



**HAL**  
open science

## L'organisation des circuits courts par les intermédiaires.

Jean-Baptiste Paranthoën

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Paranthoën. L'organisation des circuits courts par les intermédiaires. : La construction sociale de la proximité dans les marchés agroalimentaires. Sociologie. Université de Bourgogne, 2016. Français. NNT: . tel-02933015

**HAL Id: tel-02933015**

**<https://hal.science/tel-02933015>**

Submitted on 8 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

École doctorale LISIT

CESAER/INRA

THÈSE

Pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université de Bourgogne

Discipline : Sociologie

par

Jean-Baptiste Paranthoën

le 21 novembre 2016

## **L'organisation des circuits courts par les intermédiaires**

*La construction sociale de la proximité dans les marchés  
agroalimentaires*

Directeur de thèse

Gilles Laferté

Directeur de recherche en sociologie à l'INRA

Jury :

Sophie Dubuisson-Quellier	Directrice de recherche CNRS, Centre de Sociologie des Organisations/Science Po (rapporteur)
Brigitte Gaïti	Professeure de Science Politique, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, CESSP-CRPS
Frédéric Lebaron	Professeur de Sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, PRINTEMPS
Jean-Christophe Marcel	Professeur de Sociologie, Université de Bourgogne, Centre Georges Chevrier
Antoine Roger	Professeur de Science Politique, IEP de Bordeaux, Centre Émile Durkheim (rapporteur)



*A Christiane, Eulalie, Serge et Louis*



# Sommaire

---

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>7</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>11</b>
PROLOGUE : LE CHERCHEUR, LE MINISTRE ET LA CONSEILLERE.....	12
SECTION I. LA « PROXIMITE » COMME OBJET SOCIOLOGIQUE .....	16
SECTION II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA RECHERCHE, CHANGEMENT D'ECHELLE ET VARIATION DES SOURCES.....	33
SECTION III. ECONOMIE DE LA THESE .....	42
<b>CHAPITRE I</b> .....	<b>49</b>
<b>CONTRIBUTION A UNE HISTOIRE SOCIALE DE L'INTERMEDIATION DANS LES MARCHES AGROALIMENTAIRES</b> .....	<b>49</b>
SECTION I : L'UNIFICATION NATIONALE DES MARCHES AGROALIMENTAIRES.....	52
SECTION II. LE XX <sup>EME</sup> SIECLE OU L'AVENEMENT DE L'AGRICULTEUR PRODUCTEUR DE MATIERE PREMIERE..	68
SECTION III : L'ELABORATION INACHEVEE D'UNE REGLEMENTATION GENERALE SUR L'UTILISATION DU TERME « FERMIER » DANS LES ANNEES 1990.....	86
<b>CHAPITRE II</b> .....	<b>101</b>
<b>DE LA CONTESTATION DU GATT AUX AMAP</b> .....	<b>101</b>
<b>LA METAMORPHOSE DE LA CAUSE DE L'ALLIANCE ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES CONSOMMATEURS</b> .....	<b>101</b>
SECTION I : LA FORMATION D'UN COLLECTIF AUTOUR DE LA CONTESTATION DE L'URUGUAY ROUND ET DE LA PAC : 1991 / 1994 .....	105
SECTION II : AUTONOMISATION PARTIELLE DE L'ALLIANCE PEC ET CONVERSION A L'EXPERTISE : 1994 / 1996.....	115
SECTION III : DE LA DEFENSE DES PAYSANS A LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION DE QUALITE : 1996 / 2002.....	125
SECTION IV : REGIONALISATION DE L'ALLIANCE ET PROMOTION DES AMAP : 2002 / 2009.....	137
<b>CHAPITRE III</b> .....	<b>149</b>
<b>APPROPRIATIONS ET DIFFUSION D'UNE CATEGORIE D'ORGANISATION DES ECHANGES MARCHANDS : LES « CIRCUITS COURTS »</b> .....	<b>149</b>
SECTION I. LA TERRITORIALISATION DES « CIRCUITS COURTS ».....	153
SECTION II. L'EMERGENCE D'UN SUJET DE RECHERCHE DANS LE CHAMP DES SCIENCES AGRICOLES .....	166
SECTION III. LA DIFFUSION D'UNE CATEGORIE D'ORGANISATION MARCHANDE DANS UN SECTEUR AGRICOLE EN VOIE DE TERRITORIALISATION .....	180
<b>CHAPITRE IV</b> .....	<b>195</b>
<b>L'INSTITUTIONNALISATION DU FLOU</b> .....	<b>195</b>
<b>LA MISE EN FORME LABILE D'UNE POLITIQUE SECTORIELLE</b> .....	<b>195</b>
SECTION I. UNE REPRISE EN MAIN MINISTERIELLE DES « CIRCUITS COURTS » SOUS CONTRAINTES .....	199
SECTION II. LA PRODUCTION D'UN CONSENSUS A PARTIR D'ANTAGONISMES STRUCTURELS.....	217

SECTION III : DES « CIRCUITS COURTS » AUX « CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE » : LA FORMATION D'UNE ALLIANCE POUR LE RAPPROCHEMENT TERRITORIAL DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS	236
<b>CHAPITRE V</b>	<b>259</b>
<b>L'OBJECTIVATION STATISTIQUE DE L'OFFRE EN « CIRCUITS COURTS »</b>	<b>259</b>
SECTION I. PORTAIT GENERAL DES EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS	262
SECTION II : DES EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS AU PROFIL TRES VARIE	292
<b>CHAPITRE VI</b>	<b>315</b>
<b>LES STRATEGIES DE REAPPROPRIATION DES CIRCUITS COMMERCIAUX</b>	<b>315</b>
<b>DES « INTERMITTENTS » AUX « SPECIALISTES »</b>	<b>315</b>
SECTION I FAIRE DE LA VENTE DIRECTE DANS LES ANNEES 1990 A 2000 : « LES INTERMITTENTS »	317
SECTION II. SE SPECIALISER DANS LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS : LE CAS DE DEUX JEUNES URBAINS	340
<b>CHAPITRE VII</b>	<b>369</b>
<b>LA PROXIMITE REINVESTIE PAR LES INTERMEDIAIRES</b>	<b>369</b>
SECTION I. LA POSITION MONOPOLISTIQUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT	371
SECTION II. LA SPECIALISATION PROGRESSIVE D'UNE AVANT-GARDE PROFESSIONNELLE	385
SECTION III. PRATIQUES DE MEDIATIONS ET MEDIATIONS DES PRATIQUES	399
<b>CONCLUSION</b>	<b>423</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>431</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>454</b>
<b>RESUMES</b>	<b>492</b>

## Remerciements

---

Mes premiers remerciements s'adressent à l'ensemble des enquêtés rencontrés sans qui cette recherche n'aurait pas été possible et plus particulièrement Polo et Marco qui en sont à l'origine.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur de thèse Gilles Laferté qui s'est toujours rendu disponible. Ses encouragements et son optimisme sans failles m'ont toujours été d'un grand secours. J'associe Bernard Pudal et Danièle Capt qui m'ont accompagné à différentes étapes de la thèse. Ce travail leur doit beaucoup.

Mes remerciements s'adressent également à Sophie Dubuisson-Quellier, Brigitte Gaiiti, Frédéric Lebaron, Jean-Christophe Marcel et Antoine Roger qui ont accepté de faire partie de mon jury de thèse.

Cette recherche s'inscrit dans des collectifs au sein desquels j'ai pu apprendre le métier de sociologue. Au sein du CEASER où j'ai bénéficié de l'aide inestimable de Pierre Wavresky pour le traitement des données du recensement agricole. Bien sûr, je pense aux nombreux échanges avec Eleonora Elguezabal, Julian Mischi et Nicolas Renahy ainsi qu'avec les doctorants du laboratoire et surtout Nicolas Deffontaines. Plus largement, ma connaissance des mondes ruraux en tant qu'ethnographe, mais pas seulement, doit beaucoup aux membres de l'enquête « encadrement et sociabilités des mondes ruraux ».

S'ajoutent également les membres du Groupe d'Analyse Politique et de l'ISP de Nanterre qui m'ont transmis le goût pour la recherche à travers la réalisation de plusieurs enquêtes. C'est également au sein de cette équipe que j'ai pu acquérir mes premières expériences d'enseignement que je poursuis aujourd'hui en tant qu'ATER. Merci à Laurent Bonelli, Abdellali Hajjat, Christophe Le Digol, Arnault Skornicki, Christophe Voillot mais aussi à Sébastien Delarre et Grégory Salle.

Cette thèse a par ailleurs bénéficié des relectures et des conseils de Yuna Chiffolleau, Pascale Laborier, Marie-France Garcia-Parpet, Juliette Rogers, Elise Roullaud, Lorenzo Barrault, Ivan Bruneau, et de l'aide, pour la traduction, de Fabien Carrié, je les en remercie.

Une de mes plus grandes satisfactions est sans doute d'avoir fait la rencontre d'amis à qui je dois énormément pour ce travail de thèse mais pas uniquement. Bastien Amiel, Paul Lehner, Mathilde Sempé sans oublier Amira et Adel. Nos nombreuses discussions concernant nos aspirations et parfois même nos désillusions ont été et seront toujours très précieuses.

Je remercie également mes parents et ma sœur pour leur soutien inconditionnel et leur écoute.

Enfin, ce travail n'aurait sans doute pas été possible sans l'appui indéfectible de Mathilde qui a su être ma muse qui m'amuse.





## Sigles et acronymes

---

<b>ADAR</b>	Agence de Développement Agricole et Rural
<b>AMAP</b>	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
<b>ANDA</b>	Association Nationale du Développement Agricole
<b>APCA</b>	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
<b>APEC</b>	Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs
<b>BATDA</b>	Bureau de l'Aménagement du Territoire et du Développement Agricole
<b>BPREA</b>	Brevet Professionnel Responsable d'une exploitation agricole
<b>BTS ACSE</b>	Analyse et conduite des systèmes d'exploitation
<b>CAS DAR</b>	Compte d'Affectation Spécial du Développement Agricole et Rural
<b>CDOA</b>	Commission Départementale d'Orientation Agricole
<b>CDST</b>	Contrat de Développement Social Territorialisé
<b>CFPPA</b>	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion de l'Agriculture
<b>CGAAER</b>	Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Espaces Ruraux
<b>CIVAM</b>	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
<b>CNJA</b>	Centre National des Jeunes Agriculteurs
<b>CNMCCA</b>	Confédération Nationale de la Mutualité de la Coopération et du Crédit Agricole
<b>CNRS</b>	Centre National de la Recherche Scientifique
<b>CUMA</b>	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
<b>DATAR</b>	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
<b>DGAL</b>	Direction Générale de l'Alimentation
<b>DGCCRF</b>	Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes
<b>DGPAAT</b>	Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires
<b>DIACT</b>	Délégation Interministérielle à la Compétitivité des Territoires
<b>ENA</b>	École Nationale d'Administration
<b>FDSEA</b>	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
<b>FNE</b>	France Nature Environnement
<b>FNAB</b>	Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

<b>FNAPF</b>	Fédération Nationale des Associations de Producteurs Fermiers
<b>FNGEDA</b>	Fédération Nationale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole
<b>FNPFRF</b>	Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France
<b>FNSEA</b>	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
<b>GAEC</b>	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>GRET</b>	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
<b>IGREF</b>	Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêts
<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique
<b>MEDDAT</b>	Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
<b>MSA</b>	Mutualité Sociale Agricole
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>REPAS</b>	Réseau Européen Pour une Agriculture Soutenable
<b>SADD</b>	Service de la Stratégie Agroalimentaire et du Développement Durable
<b>UTH</b>	Unité de Travail Homme
<b>WOOF</b>	World-Wide Opportunities on Organic Farms

## Introduction générale

---

« La possibilité de toute vie de groupe ordonnée repose sur l'interaction, dans la pensée ou l'activité humaines, d'impulsions dont les unes tendent vers l'engagement et les autres vers la distanciation. Ces impulsions se tiennent mutuellement en échec. Elles peuvent entrer en conflit les unes avec les autres, lutter pour la prééminence ou passer des compromis et se combiner selon les proportions et les formes le plus diverses. En dépit de toute cette diversité, c'est la relation entre ces deux pôles qui détermine le cours des actions humaines ».

Norbert Elias, *Engagement et distanciation. Contribution à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 1993, p. 10.

« Qu'est-ce en effet qu'une institution sinon un ensemble d'actes ou d'idées tout institué que les individus trouvent devant eux et qui s'impose plus ou moins à eux ? Il n'y a aucune raison pour réserver exclusivement, comme on le fait d'ordinaire, cette expression aux arrangements sociaux fondamentaux. Nous entendons donc par ce mot aussi bien les usages et les modes, les préjugés et les superstitions que les constitutions politiques ou les organisations juridiques essentielles; car tous ces phénomènes sont de même nature et ne diffèrent qu'en degré. L'institution est en somme dans l'ordre social ce qu'est la fonction dans l'ordre biologique : et de même que la science de la vie est la science des fonctions vitales, la science de la société est la science des institutions ainsi définies ».

Marcel Mauss, Paul Fauconnet, « La sociologie : objet et méthode », dans Marcel Mauss, *Essai de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968, p. 16.

## **PROLOGUE : LE CHERCHEUR, LE MINISTRE ET LA CONSEILLERE**

Créées au début des années 2000, les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) visent au rapprochement des producteurs et des consommateurs. Liés par contrats, les producteurs garantissent la fraîcheur des produits ainsi qu'un certain mode de production tandis que les consommateurs s'abonnent à des « paniers » chaque semaine pendant une période pouvant atteindre un an. Ils supportent, de ce fait, les désagréments que peuvent connaître les agriculteurs : aléas climatiques et maladies ne sont donc plus à leur seule charge. Organisé au début du mois de décembre 2009, un week-end réunissant une grande partie des fédérations régionales des AMAP est destiné à l'officialisation d'un Mouvement Inter-Régional créé quelques mois plus tôt. Au cours de ces deux journées de lancement, sont réunis des militants consommateurs et producteurs, auxquels s'ajoutent les salariés des plus grosses structures régionales, ainsi qu'un nombre important de chercheurs et d'étudiants, ce qui interpelle le nouveau doctorant que je suis quant à l'opportunité de commencer une thèse sur un sujet déjà très investi par des scientifiques chevronnés. La participation de ces chercheurs à l'animation de ces journées et leurs interventions au moment de l'Assemblée Générale montrent qu'ils contribuent à part entière à la construction d'une cause, celle du rapprochement des producteurs et des consommateurs. Étonné de cette implication, je questionne l'un d'entre eux sur la différence entre ces pratiques savantes et celles qui m'ont été enseignées au cours de mon cursus universitaire. Il me répond alors que « *la neutralité axiologique n'existe pas !* ».

En juin 2009, un plan d'action est présenté par le Ministre de l'agriculture afin de favoriser le développement des « circuits courts » n'excédant pas un intermédiaire. Ce plan est présenté comme le résultat d'un groupe de travail dont il se fait le porte-parole, sans y avoir participé. La réunion du groupe aurait facilité la convergence des intérêts des producteurs, soucieux de mieux valoriser leur production, et ceux des consommateurs attachés à un plus grand respect de l'environnement, conférant ainsi à l'action publique le rôle de chambre d'enregistrement des lois de l'offre et de la demande.

15 octobre 2013. La première partie de la journée de la formation sur la « vente directe » organisée par Francine, conseillère à la chambre départementale d'Agriculture, est consacrée à la présentation des différents participants. Après un tour de table, Francine<sup>1</sup> présente les habitudes de consommation des Français et demande : « où vont le plus souvent les Français pour acheter leur nourriture ? » Un participant répond rapidement : « Les Grandes et Moyennes Surfaces ! », ce à quoi elle rétorque : « Vous faites tous ça (rire). Effectivement. Dans la tête des gens il y a des habitudes et casser les habitudes, c'est pas facile, mais ça peut se faire. Je veux attirer votre attention. Vous avez été plusieurs à dire " je veux faire venir les gens à la ferme" mais vous voyez bien que les gens ne vont pas à la ferme. C'est à vous d'aller chercher le client, lui ne viendra pas ». Une participante donne son avis : « Moi, je pense que le client ne va pas venir pour un produit, il faut vendre plusieurs produits. Ils ne veulent pas faire plusieurs maisons... ». Francine ajoute : « oui il faut avoir un magasin avec une gamme plus étendue. Les gens veulent manger authentique ! Vous pouvez le faire, il n'y a pas de souci, mais j'attire votre attention sur le fait qu'aller vers le client, ça fait partie de la stratégie commerciale. Je sème l'idée, ça va germer ».

\*\*\*

---

<sup>1</sup> L'ensemble des noms des individus interrogés et des lieux ont été anonymisés à l'exception des personnages publics et de ceux qui m'ont donné leur accord.

La courte chronique restituée en prologue illustre l'actualité de la question du rapprochement des producteurs et des consommateurs dans les marchés agroalimentaires. En effet, la proximité semble être devenue le centre des attentions et le moteur des intentions. Ce qui se présente comme une rhétorique, une incantation<sup>2</sup> innerve nombre des sphères d'activité du monde social. Dans le champ politique, par exemple, où elle est paradoxalement mobilisée par ses agents les plus centraux<sup>3</sup>, elle constitue de façon moins surprenante un enjeu lors des compétitions électorales périphériques matérialisant « le basculement de l'idée de grandeur<sup>4</sup> », autrefois attachée à la distance et à la centralisation, vers la capacité à être proche de ses administrés. De même, le pouvoir attribué au rapprochement entre l'école et les familles permettrait d'atténuer les risques d'échec scolaire que la distance entre ces deux instances de socialisation ne faisait que renforcer jusqu'ici, contribuant à arracher les enfants des logiques déterministes de la reproduction sociale<sup>5</sup>. De multiples milieux professionnels sont ainsi concernés tel le journalisme où la proximité est érigée en véritable loi professionnelle<sup>6</sup>. Mais bien qu'elle soit largement diffusée et mobilisée, sa consistance est difficilement palpable, ce qui pourrait constituer une condition de sa réussite et plus certainement une réelle difficulté pour celui qui cherche à l'étudier. Il reste que ce terme, ce mythe<sup>7</sup> pourtant évanescent, donne corps à des réalités objectives qui semblent engager une transformation de l'ordre social comme dans le cas des juges de proximité dont la généralisation au niveau national en 2002, non réductible à une seule dimension électoraliste, participe à une redéfinition de la place de la justice dans la société<sup>8</sup>. La proximité serait en elle-même garante d'un ordre social plus juste.

---

<sup>2</sup> Rémi Lefebvre, « Rhétorique de proximité et "crise de représentation" », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n°35-36, 2000, p. 111-132.

<sup>3</sup> Nicolas Mariot, *Bain de foules. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 2006.

<sup>4</sup> Tanguy Le Goff, « L'insécurité "saisie" par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, vol.55, n°3, 2005, p. 443.

<sup>5</sup> Frédérique Giuliani, Jean-Paul Payet, « Introduction. Les logiques scolaires de la proximité aux familles », *Education et sociétés*, n°34, 2014, p. 5-21.

<sup>6</sup> Roselyne Ringoot, Yvon Rochard, « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 2005, n°77, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 29 août 2016. Christiane Restier-Melleray, « La proximité dans les médias : retour sur une loi », dans Christian Le Bart, Rémi Lefebvre (Dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. *Res Publica*, 2005, p. 251-270.

<sup>7</sup> Christian Le Bart, Rémi Lefebvre, « Introduction » dans Christian Le Bart, Rémi Lefebvre (Dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, op. cit., p. 11-30. Fabien Desage, Jérôme Godard, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'action publique », *Revue française de science politique*, vol.50, n°4, p. 663- 662.

<sup>8</sup> Parmi l'abondante littérature consacrée à la justice de proximité, voir le dossier de la revue *Droit et société* intitulé « Justice de proximité » coordonné par Benoit Bastard et Pierre Guibentif et pour le cas français dans ce numéro : Antoine Pelicand, « Les juges de proximité en France, une réforme politique ? Mobilisations et usages de la notion de proximité dans l'espace judiciaire », *Droit et société*, n°66, 2007, p. 275-293

Bien sûr, l'agriculture et plus largement l'agroalimentaire<sup>9</sup>, ne sont pas à épargnés par la référence récurrente à ce mot-totem<sup>10</sup>. Si la « proximité se définit principalement par ce à quoi elle s'oppose »<sup>11</sup>, ce sont tour à tour les filières agroalimentaires, l'agriculture productiviste non écologique, l'alimentation de mauvaise qualité, qui sont alors mises à l'index. En contrepoint, le rapprochement des producteurs et des consommateurs permettrait de restaurer une confiance mise à mal par les différentes crises sanitaires et de favoriser le développement durable et régional. Les agriculteurs réduits à leur identité de producteurs y voient non seulement l'occasion de se réapproprier de la valeur ajoutée au dépend de la grande distribution, du négoce et des industries agroalimentaires, mais également le moyen de revaloriser symboliquement leur travail ; tandis que les consommateurs y trouvent de leur côté le support d'un engagement environnemental, tout en s'assurant l'accès à une alimentation saine, de qualité et de saison. L'agriculture de proximité se présente alors comme une véritable opportunité pour créer de nouvelles solidarités entre les villes et les campagnes, et pour faire prendre conscience aux citoyens de leur rôle au sein de la communauté. On le voit, cette clé de lecture pour le moins optimiste fait jouer plusieurs couples d'opposition tels que conventionnel et alternatif, moderne et renouveau, long et court, global et local dont il s'agit autant de se dépendre que d'expliquer<sup>12</sup>.

Dans le domaine agroalimentaire aussi, un tel univers de croyances semble déployé au sein de pratiques et d'organisations. La multiplication des dispositifs marchands visant à rapprocher les producteurs et les consommateurs tels que les AMAP, mais non réductibles à elles, en sont sans doute l'une des manifestations les plus visibles. La reconnaissance des « circuits courts » par le ministère de l'Agriculture en 2009 laissait présager la stabilisation ainsi que la solidification d'une définition nationale qui aurait contribué à leur régulation. Pourtant, le flou persiste toujours. La proximité est encore loin d'être univoque : tantôt

---

<sup>9</sup> Plutôt que les marchés agricoles, nous préférons mentionner les marchés agroalimentaires afin d'étendre la perspective aux consommateurs et aux intermédiaires.

<sup>10</sup> Nous faisons référence ici à l'expression utilisée par Bernard Pudal au sujet de la biographie : « Comme toute catégorie unificatrice, (le mot-totem) doit son succès aux réinterprétations dominantes des multiples "logiques" qu'il recouvre. Un mot-totem sert à constituer ou reconstituer des camps, à accrocher à ce mot-totem des officiants consacrés et à lui agréer un ensemble de mots qui font plus ou moins système ». Bernard Pudal, « Du Biographique entre "science" et "fiction". Quelques remarques programmatiques », *Politix*, n°27, 1994, p. 8.

<sup>11</sup> Christian Le Bart, Rémi Lefebvre, « Introduction », *op. cit.*, p. 13.

<sup>12</sup> Nous nous référons ici à la perspective de recherche défendue par Emile Durkheim et Marcel Mauss visant à questionner les catégories de classement : « Classer, ce n'est pas seulement constituer des groupes – c'est disposer ces groupes suivant des relations très spéciales. (...) Il en est qui dominent, d'autres qui sont dominés, d'autres qui sont indépendants les uns des autres. Toute classification implique un ordre hiérarchique dont ni le monde sensible ni notre conscience ne nous offrent le modèle. Il y a donc lieu de se demander où nous sommes allés le chercher », Emile Durkheim, Marcel Mauss, « De quelques formes de classification – Contribution à l'étude des représentations collectives », *Année sociologique*, n°6, 1901-1902, p. 6.



géographique, tantôt organisationnelle, ou peut-être même les deux, ainsi que le révèle aujourd'hui les multiples catégories « vente directe », « filière courte », « circuits courts » et « circuits alimentaires de proximité », qui offrent à penser la réduction de la distance entre producteurs et des consommateurs dans les marchés agroalimentaires. Comment dès lors expliquer toutes les difficultés à pouvoir se saisir de cet objet, tout à la fois labile, diffus et flou, et en même temps, sujet de multiples investissements qui se cristallisent dans le cas de l'agroalimentaire au sein des échanges marchands ? Pour répondre à cette interrogation, l'introduction s'attache à présenter le cadre théorique qui permet de construire la proximité comme objet sociologique (I). L'introduction restitue ensuite les conditions d'enquête (II) puis l'économie générale de la thèse (III).

## **SECTION I. LA « PROXIMITE » COMME OBJET SOCIOLOGIQUE**

Contre toute attente, les deux opérateurs économiques traditionnels de l'échange marchand que sont les producteurs et les consommateurs, ne sont pas les seuls concernés puisque qu'interviennent aussi un chercheur, un ministre et une conseillère de chambre d'agriculture. Si ces acteurs ne sont pas directement présents au moment de la transaction, ils contribuent pourtant à en définir les règles. L'objet de ce travail sera précisément d'interroger le paradoxe que constitue le développement de ces intermédiaires à mesure que s'institutionnalise la proximité. A partir d'une sociologie économique attentive à l'objectivation concomitante des conditions historiques et sociales de construction des marchés et de ses logiques empiriques de fonctionnement (2), il s'agit d'apporter un regard original sur un objet fortement investi scientifiquement (1) en restituant le processus d'institutionnalisation *en train de se faire* de ces marchés en circuits courts (3). Enfin, dans un contexte de reconfiguration des alliances qui encadraient et hiérarchisaient jusqu'alors les marchés agroalimentaires (4), nous montrerons l'intérêt à rendre compte du développement de nouveaux acteurs intermédiaires qui contribuent à légitimer et à définir les circuits courts dans le même temps qu'ils tendent à rendre invisible leur propres pratiques pour placer la proximité au centre des discours publics (5).

## 1. Un objet très investi scientifiquement

L'espace scientifique se trouve également invité à inscrire la proximité à son ordre du jour comme en témoigne l'émergence depuis les années 1990 d'une économie de la proximité, constituée à la croisée de l'économie régionale et de l'économie industrielle. Cette approche se donne pour objectif de repenser la coordination sur les marchés en opposition à la théorie walrasienne qui fait du prix et de la quantité les variables explicatives de la rencontre entre l'offre et la demande<sup>13</sup> en y réintégrant le rôle joué par l'espace entendu dans une dimension qui n'est pas uniquement géographique<sup>14</sup>. L'apparition des « circuits courts », construits en objet de recherche, et leur développement, ont pu être saisis dans cette perspective théorique<sup>15</sup>. Sans revenir de façon exhaustive sur une littérature abondante<sup>16</sup> qu'il s'agira de prendre pour objet<sup>17</sup>, notons toutefois deux grands invariants qui la caractérisent. D'une part, la perspective méthodologique qui domine est celle de l'enquête de terrain répondant au principe selon lequel pour étudier le proche, il faut également *être* proche. Les focales socio-historique et institutionnelle y sont donc très peu développées tout comme les échelles autres que locales<sup>18</sup>. Ce rapport à l'objet facilite une implication concrète, et parfois revendiquée, des savants dans la création de modes de commercialisation<sup>19</sup>, ainsi que la

---

<sup>13</sup> Pour une application de l'économie de la proximité à l'agriculture et à l'agroalimentaire, voir : André Torre, « Economie de la Proximité et Activités Agricoles et Agro-alimentaires », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, 2000, p. 407-426.

<sup>14</sup> Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, « Introduction. Les fondements d'une économie de proximités », dans Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann (Dir.), *Economie de proximité*, Paris, Lavoisier, 2004, p.13-42.

<sup>15</sup> Anne-Hélène Prigent-Simonin, Catherine Héroult-Fournier (Coord.), *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les « circuits courts alimentaires »*, Dijon, Educagri, Coll. Sciences en partage, 2012.

<sup>16</sup> A titre d'exemple Christian Deverre et Claire Lamine ont recensé, de façon non-exhaustive, environ cent dix articles de revue anglophone parus entre 1990 et 2010 au sujet des « systèmes agroalimentaires alternatifs », dans Christian Deverre, Claire Lamine, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, n°317, mai-juin 2010, p. 57-73.

<sup>17</sup> Sur une perspective de réexamen de la littérature scientifique antérieure et de son influence dans la production de l'action publique voir pour l'Ecole, Franck Poupeau, *Une sociologie d'État. L'Ecole et ses experts*, Paris, Le Seuil/Raison d'Agir, Coll. Terrain et travaux, 2003, sur les quartiers sensibles, Sylvie Tissot, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*. Paris, Seuil, Coll. Liber, 2007. Dans le domaine économique, cf. Marie-France Garcia-Parpet, « Représentations savantes et pratiques marchandes », *Genèses*, n°25, 1996, p. 50-71. Voir plus récemment le dossier que la revue *Politix* a consacré à la sociologie politique des sciences coordonné par Yann Bérard et Antoine Roger. « Sociologie politique des sciences », *Politix*, n°111, 2015.

<sup>18</sup> Notons toutefois comme exception la partie III intitulée : « Gouverner les circuits courts dans les territoires », dans Anne-Hélène Prigent-Simonin, Catherine Héroult-Fournier (Coord.), *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les « circuits courts alimentaires »*, Dijon, Educagri, Coll. Sciences en partage, 2012, p. 163-232.

<sup>19</sup> A titre d'exemple, Hiroko Amemiya anthropologue à l'université de Rennes revient sur son implication dans la « préparation et le lancement d'un panier de vente directe de produits fermiers locaux ». Elle mentionne : « loin de moi l'idée de vouloir porter au seul crédit de nos actions cette évolution (le développement du nombre

parution d'ouvrages hybrides qui regroupent des chercheurs et des « praticiens des circuits courts »<sup>20</sup>. Les travaux existants qui peuvent dépasser les cadres nationaux et disciplinaires<sup>21</sup> semblent d'autre part être traversés par les mêmes couples d'opposition que ceux mentionnés plus haut, celui opposant l'alternatif au conventionnel étant sans aucun doute le principal<sup>22</sup>. De la même manière que dans le cas de l'agriculture biologique, la mobilisation de ces classements binaires contribue à négliger les processus qui concourent à la définition et à l'imposition des représentations et des pratiques considérées comme légitimes<sup>23</sup>. Dès lors, la capacité de résistance de ces mouvements, d'abord évidente, puis de plus en plus contestable à mesure de leur reconnaissance institutionnelle, s'évalue entre leurs objectifs initiaux et ce qu'ils sont devenus, écart qu'il revient au chercheur de mesurer<sup>24</sup>. Rarement questionnée, la proximité se présente alors comme une forme de régulation des échanges marchands en voie de naturalisation.

En ce qui concerne la qualité des produits alimentaires, dont on sait qu'elle régule les marchés agroalimentaires, Alessandro Stanziani a montré, à partir d'une analyse diachronique et synchronique, que sa définition n'allait nullement de soi et qu'elle était le résultat de luttes et d'alliances dont il s'agit précisément de rendre compte. De ce point de vue, la qualité n'est donc pas un invariant historique qui serait intrinsèque aux produits mais plutôt le résultat d'une construction sociale dont il est possible de retracer, si ce n'est la genèse, du moins les

---

de ces systèmes de panier) bien évidente, mais notre contribution – ne serait-ce qu'en parvenant à organiser ces assises (bretonnes de vente directe) et en en faisant un événement régional – a été significative ». Hiroko Amemiya, « En Bretagne, un nouveau rôle pour les citoyens », dans Hiroko Amemiya (Dir.), *Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Economie et sociétés, p. 128.

<sup>20</sup> Gilles Maréchal (Coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires*, Dijon, Educagri, 2008.

<sup>21</sup> Christian Deverre, Claire Lamine, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *op. cit.*

<sup>22</sup> Pour une discussion sur l'opportunité d'avoir recours à ce « grand partage », cf. Sophie Dubuisson-Quellier, Ronan Le Velly, « Les circuits courts entre alternative et hybridation », dans Gilles Maréchal (Coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires*, Dijon, Educagri, 2008, p. 105-112. Pour un retour sur l'ensemble de ces débats, voir Ronan Le Velly, « La promesse de différence : sociologie des systèmes alimentaires alternatifs », Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches en sociologie, IEP de Paris, 2015, p. 9-20.

<sup>23</sup> Pour une critique de ces perspectives en ce qui concerne l'agriculture biologique, cf. Benoit Leroux, « Les agriculteurs biologiques et l'alternative. Contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir », thèse de sociologie, EHESS, 2011. Madlyne Samak, « Un engagement par le travail ? Enquête sur les maraîchers biologiques des Alpes-Maritimes », thèse de sociologie, EHESS, 2014.

<sup>24</sup> Ronan le Velly mentionne le risque pour le chercheur de devenir une « police de l'alternativité, repérant dans les initiatives celles qui sont réellement alternatives et celles qui ne le sont pas », cf. Ronan Le Velly, « La promesse de différence : sociologie des systèmes alimentaires alternatifs », *op. cit.*, p. 198.

multiples méandres, appropriations et cristallisations<sup>25</sup>. Cette perspective nous invite à suivre le même chemin théorique, en étudiant la construction symbolique de la proximité et les nombreuses opérations qui concourent à en faire un des cadres légitime de l'échange. Ce faisant, comment expliquer le glissement opéré entre une différenciation par les prix et les produits, vers celle qui consiste à qualifier la forme et/ou la nature de la relation entre les producteurs et les consommateurs ?

## 2. Associer la construction sociale des marchés et leur fonctionnement

Dans la France d'après-guerre, la faible attention qu'accorde la sociologie à l'étude des faits économiques<sup>26</sup> a longtemps contrasté avec l'intérêt des auteurs fondateurs de la discipline<sup>27</sup> d'abord, et l'investissement important de l'école durkheimienne ensuite<sup>28</sup>. Le dialogue entre l'économie et la sociologie devient alors surtout le fait d'économistes qui, de plus en plus confrontés au développement des théories standards et à leur mathématisation, se revendiquent d'une approche hétérodoxe<sup>29</sup>. De son côté, la *new economic sociology* américaine se constitue comme label à la fin des années 1980 sur la base d'une alliance entre la sociologie des organisations, l'analyse de réseaux et l'approche culturelle, contre les économistes devenus dominants<sup>30</sup>. Sous cette influence, une nouvelle dynamique visant à remettre en cause le partage disciplinaire est impulsée au sein du champ académique français, reposant notamment sur les lieux de passage que constituent les filières

---

<sup>25</sup> Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2005.

<sup>26</sup> Philippe Steiner, François Vatin, « Sociologie et économie en France depuis 1945 », dans Philippe Steiner et François Vatin, *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaire de France, Coll. Quadrige Manuels, 2009, p. 12-50.

<sup>27</sup> Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, Coll. Champs, 1999, [1905]. Emile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 2004.

<sup>28</sup> On peut citer Marcel Mauss mais également François Simiand dont la perspective visait explicitement à contester la méthode de l'économie politique. Sur l'apport de François Simiand dans l'analyse sociologique des faits économiques et la discussion des présupposés economicistes voir François Simiand, *Critique sociologique de l'économie*, Textes présentés par Jean-Christophe Marcel et Philippe Steiner, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Le Lien social, 2006.

<sup>29</sup> Il s'agit principalement des écoles dites « de la régulation » et « des conventions ».

<sup>30</sup> Sur l'histoire de la constitution de ce label académique, voir Bernard Convert, Johan Heilbron, « La réinvention américaine de la sociologie économique », *l'Année sociologique*, vol.55, 2005, p. 329-364. L'article de Mark Granovetter relatif à l'encastrement de l'action économique est souvent présenté comme l'acte fondateur, Mark Granovetter, « Economic Action and Social Structure : the Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, n°91, 1985, p. 481-510.

d'enseignement de sciences économique et sociale créées à partir des années 1960<sup>31</sup>. De sorte qu'en France, la résurgence de la sociologie économique se manifeste depuis une vingtaine d'années par la création d'une collection « sociologie économique » chez l'éditeur Desclée de Brouwer, la publication d'ouvrages à visée pédagogique et exhaustive<sup>32</sup>, de numéros thématiques de revues<sup>33</sup> et par la création d'une revue, la *Revue Française de socio-économie*, qui lui est spécialement consacrée<sup>34</sup>. Parmi les multiples voies empruntées par la nouvelle sociologie économique qui rendent encore difficile toute tentative de définition<sup>35</sup>, celle que pose l'organisation des échanges marchands est particulièrement prégnante<sup>36</sup> et peut être classée selon deux approches : celle qui s'attache à la construction sociale des marchés et celle relative à leur fonctionnement<sup>37</sup>.

La première se donne pour objectif de démontrer que l'organisation des échanges marchands s'appuie sur des pratiques et des représentations non marchandes. Concernant le domaine agroalimentaire, l'exemple le plus commenté est sans doute celui présenté par Marie-France Garcia Parpet. La restitution des conditions de réalisation d'un marché au cadran destiné à la commercialisation de la fraise de bouche de Sologne constitue pour l'auteure l'opportunité de montrer que le marché, caractérisé par une concurrence pure et

---

<sup>31</sup> Philippe Steiner, « Une histoire des relations entre économie et sociologie », *L'Économie politique*, n°12, 2001, p. 32-45.

<sup>32</sup> Philippe Steiner et François Vatin, *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige Manuels, 2009 ; Philippe Steiner, *La sociologie économique*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2011, [1999] ; Antoine-Bernard de Raymond, Pierre-Marie Chauvin, *Sociologie économique, Histoire et courants contemporains*, Paris, Armand Colin, 2013.

<sup>33</sup> Par exemple, la revue *Genèses* a consacré deux numéros à l'« Ethnographie économique », n°25, 1996 et au thème « Comment décrire les transactions », n°41, 2000. La *Revue française de sociologie* a publié un numéro intitulé « Sociologie et économie », vol.38, n°3, 1997 tandis que les *Cahiers internationaux de sociologie* ont publié un numéro sur « Les sociologies économiques », n°103, 1997. Quant à elles, la revue *Terrains & Travaux*, n°4, 2003, a consacré un numéro aux « Enquêtes sur les activités économiques » et *L'Année sociologique*, vol.55, 2005, un numéro sur les « Sociologies économiques ». Plus récemment un ensemble d'articles concernant les consommateurs a été l'objet d'un numéro d'*Actes de la Recherche en Sciences sociales*, « Pauvre consommateur », n°199, 2013. Enfin, la revue *Politix* a recueilli de travaux sur « La mise en ordre de l'économie », n°105, 2014.

<sup>34</sup> Bernard Convert, Florence Jany-Catrice, Richard Sobel, « Éditorial. Prouver le mouvement en marchant. Contexte, enjeux et ambitions de la RFSE », *Revue Française de Socio-Économie*, n°1, 2008, p. 3-7.

<sup>35</sup> Isabelle This Saint-Jean, « Peut-on définir la sociologie économique ? », *L'Année sociologique*, vol.55, 2005, p. 307-326 ; Bernard Convert, Florence Jany-Catrice, Richard Sobel, « Éditorial. Prouver le mouvement en marchant. Contexte, enjeux et ambitions de la RFSE », *art. cit.*

<sup>36</sup> Nous pouvons noter sur ce point plusieurs ouvrages pédagogiques qui traitent uniquement de cette question : Pierre François, *Sociologie des marchés*, Paris, Armand Colin, Coll. U, 2008. ; Ronan Le Velly, *Sociologie du marché*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2012. En outre, Philippe Steiner cantonne son ouvrage destiné à la sociologie économique à une sociologie économique des marchés. Voir Philippe Steiner, *La sociologie économique*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2011.

<sup>37</sup> Philippe Steiner, « Le marché selon la sociologie économique », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLIII, n°132, 2005, p. 31-64.

parfaite calquée sur le modèle de l'économie standard, peut être le résultat d'une coalition de plusieurs acteurs qui, sur la base d'intérêts communs, parviennent à modifier les circuits marchands au détriment d'autres<sup>38</sup>. La concurrence entre les firmes n'est plus réductible à une loi naturelle dont les choix des consommateurs seraient le moteur, mais plutôt comme le résultat de la capacité différenciée des acteurs et des groupes sociaux à imposer à leurs concurrents un cadre à l'échange<sup>39</sup>. C'est donc par l'historicisation des règles du jeu économique, « rompant avec le présupposé anti-génétique<sup>40</sup> » de l'orthodoxie économique, que se donne à voir la constitution de ces coalitions et des normes qu'elles produisent.

Parce qu'il constitue un marché fortement hiérarchisé, le cas du vin a offert un terrain particulièrement pertinent pour rendre compte des luttes pour l'imposition des règles du jeu économique. Situées du côté de l'offre, ces analyses mettent l'accent sur les alliances sociales et politiques qui permettent à certains groupes de producteurs de se différencier sur les marchés. Ainsi, les lois qui instaurent les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) en favorisant un mode artisanal de production et son identification géographique est le fruit d'une alliance entre la petite propriété vigneronne opposée aux négociants et les parlementaires de la III<sup>ème</sup> République<sup>41</sup>. Il faut donc chercher dans la relation dialectique entre un groupe social et l'État, les conditions sociales qui concourent à la structuration des échanges marchands et à leur stabilisation. Ainsi, le travail de Pierre Bourdieu relatif au marché de la maison individuelle, montre toute la puissance d'un État qui construit à la fois l'offre et la demande. Mais il illustre également toute la difficulté à rendre compte de l'ajustement en pratique de ces deux espaces, en dehors de l'intervention de cette puissance publique, comme l'illustre la boîte noire que constitue le principe d'homologie structurale définie comme une « sorte d'orchestration sans chef d'orchestre (qui) est au principe

---

<sup>38</sup> Marie-France Garcia, « La construction sociale d'un marché parfait. Le marché au cadran de Fontaines-en-Sologne, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°1, vol.65, 1986, p. 2-23.

<sup>39</sup> Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2000. Neil Fligstein, *The architecture of markets : an economic sociology of twenty-first-century capitalist societies*, Princeton, Princeton Press University, 2001.

<sup>40</sup> Pierre Bourdieu, « Le champ économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°1, vol.119, 1997, p. 49. « Un champ peut être défini comme un réseau, ou une configuration de relations objectives entre des positions. Ces positions sont définies objectivement dans leur existence et dans les déterminations qu'elles imposent à leurs occupants, agents ou institutions, par leur situation (situs) actuelle ou potentielle dans la structure de la distribution des différentes espèces de pouvoir (ou de capital) dont la possession commande l'accès aux profits spécifiques qui sont en jeu dans les relations objectives aux autres positions (domination, subordination, homologie, etc.) » : Pierre Bourdieu, « La logique des champs », dans Pierre Bourdieu avec Loïc Wavquant, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, « Libre Examen », 1992, p. 72. Pour Pierre Bourdieu, le champ économique se distingue des autres champs en ce que les sanctions y sont spécialement brutales et que les conduites peuvent s'y donner publiquement pour fin la recherche affichée de la maximisation du profil matériel individuel », Pierre Bourdieu, « Le champ économique », *art. cit.*, p. 51.

<sup>41</sup> Olivier Jacquet, Gilles Laferté, « Le contrôle républicain du marché : vignerons et négociants sous la III<sup>ème</sup> République », *Annales HSS*, n°5, 2006, p. 1147-1190.

d'innombrables stratégies que l'on peut dire sans sujets (...) et qui ne peut être concevable, et surtout efficace symboliquement, que sur la base d'une affinité, garantie par l'homologie des positions, entre les habitus des acheteurs et des vendeurs<sup>42</sup> ». L'obstacle qui consiste à recourir à une « magie sociale sans magicien<sup>43</sup> » apparaît alors d'autant plus tenace dans le cas qui nous concerne que c'est précisément la consistance de la proximité qui pose problème, son absence de définition étatique stabilisée et de moyens coercitifs pour la faire accepter et respecter. A moins que le rapprochement marchand entre les producteurs et les consommateurs, sous l'effet de la réduction de la distance sociale et/ou géographique entre les mondes agricoles dont le niveau scolaire ne cesse d'augmenter et d'autres espaces sociaux de plus en plus enclins à s'intéresser aux problématiques alimentaires, ne réalise les perspectives de l'économie standard de la libre rencontre entre l'offre et la demande. C'était là l'hypothèse centrale initiale de cette thèse, l'idée d'un rapprochement social, d'une homologie structurale nouvelle entre producteurs et consommateurs, au cœur de la construction de ces marchés.

A la croisée de plusieurs traditions de recherches, un retour vers les échanges analysés « en situation » se développe également, accordant aux équipements et aux alliances qu'ils scellent une place capitale<sup>44</sup>. Ainsi, la question relative au fonctionnement concret des marchés devient particulièrement pertinente dans les situations où les biens et les services sont de qualité incertaine et où plusieurs produits et services peuvent répondre à un seul besoin. Ce que Lucien Karpik appelle l'économie des singularités<sup>45</sup> vise précisément à apporter des réponses là où la seule régulation par les prix et les quantités n'est pas satisfaisante et où l'intervention de l'État semble faire défaut. Si l'incertitude qui caractérise ces marchés n'en menace que partiellement la survie, c'est que des dispositifs de jugement permettent de coordonner l'offre et la demande et, ce faisant, de construire la relation d'échange à partir d'une confiance partagée. Cette perspective que certains auteurs jugent fonctionnaliste<sup>46</sup> ne permet cependant ni de penser les conditions d'émergence de ces dispositifs ni leurs modalités

---

<sup>42</sup> Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, *op.cit.*, p. 98.

<sup>43</sup> Pour une discussion de la notion d'homologie sociale, voir Olivier Roueff, « Les homologies structurales : une magie sociale sans magiciens ? La place des intermédiaires dans la fabrique des valeurs », dans Philippe Coulangon, Julien Duval (Dir.), *Trente ans après La distinction*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, p. 153-164.

<sup>44</sup> Pour une perspective anthropologique, cf. Florence Weber, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *Genèses*, n°41, 2000, p. 85-197.

<sup>45</sup> Lucien Karpik, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard, 2007.

<sup>46</sup> S'agissant des dispositifs impersonnels décrits par Lucien Karpik, Pierre François note que « nous ne comprenons guère en quoi la confiance peut venir garantir leur efficacité ou expliquer leur naissance. Nous sommes donc renvoyés à l'hypothèse fonctionnaliste », Pierre François, *Sociologie des marchés*, *op. cit.*, p. 195.

d'appropriation par les acteurs concernés. En outre, elle passe sous silence les luttes de jugement<sup>47</sup> qui concourent à leur variabilité dans l'espace et dans le temps comme nous y invite pourtant l'hétérogénéité des marchés en circuits courts<sup>48</sup>. C'est donc plus par la restitution du va-et-vient permanent entre la dimension collective du cadrage de l'échange, qui peut prendre différentes formes matérielles, plus ou moins contraignantes, et dont il faut retracer la genèse, et sa dimension individuelle, que l'on peut saisir les multiples investissements dont ces marchés sont l'objet et les comportements qu'ils autorisent en retour. Cette perspective nous invite à nous intéresser à l'institutionnalisation de la proximité dans les marchés agroalimentaires, en réimportant les avancées de la sociologie politique dans la sociologie économique des marchés.

### 3. Pour une sociologie des institutions marchandes « en train de se faire »

En classant les faits économiques parmi les faits sociaux, Émile Durkheim différencie trois types d'institutions économiques qui forment la matière de la sociologie économique :

« Les institutions relatives à la production des richesses (servage, fermage, régime corporatif, entreprise patronale, régime coopératif, production en fabrique, en manufacture, en chambre, etc.), institutions relatives à l'échange (organisation commerciale, marchés, bourses, etc.), institutions relatives à la distribution (rente, intérêts, salaire, etc.)<sup>49</sup> ».

Dans cette optique, Sophie Dubuisson-Quellier et Pierre François, cherchant à homogénéiser un vocabulaire que la disparité de la sociologie française des marchés a rendu composite, s'intéressent plus spécifiquement aux institutions qui participent à « la régulation

---

<sup>47</sup> Laurent Jeanpierre, « La marchandise à l'ère de son incommensurabilité sensible », *Critique*, n°740-741, 2009, p. 120-133.

<sup>48</sup> Lorsque nous n'utilisons pas de guillemets, nous mentionnons le terme de circuits courts dans son acception générale. A l'inverse, nous utilisons les guillemets pour restituer les luttes de classement dont cette catégorie est l'objet.

<sup>49</sup> Émile Durkheim, « Sociologie et sciences sociales », dans Émile Durkheim, *La science sociale et l'action*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970, p. 150.



des espaces marchands<sup>50</sup> ». En effet, l'analyse des institutions marchandes reste encore marquée par une vision fonctionnaliste, qui en fait des moyens de réduire l'incertitude qui serait inhérente aux échanges marchands, sans pour autant montrer comment elles deviennent des règles qui s'imposent. C'est donc tant leur genèse que leur force que les deux auteurs nous invitent à analyser. Suivant cette perspective, nous nous inscrivons dans les travaux de sociologie des institutions entrepris en France à partir des années 1980. C'est principalement sous l'impulsion de la sociologie politique qu'elle s'est d'abord renouvelée en réintégrant dans son giron un objet de recherche longtemps laissé au seul ressort des juristes. Le but consiste à s'attaquer frontalement à des sujets juridiques canoniques - le Président de la République<sup>51</sup>, la Constitution de la V<sup>ème</sup> République<sup>52</sup> - à partir des outils développés par la sociologie, pour se détacher de l'évidence à partir de laquelle elles se donnent à voir. Ainsi, se pencher sur les institutions vise à restituer leurs conditions sociales d'émergence tout en appréhendant leur force contraignante, ou autrement dit, étudier la manière dont elles passent de « produits des pratiques pour exister comme moteur des conduites<sup>53</sup> ». En effet, la force et l'efficacité des institutions tient précisément à l'intériorisation des normes et des rôles qu'elles autorisent, de sorte que ceux-ci n'apparaissent pas uniquement comme des contraintes mais également comme des habilitations, à partir desquelles elles sont sans cesse réinvesties. Notre travail entend donc rendre compte de la construction des circuits courts comme le résultat de « la rencontre dynamique entre ce qui est institué, sous formes de règles, de modalités d'organisation, de savoirs, etc., et les investissements (ou engagements) dans une institution, qui seuls la font exister concrètement<sup>54</sup> ».

Cette sociologie de l'institutionnalisation, dont les avancées dépassent aujourd'hui le cadre de la sociologie politique<sup>55</sup>, ne va cependant pas de soi concernant l'ordre économique.

---

<sup>50</sup> Sophie Dubuisson-Quellier, Pierre François, « Introduction. Institutions économiques et institutions marchandes », dans Pierre François (Dir.), *Vie et mort des institutions marchandes*, Paris, Presses de Science Po, 2011, p. 16.

<sup>51</sup> Bernard Lacroix, Jacques Lagroye (Dir.), *Le Président de la République : usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

<sup>52</sup> Bastien François, *Naissance d'une constitution : la Cinquième République (1958-1962)*, Paris, Presses de Science Po, 1996. Brigitte Gaïti, *De Gaulle Prophète de la Vème République*, Paris, Presses de Science Po, 1998.

<sup>53</sup> Brigitte Gaïti, « Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (Dir.), *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique (XVIII-XXème siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 41.

<sup>54</sup> Jacques Lagroye, Michel Offerlé, « Introduction générale. Pour une sociologie des institutions », dans Jacques Lagroye, Michel Offerlé (Dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, p. 12.

<sup>55</sup> En ce qui concerne une application de cette perspective concernant l'Église voir Jacques Lagroye, *La vérité dans l'Église catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin, Coll.

Si l'usage du terme d'institution, qui fait référence à une certaine forme de stabilité, est routinier pour penser la marche de la vie politique, il est loin d'être évident en ce qui concerne l'économie dont le bon fonctionnement serait régi par la libre rencontre entre l'offre et la demande. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de remettre en cause le processus de désencastrement qui concourt à l'autonomisation des ordres d'activités, ni même de postuler le caractère « amorphe » des règles du marché pour parler comme Max Weber<sup>56</sup>, mais plutôt dans la lignée des travaux de Karl Polanyi<sup>57</sup> d'interroger le degré d'objectivation des institutions marchandes ainsi que la place qu'elles occupent au sein de l'ordre institutionnel<sup>58</sup> vis-vis des autres institutions, notamment politiques<sup>59</sup>. Parce qu'ayant acquis une certaine stabilité sans être absolument légitimes, les marchés en circuits courts semblent correspondre à ces « institutions bâtarde »<sup>60</sup>, dont les modalités d'apparition et de fonctionnement ont été encore peu étudiées.

---

Sociologiquement, 2006. Pour une application en sociologie des professions et en sociologie économique, voir Anne Jourdain, *Du cœur à l'ouvrage. Les artisans d'art en France*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 2014.

<sup>56</sup> Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*. Troisième essai, Paris, Plon, 1913, p. 28. Dans le souci d'identifier les différents types de socialisation, Max Weber oppose l'État qui serait le résultat d'un passage d'une socialisation occasionnelle à une structure sociale durable au marché dont la structure amorphe serait le résultat d'une dégradation de socialisations durables.

<sup>57</sup> Karl Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, [1944].

<sup>58</sup> Nous utilisons ce terme avec toutes les précautions posées par Jacques Lagroye et Michel Offerlé pour qui il ne s'agit pas de reprendre le lieu commun de l'existence d'un tout unifié et cohérent mais plutôt de penser que « c'est la préservation d'ordres institutionnels différents, non leur confusion, qui apparaît susceptible de garantir l'ordre social dans son ensemble » ce qui implique de s'intéresser aux « entreprises de mise en cohérence des différentes institutions ». De sorte que « tout se passe comme si la "réussite" d'une institution particulière, c'est-à-dire la réalisation d'objectifs que ses chefs lui assignent, défendre la Patrie, garantir la Justice, former des citoyens, réaliser le Bien Commun, "intégrer des exclus", rétablir la santé, diffuser un message religieux ou moral et ainsi de suite, supposait la conformation des membres à un "idéal" comportement collectif et l'intériorisation par les membres – et notamment par ceux qui doivent être les plus "exemplaires", tels qu'officiers, magistrats, enseignants, militants, travailleurs sociaux, médecins, prêtres... – des systèmes de valeur qui donnent sens officiellement à l'investissement institutionnel dans la société considérée ». Voir Jacques Lagroye, Michel Offerlé, « Introduction générale. Pour une sociologie des institutions », dans Jacques Lagroye, Michel Offerlé (Dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, p. 26-28.

<sup>59</sup> En ce sens, nous pouvons mentionner la sociologie des politiques économiques proposée par Vincent Gayon et Benjamin Lemoine. Il s'agit pour les auteurs « d'ouvrir des enquêtes empiriques sur les disciplines, les professions et les dispositifs de gouvernement qui maintiennent l'ordre économique, c'est-à-dire constituent "l'économie" comme réalité autonome et stabilisent les manières d'agir sur elle. Cela signifie prendre pour objet "la construction de l'objectivité" de l'ordre économique, en veillant à ne pas laisser l'analyse ceinturée par les processus réussis de sectorisation qui distribuent les rôles et les problématiques légitimes entre "l'économique", "le social" et le "politique" ». Vincent Gayon, Benjamin Lemoine, « Maintenir l'ordre économique. Politiques de désencastrement et de réencastrement de l'économie », *Politix*, n°105, 2014, p. 7.

<sup>60</sup> Pour Everett Hughes, il s'agit d'institutions « qui peuvent acquérir une certaine stabilité, sans être absolument légitimes. Bien qu'elles bénéficient de l'assentiment tacite des pouvoirs légaux, elles ne sont pas protégées par la loi. Elles évoluent parfois en dehors du domaine de respectabilité ». Parmi les institutions bâtarde, il identifie celles qui « sont en conflit direct avec les définitions admises et les mandats institutionnels », celles qui « offrent une alternative qui n'est pas absolument respectable, ou qui permet de satisfaire un goût caché ou un goût particulier » et enfin celles qui « proposent tout simplement un moyen d'obtenir une chose qui, dans le cadre du système institutionnel établi, n'est pas aisément accessible à certaines catégories de personne », Everett Hughes,

#### 4. La reconfiguration des alliances dans un jeu d'échelle complexifié

Notre perspective de recherche permet d'appréhender à nouveaux frais l'organisation des marchés agroalimentaires et la place qu'y occupent les interdépendances entre l'action publique et les groupes agricoles. Comme nous l'avons vu, loin d'un strict partage entre la sphère économique d'une part et l'univers politique et administratif d'autre part, plusieurs études ont montré l'implication de l'État, qui s'est imposé comme un des acteurs les plus puissants dans ce domaine. En ce qui concerne plus précisément les marchés agroalimentaires, la place accordée au droit apparaît alors moins comme un frein aux activités économiques et marchandes que comme leur support<sup>61</sup>. L'accès à l'État, et les luttes qu'il occasionne, semble essentiel à la construction des marchés. Ainsi, les cadres juridiques nationaux qui établissaient jusqu'ici les modes de classement et les règles du jeu économique semblent faire l'objet, à diverses occasions, d'une redéfinition et d'une contestation. Pour reprendre l'exemple du vin, Marie-France Garcia-Parpet montre comment une organisation structurée autour de l'origine de ce produit et des normes de production, stabilisée depuis de nombreuses années à travers les AOC, est aujourd'hui remise en question sous l'effet conjoint des producteurs les plus dominés et les plus puissants qui voient dans le « Nouveau Monde » l'occasion pour les uns de s'affranchir d'un cadre qui les marginalise et d'accroître, pour les autres, leur sphère d'influence internationale<sup>62</sup>. En parallèle, Antoine Roger souligne le travail de légitimation dont bénéficie la Commission européenne contre les États-membres pour s'imposer dans le contrôle de la filière viticole et modifier l'édifice marchand encadré par le « dispositif de régulation séculaire »<sup>63</sup> que constituent les AOC. C'est donc moins l'absence d'action publique que sa reconfiguration à d'autres niveaux que nationaux qui permettrait de rendre compte des alliances qui contribuent aujourd'hui à organiser les marchés, ce qui pose plus largement la question de l'enchevêtrement des échelles de régulation économique. Si on peut voir dans l'opposition entre marchés et mécanismes d'alliances sociales « un des plus

---

*Le regard sociologique*. Textes présentés et rassemblés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Editions de l'EHESS, 1996, p. 156-157.

<sup>61</sup> Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle)*, op. cit., Antoine-Bernard de Raymond, « Maximes empiriques de l'activité économique. Le marché des fruits et légumes en France (1936-2006) », thèse de Sociologie, Ecole Normale Supérieure de Cachan, 2007.

<sup>62</sup> Marie-France Garcia-Parpet, *Le marché de l'excellence. Les grands crus à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2009.

<sup>63</sup> Antoine Roger, « Constructions savantes et légitimation des politiques européennes. La circulation des savoirs sur la vigne et le vin », *Revue française de science politique*, vol.60, n°6, 2010, p. 1111.

grands obstacles à la compréhension des modes de fonctionnement des marchés concrets<sup>64</sup> », il est possible de penser que l'obstacle s'agrandit à mesure que s'allongent et que se diversifient les chaînes d'interdépendance<sup>65</sup>.

La configuration qui assurait à certains groupes agricoles, grâce à leur reconnaissance auprès des élites républicaines puis technocratiques à partir des années 1960, la capacité à stabiliser une structure du marché dessinée en leur faveur semble se transformer sous l'effet d'un double mouvement. Premièrement et comme nous venons de le percevoir, l'action publique en général, et agricole en particulier, n'est plus du seul ressort d'un État dont le caractère monolithique pose également question<sup>66</sup>. L'apparition de la Politique Agricole Commune (PAC)<sup>67</sup> d'abord, l'augmentation des compétences des collectivités territoriales<sup>68</sup> ensuite, contribuent à modifier l'espace de calculs ainsi que les pratiques au sein des organisations professionnelles agricoles<sup>69</sup>. En outre, ce sont les modalités mêmes de son intervention qui sont sujettes à une redéfinition, comme le montrent les travaux relatifs au *New Public Management* qui soulignent l'importation des modes de gestion du secteur privé vers le secteur public<sup>70</sup>. Deuxièmement, les organisations professionnelles agricoles historiquement dominantes sont de plus en plus confrontées à une « érosion des pouvoirs de représentation<sup>71</sup> ». L'émergence d'un double front de contestation par la reconnaissance d'organisations syndicales concurrentes<sup>72</sup> et d'associations visant par exemple à l'instauration de nouvelles normes de production, telles que l'agriculture biologique, ont partiellement remis en cause leur capacité à incarner « l'unité de la profession » et à promouvoir une identité professionnelle axée sur les seules activités productives<sup>73</sup>. Dans le même temps, certains de

---

<sup>64</sup> Marie-France Garcia-Parpet. « Représentations savantes et pratiques marchandes », *Genèses*, 25, 1996, p. 71.

<sup>65</sup> Norbert Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

<sup>66</sup> Daniel Gaxie, *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997.

<sup>67</sup> Eve Fouilleux, *La politique agricole commune et ses réformes. Une politique à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2003. Andy Smith, *L'Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>68</sup> Aurélie Trouvé, « Le rôle des régions européennes dans la redéfinition des politiques agricoles », thèse de sciences économiques, Université de Bourgogne, 2007.

<sup>69</sup> Pour un exemple des effets de l'eupéanisation des politiques agricoles dans un syndicat agricole, voir la thèse d'Elise Roullaud, « La Confédération paysanne à l'épreuve de la Politique agricole commune (1987-2007). Transformations des pratiques de représentation et du travail militant », thèse de science politique, Université de Lyon II, 2013.

<sup>70</sup> Par exemple dans l'hôpital, cf. Nicolas Belorgey, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le « nouveau management public »*, Paris, La Découverte, 2010.

<sup>71</sup> Ivan Bruneau, « L'érosion d'un pouvoir de représentation. L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *Politix*, n°103, 2013, p. 9-29.

<sup>72</sup> Il s'agit de la Confédération paysanne créée en 1987 et de la coordination rurale créée en 1992.

<sup>73</sup> Jacques Remy, « La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du Travail*, vol.39, n°4, 1987, p. 415-441. Christophe Giraud, Jacques Rémy, «

ces mouvements contestataires comme la Confédération Paysanne ont pu trouver, dans le contexte de l'altermondialisation<sup>74</sup>, de nouveaux alliés participant au décloisonnement des problématiques agricoles. De surcroît, l'apparition, puis le développement, de nombreux opérateurs économiques du secteur de la transformation et de la commercialisation de biens agroalimentaires tend à diluer encore un peu plus l'aptitude d'un syndicat comme la Fédération National des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) à influencer sur un marché comme celui du lait, pourtant le plus soumis à une économie co-administrée<sup>75</sup>. Dans ces luttes, la figure du consommateur devient d'autant plus centrale qu'elle est restée pendant longtemps peu incarnée puisque demeurant avant tout « un concept savant et un mot d'ordre<sup>76</sup> ».

On peut alors légitimement penser que certaines catégories des mondes agricoles<sup>77</sup> qui étaient jusque-là peu audibles puissent, en formant des alliances avec d'autres groupes sociaux que scelleraient les nouvelles sources de l'action publique, façonner les règles d'un marché agroalimentaire de plus en plus segmenté. Il revient alors de saisir plus précisément la façon dont ces alliances parviennent à construire des intérêts convergents - ceux des producteurs et ceux des consommateurs - que la division sociale du travail tendait jusqu'ici à opposer.

---

Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas des activités de diversification agricole en France», *Travail, genre et sociétés* n°30, 2013, p. 155-172.

<sup>74</sup> Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », thèse de science politique, Université Paris X-Nanterre, 2006.

<sup>75</sup> Alexandre Hobeika mentionne la façon dont la configuration initiée à partir des années 1970 qui associait les producteurs, les coopératives et les industriels dans une interprofession et qui donnait aux premiers une place importante dans la fixation des prix et des volumes du lait est remise en cause dans les années 2000 contre la volonté des syndicalistes. Cf. Alexandre Hobeika, « Les représentations de la FNSEA : profession, État, marchés. (Orne, années 1980-2015) », thèse de science politique, Paris, EHESS, 2016.

<sup>76</sup> Louis Pinto, « Le consommateur : agent économique et acteur politique », *Revue française de sociologie*, vol.31, n°2, 1990, p. 197.

<sup>77</sup> Pour une présentation de l'hétérogénéité de la position sociale des agriculteurs, voir notamment le numéro de *Sociétés contemporaines* coordonné par Céline Bessière, Ivan Bruneau et Gilles Laferté qui leur est consacré. Cf. Céline Bessière et al., « Introduction. Les agriculteurs dans la France contemporaine », *Sociétés contemporaines*, 2014, n°96, p. 5-26.

## 5. Questionner la place des intermédiaires dans l'institutionnalisation des échanges marchands

Paradoxalement, s'intéresser à l'institutionnalisation de la proximité dans les échanges marchands nous invite à déplacer le regard sur d'autres acteurs sociaux dont le rôle, bien qu'invisible, ou invisibilisé, est apparu déterminant au cours de notre enquête. Toute la difficulté réside dans le fait de ne pas voir dans l'intervention de ces intermédiaires un moyen de réduire l'incertitude ou de résoudre les crises qui seraient inhérentes au fonctionnement des marchés, ni de postuler à l'inverse son caractère néfaste comme nous y invitent souvent les discours des organisations professionnelles agricoles<sup>78</sup>. Le développement d'une « sociologie du travail marchand », des « intermédiations marchandes », en croisant la sociologie du travail et la sociologie économique, pointe ainsi l'importance d'une démarche empirique pour restituer l'activité professionnelle des différents agents qui, même s'ils ne sont pas présents au moment de l'échange, n'en demeurent pas moins efficaces dans le fonctionnement des marchés<sup>79</sup>. En effet, loin d'être de simples passeurs d'information ou des facilitateurs de la rencontre entre les sphères de la production et celles de la consommation, ces intermédiaires participent à part entière à la construction des marchés en transformant un bien en produit ou en marchandise, ainsi qu'en prescrivant aux acteurs de l'offre et de la demande les rôles de producteurs et de consommateurs.

La perspective qui consiste à dépasser le cloisonnement entre une sociologie rurale quasi exclusivement attentive à la production et une sociologie économique consacrée au seul moment de l'échange, révèle, dans l'exemple de la filière fruits et légumes, « l'ensemble de la chaîne d'acteurs qui, du producteur au distributeur contribue à la réalisation du produit et de son utilité sociale<sup>80</sup> ». Mettant au jour les modes de coopération qui associent les acteurs de la production, de la commercialisation et de la transformation, la focalisation sur les produits et les étapes de leur circulation ne permet cependant pas d'appréhender dans toute sa mesure la façon dont les circuits de distribution deviennent eux-mêmes un enjeu de conflits en dehors

---

<sup>78</sup> On peut noter à ce titre les multiples mobilisations des syndicats agricoles qui visent à contester par exemple le rôle des abattoirs dans la baisse des prix agricoles.

<sup>79</sup> Franck Cochoy, Sophie Dubuisson-Quellier, « Introduction. Les professionnels du marché. Vers une sociologie du travail marchand », *Sociologie du travail*, vol.42, 2000, p. 359-368. Jérôme Gautié, Olivier Godechot, Pierre Emmanuel Sorignet, « Arrangement institutionnel et fonctionnement du marché du travail. Le cas de la chasse de tête », *Sociologie du travail*, vol.47, 2005, p.383-404.

<sup>80</sup> Antoine-Bernard de Raymond, « Maximes empiriques de l'activité économique. Le marché des fruits et légumes en France (1936-2006) », *op. cit.*, p. 15.

des propriétés intrinsèques attribuées au produit. Penser le marché en terme de chaîne pour mieux se détacher du seul moment de l'échange, exclu par exemple les consommateurs de l'analyse, alors qu'ils apparaissent pourtant comme un élément déterminant tant comme « cible ou ressource<sup>81</sup> », que comme véritables acteurs politiques<sup>82</sup> des mobilisations qui revendiquent un rapprochement des producteurs et des consommateurs.

Par ailleurs, d'autres intermédiaires, qui ne sont pas présents dans la chaîne de production et de distribution, participent directement à la définition des pratiques marchandes légitimes. Si Max Weber voyait déjà dans le respect du résultat de l'échange par les tiers une condition de sa réalisation<sup>83</sup>, des recherches plus récentes pointent l'importance d'une certaine catégorie d'intermédiaires, à savoir les prescripteurs<sup>84</sup>. Comme nous l'avons vu, celles qui entreprennent de retracer la construction socio-historique des marchés mettent au jour la contribution de relais politiques et administratifs dans le processus d'institutionnalisation des réseaux marchands. Mais, il faut également ajouter les savants qui, en investissant les nouvelles disciplines académiques chargées d'encadrer le marché telles que le marketing<sup>85</sup>, fournissent des catégories de pensée aux acteurs tant politiques qu'économiques et consacrent, ou au contraire discréditent, les pratiques marchandes<sup>86</sup>. Ces derniers, pris dans des logiques internes plus ou moins indépendantes des contingences politiques et économiques, semblent de plus en plus influents, et peuvent d'ailleurs apparaître parfois comme les éléments déclencheurs d'une reconfiguration des alliances qui structurent les activités économiques<sup>87</sup>. On saisit, par exemple, tout l'intérêt d'intégrer au sein d'une recherche relative aux circuits courts, la participation des chercheurs dont on a déjà pressenti qu'elle était loin d'être neutre et négligeable dans un contexte de redéfinition des liens entre

---

<sup>81</sup> Sophie Dubuisson-Quellier, « Cible ou ressource : les ambiguïtés de la mobilisation des consommateurs dans la contestation de l'ordre marchand », *Sociologie et sociétés*, vol.41, n°2, 2009, p.189-214.

<sup>82</sup> Sophie Dubuisson-Quellier, Claire Lamine, « Faire le marché autrement. L'abonnement à un panier de fruits et légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs », *Sciences de la société*, n°62, 2004, p.144-167.

<sup>83</sup> Max Weber, *Essais sur la théorie de la science. op. cit.*, p.28 : « L'exemple de l'échange est en même temps apte à illustrer le fait que l'activité qui produit une socialisation ne s'oriente pas obligatoirement d'après les seules expectations de l'activité de ceux qui se socialisent par elle. Il peut également, selon notre exemple, s'orienter d'après l'expectation provenant de ce que des tiers qui ne participent pas à l'échange « respecteront » le résultat, à savoir le changement de propriété ».

<sup>84</sup> Armand Hatchuel, « Les marchés à prescripteurs. Crises de l'échange et genèse sociale », dans Annie Jacob, Hélène Vérin (Dir.), *L'inscription sociale du marché*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 205-225.

<sup>85</sup> Franck Cochoy, *Une histoire du marketing. Discipliner l'économie de marché*, Alger, Casbah éditions, 2000.

<sup>86</sup> Marie-France Garcia-Parpet, « Représentations savantes et pratiques marchandes », *Genèses*, n°25, 1996, p. 50-71.

<sup>87</sup> Antoine Roger, « Constructions savantes et légitimation des politiques européennes. La circulation des savoirs sur la vigne et le vin », *op. cit.* Ce fut également le cas dans l'entre-deux-guerres avec l'apparition du régionalisme économique, cf. Gilles Laferté, « L'homme politique, l'industriel et les universitaires : alliance à la croisée du régionalisme dans l'entre-deux-guerres », *Politix*, n°67, 2004, p. 45-69.

les organisations professionnelles et l'État. On formule ainsi l'hypothèse que le flou qui caractérise la proximité dans les échanges agroalimentaires est produite en partie par et pour un certain nombre de prescripteurs dont il s'agit de restituer les conditions sociales d'apparition, ainsi que les logiques participant à leur attribuer peu à peu une place centrale.

Appréhender les marchés comme un « système d'intermédiation », comme nous y invitent Laurent Jeanpierre et Olivier Roueff, permet précisément d'interroger « l'historicité propre des ensembles sociaux qui conditionnent ces interactions et la distribution effective des activités entre agents » et de souligner la « dimension conflictuelle, qui fait par exemple, que les protagonistes de l'intermédiation peuvent changer d'activités ou tenter de conquérir une activité qu'ils ne contrôlaient pas auparavant<sup>88</sup> ». Un rapide détour par la sociologie de la culture, dont un certain nombre de recherches portent depuis quelques années sur les intermédiaires, permet en effet d'apporter quelques éclairages particulièrement heuristiques sur lesquels nous pouvons prendre appui. Ainsi, dans un domaine caractérisé par une forte indétermination sur les œuvres et leurs auteurs, la montée des intermédiaires apparaît inhérente, parce que déterminante, à la constitution du champ du jazz, dont les ressorts sont pourtant le plus souvent attribués à la seule implication des producteurs<sup>89</sup>.

En ce qui concerne l'agriculture, ces intermédiaires prescripteurs ont été peu étudiés jusqu'ici, du fait d'une spécialisation scientifique consacrée aux seuls agriculteurs, que justifiait pleinement la place accordée aux organisations professionnelles agricoles dans la conduite politique, économique et symbolique de ce secteur<sup>90</sup>. Pourtant, si la définition nationale puis européenne de la « profession agricole » et des différents instruments chargés de la mettre en œuvre ne se sont pas complètement réalisés, c'est sans doute qu'un certain nombre d'acteurs joue un rôle de médiation déterminant<sup>91</sup>. La forte prégnance de l'appareil d'encadrement agricole au niveau départemental motive ainsi le choix de cette échelle d'analyse dans un certain nombre de travaux relatifs aux agriculteurs. On peut alors penser que c'est précisément dans les interstices formés entre les différents niveaux de régulation

---

<sup>88</sup> Laurent Jeanpierre, Olivier Roueff, « Introduction », dans Laurent Jeanpierre, Olivier Roueff (Dir.), *La culture et ses intermédiaires. Dans les arts, le numérique et les industries créatives*, Paris, Editions archives contemporaines, 2014, p. XXIV.

<sup>89</sup> Olivier Roueff, « La montée des intermédiaires. Domestication du goût et formation du champ du jazz en France, 1941-1960 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°181-182, 2010, p. 34-59.

<sup>90</sup> Nous reviendrons plus loin sur la signification que nous accordons à ce terme.

<sup>91</sup> Antoine Roger, « Ceci n'est pas un agriculteur ! Ajustement aux catégories statistiques européennes et délimitation des groupes sociaux en Roumanie », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, n°93, p. 5-29.



politique et économique, dont on a vu qu'ils se multipliaient que se situent les marges de manœuvre des intermédiaires.

Pour creuser cette hypothèse et lever le flou qui caractérise la proximité, la recherche se devait de procéder elle-même à un jeu d'échelle<sup>92</sup>. En effet, c'est dans le va-et-vient entre plusieurs niveaux que s'offre à voir la manière dont un certain nombre d'agents parviennent à s'imposer dans le travail de définition des règles du jeu marchand. Une approche par le haut qui s'attache à restituer les conditions sociales qui sont au principe de l'institutionnalisation de la proximité permet dans un premier temps d'analyser le travail de légitimation dont elle est l'objet. Cette démarche implique de restituer la construction, ainsi que la dynamique d'une cause, celle du rapprochement des producteurs et des consommateurs, et de suivre la façon dont elle s'est peu à peu cristallisée dans un ensemble de savoirs, de pratiques et de dispositifs. Suivant cette perspective, la mobilisation d'archives et la réalisation d'entretiens sont apparus particulièrement importants pour rendre compte des alliances entre plusieurs groupes (associations, chercheurs...) qui ont contribué à l'unification de cet ensemble au sein de la catégorie de « circuits courts ». L'enquête localisée permet, en retour, de replacer l'analyse au cœur des transactions marchandes tout en les re-contextualisant. La focale du local, très mobilisée mais peu interrogée par la littérature sur les circuits courts, permet de réinscrire les pratiques marchandes dans des réseaux d'interconnaissance sans négliger pour autant le travail d'homogénéisation dont elles font l'objet. Il s'agit d'analyser la façon dont les acteurs locaux sont enserrés dans des formes d'échanges encadrés qu'ils participent dans le même temps à (re)définir, par un « jeux d'échelle entre des processus généraux et des formes de recomposition par le bas (...) entre l'apparition de nouvelles injonctions et la manière dont ils sont appropriés localement<sup>93</sup> ».

En variant les échelles, nous souhaitons donc contribuer à questionner le clivage traditionnel des recherches sur les marchés qui opposent celles qui retracent leur construction socio-historique et celles qui rendent compte de leur fonctionnement concret. Ce faisant, se donnent à voir les logiques qui concourent à rendre difficilement palpable l'objet proximité qui apparaît moins comme intrinsèque où constitutif des marchés que comme le résultat du

---

<sup>92</sup> Jacques Revel, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Hautes Etudes/Gallimard/Le Seuil, 1996.

<sup>93</sup> Julian Mischi, Nicolas Renahy, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n°83, 2008, p. 9-21.

travail d'agents qui y trouvent le moyen de se placer au cœur de l'organisation des marchés agroalimentaires.

## **SECTION II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA RECHERCHE, CHANGEMENT D'ECHELLE ET VARIATION DES SOURCES**

Ce retour sur le déroulé de l'enquête s'inscrit dans une perspective réflexive qui vise à interroger les conséquences du changement de statut du chercheur dans les conditions de production de sa recherche en évitant, autant que faire se peut, le double écueil de la revendication d'une neutralité axiologique de l'enquêteur et de la confiance narcissique<sup>94</sup>.

Mon intégration en cours de thèse au sein de l'INRA, institution centrale du champ des sciences agricoles<sup>95</sup>, offre l'occasion de se pencher sur les implications de cette appartenance nouvelle sur une recherche ayant pour objet l'agriculture et ses intermédiaires. Ayant entrepris de réinscrire la place des chercheurs dans la construction et la circulation de la catégorie de « circuits courts » et plus généralement dans l'institutionnalisation de la proximité, il apparaît d'autant plus salutaire d'explicitier les conditions d'enquête. Ainsi, les paragraphes qui suivent sont également l'occasion de présenter la dynamique de la recherche et les sources récoltées qui sont apparues particulièrement intriquées. Pour ce faire, la présentation se découpe en quatre temps : l'entrée initiale dans la recherche (1), le début de la thèse (2), l'intégration à l'INRA (3) et le retour sur le terrain initial (4). Si pour des raisons didactiques, les étapes de la recherche présentée sont restituées dans une perspective chronologique, elles ont été plus enchevêtrées en réalité.

---

<sup>94</sup> Delphine Naudier et Maud Simonet, « Introduction », dans Delphine Naudier, Maud Simonet (Dir.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, 2011, p.5-21.

<sup>95</sup> Nous reviendrons plus précisément sur la place de l'INRA dans le champ des sciences agricoles dans le chapitre III.

## 1. Une entrée sur un terrain géographiquement éloigné et socialement proche

Entamée en 2009 dans le cadre d'un mémoire de master 2 de sociologie politique réalisé à l'université de Nanterre, l'enquête s'est d'abord concentrée sur la création d'une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne en milieu rural<sup>96</sup>. La familiarité avec les maraîchers ayant contribué à sa constitution, Pierre et Matthieu, que je connaissais depuis le collège et le lycée et avec lesquels je partageais sans doute en tant qu'enfant de la petite bourgeoisie parisienne un désir d'exotisme<sup>97</sup>, offrait alors un accès privilégié aux dynamiques internes à la construction de l'association ainsi qu'aux différents réseaux locaux d'interconnaissance sur lesquelles elles reposaient. Il s'agissait de restituer la construction d'une cause, celle du rapprochement du producteur et du consommateur, au sein des mondes ruraux auxquels sont le plus souvent associées des positions conservatrices<sup>98</sup>. En m'ouvrant les portes des réunions et en facilitant la négociation d'entretiens ainsi que la passation de questionnaires, mes amis devenaient mes introducteurs et mes informateurs. En effet, mon identification aux deux maraîchers<sup>99</sup> permettait de contourner les logiques d'appartenance territoriale<sup>100</sup> constitutives de la création de l'AMAP auxquelles j'étais extérieur en tant que parisien<sup>101</sup>. La contrepartie de mon acceptation sur l'exploitation maraîchère en cours de construction impliquait de participer à son travail productif. Mes séjours en tant qu'étudiant se sont alors mêlés à ceux de leurs nombreux amis et stagiaires qui, en échange d'un « coup de main », bénéficiaient « du gîte et du couvert ». Cette entrée les a paradoxalement éloignés de l'analyse puisqu'une très faible place leur a été accordée au sein du mémoire final tandis que les oppositions et les réticences vis-à-vis de la création de l'AMAP et de leur installation

---

<sup>96</sup> Jean-Baptiste Paranthoën, *La construction d'une AMAP en milieu rural. L'enjeu de la responsabilisation des consommateurs*, Mémoire de master 2 de sociologie politique, Université Paris X Nanterre, 2009.

<sup>97</sup> Nous reviendrons plus précisément sur leur trajectoire dans le chapitre VI.

<sup>98</sup> Sur un exemple de la construction médiatique des mondes ruraux, cf. Jean Rivière, « Des ploucs de droite aux pavillonnaires lepénistes. Sur la construction médiatique de vote des ruraux », *Agone*, n°51, 2013, p.65-83 et Céline Bessière, Ivan Bruneau, « « *La vie moderne* de Raymond Depardon, ou la beauté de la mort paysanne », *Revue de synthèse*, tome 136, 6ème série, n°3, 2011, p. 448-454.

<sup>99</sup> Dans une perspective similaire à la filiation, l'amitié peut constituer une ressource d'identification aux enquêtés, cf. Flora Bajard, « Enquêter en milieu familial. Comment jouer du rapport de filiation avec le terrain », *Genèses*, n°90, 2013, p. 7-24.

<sup>100</sup> Sur l'appartenance territoriale comme principe d'identification dans les mobilisations locales au détriment par exemple des appartenances professionnelles, voir Jean-Claude Chamboredon, Jean-Philippe Maty, Anne Méjean, Florence Weber, « L'appartenance territoriale comme principe de classement, et d'identification », *Sociologie du sud-est*, n°41-44, 1984-1985, p. 61-85. En guise d'exemple, toutes les réunions organisées pour la préparation de la création de l'AMAP commençaient par un tour de table. Après avoir décliné son nom et son prénom, chaque participant mentionnait le nom de son village et jamais sa profession.

<sup>101</sup> J'effectuais l'ensemble de mes déplacements avec une voiture immatriculée 75.

m'étaient difficilement perceptibles. Dans ces conditions, c'est la constitution d'une alliance dépassant le classement producteur/consommateur, permise par la réduction de la distance sociale entre des agriculteurs de plus en plus dotés en capital culturel et une petite bourgeoisie culturelle stabilisée dans l'emploi public, finalement relativement proche de ma position d'étudiant<sup>102</sup>, qui se donnait à voir.

## 2. Contraintes professionnelles et remontée vers le national

Une fois prise la décision de commencer une thèse au sein du Groupe d'Analyse Politique de Nanterre, l'absence d'appui financier pour me consacrer entièrement à mes recherches m'a détaché de ce terrain d'origine puisque mes différentes activités professionnelles auxquelles s'ajoutait l'enseignement à l'université de Nanterre rendaient beaucoup plus difficiles mes déplacements habituels. Ce décentrement a contribué à poser un nouveau regard sur les initiatives relatives au rapprochement des producteurs et des consommateurs qui se révélaient beaucoup plus structurées que ce que m'avait donné à voir l'enquête localisée. En effet, se constituait à la même période une organisation nationale des AMAP regroupant plusieurs associations régionales, ce qui offrait à l'enquêteur l'opportunité d'observer le travail d'homogénéisation nationale des cadres militants en train de se faire. Le week-end consacré à la création du Mouvement Inter Régional des AMAP fut l'occasion de réaliser des premières observations et de faire la rencontre de plusieurs personnes avec lesquelles je partageais une appétence pour la recherche. Outre les nombreux chercheurs dont je commençais à percevoir l'implication, se trouvaient également des salariés du réseau régional chargés de promouvoir les AMAP en Ile-de-France. Le salariat associatif apparaissait pour certains de ces diplômés en sciences sociales comme une étape de transition avant d'obtenir un financement de thèse, que l'intérêt des chercheurs vis-à-vis des organisations pour laquelle ils travaillaient semblait pouvoir rendre possible. Sur la base de cette affinité et profitant du bon accueil de ma démarche dans une association qui mobilisait habituellement des étudiants en stage, j'ai pu négocier un accès à ses archives en échange de leur classement. C'est à cette occasion qu'en plus des documents internes du réseau AMAP Ile de France, ont été découvertes une dizaine de boîtes concernant une autre association. Les documents

---

<sup>102</sup> Sur le statut d'étudiant dans l'enquête de terrain, cf. Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997, p. 98-101.

qu'elles contenaient portaient sur l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs (APEC), nom que l'on retrouvait dans celui de deux organisations régionales chargées de développer les AMAP (Alliance Provence et Alliance PEC Rhône Alpes), mais dont aucun de mes interlocuteurs ne connaissait l'origine. Derrière cette mobilisation qui se présentait comme nouvelle et locale, se dissimulait en fait une histoire organisationnelle nationale, et même internationale, beaucoup plus longue.

En même temps que la consultation d'archives, mes contraintes résidentielles et professionnelles ont encouragé mon investissement dans un certain nombre de colloques et de séminaires que la socialisation au travail scientifique impliquait également. S'y retrouvaient des militants et des chercheurs dont les thèmes débordaient la seule question des AMAP pour s'élargir à celle des « circuits courts ». Ces marchés étaient d'ailleurs l'objet de programmes de recherche-action où se mêlaient des salariés d'organismes de développement ainsi que des chercheurs appartenant le plus souvent aux institutions scientifiques agricoles<sup>103</sup> (écoles d'agronomie publiques et privées, INRA) dont j'étais très éloigné du fait de mon rattachement universitaire (l'université de Nanterre) et disciplinaire (la science politique).

### 3. L'appartenance à l'INRA comme ressource pour l'enquête

En parallèle, depuis le début de ma thèse, je participais au groupe de recherche « Encadrement et sociabilités dans les mondes ruraux » qui regroupe encore aujourd'hui des jeunes chercheurs inscrits dans des domaines et disciplines scientifiques différents autour de Nicolas Renahy, Gilles Laferté et Julian Mischi, tous les trois chercheurs à l'INRA de Dijon<sup>104</sup>. C'est sur la base des liens tissés dans ce cadre que j'ai pu bénéficier d'une bourse de thèse de trois ans cofinancée par le Conseil Régional de Bourgogne et l'INRA. Le financement d'un projet de thèse consacré aux « positions sociales des agriculteurs et mode

---

<sup>103</sup> Nous reviendrons plus explicitement sur la place des « circuits courts » dans le champ des sciences agricoles dans le chapitre III.

<sup>104</sup> Pour une présentation de ce groupe de recherche et de la perspective défendue, voir notamment Gilles Laferté, *L'embourgeoisement agricole dans les formes localisées de la structure sociale. Revisite et ethnographie collective*, mémoire d'Habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Paris IV, 2013.

d'entrée sur les marchés en "circuits courts"<sup>105</sup> », témoigne de l'intérêt porté par cette institution scientifique de l'encadrement agricole sur cette thématique. Suivant la perspective socio-historique développée au sein du laboratoire de Nanterre auquel je suis resté associé, il ne s'agissait pourtant pas de procéder uniquement à une sociologie des agriculteurs, mais d'interroger également la catégorie de « circuits courts<sup>106</sup> », devenue catégorie d'action publique depuis qu'un groupe de travail l'a définie en 2009 sous l'égide du ministère de l'Agriculture. Dans cette perspective, le changement de statut qu'impliquait ma nouvelle affiliation scientifique a largement facilité une stratégie de recherche visant à restituer la construction militante, savante et institutionnelle de ces marchés. En effet, le groupe de travail réunissait un certain nombre de chercheurs dont faisait partie ma nouvelle co-directrice de thèse Danièle Capt<sup>107</sup>. Les nombreuses archives personnelles qu'elle m'a fournies (documents internes au groupe de travail, prise de note) ont pu être mobilisées au cours des entretiens enregistrés réalisés<sup>108</sup>, facilitant considérablement la compréhension des pratiques au sein du groupe de travail auquel je n'avais pas participé<sup>109</sup>. Creusant davantage l'hypothèse d'une participation savante active dans la construction et la circulation des « circuits courts » l'identification à une enseignante chercheuse ayant travaillé pendant vingt ans sur ces questions a permis de négocier plusieurs entretiens avec d'autres chercheurs impliqués dans ce champ de recherche. Malgré cette médiation, la démarche qui consiste pour un étudiant à enquêter sur des savants, loin d'être neutre, a tout de même provoqué des malentendus, des autocensures (cf. encadré) et a été l'objet de tentatives de renversement de la relation d'enquête<sup>110</sup> comme lorsqu'un chercheur interviewé a imposé la présence de son doctorant travaillant également sur les « circuits courts » lors de notre entretien<sup>111</sup>. Mais ma position académique difficilement identifiable (sociologue et politiste dont la thèse est dirigée par un sociologue et une économiste, rattaché à un laboratoire de l'INRA et associé à un laboratoire

---

<sup>105</sup> Sujet de thèse déposé par Danièle Capt et Gilles Laferté en date du 10 janvier 2011 auquel a également contribué Antoine-Bernard de Raymond.

<sup>106</sup> Sur l'importance de se défaire des catégories de pensée naturalisées dans la conduite de l'enquête en sciences sociales, cf. Howard S. Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, Coll. Grands Repères, 2007, [2002].

<sup>107</sup> J'aimerais remercier encore une fois Danièle Capt pour toute l'aide apportée à cette recherche.

<sup>108</sup> Nous avons notamment réalisé deux entretiens avec Danièle Capt : Entretien du 21 novembre 2011 et du 28 février 2012.

<sup>109</sup> Sur la mobilisation des notes pour « réinscrire assez sûrement l'entretien dans un questionnaire sur les pratiques », voir Sylvain Laurens, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants" », *Genèses*, n°69, 2007, p. 119 et suivantes.

<sup>110</sup> Hélène Chamboredon, Fabienne Pavis, Muriel Surdez, Laurent Willemez, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, 1994, p. 114-132.

<sup>111</sup> Notre position dans la salle au moment de l'entretien matérialisait une séparation entre le directeur de thèse situé d'un côté de la table et les doctorants situés tous les deux en face de lui.

de l'université de Nanterre), a sans doute participé à m'extraire des concurrences savantes inhérentes à la constitution des « circuits courts » en objet de recherche.

**ENCADRE 1** : Extrait du carnet de terrain suite à l'entretien réalisé avec Renaud, maître de conférence en sociologie dans une école d'agronomie, effectué le 8 février 2012

Rendez-vous est donné à 9h30 dans son bureau. Après avoir frappé, il me reçoit en se présentant et commence par me demander ce que je fais plus exactement car il ne se souvient pas trop du contenu des échanges que nous avons eu précédemment. Je lui explique que je veux comprendre la manière dont les « circuits courts » ont été construits scientifiquement et institutionnellement.

Très vite, il paraît surpris par la teneur de notre rencontre, il pensait qu'on allait discuter de notre thème de recherche commun et ne s'attendait pas à être soumis à un entretien. A plusieurs reprises il me rappelle son statut d'enquêté et les contraintes qu'il engendre : « *c'est très fatigant en fait de ne faire que parler* ». L'entretien se passe bien même si j'ai pu sentir quelques réticences au moment d'évoquer la position sociale de ses parents. Thème que je n'ai d'ailleurs pas réussi à aborder explicitement. Je m'aperçois dans ces occasions qu'il est vraiment très difficile de faire parler les interviewés sur leurs trajectoires familiales et cela d'autant plus quand il s'agit de sociologues qui maîtrisent l'exercice de l'entretien.

En outre, le rattachement à un laboratoire de l'INRA ainsi que l'appui de Danièle Capt a également grandement facilité l'accès ainsi que le traitement des données issues du recensement agricole de 2010 que ma codirectrice de thèse avait directement contribué à élaborer en lien avec le Service de la Statistique et la Prospective du ministère de l'Agriculture<sup>112</sup>. Se matérialisait alors de plus en plus l'importance des scientifiques non plus uniquement dans la co-construction de la catégorie de « circuits courts » pour penser un ensemble hétérogène de pratiques marchandes, mais également dans la production d'une action publique destinée à leur développement. La constitution de l'expertise scientifique comme enjeu s'est d'ailleurs révélée dans les sollicitations dont j'ai été l'objet et qu'il s'agissait d'anticiper. Par exemple, au cours d'un entretien réalisé avec un salarié de l'organisation qui représente l'ensemble des chambres d'Agriculture au niveau national,

---

<sup>112</sup> Il faut ajouter que l'accès aux données du recensement agricole est conditionné à la présentation d'un projet de recherche et à un financement, assuré en l'espèce par mon laboratoire. Leur traitement demande une connaissance très précise de la base de donnée dans un dispositif technique très contraignant (une seule personne est autorisée à se connecter au site du CASD identifiée par son empreinte digitale). Aux ressources matérielles apportées par le CESAER s'ajoutent les ressources humaines. L'aide apportée par Pierre Wavresky, ingénieur d'études en statistiques fut déterminante.

j'invoque la neutralité axiologique de ma démarche pour mieux mettre à distance l'implication des autres chercheurs travaillant sur les « circuits courts », ce qui conduit dans un premier temps à décevoir mon interlocuteur :

Enquêteur : *« je ne cherche pas à développer les circuits courts, mais à savoir comment les acteurs les ont mis en place. Donc, ce n'est pas un point de vue normatif ».*

Salarié de l'APCA : *C'est dommage ! (Rire).* (Entretien du 16 avril 2014<sup>113</sup>)

Pourtant, tout au long de notre discussion, c'est la place accordée à la science par l'interviewé<sup>114</sup> qui transparait, mettant au jour les transactions qui s'opèrent dans une relation d'expertise. Regrettant d'avoir été *« assez peu en contact avec la recherche »* alors que d'autres *« services sont en lien, en connivence avec des chercheurs »*, ma présence semble pouvoir offrir l'opportunité de compenser cette carence. En dépit du cadrage initial de l'entretien, mon interlocuteur tente de me convaincre de l'implication de son organisation dans le développement des « circuits courts » comme il le dira à son collègue : *« Ca y'est je l'ai convaincu là »*. Dès lors, sont explicitées ses attentes vis-à-vis de mon travail : *« moi, ce que j'attends c'est que tu fasses une super synthèse »*, qui vont jusqu'à me prodiguer des conseils sur son contenu : *« je pense que ce qui vaut le coup dans votre sujet, c'est de garder en tête que la production fermière c'est la base pour un agriculteur »*. Mais, plus que mon statut de scientifique c'est mon inscription disciplinaire qui semblait être valorisée ainsi que l'enquêté le mentionnera au moment de me présenter à plusieurs de ses collègues *« j'ai enfin trouvé mon sociologue ! »*, ce qui contrastait avec l'invisibilité sociale d'anciens sociologues ruraux<sup>115</sup>. Mais ma double socialisation académique ainsi que le moment tardif de l'entretien dans mon enquête ont participé à me dégager d'une relation à laquelle je n'étais finalement pas tenu.

---

<sup>113</sup> Les paroles qui suivent restituées entre guillemets sont des extraits du même entretien.

<sup>114</sup> Sur la façon dont une situation d'enquête révèle la place qu'accorde l'interviewé à la discipline de l'enquêteur, voir Muriel Darmon, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, n°58, 2005, p. 98-112.

<sup>115</sup> Dans un article qui s'attache à historiciser le regard scientifique et plus spécifiquement la place du sociologue rural au sein de l'INRA, Alice Barthez mentionne une remarque dont elle a été plusieurs fois l'objet : « Sociologue à l'INRA ? Ca n'existe pas ! Il y a des sociologues au CNRS mais pas à l'INRA ! A l'Institut de la Recherche Agronomique, on fait des recherches sur les plantes, les animaux, mais pas sur les gens ! », Alice Barthez, « Au sujet de l'historicité du regard scientifique », dans Céline Bessière, Eric Doidy, Olivier Jacquet, Gilles Laferté, Julian Mischi, Nicolas Renahy, Yannick Sencébé (Dir.), *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales, Actes du colloque, Dijon, 17-19 mai 2006*, Paris, Jouve, p. 439- 453.



La mobilisation de l'appartenance à l'INRA comme ressource pour l'enquête a connu des fortunes plus nuancées. M'intéressant plus spécifiquement à l'implication du pôle politique du ministère de l'Agriculture dans la gestion du dossier des « circuits courts » et confronté à l'absence de réponse de plusieurs membres du ministère à mes demandes d'entretien, j'ai été amené à solliciter un ancien membre du cabinet du Ministre. Ses nouvelles attributions au sein de l'organisme de recherche depuis le changement de majorité intervenu un an plus tôt semblaient constituer une véritable opportunité qui devait permettre de compléter les archives personnelles et ministérielles récoltées jusqu'ici<sup>116</sup>. Si la tentative a partiellement fonctionné puisqu'un rendez-vous a pu être négocié, elle s'est vite confrontée à la distance qu'implique toute relation avec des « imposants<sup>117</sup> ». En effet, l'écart entre un haut fonctionnaire titulaire d'un doctorat d'économie politique, ancien élève de polytechnique et Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts et un doctorant de sociologie n'a pu être euphémisée par la seule appartenance commune à une organisation, malgré mon effort vestimentaire consenti<sup>118</sup>. Dans ces conditions, on comprend que les difficultés rencontrées lors des entretiens réalisés auprès des chercheurs du champ des sciences agricoles, résolues en partie par mon identification à ma codirectrice de thèse, n'étaient que plus manifestes. Notre entretien qui s'est déroulé dans son bureau au siège de l'INRA à Paris, immeuble qui cristallise une hiérarchie symbolique, n'a duré que trente minutes et s'est alors cantonné à des dimensions organisationnelles du ministère.

#### 4. *Le sociologue devenu doctorant à l'INRA de retour sur le terrain initial : ouverture et fermeture des opportunités de recherche*

En plus de la construction institutionnelle des « circuits courts », la thèse entamée impliquait également d'interroger la position sociale des agriculteurs engagés dans ces marchés qu'il s'agissait d'appréhender, en complément de l'enquête statistique, dans une

---

<sup>116</sup> Pour une mise au point sur l'usage des entretiens comme « impensé méthodologique » dans l'analyse des politiques publiques, voir Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol.55, n°1, 2005, p. 73-111.

<sup>117</sup> Hélène Chamboredon, Fabienne Pavis, Muriel Surdez, Laurent Willemez. « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *op. cit.*

<sup>118</sup> Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, n°3, 1991, p. 120-133.

perspective localisée. Le retour sur le terrain initial permet d'appréhender plus précisément ce qu'a pu impliquer le changement de statut dont j'ai pu être l'objet dans la conduite de la recherche. Ainsi, la référence à un institut de recherche tel que l'INRA, identifié comme une des organisations ayant contribué à la modernisation agricole a pu fermer l'accès aux acteurs les plus critiques vis-à-vis de la politique agricole. Ce fut précisément le cas avec le Centre de Ressources et d'Essaimage des AMAP (CREAMAP)<sup>119</sup> concurrent du Mouvement Inter Régional des AMAP (MIRAMAP) dans la représentation et le développement des AMAP. Bénéficiant pourtant d'une recommandation de la part de mes deux amis d'enfance, membres d'une des structures départementales, et faisant valoir mon statut de sociologue à l'INRA, on m'a explicitement interdit l'accès à une des assemblées générales tandis que d'autres chercheurs affiliés à l'université ont pu y participer.

A l'inverse, le rattachement au laboratoire du CESAER de Dijon a pu faciliter l'ouverture de nouveaux terrains auprès de certains membres d'organisations dominantes de l'encadrement agricole. C'est ainsi qu'après avoir laissé un message sur le site de la chambre départementale d'Agriculture mentionnant la volonté de mieux connaître « *le rôle des chambres d'Agriculture dans les circuits de commercialisations des produits agricoles*<sup>120</sup> », je suis invité à contacter l'un de ses responsables. Au cours de notre discussion téléphonique, je découvre qu'il connaît très bien mon laboratoire de recherche, y ayant réalisé son mémoire d'ingénieur sur les trajectoires des exploitations laitières. Responsable de l'équipe qui a précisément pour compétence la question des « circuits courts » à la chambre départementale d'Agriculture, il organise lui-même plusieurs rendez-vous avec ses agents.

L'élargissement notamment géographique de la recherche a également modifié les clauses implicites du « contrat » passé avec Pierre et Matthieu, mes amis d'enfance maraîchers. Décentrer l'enquête de l'AMAP pour investir de nouveaux réseaux qui leurs étaient étrangers a, en effet, permis de m'émanciper de la position de demandeur à laquelle j'étais jusqu'ici tenu. Et à travers la reconnaissance de leurs pratiques professionnelles comme objet de recherche, s'est joué, en creux, la valorisation de leur parcours, que mon appartenance nouvelle à l'INRA, institution légitime de l'encadrement agricole, a certainement renforcée. Leur passage du statut d'informateur à celui d'enquêté est intervenu au moment où les tensions au sein de leur entreprise se sont avérées de plus en plus

---

<sup>119</sup> Pour une présentation de ce mouvement par ses créateurs, voir Denise Vuillon, *L'Histoire de la première AMAP. Soutenir les paysans pour se nourrir durablement*, Paris, l'Harmattan, 2011.

<sup>120</sup> Extrait du carnet de terrain en date du 23 janvier 2013.

prégnantes. Notre proximité affective s'est alors présentée comme un support de leur « travail de mise en mots » de leurs doutes<sup>121</sup>, me plaçant dans le même temps dans une situation d'écoute, de confident. Pour éviter les risques d'asymétries liées aux dispositifs de l'entretien enregistré dans ce contexte de familiarité affective<sup>122</sup>, la collecte des informations notamment biographiques concernant ces amis, devenus informateurs puis enquêtés, s'est réalisée au cours de nombreuses discussions informelles retranscrites dans mon carnet de terrain, enrichies par l'exploitation de leurs archives personnelles (bulletins scolaires, documents éducatifs agricoles, documents professionnels). Cette relation nouvelle m'a dès lors placé dans un statut à part, détaché progressivement des injonctions à la participation productive.

Jouer sur les échelles d'analyse de ces relations de proximité marchandes rend possible l'objectivation du lien entre deux terrains d'enquête à la fois interdépendants et relativement éloignés ainsi que la saisie de l'importance des intermédiations, largement invisibles par une approche univoque, qui participent pourtant à leur définition et leur régulation.

### **SECTION III. ECONOMIE DE LA THESE**

La thèse comporte sept chapitres centrés sur le processus d'institutionnalisation des circuits courts à partir des années 1990 auxquels s'ajoute un premier chapitre historique consacré à la structuration des marchés agroalimentaires depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle.

Afin d'interroger l'apparente nouveauté des tentatives de rapprochement des producteurs et des consommateurs, le premier chapitre de la thèse se donne pour objectif de réinscrire l'émergence de la proximité, ou plutôt sa non-émergence, dans une perspective historique. Sans prétendre à l'exhaustivité, il s'agit d'apporter des éléments de contribution à une histoire sociale des intermédiations dans les marchés agroalimentaires. Tandis que

---

<sup>121</sup> Pierre-Emmanuel Sorignet, « Double appartenance et objectivation », communication au colloque « Ethnographies du travail artistique », université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 21-22 septembre 2006. [http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/laboratoire\\_georges\\_friedmann/Sorignet.pdf](http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/laboratoire_georges_friedmann/Sorignet.pdf). (Consulté le 29 janvier 2014)

<sup>122</sup> Marie Gourir, « L'observatrice, indigène ou invitée ? Enquêter dans un univers familial », *Genèses*, n°32, 1998, p. 110-126.

l'organisation des échanges marchands dans le domaine agroalimentaire est souvent rapportée à la période d'après-guerre, l'analyse débute au XIX<sup>ème</sup> siècle, au moment où s'accélère l'éloignement des espaces de production et de consommation. En nous appuyant sur le renouvellement de l'historiographie dans le domaine économique, nous analysons la division du travail, tant horizontale que verticale, qui intervient à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle. L'allongement des chaînes d'interdépendance qui se matérialise par le développement d'intermédiaires entre une offre agricole composite et une demande citadine en pleine expansion, place l'État au centre des luttes pour l'obtention des conditions favorables au fonctionnement des marchés. A l'avènement d'un État commercial, s'ajoute un État garant de l'équilibre général dont les agents participent à la définition de la qualité des produits. Les alliances entre les agriculteurs les mieux organisés et l'élite républicaine puis technocratique modifient la perspective libérale qui prévalait depuis la Révolution française. Sous l'effet conjugué de l'intégration de plus en plus importante de l'agriculture au marché et du développement puis de la concentration des industries de l'agroalimentaire et des entreprises de la distribution, les agriculteurs vont être cantonnés à une fonction de production de matière première. Toute tentative de singularisation implique ainsi une approche par produit qui impulse la segmentation des marchés agroalimentaires par filière. Pourtant, une agriculture marchande parvient à se maintenir, dans le maraîchage notamment, profitant des aléas climatiques pour valoriser sa production au sein de réseaux commerciaux peu stabilisés. Mais la restitution des débats relatifs à la protection de l'usage du terme « fermier », initialement portée afin de valoriser des activités de diversification souligne l'inertie d'une configuration au sein de laquelle la définition étatique de la qualité des produits apparaît comme la seule voie possible de singularisation pour les agriculteurs.

Le deuxième chapitre s'intéresse, quant à lui, aux conditions sociales au principe de l'émergence et de la métamorphose de la cause visant au rapprochement des producteurs et des consommateurs. A partir du traitement d'archives inédites et d'entretiens, il s'agit de rendre compte d'une histoire peu connue des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne qui débute dans les années 1990. A la faveur de l'internationalisation des modalités de régulation des échanges marchands, se constitue une coalition d'organisations qui se donne pour nom l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs. D'abord destiné à contester les réformes du GATT et de la PAC, l'objet de ce qui devient une association se transforme peu à peu vers la promotion de mesures concrètes pour rapprocher les producteurs et les consommateurs. Ainsi, le maintien de l'Alliance au-delà des conditions qui l'avaient vu

naitre, interroge les raisons qui concourent à la pérennisation d'une coalition transectorielle dont l'existence relativement courte serait, d'après la littérature, intrinsèque. Le chapitre montre que c'est précisément parce qu'elle a longtemps pu être l'objet d'investissements hétérogènes qu'elle s'est peu à peu institutionnalisée. Les salariés de l'Alliance occupent une place déterminante dans ce processus. La diffusion des appels à projet comme mode de financement des associations trouve une résonance auprès d'agents qui, en dévaluant les formes traditionnelles d'engagement, parviennent à conjuguer leur engagement moral et leur trajectoire professionnelle. Le soutien de l'Alliance aux initiateurs des AMAP s'inscrit en effet dans une stratégie basée sur la mise en place de mesures concrètes destinées à rapprocher des agriculteurs et des consommateurs, non plus au niveau d'organisations représentatives, mais à l'échelle individuelle. Le passage d'un répertoire d'actions contestataires à une logique d'expertise rend particulièrement dépendante la morphologie de l'association aux fluctuations institutionnelles. Le transfert d'une partie du financement des associations vers les collectivités territoriales va ainsi précipiter le désengagement dans l'Alliance nationale et encourager dans le même temps l'autonomisation de ses fédérations régionales qui portaient jusqu'à peu la trace de cette histoire. C'est à ce niveau que sont dorénavant recrutés des salariés chargés de promouvoir les AMAP.

S'il elle s'est transformée au gré de multiples reconfigurations, la cause du rapprochement des producteurs et des consommateurs est longtemps restée à la marge du secteur agricole. D'autant que la spécialisation de l'Alliance sur le développement des AMAP intervient au moment où les organisations professionnelles agricoles, pourtant très actives jusque-là, se désengagent. En effet, la promotion de dispositifs marchands associant les agriculteurs et les consommateurs semble très éloignée des logiques qui structurent l'espace de l'encadrement agricole autour des seuls modes de production. Le troisième chapitre cherche à montrer que la territorialisation de l'action publique encourage le travail d'homogénéisation symbolique de ces initiatives autour de la catégorie d'organisation marchande de « circuits courts » qui revêt alors une dimension géographique. C'est à la faveur de la rencontre entre des membres d'organisations du développement agricole et des agents du champ des sciences agricoles que se diffuse la catégorie de « circuits courts ». Pour les premiers, l'investissement dans cette thématique permet de contourner une position marginale qu'avaient initiées les lois de modernisation agricole des années 1960. Pour les seconds, il s'agit de se faire les propriétaires de ce qui devient un objet de recherche afin de concurrencer le monopole des économistes sur l'étude des relations marchandes dans un

contexte marqué par la modification des modalités de financement de la recherche et d'académisation des sciences agricoles. Le flou qui caractérise cette catégorie d'organisation marchande favorise alors ses multiples réappropriations parmi les élus locaux, notamment, qui y voient le moyen d'assurer le « développement de leur territoire ». Les « circuits courts » deviennent un enjeu particulièrement important pour les organisations professionnelles agricoles au moment où elles sont, elles aussi, de plus en plus confrontées à la diversification de leurs sources de financement.

Comme le mentionne le chapitre quatre, c'est en ce sens qu'il faut comprendre la tentative de reprise en main des « circuits courts » par les agents du ministère de l'Agriculture qui sont aujourd'hui peu enquêtés. Confrontés à la remise en cause de leur territoire bureaucratique, sous le double effet de la concentration administrative et des injonctions environnementales, ils se saisissent de cette thématique pour mieux se la réapproprier. Mobilisant leurs alliés traditionnels du secteur, il s'agit de faire accepter une définition économique des « circuits courts » qui s'inscrivent dans la perspective visant à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles. C'est donc moins en terme géographique qu'en fonction du nombre d'intermédiaires que sont définis les dispositifs qui s'attachent au rapprocher les producteurs et les consommateurs. Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, les membres du ministère de l'Agriculture organisent un groupe de travail qui doit faire la preuve de leur capacité à mobiliser au-delà de leurs alliés traditionnels. Le dispositif mis en place concourt à dépolitiser les débats pour les mener vers la discussion des instruments à mettre en œuvre pour développer les « circuits courts » plutôt que vers la définition à retenir. Inscrits dans un dispositif qui place les organisateurs au centre du jeu, les différents intervenants participent au travail de légitimation entrepris par les membres du ministère, dont le Ministre, qui peuvent se faire les porte-parole du groupe. Si les membres du groupe sont momentanément contraints malgré la fin de la concertation, la reconfiguration au sein du pôle politique du ministère modifie la hiérarchie des objets légitimes à traiter. Bien qu'aucune mesure contraignante n'ait été adoptée pour délimiter les frontières de ce marché et que les principaux membres du ministère se désinvestissent, certains agents du ministère, jusqu'ici marginalisés, parviennent à s'immiscer au sein d'une configuration qui donne à la proximité une acception territoriale à travers l'adoption d'une nouvelle catégorie, celle de « circuits alimentaires de proximité ».

Le cinquième chapitre consiste, à partir du traitement inédit des statistiques agricoles, à saisir l'espace des exploitations agricoles en « circuits courts ». L'intégration de questions

spécialement dédiées au sein du questionnaire du recensement général agricole permet de comparer, dans un premier temps, la position des exploitations qui font des « circuits courts » de celles qui n'en font pas. La nouveauté du questionnaire du recensement de 2010 permet d'interroger, dans un deuxième temps, l'homogénéité des exploitations en « circuits courts ». Jusque-là confrontées à un appareil statistique peu fourni concernant les activités de diversification, les recherches oscillaient entre des enquêtes microsociologiques qui soulignent l'hétérogénéité des pratiques et celles quantitatives cantonnées à identifier les facteurs qui, toutes choses égales par ailleurs, expliquent l'entrée des exploitations dans les « circuits courts ». A partir d'une analyse des correspondantes multiples (ACM) d'une part et d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) d'autre part, nous identifierons trois sous-groupes d'exploitations (les « intermittents », les « spécialistes » et les « diversifiés ») qui sont engagées sur ces marchés.

Un changement d'échelle est alors entrepris dans les deux derniers chapitres. Il s'agit en effet de replacer les tentatives attachées à introduire la proximité dans les marchés agroalimentaires à un niveau départemental. En ce sens, le chapitre six analyse, à partir d'une enquête ethnographique, les stratégies des agriculteurs « intermittents » visant à la réappropriation des circuits de commercialisation dans les années 1990. L'enquête interroge la position sociale de ces agriculteurs et montre qu'elle est finalement relativement éloignée de ceux souvent étudiés dans les mouvements agricoles hétérodoxes. C'est moins un engagement politique préexistant que la recherche de marge dans un contexte de reconfiguration des marchés agroalimentaires qui concourt à la création de modes de commercialisation directs. Ces réseaux de commercialisation sont alors pensés en compléments des filières traditionnelles. En restituant la carrière d'installation de deux jeunes urbains devenus maraîchers, on s'est intéressé, dans la deuxième partie du chapitre, aux conditions d'apparition du sous-groupe des spécialistes. Cette approche permet également, à partir des données issues du traitement d'un questionnaire, d'interroger plus précisément l'hypothèse de la proximité sociale des agriculteurs et des consommateurs inscrits dans ces marchés.

Dans la continuité de ce développement, le dernier chapitre montre les ressorts de la réappropriation des circuits courts par un certain nombre d'intermédiaires parmi lesquels on retrouve des salariées de la chambre départemental d'Agriculture. Situées dans une position marginale au sein d'une organisation qui est confrontée à la diversification de ses sources de financement, ces agents de développement se saisissent de cette thématique qui rentre en

résonnance avec leurs modalités d'entrée dans le secteur agricole. La reconnaissance ministérielle des « circuits courts » ne fait alors que renforcer ce qui apparaît comme une avant-garde professionnelle. En outre, l'accroissement de la demande des collectivités locales pour l'approvisionnement des cantines scolaires en produits bio, locaux, de proximité leur donne l'opportunité d'accéder à une position réticulaire au sein de ces marchés. En jouant sur l'indétermination sociale de la proximité, elles parviennent à ajuster une demande, les élus locaux, et une offre, les agriculteurs, qui s'éloignent tant géographiquement que socialement. Ces intermédiaires participent alors à la constitution du troisième sous-groupe identifié, celui des « diversifiés », en assurant les conditions économiques de leur maintien.





# Chapitre I

## Contribution à une histoire sociale de l'intermédiation dans les marchés agroalimentaires

---

« Même là où la société repose le plus complètement sur la division du travail, elle ne se résout pas en une poussière d'atomes juxtaposés, entre lesquels il ne peut s'établir que des contacts extérieurs et passagers. Mais les membres en sont unis par des liens qui s'étendent bien au-delà des moments si courts où l'échange s'accomplit. Chacune des fonctions qu'ils exercent est, d'une manière constante, dépendante des autres et forme avec elles un système solidaire. Par suite, de la nature de la tâche choisie dérivent des devoirs permanents. Parce que nous remplissons telle fonction domestique ou sociale, nous sommes pris dans un réseau d'obligations dont nous n'avons pas le droit de nous affranchir. Il est un organe vis-à-vis duquel notre état de dépendance va toujours croissant : c'est l'État. Les points par lesquels nous sommes en contact avec lui se multiplient ainsi que les occasions où il a pour charge de nous rappeler au sentiment de la solidarité commune ».

Emile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 2007, p. 207.

Ce chapitre à visée historique se propose de revenir sur les processus qui sont au principe de l'éloignement tant géographique qu'organisationnel des sphères de production et de consommation<sup>1</sup>. La plupart des auteurs qui s'intéressent aujourd'hui aux circuits courts s'en tiennent à une lecture contemporaine du rapprochement des producteurs et des consommateurs contribuant par exemple à la naturalisation des catégories d'entendement portées par les promoteurs de ces modes de commercialisation. Le registre discursif de la nouveauté apparaît plus que jamais comme une ressource symbolique dans le cadre de l'action collective qui vise à rendre légitime une organisation des marchés. Sans toutefois nier les possibles reconfigurations qui, dans les années 1990 et 2000, rendent visibles ces

---

<sup>1</sup> Sur la différenciation des sphères sociales dans les systèmes complexes modernes, cf. Pierre Bourdieu, « Les modes de domination », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°2-3, 1976, p.122-132. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations sectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. Références, 2009, [1986].

mobilisations et les formes nouvelles qu'elles peuvent prendre, il s'agit d'abord de rendre compte des conditions d'impossibilité de leur maintien et de leur institutionnalisation en restituant les principales logiques qui structurent la dynamique des transactions marchandes dans le domaine agroalimentaire. On ne saurait cependant les retracer dans leur l'ensemble, tant la tâche mériterait une recherche entièrement consacrée à cet objet<sup>2</sup>. En revanche, il est possible, plus modestement, de s'aider de nombreux travaux récents pour en saisir directement ou indirectement les multiples traces. Depuis quelques années, un renouveau de l'analyse historique des faits économiques facilite les tentatives d'explication générale de l'organisation des échanges marchands dans le domaine agroalimentaire<sup>3</sup>. D'une part, ce renouveau historiographique a permis d'améliorer les connaissances sur des périodes antérieures à la Seconde Guerre mondiale qui ont pendant longtemps été délaissées au profit de l'époque contemporaine. En ce qui nous concerne, un détour par le XIX<sup>ème</sup> siècle s'est avéré tout aussi pertinent qu'un passage par l'entre-deux guerres<sup>4</sup> pour saisir les modalités de structuration des marchés des biens agroalimentaires telles que nous pouvons les connaître aujourd'hui. Ainsi découvre-t-on, par exemple, qu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, des tentatives d'agriculteurs ont consisté à se regrouper pour vendre directement leur production aux consommateurs, nuançant *a minima*, les discours qui présentent, sous l'angle de la nouveauté, les initiatives contemporaines.

D'autre part, la multiplication de ces travaux, souvent centrés sur un produit ou sur une filière, parce qu'ils se penchent sur les différents acteurs économiques et politiques efficients, permet d'adopter une analyse relationnelle : entre l'industrie agroalimentaire et la distribution, dans le cas des pâtes alimentaires<sup>5</sup> ; le négoce et la viticulture, dans celui du vin de Bourgogne<sup>6</sup> ; agriculteurs et commerce, et, dans une moindre mesure, firme de

---

<sup>2</sup> Pour un exemple d'ouvrage sur l'organisation générale d'un marché intégrant de nombreux produits, voir Reynald Abad, *Le Grand Marché : l'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002. Voir également pour la présentation du projet malheureusement non abouti de Thierry Nadau, *Itinéraires marchands du goût moderne. Produits alimentaires et modernisation rurale en France et en Allemagne (1870-1940)*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 2005.

<sup>3</sup> Pour un exemple sur l'intérêt nouveau pour les industries agroalimentaires, on peut notamment mentionner le travail d'Olivier Londeix. *Le biscuit et son marché. Olibet, LU et les autres marques depuis 1850*, Rennes/Tours, Presses Universitaires de Rennes/Presses Universitaires François Rabelais, Coll. Tables des Hommes, 2012.

<sup>4</sup> Alain Chatriot, *L'État et les groupes sociaux dans l'élaboration des politiques économiques et sociale en France au XXe, Mémoire d'habilitation à la direction de recherche*, 2013 et Alain Chatriot, Edgard Leblanc, Edouard Lynch (Dir.), *Organiser les marchés agricoles. Le temps des fondateurs*, Paris, Armand Colin, 2012.

<sup>5</sup> Pierre-Antoine Desseaux, « Des vermicelliers au groupe Danone : consommer, produire et vendre des pâtes alimentaires en France, XVIIe-XXe siècles », thèse pour le doctorat d'Histoire, EHESS, 2003.

<sup>6</sup> Gilles Laferté, *La Bourgogne et ses vins : image d'origine contrôlée*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 2006.

transformation pour la filière fruits et légumes<sup>7</sup>, sans oublier les consommateurs même si leur extériorité à l'organisation politique des échanges marchands s'institutionnalise à partir de 1905. Toutes ces enquêtes s'intéressent également, de près ou de loin, au rôle de l'État qui apparaît particulièrement prépondérant<sup>8</sup>, motivant par exemple l'étude des règles de droit dans une perspective transversale<sup>9</sup>. La volonté de restituer aussi largement que possible les configurations sociales et, à travers elles, les stratégies des principaux acteurs, justifie l'usage du terme agroalimentaire au détriment d'autres (comme agricole) souvent beaucoup plus restrictifs.

Grâce à ces multiples travaux, on sera en mesure d'apporter quelques éléments de contribution à une histoire de l'organisation des marchés agroalimentaires pour en restituer les dynamiques principales, et saisir ainsi les raisons pour lesquelles la revendication de la proximité est restée peu visible dans la structuration des relations marchandes. Dans cet objectif, la première section du chapitre retracera non pas tant la genèse que l'accélération de la division des activités de production et de consommation, qui s'effectue dans le courant du XIX<sup>ème</sup> et qui s'accompagne d'une intervention de plus en plus importante de l'État. La deuxième section traitera plus particulièrement du XX<sup>ème</sup> siècle au cours duquel un certain nombre de processus engagés au siècle précédent s'accélérent : concentration du commerce et de l'industrie agroalimentaire et spécialisation de l'agriculture à une tâche de production de matière première. Enfin dans une troisième section, nous nous intéresserons plus particulièrement aux débats relatifs à l'usage du terme « fermier » qui émerge dans les années 1990 qui témoignent de l'inertie de la structuration des relations marchandes dans le domaine agroalimentaire.

---

<sup>7</sup> Antoine-Bernard de Raymond, « Maximes empiriques de l'activité économique. Le marché des fruits et légumes en France (1936-2006) », thèse de Sociologie, Ecole Normale Supérieure de Cachan, 2007.

<sup>8</sup> Sur le processus historique de construction de l'État « moderne » et d'un type légal-rationnel de domination, Norbert Elias, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976, [1939], Max Weber, *Economie et Société. Tome I. Les catégories de la sociologie*, Paris, 1995, Pocket, [1971].

<sup>9</sup> Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire XIXe-XXe*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2005.

## SECTION I : L'UNIFICATION NATIONALE DES MARCHES AGROALIMENTAIRES

Il s'agit dans cette section de mettre en évidence l'accélération de la séparation des activités de consommation, de distribution et de production (A) qui concourt, au XIX<sup>ème</sup> siècle, à accroître la division du travail au sein des marchés agroalimentaires (B). A mesure que se multiplient les intermédiaires chargés de mettre en relation une offre très morcelée avec une demande citadine en expansion, s'étendent les liens d'interdépendances qui sont au principe de la constitution d'un marché national (C). Si le libéralisme économique régit les échanges marchands depuis la Révolution Française, ces interdépendances nouvelles se nouent autour d'une intervention étatique au moment où l'agriculture est confrontée à plusieurs crises. Bien que les transactions marchandes soient encadrées par des relations contractuelles, les « points de contact » avec l'État se multiplient au fur et à mesure que s'étendent et s'élargissent les réseaux marchands. Les tentatives consistant pour les agriculteurs à se rapprocher des consommateurs se confrontent à un cadre juridique défavorable ainsi qu'à des réseaux de distribution encore dominés par le négoce traditionnel, les vouant ainsi à disparaître (D).

### A. Les conditions sociales de la différenciation des sphères de production et de consommation

La cartographie de la France agricole apparaît encore très disparate au XIX<sup>ème</sup> siècle. Mais le processus d'urbanisation, entrepris à la moitié du siècle, contribue, avec l'extension des voies de transport, à la généralisation de l'éloignement des sphères de production et de consommation (2) et au développement de la paysannerie marchande (1).

#### 1. L'expansion de la paysannerie marchande

Il faut attendre le XIX<sup>ème</sup> siècle pour voir l'accélération de l'allongement et de la diversification des échanges marchands des produits agroalimentaires entamés depuis

plusieurs siècles en France<sup>10</sup>. Les techniques de production y connaissent des changements fondamentaux du fait de multiples innovations - mécanisation, invention de nouveaux engrais, innovation des techniques agronomiques - qui mènent à une augmentation de la production et des rendements. Mais ces innovations touchent inégalement une agriculture très disparate qui se structure dans la première moitié du siècle entre un pôle archaïque et un pôle moderne<sup>11</sup> comme le montre Christophe Charle dans ses travaux sur la société française de 1815. La première se situe « dans la France agricole du Sud et de l'Ouest, (où) la hiérarchisation de la société rurale est plus traditionnelle encore et les liens de dépendance entre paysans pauvres, journaliers d'un côté, nobles propriétaires, bourgeois ruraux de l'autre prennent la forme de faire valoir contraignant<sup>12</sup> ». La seconde, moderne, s'inscrit d'abord dans les « régions d'openfield, d'agriculture capitaliste à forte prépondérance de la moyenne ou grande propriété et fermage<sup>13</sup> » comme peut l'être la Beauce. Elle s'observe également là où « la petite propriété est beaucoup plus importante, la part des purs salariés plus faible, le travail artisanal sous une forme proto-industrielle (travail domestique avec marchands fabricants donneurs d'ordres ou petits ateliers dispersés dans les villages) sert de gagne-pain complémentaire ou principal à une part importante de la population rurale<sup>14</sup> ». Le roman *La Terre* qu'Emile Zola consacre pourtant à une région productiviste et déjà spécialisée dépeint un paysage rural qui paraît encore fortement contrasté. A Rognes, la grosse ferme d'Hourdequin, grand propriétaire terrien converti au « progrès » et inscrit dans des réseaux commerciaux élargis, côtoie des fermes constituées par des parcelles de quelques ares détenues et/ou louées par les paysans. Certes l'écrivain véhicule un regard dépréciatif sur ces derniers<sup>15</sup> tant ils paraissent éloignés des marches du progrès que gravit la France sous le Second Empire. Mais on peut,

---

<sup>10</sup> Maurice Aymard montre que l'intégration des agriculteurs aux marchés n'a rien d'un processus linéaire dont le XIX<sup>ème</sup> siècle serait l'aboutissement puisque c'est entre le XIII<sup>ème</sup> siècle et le XVIII<sup>ème</sup> siècle que la paysannerie multiplie « bon gré mal gré ses contacts avec les différents marchés ». Comme il le mentionne, « l'évolution qui pousse à une commercialisation accrue de la production agricole et de la force de travail est loin de suivre une trajectoire linéaire et unique. Elle se fait par paliers, avec des retours en arrière, des itinéraires différents selon les régions et les produits, et des contradictions à chaque étape ». Cf. Maurice Aymard, « Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie ? », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 38<sup>e</sup> année, n°6, 1983, p. 1410.

<sup>11</sup> Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1981, p. 29 à 33.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 29-30.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>15</sup> Sur la lecture misérabiliste des classes populaires par Zola, voir Claude Grignon, « Composition romanesque et construction sociologique », dans Claude Grignon, Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire. : misérabilisme et populisme en sociologie et littérature*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1989. « En s'attachant à présenter les mœurs, les goûts et le parler « peuple » dans leur crédulité et leur naïveté indigène Zola les livre sans défense au jugement du goût dominant moins il les apprête, plus il semble en respecter l'étrangeté, l'altérité irréductible, et plus il fait ressortir, sans avoir l'air d'y toucher, l'incongruité, l'inconscience et le ridicule du second degré », p. 223-224.

grâce à la monographie fine de ce village de la Beauce, relever leur participation aux échanges marchands. Aussi, malgré le morcellement de la propriété qu'implique la division successorale entre héritiers, les échanges marchands ne concernent pas uniquement la ferme d'Hourdequin mais également la petite propriété. Pour elle, les transactions marchandes se déploient surtout à une échelle locale au sein des foires et des marchés où « les paysans échangent les surplus de l'élevage et de la culture contre les objets qu'ils ne fabriquent pas : quincaillerie, bonneterie, instruments aratoires<sup>16</sup> ».

Sous l'effet de l'urbanisation et des multiples crises agricoles dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, les campagnes françaises sont l'objet d'importants bouleversements démographiques<sup>17</sup> qui vont contribuer à libérer des terres destinées à l'exploitation et à augmenter les produits qui en sont issus. Les populations agricoles les plus paupérisées, attirées par les emplois ouverts par la politique des grands travaux et le développement de la fonction publique engagé sous le Second Empire, migrent vers les villes ; autant de départs qui s'ajoutent à ceux des petits artisans ruraux confrontés à la concurrence grandissante des industries de biens manufacturés. Cet exode rural offre alors des opportunités foncières pour les petits propriétaires agricoles qui parviennent, grâce à la hausse tendancielle de leur revenu et à l'accès plus facile au crédit, à racheter les terres laissées par celles et ceux partis tenter leurs chances en ville ou par les rentiers qui se désintéressent de plus en plus de l'investissement foncier. La production qui dépasse les seuls besoins des travailleurs de la terre peut alors être davantage dédiée à des échanges marchands que le développement des transports facilite par ailleurs. Ainsi, à côté des grandes fermes, « la petite exploitation paysanne, seule où à l'aide d'intermédiaires, réussit à approvisionner un marché dont elle parvient à suivre les inflexions. Spécialisée, elle ne peut se concevoir sans une participation active à un marché dont l'envergure est de plus en plus large. Capable de saisir les opportunités commerciales, elle bénéficie également des courants d'échanges ouverts par les produits de l'artisanat rural et de la proto industrialisation<sup>18</sup> ».

---

<sup>16</sup> Marie-Louise Aubry-Breton, « La floraison des foires et des marchés au XIX<sup>e</sup> siècle. L'exemple d'un département breton : l'Ille-et-Vilaine », *Études rurales*, n°78-80, 1980, p. 169.

<sup>17</sup> « La population est allée diminuant, puisqu'elle est passée de 26,8 millions, soit 75,6% de la population totale en 1846, à 24,5 millions, soit 64% en 1886 », cf. André Armengaud, « Le rôle de la démographie » dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 1979, p. 223.

<sup>18</sup> Jean-Luc Mayaud, *La petite exploitation rurale triomphante. France, XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 74.

## 2. Extension des voies de transports et éloignement géographique des lieux de production et de consommation

Le processus d'urbanisation ne pourrait participer à l'éloignement des lieux de production et de consommation sans l'essor des voies nationales et internationales de communication. Le réseau routier, dont le maillage départemental s'achève dans la deuxième moitié du siècle<sup>19</sup>, s'étend sur tout le territoire et facilite les communications avec les pays frontaliers. A cette même période, la France rattrape également « son retard » dans la construction du réseau de chemin de fer face aux autres pays européens. Aussi, le développement des moyens de transports routiers et la révolution ferroviaire, qui s'accélère sous le Second Empire, facilitent l'approvisionnement d'une demande citadine que l'urbanisation et l'augmentation des revenus notamment ouvriers contribuent à accroître. L'attraction démographique de la Capitale entamée sous l'Ancien Régime<sup>20</sup> continue à augmenter, densifiant encore un peu plus les réseaux de commercialisation autour d'elle. La possibilité qui est offerte aux paysans d'écouler une partie du fruit de leur labour autorise, en retour, l'accès à de nouveaux biens et produits, notamment industriels, dont l'acquisition a pour condition la possession de monnaie que la mise sur le marché d'une partie de leur production leur permet de remplir. A une faible division du travail, qui implique des liens d'interdépendances lâches dans une dimension principalement localisée, succèdent peu à peu des liaisons réciproques densifiées et étendues au sein d'une configuration, dont les contours s'élargissent : apparaît « l'amorce d'un marché national<sup>21</sup> » d'une part, et l'accentuation des échanges internationaux avec les pays étrangers et les colonies<sup>22</sup>, d'autre part. Ces nouvelles liaisons « affranchissent (les agriculteurs) d'anciennes dépendances (les caprices du climat, l'ignorance, le travail sans fin de rendement médiocre), et en introduisent de nouvelles (la perte d'identité culturelle, la course au rendement, l'alourdissement des coûts, la division du travail entre terroirs inégalement doués)<sup>23</sup> ». On est donc loin du sac de pommes de terre

---

<sup>19</sup> « Le réseau départemental, pratiquement nul en 1815, comptait en 1847, 43 000 km de voies », cf. Pierre Léon, « La conquête de l'espace national », dans Ernest Labrousse et Fernand Braudel, *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 1979, p. 249.

<sup>20</sup> Reynald Abad, *op. cit.*, p. 804.

<sup>21</sup> Gabriel Désert, « Prospérité de l'agriculture », dans Georges Duby, Armand Wallon (Dir.), *Histoire de la France rurale*, tome III, Paris, Seuil, 1976, p.215.

<sup>22</sup> En 1861 est accordée la liberté du commerce aux colonies.

<sup>23</sup> Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIXème siècle*, *op. cit.*, p. 152.



qu'évoque Karl Marx au sujet des paysans parcellaires<sup>24</sup> puisqu'à mesure que les espaces de production et de consommation s'éloignent, les agriculteurs disparaissent des marchés physiques urbains en expansion pour s'insérer de plus en plus dans des réseaux commerciaux élargis.

## B. L'amorce d'une division du travail verticale et horizontale dans les marchés agroalimentaires

Au sein de la France rurale du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'accroissement de la séparation des activités se réalise sous deux formes. Une première est verticale et concerne la différenciation de la production, de la transformation et de la distribution (1). Une seconde est horizontale et concerne les paysans de régions et de spécialisations culturelles différentes (2).

### 1. Différenciation verticale des activités de production, de transformation et de distribution dans une économie de pénurie

Le nombre d'intermédiaires se multiplie au cours de la deuxième moitié du siècle. Avec l'urbanisation, la distribution des produits agroalimentaires pose la question de l'approvisionnement régulier en produits de qualité et de quantité suffisantes à destination des centres urbains. Or, la France agricole de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, est principalement composée d'un grand nombre de propriétaires de petites parcelles, ce qui réduit la structure de l'offre à une dimension éclatée, morcelée. « Pour parer aux aléas de l'approvisionnement et remédier aux difficultés de transport, s'est constituée dans chaque branche une pyramide d'intermédiaires telle que jamais un acheteur ne dépend d'un seul vendeur ; il a toujours la possibilité de trouver chez un concurrent le produit qui peut momentanément manquer chez son fournisseur habituel<sup>25</sup> ». En effet, dans une économie de

---

<sup>24</sup> D'après Karl Marx, « les paysans parcellaires constituent une masse énorme dont les membres vivent tous dans la même situation, mais sans être unis les uns aux autres par des rapports variés (...). Ainsi, la grande masse de la nation française est constituée par une simple addition de gradeurs de même nom, à peu près de la même façon qu'un sac rempli de pommes de terre forme un sac de pommes de terre ». Karl Marx, *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1984, p. 188-189.

<sup>25</sup> Marcel Jollivet, Charles Gervais, Yves Tavernier, *Histoire de la France Rurale. La fin de la France paysanne. De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 1977, p. 78-79.

pénurie, la difficulté ne concerne pas tant l'écoulement de la production mais bien l'approvisionnement des villes. Dans ces conditions, le commerce se développe, bénéficiant d'un environnement institutionnel libéral comme le montre l'exemple de la boucherie : « le cadre libéral mis en place sous le Second Empire va profiter un peu aux consommateurs car des concurrents nouveaux viennent remettre en cause l'ancien monopole commercial des bouchers. Les fournisseurs de viande sont maintenant diversifiés, avec les chevillards aux abattoirs, les facteurs et les mandataires aux Halles, les forains sur les marchés. Les intermédiaires se multiplient et le circuit de distribution de la viande s'étoffe, avec la multiplication des restaurants économiques (type bouillons) et les débuts de la restauration collective, l'essor des coopératives de consommation (entre 1880 et 1910 notamment), l'ouverture des premiers magasins d'alimentation à succursales multiples (Félix Potin se lance dans la boucherie en 1904)<sup>26</sup> ». Dans certains cas, comme celui du vin, le commerce parvient d'ailleurs à s'approprier une grande partie de la valeur ajoutée des biens au détriment des viticulteurs. Sur la base de relations notabiliaires, les négociants prennent en charge le processus de transformation et de stockage du vin leur permettant ainsi d'imposer une structuration du marché autour de leur nom devenu marque au détriment des viticulteurs cantonnés à la production de raisin<sup>27</sup>.

La division du travail s'accroît encore un peu plus avec la création des entreprises agroalimentaires qui peuvent bénéficier de la seconde révolution industrielle pour produire des biens transformés et standardisés à des coûts plus faibles. Si la mécanisation de la fabrication favorise l'augmentation de la production de ces produits, les innovations techniques permettent également de répondre aux exigences de conservations qu'implique l'allongement des circuits de distribution<sup>28</sup>. La stratégie de marque, qui prend alors son essor à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, peut s'expliquer par l'effort des industries agroalimentaires pour

---

<sup>26</sup> Sylvain Leteux, « Libéralisme et corporatisme chez les bouchers parisiens (1776-1944) », thèse pour le doctorat d'Histoire, Université Lille III, 2005. Pour une présentation de la circulation de la viande, voir également dans Georges Duby et Armand Wallon qui citent l'association générale des producteurs de viande, « l'animal est vendu à un marchand ou courtier qui le transporte sur le marché du grand centre destinataire : Paris, Lyon, Saint Etienne, Marseille, etc. pour y être vendu, le plus souvent par les soins d'un commissionnaire, au boucher en gros dit chevillard (du nom des chevilles où il suspend les demi-bœufs) qui le fait abattre et approvisionne à son tour les détaillants. Donc là, quatre intermédiaires... Nous n'envisageons pas le cas où l'animal passe sur un même marché dans plusieurs mains consécutives, faisant l'objet d'une spéculation... qu'on appelle ici le regrat », Georges Duby, Armand Wallon (Dir.), *Histoire de la France rurale. De 1914 à aujourd'hui*, tome IV, Paris, Seuil, 1976, p. 79.

<sup>27</sup> Gilles Laferté, *La Bourgogne et ses vins : image d'origine contrôlée*, op. cit.

<sup>28</sup> Pour une description précise de processus d'industrialisation, voir le chapitre intitulé une innovation de procédé dans Olivier Londeix, *Le biscuit et son marché. Olibet, LU et les autres marques depuis 1850*, op. cit., p. 41-64.

s'affranchir du commerce de gros en s'appuyant sur le réseau de détaillant existant<sup>29</sup>. Cette stratégie commerciale vise à contrôler le marché en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement tout en se distinguant de ses concurrents par la définition d'une qualité des produits basée sur l'assemblage de matières premières. La création de marques répond à ce double objectif en faisant des industries les principales bénéficiaires de ces rentes économiques.

On le voit bien, la division du travail entre les différentes activités de production, de transformation et de distribution, que rend possible le développement des voies de communication et l'urbanisation, participe à l'allongement des chaînes d'interdépendances et accentuent les tensions entre les différents agents économiques. Au sein de cette configuration, les paysans possèdent peu de poids par rapport à des intermédiaires dont ils dépendent en grande partie, pour avoir accès aux nouveaux marchés que constituent les centres urbains.

## 2. La spécialisation régionale et culturelle de l'agriculture dans un marché national

En ce qui concerne l'agriculture, l'approvisionnement des grandes villes, et plus spécifiquement de Paris, favorise les modalités de concurrence entre les régions, entendues ici dans son acception large et non pas uniquement administrative. En effet, l'extension des voies de transport modifie les réseaux de distribution traditionnels qui permettaient aux régions les plus accessibles par voie terrestre ou fluviale de pouvoir fournir prioritairement les centres urbains. Apparaissent dès lors des concurrences régionales pour l'accès à ces marchés. Les différentes régions sortent de la polyproduction, caractéristique de l'agriculture d'autosubsistance, pour se spécialiser peu à peu en fonction des conditions climatiques et naturelles les plus favorables. Il ne s'agit plus d'assurer au niveau de chaque village et même de chaque ferme la production de l'ensemble des produits destinés à l'alimentation des villages et des maisonnées, mais de pouvoir mettre sur les marchés les quelques denrées produites dans les meilleures conditions afin d'en tirer un revenu mobilisable pour acheter les denrées non produites localement. Les régions nouvellement spécialisées peuvent, en retour, bénéficier d'un approvisionnement issu d'autres régions grâce à l'extension des réseaux de

---

<sup>29</sup> *Ibid*, p. 343.

transport. C'est par exemple ce qui explique le succès, dans la France méridionale<sup>30</sup>, de la culture de la vigne qui exige un ensoleillement important tandis que les régions du nord de la France délaissent de plus en plus cette culture. A l'inverse, les régions du sud cultivent de moins en moins de blé au bénéfice du Bassin parisien. De plus, l'essor des engrais facilite la pratique de la monoculture tandis que l'uniformisation nationale des prix favorise les stratégies économiques davantage portées sur l'amélioration des conditions de production. Parce qu'elles revêtent une envergure nationale, les crises que connaît l'agriculture à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, contribuent également à la formation d'intérêts régionaux inscrits dans une compétition dont le principal organisateur est l'État<sup>31</sup>.

### C. La structuration nationale d'un marché agroalimentaire français

Alors que l'aspiration libérale initiée par la révolution pouvait laisser présager une faible intervention de l'État en matière économique (1), l'augmentation des interdépendances entre les différents échelons de la chaîne agroalimentaire, d'une part, et entre les régions et types d'agriculture, d'autre part, concourent à accentuer les concurrences à un niveau tant national qu'international. Les différentes crises qui concluent le siècle sont autant d'occasions d'une renégociation de ces rapports de force que l'État, depuis peu contrôlé par les Républicains en quête de légitimité politique, se charge alors de réguler. Cette double logique, en apparence contradictoire, permet d'expliquer une organisation des marchés qui, portant davantage sur la réduction des asymétries des cocontractants que sur la nature même des transactions marchandes, scelle une alliance entre des agriculteurs de plus en plus regroupés et les agrariens (2).

---

<sup>30</sup> Vers 1870, les quatre départements du bas Languedoc Roussillon, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales, ayant particulièrement augmenté leur production, fournissent ensemble le cinquième de la récolte nationale », Pierre Barral, « La crise agricole », dans Fernand Braudel, Ernest Labrousse (Dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Tome III, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 1979, p.379.

<sup>31</sup> Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire XIXe-XXe*, *op. cit.*

## 1. Un libéralisme économique égalitaire

Faiblement organisés par l'État après la Révolution, les échanges marchands s'inscrivent dans un cadre contractuel et non plus pénal de sorte qu'« en matière commerciale, les parties, à moins de stipulations contraires, sont présumées regarder la vente comme parfaite dès l'instant où il y a accord sur la chose et le prix<sup>32</sup> ». On retrouve alors le passage d'un droit répressif à un droit coopératif ou restitutif dans l'encadrement de la relation commerciale en matière agroalimentaire qui correspond, selon Emile Durkheim, au fonctionnement d'une solidarité organique<sup>33</sup>. Dans ce cadre, il s'agit d'assurer la liberté du commerce contre toute tentative de normalisation des produits et de codification de la nature des transactions.

En outre, le maintien des foires et des marchés après la Révolution rend compte du compromis entre des consommateurs, qui découvrent leur identité en tant que groupe d'intérêts communs, des producteurs, à la recherche de l'indépendance perdue ou en voie d'aliénation, pour qui la revendication d'un réseau de distribution pertinent pourrait permettre de revaloriser la production, et des commerçants, pour qui, la concentration de la demande favorise les affaires. Dominique Margairaz note ainsi « l'émergence d'un courant "libéral égalitaire" qui parvient à concilier la défense de la liberté économique et celle des catégories sociales les moins armées pour y faire face, mais dont le ralliement est pourtant indispensable à son exercice et à son maintien<sup>34</sup> ».

Ce compromis politique prend toute sa mesure à partir des années 1820, années au cours desquelles s'accroissent les prescriptions relatives à l'encadrement des échanges marchands à un niveau national. Jusqu'ici organisés par le respect du principe de la liberté contractuelle qui implique une intervention limitée de l'État, les échanges commerciaux de produits agroalimentaires vont faire l'objet d'une première loi générale. En effet, la relative instabilité dans l'application de la jurisprudence en matière contractuelle ne peut sécuriser le développement des échanges interrégionaux que permettrait par contre une cohérence juridique à l'échelle nationale. A la politique du « laisser faire laisser passer » succède alors une volonté « de faire face à la première émergence des produits chimiques mélangés aux

---

<sup>32</sup> Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire, op. cit.*, p. 45.

<sup>33</sup> Emile Durkheim, *De la division du travail social, op. cit.*

<sup>34</sup> Dominique Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1988, p. 236.

aliments, à l'extension des réseaux commerciaux et aux problèmes conséquents des fraudes commerciales<sup>35</sup> ». La loi du 27 mars – 1<sup>er</sup> avril 1851, qui vise principalement à discipliner les rapports entre la production et le négoce, tend cependant à perpétuer une perspective libérale. A travers la question de la fraude et de la falsification, on s'attache avant tout à assurer la symétrie des contractants dans les relations marchandes tandis que la détermination du prix des denrées alimentaires est laissée à la libre volonté des parties. Ce faisant, la spéculation reste attachée au délit d'accaparement qui est directement issu de l'Ancien Régime, période au cours de laquelle les pénuries devaient être évitées. L'intervention de l'État, comme le montre Alessandro Stanziani, et la différenciation entre la bonne et la mauvaise spéculation, se cantonnent alors à une voie judiciaire (l'article 429 du code pénal)<sup>36</sup>. Mais, ce cadre juridique n'est pas perçu comme suffisamment adapté face aux multiples évolutions techniques ainsi qu'à l'essor de l'hygiénisme. En effet, les critiques du libéralisme s'accroissent en même temps que s'accroît l'urbanisation et que se multiplient les innovations relatives à la circulation de l'information. En outre, la place importante prise par le commerce dans le cadre de l'économie de pénurie donne la possibilité à ses composantes de jouer sur la qualité des produits afin d'approvisionner une clientèle que la désorganisation de l'offre rend difficile. Ainsi les agriculteurs ne sont jamais payés au moment de la transaction avec les expéditeurs locaux qui a le plus souvent lieu sur la ferme mais uniquement après que ces derniers aient eux-mêmes vendus la marchandise à des grossistes. Dans ces conditions, les paysans n'ont pas la possibilité de connaître les prix tels qu'ils se pratiquent à un niveau national, favorisant ainsi les tentatives de fraude de la part de leur acheteur. La place de ces derniers qui ne possèdent jamais la marchandise qu'ils vendent leur permet également de pouvoir adopter des stratégies visant à influencer sur les cours (retrait ponctuel de la marchandise par exemple) au détriment de leur fournisseur<sup>37</sup>.

Le cadre juridique offert par la loi de 1851 d'une part, et la faible intervention étatique sur les prix d'autre part, n'apparaît donc plus suffisant pour les agriculteurs qui revendiquent un encadrement des fraudes et des falsifications que la crise entamée à partir des années 1870 rend particulièrement prégnant. Au cours du dernier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture française est en effet confrontée à de nombreux problèmes : le phylloxera pour la vigne et la

---

<sup>35</sup> Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire, op. cit.*, p.50.

<sup>36</sup> Alessandro Stanziani, « Accaparement et spéculation sur les denrées alimentaires », dans Martin Bruegel (Dir.), *Profusion et pénurie. Les Hommes face à leurs besoins alimentaires*, Rennes/Tours, Presses Universitaires de Rennes/Presses Universitaires François Rabelais, Coll. Tables des Hommes, 2009, p. 103-120.

<sup>37</sup> *Ibid.*

baisse générale des prix et des revenus agricoles qui représente une diminution de 21% du chiffre d'affaires pour un propriétaire exploitant et 29% pour les fermiers<sup>38</sup>. Pour y faire face, des lois ponctuelles relatives à quelques produits sont alors adoptées mais elles paraissent très vites insuffisantes au regard des enjeux.

## 2. Une alliance entre les paysans et les agrariens

Les agriculteurs sont de plus en plus organisés<sup>39</sup> depuis les élections de 1848 et 1849 qui « trahissent l'émergence d'une partie de la paysannerie comme force sociale autonome avec laquelle les grands notables comme, plus tard, les classes moyennes républicaines doivent compter<sup>40</sup> ». Le groupe agricole que le déclin démographique tend à homogénéiser accède alors à une existence symbolique avec la création d'organisations chargées de les représenter<sup>41</sup>. Des organisations de représentations professionnelles qui se divisent en fonction des oppositions idéologiques existantes<sup>42</sup> et auxquelles sont reconnues une légitimité légale, grâce à la loi relative à la création des syndicats professionnels de 1884. Ce groupe devient alors un allié objectif pour des républicains à la recherche de la pérennisation du nouveau régime politique. Ces liens qui se matérialisent plus que jamais par la création d'organisations d'encadrement spécifiques à l'agriculture – ministère autonome, banque, syndicat, enseignement, mutuelle, organisme de recherche – ont une répercussion directe sur l'organisation des échanges marchands. A partir des années 1870, se forme par exemple une alliance autour de ce que Pierre Barral nomme les agrariens<sup>43</sup>. Parmi eux, les républicains sont

---

<sup>38</sup> Ainsi, « la courbe des moyennes mobiles (unissant le prix à celui des huit années précédentes et faisant mieux ressortir le mouvement du prix effectivement perçu par l'intéressé) enregistre une baisse régulière à partir de 1875 et le quintal (de blé) qui valait au moins 30F jusqu'alors, tombe à 20 F pour les années 1860-1900, soit une diminution de 34% », Pierre Barral, « La crise agricole », *op. cit.*, p. 364-365. Baisse du prix des produits agricoles qui peut correspondre à une diminution de 21% du chiffre d'affaires pour un propriétaire exploitant et 29% pour les fermiers.

<sup>39</sup> En 1867 est par exemple fondée la société des agriculteurs, association chargée de porter le progrès en agriculture.

<sup>40</sup> Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIXème siècle*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>41</sup> Luc Boltanski, *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de Minuit, Coll. Le sens commun, 1982.

<sup>42</sup> En 1880 est créée la Société Nationale d'encouragement à l'Agriculture par Gambetta pour combattre la Société des Agriculteurs de France considérée par le ministre républicain comme « une machine de guerre destinée à battre en brèche le gouvernement de la République », dans Ronald Hubscher, Rose-Marie Lagrave, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 48e année, n°1, 1993. p. 112.

<sup>43</sup> Le terme renvoie à l'usage qui est en fait par Pierre Barral : « Agrariens, le terme surprendra peut être... (...) Il mérite cependant, nous semble-t-il, de sortir du purgatoire, afin de définir dans sa brièveté évocatrice une force sociale profonde, celle des agriculteurs luttant pour défendre leur place dans la société industrielle. Nous le

attentifs à une population rurale qui est numériquement prépondérante au sein du corps électoral et très bien représentée dans la composition du Sénat. Pour eux, l'augmentation de l'offre provoquée par l'ouverture de nouveaux marchés et les traités de libre échange, signés dix ans plus tôt, sont les causes principales de la baisse des prix : la crise agricole est imputée à la diminution des exportations et à l'accroissement, dans le même temps, des importations<sup>44</sup>. Sous la pression de la société des agriculteurs, principalement composée par les « hobereaux, l'aristocratie foncière, la riche bourgeoisie paysanne, des pays de grandes cultures<sup>45</sup> », et des viticulteurs du Midi languedocien et provençal, touchés par la crise phylloxérique, le libre-échange au niveau international est remis en cause par les lois Méline, dont celle de janvier 1892 qui établit un double tarif : le premier concerne tous les États tandis que le second, conventionnel, est applicable à ceux qui ont conclu des accords commerciaux avec la France. Le tarif minimum prévoit des droits de 5 à 20%. Si, comme nous l'avons vu, l'intervention sur la qualité des produits apparaît être une solution pour assurer au mieux la transparence des transactions perçues comme condition nécessaire à un fonctionnement optimal des marchés, l'arme du protectionnisme est également privilégiée. Elle répond aux exigences de maintien des prix défendues par des agriculteurs de plus en plus structurés tandis que les revendications des consommateurs et de l'industrie relatives à un faible prix du pain s'affaiblissent face à la diversification de l'alimentation générée par l'augmentation générale du niveau de vie.

#### D. Le regroupement commercial inachevé des agriculteurs pour faire face à l'asymétrie des transactions

Comme nous l'avons vu, dès lors que se développent des échanges de dimension nationale, se multiplient des intermédiaires (commissionnaire, commerce de gros, magasin de détail) qui se chargent de mettre en relation les agriculteurs et les consommateurs. Ainsi, le raccourcissement des circuits de commercialisation reste peu pensable dans la perspective

---

reprendrons naturellement en un sens purement objectif, excluant tout jugement de valeur. En outre, considérant dans l'acception la plus large possible l'ensemble des affirmations collectives, nous appliquerons ce terme aux petits comme aux gros, aux hommes de droite comme aux hommes de gauche, aux syndicalistes comme aux politiciens. C'est tout le dialogue engagé entre les volontés des agriculteurs et les actes des autorités publiques que nous voudrions saisir, à la charnière de l'économique et du politique », dans Pierre Barral, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, Cahiers de la FNSP/Armand Colin, 1968, p. 13.

<sup>44</sup> La quantité de pomme de terre importée est de 281 (en 1 000 qx) entre 1855 et 1859 et de 1 925 entre 1875 et 1879. Cf. Gabriel Désert, « Prospérité de l'agriculture », dans Georges Duby, Armand Wallon (Dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, Tome III, 1976, p. 217.

<sup>45</sup> Gabriel Désert, Robert Specklin, « Les réactions face à la crise », dans Georges Duby, Armand Wallon (Dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, Tome III, 1976, p. 384.



libérale défendue pendant une grande partie du XIX<sup>ème</sup> siècle qui postule une symétrie des contractants dans les relations marchandes (1). Au contraire, il ne s'agit pas de remettre en question la place des intermédiaires dont l'activité est perçue comme contestable dans certains cas, mais qui se présente comme nécessaire au développement des transactions marchandes et à l'approvisionnement des villes (2).

### 1. L'encadrement de la fraude et de la spéculation par la transparence

Les effets de la spéculation issue de la libéralisation des marchés à terme en 1885 et le développement de la fraude interrogent le poids grandissant des intermédiaires. En effet, l'activité d'intermédiation des négociants et des grossistes s'accroît et se complexifie (cf. encadré 1) à mesure que s'éloignent les sphères de production et de consommation. Les paysans se trouvent alors astreints à une simple position de fournisseurs pouvant être mis en concurrence par des négociants qui maîtrisent d'autant plus le marché qu'ils sont moins nombreux et que les producteurs sont éloignés géographiquement. Dès lors, la place nouvelle accordée au commerce offre aux nombreux intermédiaires l'occasion de jouer sur une circulation imparfaite de l'information au détriment des agriculteurs.

**ENCADRE 1 : La généralisation des marchés à terme et la standardisation des produits**

Alessandro Stanziani mentionne la façon dont le développement des moyens de communication et des transports a modifié l'objet de la transaction qui « est moins le produit que la transaction elle-même : les acteurs négocient des transactions futures sur des produits à venir<sup>46</sup> ». Ainsi, sous l'influence du ministère des Finances, de la banque et des commerçants de gros et pour répondre à l'internationalisation des échanges, les marchés à terme sont légalisés en 1885 servant l'argument selon lequel la libéralisation de ce type de transaction permettra de limiter la spéculation. Puisque sur ces marchés, les transactions concernent des marchandises encore virtuelles, il apparaît nécessaire de mettre en place un « système d'équivalence entre prix et qualités afin de régulariser à la fois la production, les ventes et les modalités contractuelles<sup>47</sup> » impliquant une standardisation et une qualification par produits types. C'est la raison pour laquelle sont créés les contrats types en fonction des filières ou autrement dit des produits, résultats de négociation entre les syndicats des différents intervenants.

<sup>46</sup> Alessandro Stanziani, « Accaparement et spéculation sur les denrées alimentaires : au-delà de la pénurie », dans Martin Bruegel (Dir.), *Profusion et pénurie. Les hommes face à leurs besoins alimentaires*, Rennes/Tours, Presses Universitaires de Rennes/Presses Universitaires François Rabelais, 2009, p. 109.

<sup>47</sup> *Ibid*, p.109.

Antoine Bernard de Raymond observe ainsi dans le cas de l'approvisionnement des Halles de Paris, que l'élargissement géographique du marché « s'il génère de nouveaux revenus pour les agriculteurs, est aussi un vecteur d'incertitude quant aux conditions de la vente des biens, dont les intermédiaires parisiens peuvent être tentés de tirer profit<sup>48</sup> ». La nationalisation du marché autour de la Capitale s'accompagne d'un poids plus important de ces derniers dans la maîtrise de l'information<sup>49</sup>. Mais, face à l'exaspération des exportateurs et des producteurs de province, est adoptée la loi du 11 juin 1896 qui vise à discipliner les approvisionnements urbains. Fidèles à la volonté de régler les conflits par la mise en place d'institutions intermédiaires, les parlementaires tentent de résoudre la question de l'élargissement des sphères d'approvisionnement des Halles de Paris par une meilleure représentation contrôlée des producteurs : « il s'agit, pour mettre fin à toutes les fraudes et pratiques monopolistiques constatées aux halles centrales de Paris d'interdire qu'aux halles quiconque pratique la vente en gros de denrées alimentaires à son propre compte<sup>50</sup> ». Pour résoudre le problème de la fraude que pose l'absence des producteurs agricoles au moment des transactions est ainsi proposé un encadrement par la loi de l'activité des intermédiaires, appelés alors mandataires, afin qu'ils puissent assurer la meilleure représentation d'acteurs économiques considérés plus faibles. En d'autres termes, l'État n'intervient pas tant pour influencer sur la structure des échanges marchands que pour assurer la loyauté des transactions grâce au mécanisme de la représentation.

## 2. L'impossible rapprochement des producteurs et des consommateurs

Face aux positions traditionnelles qui opposent les défenseurs d'un libéralisme économique, pour lesquels la mise en concurrence des intermédiaires assurerait la sincérité des transactions, et les tenants d'une régulation administrative, se dessine une autre voie. Celle-ci tente de favoriser la représentation des groupes les plus fragilisés pour faire face aux autres acteurs économiques situés tant en amont qu'en aval de la chaîne agroalimentaire. Sans remettre en cause les principes du libéralisme économique, cette perspective n'en ignore pas

---

<sup>48</sup> Antoine-Bernard de Raymond, « La construction d'un espace national des fruits et légumes : entre économie, espace et droit (1896-1995) », *Genèses*, n°56, 2004, p. 3.

<sup>49</sup> Il s'agit ici du facteur qui est un grossiste dont le statut est ambiguë dans la mesure où il ne peut pas procéder à des opérations commerciales en son nom mais il peut réaliser des actes de commerce.

<sup>50</sup> Antoine-Bernard de Raymond, « La construction d'un espace national des fruits et légumes », *op. cit.*, p. 35.

moins l'asymétrie des transactions et, plus particulièrement, pour les cultivateurs dont le soutien apparaît déterminant pour la pérennisation de la III<sup>ème</sup> République.

Cependant, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les contours que doit prendre cette représentation revêtent une dimension plus politique qu'économique. En effet, si la loi de 1884 facilite la création de syndicats agricoles, l'administration, également confrontée aux intérêts commerciaux, n'autorise pas ces nouvelles organisations à bénéficier d'exemptions fiscales au régime commercial pourtant nécessaires pour assurer leur équilibre financier. Confirmée à plusieurs reprises par la jurisprudence au sujet de l'approvisionnement en engrais et de la distribution de produits alimentaires, cette perspective va jusqu'à remettre en cause la capacité des syndicats à exercer des activités économiques. Dans ces conditions, les tentatives de coopération entre les producteurs pour vendre leur production sont vouées à l'échec. L'absence de précision juridique quant au rôle économique des organisations agricoles empêche par exemple que les producteurs agricoles puissent vendre directement leur production à l'armée « tant que la jurisprudence ne sera pas fixée sur la nature et l'étendue du rôle qu'ils (les syndicats) peuvent jouer dans la vie civile et commerciale<sup>51</sup> ».

Même lorsque certaines initiatives parviennent à se constituer dans le cadre de montages juridiques conformes aux règles légales, d'autres problèmes surgissent. Ainsi, pour faire face aux difficultés des paysans à vendre sur les marchés locaux urbains dont l'accès suppose la médiation d'entrepreneurs peu scrupuleux, des initiatives ont consisté à organiser collectivement l'écoulement des produits agricoles. En effet, l'accès aux détaillants, principal fournisseur de la clientèle citadine semble difficile puisqu'ils dépendent pour la plupart du commerce de gros et qu'ils achètent la marchandise de leur fournisseur à crédit là où les paysans préfèrent un paiement immédiat. C'est dans cette perspective qu'a vu le jour, en 1889, l'Union des producteurs et des consommateurs sous l'impulsion de l'Union du Sud Est, regroupement régional de syndicats agricoles locaux. La création de magasins de vente au détail par les agriculteurs devait assurer l'approvisionnement de produits dont les « bénéfices devaient être partagés à parties égales entre les producteurs et les consommateurs<sup>52</sup> ». Malgré la création de deux boucheries coopératives, l'initiative s'est néanmoins soldée par un échec. Sans une protection particulière de la part de l'État consistant par exemple à l'exemption fiscale relative aux actes du commerce, la concurrence avec les autres boucheries s'est avérée intenable. D'autant que les éleveurs avaient des réticences à fournir ces magasins de détail,

---

<sup>51</sup> Thierry Perrin, « Les fournitures directes des cultivateurs à l'administration militaire », thèse pour le doctorat de droit, Paris, 1903, cité dans Pierre Barral, *Les agrariens français de Méline à Pisani, op. cit.*, p. 118.

<sup>52</sup> Antoine Maliauski, « L'Union du Sud Est des Syndicats Agricoles de 1888 à 1939 », thèse pour le doctorat de droit, Université de Louvain, 1912, p. 69.

préférant céder leurs bestiaux à des marchands et commissionnaires avec qui les échanges s'inscrivaient à l'aune de sociabilités amicales. Les boucheries concurrentes bénéficiaient du soutien des cuisinières qui, du fait de bons de consommation distribués par les coopératives, ne pouvaient « s'octroyer un pourboire en majorant les prix ou en rognant sur la quantité<sup>53</sup> ».

Seules les coopératives agricoles dans le domaine du lait parviennent donc à se développer grâce à l'appui des industries agroalimentaires de transformation qui sont à la recherche d'un approvisionnement constant et en grande quantité. Mais, dans la logique d'approvisionnement qui domine à cette époque, le rapprochement entre producteurs et consommateurs est réduit à des tentatives individuelles qui, lorsqu'elles ne sont pas interdites par le droit, se confrontent à l'inertie du fonctionnement des réseaux marchands existants.

Tout incline donc à conclure que l'agriculture connaît dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle les prémisses d'une forte spécialisation. Son assignation à un rôle de production, du fait de l'éloignement géographique et organisationnel des sphères de production et de consommation, est favorisé par l'émergence d'un groupe agricole dont les frontières reposent sur la mise en forme symbolique d'intérêts communs à défendre. D'abord politique, ces intérêts peuvent revêtir une dimension économique dans le cadre de régions déjà fortement spécialisées. Ces processus ne concernent cependant qu'une petite frange de l'agriculture qui, pour le reste, est encore largement composée de fermes de petites tailles pratiquant majoritairement la polyculture-élevage. A la faveur d'une intervention de plus en plus accrue de l'État, ces dynamiques de spécialisation vont s'accroître au cours du XX<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 79.

## SECTION II. LE XX<sup>ÈME</sup> SIECLE OU L'AVENEMENT DE L'AGRICULTEUR PRODUCTEUR DE MATIERE PREMIERE

Au tournant du siècle, les transactions marchandes des produits agroalimentaires restent encore régies par une conception libérale qui consiste à protéger la libre rencontre entre l'offre et la demande tandis que « dans le même temps, du négociant en vins ou en grains au commissionnaire à La Villette, s'impose l'image de spéculateurs qui prélèvent des rentes abusives au détriment des consommateurs<sup>54</sup> ». Le regroupement des agriculteurs au sein des syndicats et des coopératives pour peser sur les négociations interprofessionnelles ainsi que la modernisation des marchés concrets sont alors favorisés pour pallier ce phénomène sans pour autant remettre en cause le principe de la liberté du commerce. De ce point de vue, la période qui s'échelonne du début du XX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres marque à la fois une réorganisation importante des marchés agroalimentaires et une forme de continuité. La définition institutionnelle des produits, régie par la loi de 1905 relative à la fraude et à la falsification, consacre la volonté de mettre en œuvre un équilibre général. Il s'agit d'assurer, par le transfert d'une partie des compétences du Parlement vers le Gouvernement, la transparence des transactions marchandes en recourant à une définition des produits négociée par les organisations professionnelles et protégée par le pouvoir réglementaire (A). En effet, du fait du caractère morcelé de l'agriculture, les paysans ne semblent plus pouvoir lutter face aux différents intermédiaires que constituent le négoce, la distribution et l'industrie de transformation qui entament de leur côté de profondes mutations.

Sous l'impulsion du gouvernement du Front Populaire et dans un contexte économique encore marqué par la guerre et la crise économique de 1929, l'État, par l'intermédiaire des offices, prend en charge la commercialisation de la production agricole (B). Il s'agit d'adopter une politique de stabilité des prix pour soutenir la production qui sera par la suite reprise dans le cadre de la Politique Agricole Commune à partir des années 1960. Certes, cette politique ne rencontre pas les faveurs syndicales mais elle s'appuie sur une organisation économique et politique de l'agriculture de plus en plus structurée. En effet, le développement de la coopération favorise la concentration de l'offre qui est alors plus facilement régulable par l'État tandis que les syndicats de producteurs sont de plus en plus intégrés au processus de prise de décision des politiques publiques. Mais, qu'il s'agisse

---

<sup>54</sup> Marcel Jollivet, Charles Gervais, Yves Tavernier, *Histoire de la France Rurale. La fin de la France paysanne. De 1914 à nos jours, op. cit.*, p. 78.

d'assurer la transparence des transactions marchandes dans la loi de 1905 ou d'organiser le marché des céréales dans le cadre d'un office, la question de la commercialisation s'éloigne peu à peu du cadre des exploitations agricoles.

La politique de modernisation agricole, impulsée à partir des années 1960, qui porte sur l'amélioration des conditions de production à travers la restructuration des exploitations ne fait qu'accentuer ce processus. La modernisation des exploitations devait permettre de fournir une matière première standardisée aux industries agroalimentaires et/ou à la distribution dont l'objectif est de parvenir à compresser le coût et à diminuer la variabilité de la production de leur fournisseur afin d'offrir des biens de grande consommation. Dans le cadre de ces nouvelles interdépendances que l'on regroupe sous le terme de filière, les stratégies de segmentation du marché se réalisent de façon verticale favorisant ainsi l'apparition de filières de qualité (C). Or, la spécialisation de l'agriculture à la seule fonction de production ne concerne pas de façon uniforme l'ensemble d'une agriculture française, dont les composantes apparaissent toujours très hétérogènes selon les différentes orientations productives et les régions. En effet, l'intégration de l'agriculture à l'économie nationale et mondiale ne prend pas le chemin univoque d'une industrialisation de l'agriculture car, paradoxalement, la modernisation de l'agriculture, ainsi que la concentration de l'activité de distribution, rendent possible le maintien d'une agriculture marchande (D).

#### A. L'organisation étatique des marchés agroalimentaires

Souvent peu mentionnée par la littérature, la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle est particulièrement intéressante pour saisir les logiques qui concourent à la structuration des marchés agroalimentaires tels que l'on peut encore la connaître aujourd'hui. Au cours de cette période, l'État, en exerçant son pouvoir réglementaire, devient le principal organisateur des marchés en lien avec les organisations professionnelles (1). Mais il intervient moins sur la morphologie des transactions marchandes que sur la création des conditions idéales pour assurer la loyauté des échanges, ce qui contribue à segmenter le marché par produits (2).

1. L'exclusion des consommateurs au profit d'une alliance entre le pouvoir réglementaire et les producteurs

La loi de 1905 est une généralisation de la loi sur les engrais de 1888 qui visait à rétablir la loyauté des transactions marchandes entre les industriels de la chimie et les agriculteurs. Son but est d'apporter un cadre juridique stable que les lois spéciales, édictées à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, n'ont pas permis d'établir. Elle favorise la protection des modalités de différenciation entre producteurs, qu'ils soient des agriculteurs, des industries agroalimentaires ou des négociants sur les marchés par une action plus réactive de l'État qui doit incarner le service de la répression des fraudes nouvellement créé et placée sous l'autorité du ministère de l'Agriculture. La définition des produits s'effectue ainsi par voie réglementaire, ce qui tranche avec les modalités d'intervention qui étaient jusqu'ici de la compétence du pouvoir législatif. Cette approche généralise l'objectif d'inspiration libérale qui consiste pour l'État, le pouvoir réglementaire en l'occurrence, à assurer aux cocontractants une symétrie d'information dans les relations marchandes.

Dans l'arbitrage entre hygiène publique et discipline de la concurrence, les rédacteurs de la loi penchent pour la seconde perspective comme le mentionne Alessandro Stanziani :

*« Cette loi sert essentiellement à discipliner l'économie, en assurant des transactions loyales. La protection de l'hygiène publique n'est qu'une conséquence éventuelle, et pas recherchée, de ces mesures. De ce fait, la loi doit avant tout assurer la circulation de l'information sur le produit ; ensuite, le consommateur est libre d'acheter ce qu'il souhaite. Après maintes hésitations et oscillations tout au long du dernier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est donc la solution libérale réformée qui s'impose : certaines corrections apportées au marché permettent de fixer les règles du jeu ; il n'y a aucune responsabilité du producteur et du commerçant qui livrent un alcool classé comme « non falsifié » (du point de vue commercial). Cette approche va résister presque jusqu'à nos jours<sup>55</sup> ».*

Ainsi, la loi vise explicitement à renforcer la position des producteurs au détriment des consommateurs qui sont de fait exclus de l'organisation des échanges marchands. En effet, la bonne foi des professionnels est érigée en principe tandis que la concurrence doit favoriser les éventuelles adaptations à la demande. Les producteurs, qu'ils soient agriculteurs ou industriels se voient alors réserver la possibilité de définir la nature de leurs produits et de leur activité alors que la défense de la liberté de choix du consommateur est assurée par une totale transparence d'information sur le produit que rend possible l'obligation de l'étiquetage des produits garantissant une concurrence loyale.

---

<sup>55</sup> Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire XIX<sup>ème</sup> – XX<sup>ème</sup>*, op. cit., p. 293.

En conformité avec les attendus de la loi sur les fraudes et les falsifications, plusieurs commissions sont créées afin de parvenir à un accord entre les différents représentants professionnels concernés avant que ne soient qualifiés par voie réglementaire les différents produits. A la commission des boissons, vins et spiritueux s'ajoute, par exemple, celle consacrée aux corps gras alimentaires, conserves alimentaires, sucres et confiseries, chocolats, matières amylacées, épices et produits coloniaux ainsi qu'une commission pharmaceutique et une commission permanente de recherche et de contrôle des procédés. Ce découpage entérine une séparation entre les produits issus de la production viticole et les autres produits ; séparation que l'on retrouvera dans l'organisation des transactions marchandes tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>56</sup>. Si sur la base d'une structuration collective que leur procure une spécialisation d'envergure régionale<sup>57</sup>, des viticulteurs peuvent véritablement peser sur la détermination réglementaire du vin face au négoce notamment, il en va différemment pour les autres produits.

Au sujet des pâtes alimentaires dont la particularité réside dans le caractère industriel de la production, Pierre Antoine Desseaux montre comment les industriels et les commerçants ont réussi à maintenir leurs positions pour la détermination institutionnelle des produits issue de la loi de 1905. « A la veille de la Première Guerre mondiale, la réglementation commerciale conforte un statut quo en leur faveur tout en accordant un net avantage aux producteurs (les industries ici) tandis que les tensions engendrées par les alternatives réformatrices suscitent la consolidation de positions de compromis entre industriels et commerçants<sup>58</sup> ». Sur ce marché composé par des industriels, qui se sont imposés comme uniques producteurs en monopolisant l'appareil de transformation, un compromis s'est réalisé

---

<sup>56</sup> On peut émettre l'hypothèse selon laquelle la grande spécificité de la structuration des échanges des produits issus de la viticulture, est le résultat de la séparation des commissions chargées dès 1905 de définir les produits. Ainsi, le poids important des producteurs de vin au détriment des autres professionnels dans cette commission permet de rendre compte de la relative appropriation des moyens de commercialisation par les viticulteurs au contraire des autres produits. Dans la commission chargée des autres produits alimentaires les professionnels sont largement minoritaires. Pour une présentation des enjeux liés à la composition et au fonctionnement de ces commissions, voir Pierre-Antoine Dessaux, « Comment définir les produits alimentaires ? La production des références pour l'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 entre expertise et consensus professionnel », *Histoire, économie et société*, n°5, 2006, p. 83-108. Sur le renforcement du poids des vignerons par rapport aux négociants suite à la loi de 1905 voir Olivier Jacquet, Gilles Laferté, « Le contrôle républicain du marché : Conflits politiques et culturels entre vignerons et négociants sous la III<sup>ème</sup> République », *Annales HSS*, n°5, 2006, p. 1147-1170. La très forte proportion des exploitations viticoles qui réalisent elles-mêmes la commercialisation de leur production en est sans doute une manifestation contemporaine (cf. chapitre 5).

<sup>57</sup> Cette structuration régionale par produits s'est notamment réalisée au moment des mobilisations de viticulteurs en 1907 dans le Languedoc Roussillon qui ont donné naissance à la Confédération Générale des Vignerons.

<sup>58</sup> Pierre-Antoine Dessaux, « Le consommateur oublié : industrie et commerce alimentaire en France », dans Alain Chatriot, Marie-Emmanuelle Chessel, Matthew Hilton (Dir.), *Au nom du consommateur*, Paris, La Découverte, Coll. L'espace de l'histoire, 2005, p. 335.



avec le commerce de détail. Compromis hérité du XIX<sup>ème</sup> siècle et qui parvient à se maintenir au détriment des consommateurs qui « demeurent alors un produit de l'offre<sup>59</sup> » et des agriculteurs qui sont limités au simple rôle de fournisseurs de matière première. Si la viticulture, parce que particulièrement bien organisée, parvient à s'imposer face aux acteurs d'aval de la filière, il en va donc différemment pour les autres productions agricoles pour lesquelles il n'existe pas encore d'associations regroupant au niveau national des agriculteurs autour d'un même produit<sup>60</sup>. Dans le cas du blé par exemple, l'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB) n'est pas encore créée à cette époque tandis que les autres acteurs économiques de la filière sont déjà regroupés au sein de l'Association nationale de la meunerie française, de la fédération des syndicats de négociants et du Syndicat général de la Boulangerie<sup>61</sup>.

## 2. La légitimation des stratégies de segmentation du marché

Pierre Antoine Desseaux souligne que la loi de 1905 implique une structure du marché au sein de laquelle, contrairement à une logique d'une fixation de types normaux de produits portée aux États Unis, la concurrence entre les producteurs puisse se réaliser sur la qualité autant que sur les prix<sup>62</sup>. Il s'agit en effet de mettre sur le marché des produits de qualité variable correspondant à des prix différents pouvant s'accorder à la diversité des consommateurs. Dans ce contexte, l'intervention de l'administration ne consiste ni à définir la nature de la transaction, ni à déterminer la qualité pure d'un aliment, qui serait synonyme de sa standardisation, mais plutôt à assurer une transparence sur la qualité des produits échangés pour que les consommateurs puissent parvenir à un arbitrage « en toute conscience ». Ce cadre favorise donc des stratégies de différenciation à partir de produits dont la définition repose sur des qualités différentes.

Dans la continuité de la loi de 1905, une nouvelle loi protège en 1919 une différenciation par l'origine des produits. Elle implique par exemple des luttes pour la définition de la région, entre négociants et viticulteurs, d'une part, et entre viticulteurs, d'autre part. Gilles Laferté et Olivier Jacquet montrent comment la reconnaissance de l'origine comme élément de différenciation au sein du marché du vin de Bourgogne est le résultat

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 340.

<sup>60</sup> En effet la plupart d'entre elles sont créées à partir des années 20.

<sup>61</sup> Denis Pesche, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2000.

<sup>62</sup> Pierre Antoine Desseaux, « Le consommateur oublié : industrie et commerce alimentaire en France », *op. cit.*

d'une politisation des intérêts économiques des viticulteurs nouvellement défendus par des syndicats ; mobilisation qui a trouvé une résonance auprès de républicains attachés à la défense de petits propriétaires contre les entreprises capitalistes, les négociants en l'occurrence<sup>63</sup>. Alors que tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle les négociants contrôlaient le marché du vin de Bourgogne en définissant une qualité des vins qui leur permettait d'adapter l'offre aux fluctuations de la demande, l'adoption d'une législation prévoyant une définition des produits d'après leur origine géographique attribue aux seuls propriétaires la valeur ajoutée des noms institués, au dépend des intermédiaires initialement chargés de la transformation et de la commercialisation. Cet arbitrage sera pérennisé en 1935 par une nouvelle loi qui délimite les appellations d'origine contrôlée en ce qui concerne les eaux de vie et des vins avant d'être étendu à d'autres produits comme le fromage en 1955. Mais, la spécificité du vin est à relever ici. Pour les autres produits agroalimentaires, la place prépondérante des industries agroalimentaires et la faible organisation des associations professionnelles agricoles rendent plus difficile une qualification du produit selon son origine que selon la marque, élément distinctif qui permet aux industries de s'aménager une rente sur les marchés.

## B. Politiques d'intervention sur les prix ou l'avènement d'un État commercial

Comme le laisse présager la reconnaissance d'une différenciation des produits d'après leur origine, l'entre-deux-guerres est une période décisive pour comprendre la façon dont se structure l'organisation des marchés agroalimentaires jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. C'est d'ailleurs au cours de cette même période, encore dominée par une économie administrée héritée de la guerre et par une forte baisse des prix<sup>64</sup>, que prend naissance une politique explicitement interventionniste en faveur du soutien à la production (1) qui se perpétuera jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle à travers la Politique Agricole Commune. Cette politique s'appuie alors sur les organisations professionnelles et notamment agricoles pour pouvoir asseoir sa légitimité. Il en résulte un dirigisme important encadrant la production et la commercialisation qui, pour fonctionner dans les meilleures conditions, doit s'appuyer sur une offre structurée et organisée (2).

---

<sup>63</sup> Olivier Jacquet, Gilles Laferté, « Le contrôle républicain du marché : Conflits politiques et culturels entre vignerons et négociants sous la III<sup>ème</sup> République », *art. cit.*

<sup>64</sup> Ainsi en 1926, le prix du quintal de blé est de 183F, de 134F en 1929, 117F en 1932 et 74F en 1935. Cf. Pierre Barral, *Les agrariens français de Méline à Pisani, op. cit.*, p. 218.

### 1. Une organisation étatique des marchés par le soutien des prix

La France connaît au début des années 1930 sa seconde crise agricole qui touche plus particulièrement la production du blé. Principalement due à une surproduction, elle rend alors caducs les moyens d'intervention traditionnels ainsi que « le règne du marchand de grain, tout puissant dans son canton<sup>65</sup> ». Contrairement au contexte de pénurie, la principale difficulté ne consiste pas à vendre les produits mais à pouvoir les faire acheter à un prix « raisonnable ». La mise en relation entre les agriculteurs et les consommateurs ne passe donc plus par des intermédiaires qui peuvent jouer sur les prix ou sur la qualité pour l'approvisionnement des grandes villes et des marchés mondiaux. En effet, cette ancienne répartition des tâches est remplacée par une organisation étatique du marché par l'intermédiaire de l'Office National Interprofessionnel du Blé (ONIB) créé en 1936 par le gouvernement du Front Populaire. Cet Office est chargé d'organiser la production et la commercialisation des céréales panifiables en établissant un prix national du blé et en contrôlant l'ensemble de la filière blé-farine-pain. Il s'agit d'assurer aux cultivateurs la collecte de leurs productions par des coopératives chargées de les stocker. Les cultivateurs sont alors déchargés de la fonction commerciale de leur activité au bénéfice de l'ONIB qui contrôle l'ensemble du marché en ayant le monopole des importations et des exportations et en régulant les transactions intérieures par l'intermédiaire des coopératives. Aussi, dans le cadre d'une surproduction telle qu'elle peut apparaître en France au début des années 1930, le problème qui se pose concerne moins la garantie de la loyauté des transactions que la mise en ordre d'une offre certes grandissante mais peu organisée. Ce n'est donc plus en termes de fraudes ou de falsifications que se pose la question de la baisse des revenus agricoles mais plutôt en termes de discipline de la production pour garantir une bonne commercialisation.

### 2. Le développement du mouvement coopératif et des associations spécialisées par la structuration de l'offre agricole

A mesure que l'État se préoccupe de l'organisation des marchés et plus particulièrement dans le cadre du vin et du blé, se développent des organisations professionnelles chargées de représenter les intérêts tant politiques qu'économiques des

---

<sup>65</sup> Marcel Jollivet, Charles Gervais, Yves Tavernier, *Histoire de la France Rurale. La fin de la France paysanne. De 1914 à nos jours, op. cit.*, p. 81.

producteurs. Si le poids des syndicats généralistes reste important, d'autres formes de représentations, notamment économiques, s'amplifient pour répondre au mieux à une organisation des marchés qui implique des négociations entre les professionnels.

Une première est relative à l'avènement d'un syndicalisme par produit dans les années 1920 et 1930. C'est à la suite des mobilisations viticoles de 1907 que se crée, par exemple, la défense d'une production particulière à travers la confédération générale des vignerons. D'autres syndicats voient le jour comme l'Association Générale des Producteurs de Blé en 1924, de la betterave en 1921. Dans le domaine de l'élevage, est conçue la Confédération Générale des Producteurs de Lait en 1924 ainsi que la Confédération Générale des Producteurs de Viande en 1920. Face à la baisse générale des prix, les cultivateurs se regroupent également au sein de coopératives de commercialisation et de transformation prévues par la loi du 5 août 1920 afin de faire face aux autres acteurs économiques. Alors que pendant leurs premières années d'activité, les coopératives ont dû faire face aux mêmes difficultés que celles rencontrées par les boucheries (suppression d'exonération fiscale sur les bénéfiques industriels et la taxe sur le chiffre d'affaires), la législation devient plus favorable, à partir de 1929, d'un point de vue fiscal<sup>66</sup>. Ces initiatives rencontrent en effet les aspirations des pouvoirs publics qui cherchent à enrayer la crise agricole, en augmentant les capacités de stockage pour améliorer l'adaptation aux aléas du marché. Dans le domaine du vin, les gouvernements pratiquent une politique de soutien des prix sous l'influence des viticulteurs pour qui la responsabilité des déséquilibres du marché incombe aux négociants. Les tentatives des gouvernements pour soutenir les prix passent alors par une limitation de la demande : « l'établissement d'un réseau de coopératives de vinification, permettant de mieux contrôler les quantités produites, devient un élément fondamental de la politique de contrôle du marché. Le nombre de ces coopératives passe de 92 en 1920 à 239 en 1926 et 834 en 1939 (...) Comme pour la viticulture, l'État a été conduit à utiliser le mouvement coopératif, à susciter même son développement, pour trouver dans les représentants du monde agricole les intermédiaires qui lui permettent de contrôler le développement économique du secteur<sup>67</sup> ».

Au début du siècle et plus encore dans l'entre-deux-guerres les organisations professionnelles agricoles vont acquérir la possibilité de participer à la construction des règles chargées de définir des échanges marchands légitimes de biens agroalimentaires. A mesure que l'État intervient de plus en plus explicitement, se développent en effet des organisations

---

<sup>66</sup> Denis Pesche, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances*, op. cit.

<sup>67</sup> Marcel Jollivet, Charles Gervais, Yves Tavernier, *Histoire de la France Rurale. La fin de la France paysanne. De 1914 à nos jours*, op. cit., p. 82.

professionnelles sur lesquelles il tente de s'appuyer pour affirmer son contrôle. Cette alliance repose sur l'organisation de producteurs fortement spécialisés à une échelle régionale. Or, l'agriculture reste encore à cette période largement dominée par la polyculture-élevage réservant ces processus aux franges les plus spécialisées de l'agriculture comme peuvent l'être les productions des céréales et du vin.

### C. Concentration des secteurs économiques de l'aval et productivisme agricole

Après la Seconde Guerre mondiale, les processus tendant à la division du travail entre l'activité de production et celles de transformation et de distribution s'accroissent. En effet, la production agricole s'intensifie sous l'effet de la rationalisation de la production, résultat du développement de la mécanisation et de la généralisation de l'utilisation des intrants (2). La modernisation de l'agriculture implique et engendre une diminution de la main d'œuvre, laquelle se redistribue alors dans l'emploi industriel et tertiaire principalement situé dans les villes. En même temps que se répand l'urbanisation, se concentrent les entreprises de distribution sous l'impulsion des super et des hypermarchés et de l'industrie agroalimentaire (1). Dans cette configuration, l'agriculture se voit de plus en plus assignée à une fonction de production de matière première, destinée à l'industrie agroalimentaire et protégée par la fixation des prix dans le cadre de Politique Agricole Commune (3). Les stratégies des industries agroalimentaires visent l'accès à de nouvelles parts de marché que constituent les ouvriers et les habitants de petites villes et des campagnes. Les stratégies de conquête de ces nouveaux marchés passent par une augmentation des volumes dans un contexte où les politiques interventionnistes maintiennent le prix des produits agricoles relativement haut.

#### 1. Concentration de la distribution et de l'industrie agroalimentaire depuis l'après-guerre

A la fin des années 1950 en France, la place du petit commerce indépendant de détail est encore très importante<sup>68</sup> et s'accommode des magasins à succursales multiples créés au

---

<sup>68</sup> D'après les chiffres avancés par Olivier Londeix au sujet du marché du biscuit, le réseau des petits détaillants reste en expansion jusqu'au milieu des années 1950. « On dénombre près de 800 000 commerces en France en 1960, dont 375 000 pour la seule alimentation. L'écrasante majorité des boutiques n'a qu'un seul salarié. En 1964 encore, parmi les 134 000 épiceries et magasins d'alimentation générale (on ne compte pas les

siècle précédent. Mais, l'arrivée des premiers supermarchés en 1957, puis de l'hypermarché six ans plus tard, modifie cette situation. Il s'agit pour la grande distribution d'assurer la stabilité et la régularité de l'offre de produits tant en quantité qu'en qualité en procédant à la massification des commandes et à une organisation de la vente basée sur le libre-service. Dans le contexte de concentration de la distribution, entreprise à partir des années 1960 sous l'impulsion du IV<sup>ème</sup> plan, l'accès à de nouvelles parts de marché passe alors par des stratégies de standardisation des produits, de l'uniformisation des conditions de vente et de concurrence sur les prix<sup>69</sup>. En outre, ces entreprises cumulent l'activité de commerce de gros et de détail adoptant une stratégie qui vise à diminuer le nombre d'intermédiaires afin de vendre des produits standardisés à bas prix à un consommateur indifférencié. La distribution cherche à intégrer ses circuits d'approvisionnement pour regrouper les commandes au sein de plateformes régionales qui se chargent ensuite de livrer les magasins adhérents : « le but de la grande distribution était d'offrir au consommateur de grandes quantités de produits stables et homogènes, au meilleur prix et vendus en libre-service. Pour cela, elle recherchait la compression des marges par la passation de commandes importantes en volume, la concentration de la puissance d'achat de multiples points de vente et l'élimination des intermédiaires du commerce<sup>70</sup> ». Face à la concentration et au développement de la grande distribution, le commerce en gros qui approvisionnait jusque-là les magasins succursalistes, décline fortement<sup>71</sup>.

De manière analogue à la distribution, l'industrie agroalimentaire connaît à partir des années 1960-1970 une forte concentration s'inscrivant également dans les perspectives portées par le IV<sup>ème</sup> plan dont l'objectif est de consolider le secteur par la fusion des entreprises commerciales. Face à l'arrivée de la grande distribution, les industries agroalimentaires tentent de maintenir leurs positions sur les marchés. Or, l'industrie se reposait jusque-là sur une stratégie basée sur une coopération avec le commerce de détail. Coopération qui fondait un modèle de consommation bourgeois caractérisé par des prix élevés, une revendication qualitative supérieure et une distribution plutôt tournée vers la boutique spécialisée. Mais, comme le révèle Pierre Antoine Desseaux, le compromis entre l'industrie agroalimentaire et le commerce de détail n'empêche pas, à partir des années 1950,

---

boulangeries) 94 000 petits détaillants assurent seulement 18% du total des ventes de biscuit », cf. Olivier Londeix, *Le biscuit et son marché. Olibet, LU et les autres marques depuis 1850*, op. cit., p. 237.

<sup>69</sup> Pour une histoire de l'élaboration du premier hypermarché d'enseigne Carrefour, voir Jean-Claude Daumas, « L'invention des usines à vendre. Carrefour et la révolution de l'hypermarché », *Réseaux*, n°135-136, 2006, p. 59-91.

<sup>70</sup> Antoine-Bernard de Raymond, *Maximes empiriques de l'activité économique : le marché des fruits et légumes en France (1936-2006)*, op. cit., p. 231.

<sup>71</sup> *Ibid.*

et avec le développement des grandes entreprises de distribution, de parvenir à de nouvelles alliances. C'est par exemple le cas de la société Panzani qui « adopte une position commerciale ouvertement coopérative (avec la distribution) en matière de partage de la valeur ajoutée, comme de définitions de stratégies conjointes. Ses principales productions et leur mode de commercialisation font l'objet d'une construction partagée avec ses partenaires de la distribution et orientée vers l'exploitation conjointe de leur marché<sup>72</sup> ».

## 2. Les lois de modernisation de 1960 et 1962 : le productivisme agricole<sup>73</sup>

Pour l'agriculture, l'économie dirigée impulsée à la sortie de la guerre se manifeste par les lois de modernisation agricole de 1960 et 1962. Il s'agit, en lien avec le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), de promouvoir une agriculture familiale et de consacrer une logique de spécialisation et d'intensification de la production agricole afin de parvenir à la structuration d'un secteur d'activité chargé de fournir des matières premières à l'industrie agroalimentaire<sup>74</sup>. Les membres du CNJA, syndicat fondé par les anciens animateurs de la Jeunesse Agricole Chrétienne, défendent une stratégie d'accompagnement de la modernisation agricole qui consiste à améliorer l'équipement technique des exploitations agricoles pour une meilleure intégration au marché. Contrairement à leurs aînés de la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FNSEA) qui soutiennent la politique des prix, ils s'engagent à ne pas remettre en cause un exode rural jugé nécessaire et à favoriser l'agrandissement foncier afin de garantir la parité des revenus avec les salariés pour ceux qui resteront agriculteurs<sup>75</sup>. Comme l'a montré Brigitte Gaiti, cette frange modernisatrice s'allie à un pouvoir exécutif soucieux de reléguer les parlementaires et de s'assurer des soutiens à l'institutionnalisation de la V<sup>ème</sup> République<sup>76</sup>. Dans le même temps, l'absence de visibilité de l'industrie agroalimentaire, quant à son approvisionnement de matières premières

---

<sup>72</sup> Pierre-Antoine Deseaux, « Le consommateur oublié : industrie et commerce alimentaire en France », *op. cit.*, p. 342.

<sup>73</sup> Nous reviendrons de façon plus précise sur les politiques agricoles nationales et européennes dans les prochains chapitres.

<sup>74</sup> A la sortie de la guerre certains partis politiques revendiquent l'élaboration de liens plus directs entre les agriculteurs et les consommateurs mais leur position très marginale au sein du champ politique explique que cette solution n'ait pas été retenue. C'est par exemple le cas du Rassemblement Démocratique Révolutionnaire analysé par Bastien Amiel dans son travail de thèse. Cf. Bastien Amiel, « "Entre "Libération" et "Guerre froide". Le Rassemblement Démocratique Révolutionnaire et la recomposition du champ politique en France (1945-1951) », thèse de science politique, Université Paris X Nanterre, en cours.

<sup>75</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan*, Paris, Éditions ouvrières, 1984.

<sup>76</sup> Brigitte Gaiti, *De Gaulle prophète de la Ve République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1998.

agricoles, est attribuée au manque d'organisation d'une agriculture marquée par une grande dispersion des exploitations agricoles<sup>77</sup>.

Les lois du 5 août 1960 d'orientation agricole et du 8 août 1962 consacrent des réformes de structure qui portent un modèle de l'exploitation familiale, appelé également à « deux Unités de Travail Humain (UTH) ». Ce modèle repose sur une exploitation « mise en valeur directement par deux unités de main d'œuvre (...) dans des conditions permettant une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques, une rémunération du travail d'exécution, de direction et des capitaux fonciers et d'exploitation<sup>78</sup> ». En lien avec le CNJA, est ainsi déterminée une Surface Minimale d'Installation en dessous de laquelle les exploitations ne pouvaient avoir droit aux aides publiques destinées à la modernisation des appareils de production ; cette sélection devant entraîner, pour les agriculteurs qui ne répondent pas à ces critères, des départs à la retraite ou vers les villes pour participer au développement de l'industrie, qui connaît alors sa seconde révolution. Les lois de modernisation agricole des années 1960 participent alors à « la construction d'un modèle professionnel prenant pour base l'exploitation viable<sup>79</sup> » qui assure une sélection par la superficie, par la formation et par le temps de travail.

### 3. La Politique Agricole Commune

La spécialisation de l'agriculture à sa fonction de production est alors renforcée par la politique de soutien à la production qui se poursuit dans le cadre de l'intervention institutionnelle sur les prix, prévue par la Politique Agricole Commune à partir des années 1960. La recherche de l'autosuffisance alimentaire sur le territoire européen offre ainsi aux agriculteurs la possibilité de pouvoir bénéficier d'un prix garanti défini chaque année à Bruxelles, les éloignant de fait des considérations commerciales. Il s'agit de fixer un prix stable minimum aux producteurs de certaines filières afin de favoriser la production et d'intervenir en priorité sur les quantités produites. Suivant ce raisonnement, « retirer physiquement du marché des quantités excédentaires est une des conditions *sine qua non* pour pouvoir maintenir un prix stable au-dessus de celui qui s'établirait spontanément par confrontation de l'offre et de la demande. Fixer administrativement un prix minimum aux

---

<sup>77</sup> Voir par exemple, le rapport Roueff cité dans Marcel Jollivet, Charles Gervais, Yves Tavernier, *Histoire de la France Rurale. La fin de la France paysanne. De 1914 à nos jours*, op. cit. p. 585.

<sup>78</sup> Article 7 de la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole.

<sup>79</sup> Jacques Remy, « La crise de représentation en agriculture : les enjeux de lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, vol.29, n°4, 1987, p. 422.



producteurs n'aura aucun effet s'il y a sur le marché une offre supérieure aux quantités demandées à ce prix. Des vendeurs sans débouchés accepteront alors de vendre à un prix inférieur à ce prix minimum. D'autres les suivront et, spontanément, le prix auquel se feront les transactions, qui peuvent par exemple se manifester sur un marché noir, s'ajustera à la baisse<sup>80</sup> ». Lorsque les prix baissent, les instances communautaires rachètent les produits à un prix fixé à l'avance par les Ministres européens de l'agriculture. Elles se chargent ensuite de les revendre, de les stocker, de les transformer ou même de les détruire en fonction des aléas du marché comme ce fut par exemple le cas pour les fruits et légumes. Dès lors que les pouvoirs publics interviennent pour soutenir les prix, une partie de la valeur ajoutée semble assurée pour les agriculteurs qui jouent le jeu de la modernisation tandis que l'autre partie est l'objet de négociations importantes entre la distribution et l'industrie agroalimentaire. Pour elles, le contrôle des prix des matières premières implique que la rentabilité de leur activité passe exclusivement par l'accroissement des gains de productivité.

#### D. Intégration de l'agriculture et différenciation verticale : les filières agroalimentaires

Alors que les entreprises de transformation agroalimentaire et de distribution sont en voie de concentration, l'agriculture reste largement dominée par l'exploitation familiale que les lois de modernisation agricole de 1960 viennent consacrer et que la Politique Agricole Commune soutient. Dans ces conditions, entre 1956 et 1966, la consommation des ménages français en produits agricoles bruts est passée de 20 à 29 milliards de francs tandis que celle relative aux produits élaborés a explosé (de 46 milliards à 77 milliards de francs<sup>81</sup>). Conformément à l'organisation de l'offre défendue par l'État, les agriculteurs adoptent des stratégies de regroupement afin de pouvoir peser le plus possible face aux secteurs économiques d'aval qui sont en voie de développement et de concentration. Dès lors, la commercialisation n'est plus l'affaire de l'agriculteur sur sa ferme mais celle des organisations professionnelles qui sont amenées, par le processus de rationalisation et sous l'effet de l'industrialisation, à diminuer les coûts de revient pour mieux fournir des industries agroalimentaires et/ou la grande distribution dont les stratégies visent à la standardisation des produits (1). Des stratégies de différenciation sur les marchés se réalisent alors de façon

---

<sup>80</sup> Jean-Christophe Bureau, *La politique agricole commune*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2007, p. 12.

<sup>81</sup> Gabriel Wackermann, « Les places marchandes agricoles en France », *Études rurales*, n°78-80, 1980, p. 20.

verticale impliquant la création de filières de qualité (2). L'ensemble de l'agriculture ne suit pas ce chemin de modernisation puisque des exploitations marchandes parviennent à se maintenir (3).

### *1. Vers un secteur économiquement intégré aux filières*

L'effort de modernisation qui implique un endettement très lourd des exploitations et la garantie d'un revenu stable des agriculteurs justifie une protection des exploitations agricoles des fluctuations du marché, faisant courir en retour le risque de surproduction du fait de la non adéquation entre l'offre et la demande. Pour pallier ce risque, la loi du 6 juillet 1964 « tendant à définir les principes et les modalités du régime contractuel en agriculture » est alors élaborée conformément aux résultats des travaux préparatoires du IV<sup>ème</sup> plan et à la loi d'orientation agricole de 1960. En son article 1, elle « définit les principes du régime contractuel pouvant être appliqué à la commercialisation des productions agricoles et à l'approvisionnement des producteurs agricoles en vue de promouvoir et régler les rapports entre producteurs, acheteurs et transformateurs<sup>82</sup> ». L'objectif consiste à mettre de l'ordre parmi une offre de produits agricoles disparate qui entraîne une variation importante des volumes de production mais également au sein des contrats d'intégration, globalement très défavorables aux agriculteurs. Il s'agit de s'appuyer sur un système d'interprofession pour faire correspondre l'offre et la demande et pour corriger les déséquilibres entre les agriculteurs, l'industrie et le commerce dans une période marquée par une importante concentration des firmes industrielles. La loi a pour objectif de garantir des prix et d'assurer aux industries un approvisionnement régulier à un montant déterminé à l'avance. En contrepartie, le regroupement des agriculteurs offre à ses membres une plus grande capacité de négociation face à des entreprises d'aval qui peuvent alors être mises en concurrence. Regroupés régionalement, les producteurs mettent en place des règles pour homogénéiser leur production. « Ils (les agriculteurs) s'imposent une discipline de production, en quantité et en qualité, en fonction de l'État du marché. En contrepartie, une fois reconnus, ils reçoivent de l'État une aide préférentielle et sélective, notamment en matière de stockage, de transformation et de commercialisation. Ces règles qui ne s'appliquent qu'à des volontaires peuvent être étendues à l'ensemble d'un secteur de production, dans une région donnée. Elles

---

<sup>82</sup> Loi n°64-678 du 6 juillet 1964 tendant à définir les principes et les modalités du régime contractuel en agriculture, JORF du 8 juillet 1964 page 6036.

s'imposent alors à tous les producteurs quels que soient leurs sentiments<sup>83</sup> ». La création des comités économiques agricoles permet à ses membres de bénéficier des prix de retrait<sup>84</sup> pour influencer sur les cours. Les acheteurs de matière première agricole sont conviés à passer des accords interprofessionnels à long terme de sorte que le prix de la production vendue, à l'industrie agroalimentaire par exemple, est fixé au moment de la signature des contrats ; contrats qui doivent alors être approuvés par l'État. La loi du 10 juillet 1975 fixe le cadre de ces partenariats en établissant les règles relatives aux interprofessions, souvent regroupées par types de produits, qui sont alors constituées par les organisations professionnelles les plus représentatives de la production agricole, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution. Il s'agit pour les agriculteurs d'accéder à une véritable politique commerciale et de bénéficier de la concurrence entre les acheteurs.

## 2. Stratégies de différenciation intégrées aux configurations marchandes élargies

Dans ces conditions, les stratégies de différenciation portent davantage sur la qualité des produits dans une perspective verticale, intégrant les autres acteurs économiques de la filière agroalimentaire. Dès lors que les modalités de fixation des prix des produits agricoles diminuent les possibilités de concurrence par les prix, on saisit sans mal que les stratégies qui visent à gagner des parts de marché se déportent alors vers une segmentation du marché par la qualité. Ces stratégies s'inscrivent alors pleinement dans le cadre de la définition de la qualité des produits initiée par la loi de 1905 et trouvent une légitimité institutionnelle dans la politique de label mise en place dans les années 1960. Il s'agit de faire reconnaître la qualité supérieure d'un produit sans remettre en cause la division du travail qui s'opère entre les différentes composantes de la filière agroalimentaire. Au contraire, la politique des labels apparaît largement compatible avec le processus d'intégration de l'agriculture comme le montre l'évolution de la filière Label Rouge. La loi de 1960, crée le Label Rouge qui sera mis en place en 1965 par décret après la crise qui touche la filière avicole. La loi prévoit « la création d'un organisme certificateur détenteur et responsable du label, l'élaboration d'un règlement technique mettant en évidence sur l'ensemble de la filière la qualité supérieure du produit, l'établissement d'un plan de contrôle complet et efficace s'exerçant sans rupture de la

---

<sup>83</sup> Marcel Jollivet, Charles Gervais, Yves Tavernier, *Histoire de la France Rurale. La fin de la France paysanne. De 1914 à nos jours, op. cit.*, p. 603.

<sup>84</sup> « Lorsque les cours atteignent ce niveau, une partie de la récolte est éliminée afin que les prix augmentent. Les producteurs dont les marchandises ont été mises hors commerce en perçoivent cependant l'essentiel de la valeur », *Ibid*, p. 646.

production à la commercialisation effectué par l'organisme certificateur, secondé par un organisme tiers de contrôle, les sanctions et le recouvrement des pénalités, la mise au point d'un étiquetage informatif mettant en avant le logo du Label Rouge, propriété du Ministère de l'agriculture »<sup>85</sup>. Dans ce cadre, la valeur ajoutée liée au label n'est pas uniquement reversée à la production mais également à la transformation et à la distribution. La généralisation des labels, prévue par la loi de 1962, offre alors un cadre juridique aux revendications destinées à la remise en cause de l'agriculture productiviste. C'est en ce sens que l'on peut comprendre le processus d'institutionnalisation marchande et réglementaire, qui touche, à partir des années 1970, l'Agriculture Biologique.<sup>86</sup>

### 3. Stratégies diversifiées de commercialisation

Si cette rapide description correspond au modèle industriel et productiviste idéal typique porté par certains économistes ruraux, elle ne rend compte que partiellement de l'ensemble des stratégies économiques poursuivies par les agriculteurs sur les marchés agroalimentaires à partir des années 1960. A rebours d'une vision univoque de l'évolution de l'agriculture française, Antoine Bernard de Raymond montre par exemple que le processus de modernisation agricole a pu paradoxalement favoriser l'hétérogénéité des modèles de production et de commercialisation. Le cas de la filière fruits et légumes apparaît particulièrement pertinent pour en comprendre les raisons. Encore peu spécialisée et structurée à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, elle n'en subit pas moins les tentatives de modernisation qu'avaient pu connaître des années plus tôt la culture de la céréale et celle du vin même si, parce que destinée directement à la consommation, elle reste partiellement protégée des effets de la concentration de la distribution. Mais, comme le note Antoine Bernard de Raymond, « il ne faut jamais oublier qu'il est rare que les acheteurs de la grande distribution s'adressent directement aux producteurs, car très souvent ceux-ci délèguent la mise en marché de leurs produits à d'autres entités : expéditeurs, exportateurs et organisations de producteurs. Si concentration il doit y avoir, elle peut donc se faire aussi bien au niveau de la mise en marché (fusion d'OP ou regroupement d'expéditeurs par exemple) qu'à celui de la

---

<sup>85</sup> Bertil Sylvander, « Conventions de qualité, concurrence et coopération ; le cas du "label rouge" dans la filière volailles », dans Gilles Allaire, Robert Boyer (Dir.), *La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, INRA/Economica, 1995, p. 85.

<sup>86</sup> Benoit Leroux, « Les agriculteurs biologiques et l'alternative. Contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir », thèse pour le doctorat de sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2011.

production. Ensuite rien n'empêche les producteurs de se diversifier et de se tourner vers d'autres débouchés que la grande distribution, ce qu'ils font aussi<sup>87</sup> ».

Par ailleurs, les stratégies collectives qui consistent pour les agriculteurs à se regrouper au sein d'organisations professionnelles pour commercialiser leur production dans les meilleures conditions possibles, ne sont pas non plus partagées de façon unanime. Il montre par exemple dans le cas de la crise du chou fleur, qui touche la Bretagne à la fin des années 1950, que des stratégies opposées peuvent être poursuivies. Les producteurs, situés près des côtes, ne veulent pas d'une organisation économique structurée régionalement puisqu'ils bénéficient des conditions de production les plus douces leur assurant de pouvoir écouler leurs produits avant les autres. « C'est pourquoi, ils se montrent très réticents à s'engager dans un projet collectif de commercialisation des produits, qui aurait un coût monétaire (le financement des structures matérielles et des salariés travaillant dans cette structure, etc.), et un coût en temps (acheminement des produits vers la structure collective, procédures administratives, conditionnement des produits, etc.) : et ce, alors même que la nature des produits qu'ils produisent réclame une organisation commerciale souple, réactive, et décentralisée. C'est pourquoi ces agriculteurs-là refusent le principe d'une livraison obligatoire des produits à un marché unique, et tiennent absolument à conserver des relations bilatérales qu'ils entretiennent avec les expéditeurs, ainsi que le principe de la vente sur l'exploitation<sup>88</sup> ». De même, l'organisation de l'approvisionnement de la grande distribution ne permet pas aux acteurs de ce secteur de bénéficier d'avantages compétitifs par rapport à des formes de distribution plus courtes. C'est particulièrement le cas pour les fruits et légumes dont la qualité est fragile et s'accommodent mal de leur livraison sur des plateformes régionales avant d'atteindre les magasins adhérents.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le marché des biens agroalimentaires est caractérisé par une économie de pénurie. L'approvisionnement des villes s'appuie sur un réseau d'intermédiaires chargés de livrer les villes de façon régulière alors que la production agricole est disparate tant en quantité qu'en qualité. Sur la base de relations d'interdépendances personnelles le négoce parvient à s'imposer sur les marchés. Cette configuration est favorisée par une approche libérale initiée dès la révolution française. L'intervention de l'État est cantonnée à l'assurance de la stricte application des termes du contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur. Mais, l'arrivée au pouvoir des républicains et l'influence des hygiénistes modifient partiellement

---

<sup>87</sup> Antoine-Bernard de Raymond, *Maximes empiriques de l'activité économique. Le marché des fruits et légumes en France (1936-2006)*, op. cit., p. 114.

<sup>88</sup> Antoine-Bernard de Raymond, *Maximes empiriques de l'activité économique*, op. cit., p. 98.

cette conception restrictive de l'action publique sur les marchés en veillant à la protection de la définition de l'objet des transactions marchandes, à savoir le produit agroalimentaire. En outre, le pouvoir républicain, qui s'appuie sur les campagnes pour assoir sa légitimité politique, participe à la construction symbolique et politique d'un groupe agricole objectivé par des structures de représentation et d'encadrement au sein même de l'appareil d'État. Ce groupe, dont la composition reste très éclatée, apparaît encore dominé économiquement face à ses cocontractants au moment où différentes crises touchent la France de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Pour y faire face, certains de ses membres parviennent à se regrouper à partir de liens locaux et régionaux et sur la base d'orientations productives communes. Sans pour autant remettre en cause l'approche libérale défendue jusqu'ici, leurs initiatives revêtent surtout une dimension politique grâce aux lois républicaines relatives à la création des syndicats. Mais ces regroupements tardent à avoir des implications économiques face aux réticences du commerce par exemple. Il faut attendre la loi de 1905 et la reconnaissance des groupes professionnels dans la définition de la qualité des produits pour qu'ils soient pleinement reconnus.

Dans l'entre-deux-guerres, la consécration d'un marché national sonne le début de la chute du commerce traditionnel sous l'impulsion d'une volonté politique forte, comme dans le cadre du blé, qui s'appuie sur des groupes d'intérêts structurés. Dans ces cas, le marché n'est plus soumis aux intermédiaires traditionnels (négociants, grossistes...) qui pouvaient jouer sur une demande citadine importante et une offre de produits agricoles disparate pour atteindre des rentes de situation. D'abord observée dans le domaine du blé et de la viticulture, la baisse d'influence de ces intermédiaires traditionnels concerne la plupart des produits à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. La perspective productiviste, impulsée par les lois de modernisation agricole a favorisé non seulement l'intégration de l'agriculture à de nouveaux réseaux marchands, accentuant les interdépendances avec les entreprises de la distribution et de l'industrie agroalimentaire, mais également son autonomisation qui se matérialise, à partir du début des années 1970, par la relation co-gestionnaire qu'entretiennent les représentants de la « profession agricole » et le ministère de l'Agriculture<sup>89</sup>.

---

<sup>89</sup> Pierre Coulomb, « La cogestion : une nouvelle tentative corporatiste ? », dans Pierre Coulomb et al. (Dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 147-158.

### **SECTION III : L'ELABORATION INACHEVEE D'UNE REGLEMENTATION GENERALE SUR L'UTILISATION DU TERME « FERMIER » DANS LES ANNEES 1990**

Si l'intégration des agriculteurs au sein de filières, qui les lie tout en les séparant des autres opérateurs des marchés agroalimentaires, accroît les risques de différenciation interne, le travail des organisations professionnelles agricoles encore dominantes ainsi que des institutions (politiques, économiques, scolaires) qui sont consacrées à leur encadrement, participent à l'objectivation d'une unité symbolique de ce qui apparaît alors comme le « secteur agricole ». Nous accordons à ce terme la signification qu'en donne Michel Dobry afin de restituer toute la complexité des systèmes sociaux contemporains en interrogeant le degré d'autonomie et d'interdépendance des sphères qui la composent non pas dans un contexte de crise mais, en ce qui nous concerne, dans une conjoncture routinière. Cette perspective permet de percevoir dans le même temps la consistance des structures de ces sociétés et l'impact que peuvent avoir à les mobilisations qui y ont cours. Il s'agit alors de rendre compte des zones limitées d'interdépendance tactique des acteurs<sup>90</sup> et du processus d'objectivation des rapports sectoriels.

Les débats ayant pour objet la protection de l'usage du terme « fermier » montrent précisément les limites que rencontrent certains acteurs du secteur agricole à transgresser la division des sphères sociales. L'élargissement des activités agricoles à la transformation et à la commercialisation (A) allant à l'encontre des compétences professionnelles productives défendues par les principales organisations professionnelles, est néanmoins réinvesti par ces dernières (B). C'est alors la reconnaissance par l'État d'une mention valorisante comme celle associée à l'usage du terme « fermier » qui devient un enjeu de luttes. Le ministère de l'Agriculture, qui est placé au centre des calculs des organisations professionnelles, est cependant soumis aux concurrences d'autres administrations telles que celle de la répression des fraudes, remettant en cause sa capacité réglementaire à organiser les marchés (C). Dans

---

<sup>90</sup> Pour Michel Dobry, « les anticipations, appréciations, interprétations et, plus généralement, l'activité tactique de ces acteurs s'effectuent alors principalement en fonction des enjeux, des règles du jeu, officielles ou pragmatiques, des catégories de ressources et de leur distribution particulière entre les divers acteurs individuels ou collectifs – c'est-à-dire aussi, pour une bonne part, entre les positions, plus ou moins institutionnalisées, qu'occupent souvent ces acteurs – et, surtout, des repères, indices et instruments d'évaluation, de prévisibilité et d'identification des situations spécifiques à chaque secteur », cf. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*, p. 101.

ces conditions, l'approche par produit, impulsée pendant le XIX<sup>ème</sup> siècle et constamment réaffirmée au cours du siècle suivant se pérennise mais à un degré d'objectivation plus faible.

## A. Diversification des activités agricoles et protection juridique du terme « fermier »

Face au phénomène de concentration des entreprises de transformation et de distribution, les agriculteurs qui ont recours à une activité de diversification (1) sont confrontés à un cadre juridique très hétérogène qui ne leur est pas toujours favorable. C'est précisément le cas concernant le terme « fermier » (2) dont l'usage est restreint aux agriculteurs faisant de la « vente directe » (3).

### 1. La revendication de la diversification des activités agricoles

A partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, et plus encore depuis les années 1960, l'organisation des marchés agroalimentaires coïncide avec un accroissement de la productivité de l'agriculture censée assurer l'autonomie alimentaire de la France et de l'Europe. Cette perspective productiviste implique une politique de modernisation des exploitations agricoles, basée sur le développement de l'investissement, l'intensification des méthodes de production, ainsi que sur l'accélération de la concentration des exploitations. Sous l'impulsion des principales organisations professionnelles qui y voient le moyen de construire une unité syndicale, l'activité agricole se spécialise autour de la seule fonction de production tandis que les circuits de distribution continuent à s'allonger tant d'un point de vue géographique qu'organisationnel.

Mais cette forme d'intégration des agriculteurs aux échanges marchands ne concerne pas de façon univoque l'ensemble des exploitations agricoles. La modernisation agricole, entreprise à partir des années 1960, peut favoriser l'expression d'initiatives visant à la diversification des activités agricoles. La crise agricole des années 1980 rend par exemple d'autant plus audible deux types de diversification. Le premier consiste à élargir le domaine de la production aux services, comme le montre le développement du tourisme à la ferme<sup>91</sup>. Le second porte sur la réintégration des activités de transformation et de commercialisation au

---

<sup>91</sup> Voir Christophe Giraud, « Chambres d'hôtes à la ferme et autonomie de la femme en agriculture », thèse pour le doctorat de sociologie, Université Paris Descartes, 2001.



sein des exploitations agricoles. Dans cette optique, il s'agit pour les agriculteurs de faire reconnaître des activités professionnelles peu reconnues jusqu'ici et de bénéficier de la protection de l'État pour s'assurer l'usage exclusif de la notion valorisante du terme « fermier » face à la concurrence des entreprises d'aval.

## 2. Un cadre juridique hétérogène

Le cadre juridique qui fixe les conditions d'utilisation du terme « fermier » apparaît très hétérogène au début des années 1990. En effet, conformément à l'organisation des marchés telle qu'elle découle de la loi de 1905 portant sur les fraudes et les falsifications, la définition institutionnelle « fermier » est agencée selon les caractéristiques des produits. Pour certains d'entre eux, les conditions d'utilisation de ce terme sont strictement encadrées de manière réglementaire. En ce qui concerne les fromages par exemple, le décret n°88-1206 du 30 septembre 1988 autorise l'étiquetage « origine fermière » lorsque « le fromage est fabriqué, selon les techniques traditionnelles, par un producteur agricole ne traitant que les laits de sa propre exploitation sur le lieu même de celle-ci <sup>92</sup>».

Ce cadre juridique se complexifie un peu plus dans la mesure où la réglementation est elle-même issue des différentes échelles d'action publique. Si elle est nationale pour le fromage, elle est européenne pour la viande de volaille. Ce sont les règlements n°1906/90 du Conseil et n°1538/91 de la Commission des Communautés Européennes qui définissent les conditions à remplir pour que les exploitations puissent mentionner les expressions « fermier-élevé en plein air » et « fermier-élevé en liberté » concernant la viande de volaille. La mention « fermier » s'est également développée dans le cadre de la politique des labels et plus particulièrement à travers la marque Label Rouge dont les principaux bénéficiaires sont les entreprises agroalimentaires. Ici, son usage renvoie à un cahier des charges validé par les pouvoirs publics dont l'application est contrôlée par un organisme certificateur indépendant tandis que la commercialisation doit nécessairement s'insérer dans des circuits « modernes de distribution ».

Pour les autres produits, aucune définition spécifique n'est prévue par la réglementation. C'est alors la doctrine de la DGCCRF (répression des fraudes) en lien avec la jurisprudence qui encadre juridiquement l'utilisation du terme « fermier ». Dans ces cas, les

---

<sup>92</sup> Décret n°88-1206 du 30 décembre 1988 portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services et de la loi du 2 juillet 1935 tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché du lait en ce qui concerne les fromages.

critères principaux retenus apparaissent particulièrement restrictifs : les produits doivent être fabriqués par l'agriculteur à la ferme, les ingrédients doivent provenir de la ferme et le mode de fabrication doit être artisanal. Cette hétérogénéité juridique est présentée par les organisations agricoles comme une source d'incertitude du fait d'une évolution constante de la jurisprudence, de sa méconnaissance par les principaux intéressés mais également comme un frein à leur protection face à la politique des labels pratiquée par les industries agroalimentaires. Se constitue alors une réflexion pour que l'usage du terme « fermier » soit davantage protégé en faveur des agriculteurs. L'objectif vise à parvenir à se différencier sur les marchés par rapport au poids grandissant de l'industrie agroalimentaire en bénéficiant de la protection de l'État.

### *3. Une conception restrictive de la commercialisation des produits fermiers*

Outre la délimitation des conditions de production et de fabrication relativement stricte, la jurisprudence considère la « vente directe » comme le seul mode de commercialisation des produits fermiers en l'absence de réglementation spécifique. Les tribunaux considèrent que seules la vente à la ferme, en bordure de route, et la vente sur les marchés locaux, peuvent être utilisées considérant que ces produits reposent sur la maîtrise par les producteurs d'une partie importante des différentes phases de production. Depuis un arrêt de la cour d'appel d'Agen du 8 octobre 1992 : « il est admis, et de jurisprudence constante, que le qualificatif fermier implique l'existence d'un circuit intégré à la ferme, étant précisé que les préparations sont réalisées suivant des méthodes traditionnelles, que ce caractère induit, en outre, d'une production ayant des caractéristiques mais également d'une commercialisation sur place, à la ferme, ou sur les marchés<sup>93</sup> ». Cette interprétation justifie que l'usage du terme « fermier » soit exclu lorsque d'autres modes de commercialisation sont utilisés. Par ailleurs, la réglementation sanitaire relative à la mise sur le marché apparaît également peu favorable à l'activité de commercialisation des agriculteurs en dehors de la remise directe aux consommateurs. La réglementation en matière d'hygiène alimentaire est beaucoup plus stricte lorsqu'interviennent des intermédiaires, ce qui implique l'existence d'un régime dérogatoire pour la remise directe comme dans le cas de la vente d'œufs où « les obligations réglementaires (classement, marquage, étiquetage) ne s'appliquent pas à la vente

---

<sup>93</sup> Arrêt de la cour d'appel d'Agen du 8 octobre 1992 cité dans Madame Seuffer du bureau loyauté de la DGCCRF, « Le point de vue des pouvoirs publics, Un appui sur la jurisprudence. La position de la DGCCRF », *Revue Chambres d'agriculture*, n°867, Juillet/août 1998, p. 31.

directe<sup>94</sup> ». Ainsi, lorsqu'il s'agit de s'inscrire dans d'autres réseaux de commercialisation, les agriculteurs sont confrontés à une réglementation très contraignante qui est surtout destinée à l'industrie et donc peu adaptée à leurs contraintes.

## B. La nationalisation des enjeux liés à l'usage du terme « fermier »

Des revendications attachées à la généralisation de l'usage et la protection du terme « fermier », qui était jusque-là l'objet d'une réglementation pour quelques produits, prennent alors forme (1). En effet, si cette mention existe déjà pour la volaille, le fromage ou les œufs, « le monde agricole doit se montrer capable d'en rester maître, afin d'éviter toute tentative de récupération par l'aval. Or, sauf dans de rares secteurs, celui-ci ne fait l'objet d'aucune définition réglementaire<sup>95</sup> ». Ce qui devient un enjeu sectoriel est alors l'objet d'oppositions entre une conception relative à la revendication d'un statut de « producteurs fermiers » (2) et une approche attachée aux produits (3).

### 1. Une initiative initialement portée en dehors des organisations professionnelles agricoles

Cette initiative est d'abord portée par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture qui, dès 1987, lance un réseau « produits fermiers » afin de conforter les établissements d'enseignement agricole qui s'intéressent au développement des activités de transformation et de commercialisation et pour inciter les autres centres de formation à y prendre part. Ce soutien détermine les formes prises par la structuration de la mobilisation visant à la protection juridique du terme « fermier ». Une première réunion nationale est organisée le 12 et le 13 décembre 1989 à Rambouillet. Organisée par la DGER, l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, la Fédération Nationale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole (FNGEDA) et du Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET), elle prend la forme d'un colloque. On y retrouve surtout des chercheurs et enseignants, membres de laboratoires de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), des écoles

---

<sup>94</sup> Béatrice Morel (Ministère de l'agriculture DGAL), « Réglementation d'hygiène des produits laitiers », dans *Transformer et vendre des produits fermiers : un avenir*, Actes du colloque de Rambouillet du 12 et 13 décembre 1989, p. 244.

<sup>95</sup> « Nécessité d'une définition des conditions du terme fermier », *Revue Chambres d'agriculture*, n°867, juillet/août 1998, p. 25.

d'ingénieurs (l'Institut National de Promotion Supérieure Agricole, l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand), des enseignants en lycées professionnels agricoles et en centre de formations pour adultes, des membres de l'Institut des Hautes Études de Droit Rural et d'Économie Agricole, du Groupe de Recherche et d'Échanges technologiques, de la Société d'Études Géographiques, Économiques et Sociologiques Appliquées. Sur les quarante-neufs intervenants, dix-huit sont issus du domaine de l'enseignement et de la recherche tandis que les agriculteurs sont très peu représentés (5).

En 1994, est organisé un deuxième évènement, les rencontres de Cibeins, consacré aux produits fermiers. Le passage de la dénomination de colloque à celle de rencontres témoigne de la volonté des organisateurs de faire davantage de place aux agriculteurs et à leurs représentants. D'ailleurs, ces rencontres sont à l'origine de la structuration au niveau national de plusieurs initiatives qui se regroupent au sein d'associations comme celle qui s'intitule Agriculteurs en Vente Collective Directe (AVEC). Dès sa création en 1994, elle se donne pour objectif de relier des groupes d'agriculteurs qui commercialisent collectivement leurs produits fermiers afin de défendre leurs intérêts. Il s'agit par exemple d'étendre la « vente directe » à une dimension collective en promouvant la création de points de vente collectifs dans le sillage des premières rencontres nationales de Rambouillet qui insistaient sur l'importance pour les agriculteurs de se regrouper. Mais la conception restrictive de la jurisprudence relative à l'usage du terme « fermier » empêche que ce mode de commercialisation puisse être utilisé dans ce cadre, justifiant ainsi la création d'une association nationale dont le but consiste à négocier avec les pouvoirs publics une évolution de la réglementation.

La légitimité grandissante accordée à l'usage du terme « fermier » accentue les oppositions entre les principales organisations professionnelles agricoles jusque-là peu intéressées par le sujet. Ainsi, un débat émerge sur l'opportunité de la définition d'un statut du producteur fermier à une période où l'espace de l'encadrement agricole connaît une importante reconfiguration avec la reconnaissance, depuis le début des années 1990, de nouveaux syndicats agricoles. Car si l'ensemble des organisations professionnelles agricoles s'accorde pour défendre la création d'une réglementation générale sur l'utilisation du terme fermier, elles s'opposent en revanche sur les contours qu'elle doit prendre. Les désaccords se formulent en ces termes : s'agit-il d'un produit transformé par le producteur lui-même, à partir de sa propre matière première, ce qui a pour inconvénient de restreindre l'application du terme « fermier » en excluant les groupements ainsi que les autres modalités de vente que

celle qui est directe ? Ou s'agit-il de réglementer l'appellation « fermier » par rapport à des critères de qualité alors qu'il existe déjà un certain nombre de labels ? Oppositions qu'il s'agit à présent de préciser.

## 2. La revendication du statut de « producteur fermier »...

Pour les tenants de la première perspective, il existe une volonté de faire admettre le statut de « producteur fermier » en tant que « producteurs, transformateurs et vendeurs » : « Le plus souvent, on identifie l'agriculteur comme un producteur de matière première, intégré dans une filière. Au contraire, la spécificité des producteurs fermiers réside dans le fait qu'ils remplissent plusieurs fonctions : celles de produire, de transformer et de commercialiser auprès des consommateurs des produits et des services de qualité <sup>96</sup> ». Dans cette optique, c'est une protection juridique des producteurs fermiers par la loi et les règlements qui est revendiquée dans la mesure où la fluctuation de la jurisprudence aurait l'inconvénient d'être moins accessible pour les agriculteurs d'autant qu'elle diffère en fonction des départements. En assurant un cadre juridique stable face au développement des filières industrielles et leur politique des labels, il s'agit de définir et de faire reconnaître un statut particulier de producteur fermier qui est alors défendu dans la cadre d'une organisation à dimension nationale : « une des principales faiblesses des producteurs fermiers est qu'ils ont jusqu'à présent été trop individualistes. En particulier, cela les empêche de se faire entendre par l'administration. Pour que cette dernière puisse faire référence à un cadre légal simple et adapté aux réalités de la production fermière, il faut qu'elle puisse dialoguer avec un interlocuteur national réellement représentatif <sup>97</sup> ». C'est en ce sens qu'est créée à la suite des Rencontres Nationales du 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1998 à Dijon, la Fédération Nationale des Associations de Producteurs Fermiers (FNAPF). Son but est de représenter les intérêts des producteurs fermiers au niveau national afin de faire reconnaître ce qui se présente comme un métier spécifique identifié selon trois critères : les producteurs fermiers doivent être producteurs, transformateurs et vendeurs de leurs produits, l'activité fermière doit rester de

---

<sup>96</sup> Charte nationale proposée par les représentants des associations de producteurs fermiers réunis à Dijon en avril 1998. Les producteurs fermiers. Une réponse aux défis de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de la consommation.

<sup>97</sup> Jacques Maret, « Pourquoi un projet d'association nationale des producteurs fermiers », dans *Producteurs fermiers. Mieux se connaître et se faire reconnaître*, 3<sup>ème</sup> rencontres nationales du 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1998, p. 30.

taille limitée (plafonnée). Enfin, l'exploitation agricole doit disposer d'une certaine autonomie en matière d'alimentation animale. Cette vision des compétences agricoles contraste fortement avec celles défendues par les principales organisations professionnelles qui véhiculent une identité professionnelle productive<sup>98</sup>.

### 3. ...face à la définition des produits « fermiers »

Face à ce qui se présente comme une stratégie de différenciation interne au groupe agricole, les organisations traditionnelles de l'encadrement agricole sont plus que réticentes. Parce qu'elles ont construit leur monopôle de représentation autour de l'unité de la profession agricole, on comprend qu'elles contestent toutes tentatives qui visent à remettre en cause cette ressource. Ainsi, pour le représentant de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), syndicat agricole majoritaire, « la création d'une association nationale des producteurs fermiers ne semble pas l'idée la plus pertinente (...). Les enjeux fondamentaux ne sont pas entre professionnels mais à l'extérieur, et ce sur trois plans. D'abord, il y a des tentatives du marketing de s'accaparer le mot fermier très porteur. Se pose également le problème de tous ces produits, charcutiers notamment, qui cherchent à se rapprocher des produits fermiers. Enfin, nous sommes dans un espace commercial complètement ouvert dans lequel nous avons du mal à avoir un minimum de contrôles. Sur ces grands enjeux, nous aurons besoin de l'unité professionnelle totale si nous ne souhaitons pas nous faire déposséder de la plus-value représentée par les produits fermiers<sup>99</sup> ». Le but consiste ainsi à définir le « produit fermier » plutôt que le producteur fermier pour mieux défendre les intérêts convergents des agriculteurs face à l'industrie agroalimentaire. Dans cette optique, la jurisprudence et la doctrine de la DGCCRF (répression des fraudes) qui est en issue ne correspond pas aux enjeux liés à la rentabilité des exploitations agricoles :

*« En gros un certain nombre d'acteurs disent qu'un producteur fermier c'est forcément un petit, quelqu'un qui a très peu de production, qui va transformer toute sa production et qui va la vendre sur les marchés ou en vente directe. Nous, comme toujours, dans le souci de ne pas opposer les petites et les grandes exploitations, nous disons attention, on n'essaye pas de définir ce qu'est un producteur fermier mais ce qu'est un produit fermier. Rien n'empêche un agriculteur de vendre d'un côté des produits fermiers et de l'autre du lait à la coopérative et d'avoir des céréales. C'est une pluriactivité dans le cadre de son activité. C'est un enjeu de*

---

<sup>98</sup> Christophe Giraud, Jacques Rémy, « Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas des activités de diversification agricole en France », *Travail, genre et sociétés*, n°30, 2013, p. 155-172.

<sup>99</sup> Jean-Luc Bidal, Actes des 3<sup>èmes</sup> rencontres nationales des producteurs fermiers, *Producteurs fermiers. Mieux se connaître et se faire connaître*, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1998 à Dijon, p. 56.

*positionnement.* » (Entretien avec François en date du 14 avril 2014. Arrivé en 2002 à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture au poste consacré à l'appui des conseillers des chambres sur les productions fermières)

L'APCA, organisme national qui fédère l'ensemble des chambres d'Agriculture, une des institutions pivot de la politique agricole conduite depuis les années 1960, formule ainsi quatre propositions : il s'agit de définir les produits fermiers et pas les producteurs fermiers, le produit provient uniquement d'un producteur qui a le statut d'agriculteur, le producteur est responsable de son produit et en assure la maîtrise, le suivi et la traçabilité individuelle et enfin les conditions d'emploi du terme fermier ne sont pas liées à un mode de commercialisation. Mais, pour l'APCA, les restrictions formulées par la jurisprudence et la doctrine de la DGCCRF ne permettent pas d'assurer la viabilité économique des exploitations fermières car elles reposeraient sur des « modes de production dépassés ».

### C. L'extension des modes de commercialisation : de la « vente directe » aux circuits de commercialisation.

Sous l'effet de l'évolution jurisprudentielle et de l'intégration d'une directive européenne relative à l'hygiène dans le droit français, la vente de produits fermiers s'ouvre à de nouveaux modes de commercialisation consacrant notamment une approche géographique de la distance entre l'agriculteur et son client (1). Mais la perspective qui consiste à définir un décret général sur l'usage du terme « fermier », pourtant prévu par la loi d'orientation agricole de 1999, se confronte à un certain nombre d'oppositions qui conduisent à son échec (2).

#### 1. L'évolution jurisprudentielle et réglementaire en faveur d'une extension des modes de commercialisation

Parce que restrictive, la jurisprudence ne permet pas d'intégrer les points de vente collectifs comme des modes de commercialisation autorisant la vente des produits fermiers. Mais, sous l'effet des revendications relatives à l'adaptation de la réglementation, la jurisprudence est modifiée dans la seconde moitié des années 1990, de sorte que « le mode de commercialisation importe peu du moment que le producteur reste responsable de son propre

produit en organisant une traçabilité satisfaisante<sup>100</sup> ». En effet, dans la logique d'une approche de valorisation des produits et de rentabilité des exploitations agricoles défendue par l'APCA, qui s'impose peu à peu, la qualification des modes de commercialisation n'est plus un obstacle : « en résumé, la jurisprudence montre que, pour établir le caractère fermier d'un produit, les tribunaux cherchent à déterminer s'il résulte d'une production traditionnelle et intégrée à la ferme. En revanche, ils ne tiennent pas compte du statut juridique de l'exploitation et du mode de commercialisation<sup>101</sup> ». D'une part les points de vente collectifs apparaissent comme des composants à part entière de la vente directe et d'autre part la vente directe n'est plus considérée comme le seul mode de commercialisation pour vendre des produits fermiers. Puisqu'il s'agit pour les agriculteurs de s'approprier les ressources qu'assurerait la gestion de l'appellation « fermier », tous les modes de distribution apparaissent pertinents pour garantir la viabilité des exploitations.

La réglementation en matière d'hygiène évolue également dans le sens d'une plus grande flexibilité qui est favorable aux agriculteurs. Alors qu'auparavant, seule la remise directe permettait de s'extraire des normes sanitaires destinées aux industriels, l'application de la directive européenne 93-43 du 14 juin 1993 sur l'hygiène des denrées alimentaires donne l'occasion d'étendre un peu plus le régime dérogatoire. Ainsi, l'article 260 du code rural voté en 1994 par le Parlement français en application de la directive européenne distingue deux types de marchés : ceux où les circuits de distribution sont à vocation industrielle d'une part et les marchés en remise directe d'autre part. Dans le premier cas, l'établissement concerné doit posséder un agrément sanitaire dont les règles sont très strictes. Dans le second, le nouveau système repose sur la compétence des agriculteurs ou, autrement dit, sur une obligation de résultats qui remplace l'obligation de moyens valorisée jusque-là par l'administration, offrant ainsi plus de latitude aux professionnels. Les différents régimes dérogatoires sont également étendus à d'autres formes de commercialisation que la seule remise directe. Une dispense d'agrément est ainsi prévue pour « permettre à des professionnels dont l'activité principale est la remise directe aux consommateurs, au sein de l'exploitation ou sur un marché de proximité, de pouvoir quand même accéder à des circuits

---

<sup>100</sup> Jean-Claude Roche, *Définition des produits fermiers. Perspectives d'évolutions*, Actes des 3<sup>èmes</sup> rencontres nationales des producteurs fermiers du, Producteurs fermiers. Mieux se connaître et se faire connaître, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1998 à Dijon.

<sup>101</sup> Jean-Claude Roche, *Définition des produits fermiers. Perspectives d'évolutions*, Actes des 3<sup>èmes</sup> rencontres nationales des producteurs fermiers du, Producteurs fermiers. Mieux se connaître et se faire connaître, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1998 à Dijon.



de distribution suffisants<sup>102</sup> ». Cette dispense permet à des agriculteurs de pouvoir vendre dans des conditions favorables à des restaurateurs, à des petites surfaces de vente, à des artisans une partie de ces produits à condition que la commercialisation corresponde à 30% de l'activité et qu'elle s'effectue dans un rayon de quatre-vingt kilomètres. Dans cette perspective, c'est non seulement la distance organisationnelle entre l'agriculteur et le consommateur qui est prise en compte mais également sa dimension géographique.

## 2. L'échec du décret général fermier

En parallèle, à partir de 1998, un comité de pilotage national sur les produits fermiers est organisé dans le cadre de l'Association Nationale de Développement Agricole (ANDA), organisme chargé de conduire le développement agricole en France. Regroupant les différents réseaux professionnels à vocation générale concernés<sup>103</sup> et le réseau des lycées agricoles, la mission consiste à « déterminer les moyens nécessaires à un développement harmonieux de la production fermière, prise en compte de façon dispersée et partielle par les organismes de développement ». L'objectif est de fédérer les initiatives et de faire en sorte que les organismes de recherche répondent au besoin des producteurs. Suivant la perspective défendue par l'APCA, pour qui l'élaboration d'un cahier des charges ou de certifications risquerait de mettre fin à la démarche, sont créées des fiches d'appui technique destinées aux agriculteurs. Parmi les différentes thématiques choisies, un sous-groupe est consacré plus spécialement à la question de la commercialisation afin d'élaborer des outils méthodologiques permettant aux agriculteurs de choisir les modes de commercialisation les plus adaptés aux contraintes de leur exploitation. Dans l'optique d'une définition du terme « fermier » selon les produits, les différents modes de vente sont présentés, qu'ils soient en circuit ultra-court (aucun intermédiaire), court (présence d'un seul intermédiaire) ou long.

Au sein du ministère de l'Agriculture, cette mobilisation reçoit d'abord une écoute attentive de la part de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche. C'est ce qui explique que la première mesure prise concerne la mise en place de formation spécifique avec la création dès 1987 d'un réseau « produits fermiers » destiné à conforter des établissements d'enseignement agricole qui s'intéressaient déjà au développement des

---

<sup>102</sup> Frédéric Stainer (chef de Bureau Maîtrise sanitaire dans la restauration, la distribution, la logistique et la chaîne de froid. Direction générale de l'alimentation), « Approche sanitaire et hygiénique des produits fermiers. La position de la DGAL », *Revue Chambres d'agriculture*, n°867, juillet/août 1998, p. 34.

<sup>103</sup> Représentants de l'APCA, du CNJA, de la CFCA, de la Confédération Paysanne, de la FNSEA, de la FNCIVAM et de TRAME.

activités de transformation et de commercialisation agricole. Mais, l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1997 favorise un accueil gouvernemental positif, comme le montre l'engagement de Jean Glavany alors ministre de l'Agriculture, de rédiger un décret général sur l'usage du terme « fermier ». C'est dans cette perspective que la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 prévoit un décret général relatif à l'emploi du terme « fermier<sup>104</sup> », qui était jusque-là défini en fonction de la particularité de chaque produit. La loi d'orientation indique que ce décret sera pris « sans préjudice des réglementations communautaires, ni des réglementations nationales en vigueur à la date de promulgation de la loi n° 99-574 du 9 juillet d'orientation agricole, ni des conditions approuvées, à la même date, pour bénéficier d'un label agricole ». Mais pour la DGCCRF (répression des fraudes) dont les objectifs sont la juste information des consommateurs et la concurrence loyale entre les producteurs, une définition générale de l'usage du terme « fermier » n'est pas souhaitable en raison de la diversité des situations contrairement à une approche progressive qui offre l'avantage d'apporter des précisions à mesure que les problèmes se posent. Face à la complexité des débats et aux oppositions importantes entre les différentes organisations syndicales et professionnelles, le décret n'est jamais paru faisant prévaloir la perspective défendue par la DGCCRF qui depuis son détachement du ministère de l'Agriculture en 1981 jouit d'une plus grande autonomie dans ce domaine.

Alors que l'activité de commercialisation ne faisait pas, jusqu'aux années 1980, l'objet d'un intérêt pour les principales organisations d'encadrement agricole, les enjeux relatifs à la promotion et à la protection du terme « fermier » ont contribué à placer cette question au cœur de l'agenda syndical et professionnel. La perspective dominante qui consiste à valoriser une approche par produit participe avant tout à opérer une réflexion générale sur les modes de commercialisation dans le but d'intégrer un peu plus les agriculteurs aux marchés. Il s'agit alors de ne pas opposer les différents circuits de distribution mais plutôt de les envisager en fonction des contraintes et des opportunités qu'ils offrent à chaque exploitation agricole. Dans

---

<sup>104</sup> Ainsi la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 prévoit : « Art. L. 640-2. - La qualité et l'origine des produits agricoles ou alimentaires peuvent donner lieu à la délivrance par l'autorité administrative de signes d'identification qui sont l'appellation d'origine contrôlée, le label, la certification de conformité, la certification du mode de production biologique et la dénomination "montagne". Sans préjudice des réglementations communautaires, ni des réglementations nationales en vigueur à la date de promulgation de la loi no 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, ni des conditions approuvées, à la même date, pour bénéficier d'un label agricole, l'utilisation du qualificatif "fermier" ou de la mention "produit de la ferme" ou "produit à la ferme" ou de toute autre dénomination équivalente est subordonnée au respect des conditions fixées par décret ». (...) « Il en est de même des conditions d'utilisation de la dénomination "montagne" et, dans les départements d'outre-mer, des termes "produits pays" ». Cf. JORF n 158 du 10 juillet 1999, p. 10231.

cette optique, la question du rapprochement des producteurs et des consommateurs n'est pas posée, bien au contraire.

Un détour par le XIX<sup>ème</sup> siècle a permis de préciser les logiques qui ont été au principe de l'éloignement tant géographique qu'organisationnel des sphères de production et de consommation. L'urbanisation croissante, la modernisation industrielle et la création de nouvelles voies de transport ont participé à l'accélération de l'élargissement des réseaux commerciaux entamé quelques siècles plus tôt. Cette distance a alors favorisé l'apparition d'un certain nombre d'intermédiaires qui ont pu se placer au centre des échanges marchands profitant d'une demande croissante et d'une offre agricole encore très fragmentée. L'intervention de l'État, via le déplacement opéré au début du XX<sup>ème</sup> siècle vers son pôle réglementaire, s'est donnée pour objectif d'assurer un équilibre général du marché, qui offre aux producteurs, quels qu'ils soient, une protection juridique, sans pour autant remettre en question le principe de liberté des contractants. Dans ces conditions, les tentatives visant à la création de dispositifs marchands rapprochant les producteurs et les consommateurs ne peuvent aboutir face aux oppositions des commerçants et sans facilitations fiscales.

L'alliance entre un groupe agricole, de plus en plus sujet à un travail d'homogénéisation symbolique, et des républicains, puis des technocrates, soucieux de légitimer leurs positions politiques, reconfigure en partie l'organisation du marché agroalimentaire destiné à l'approvisionnement. Face au développement puis à la concentration des entreprises agroalimentaires et de distribution, le secteur agricole se voit assigné une fonction de production de matière première qui est alors l'objet d'une gestion commune entre quelques organisations professionnelles et le ministère de l'Agriculture. Ce secteur est alors de plus en plus interdépendant avec les secteurs de l'aval au sein de filières dont la gestion est assurée par des interprofessions organisées par types de produits. La mise en place de la Politique Agricole Commune ne fait que renforcer la visée productiviste de l'agriculture qui ne doit pas contrarier le développement de l'industrie et du commerce. Des stratégies de segmentation des marchés perdurent, grâce notamment au cadre juridique offert au début du siècle, mais à la condition qu'elles s'établissent elles-mêmes en véritable filière de qualité. En outre, l'agriculture marchande, qui s'est développée dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, se saisit des fluctuations du marché et de la diversité des réseaux de commercialisation pour valoriser une position géographique favorable.

Mais la crise que connaît l'agriculture dans les années 1980 et 1990 place sous tension les principaux équilibres intersectoriels. Ainsi, face au poids toujours plus grandissant des industries agroalimentaires et de la grande distribution, des agriculteurs tentent de se réappropriier certaines fonctions qu'ils avaient délaissées. Remettant en cause la division du travail qui leur assigne une fonction de production, ils mobilisent paradoxalement les ressources sectorielles qui y participent. La réappropriation des tentatives visant à la réglementation de l'usage du terme « fermier » en faveur des agriculteurs, illustre précisément l'inertie qui caractérise l'organisation des marchés agroalimentaires. Mais elle témoigne également des changements qu'a impliqués le transfert de la DGCCRF (répression des fraudes) du ministère de l'Agriculture vers le ministère des Finances. Le ministère de l'Agriculture qui régulait jusqu'ici les stratégies de singularisation sur les marchés, est alors contraint par une diminution de ses compétences dans ce domaine.



## Chapitre II

### De la contestation du GATT aux AMAP

#### La métamorphose de la cause de l'Alliance entre les agriculteurs et les consommateurs

---

Si dans le chapitre précédent nous avons entrepris de restituer les différentes logiques au principe de l'éloignement tant géographique qu'organisationnel des agriculteurs et des consommateurs dans les échanges marchands de biens agroalimentaires, il s'agit, dans celui-ci, de rendre compte de la trajectoire de la cause, jusque-là peu audible, visant à leur rapprochement. Parallèlement à l'initiative qui consiste à revendiquer l'édiction d'un décret fermier par le ministère de l'Agriculture pour assurer aux agriculteurs une rente économique sur le marché des biens agroalimentaires, se constitue, au début des années 1990, une coalition transectorielle qui a pour objectif de rapprocher les paysans, les écologistes et les consommateurs. Réunie au sein de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs (APEC), elle est relativement peu connue aujourd'hui alors qu'elle fait pourtant partie intégrante de l'histoire des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) qui est, quant à elle, plus largement commentée. Adopter ce point de vue original permet, sur la base du traitement d'archives de cette organisation (voir encadré 1), de mettre à distance les différents mythes qui entourent la création des AMAP, des dispositifs marchands associant par contrats des producteurs chargés de garantir la fraîcheur des produits ainsi qu'un certain mode de production, et des consommateurs qui s'abonnent à des « paniers » chaque semaine pendant une période pouvant atteindre un an.

À rebours d'une histoire événementielle de la création et de la diffusion de ces modes de commercialisation qui met notamment en avant la figure charismatique des époux Vuillon, maraîchers biologiques du Var et initiateurs de la première AMAP<sup>1</sup>, et de leur mise en généalogie internationale qui participe à leur naturalisation et leur légitimation<sup>2</sup>, nous aimerions les réinscrire dans le contexte syndical et politique français. Il s'agit de montrer

---

<sup>1</sup> Claire Lamine, Nathalie Perrot, *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?*, Gap, Yves Michel, Coll. Société civile, 2008.

<sup>2</sup> Hiroko Amemiya (Dir.), *Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Economie et sociétés, 2011.

dans ce chapitre que l'alliance des producteurs et des consommateurs autour de la promotion d'un mode de commercialisation s'inscrit dans une histoire militante qui prend naissance au début des années 1990 à travers l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs. Cette histoire s'objective d'ailleurs aujourd'hui dans le nom que portent certaines structures régionales destinées au développement des AMAP, telles que l'Alliance PEC Rhône-Alpes et l'Alliance Provence.

Créée en 1991 par des associations écologistes, tiers-mondistes, de consommateurs et la Confédération Paysanne<sup>3</sup>, l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs est une association qui « exige une nouvelle politique agricole et rurale : la promotion d'une agriculture de qualité, le maintien d'activités agricoles sur tout le territoire par de nouvelles solidarités villes campagnes, favorables à un monde rural vivant, le partage de la production agricole entre agriculteurs, la rémunération des paysans, le développement d'une agriculture paysanne<sup>4</sup> ». Ses initiateurs partent du constat que la réunion des différents acteurs concernés par les problématiques agricoles pourra contraindre les institutions publiques à prendre en compte leur revendication. La déssectorisation des enjeux liés à l'agriculture apparaît à cette période comme un recours face aux négociations du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) puis face à la Politique Agricole Commune (PAC). Or, dès le début des années 2000, l'Alliance se spécialise sur la promotion des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne<sup>5</sup>. Comment expliquer dès lors qu'une association altermondialiste impliquée dans la remise en cause de la mondialisation au début des années 1990 se transforme en association soutenant la contractualisation des modes de commercialisation entre agriculteurs et consommateurs ? En outre, alors que la littérature relative aux coalitions explique régulièrement leur dissolution par la ponctualité de leurs objectifs, comment rendre compte de la spécificité de cette fédération nationale d'associations, qui bien qu'ayant toutes les « raisons » de se dissoudre, s'est finalement maintenue dans un temps plus long ?

Nous aimerions montrer que la modification de la stratégie de cette organisation – c'est-à-dire le passage de la contestation de la réforme du GAAT, puis de la vision

---

<sup>3</sup> Signataires du 16 Septembre 1991 : Bulle bleue, Comité de liaison pour les énergies renouvelables, la confédération paysanne, ECOROPA, Environnement sans frontières, France Nature Environnement, Les amis de la Terre, le Mouvement Rural des jeunes, Nature et Progrès, Union fédérale des consommateurs.

<sup>4</sup> Déclaration d'existence de l'Alliance Paysans écologistes consommateurs, 16 décembre 1991, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>5</sup> Une AMAP est un mode de commercialisation qui « engage » des consommateurs et des producteurs par contrats. Les producteurs garantissent la fraîcheur des produits ainsi qu'un certain mode de production. En contrepartie, les consommateurs s'abonnent à des « paniers » chaque semaine pendant une période pouvant atteindre six mois. Ils supportent de ce fait, les désagréments que peuvent connaître les agriculteurs ; Aléas climatiques, maladies ne sont donc plus à leur seule charge.

productiviste de la PAC, au recentrage sur la promotion d'un mode de commercialisation particulier (les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) – renvoie à des logiques de financement notamment<sup>6</sup>, qui doivent être mises en lien avec l'évolution des modalités d'encadrement institutionnel des associations, et les trajectoires sociales des militants et salariés qui s'y engagent<sup>7</sup>. Par exemple, la chute du nombre d'adhérents en 1993 oblige l'organisation à rechercher des modalités alternatives à l'autofinancement que le registre revendicatif national rend difficile. Son maintien et son institutionnalisation qui la distingue des associations transectorielles analogues<sup>8</sup>, concourent au délitement de sa structure nationale, au profit des composantes régionales dont l'objet principal consiste à développer la contractualisation des modes de commercialisation des produits agroalimentaires. Le but de ce chapitre est donc bien de réintégrer cette initiative dans des rapports de force, dans une configuration politique et économique spécifique, et de se dégager de la construction rétrospective d'une histoire idéalisée. Retracer l'histoire de l'Alliance PEC revient dès lors à interroger les conditions sociales, politiques et économiques qui ont concouru à la reconversion de la cause du rapprochement des agriculteurs et des consommateurs vers la promotion d'un mode de commercialisation qui connaîtra au cours des années 2000 une visibilité importante et qui participera au succès des « circuits courts ».

---

<sup>6</sup> Sur la question des financements, l'analyse du monde associatif analysé comme marché du travail développée par Matthieu Hély permet de comprendre l'impact des logiques économiques internes sur la stratégie des associations. Cf. Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Lien social, 2009.

<sup>7</sup> Dans cette perspective voir Frédéric Sawicki, Le temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement, dans Jacques Lagroye (Dir.), *La politisation*, Paris, Belin, « Socio-histoires », p.123-146.

<sup>8</sup> Elise Roullaud, « L'élargissement du front de la contestation de la PAC », *Terrains & travaux*, n°20, 2012, p. 53-68. Elle fait référence au collectif « Stop à la PAC folle ! » et à la « plateforme « Pour une réorientation immédiate de la PAC ».



### ENCADRE 1 : L'amnésie d'une cause

Les données dont nous disposons ont été récoltées par le traitement d'une dizaine de boîtes d'archives relatives au fonctionnement de l'association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs pendant la période allant de 1991 à 2002. Elles ont été récupérées dans les bureaux du réseau AMAP Ile-de-France où je réalisais alors un stage. L'accès aux archives m'était autorisé à la condition de les trier ; activité que les salariés de l'association n'avait pas le temps de réaliser. A côté des archives du réseau AMAP Ile-de-France, pour la plupart informatisées, se trouvaient de nombreuses boîtes qui contenaient des documents auxquels personne ne savait vraiment à quoi ils correspondaient. La seule information qu'on était capable de me donner à leur sujet était qu'une personne était venue les déposer, mais sans vraiment savoir qui c'était. D'ailleurs, aucun des membres du réseau AMAP Ile-de-France ne connaissait le nom de l'Alliance en dehors des structures régionales de Provence et de Rhône-Alpes. Le recrutement d'un nouveau salarié ainsi que la perspective d'un déménagement des locaux de l'association a alors permis que je puisse récupérer temporairement ces archives.

Les documents récoltés au sujet de l'Alliance Nationale rassemblent l'ensemble des comptes rendus de réunion (Conseil d'administration, Bureau, Assemblée générale, des heures d'enregistrement de réunion), des documents de gestion administrative (dossiers concernant la gestion salariale) ainsi que ceux relatifs à plusieurs associations membres (France Nature Environnement (FEN), AFIP, Confédération Paysanne, Nature et progrès, FNAB). Confronté à une coalition d'associations, la difficulté tenait à pouvoir rendre compte des logiques d'investissement des organisations adhérentes. Les travaux d'Ivan Bruneau et d'Elise Roullaud sur la Confédération Paysanne ont apporté, à ce titre, un éclairage complémentaire tandis que la consultation des archives d'organisation adhérentes comme celles de Greenpeace et la conduite de plusieurs entretiens (4) ont également permis d'enrichir les premières informations récoltées.

## **SECTION I : LA FORMATION D'UN COLLECTIF AUTOUR DE LA CONTESTATION DE L'URUGUAY ROUND ET DE LA PAC : 1991 / 1994**

Jusque-là très fractionnée, l'expression des mécontentements relatifs à la conduite de la politique agricole va connaître une nouvelle dynamique à partir des années 1990 (A). La dimension internationale des négociations qui préoccupent des associations très hétérogènes apparaît comme une condition de possibilité de la coalition dans la mesure où aucune d'entre elles n'est susceptible de détenir les ressources nécessaires à une mobilisation d'une telle envergure (B).

### **A. La création d'une coalition dans un contexte d'internationalisation des enjeux agricoles**

Alors que des négociations relatives à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et à la réforme de la Politique Agricole Commune s'intensifient, une coordination regroupant des organisations agricoles et rurales, des associations écologistes et de consommateurs voit le jour en France au début des années 1990. L'internationalisation des enjeux agricoles (1) offre un cadre propice à la création d'une coalition qui regroupe des organisations ayant une place relativement marginale dans leurs secteurs respectifs (2).

#### **1. La création d'une coalition multisectorielle en réponse à l'internationalisation des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux**

En France, à partir de 1991, des organisations se rassemblent autour de la contestation des négociations relatives à une modification des accords du GATT qui interviennent dans le processus de l'*Uruguay round*. Signé en 1947, l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce prévoit des relations commerciales de libre échange à travers l'harmonisation des politiques douanières entre les vingt-trois pays signataires. Au sein de cet accord, l'agriculture

a eu pendant longtemps un statut particulier puisque de nombreuses exceptions ont été aménagées (règles spécifiques pour l'importation et les subventions à l'exportation). Autant de règles qui ont notamment participé à façonner l'architecture de la Politique Agricole Commune en Europe. A partir du milieu des années 1980 et à l'initiative des acteurs nord-américains, une renégociation de ces accords a eu lieu dans le cadre d'un huitième cycle d'échanges appelé *Uruguay Round*. Il s'agit du plus important des cycles de négociations internationales ayant abouti aux accords de Marrakech en avril 1994 et à la création l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) un an plus tard. Contre ces négociations internationales, une coordination qui prend le nom d'« Alliance » est rendue publique le 16 septembre 1991 au cours d'une conférence de presse. Signée par des « associations, mouvements et syndicats, de consommateurs, d'écologistes et d'agriculteurs »<sup>9</sup>, la déclaration d'existence fait le constat d'un échec économique, écologique et social de la politique agricole mondiale depuis trente ans. Il s'agit « d'exiger une nouvelle politique agricole et rurale qui permette la promotion d'une alimentation de qualité : chaque État doit pouvoir définir ses propres normes pour protéger ses consommateurs ; le maintien d'activités agricoles sur tout le territoire par de nouvelles solidarités villes-campagnes, favorables à un monde rural vivant ; le partage de la production agricole entre agriculteurs, régions et nations en respectant le droit de chaque État à l'autosuffisance alimentaire ; la rémunération des paysans ; le développement d'une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement et économe en ressources naturelles<sup>10</sup> ». En d'autres termes, l'Alliance revendique le maintien de la souveraineté et l'autonomie des États et des groupes d'États en matière de choix sociaux, environnementaux et alimentaires, face aux accords internationaux de libres échanges auxquels il est reproché de ne pas être démocratique.

## 2. La convergence des dissidences

En vue de parvenir à interférer sur ces négociations, plusieurs associations de secteurs pourtant très différents se regroupent au sein d'une coordination qui puisse témoigner de la

---

<sup>9</sup> Pour les associations écologistes : Bulle Bleue, Comité de Liaison pour les Energies Renouvelables, ECOROPA, Environnement sans Frontières, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre ; pour les organisations rurales et agricoles : Confédération Paysanne, Mouvement rural des Jeunes Chrétiennes, Nature et Progrès ; pour les associations de consommateurs : Union Fédérale des Consommateurs.

<sup>10</sup> Communiqué de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs du 16 Septembre 1991, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

représentation de l'ensemble des acteurs concernés. L'internationalisation des enjeux politiques et économiques a facilité la constitution de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs comme le mentionne un de ses premiers membres qui y était le représentant de l'association Greenpeace :

*« Je suis rentré à Greenpeace en 1991 pour mener la campagne pesticide. C'est à cette période qu'on s'est rendu compte à Greenpeace France et au niveau international qu'on ne pouvait pas parler de pesticides sans être impliqué dans les questions de développement agricole. En réfléchissant à une campagne pour éliminer, ou en tout cas diminuer, l'usage de pesticides, on s'est rapproché d'associations qui avaient le même intérêt. Des associations environnementales comme les Amis de la Terre qui avaient aussi une campagne sur l'agriculture et qui ont participé à la création de l'Alliance. On s'est également rapproché de la Confédération Paysanne parce qu'elle est restée un peu, à l'époque en tout cas, en tant que représentant, je dirai d'une agriculture un peu conventionnelle, qui était quand même très impliquée dans les réflexions sur les mécanismes qui ont amené à l'utilisation de pesticides, à l'intensification, à la concentration. Et puis des syndicats de producteurs en agriculture biologique et des consommateurs. Parce qu'on s'est rendu compte que si on voulait une campagne assez forte, il fallait aussi impliquer des consommateurs. On s'est rapproché individuellement dans les discussions avec ces associations et c'est venu assez naturellement de voir que nos associations spécialisées dans certains domaines avaient intérêt à travailler ensemble pour essayer à la fois d'être efficace sur le terrain auprès des agriculteurs, des consommateurs et puis dans une dimension également plus concrète. On s'est retrouvé avec une structure qui regroupait des paysans, des écologistes et des consommateurs. Et la réflexion qu'on avait à ce moment-là était sur des sujets internationaux dans une campagne comme celle du GATT. Cette campagne symbolisait à la fois la nécessité d'établir une politique autonome et l'indifférenciation du terroir. » (Alexandre, représentant Greenpeace dans l'Alliance, entretien du 20 janvier 2012).*

Comme l'évoque le représentant de Greenpeace dans l'Alliance, le déplacement vers l'international<sup>11</sup> est apparu comme l'élément fédérateur qui a facilité la convergence des intérêts entre différentes organisations impliquées dans des secteurs différents mais qui partagent alors un sujet commun : l'agriculture. Mais ce rapprochement doit être également réinscrit dans les logiques propres à chaque organisation comme le suggère Lilian Matthieu au sujet des coalitions protestataires : « la compréhension de ce qui se joue dans les coalitions exige en conséquence, et contrairement à ce que laisse entendre le vocabulaire homogénéisant de l'alignement des cadres, de porter l'accent sur ce qui *distingue*<sup>12</sup> les unités coalisées plus

---

<sup>11</sup> Voir le Chapitre 2 de la thèse d'Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », thèse de science politique, Université Paris X-Nanterre, 2006.

<sup>12</sup> En Italique dans le texte.

que sur ce qui semble, mais en apparence seulement, les rapprocher<sup>13</sup> ». A ce titre, le « rapprochement des dissidences<sup>14</sup> », bien qu'il marque la rencontre des contestations autour de la Confédération Paysanne permet, par exemple, de mettre en évidence toute l'ambiguïté de ce syndicat agricole destiné à représenter la profession tout en voulant promouvoir un modèle alternatif d'agriculture : la « juste distance<sup>15</sup> » qui y est préconisée contraint le syndicat à rechercher des ressources extérieures à la représentation agricole et qui, chemin faisant, valorise une « idéologie d'ouverture » par rapport aux autres mondes sociaux. Elise Roullaud explique l'implication de la Confédération Paysanne dans l'Alliance par sa position d'organisation agricole minoritaire dans l'espace du syndicalisme agricole français. Il s'agit pour ce syndicat agricole de « trouver au travers de l'alliance avec des organisations non-agricoles un moyen de contourner le face-à-face avec la FNSEA afin de prétendre au monopole de la représentation agricole dans un autre espace social<sup>16</sup> ».

Pour le représentant de Greenpeace, le rapprochement avec des membres d'autres organisations renvoie à sa position individuelle au sein d'une association internationale dont la place en France est encore très marginale. Embauché en 1991, Alexandre est chargé de la campagne relative à l'usage de pesticide pour la France. Après un séjour à l'étranger et un emploi en tant que correcteur de livres scientifiques, il est engagé par l'association pour mener une campagne sur le thème des pesticides juste avant qu'elle ne soit suspendue. Sa formation scientifique en chimie et biologie justifie alors son recrutement par une association qui, à l'époque, est encore « *très mal considérée en France. C'était peu de temps après l'attentat contre le Rainbow Warrior qui avait été catastrophique en terme d'image pour l'association* ». La section française de l'association, qui n'est encore qu'une toute petite structure, tente alors d'accéder à une reconnaissance par l'obtention d'une légitimité savante auprès des pouvoirs publics, ce qui explique la sélection de plusieurs salariés au profil scientifique comme le mentionne Alexandre : « *c'est ce background scientifique qui a joué dans mon recrutement* ». Jusque-là éloigné tant géographiquement que professionnellement des mouvements sociaux français, sa participation à l'Alliance lui permet de rentrer alors pleinement « *dans le monde des ONG<sup>17</sup> qu'il ne connaissait pas* ». En effet, le regroupement

---

<sup>13</sup> Lilian Matthieu, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de "Nous sommes la gauche" à Occupation », *Revue française de science politique*, vol.59, n°1, 2009, p. 95.

<sup>14</sup> Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à " juste" distance », *op. cit.*

<sup>15</sup> *Ibid*

<sup>16</sup> Elise Roullaud, « L'élargissement du front de la contestation de la PAC », *op. cit.* p.56.

<sup>17</sup> Organisations non gouvernementales.

avec d'autres organisations et, à travers lui, la rencontre avec des militants plus chevronnés, donne l'opportunité à ce nouvel arrivé de pouvoir acquérir rapidement un capital militant<sup>18</sup> qu'il ne possédait pas jusqu'ici. Mais sa participation offre également l'avantage d'inscrire son association dans un collectif dont certaines des autres composantes sont des associations, comme l'Union Française des Consommateurs, et des syndicats tels que la Confédération Paysanne, reconnus par les pouvoirs publics. En retour, la contestation des accords internationaux, et plus précisément du GATT, lui permet d'intégrer la problématique liée à l'utilisation de pesticides dans le cadre des revendications portées par son organisation dont la dimension est clairement internationale. À partir du moment où « *les accords internationaux favorisent l'utilisation de pesticides* » comme il le mentionne, il est en effet plus facile de justifier son investissement dans l'Alliance auprès de son nouvel employeur.

Si les négociations relatives au GATT et à la réforme de la Politique Agricole Commune et à travers elles l'internationalisation des possibles, favorisent la convergence d'intérêts de la part d'organisations aux domaines d'intervention différents, leurs logiques propres, ainsi que leur position relativement dominée au sein de leur secteur d'intervention respectif, favorisent les stratégies de regroupement qui prennent corps dans l'Alliance. On comprend alors, que dans ces conditions, l'Alliance puisse apparaître comme une coalition très hétérogène.

## B. Le succès d'une coalition hétérogène

Le contexte international, l'étendue des revendications de l'Alliance ainsi que la stratégie qui vise à sa médiatisation favorisent la capacité d'attraction de cette coalition (1). Reposant sur des relations interpersonnelles et sur la diversité des ressources offertes par ses adhérents, son fonctionnement qui est alors relativement souple assure les conditions de son succès (2).

---

<sup>18</sup> Nous reprenons ici la définition de Franck Poupeau et Frédérique Matonti qui considèrent le capital militant comme « incorporé sous forme de techniques, de dispositions à agir, intervenir, ou tout simplement obéir, il recouvre un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives, des luttes inter ou intra-partisanes, mais aussi exportables, convertibles dans d'autres univers, et ainsi susceptibles de faciliter certaines reconversions ». Franck Poupeau, Frédérique Matonti, « Le capital Militant. Essai de définition », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°155, 2004, p.8.

## 1. Un répertoire d'actions collectives protestataire<sup>19</sup>

Ce collectif multisectoriel apparaît en effet très hétérogène dans la mesure où il est l'objet de modalités et d'intensités d'investissements aussi variées que d'organisations qui le composent. C'est d'ailleurs ce qui détermine le type d'actions portées par l'Alliance PEC dans un contexte de relative urgence politique que suggère l'accélération des négociations internationales qui les préoccupent. Parce que le collectif militant est très divers et dispose de peu de ressources organisationnelles et économiques propres et qu'il ne peut pas mobiliser des intérêts catégoriels parce qu'il en prône le dépassement, le recours à la force du nombre, comme avec les manifestations n'est pas envisageable<sup>20</sup>. Il s'agit plutôt d'interpeller, au moyen d'actions spectaculaires, de « commandos », pour reprendre le terme de Patrick Champagne<sup>21</sup>, « l'opinion publique » et les professionnels de la politique au sujet des négociations dont ils entendent la tenue ou à tout le moins, le contenu. Dans cette optique, la transcendance des logiques sectorielles que doit mettre en scène l'Alliance PEC s'appuie sur la création « d'évènements de papier<sup>22</sup> » prioritairement destinés aux médias. La création de l'Alliance PEC est ainsi rendue publique lors d'une première conférence de presse tandis qu'une seconde est organisée quelques jours après au Museum d'Histoire Naturelle. Elle doit réunir le porte-parole de la Confédération Paysanne et un administrateur de l'Union Fédérale des Consommateurs<sup>23</sup> (UFC) ainsi que le Professeur de médecine Léon Schwarzenberg qui a

---

<sup>19</sup> Nous entendons ici la notion de « répertoire d'actions collectives » dans le sens donné par Charles Tilly pour qui : « toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés (...). Ces différents moyens d'action composent un répertoire, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la commedia dell'arte ou du jazz qu'à celui d'un ensemble classique. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi ». Charles Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 541. Dans cette perspective, il s'agit de rendre compte de l'interdépendance entre la variation des contextes politiques et les ressources disponibles au sein de l'organisation.

<sup>20</sup> Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998, [1994].

<sup>21</sup> Sur la relation entre la dimension symbolique d'une action collective et l'hétérogénéité du groupe mobilisé, voir par exemple Patrick Champagne, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.52-53, 1984, p. 33.

<sup>22</sup> S'agissant de certaines manifestations, Patrick Champagne note que « le lieu réel où se déroulent les manifestations, qu'elles soient violentes et spontanées ou pacifiques et organisées, n'est pas la rue, simple espace apparent mais la presse au sens large », *Ibid.*, p. 29. En ce qui concerne l'Alliance, la création d'évènements est directement destinée aux médias.

<sup>23</sup> L'Union Fédérale des Consommateurs est une association née en 1951 à la suite d'un regroupement d'organisations familiales et syndicales. Elle a été créée par André Remieu qui a été le premier chef du bureau consommation au Ministère de l'Economie dans le contexte du commissariat à la productivité sous l'impulsion du plan Marshall. La création de l'UFC s'inscrit dans « le projet de constituer les consommateurs en force organisée et agent « majeur » de la vie économique. (...) Le processus d'institutionnalisation qui s'est mis en place lentement et progressivement en un premier temps a précédé la mobilisation de l'opinion publique » sur les problèmes de consommation ». Louis Pinto, *La constitution du « consommateur » comme catégorie de l'espace public*, Centre de Sociologie Urbaine, 1989, p. 28.

été ministre délégué à la santé pendant neuf jours dans le premier gouvernement de Michel Rocard. Par la participation de ces personnalités, il s'agit de s'assurer de la présence des principaux médias afin d'attirer l'attention des journalistes et de contraindre, chemin faisant, le personnel politique français à prendre position par rapport aux négociations relatives au GATT. Dans cette optique toujours, des opérations ponctuelles à forte dimension symbolique sont également organisées afin d'accentuer la visibilité des revendications et de peser sur un débat public considéré alors comme quasi inexistant. Par exemple, l'opération « grand cru » a consisté à l'envoi d'une bouteille de vin étiquetée « Grand Cru du GATT » à chacun des députés du palais Bourbon, à dix ministres du gouvernement<sup>24</sup> ainsi qu'à des journalistes afin de signaler que le « GATT menace directement toute agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs<sup>25</sup> ». Financée par Greenpeace, l'UFC et ECOROPA<sup>26</sup>, son but est de « recueillir un maximum de répercussion dans les médias<sup>27</sup> », justifiant par exemple qu'une attachée de presse soit spécialement engagée pendant trois jours pour constituer un dossier de presse. La couverture médiatique de l'action apparaît alors plus importante que le travail d'interpellation des députés expliquant, par exemple, que les organisateurs de l'opération puissent se féliciter d'avoir bénéficié d'une large exposition médiatique alors que les bouteilles de vin n'ont pas pu être distribuées aux parlementaires après l'interdiction de la questure.

Dans un premier temps, la logique de contestation portée par les associations environnementales comme Greenpeace et ECOROPA prend donc le pas sur d'autres perspectives pourtant envisagées, comme celle de l'expertise, même si cette dernière s'accroît à mesure de l'évolution du contexte politique. En effet, les membres de l'Alliance PEC se posent rapidement la question de la préparation de propositions, dans la mesure où « il n'est pas possible de rester dans la critique et qu'il faut mettre en avant des propositions politiques claires par rapport au GATT<sup>28</sup> », mais également sur la réforme de la Politique

---

<sup>24</sup> Edith Cresson (Premier ministre), Elisabeth Guigou (Affaires européennes), Jean Mermaz (Agriculture et forêts), Dominique Strauss Kahn (Commerce extérieur), Roland Dumas (Affaires étrangères), Pierre Bérégovoy (Economie, Finances, et Budget), François Doubin (Commerce et Artisanat), Jack Lang (Culture), Brice Lalonde (Environnement), Bruno Durieux (Santé).

<sup>25</sup> *Ecologie Infos*, n°403, 1992, p.12.

<sup>26</sup> Ecologica Europa est une association née du Centre d'Action Ecologique Européen en 1976. Les signataires de la Charte sont des journalistes, des scientifiques, des écologistes militants. En France, ECOROPA est créé en 1981 et son président de coordination est Edward Goldsmith dont la personnalité a été l'objet largement discutée au sein des réseaux écologistes. Jean Jacob auteur d'un ouvrage sur l'Histoire de l'écologie politique mentionne à son sujet une écologie conservatrice, Jean Jacob, *Histoire de l'écologie politique*, Paris, Albin Michel, 1999, voir notamment à partir de la page 242.

<sup>27</sup> *Ecologie Infos*, *op. cit.*, p.12

<sup>28</sup> Compte rendu de l'Assemblée plénière du 6 mai 1992, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.



Agricole Commune dont les négociations sont de plus en plus avancées. Comme le mentionne le représentant de Greenpeace au cours de notre entretien, cette perspective est davantage portée par la Confédération Paysanne. En effet, pour ce syndicat agricole nouvellement reconnu, s'allier avec des organisations qui n'ont pas une vocation strictement agricole pour contourner une position dominée dans l'espace de la représentation syndicale doit permettre d'acquérir une légitimité auprès du personnel politique et même au-delà. Comme l'évoque Elise Roullaud, la création de l'Alliance PEC constitue pour la Confédération Paysanne « un outil de publicisation et de présentation de ses positions et propositions sur la PAC offrant l'opportunité de toucher les pouvoirs publics ainsi que d'élargir son discours à l'ensemble de la société<sup>29</sup> ». On comprend alors que le syndicat agricole souhaite porter, à travers l'Alliance PEC, des propositions concrètes valorisables auprès des institutions publiques d'autant qu'il est le seul au sein du collectif à détenir une connaissance sectorielle et précise sur la conduite des politiques agricoles. Cet objectif est d'ailleurs clairement affiché lorsqu'en 1991 les secrétaires nationaux du syndicat élaborent un projet intitulé « Une réforme de la Politique Agricole Commune pour les 800 000 paysans », qui regroupe de nombreuses propositions pour l'élaboration d'une « PAC alternative »<sup>30</sup>.

## 2. Une coalition peu structurée dépendante des ressources des organisations participantes

L'Alliance PEC qui, on le voit, est le réceptacle de logiques et de stratégies organisationnelles différentes, parfois même contradictoires, est alors l'objet de « tiraillements » dont le dépassement repose, à la faveur d'un contexte international favorable, sur des relations interpersonnelles :

*« L'entente entre nous n'était pas si évidente. Quand on adopte des stratégies de campagne on cherche la méthode la plus efficace. Se pose la question du temps passé à discuter autour d'un projet commun et on se demande si cette stratégie nous fait le plus avancer. Ce sont des questions qui se posent et qui se posaient beaucoup à Greenpeace à l'époque qui était déjà considéré, par beaucoup de partenaires, comme voulant attirer la couverture à soi. Les médias, par reflexe, s'adressaient plus à Greenpeace et parfois ça provoquait des*

---

<sup>29</sup> Elise Roullaud, « La Confédération paysanne à l'épreuve de la Politique agricole commune (1987-2007). Transformations des pratiques de représentation et du travail militant », thèse de science politique, Université Lyon 2, 2013, p. 400-401.

<sup>30</sup> *Ibid.*

*tiraillements. A la Confédération Paysanne, par exemple, ils s'interrogeaient sur l'utilité de passer du temps à parler de problèmes internationaux alors que leur perspective les portait à aider des paysans sur du concret. Donc il y a eu toutes ces discussions qui ont provoqué des difficultés de fonctionnement, mais difficultés au niveau positif. Chacun a été obligé de repenser son fonctionnement et d'un autre côté, je crois que ça dépendait pas mal des individus. A certains moments, il y a une espèce d'alchimie qui fait que les individus ont envie de travailler ensemble. Chacun apportant aussi un réseau de relations. Parce que l'Alliance s'est d'abord reposée sur les personnes. Je pense beaucoup au cinq ou six personnes qui étaient vraiment là souvent aux réunions et qui étaient moteurs » (Alexandre, représentant Greenpeace dans l'Alliance PEC, entretien du 20 janvier 2012).*

La souplesse fonctionnelle de l'Alliance PEC, condition de son existence, suppose des échanges interpersonnels entre les représentants de chaque organisation qui se réunissent chaque mois au sein d'une réunion plénière. Dès lors, le succès de la coordination tient justement à sa relative hétérogénéité puisque chacune des organisations impliquées peut mobiliser le type de ressources dont elle dispose le plus sans qu'elle ne soit pour autant fortement contrainte. C'est précisément ce qui permet à l'Alliance PEC d'avoir une certaine réactivité et de s'inscrire à une échelle internationale, nationale et locale. En effet, la création d'Alliances locales est alors envisagée par les membres de la coalition comme permettant de construire un maillage de regroupements locaux multisectoriels dont les modalités de fonctionnement sont amenées à varier selon les configurations spécifiques et les problèmes spécifiques à chacune d'entre elles. L'ancrage local de certaines organisations signataires comme l'UFC, regroupement fédéral d'associations départementales, ou la Confédération Paysanne, qui s'appuie sur de multiples sections départementales<sup>31</sup>, facilite alors la diffusion de l'initiative au sein d'Alliances départementales et régionales<sup>32</sup>. Ainsi, deux mois après l'annonce de l'existence de la coordination, des documents internes recensent la création de sept alliances départementales<sup>33</sup> et de trente et une autres en voie de constitution. De la même manière, l'Alliance PEC bénéficie de la dimension internationale de certaines organisations qui la composent comme ECOROPA, Greenpeace et les Amis de la Terre<sup>34</sup> pour participer à

---

<sup>31</sup> Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », *op.cit.*

<sup>32</sup> La réunion visant à la création de l'Alliance Charente est par exemple organisée à l'initiative de la section départementale de la confédération paysanne, la confédération syndicale du cadre de vie, le groupement des agriculteurs biologistes ; la fédération des maires ruraux, l'association FAIRE et Charente Nature.

<sup>33</sup> A la fin de 1991, sept alliances départementales sont recensées : Pas de Calais, Charente, Vienne, Allier, Aude, Isère, Gironde.

<sup>34</sup> Créée à la fin des années 1960, les Amis de la Terre est une association à dimension internationale qui a été reconnue comme une Organisation Non gouvernementale par l'ONU en 1972.

la création d'un réseau européen d'Alliance appelé REPAS (réseau européen pour une agriculture soutenable)<sup>35</sup>.

Le fonctionnement de l'Alliance PEC repose donc sur la mise à disposition de ressources, tant financières que logistiques, de forme et d'assises territoriales variées, offertes par les organisations participantes, permettant d'élargir très rapidement sa sphère d'attraction. N'ayant à ses débuts aucune existence juridique propre, des salariés d'ECOROPA (le coordinateur), de la Confédération Paysanne (l'animateur) et de France Nature Environnement (attachée de presse) sont mis à sa disposition. La stratégie de médiatisation des actions nationales à laquelle ils participent activement assure alors une large audience à l'Alliance PEC Nationale qui regroupe de plus en plus d'adhérents. Entre septembre et décembre 1991, la coordination passe de dix à vingt-six<sup>36</sup> organisations participantes pour atteindre le nombre de trente le 5 février 1993. A cette date l'Alliance PEC est composée de quatorze associations de protection de l'environnement<sup>37</sup>, de quatre organisations agricoles<sup>38</sup>, de deux organisations transversales<sup>39</sup>, de deux organisations de développement<sup>40</sup>, d'une association de consommateurs<sup>41</sup>, d'une tiers-mondiste<sup>42</sup> et de six autres<sup>43</sup> difficilement classables.

Tant que le fonctionnement de la coordination repose sur des liens interpersonnels qui s'inscrivent dans un cadre organisationnel relativement souple, son hétérogénéité n'est pas un obstacle. Au contraire, dans un contexte politique d'urgence caractérisé par l'accélération des négociations relatives au GATT et à la PAC, l'hétérogénéité du collectif constitue une ressource pour multiplier des initiatives à différentes échelles, internationales, nationales et

---

<sup>35</sup> SAFE – Angleterre, PLATAFORMA RURAL – Espagne, A.R.P. (Aliança para Defesa do Mundo Rural Português) – Portugal, C.P.A.Q (Coalition Pour Une Agriculture de Qualité) – Belgique, Initiative Paysans et Consommateurs – Suisse

<sup>36</sup> Aux associations précédemment citées s'ajoutent : Association Gaïa Terre vivante, Association nationale des croqueurs de pomme, Bulle bleue, Carrefour International d'échanges de pratiques appliquées au développement, CGA des Val, Collectif environnement à carrefour international, Eaux et rivières de Bretagne, Ecole d'Agrobiologie de Beaujeu, Gresoc, Greenpeace France, Jour de la Terre, Journalistes écrivains pour la Nature et l'Ecologie, l'œil ouvert, SEPANSO, SOS Loire vivante.

<sup>37</sup> Bulle bleue, Collectif environnement à dimension internationale, Comité de Liaison des Energies Renouvelables, Eaux et rivières de Bretagne, ECOlogicaeuROPA, Environnement sans frontière, France Nature Environnement, Greenpeace France, Jour de la terre, Les amis de la terre, Ligue française de protection des oiseaux, SEPANSO, SOS Loire vivante, WWF France.

<sup>38</sup> Confédération paysanne, FNAB, Nature et progrès, Comité Interprofessionnel National d'Agriculture Biologique,

<sup>39</sup> Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne.

<sup>40</sup> Carrefour international d'échanges de pratiques appliquées au développement, Solidarité internationale et développement rural.

<sup>41</sup> Union locale d'association de consommateurs.

<sup>42</sup> Femmes et changements.

<sup>43</sup> Ecole d'agrobiologie de Beaujeu, Gaïa terre vivante, Journalistes-écrivains pour la Nature et l'écologie, L'œil ouvert, Liaison eau 2000, Utovie.

locales et de formes différentes. Il s'agit là des conditions de « l'alchimie » mentionnée par le salarié de Greenpeace lors de son entretien. Le retour sur les modalités concrètes de formation de la coalition montre que son hétérogénéité apparaît donc moins comme une des limites au dépassement des logiques sectorielles mais plutôt comme sa force.

## **SECTION II : AUTONOMISATION PARTIELLE DE L'ALLIANCE PEC ET CONVERSION A L'EXPERTISE : 1994 / 1996**

La littérature portant sur les coalitions met en avant les difficultés et les limites en terme de durée et d'enjeux de telles initiatives collectives tant elles paraissent intrinsèquement contraintes par l'autonomie propre à chacune de ses composantes :

*« An alliance is typically formed by actors who want to keep some of their autonomy and distinctiveness, and therefore refrain from merging into a single entity whose prior constituent elements become more or less invisible, or completely dissolve as distinguishable units. Hence an alliance, besides signaling a willingness to cooperate, also implies an insistence on differences between the allied partners<sup>44</sup> ».*

En effet, n'ayant pas d'existence propre, elles seraient vouées à disparaître dès lors que la réforme ou que l'évènement politique qu'elles contestent est finalement adopté. De ce point de vue, l'accord sur la PAC signé dès 1992 ainsi que l'aboutissement des négociations relatives au GATT avec la signature des accords de Marrakech et la création en avril 1994 de l'Organisation Mondiale du Commerce auraient pu provoquer le délitement de l'Alliance PEC. Comment expliquer alors sa persistance au-delà de son contexte de création ?

La création d'un cadre juridique propre à l'Alliance que rend nécessaire l'implication de salariés des structures adhérentes et son succès (A) objective l'existence de la coalition.

---

<sup>44</sup> Dieter Rucht, « Movement Allies, Adversaries, and Third Parties », in David Snow, Soule Sarah, Hanspeter Kriesi (Dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, 2004, p. 203. « Une alliance est formée par des acteurs qui veulent garder leur autonomie et leur spécificité, et de ce fait, s'abstiennent de fusionner dans une seule entité qui les rendrait plus ou moins invisible. Dès lors, une alliance, outre qu'elle engage un désir de coopérer, implique également la volonté d'insister sur les différences entre les partenaires alliés ».

Mais c'est parce qu'il devient ressource permettant de définir les frontières du groupe et dans le groupe que cet appareil juridique contribue à la pérennisation de l'Alliance (B).

## A. L'autonomisation symbolique et juridique de l'Alliance PEC

La participation de salariés des organisations adhérentes à l'Alliance (1) ainsi que sa capacité d'attraction modifie les règles de fonctionnement relativement souple du collectif qui prévalaient jusque-là (2). Des modalités concrètes du rapprochement des agriculteurs et des consommateurs sont alors envisagées par les organisations agricoles et rurales qui y voient le moyen de peser sur les débats relatifs à l'usage du terme « fermier » (3).

### 1. Division du travail interne et salarisation du militantisme

Dès l'automne 1992, l'Alliance PEC se dote de statuts conformes à la loi de 1901 « pour pouvoir bénéficier de certaines aides publiques et être officiellement consultée par les pouvoirs publics <sup>45</sup> » assurant une existence juridique propre à cette organisation. Paradoxalement, les ressources organisationnelles et financières apportées par les organisations signataires contribuent à l'autonomisation partielle de l'Alliance PEC par rapport à ses composantes. Ainsi, la participation de salariés apparaît particulièrement prépondérante dans ce processus. Mis à disposition de l'Alliance PEC par trois de ses organisations signataires, leur travail est spécifiquement dévolu à la mise en cohérence de la coalition. Ils contribuent alors pleinement à l'existence symbolique du groupe, vis-à-vis de ses partenaires mais aussi des médias, en assurant sa représentation au sein des multiples rencontres et débats auxquels l'Alliance PEC. Leur initiative visant à la création d'un bulletin d'information bimensuelle participe également à la matérialisation et à l'homogénéisation du cadre de la nouvelle association.

En outre, l'implication de salariés annonce une première forme de division formelle du travail au sein de ce qui n'est encore qu'une coordination. Une commission politique est d'abord créée pour encadrer les prises de position de l'Alliance de sorte que l'activité de salariés n'est plus placée sous la responsabilité des organisations qui les rémunèrent mais sous celle, collective, des membres de l'Alliance PEC. De surcroît, une commission des finances

---

<sup>45</sup> Compte rendu de la Réunion plénière du 2 septembre 1992, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

est créée afin d'assurer la collecte de fonds destinée au financement d'emplois rendus nécessaires par la somme de travail déjà dévolue aux salariés mis à disposition. Dans ces conditions, la constitution d'une entité juridique propre ayant la capacité d'embaucher du personnel accélère la création de l'association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs dont les statuts sont déposés en préfecture en octobre 1992. Elle se donne alors pour but de « promouvoir l'information et l'intervention dans le débat public sur les conséquences des pratiques et politiques agricoles, sur le maintien des agriculteurs, la consommation, l'environnement ainsi que les conséquences du commerce ou de l'échange des produits agricoles ou assimilés en France, en Europe et dans le monde<sup>46</sup> ». À partir de là, certains salariés des organisations adhérentes sont « transférés » à l'Alliance PEC tandis que ses statuts prévoient que des personnes puissent adhérer individuellement à l'association. Ces nouvelles modalités de participation contribuent alors à l'autonomisation progressive de l'Alliance PEC par rapport aux organisations qui la composent et qui ont été à l'initiative de sa création.

## 2. Une création juridique pour cadrer les activités de l'Alliance PEC

Comme le mentionne le représentant de Greenpeace dans l'Alliance PEC lors du précédent extrait d'entretien les « tiraillements » potentiels au sujet de la stratégie à adopter faisaient, à l'origine, l'objet de discussions sur la base de relations interpersonnelles et dans le cadre de réunions mensuelles. Mais l'accroissement du nombre de signataires ainsi que la création de nombreuses Alliances locales remettent en cause ce mode de fonctionnement souple et informel. Le succès de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs augmente les possibles dissensions que des règles d'organisation devront dorénavant pouvoir encadrer. L'élaboration de statuts juridiques propres à l'Alliance PEC devient alors une ressource pour les initiateurs de la coalition afin d'éviter que l'activité de l'Alliance PEC ne se disperse. C'est dans cette optique que les premières prises des espaces hiérarchiques définis par les statuts, bureau et conseil d'administration, portent sur le contrôle des activités de l'association nouvellement constituée. Ainsi, les prises de position au nom de l'Alliance PEC doivent dorénavant faire l'objet d'un accord du bureau dont la composition comprend les principaux instigateurs de la coalition : « tout texte fait au nom de l'Alliance – entre deux réunions plénières – devra avant diffusion externe être envoyé par fax à tous les membres du bureau

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

pour accord. En cas de désaccord persistant, une réunion téléphonique sera organisée<sup>47</sup> ». L'imposition juridique « des cadres de l'action collective<sup>48</sup> » doit aussi permettre de contrôler les tentatives de réappropriation politique qui se multiplient du fait de la forte exposition médiatique de l'Alliance. Dans un procès-verbal du 2 décembre 1992, son conseil d'administration réitère son attachement à son indépendance politique :

*« Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 02 décembre 1992*

*L'association ayant un rôle de proposition, de réflexion et d'action, elle souhaite rester indépendante de toutes organisations politiques.*

*C'est pourquoi le conseil d'administration réuni aujourd'hui, confirme la décision prise le jour de la déclaration publique de l'Alliance en septembre 1991, que les partis politiques ne peuvent devenir membre de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs que ça soit au niveau national, régional ou départemental.*

*Paris, le 02 décembre 1992,*

*Pour le conseil d'administration ».*

L'indépendance politique prônée par les initiateurs de l'Alliance s'accompagne dans le même temps de réflexions concrètes visant au rapprochement des agriculteurs et des consommateurs.

### 3. Constituer une expertise sur le rapprochement concret des agriculteurs et des consommateurs

Confrontée à l'aboutissement des négociations auxquelles l'Alliance consacrait jusqu'alors sa mobilisation contestataire, cette dernière cesse de constituer un groupe *ad hoc* et entreprend la pérennisation de son activité. Son existence juridique propre contribue à modifier peu à peu la perspective contestataire qui était dominante jusque-là : il ne s'agit plus tant de contester par des opérations médiatiques, les négociations relatives aux accords internationaux, mais de devenir une force de proposition sous l'impulsion des représentants des organisations agricoles et rurales. Une réflexion sur les actions à mener dans une

---

<sup>47</sup> Compte rendu de la Réunion plénière du 2 décembre 1992, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>48</sup> Pour David Snow, il s'agit « des ensembles de croyances et de significations orientées vers l'action » qui « inspirent et légitiment les activités et les campagnes » des segments organisationnels d'un mouvement social ». David Snow, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », dans Daniel Cefaï, Danny Trom (Dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, Coll. Raisons pratiques, 2001, p.27.

perspective à plus long terme est ainsi engagée aboutissant à la création d'une campagne portant sur « les politiques agricoles, les politiques alimentaires » devant s'étaler sur trois ans. Outre la sensibilisation du grand public sur les enjeux des politiques agricoles, le programme doit pouvoir répondre à la demande publique, mais également proposer aux individus « une forme de participation ainsi que des pistes de modification de leur comportement (achats en directs ou par des circuits courts rémunérateurs pour les paysans)<sup>49</sup> ». Dans cette optique et dès 1993, des membres de l'Alliance PEC consacrent une journée de travail sur les démarches collectives de vente directe.

Outre deux membres d'associations de développement agricole et rural, cette journée réunie un membre de la Confédération Paysanne et un membre du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne<sup>50</sup>. Pour ce dernier, cet enjeu s'inscrit dans son projet de créer un magasin de produits fermiers à Paris tandis que pour la Confédération Paysanne, elle rentre en résonance avec les réflexions sur l'usage du terme « fermier » qui sont particulièrement vigoureuses dans les années 1990<sup>51</sup> et qui justifient la création d'une commission relative aux produits fermiers au sein du syndicat. Au cours de la discussion, l'intérêt pour les « ventes contractuelles » émerge rapidement. En effet, « si on veut casser les monopoles, il faut démonter les mécanismes, pour préparer une contractualisation. (...) L'intérêt c'est de décharger le producteur de la tâche de vente, de trouver des partenariats<sup>52</sup> ». On voit ici toute l'ambiguïté d'une position qui prône la remise en cause des modes de distribution dominants qui éloignent les agriculteurs et les consommateurs et la charge de travail supplémentaire qu'implique pour les agriculteurs l'activité de commercialisation. Mais l'absence de connaissances concrètes sur cette question, inhérente à leur ancrage dans le secteur agricole et rural les amène à faire le constat du besoin d'un inventaire, d'une typologie des réussites et

---

<sup>49</sup> Compte rendu de la Réunion plénière du 1 juillet 1992, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>50</sup> Emanation de la Jeunesse Agricole Catholique, le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne s'inscrit comme son aïeul dans la perspective d'éducation des jeunes ruraux. Il connaît au cours des années 1960 une relative autonomie vis à vis de l'Eglise catholique et prône avec les événements de mai-juin 1968, la reconnaissance de la jeunesse comme force sociale. Après la remise en cause en 1980 de son monopole sur son activité liée au loisir et à la formation professionnelle, le MRJC renouvelle son projet autour de la thématique du développement rural en lien avec la Confédération Paysanne notamment. Pendant longtemps très proche de l'État, le MRJC voit ses subventions décroître fortement au cours des années 1990 après l'arrivée de la droite au pouvoir, ce qui implique un changement de stratégie : « La plupart des financeurs nationaux déconcentrent leurs subventions. Il nous faut donc de plus en plus investir dans des démarches menées au niveau des collectivités locales (départements, régions) ou de services régionaux des ministères et des organismes sociaux », cf. Compte rendu de l'Assemblée générale de mai 1987 cité dans Jean Conq, Charles-Henri Guilloteau, François Leprieur, Bernard Vilboux, *JAC/MRJC, Origines et mutations, Un mouvement de jeunesse au cœur de la société française*, Lyon, Editions de la chronique sociale, 1996, p. 367.

<sup>51</sup> Sur les débats relatifs à l'usage du terme « fermier », voir le chapitre précédent.

<sup>52</sup> Compte rendu de la journée d'étude consacrée aux démarches collectives de vente directe du 22 juin 1993, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.



des échecs des initiatives existantes. Face à la méconnaissance des habitudes de consommation, un premier projet de recherche-action est élaboré. Intitulé « Pourquoi et comment renforcer les démarchés collectives de vente directe de produits agricoles ? », il a pour objectif de mener une réflexion sur les attentes des consommateurs susceptibles d'être intéressés, d'effectuer une recherche bibliographique, de constituer des fiches d'expériences sur toutes les pratiques actuelles ainsi que celles qui n'ont pas fonctionné. A partir de ces premiers résultats, le travail s'orienterait vers la constitution d'un vivier d'expériences, la collecte de références pour une marque collective, l'aide au financement de certains projets et enfin la constitution de cellules d'appui, notamment juridique. Les organisations agricoles et rurales cherchent, à travers l'Alliance, à constituer une expertise qui intégrerait les consommateurs afin de peser sur un débat tel que celui relatif à l'usage du terme « fermier », particulièrement prégnant au sein de ce secteur.

## B. Les enjeux de la pérennisation d'une coalition transectorielle

La mise en place d'un cadre juridique propre à l'Alliance PEC ne peut expliquer à lui seul la pérennisation d'une coalition transectorielle qui est confrontée à la défection de plusieurs de ses initiateurs (1). C'est parce que ce cadre juridique est investi comme ressource dans les luttes pour la définition légitime des actions de l'Alliance qu'il s'impose comme une règle du jeu (2).

### 1. L'institutionnalisation de l'Alliance PEC

Certes, le cadre de la loi de 1901 offre une existence juridique propre à l'Alliance PEC, mais un tel statut est insuffisant à en assurer la pérennité, d'autant que les personnes ayant initié la coalition la quittent. Le représentant de Greenpeace, par exemple, se désinvestit de l'Alliance PEC au moment où la campagne sur les pesticides est abandonnée par son organisation à la fin de 1992. Le représentant traditionnel de la Confédération Paysanne, démissionnaire du syndicat, ne participe plus non plus aux réunions. Par ailleurs, l'UFC national ne peut pas devenir membre de l'Alliance PEC à cause de ses propres statuts alors que s'opposent au sein de l'organisation de consommateurs une tendance qualité-prix et une autre, défendue par une des initiatrices de l'Alliance, qui veut tenir compte dans la qualité des effets des processus de production sur l'environnement et sur le milieu social. Le

fonctionnement de l'Alliance ne peut donc plus se réaliser sur la base des relations interpersonnelles qui furent au principe de sa création et de sa première phase d'autonomisation.

En dépit de ces dessaisissements et malgré l'adoption de la réforme de la PAC en 1992, certaines organisations restent toutefois impliquées dans l'Alliance PEC. C'est précisément le cas de la Confédération Paysanne en raison, notamment, de la perspective d'une nouvelle réforme de la PAC qui devrait intervenir quelques années plus tard. Mais cette période est marquée par l'ouverture d'un deuxième front de contestation avec l'émergence de la Coordination Rurale (CR), une association créée en 1991 par des agriculteurs du Sud-Ouest de la France pour contester, tout comme l'Alliance<sup>53</sup>, la réforme de la PAC et les négociations du GATT. La logique protestataire préconisée par la CR vise à contester la stratégie cogestionnaire adoptée par le syndicat majoritaire qui est jugée trop frileuse. Cette nouvelle coordination, qui conduit des actions collectives très médiatiques, contraint les membres de l'espace des syndicats agricoles à se positionner à mesure que s'étend son influence, que l'absence d'identifications politiques facilite. L'orientation défendue dépasse d'ailleurs le seul cadre de la PAC dans la mesure où la contestation du traité de Maastricht permet à ses militants de rester mobilisés tout en profitant d'un espace politique et syndical fragmenté par la question européenne.

L'accentuation de la concurrence pour la représentation d'une alternative paysanne favorise la poursuite de l'engagement de la Confédération Paysanne au sein de l'Alliance dans un contexte où la capacité à agréger des soutiens en dehors du secteur est valorisé. D'autant que la Coordination Rurale entretient des relations plus ou moins étroites avec certains adhérents de l'Alliance. La perspective souverainiste défendue par la Coordination Rurale au moment des débats sur le traité de Maastricht rentre par exemple en résonance avec celle portée par l'organisation environnementale ECOROPA qui est présidé par Edward (Teddy) Goldsmith<sup>54</sup>. Ce dernier participe d'ailleurs, avec la représentante de l'association au sein de l'Alliance, au colloque organisé par la Coordination Rurale qui a lieu le 7 décembre 1993 à Paris sur le thème : « Pour que vivent nos cultures : Non au GATT ». Les liens entre ce futur syndicat agricole et une organisation historique de l'Alliance permet de saisir pourquoi la Confédération Paysanne poursuit son investissement au sein de l'Alliance PEC au-delà de la

---

<sup>53</sup> Pour une histoire de ce syndicat voir notamment François Purseigle, « La coordination rurale. Un nouvel acteur sur l'échiquier syndical », dans Bertrand Hervieu, Nonna Mayer, Pierre Muller, François Purseigle, Jacques Remy, *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Science Po, 2010, p.241-272.

<sup>54</sup> Son frère Jimmy est homme d'affaires franco-britannique ayant construit sa fortune dans le domaine de l'agroalimentaire et des médias. Ce dernier se présente en 1994 aux élections européennes sur la liste « Indépendants pour l'Europe des nations », du souverainiste Philippe De Villiers.

réforme de la PAC de 1992. Ils cristallisent également les oppositions au sein de la coalition puisqu'y sont ouvertement critiquées « les collaborations (c'est le mot juste) contre-nature avec les démagogues, nationalistes et poujadistes de tout poil<sup>55</sup> », par l'animateur de la Confédération Paysanne devenu salarié de l'Alliance.

## 2. Le passage d'une logique de contestation à une logique d'expertise agricole et rurale

Les tensions qui apparaissent au sein de l'Alliance ne sont alors plus réglées de façon informelle entre des militants qui se connaissent, mais par la mobilisation des outils offerts par les nouvelles modalités d'organisation prévues par les statuts et le règlement intérieur. Ainsi, les modes de recrutement au sein des instances décisionnelles de l'association ne renvoient plus à l'implication historique de ses membres, mais à des équilibres entre les différents collèges représentés, ainsi qu'à la présence des Alliances locales. En effet, chaque alliance locale bénéficie de quatre voix, ce qui donne aux organisations nationales dont les sections locales ont contribué à la constitution d'Alliances locales un poids très important. La participation au sein de trois Alliances locales au maximum procure par exemple deux voix<sup>56</sup>. En outre, une pondération par collèges divisés entre « les paysans et ruraux », « les consommateurs », « les écologistes », « les tiers-mondistes » est prévue, afin de mieux représenter les alliances locales ainsi que les associations de consommateurs et tiers-mondistes, numériquement moins présentes dans l'Alliance. Cette procédure défavorise alors clairement les associations qui n'ont pas de sections contribuant à des alliances locales et qui font parties des collèges paysans et ruraux ou écologistes. C'est précisément le cas d'ECOROPA, une association internationale sans assises locales membre du collège environnement<sup>57</sup>. Le faible poids de cette association, initiatrice de l'Alliance et partisane d'une approche contestataire, au sein des structures décisionnaires facilite alors une redéfinition des activités légitimes de l'association. Une nouvelle hiérarchie remplace celle accordant une place privilégiée aux initiateurs de la coalition comme le mentionne un des

---

<sup>55</sup> Editorial : « 1994, une année de changements positifs ? », *Alliance Infos*, n°7, novembre / décembre 1993, p.1, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>56</sup> La présence au sein de 4 à 10 Alliances locales donne le droit à 5 voix, etc.

<sup>57</sup> Une participante à la réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 1993 « trouve scandaleux » le « système d'élection (...) qui a donné que la (représentante d'ECOROPA) a eu un vote sanction ». Critique à laquelle il est opposé l'argument : « On n'interprète pas un vote à bulletins secrets ! Il y a eu vote, quel que soit le résultat, il est légitime ». Compte rendu de la réunion du Conseil D'administration du 16 octobre 1993, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

représentants des organisations professionnelles agricoles : « les gens ne comptent pas que par leur histoire, par leur expérience dans leur organisation, c'est normal que ce soit des gens désignés qui soient responsables<sup>58</sup> ». On y retrouve d'abord les « membres actifs » qui sont des organisations nationales dont les cotisations à jour, les « partenaires » regroupant les « groupes d'experts ou activistes », des observateurs et enfin les Alliances locales.

Bénéficiant d'une répartition des voix qui leur est favorable, les représentants de la Confédération Paysanne et des organisations agricoles et rurales parviennent à peser davantage sur la stratégie de l'Alliance PEC pour en faire une force de proposition :

*« L'Alliance passe doucement d'une pratique de contestation à une période de réflexion approfondie, de comparaison des objectifs des associations engagées et d'élaboration de réelles propositions politiques communes. Ce changement de culture collective et de comportement est issu d'un long débat interne et a été choisi par le conseil d'administration<sup>59</sup> ».*

La perspective que souhaitent incarner les nouveaux membres des instances décisionnelles se concentre alors principalement sur les thématiques agricoles, comme le montre les priorités de travail définies au cours de l'Assemblée Générale de décembre 1994, consacrée aux problématiques agri-environnementales, aux aides publiques à l'agriculture et leur possible réorientation et à l'incidence de la PAC et du GATT ainsi qu'aux agricultures et aux paysanneries du Nord et du Sud<sup>60</sup>.

Si le départ de la représentante d'ECORPA causé par le refus du « fonctionnement trop bureaucratique<sup>61</sup> » de l'Alliance facilite l'entrée dans une « période de réflexion approfondie », il annonce de grandes difficultés pour la coalition qui se voit être privée des subventions accordées par Jimmy Goldsmith<sup>62</sup> auxquelles elle est très dépendante. L'autonomie financière de l'Alliance PEC ne peut pas reposer sur des cotisations dont le montant est de mille cinq cents francs pour les organisations nationales et de cent Francs pour

---

<sup>58</sup> Compte rendu de la réunion du Conseil D'administration du 16 octobre 1993, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>59</sup> Patrick Goutagny, « Pour en finir avec la PAGAILLE AGRICOLE COMMUNE », Editorial du Bulletin d'information de l'ALLIANCE n°9, Avril mai, Juin 1994, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>60</sup> Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs du 10 et 11 décembre 1994 au Mans, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>61</sup> Compte rendu de la réunion de bureau du 22 septembre 1993, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>62</sup> Nous avons ainsi pu relever dans les archives auxquelles nous avons eu accès des demandes de financement de la part d'ECOROPA pour financer l'Alliance validant ainsi l'hypothèse émise dans Jean Jacob, *Histoire de l'écologie politique, op. cit.*

les alliances départementales. Souvent non reversées<sup>63</sup> ou dont le nombre adhérents diminue<sup>64</sup>, elles ne suffisent pas à couvrir les frais de fonctionnement de l'Alliance PEC qui salarie trois personnes, ce qui précipite le licenciement de deux d'entre eux au début de 1994<sup>65</sup>. Comme l'indique son président, « le manque d'engagement des organisations nationales dans l'Alliance la met fortement en péril<sup>66</sup> ».

La dimension transectorielle de l'Alliance ainsi que son échelle européenne, développées dès sa constitution, permet cependant d'avoir accès à des subventions accordées par la Direction Environnement de la Commission Européenne sur le thème de « l'agriculture et de l'environnement<sup>67</sup> ». Dès lors, la réponse aux appels à projet institutionnels devient, pour l'association, le mode privilégié de financements, rendant possible mais modifiant son fonctionnement.

La conclusion des accords internationaux qui avaient prévalu à la convergence des dissidences autour de la création de l'Alliance pouvaient laisser présager une décomposition de cette coalition. Mais si elle se maintient malgré la disparition de son objectif premier, c'est qu'elle est parvenue à étendre sa juridiction légitime durant ses toutes premières années d'existence. L'autonomie partiellement acquise par l'Alliance et son personnel, son extension large et rapide permettant la constitution d'une certaine base localisée ainsi que l'adoption de nouveaux enjeux de mobilisation et de nouvelles pratiques d'expertise associée, contribuent à sa pérennisation. L'importation des enjeux propres aux organisations adhérentes accentue toutefois les tensions au sein de l'Alliance, entre une vision contestataire et une autre experte, qui étaient dépassées jusqu'ici par les liens interpersonnels entretenus par ses promoteurs historiques. La mise en place d'un cadre juridique est alors saisie par les organisations agricoles et rurales pour mieux imposer une perspective moins contestataire que celle qui primait jusque-là. La dimension transectorielle et transnationale de l'association ouvre alors des opportunités financières que sont les appels à projet, européens notamment.

---

<sup>63</sup> « Seulement 10 associations membres sur 27 ont payé leur cotisation en 1993 », Compte rendu du Conseil d'administration du 8 Janvier 1994. Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>64</sup> Il y avait trente associations adhérentes à l'Alliance en 1993. Ce chiffre passe à treize en décembre 1994.

<sup>65</sup> Décision du bureau du 5 mars 1994. Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs. Le troisième sera licencié quelques mois plus tard suite à la décision du bureau du 31 mai 1995. Compte rendu de la réunion du bureau du 31 mai 1995, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>66</sup> Lettre du Président de l'Alliance du 11 avril 1994. Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>67</sup> Dans ce cadre, l'Alliance a perçu 29 777 écus sur le projet européen « Agriculture Environnement ».

### **SECTION III : DE LA DEFENSE DES PAYSANS A LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION DE QUALITE : 1996 / 2002**

Au cours de la période précédente, l'Alliance PEC constituait, sous l'impulsion des militants de la Confédération Paysanne notamment, l'opportunité de montrer la capacité de leur syndicat à devenir une force de proposition auprès des pouvoirs publics pour défendre les paysans. Alors que le désinvestissement progressif des membres de ce syndicat aurait pu participer à la disparition de l'Alliance (A), l'émergence de « la crise de la vache folle » conduit d'autres organisations jusqu'ici moins investies à se saisir du cadre de la coalition pour promouvoir, en intégrant davantage des représentants des consommateurs, une alimentation de qualité auprès de l'État et des opérateurs économiques traditionnels de l'agroalimentaire (B).

#### **A. Désinvestissement syndical et valorisation des compétences d'animation**

Si l'Alliance accède à une existence symbolique et juridique propre, son positionnement reste largement déterminé par les logiques propres aux organisations qui l'investissent. Le retrait progressif de la Confédération Paysanne (1) encourage ainsi la participation d'autres organisations attachées aux problématiques liées à l'alimentation (2) et de militants possédant des compétences d'animation (3).

##### *1. Le retrait progressif de la Confédération Paysanne...*

Bien que la Confédération Paysanne, en lien avec le MRJC, soit parvenue à cadrer les actions de la coalition vers ses objectifs visant à contester les accords de la PAC, puis à les négocier, son engagement au sein de l'Alliance PEC perd peu à peu en intensité. En effet, l'adoption de la réforme de la PAC en 1992 a facilité l'expression de plusieurs tendances au sein du syndicat minoritaire. Comme le mentionne Ivan Bruneau, face à une nouvelle Politique Agricole Commune très éloignée des revendications défendues par le syndicat, des militants « radicaux » contestent la stratégie de négociation et d'accompagnement de la réforme adoptée jusqu'ici et prônent une critique plus radicale qui prend des dimensions tant intellectuelles que politiques. La perspective d'accompagnement de la réforme dont l'Alliance

PEC était devenue un des symboles est alors remise en question lorsqu'en 1995 plusieurs tenants d'une posture militante radicale intègrent son secrétariat national<sup>68</sup>. La stratégie choisie ne consiste plus seulement à « dépasser une position dominée dans le champ de la représentation syndicale agricole<sup>69</sup> » mais à « dénier une partie du pouvoir politique revendiqué par les instances de légitimation, et donc une partie du pouvoir de légitimation des partis politiques dominants<sup>70</sup> ». Etant jusqu'ici parvenu à maintenir son influence sur l'association, le syndicat qui poursuit son objectif de déssectorisation, poursuivi sa recherche de soutiens extérieurs à l'agriculture, mais auprès d'autres organisations. Le mouvement social de 1995 lui offre cette opportunité<sup>71</sup> de même que l'internationalisation de la cause paysanne qui participe au rapprochement avec des organisations de paysans d'autres continents avec la création de Via Campesina en 1993. L'engagement de la Confédération Paysanne vers de nouveaux fronts de contestation accompagne son retrait progressif de l'Alliance<sup>72</sup> et offre alors l'occasion à d'autres organisations, déjà présentes ou non au sein de l'association, de l'investir davantage.

## 2. ... à la participation de plus en plus active de la FNAB

La prise de distance de la Confédération Paysanne facilite la participation d'organisations qui étaient jusque-là peu actives. C'est précisément le cas de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB). Créée en 1978, la FNAB, dont la vocation initiale vise pour ses promoteurs à s'imposer comme les représentants de l'ensemble des agriculteurs agrobiologistes, a pendant longtemps pâti des différenciations régionales et de la spécialisation culturelle agricole qui empêchaient l'émergence d'une « identité fédératrice<sup>73</sup> » malgré sa reconnaissance comme organisation professionnelle à vocation syndicale en 1991.

---

<sup>68</sup> Ivan Bruneau identifie François Dufour comme l'un d'entre eux. Il deviendra à partir de 1996, le représentant de la Confédération Paysanne au sein de l'Alliance et à ce titre membre de son conseil d'administration. Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », *op. cit.*

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 71, de la partie I.

<sup>70</sup> *Ibid.* p. 52

<sup>71</sup> Parmi ces nouvelles alliances, Ivan Bruneau mentionne notamment l'association de lutte contre le chômage AC ! ainsi que Droit au logement.

<sup>72</sup> Il est ainsi regretté que la représentante de la Confédération Paysanne n'ait participé à aucun conseil d'administration au cours du Conseil d'Administration du 26 novembre 1998. Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

<sup>73</sup> Solenne Piriou, « L'institutionnalisation de l'agriculture biologique », thèse de doctorat de l'ENSAR, Rennes 2, 2002, p. 197.

En 1995, une nouvelle équipe affiche « sa volonté d'ouverture et de partenariat avec les instances de l'agriculture conventionnelle pour développer l'agriculture biologique<sup>74</sup> » et consacre à ce titre le principe de la neutralité syndicale. En se détachant des oppositions contingentes entre la Confédération Paysanne et la FNSEA, il s'agit de faciliter un regroupement des différentes organisations chargées de la gestion du label Agriculture Biologique afin d'assurer une représentation unifiée auprès des pouvoirs publics. L'investissement dans l'Alliance PEC offre l'avantage de se présenter comme un interlocuteur constructif auprès du ministère de l'Agriculture et de montrer une capacité à dialoguer avec les consommateurs. La nouvelle configuration qui fait de l'Alliance le lieu de promotion du développement d'une agriculture durable et de la consommation de produits de qualité remplace alors celle qui offrait aux militants de la Confédération Paysanne les moyens de mobiliser des soutiens en dehors du secteur agricole pour négocier la redistribution des aides publiques. On comprend alors que cette nouvelle perspective ne rencontre pas l'assentiment des militants de la Confédération Paysanne, pour qui l'Alliance PEC s'éloigne de ses objectifs premiers, qui consistaient à faire pression sur les orientations agricoles publiques. Cette indépendance de l'Alliance PEC par rapport aux enjeux propres à la Confédération Paysanne se manifestera d'ailleurs un peu plus avec la création par le syndicat agricole d'une nouvelle coalition, « Stop à la PAC folle », au moment des négociations relatives à la réforme de la PAC de 1999.

### 3. Des compétences d'animation mises au profit d'un rapprochement entre les producteurs et les consommateurs

Le changement de perspective qui intervient au sein de la FNAB au milieu des années 1990 est certes impulsé par une nouvelle équipe d'élus, mais également par une nouvelle salariée qui possède des compétences pour assurer des fonctions d'animation. Ingénieure agronome ayant travaillé quelques mois dans une association de développement, Élodie devient déléguée générale de la FNAB en 1995, au moment du renouvellement de son conseil d'administration. Elle fait partie de l'équipe « ayant acquis des techniques de travail efficaces, capable d'organiser des tables rondes de qualité avec des intervenants de multiples horizons et

---

<sup>74</sup> *Ibid*, p.199.



de haut niveau<sup>75</sup> » décrite par Solène Piriou dans son travail sur l'institution de l'Agriculture Biologique. Ce « professionnalisme » peut être réinvesti au sein du Conseil d'Administration de l'Alliance où siège Élodie en tant que représentante de la FNAB. La participation d'une salariée dans cet organe décisionnaire marque d'ailleurs une rupture avec les modes antérieurs de délégation qui faisaient des professionnels, à savoir les agriculteurs, les représentants de cette organisation<sup>76</sup> au sein de l'Alliance.

Elle y organise avec Adrien (cf. encadré 2) des rencontres entre les agriculteurs et les consommateurs qui prennent le nom de journées AC'TEURS. « Assez critiques avec la Confédération Paysanne parce qu'ils étaient vraiment sur la défense des paysans mais peu sur les consommateurs<sup>77</sup> », comme le confie Adrien, ces nouvelles formes d'action doivent permettre de « s'insérer comme force de proposition dans un mouvement beaucoup plus vaste de remise en cause des rapports existant entre agriculture et société<sup>78</sup> », et de créer une communication directe entre producteurs et consommateurs.

---

<sup>75</sup> Solenne Piriou, « L'institutionnalisation de l'agriculture biologique », *op. cit.*, p.217-218.

<sup>76</sup> Par exemple, le prédécesseur d'Elodie siégeait au Conseil d'Administration de l'Alliance en tant que Président de la FNAB.

<sup>77</sup> Entretien du 13 janvier 2013.

<sup>78</sup> *Edito*, éditorial du bulletin d'information de l'ALLIANCE décembre 1996, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

## ENCADRE 2 : Du bénévolat à la reconversion professionnelle

Ingénieur agronome de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille, Adrien travaille à l'origine dans le secteur bancaire et plus particulièrement dans le domaine de « *l'affacturage et de l'export dans une banque située dans la tour Montparnasse*<sup>79</sup> » lorsqu'il lit une publicité de l'Alliance PEC dans le quotidien *Le Monde* au moment de la négociation de la PAC. Il devient bénévole à titre individuel au sein de l'association, ce qui lui procure une place marginale dans une association où les adhérents sont exclusivement des organisations. A son arrivée, la Confédération Paysanne est encore prépondérante au sein l'Alliance PEC qui est « *un peu son bras armé pour faire du lobby auprès des consommateurs* » mais le syndicat agricole s'en désengage peu à peu après « *un changement chez les responsables. Donc elle était un peu moins présente et à partir de là, on a pu développer une entrée de l'Alliance qui était un peu moins sur la défense des paysans* ». Après avoir suivi une formation d'un an à l'IEP de Paris, il quitte son emploi dans la banque « *parce qu'il y avait une incohérence entre ses valeurs et son travail* » ce qui lui permet de s'investir davantage dans l'association, d'abord en tant que secrétaire, puis en tant que prestataire. L'Alliance qui a pris la voie de l'expertise lui offre en effet l'opportunité de se reconvertir professionnellement. On retrouve dans la justification de son engagement la disqualification des formes de militantisme associées aux organisations professionnelles agricoles : « *Ma personnalité me force à faire des actions concrètes, je vais pas déposer des patates à la préfecture* ». Il préfère intervenir sur « *des formes d'action militante qui étaient constructives* » comme « *sur des projets de colloque, de réunion et des actions de proposition* ». Il peut, en retour, valoriser ses connaissances, notamment comptables, engrangées au cours de ses premières activités professionnelles pour participer à l'élaboration de demandes de subventions dans le cadre d'appels à projet devenus de nouvelles modalités d'octroi des financements associatifs. Il met par ailleurs en place une nouvelle modalité d'autofinancement qui consiste à la création de produits et de services commercialisables avec, par exemple, la création d'une mallette pédagogique sur l'agriculture biologique, destinée à être vendue.

La prise de distance des nouveaux dirigeants de la Confédération Paysanne vis-vis de l'Alliance favorise l'investissement d'organisations comme la FNAB qui souhaitent se détacher des contingences syndicales afin de pouvoir représenter l'unité de l'agriculture biologique face au ministère de l'Agriculture. Mais elle autorise aussi la participation de plus en plus active de militants qui disqualifient les formes « non constructives » du militantisme<sup>80</sup> associées à la défense des agriculteurs. Sur la base de compétences accumulées au cours de leurs trajectoires professionnelles, ils valorisent, tant financièrement que symboliquement, des actions concrètes à mettre en œuvre pour ouvrir les thématiques portées par l'Alliance à celles de l'alimentation.

<sup>79</sup> Entretien du 13 janvier 2013.

<sup>80</sup> On retrouve ici le discours des militants de la cause « humanitaire » qui valorisent les actions concrètes de la solidarité internationale contre la conception caritative de l'humanitaire analysé par Annie Collovald. Cf. Annie Collovald, « De la défense des "pauvres nécessiteux" à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphoses d'une cause politique », *Politix*, n°56, 2001, p. 135-161.

## B. La « crise de la vache folle » et la promotion de la qualité des aliments

Si la recomposition des logiques internes à l'Alliance permet de rendre compte d'un élargissement des revendications aux problématiques alimentaires, le contexte national et européen de « crise de la vache folle » qui s'impose au milieu des années 1990 (1) accélère un peu plus le rapprochement d'organisations représentant les producteurs et les consommateurs. Avec l'appui du ministère de l'Agriculture, ce rapprochement vise à la construction de filières de qualités auxquelles participent les acteurs traditionnels de la grande distribution (2).

### 1. Le contexte favorable de la « Crise la vache folle »

Au cours de l'année 1996, ce qui est construit tant médiatiquement que politiquement comme la « crise de la vache folle », va accélérer la mise en place de la nouvelle stratégie adoptée au sein de l'Alliance PEC, qui consiste moins à défendre les intérêts des paysans qu'à promouvoir une alimentation de qualité. Thomas Alam a montré que le cadrage médiatique en termes de scandale avait constitué une « ressource de subversion de l'état antérieur des jeux<sup>81</sup> », notamment pour les agents de l'espace politico-administratif du secteur de la santé, jusque-là dominés par les membres du ministère de l'Agriculture. Mais au-delà d'une reconfiguration des rapports de force intersectoriels, la crise de l'Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) participe également à une redéfinition partielle des enjeux de luttes au sein même du secteur agricole.

Alors que le ministère de l'Agriculture doit faire face aux tentatives de déssectorisation et de contestation de son monopôle dans le domaine de l'alimentation, l'agriculture biologique constitue une réponse qui présente l'avantage de ne pas remettre en cause la doctrine traditionnelle d'un ministère qui privilégie le soutien aux agriculteurs par rapport à la protection des consommateurs<sup>82</sup>. En effet, dès lors que l'ESB est imputée à la consommation

---

<sup>81</sup> Thomas Alam, « Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique », thèse pour le doctorat en science politique, Université de Lille II, 2007, p. 353.

<sup>82</sup> Cf. Chapitre I.

de farines animales par le bétail dont la viande est destinée à l'alimentation humaine, se pose plus généralement la question des modes de production. La promotion des signes officiels de qualité dont fait partie la stratégie visant à la labellisation de l'Agriculture Biologique offre, sous ce rapport, un moyen pour le ministère de faire la preuve de la prise en compte de la demande d'une plus grande qualité des aliments par les consommateurs, tout en assurant à la production de l'agriculture française une protection face aux importations venues du Royaume Uni<sup>83</sup>.

*« Nous avons un dialogue permanent avec le ministère de l'Agriculture puisque le label bio était donné par lui et attribué par des instances dans lesquels siégeaient les paysans. Toute la filière bio est organisée en lien avec le ministère de l'Agriculture. Donc les relations avec le ministère étaient quotidiennes (...). On était en pleine vache folle. Je suis arrivée en 1995 et la vache folle c'est 1996, donc la bio qui était assez marginale s'est retrouvée portée sous le feu des projecteurs parce qu'elle apportait des réponses précises aux attentes des consommateurs sur la qualité et la traçabilité. On a vu se tourner vers nous en moins de six mois, tout le monde des journalistes en quête de scandale croustillant. Et nous nous disions que l'agriculture biologique interdisait de nourrir le bétail avec des farines animales et du coup la bio a eu un gros succès. C'est dans ce cadre que le dialogue qu'on avait avec les consommateurs a pu être valorisé ».* (Élodie, directrice générale de la FNAB et représentante de la FNAB à l'Alliance PEC, entretien du 27 novembre 2012)

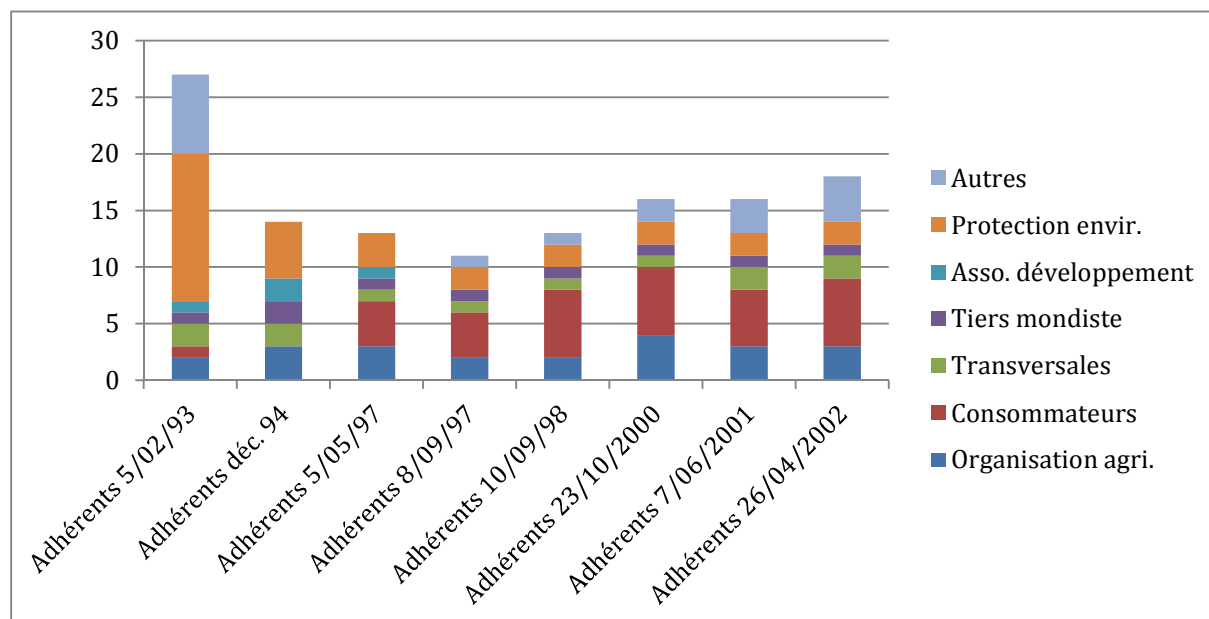
C'est à la faveur de cette conjoncture de crise que les associations de consommateurs, jusque-là très peu mobilisées sur les enjeux alimentaires, adhèrent à l'Alliance et deviennent, à partir de 1997, les plus représentées<sup>84</sup>.

---

<sup>83</sup> La création d'un logo et d'un label « viande d'origine française » vient confirmer cette politique.

<sup>84</sup> Répartition des organisations adhérentes : trois associations de protection de l'environnement, quatre de consommateurs (l'Union Nationale des Associations Familiales, l'Association Léo Lagrange pour la Défense des consommateurs, la Confédération Syndicale des familles, le Conseil National des Associations Familiales Laiques, l'Union Féminine Civique et Sociale), trois organisations agricoles, une tiers-mondiste, une transversale et une association de développement.

**TABLEAU 1** : Evolution de la répartition des adhérents dans l'Alliance hors Alliances locales (1993-2002)<sup>85</sup>.



Source : Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

Parmi elles, l'Union Nationale des Associations Familiales, que la proximité historique avec les pouvoirs publics depuis la Libération rend sans doute attractive pour l'Alliance PEC, mais aussi pour la FNAB. Matthieu Hély voit à travers l'histoire de l'UNAF un exemple particulièrement prégnant de la « régulation tutélaire de l'action associative<sup>86</sup> ». En effet, l'UNAF est créée par l'ordonnance du 3 mars 1945 et bénéficie à ce titre d'un monopole de la représentation des intérêts familiaux, faisant de l'association un interlocuteur privilégié des institutions publiques dans la conduite des politiques familiales. Présente au sein d'organes consultatifs (Conseil économique et social) et de gestion des politiques familiales (membre du conseil d'administration des Caisses primaires d'assurance maladie), « les fonctions institutionnelles de représentation attribuées aux mouvements familiaux organisés au sein de l'UNAF ne sont donc pas le fruit d'une reconnaissance négociée ou conquise, mais bien octroyée par un État "instituteur du social" et seul garant de l'intérêt

<sup>85</sup> Nb : Les Alliances locales n'ont pas été intégrées dans ce tableau.

<sup>86</sup> Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, op. cit., p. 29. Il y reprend la définition de Bernard Enjolras pour qui « la production de service fait 'objet d'une intervention contraignante de la puissance publique qui agit comme « tutrice » du consommateur et du producteur afin d'éviter que la production et la consommation ne soient orientées vers la satisfaction d'autres besoins ne justifiant par l'aide publique » dans Bernard Enjolras, *Le marché providence : aide à domicile, politique sociale et création d'emplois*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995, p. 203.

général<sup>87</sup> ». L'UNAF est également apparue comme un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le thème de la consommation. Face à l'absence d'organisations spécialisées sur ce thème, les associations familiales sont devenues des interlocuteurs privilégiés des professionnels de la politique qui, à partir de la Seconde Guerre mondiale, visent à faire du consommateur un agent majeur de l'activité économique<sup>88</sup>.

L'UNAF, qui siège à ce titre dans une multitude de lieux neutres<sup>89</sup> (Conseil National de l'Alimentation, le Conseil National de la Consommation, le Conseil National des Labels et des Certifications de Conformité), s'impose au moment de l'épisode de l'ESB comme l'un des représentants légitimes des consommateurs<sup>90</sup>, d'autant que sa perte d'influence dans son secteur traditionnel d'intervention qu'est la politique familiale<sup>91</sup> encourage ses membres à investir celui de l'alimentation. Les liens tissés avec une organisation qui bénéficie d'une forte légitimité institutionnelle peuvent donc constituer une ressource permettant aux membres de la FNAB, et plus largement de l'Alliance, de devenir un partenaire des institutions publiques comme le préconise la perspective d'expertise retenue. Au moment où le cadrage médiatique de la « crise » met en scène un conflit entre la protection des intérêts agricoles et de ceux des consommateurs<sup>92</sup>, les échanges entre les représentants des consommateurs et les organisations de producteurs dans le cadre de l'Alliance PEC peuvent être d'autant plus rentables qu'ils peuvent être diffusés, par l'intermédiaire de l'UNAF, au sein d'instances de concertation. Ces échanges sont facilités par l'arrivée de nouveaux militants tels Élodie et Adrien, dont les compétences dans le domaine de l'animation et celui lié à la recherche de financements servent, notamment à travers les journées AC'TEURS, à forger une expertise commune entre les associations de consommateurs et de producteurs. L'adhésion de l'UNAF au sein de l'Alliance PEC permet à cette dernière d'assurer sa pérennité en ouvrant, par une crédibilité institutionnelle nouvellement acquise, des

---

<sup>87</sup> Matthieu Hély, *op. cit.*, p. 31.

<sup>88</sup> Louis Pinto, *La constitution du "consommateur" comme catégorie de l'espace public*, *op. cit.*

<sup>89</sup> Pierre Bourdieu et Luc Boltanski définissent les lieux neutres comme les espaces de rencontre entre les membres de l'élite économique, politique et intellectuelle où s'élaborent la philosophie sociale dominante. Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2, p.3-73.

<sup>90</sup> En 1996, l'UNAF coordonne par exemple une enquête auprès de ses unions départementales pour identifier les attentes des familles en matière d'alimentation. Elle a montré qu'elles avaient une conception globale de la qualité tant environnementale que nutritionnelle, organoleptique et qu'elles souhaitaient des modes de production éthiques.

<sup>91</sup> Jérôme Minonzio, Jean-Philippe Vallat, « L'union nationale des associations familiales (UNAF) et les politiques familiales. Crises et transformations de la représentation des intérêts familiaux en France », *Revue française de science politique*, vol.56, 2006, p. 205-226.

<sup>92</sup> Thomas Alam, « Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique », *op.cit.* Plus précisément, sur le cadrage médiatique de la « crise de la vache folle » voire le chapitre 4 intitulé : « quand la vache folle sort de son champ. « Désectorisation » et mobilisations multisectorielles », p. 323-414.

perspectives de financement inédites. En effet, l'UNAF est particulièrement investie sur la question de l'élaboration des signes de qualité, dans un souci de protection de la santé des consommateurs et d'une qualité de vie pour tous. Les membres de l'UNAF travaillent par exemple en concertation avec l'État et la filière bovine sur la clarification et les signes de qualité et notamment à la commission des labels biologiques organisée par le ministère de l'Agriculture. En tant que membre du Conseil Economique et Social elle participe enfin aux réflexions sur les signes de qualité.

## 2. La promotion de la qualité alimentaire en lien avec la grande distribution

Dans l'arbitrage entre les enjeux de santé publique et les objectifs de régulation économique, le soutien à l'agriculture biologique et à son organe de représentation légitime qu'est devenue la FNAB, permet au ministère de l'Agriculture de poursuivre sa doctrine libérale en matière d'organisation des échanges marchands de biens agroalimentaires, dont nous avons pu étudier les principaux ressorts dans le chapitre précédent. Ainsi, la labellisation de l'agriculture biologique favorise son intégration dans les circuits de la grande distribution. Pourtant, la question de la mise en marché des produits issus de ce mode de production a été pendant longtemps l'objet de discussions au sein de l'agrobiologie. Au début des années 1990, les tenants du développement de l'agriculture biologique et ceux opposés aux circuits longs trouvent un accord pour promouvoir les magasins coopératifs comme le mentionne Élodie :

*« Dans l'agrobiologie, il y avait une forme de religion des circuits courts, le fait de passer directement du producteur au consommateur était noble. Lorsque l'on est arrivé et qu'on s'est rapproché de l'Alliance, il y avait un consensus à propos des circuits courts tout en sachant que ça risquait de ne pas suffire car si les consommateurs veulent des produits bio, il va falloir faire des compromis » (Élodie, directrice générale de la FNAB et représentante de la FNAB à l'Alliance PEC, entretien du 27 novembre 2012).*

À partir de 1996 et dans la continuité du changement opéré par l'arrivée d'une nouvelle équipe un an plus tôt, les membres de la FNAB s'accordent pour reconnaître le rôle potentiel de la grande distribution dans le développement de l'agriculture biologique<sup>93</sup> :

*« De ce point de vue, il y a eu un gros coup à partir de 95 sur la structuration de l'agriculture biologique. Il n'y avait plus uniquement Monoprix qui avait été précurseur mais également Auchan, Carrefour et les autres distributeurs. Pour moi c'est vraiment la vache folle qui a facilité la mise en marche de la filière longue. C'était déjà structuré avec les biocoops, il y avait déjà des réseaux mais au niveau des grandes surfaces, il n'y avait rien » (Élodie, directrice générale de la FNAB et représentante de la FNAB à l'Alliance PEC, entretien du 27 novembre 2012) .*

Sous l'influence de la FNAB, le but de l'Alliance PEC ne consiste plus à mobiliser des soutiens extérieurs au secteur agricole en vue de pouvoir peser sur les réformes agricoles, mais à identifier les attentes des consommateurs pour mieux les valoriser auprès des *« sociétés de distribution (Monoprix, Carrefour...) (qui) évaluent les nouveaux marchés qu'ils vont devoir satisfaire<sup>94</sup> »*.

*« Là où on a un peu innové c'est en acceptant d'accompagner la mise en place de filières longues en agriculture biologique plutôt que de les laisser se faire seules sans nous. Des dialogues se sont faits avec la grande distribution et Auchan surtout. Et ça s'est fait en bonne intelligence aussi grâce à l'Alliance notamment parce que nous discussions avec Auchan pour éviter que les filières soient trop longues, pour éviter qu'il y ait trop d'intermédiaires et de marges et que le prix soit trop élevé. Nous voulions répartir correctement la valeur sur l'ensemble de la chaîne avec pour préoccupation que les producteurs soient assez payés sans que ça soit trop cher pour les consommateurs. Donc tous les dialogues qu'on a pu avoir avec les consommateurs dans l'Alliance ont permis d'avoir un discours intégré mais pas uniquement protégeant » (Élodie, directrice générale de la FNAB et représentante de la FNAB à l'Alliance PEC, entretien du 27 novembre 2012).*

L'Alliance n'est donc plus le réceptacle de causes disparates que l'internationalisation des enjeux permettait de faire cohabiter, ni même une organisation offrant à la Confédération Paysanne l'opportunité de contourner une position marginale au sein de l'espace agricole dans le contexte de montée en puissance de la Coordination Rurale. Il s'agit, à travers la promotion d'activités concrètes comme les journées AC'TEURS, d'élaborer des cadres de références

---

<sup>93</sup> Solenne Piriou, « L'institutionnalisation de l'agriculture biologique », *op.cit.*, p.214.

<sup>94</sup> Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Alliance de Juin 1996, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.



communs sur les problématiques alimentaires entre les associations de consommateurs et les syndicats agricoles qui puissent être remobilisables au sein de dispositifs de concertation – Conseil National de l’Alimentation et États Généraux de l’alimentation – que les membres l’Alliance PEC sont parvenus à intégrer au moment de la « crise de la vache folle ».

## SECTION IV : REGIONALISATION DE L'ALLIANCE ET PROMOTION DES AMAP : 2002 / 2009

Si comme nous venons de le voir, l'Alliance PEC parvient à accéder à des arènes de concertation dans le domaine de l'alimentation ce rapprochement avec la demande publique contribue dans le même temps à modifier tant la morphologie organisationnelle de l'association que son objet. L'Alliance PEC est alors pleinement soumise au processus d'isomorphisme institutionnel décrit par Bernard Eljoras : « lorsqu'une association est créée par des "militants" pour faire face à une demande sociale identifiée par ces militants, elle connaît une phase de professionnalisation qui a pour effet d'accroître l'incertitude, ce qui conduit à mettre en œuvre des méthodes avérées de gestion et d'organisation et à soumettre le projet associatif aux exigences des politiques publiques afin de stabiliser les ressources de l'organisation »<sup>95</sup>. Derrière la « professionnalisation » de l'association se cache la salarisation de certains de ses membres, ce qui participe ainsi à la rendre économiquement dépendante des sources publiques de financement et donc des fluctuations politiques et administratives (A). Or, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, les modalités de financement des associations évoluent en faveur d'un financement par projet qui est de plus en plus délégué aux collectivités territoriales (B). La professionnalisation de l'Alliance qui se manifeste par l'arrivée de salariées cherchant à allier leur trajectoire professionnelle et leur engagement moral, concourt à son délitement au niveau national et à la promotion des AMAP par ses fédérations régionales (C).

### A. La « professionnalisation » de l'Alliance

Nous avons vu, avec la trajectoire d'Adrien, que l'Alliance, dont les actions se concentrent à partir de 1995 sur une activité d'expertise, pouvait être l'objet d'un

---

<sup>95</sup> Voir Bernard Eljoras, « Associations et isomorphisme institutionnel », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n°261, 3<sup>ème</sup> trimestre, 1996, p.68-81. Si nous reprenons ici le concept d'isomorphisme institutionnel au sujet des associations, nous nous distinguons cependant de la lecture essentialiste de l'association qui est fait par l'auteur. En effet, il ne s'agit pas tant de comprendre les raisons d'une instrumentalisation dont serait victime les associations mais plutôt de saisir les conséquences des modes de régulation des association sur l'activité des associations elles même. En cela, nous nous rapprochons de la définition qu'en fait Matthieu Hély : « la proximité à l'égard des administrations publiques se traduit par la reproduction mimétique et diffuse du modèle bureaucratique », dans Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, *op. cit*, p. 34.

investissement professionnel de la part de militants. A mesure que la monétarisation du bénévolat se développe, et peut aller jusqu'à sa forme la plus aboutie qu'est la salarisation, la stabilisation des ressources budgétaires et organisationnelles s'avère de plus en plus nécessaire pour assurer le financement de ces emplois et le fonctionnement de l'Alliance. Or, malgré la diversification des ressources propres de l'Alliance (cotisations, ventes de mallettes et de plaquettes et prestation de service), elle ne peut pas assurer à elle seule la pérennisation de ces emplois, de sorte que la recherche des subventions prend de plus en plus de place dans le budget et la vie de l'association, comme le montre le récapitulatif de ses produits pour l'année 2001.

**TABLEAU 2 : Le total des produits pour l'année 2001**

PRODUITS	MONTANTS (en francs)
Ventes des mallettes et de plaquettes	870.04
Cotisations	14 423
Prestations de services	2 540
Subventions (voir tableau détaillé ci-joint)	563 582.67
CNASEA pour l'Emploi-jeune	91 448.78
Autres produits	- 8 855.81
<b>TOTAL</b>	<b>664 008.68</b>

Source : Rapport financier de l'année 2001 présenté lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2002. Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

**TABLEAU 3 : Origine des financements pour l'année 2001**

SUBVENTIONS	MONTANT (en francs)
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Programme PAC III)	203 346.67
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement	110 000
Ministère de l'agriculture (DEPSE)	100 000
Ministère de l'agriculture (DERF)	40 000
Fondation de France	148 736
Alliance Provence - projet AMAP	75 000
FNDVA	- 13 500
Subventions	- 60 000
	- 40 000
<b>TOTAL</b>	<b>563 582.67</b>

Source : Rapport financier de l'année 2001 présenté lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2002. Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

Alors que l'Alliance PEC bénéficiait à son origine des seules ressources issues de ses adhérents et de financements privés, elle profite à partir de 1995 des subventions de la part de la Direction Générale de l'environnement de la Commission Européenne, via le réseau européen dans lequel elle s'inscrit. A partir de 1997, et grâce aux compétences que s'est forgé Adrien dans le secteur bancaire, elle obtient des financements publics, de la part du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Écologie notamment. A ce titre, la volonté des membres de l'Alliance « de se professionnaliser<sup>96</sup> » connaît une étape supplémentaire avec la mise en place du dispositif emploi-jeune. Alors que le recrutement des salariés se faisait jusque-là parmi des militants bénévoles cherchant à réinvestir professionnellement leur engagement, comme pour Adrien, la mise en place des emplois jeunes à partir de 1997 facilite l'accès aux postes rémunérés au sein de l'association. Ce dispositif qui repose sur des « contrats aidés », s'adresse à des personnes ayant moins de vingt-six ans ou moins de trente lorsqu'ils n'ont pas encore bénéficié de l'assurance chômage. L'aide de l'État correspond à 80% du SMIC et l'employeur bénéficiaire, qui se situe dans le secteur non marchand, doit pouvoir justifier de son utilité sociale et de la nouveauté des activités subventionnées. Ce dispositif est très utilisé par les associations et l'Alliance ne fait pas exception puisqu'elle en bénéficie dès sa mise en place. Les compétences recherchées chez les salariés ne portent alors plus tant sur l'adéquation entre les aspirations des candidats avec la cause portée par l'Alliance, évaluée au regard de l'investissement réalisé en tant que bénévole, mais sur des compétences d'ordre scolaires et dans une moindre mesure professionnelles - du fait du jeune âge des candidats éligibles au dispositif - pour assurer la gestion, la communication et l'animation de l'association. Le dispositif favorise alors le recrutement de jeunes diplômés issus prioritairement des écoles d'agronomie, montrant des « aptitudes en communication et une capacité d'autonomie », comme l'explique l'extrait de « la grille de lecture des candidatures » distribuée en 2001 aux membres du conseil d'administration, pour le recrutement d'un animateur.

---

<sup>96</sup> Compte rendu du conseil d'administration du 12 juillet 2000. Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

**ENCADRE 3** : Grille de lecture des candidatures envoyée le 4 juillet 2001<sup>97</sup>

« Nous vous proposons une grille de lecture pour les candidatures que vous trouverez dans ce courrier, afin que nous puissions échanger nos points de vue sur une base commune de réflexion.

Selon le profil de poste, certaines qualités sont requises qui apparaissent plus ou moins dans les candidatures :

- Aptitudes en communication/animation
- Connaissance du milieu associatif
- Connaissance du milieu agricole et intérêt pour l'agriculture durable
- Capacité d'autonomie

Merci de bien vouloir analyser ces courriers et de me transmettre vos impressions en me précisant :

- les personnes que vous souhaitez exclure
- les personnes que vous souhaitez sans hésitation convoquer à un entretien d'embauche
- les personnes sur lesquelles vous avez des difficultés à vous prononcer

toujours en précisant les qualités, parmi celles énoncées, plus celles, que vous percevez pour chaque candidat ».

L'observation d'un certain nombre de curriculum vitae retenus (Cf. encadré 4) montre en effet que les modalités de sélection des candidatures portent dorénavant sur une connaissance agricole, appréhendée scolairement par l'obtention de diplômes d'ingénieurs du secteur, souvent associée à un cursus universitaire en sciences sociales, par des expériences à l'étranger et par une connaissance pratique du monde associatif.

---

<sup>97</sup> Lettre envoyée aux membres du conseil d'administration en date du 4 juillet 2001, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

#### ENCADRE 4 : Curriculum Vitae sélectionné pour le poste d'animateur

##### Etudes :

###### \* Diplômes :

- DESS « Développement agricole » avec l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social (IEDES – Paris I) et l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon (INAPG) – 1999.
- Maîtrise de géographie (mention bien) – 1998.
- Licence de géographie – 1997
- DEUG de sciences humaines mention géographie – 1995 – 1996
- Baccalauréat B (économique et social)

###### \* Stages :

- Stage universitaire d'initiation à la recherche en géographie du développement – Juin 1997
- Recherche de terrain en Colombie pour la constitution d'un mémoire de géographie sur le thème de la paysannerie et de l'approvisionnement urbain en produits vivriers – Janvier à Avril 1998.

##### Formation animation :

- Stage **pratique BAFA** au centre de loisirs SNCF de Villeneuve-St-Georges – Septembre 1994
- Stage **d'initiation théâtrale** – Année Scolaire 1997-1998.

#### EXPERIENCE

###### \* Centres de loisirs :

- Animatrice (**section primaire**) d'un groupe d'enfants de 7 à 9 ans – Année scolaire 1994-1995
- Animatrice (**section maternelle**) d'un groupe d'enfant de 5 ans – Année scolaire 1996-1997.
- Animatrice (**section primaire**) d'un groupe d'enfant de 6 ans – Année scolaire 1997-1998.
- Animatrice (**section maternelle**) d'un groupe d'enfant de 5 ans – Année scolaire 1998-1999.

###### \* Centres de vacances :

- Animatrice référente d'un groupe d'enfant de 5 à 7 ans au centre de vacances Sarah Arles (Cezais-Vendée) avec la ville de Bonneuil-Marne – Juillet 1996.

#### DIVERS

- Langues pratiquées : Espagnol, Anglais
- Connaissances informatique : Word ; Word-Perfect ; Excel
- Loisirs : **Musique** (conservatoire violon et solfège 1983-1993) ; **Danse** (moderne, afro-brésilien, salsa : cours, ateliers chorégraphiques, stages, spectacles).

L'arrivée de salariés aux compétences d'animation et de gestion accumulées notamment dans leurs trajectoires scolaires et au sein d'autres associations rentre alors en résonance avec les contraintes qui pèsent sur une organisation qui bénéficie de deniers publics. La gestion des subventions publiques requiert l'application de règles de fonctionnement spécifiques au secteur privé, par ailleurs intégrées par l'administration<sup>98</sup>. En effet, dès lors qu'une association est financée par les pouvoirs publics, ses comptes doivent répondre aux prescriptions du code du commerce. La préparation des Assemblées générales qu'implique la rédaction d'un rapport d'activité, d'un rapport financier et d'un rapport moral, est le moment où doivent être mises à profit des compétences gestionnaires. Ce n'est donc plus l'adhésion à la cause défendue par l'association évaluée jusqu'ici par un passage par le bénévolat qui est valorisée, mais plutôt les connaissances pratiques de gestion associative. Le recrutement des salariés s'effectue alors à partir des techniques de recrutement issues du secteur privé tels que l'envoi de lettres de motivation, d'un curriculum vitae et le passage par un entretien d'embauche.

## B. L'importation du management par projet et l'appui au développement des AMAP

De façon similaire à ce qui a pu être observé pour les associations de solidarités internationales<sup>99</sup>, les compétences gestionnaires s'imposent donc peu à peu dans la conduite de l'association pour se répercuter sur ses activités. Cette intégration est facilitée par la morphologie de l'Alliance, coalition d'associations, et l'organisation en réseau qui est alors considérée comme la plus opérationnelle par la philosophie sociale portée par le management<sup>100</sup>. Le projet qui vise à la création d'une structure régionale pour le développement des Associations pour le Maintien de l'Agriculture constitue en ce sens une consécration de la logique du « management par projets »<sup>101</sup>. Créé en 2001 à Ollioules par les époux Vuillon, un couple d'agriculteurs, la première Association pour le Maintien de

---

<sup>98</sup> Philippe Bezes, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Le lien social, 2009 ; Pour une analyse de l'application du *new public management* à l'hôpital, voir, Nicolas Belorgey, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le « nouveau management public »*, Paris, La Découverte, 2011 et pour la recherche, Morgan Jouvenet, « Profession scientifique et instruments politiques : l'impact du financement " sur projet " dans les laboratoires de nanoscience », *Sociologie du travail*, n°53, 2011, p. 234-252.

<sup>99</sup> Laurent Willemez, « De l'expertise à l'enchantement du dévouement », dans Annie Collovald (Dir.), *L'humanitaire ou le management du dévouement. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 49-78.

<sup>100</sup> Luc Boltanski, Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011.

<sup>101</sup> *Ibid.*

l'Agriculture a pour but de contractualiser la commercialisation de la production des deux maraîchers avec un groupe de consommateurs <sup>102</sup>. L'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs met alors à disposition des époux Vuillon les compétences opérationnelles liées à l'élaboration de projets de financement pour créer une structure régionale ayant pour objet de développer cette forme de partenariat entre producteurs et consommateurs. Les ressources des militants, mais surtout celles de la salariée de l'Alliance, dont nous avons retranscrit plus haut le curriculum vitae, permettent de répondre aux exigences posées par les modalités de financement via les appels à projet. Il s'agit par exemple de bénéficier de celui lancé par le secrétariat d'État à l'économie sociale et solidaire qui s'intitule « dynamiques solidaires ». C'est sur cette base que se constitue le projet « Des Associations pour le Maintien de l'Agriculture : une nouvelle économie solidaire pour la ville et la campagne ».

**ENCADRE 5 : Des Associations pour le Maintien de l'Agriculture : une nouvelle économie solidaire pour la ville et la campagne**

Constitué en 12 points, le document présente tous les avatars de l'application des recettes du management aux associations. D'abord les « objectifs précis du projet » doivent être mentionnés : « *L'objectif du projet est de créer un groupement associatif qui se positionne pour soutenir l'agriculture. C'est un moyen pour les fermiers et les consommateurs de se réunir et de former un partenariat afin de pouvoir distribuer et consommer une nourriture saine et fraîche en provenance d'une ferme locale*<sup>103</sup> ».

Il s'agit également pour le demandeur de devenir son propre évaluateur en « évaluant la portée » de son projet et plus précisément sa « correspondance avec les objectifs énoncés dans la circulaire du secrétariat d'État à l'économie solidaire ». Doivent alors être déclinés les différents obstacles à surmonter ainsi que les « facteurs de succès ».

Conformément à une organisation du travail en réseau, le projet doit pouvoir compter sur des partenaires dont fait partie l'Alliance nationale.

La présentation du calendrier prévisionnel doit permettre de présenter les outils mis en place pour évaluer le projet au cours de sa réalisation sans oublier le volet financier du projet qui comporte un budget prévisionnel en 20 postes (Allant du coût des impressions et des tirages, aux frais de déplacements, de logements jusqu'au salaire annuel) étalé sur 3 ans ainsi qu'un plan de financement.

---

<sup>102</sup> « Un membre de l'AMA est quelqu'un qui achète en début d'année une part de la récolte de la ferme. La somme obtenue ainsi en avance, permet de créer un fond utilisé pour tous les coûts qu'engendrent la production et permet d'assurer au fermier un salaire. L'agriculteur et le consommateur apprennent à connaître et à apprécier quels sont les préférences et les besoins particuliers de chacun. Fermiers et consommateurs célèbrent avec émerveillement le rythme des saisons. Au travers de lettres, de visites et de fêtes, les membres font connaissance avec la ferme et l'engagement grandit », cf. Note d'orientation du projet AMA, Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs, 2001.

<sup>103</sup> *Ibid.*



Le projet relatif au développement des AMAP rencontre au sein de l'Alliance nationale les tentatives de disqualification des modalités « traditionnelles » de militer<sup>104</sup>. La volonté d'élargir son public, de ne pas s'adresser uniquement à des militants comme le suggéraient les actions précédentes, qui visaient essentiellement à créer une expertise commune entre des organisations nationales, est favorisée comme le montre le compte rendu de l'Assemblée générale du 26 avril 2002 :

**« Comment intéresser un plus large public aux actions de l'Alliance? »**

*On constate qu'il est difficile de faire venir aux journées de rencontres consommateurs/agriculteurs, un public non sensibilisé. La communication sur ce sujet est peut-être à réorienter dans le sens où il n'est pas de prime abord facile d'accès. Imaginer lors de ces journées des thèmes sur la nutrition, la diététique, la santé peuvent être des clés d'entrée du public vers les problématiques de l'Alliance. D'autre part, les circuits courts de commercialisation intéressent déjà un large public. On a pu noter que les fédérations départementales des centres sociaux sont intéressées par cette problématique. Développer cet intérêt permettrait peut-être à l'Alliance d'élargir le champ de ses interlocuteurs et de trouver un nouveau public<sup>105</sup> ».*

Le rapprochement entre les agriculteurs et les consommateurs n'est donc plus appréhendé à partir de la coalition d'organisations (syndicats, associations) visant, à une échelle avant tout nationale, à infléchir les politiques agricoles et alimentaires, mais plutôt à travers sa dimension proprement économique qui permettrait de toucher « un large public ». Il ne s'agit plus, pour les représentants agricoles, de s'assurer du soutien des organisations de consommateurs pour contester ou peser sur l'action publique agricole et alimentaire afin de bénéficier de rentes économiques de situation en participant à la définition institutionnelle des prix ou de la qualité. Ce changement de perspective s'illustre d'ailleurs par le changement de vocabulaire utilisé. La valorisation de la proximité ne se réalise plus entre les « agriculteurs » ou « paysans » mais avec des « producteurs » qui mettent en œuvre, à l'échelle de l'exploitation agricole, des actions concrètes visant à mobiliser les consommateurs pour s'assurer des débouchés.

---

<sup>104</sup> Sur cette question voir notamment Annie Collovald, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », dans Annie Collovald (Dir.), *L'humanitaire ou le management du dévouement. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 177-229.

<sup>105</sup> Compte rendu de l'Assemblée générale du 26 avril 2002. Fond d'archives Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs.

## C. La diffusion régionale des AMAP

Comme l'indique Matthieu Hély dans son ouvrage consacré à la place du salariat dans l'associatif, la période qui va des années 1990 au début des années 2000 marque de grandes mutations dans les modalités de régulation des associations par les pouvoirs publics entraînant une évolution de la morphologie organisationnelle des associations<sup>106</sup>. Il n'est peut-être pas étonnant que les structures régionales chargées de l'essaimage des AMAP connaissent un véritable développement à partir de 2003, année au cours de laquelle la décentralisation de la République a été consacrée institutionnellement<sup>107</sup>. Ainsi, la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la décentralisation, par l'importance qu'elle accorde aux collectivités territoriales, permet de rendre compte du délitement progressif de la structure nationale de l'Alliance au profit de ses échelles régionales. En effet, si la région devient l'échelle pertinente pour mettre en réseaux les différents projets relatifs à la création de partenariat entre producteurs et consommateurs, c'est parce que cette entité administrative devient un des financeurs les plus importants. Ainsi, la création de l'Alliance PACA bénéficie certes de subventions venant du secrétariat d'État à l'économie solidaire, mais également d'un cofinancement de la part du conseil régional de PACA<sup>108</sup>. En outre, la fin du dispositif national « emplois jeunes », à partir de 2002, conduit à la suppression du poste d'animateur de l'Alliance nationale, tandis que les structures régionales bénéficient des financements de la part des conseils régionaux grâce à la mise en place des emplois tremplins, ce qui accentue une certaine autonomie des structures régionales. L'absence d'animateur national diminue le travail de cadrage, de liaisons entre l'échelle nationale et ses composantes locales alors que celles-ci, bénéficiant de l'arrivée de nouveaux salariés, adoptent des stratégies davantage conformes aux configurations régionales et/ou départementales. C'est à ce titre que la promotion des AMAP dans un cadre régional devient le domaine d'intervention principal de l'Alliance PEC. L'association en vient alors à promouvoir des formes de coopérations locales et individualisées entre producteurs et consommateurs qui rendent obsolète l'existence d'une structure nationale chargée de mettre en relation des organisations nationales de représentations. Cette tension entre la structuration de l'Alliance nationale et la stratégie qu'elle adopte sous l'influence des nouvelles formes de gestion des associations va la

---

<sup>106</sup> Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, op. cit.

<sup>107</sup> Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.

<sup>108</sup> Une subvention de 140 000 F est accordée par le secrétariat d'État à l'économie solidaire tandis que le conseil régional de PACA assure un cofinancement à hauteur de 130 000 F.

conduire à son délitement au profit de ses composantes régionales qui vont se spécialiser dans l'encadrement et le développement des AMAP.

Des alliances régionales qui n'avaient d'autres formes d'existence que juridique sont fortement réinvesties. C'est précisément le cas de l'Alliance Ile-de-France qui est restée pendant longtemps sans activité. Mais, à partir de 2004, ce qui n'est alors qu'une structure associative vide sert de cadre juridique pour fédérer plusieurs AMAP régionales.. Il s'agit d'informer le grand public sur ces modes de commercialisation, d'accompagner les groupes dans la mise en place de leurs projets, de mutualiser les expériences et de permettre enfin une reconnaissance de la démarche. Cette évolution de l'objet de l'association justifie d'ailleurs le changement de son nom en 2006 en réseau AMAP Ile de France<sup>109</sup>.

Ce réseau est investi par des salariés selon les mêmes modalités que celles que nous avons pu objectiver au niveau national. En effet, la trajectoire de Sinda, salariée de la fédération, correspond à la professionnalisation du secteur associatif à l'échelle régionale. Fille d'une infirmière et d'un chauffeur de Taxi, Sinda suit un parcours scolaire d'excellence qu'elle perçoit « *comme une voie de survie* » l'amenant à côtoyer les plus grands lycées parisiens et à intégrer la meilleur école d'ingénieur agronome après deux ans de classe préparatoire. Son premier emploi à l'Agence Française du Développement dans un pays d'Afrique ne lui convient pas malgré les avantages financiers et symboliques (elle travaille avec des chefs d'État) qu'il procure : « *je ne suis pas rentrée dans les circuits alors que j'aurais pu me faire plein d'argent mais ça ne m'intéressait pas*<sup>110</sup> ». En effet, Sinda accorde beaucoup d'importance à la promotion de l'intérêt général. Alors que ses parents, très politisés, se sont rencontrés dans les mouvements pro palestiniens des années 1970<sup>111</sup>, il s'agit pour elle de lier ses aspirations professionnelles à son engagement pour « *l'éducation populaire* ». Au moment de notre entretien, elle regrette d'avoir choisi l'Agro au détriment de l'Ecole Normale Supérieure et souhaite trouver un financement pour commencer une thèse dans la continuité du DEA d'anthropologie qu'elle a obtenu. En attendant et après avoir occupé un premier poste d'animatrice dans l'association de développement de la Confédération Paysanne, elle est embauchée au Réseau AMAP Ile-de-France. Outre sa formation scolaire et ses compétences d'animation, elle peut faire prévaloir une connaissance

---

<sup>109</sup> Compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 avril 2006, Fond réseau AMAP île de France.

<sup>110</sup> Entretien du 25 juillet 2011.

<sup>111</sup> Au sujet de sa mère elle mentionne : « *Elle est montée à Toulouse parce qu'elle avait des bonnes notes par rapport aux autres et en même temps à Toulouse elle s'est mise à s'implanter dans des milieux politiques palestiniens et elle s'est faite virée de la fac. C'était après 68, parce qu'elle a rencontré mon père dans les années 70 et qu'à un moment ils ont dû avoir une vie bien bien politisée, à la limite de la légalité aussi. Oui le mouvement palestinien des années 70...* », Ibid.

pratique de l'agriculture appréhendée lors d'un premier stage réalisé au Cameroun et d'un second au sein d'une exploitation maraîchère. Son poste s'inscrit dans le dispositif emploi tremplin de la région Ile-de-France qui finance des contrats de travail à durée déterminée sur de courtes périodes pouvant être parfois à temps partiel. Comme on le voit, la régionalisation du financement régional associatif contribue au recrutement de salariés qui voient dans ces postes une manière d'allier leur trajectoire professionnelle et leurs aspirations morales et politiques. Ainsi, la cause du rapprochement des producteurs et des consommateurs se recompose à des échelles locales autour de dispositifs marchands comme les AMAP qui sont encadrés et promus par des salariés attachés à l'éducation populaire.

La cause du rapprochement des producteurs et des consommateurs émerge au début des années 1990 dans un contexte marqué par l'internationalisation des enjeux agricoles au sein d'une Alliance réunissant des organisations agricoles, environnementales et tiers-mondistes. Grâce à l'hétérogénéité des investissements dont elle est l'objet, la coalition devenue association parvient à se maintenir malgré l'échec de ses revendications. En effet, les multiples renégociations des frontières du secteur agricole ( élargissement de l'espace syndical, « crise la vache folle ») valorisent les tentatives des organisations professionnelles agricoles de se rapprocher des consommateurs. Organisée autour de la défense des paysans puis de la promotion d'une alimentation de la qualité, la cause est portée par des organisations d'envergures nationales qui cherchent à travers l'Alliance à peser sur la conduite des politiques étatiques et européennes. Le répertoire de l'expertise mobilisé conduit à la professionnalisation de l'Alliance, qui se manifeste par l'arrivée de salariés dont les compétences ne font plus référence à un attachement à la cause mais, plutôt, à la capacité à répondre à des appels à projet et à être un bon animateur. Dans ces conditions, l'objectif de l'Alliance consiste à mettre en place des actions concrètes visant au rapprochement des producteurs et des consommateurs comme avec la création de dispositifs marchands tels que les AMAP. L'importation de savoirs relatifs aux modes de gestion par projet favorise l'accès à des subventions publiques qui se reconfigurent, à partir des années 2000, à l'échelle des collectivités territoriales et plus spécifiquement des régions. La forte dépendance de l'Alliance vis-à-vis de ce type de financement modifie son organisation interne et accélère son dessaisissement au profit de ces structures régionales qui se spécialisent alors dans la diffusion et l'encadrement des AMAP. Si la cause du rapprochement des producteurs et des consommateurs parvient à se maintenir à travers l'Alliance puis les AMAP, c'est cependant

au dépend de sa visibilité au sein du secteur agricole. En effet, les réseaux régionaux ne sont plus investis par des représentants d'organisations mais par des groupes associant des producteurs et des consommateurs.

## Chapitre III

### Appropriations et diffusion d'une catégorie d'organisation des échanges marchands : les « circuits courts »

---

Le premier chapitre a montré la façon dont l'agriculture était assignée à une activité de production dans l'organisation des échanges marchands de biens agro-alimentaires. L'industrie agroalimentaire et le commerce sont devenus des intermédiaires incontournables à la faveur de l'éloignement tant géographique qu'organisationnel des sphères de production et de consommation. Le soutien à la production agricole qui s'accélère à partir des années 1960 sous l'égide de l'État et de l'Union Européenne accompagne l'extension de ces marchés afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la France puis de l'Europe et d'améliorer leurs exportations. Dans ce contexte productiviste, le rapprochement entre les agriculteurs et les consommateurs reste pendant longtemps peu audible et les stratégies de différenciation des agriculteurs sur les marchés sont restreintes à la reconnaissance des pouvoirs publics d'une qualité spécifique de leurs produits. Pourtant, dans le deuxième chapitre, nous avons étudié les logiques qui furent au principe de la constitution d'une cause visant à rapprocher les agriculteurs et les consommateurs au début des années 1990. A travers la restitution d'une histoire originale des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, est apparue la métamorphose de cette cause qui se manifesterait au début des années 2000 par la création d'un mode de commercialisation. Mais cette entreprise apparaît relativement éloignée des sphères instituées de l'encadrement agricole comme en témoigne le désinvestissement progressif de la Confédération Paysanne au moment de la conversion de l'Alliance PEC à la promotion des AMAP. Dès lors, cette question reste peu audible au sein d'un secteur principalement structuré autour de l'enjeu de la compétitivité des exploitations agricoles.

Ce troisième chapitre se donne pour objectif de revenir sur la façon dont, à partir des années 2000, les tentatives qui visent à promouvoir la proximité entre les agriculteurs et les consommateurs, dont les AMAP sont une des manifestations, sont l'objet d'un investissement de la part de certains acteurs du secteur agricole et se cristallisent autour de la catégorie de « circuits courts ». Il ne s'agit pas de retracer ici la genèse de cette catégorie mais plutôt de saisir la façon dont certains acteurs s'en sont saisis, au détriment d'autres modalités de

classement, pour penser le rapprochement des producteurs et des consommateurs et diffuser cette thématique au sein du secteur agricole et au-delà.

Dérouler le fil de la construction de ce que l'on appellera une « catégorie d'organisation des échanges marchands » permet de réaliser une analyse sociologique de l'organisation des marchés. Ce mode de construction de l'objet a aujourd'hui été éprouvé dans de nombreux domaines<sup>1</sup>. Faire l'histoire d'une catégorie à travers les multiples usages et investissements dont elle est l'objet s'avère être un instrument particulièrement heuristique pour se défaire des effets de naturalisation des modes de classement et des prénotions, plus particulièrement dans un domaine, l'économie, qui est sans doute plus que d'autres rétifs aux efforts de rupture du sens commun<sup>2</sup>. Dans un ouvrage paru en 1986, des économistes s'intéressent ainsi à la construction de la catégorie de chômage. L'objectif vise à rendre compte des activités de formalisation des agents économiques pour montrer que la crise est d'abord une « crise des représentations et des catégories anciennement établies<sup>3</sup> » et non pas le résultat mécanique du désajustement entre la courbe de l'offre et celle de la demande d'emploi.

A rebours d'une vision économiste centrée sur les individus qui fait du succès des « circuits courts » le résultat du jeu naturel des nouvelles attentes, ou préférences, des consommateurs issues des crises sanitaires et de celles des agriculteurs soucieux de lutter contre la fragilité économique produite par l'organisation des marchés depuis les années 1960, nous interrogerons le travail social de définition et d'unification de ces formes d'échanges marchands comme le résultats de mobilisations collectives, fussent-elles invisibilisées, auxquelles participent plusieurs chercheurs. Le registre discursif du renouveau - la « reconstruction », la « résurgence », le « réancrage », le « renouvellement » - généralement mobilisé pour rendre compte de l'émergence et du succès des « circuits courts » est sans doute une bonne illustration du processus de naturalisation dont ils sont l'objet. Cette lecture offre l'avantage d'inscrire les « circuits courts » à la fois dans le passé, dans une histoire longue qui leur accorde la force et le privilège symbolique de l'ancienneté sans en porter les stigmates, mais également dans le futur, en leur conférant les ressorts de la nouveauté. Ce vocabulaire

---

<sup>1</sup> Pour ne citer que quelques exemples. Au sujet des groupes sociaux : Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de minuit, Coll. le sens commun, 1983 ; Louis Pinto, *La constitution du consommateur catégorie de l'espace public*, Paris, Centre de Sociologie Urbaine, 1985. Au sujet de l'action publique, Vincent Dubois, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 1999. Dans le domaine de la politique de la ville : Sylvie Tissot, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2007.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.

<sup>3</sup> Robert Salais, Nicolas Baverez, Bénédicte Reynaud, *L'invention du chômage*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 1999 [1986], p. 26.

témoigne d'une philosophie sociale qui tente de dépasser non pas le passé dans son ensemble mais le passé proche, celui de la modernisation de l'agriculture et des « circuits longs » initié après la Seconde Guerre mondiale par le Plan. Tout se passe comme s'il s'agissait de mettre à distance les schèmes opposant le traditionnel au moderne si ce n'est pour réhabiliter le premier tout en l'inscrivant de plein pied dans les processus d'innovation. Le passé n'est plus condamné pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu et de Luc Boltanski<sup>4</sup> au sujet de l'idéologie modernisatrice d'après-guerre mais restauré parce que réinvesti. Les nouvelles attentes des consommateurs et des agriculteurs viendraient en quelque sorte confirmer ce qu'elles avaient pourtant infirmé quelques décennies plus tôt. Reprenant paradoxalement la vision économiciste de la construction des marchés qui fait de l'évolution de l'offre et de la demande le moteur de l'organisation des marchés, ce discours savant et militant reprend les codes, les catégories de classement de la modernisation pour mieux les renverser, les dépasser. Le dualisme « alternatif, conventionnel » qui est certes aujourd'hui contesté après d'importants débats en sociologie rurale<sup>5</sup>, n'en sert pas moins de marqueur pour penser deux formes d'agriculture qui s'opposeraient. L'une accédant finalement à une reconnaissance symbolique par la confrontation qu'elle entretient avec l'autre. Ces deux faces d'une même pièce qui participent, sur le mode de l'évidence, à la croyance en l'existence d'un même secteur, celui de l'agriculture.

Mobiliser ces différents registres tend finalement à faire oublier le rôle qu'ont pu jouer un certain nombre d'intermédiaires dans cette histoire. Il est ainsi surprenant de voir une grande partie de la littérature pourtant opposée aux paradigmes de l'économie standard mobiliser les lois du marché (évolution de l'offre et de la demande) pour rendre compte de l'émergence des « circuits courts ». Ce paradoxe s'explique sans doute par le processus de « refoulement » explicité par Franck Cochoy au sujet des marketers, dont l'importance grandissante dans la discipline du marché s'appuie sur leur occultation<sup>6</sup>. Si cette catégorie s'impose comme clé de lecture de ces pratiques marchandes, c'est en partie du fait de quelques savants qui, inscrits dans des réseaux régionaux, participent tant à son importation qu'à sa construction comme instrument du développement territorial. Il s'agit pour eux et leurs alliés, de promouvoir, au-delà de la réduction du nombre d'intermédiaires, la localisation

---

<sup>4</sup> Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « Le production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, juin 1976, p. 39.

<sup>5</sup> Sur cette question, voir les pages 9 à 20 du mémoire original pour l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches de Ronan Le Velly. Cf. Ronan Le Velly, « La promesse de différence : sociologie des systèmes alimentaires alternatifs », Mémoire pour l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, IEP de Paris, 2015.

<sup>6</sup> Franck Cochoy, *Une histoire du marketing. Discipliner l'économie de marché*, Paris, La Découverte, Coll. Textes à l'appui, 2010.



des échanges marchands, justifiant ainsi la valorisation d'une proximité géographique entre les producteurs et les consommateurs. Il en résulte un contour relativement flou de cette catégorie d'organisation des échanges marchands comme le montre l'embarras dans lequel sont plongés les auteurs qui tentent d'apporter une définition aux « circuits courts ». Embarras qui apparaît dès l'introduction du premier ouvrage consacré à ce sujet. Alors qu'il se donne pour ambition de proposer la définition d'un champ d'étude, l'auteur pose comme caractéristique la limite d'un intermédiaire au maximum à laquelle il déroge immédiatement en s'intéressant aux dispositifs de vente à la restauration collective dans lesquels « le produit consommé (...) passe par plusieurs mains » et en excluant les ventes dans les circuits de distribution classiques comme la grande et moyenne distribution alors qu'elle n'implique qu'un intermédiaire<sup>7</sup>.

Nous reviendrons dans un premier temps sur le travail de redéfinition dont a été l'objet la catégorie de « circuits courts » par des organisations historiquement marginales du développement agricole (I) avant de restituer les logiques qui président à sa constitution en sujet de recherche des sciences agricoles (II). Nous rendrons compte, enfin, du processus de diffusion et de réappropriation dont elle est l'objet dans un secteur agricole en voie de territorialisation (III)<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Gilles Maréchal, « Introduction », dans Gilles Maréchal (Coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires*, Dijon, Educagri, Coll. Science en partage, 2008, p. 12.

<sup>8</sup> Les deux chapitres qui suivent ont fait l'objet d'une première publication, Jean-Baptiste Paranthoën, « L'incursion des scientifiques dans l'organisation des marchés agricoles : la promotion des circuits courts », *Politix*, n°111, 2015, p. 119-140.

## SECTION I. LA TERRITORIALISATION DES « CIRCUITS COURTS »

D'abord mentionnés en complément des « circuits longs », les « circuits courts » sont définis comme ayant un intermédiaire au maximum. Cette première typologie des modes de commercialisation à l'échelle des exploitations agricoles s'inscrit dans le cadre des débats qui animent les organisations professionnelles agricoles au sujet de la promotion des produits fermiers. Seulement, les logiques de régionalisation que traversent une association comme l'Alliance PEC touchent également les organisations qui s'inscrivent historiquement à la marge du développement agricole. Celles-ci sont investies par des salariés qui s'intéressent aux nombreuses initiatives comme les AMAP et qui par la promotion du rapprochement territorial des agriculteurs et des consommateurs tentent une incursion dans le secteur agricole (A). La catégorie de « circuits courts » est alors réinvestie dans une perspective territoriale pour pouvoir répondre aux attentes des élus des collectivités territoriales qui s'attachent à promouvoir la localisation des activités économiques (B).

### A. La stratégie de contournement d'une organisation marginale du développement agricole

Le modèle du développement agricole initié à la fin des années 1960 se consacre avant tout à l'amélioration des techniques de production dans un contexte où les débouchés commerciaux sont assurés par l'État et l'Union Européenne dans le cadre de la politique interventionniste de la PAC. Dans ce contexte, la question relative aux modes de commercialisation ne concerne donc pas directement les agriculteurs dont l'activité doit avant tout porter sur la production (1). Même s'il émerge à la fin des années 1990 dans le cadre du débat autour de l'usage du terme fermier (cf. chapitre 1), l'intérêt pour les modes de commercialisation qu'ils soient courts ou longs s'impose au sein du milieu du développement agricole comme un moyen de contribuer à une meilleure répartition de la valeur ajoutée en faveur des agriculteurs. Au début des années 2000, les membres de certaines organisations du développement agricole telles que les Centres d'information et de vulgarisation agricole et ménagère (CIVAM), s'intéressent au rapprochement des producteurs et des consommateurs sous le vocable de « circuits courts » pour mieux contourner les oppositions technicistes qui structurent les débats au sein du secteur agricole (2).

1. Naissance du développement agricole et stratégie de « diversification » d'une organisation de vulgarisation.

Les politiques impulsées sous la III<sup>ème</sup> République, à travers les mesures protectionnistes notamment, avaient pour principal objectif le maintien de la population rurale. La diffusion du progrès technique en agriculture, qui risquait d'engendrer une libération importante de la main d'œuvre, apparaissait moins prioritaire que la conservation d'une population plutôt favorable au régime républicain. Dans cette optique, les professeurs d'agriculture dont l'existence est consacrée par la loi depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ont pour tâche principale d'assurer la médiation entre l'État et les paysans. Après la Seconde Guerre mondiale, les visées productivistes s'imposent au moment où l'effort de reconstruction et de modernisation est porté par le plan et le commissariat à la productivité<sup>9</sup>. Il s'agit d'augmenter les revenus agricoles par l'amélioration des rendements et de la productivité que doit permettre la vulgarisation agricole et la circulation du progrès technique dans les campagnes<sup>10</sup>. Les CIVAM ont été créés au cours des années 1950 par des maîtres agricoles et la ligue française de l'enseignement pour répondre à cet objectif. Ces centres symbolisent alors pleinement ce que Pierre Muller a identifié comme « l'heure de gloire du professeur d'agriculture<sup>11</sup> », qui fait de ce dernier la pierre angulaire de l'intervention de l'État en matière de vulgarisation agricole. Mis à disposition dans les Directions des services agricoles dès 1951, les instituteurs agricoles sont chargés de promouvoir le progrès technique auprès des agriculteurs pour améliorer la compétitivité de l'agriculture. Mais les lois de modernisation agricole des années 1960 ont consisté à renforcer le rôle des organisations professionnelles agricoles et les ont marginalisés dans ce qui prend alors la forme du développement agricole. Le changement de vocable n'est pas anodin. A la vulgarisation agricole qui intervenait jusque-là à l'échelle des exploitations agricoles et qui préconisait une approche descendante de la diffusion du progrès technique<sup>12</sup> au centre duquel se trouvait le professeur, succède la notion de développement qui « correspond à l'idée que la marche de

---

<sup>9</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, op. cit.

<sup>10</sup> Estelle Deléage, « Les mouvements agricoles alternatifs », *Informations sociales*, n°164, 2011, p.44-50 et pour une histoire militante des CIVAM on peut se reporter au document, *Le réseau CIVAM. Un demi-siècle d'innovation et de développement en milieu rural* réalisé dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire des CIVAM, 2011, 138 p.

<sup>11</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan*, op. cit. Voir plus particulièrement le chapitre 1, p. 15-36.

<sup>12</sup> Marianne Le Cerf, Daniel Lenoir, *Le développement agricole en France*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ?, 1987.

l'exploitation est inséparable de son contexte économique et même socio-culturel<sup>13</sup> » dans une démarche qui confie aux représentants des agriculteurs la diffusion et l'orientation du progrès technique<sup>14</sup>. C'est dans cet esprit qu'est créée par le décret du 4 octobre 1966, l'Association Nationale de Développement Agricole (ANDA), organisme qui est composé à part égale de représentants de l'État et des représentants de la profession agricole<sup>15</sup>. Elle est chargée de la gestion du Fonds National de Développement Agricole et de conseiller les pouvoirs publics pour l'élaboration des politiques en matière de développement. Cette prise en main par les représentants de la profession agricole fait des Chambres d'agriculture le lieu de réalisation et de coordination du développement agricole<sup>16</sup> et le principal bénéficiaire des crédits alloués par l'ANDA pour financer, à côté de leur mission en tant qu'organe consultatif et représentatif des intérêts de l'agriculture, ses services professionnels d'utilité agricole destinés à l'ensemble des agriculteurs. Le contrôle sur le développement agricole s'effectue alors par des dirigeants agricoles issus des milieux les plus modernistes de l'agriculture auxquels il est reconnu une excellence professionnelle à partir de résultats techniques et économiques jugés supérieurs. Ce sont ces mêmes agriculteurs qui, en tant que porte-parole, parviennent à imposer une définition du groupe professionnel la plus conforme à leur position d'innovateur<sup>17</sup>. Dans cette conjoncture peu propice à l'intervention des professeurs, les CIVAM parviennent malgré tout à se maintenir. L'ANDA reconnaît ainsi sa fédération nationale en tant qu'organisme national à vocation générale ce qui lui permet de pouvoir bénéficier de ces fonds tandis qu'en 1970, un agrément est accordé à cent cinquante de ses centres locaux.

Pour une organisation dont la position est marginale au sein de l'encadrement agricole, son maintien implique cependant une évolution qui conduit à diversifier ses préoccupations. C'est ce que symbolise le changement de nom des CIVAM qui intervient en 1984 : ils deviennent les Centres d'information et de vulgarisation pour l'agriculture et le milieu rural. Toujours confrontée au monopôle des organisations professionnelles agricoles sur le

---

<sup>13</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan, op. cit.*, p. 113.

<sup>14</sup> En ce sens, les instituteurs en agriculture tiennent des « rôles impossibles » dans le développement agricole. Pour une approche attentive aux métiers impossibles, voir Paul Lehner, « Conseillers d'orientation dans l'enseignement secondaire : un métier impossible ? (1954-1993) », Thèse de science politique, Université de Nanterre, en cours.

<sup>15</sup> L'article 8 du décret d'avril 1966 précise en effet quelles sont les organisations qui peuvent faire partie de l'ANDA. Il s'agit de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, de la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles, du Centre National des Jeunes Agriculteurs, de la Confédération Nationale de la mutualité, de la coopération et du Crédit Agricole.

<sup>16</sup> Mélanie Atrux, « Histoire sociale d'un corps intermédiaire. L'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), 1924-1974 », thèse de doctorat d'histoire, université Lumière-Lyon II, 2010, [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2010/atru\\_x-tallau\\_m](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2010/atru_x-tallau_m).

<sup>17</sup> Sylvain Maresca, *Les dirigeants paysans*, Paris, Editions de Minuit, 1983.

développement agricole malgré l'arrivée de la gauche au pouvoir<sup>18</sup>, l'organisation voit son public s'élargir pour ne plus être majoritairement composé d'agriculteurs<sup>19</sup>. Même s'ils restent organiquement proche du ministère de l'Agriculture - un certain nombre de ses animateurs sont des membres de l'enseignement agricole qui lui sont mis à disposition – les CIVAM ont des activités qui s'éloignent de la seule question du développement de la production de l'agriculture pour s'étendre d'une part aux problématiques qui concernent, de façon transversale, le milieu rural et d'autre part, les activités de diversification comme le tourisme. Dans cette optique, les CIVAM sont parties prenantes des questions liées à l'usage du terme « fermier » dont on a vu dans le premier chapitre que, si elles constituent une étape dans la reconnaissance de la commercialisation comme activité professionnelle agricole, elles s'inscrivent également dans une problématisation sur la rentabilité des exploitations agricoles. La fédération nationale est désignée, dans le cadre d'un comité de pilotage consacré aux produits fermiers organisé par l'ANDA<sup>20</sup>, pour travailler sur la question de la commercialisation. La perspective retenue consiste à aider les agriculteurs à cibler le mode de commercialisation à privilégier pour valoriser au mieux leurs produits fermiers et assurer la plus grande rentabilité de leurs exploitations<sup>21</sup>. Dans l'objectif d'une meilleure captation de la valeur ajoutée qui prévaut alors, sont répertoriés les différents circuits en fonction du nombre d'intermédiaires : les circuits ultra courts (sans intermédiaire), les circuits courts (avec un intermédiaire) et les circuits longs (plus d'un intermédiaire).

## 2. Investir la thématique de la commercialisation pour contourner les oppositions agricoles technicistes

La mobilisation de la problématique liée aux circuits de commercialisation offre la possibilité, pour une organisation placée à la marge du développement agricole, de contourner

---

<sup>18</sup> Sur ce point, Charles Suaud montre comment les États Généraux du Développement Agricole, qui étaient une « véritable arme de guerre de l'État contre la position monopolistique d'une part, et pour un renforcement du pouvoir de l'administration d'autre part » se confrontent à la « structure des champs professionnels régionaux, départementaux et locaux ». Charles Suaud, « Le mythe de la base. Les États Généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.52-53, 1984, p. 56-79.

<sup>19</sup> *Le réseau CIVAM. Un demi-siècle d'innovation et de développement en milieu rural* réalisé dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire des CIVAM, 2011, 138 p.

<sup>20</sup> On y retrouve la FNSEA, la confédération Paysanne, la confédération française de la coopération agricole, le centre national des jeunes agriculteurs, L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, la FNCIVAM, Tête de Réseaux pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises.

<sup>21</sup> ANDA, FN CIVAM, *Raisonnement la commercialisation des produits fermiers. Outil 1 : La grille méthodologique*, 2001. ANDA, FN CIVAM, *Raisonnement la commercialisation des produits fermiers. Outil 2 : Le mémento des formes de vente*, 2001.

les oppositions technicistes qui structurent, au début des années 2000, les débats entre les principales organisations professionnelles agricoles. C'est ce que nous explique Guillaume qui, fort de son expérience à l'étranger, participe activement à l'introduction de la thématique au sein de la Fédération Régionale des CIVAM qu'il intègre à partir de 2001. Après des études d'ingénieur en équipement rural à l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, il s'inscrit à l'université de Rennes 1 pour obtenir un diplôme d'études supérieures spécialisées d'économie du développement. C'est au cours d'un stage de fin d'études de six mois effectué au Brésil sur les méthodes d'évaluation de la réforme agraire qu'il appréhende, dans un cadre militant, l'importance des circuits de commercialisation :

*« Mon activité au Brésil est devenue quelque chose de plutôt militant. Elle m'a amené à fréquenter pas mal de groupes installés après la réforme agraire avec le mouvement des sans terre. A cette époque les paysans disaient : "maintenant qu'on est installé, laissez-nous produire ! " Mais surtout, le problème résidait dans le fait qu'ils étaient complètement bloqués au niveau de la commercialisation, étant pieds et poings liés aux les intermédiaires qui venaient sur place et qui faisaient leurs prix. Leur première priorité était donc de trouver un mode de commercialisation qu'ils maîtrisaient en s'aidant d'une association qui existe depuis les années 80 au Brésil » (Guillaume, entretien du 29 novembre 2013).*

Cette expérience l'a « éveillé » et ne l'a jamais quitté, de sorte qu'à son retour en France, il décide de créer en 1988 l'association Acteurs du Monde Agricole et Rural qui coopère avec des associations de petits producteurs vivriers de l'État de Rio de Janeiro dans le cadre d'échanges franco brésiliens. Son voyage l'amène également à publier, au milieu des années 1990, un guide de découverte consacré au Brésil et aux brésiliens dans lequel il décrit l'inégalité foncière ainsi que la situation des paysans sans terre. L'exemple brésilien lui permet ensuite de s'intéresser à *« ce qui se passait en France en gardant en tête que la question de la commercialisation est quelque chose de très important »*.

Au début des années 1990, sa trajectoire professionnelle l'amène à intégrer le domaine de l'enseignement agricole mais pas en tant qu'enseignant. Il devient chargé du fonctionnement et du développement de services communs au sein de l'association AGRENA qui regroupe l'École nationale vétérinaire de Nantes (ENVN), l'École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes (ENSAR), l'École Nationale d'Ingénieurs des Travaux de l'Horticulture et du Paysage d'Angers (ENITHP), l'École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires de Nantes (ENITIAA) et l'Institut National Supérieur de Formation en Agro-alimentaire de Rennes (INSFA). Le but est de préparer leur fusion pour créer une grande université agronomique dans l'Ouest de la France et d'établir des réseaux internationaux avec l'Amérique Latine notamment. Il devient ensuite

chargé de mission « formation et développement » à la Direction Régionale de l'Agriculture en Bretagne où il s'occupe des actions d'expérimentation, d'insertion territoriale, d'action culturelle et de coopération internationale pour les lycées agricoles de la région. Ses expériences professionnelles au sein de l'encadrement agricole régional lui offrent l'occasion d'appréhender l'organisation des marchés agroalimentaires en France et la place particulière qui occupent les agriculteurs :

*« A travers mes différents métiers, j'ai été amené à voir que le mouvement de modernisation en France a réussi à couper les agriculteurs de tous systèmes de commercialisation. On leur a dit maintenant votre métier c'est d'être producteur et pour ce qui concerne la commercialisation laissez-nous faire avec les coopératives, le négoce privé. Dans la tête des agriculteurs il s'agissait de se concentrer sur la question de la production et de considérer toutes les autres tâches comme subalternes » (Guillaume, entretien du 29 novembre 2013).*

En parallèle, Guillaume poursuit son engagement militant au sein de l'association d'échanges franco brésiliens qu'il met au profit dans les années 1990 de la création d'un marché de producteurs à Rennes. Il se confronte à un paysage agricole régional d'abord préoccupé par des problématiques liées à la production agricole :

*« Lorsque je me suis intéressé à la commercialisation dans les années 90 en Bretagne, tout le monde se moquait de moi, les Chambres d'agriculture nous disaient que ça n'existait plus. Et lorsque l'on a commencé à s'y intéresser un peu et qu'on a vu que ça existait, on nous a dit que c'était réservé à des petits vieux qui trouvent des moyens de sociabilité ou à des cheveux longs. Donc c'était ramener la commercialisation aux anciens ou aux soixante huitards. Ensuite la troisième phase de discours a été au milieu des années 2000 d'accepter le fait que ça soit sérieux. Il y a des gens à la FNSEA qui font cette activité mais c'est un marché de niche et l'importance économique est assez faible et le restera. Lorsqu'au début des années 2000 apparaissent les premières AMAP, j'avais au compteur une vingtaine d'années de réflexion et de pratiques avec des acteurs sur cette question » (Guillaume, entretien du 29 novembre 2013).*

Son engagement militant et son activité professionnelle convergent au début des années 2000 lorsqu'il intègre la Fédération Régionale des CIVAM. Unique salarié à son arrivée, sa position apparaît d'autant plus marginale qu'il est confronté aux débats technicistes qui opposent les organisations professionnelles agricoles :

*« Je tombe sur un mouvement de contestation du modèle agro-alimentaire breton mais qui n'arrivait pas à trouver son sens. Il y a avait une confrontation assez forte entre des gens très marqués d'un point de vue syndical qui étaient de la Confédération Paysanne et qui avaient tendance à rentrer dans la confrontation idéal contre idéal. « Vous vous êtes technicistes nous on promeut la petite ferme etc... » Mais cette contradiction portait avant tout au niveau du modèle de production : schéma d'agriculture intensive contre le système herbager et l'agriculture biologique. Et donc les oppositions se basaient sur la question des modes de*

*production avec des arguments chocs et on voyait bien que ça n'avancé à rien. Etant donné que les CIVAM sont un mouvement d'éducation populaire, il fallait prendre en compte cette histoire de l'éducation populaire et on ne pouvait esquiver la relation producteur/consommateur et ce qui fait leur relation » (Guillaume, entretien du 29 novembre 2013).*

L'intérêt pour la relation producteur/consommateur des produits issus de l'agriculture qu'il s'est construit lors de son voyage au Brésil et qu'il est parvenu à faire perdurer dans un contexte militant peut donc être réinvesti dans le cadre professionnel d'une organisation marginale du développement agricole. Il s'agit de contourner, en mobilisant la question de la commercialisation, les oppositions technicistes qui structuraient jusque-là les débats des organisations de l'encadrement agricole, au sein desquels les CIVAM tenaient un rôle mineur.

## B. La réappropriation territoriale des « circuits courts »

De façon analogue à l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs dont ils deviennent membres en 2001, les CIVAM sont confrontés, par un processus d'isomorphisme institutionnel, à une évolution de leur mode d'organisation. D'une structuration hiérarchique pyramidale dont la fédération nationale est le sommet, ils passent peu à peu à une organisation en réseaux qui se déploie à une échelle régionale<sup>22</sup> suivant ainsi l'influence grandissante du financement des collectivités territoriales et de l'Union Européenne. Dans cette configuration, le rapprochement des agriculteurs et des consommateurs va être appréhendé dans une dimension géographique, répondant ainsi à la territorialisation de l'action publique.

### 1. Multipolarisation de l'action publique et diversification des sources de financement

La première partie des années 2000 est le moment où se profilent de fortes tensions dans le financement du développement agricole dont la fédération nationale des CIVAM était un des bénéficiaires. Des luttes importantes opposent le ministère de l'Agriculture et les représentants des syndicats majoritaires (FNSEA et CNJA) au sujet notamment de la composition de l'ANDA. La loi d'orientation agricole de 1999 a modifié la répartition des sièges au sein du conseil d'administration de l'ANDA donnant à l'administration et aux syndicats minoritaires nouvellement intégrés (Confédération Paysanne et Coordination Rurale) une majorité de blocage, ce qui est vivement contesté par la FNSEA et la CNJA. En

---

<sup>22</sup> *Le réseau CIVAM. Un demi-siècle d'innovation et de développement en milieu rural, op. cit.*



outre, suite à la publication de rapports de la cour des comptes<sup>23</sup> qui prônent une modification du fonctionnement de l'association, la charge du financement des syndicats agricoles a été transférée au budget général de l'État pour éviter que les syndicats ne se financent par l'intermédiaire des fonds normalement destinés au développement. Cette tentative de reprise en main par l'État des conditions de financement du développement agricole suscitent de nombreuses oppositions de la part des organisations professionnelles agricoles majoritaires, conduisant à la paralysie de l'ANDA et à sa disparition en 2002. Face à la diminution des ressources issues d'un financeur traditionnel que peut être l'ANDA, les nouveaux débouchés qu'offrent les financements issus de l'Union européenne et des collectivités territoriales sont investis par les organisations de développement agricole et rural les plus dépendantes des ressources extérieures et qui ont une assise locale. Les salariés des fédérations régionales et/ou départementales trouvent l'occasion, avec les programmes européens de développement, d'avoir directement accès à des modes de financement sans passer par la tête de réseau national, leur accordant ainsi une plus grande autonomie.

---

<sup>23</sup> Cour des comptes, « Le rôle de l'Association Nationale pour le Développement Agricole », *Rapport au Président de la République*, 1999, p. 529-545. Il y est mentionné que « malgré des améliorations apportées ou annoncées, certains aspects de l'action de l'ANDA demeurent préoccupants : l'abandon par l'administration de ses prérogatives dans la définition des orientations et des priorités du développement ; une trop fréquente reconduction des aides existantes, aboutissant en fait à un financement des structures plutôt que des actions (« les crédits de développement deviennent des aides de fonctionnement soit permanentes, soit exceptionnelles », notait déjà la cour en 1985) ; la faiblesse de l'articulation entre développement et formation : l'absence de véritable contrôle de l'exécution des actions, l'abandon progressif de la solidarité intersectorielle. (...) L'effacement de l'État a ainsi laissé inchangées des procédures devenues surannées qui, pour l'essentiel, ont été maintenues et sont défendues sans réflexion d'ensemble », p.537-538.

### ENCADRE 1 : Le développement rural en Europe

La création en 1957 de la Politique Agricole Commune (PAC) par le traité de Rome symbolise l'abandon de la souveraineté des six États signataires sur un domaine pourtant stratégique. En effet, l'État français avait adopté depuis l'entre-deux-guerres des instruments protectionnistes qui le plaçaient au centre de la régulation des marchés du grain notamment<sup>24</sup>. L'objectif de la PAC vise à favoriser la production agricole en soutenant et en stabilisant les échanges par la fixation des prix, la création d'une capacité européenne de stockage ainsi que par l'établissement d'un droit de douane qui relevait jusqu'ici des seules prérogatives des États. Transfert partiel de compétence vers la Communauté Economique Européenne qui se réalise dans les faits à partir de 1968, « date de la première application à part entière des prix communs des produits agricoles<sup>25</sup> ». Mais le conservatisme de la Commission Européenne face aux différentes tentatives de réforme des années 1970 montre le maintien de l'influence des États dans la conduite de la PAC et plus particulièrement des fonctionnaires français au sein de la Direction Générale de l'Agriculture<sup>26</sup>.

La libéralisation de la PAC qu'illustre le contingentement de l'offre à partir des années 1980 s'élabore en opposition aux perspectives préconisant l'appui aux activités productives agricoles défendues jusqu'ici par le ministère de l'Agriculture<sup>27</sup>. Elle est renforcée par la réforme de 1992 qui met en place un système européen d'aide directe aux agriculteurs et la baisse des prix garantis. Parallèlement, s'est imposée au sein de la Direction Générale de l'Agriculture (DG VI) l'élargissement des compétences communautaires au « développement rural<sup>28</sup> » qui était jusqu'alors du ressort en France de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) et du ministère de l'Agriculture. L'essor des fonds structurels à travers les programmes PIC puis LEADER participe à un premier mouvement d'autonomisation des actions communautaires sur le développement rural qui aboutira, suite au conseil européen de Berlin de 1999, à la création du deuxième pilier de la PAC consacré au développement rural. De manière similaire aux politiques de reconversion, le développement rural connaît une désingularisation et s'intègre dans des politiques de développement territorial qui « revendiquent une rupture avec une vision centralisée et correspondent au passage de politiques redistributives visant à répartir les richesses sur l'ensemble du territoire national à des politiques devant créer les conditions locales de prise en charge du développement dans l'ensemble des territoires<sup>29</sup> ». La définition localisée des problèmes publics qui en résulte s'appuie sur les collectivités territoriales depuis que les lois de décentralisation initiées en 1982 ont étendu leurs compétences<sup>30</sup>.

<sup>24</sup> Alain Chatriot, « *La politique du blé. Histoire d'un marché en France dans la première moitié du XXe siècle* », Mémoire original d'Habilitation à Diriger des Recherches, IEP de Paris, 2013.

<sup>25</sup> Eve Fouilleux, *La politique Agricole Commune et ses réformes. Une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2003, p.403.

<sup>26</sup> Eve Fouilleux montre notamment que la DG VI a toujours été dirigée par un haut fonctionnaire français jusqu'en décembre 1999, *Ibid.*

<sup>27</sup> Et plus particulièrement la Direction de la Production et des Echanges comme en témoigne l'opposition entre Louis Mahé et Michel Roudet, auteurs néoclassiques tenants d'une libéralisation de la PAC avec Bruno Sauvage IGRF et Jean Moulias, directeur de la Direction de la Production et des échanges, administration chargée de la gestion de la question de la PAC. *Ibid.*

<sup>28</sup> Andy Smith, *L'Europe politique au miroir du local, Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>29</sup> Anne France Taiclet, « Le développement économique territorial au regard des hypothèses de la gouvernance territoriale » dans Romain Pasquier, Vincent Simoulin, Julien Weisbein (Dir.), *La gouvernance territoriale. Pratique, discours et Théorie*, Paris, L.G.D.J., 2013, p. 174.

<sup>30</sup> Marielle Berriet-Sollic, *Les interventions décentralisées en agriculture : essai sur la composante territoriale de la politique agricole*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Or, de manière similaire à ce qui a été observé dans d'autres domaines comme celui liés aux mutations et aux restructurations industrielles<sup>31</sup>, ces programmes véhiculent, à travers ces modes de financement, une « idéologie du développement territorial<sup>32</sup> » ou plus précisément une définition localisée des problèmes publics et des moyens pour y répondre<sup>33</sup>. L'organisation de la distribution des produits agroalimentaires à une échelle « territoriale » peut apparaître particulièrement pertinente dans le cadre de politiques publiques qui sont justement attachées au développement territorial comme le montre, par exemple, le projet CROC (compétences, réseaux, observatoire, communication pour soutenir l'agriculture locale par des réseaux de proximité). Financé par des fonds structurels de l'Union Européenne et plus particulièrement par le programme d'initiative communautaire Equal soutenu par le Fonds social Européen entre 2005 et 2008, il a été porté par la fédération des CIVAM de l'Hérault. Le contexte régional et départemental agricole dominé par les coopératives agricoles explique la volonté de diminuer les discriminations en « renforçant la création d'activités durables en milieu rural à travers l'appui au développement de réseaux de distribution de produits agricoles et agroalimentaires locaux et de qualité<sup>34</sup> » dans le département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon. Cette stratégie de contournement adoptée par des salariés au sein d'organisations dont la position se distingue des débats technicistes agricoles trouve, ainsi, une résonance auprès des programmes structurels de l'Union Européenne qui s'attachent, en lien avec des collectivités locales, à promouvoir le développement territorial. Sous cet aspect, on comprend que soit investie la catégorie de « circuits courts », qui a l'avantage de promouvoir le rapprochement des agriculteurs et des consommateurs, tout en consacrant le rôle de certains intermédiaires à la condition qu'ils s'inscrivent dans le même « territoire » comme le mentionne Guillaume dans le journal des CIVAM dont deux numéros sont consacrés aux « circuits courts » : « il faut tordre le cou à l'antienne : les circuits courts créent plus de valeur ajoutée. (...) Ce qui change par contre radicalement lorsque l'on diminue le nombre d'intermédiaires et que l'on reste à l'échelle locale, c'est la distribution géographique de la valeur ajoutée, donc de l'emploi. Distribuer cette valeur ajoutée à un paysan et un artisan ou à un bureau d'études en marketing

---

<sup>31</sup> Anne-France Taiclet, « Le crépuscule des lieux ? Une gestion politique du déclin économique territorial. Reconversion et développement dans les bassins industriels en crise », thèse pour l'obtention du doctorat de science politique, Université Paris 1, 2009, p. 291.

<sup>32</sup> Andy Smith, *Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, op.cit, p. 68.

<sup>33</sup> Anne-Cécile Douillet, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol.53, 2003, p. 583-606.

<sup>34</sup> Lydie Chaffote, Yuna Chiffolleau, « Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions et typologies », *Les cahiers de l'observatoire CROC*, n°1, Février 2007.

parisien ce n'est pas pareil pour l'économie régionale<sup>35</sup> ». Il ne s'agit donc plus uniquement d'assurer une plus grande valeur ajoutée aux agriculteurs mais de relocaliser l'économie.

## 2. La mobilisation des réseaux régionaux d'interconnaissance

Cette nouvelle source de financements implique cependant de remplir certaines conditions d'éligibilité. A la délimitation localisée des problèmes publics doivent correspondre les outils chargés d'y répondre ainsi que les organisations qui les portent. Organisés autour de partenariats de développement (PDD), l'attribution des financements européens suppose d'une part, un cofinancement et, d'autre part, une coopération horizontale avec des acteurs d'autres secteurs mais ressortissants du même « territoire »<sup>36</sup>. Ces coopérations s'inscrivent à des échelles régionales et/ou départementales et répondent au travail de mobilisation de militants qui peuvent s'appuyer sur leurs réseaux locaux d'interconnaissance.

On comprend que la trajectoire de Guillaume soit particulièrement ajustée à ces injonctions territoriales et partenariales ; à la fois par la dimension régionale qu'elle revêt et par son inscription dans des univers sociaux différents (militant, encadrement agricole, académique). C'est sur cette base qu'il parvient à créer le projet « Systèmes Alimentaires Territorialisés » (SALT) qui débute en 2007 et dont l'objectif vise à porter le « développement des circuits courts alimentaires organisés à l'échelle des territoires »<sup>37</sup>. Le projet est financé dans le cadre de la ligne 111B du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), instrument de financement dans le cadre de ce qui est devenu le second pilier de la Politique Agricole Commune depuis la réforme de l'agenda 2000. Entièrement déconcentrée au niveau régional, la mesure 111 doit permettre aux personnes actives dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, d'améliorer leurs connaissances et de bénéficier de la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices afin de mieux faire face aux défis que pose le développement durable des territoires ruraux, notamment au travers de l'évolution des pratiques, des systèmes et des organisations. Devant être également soutenu par une collectivité territoriale, le projet a été retenu par le conseil régional de Bretagne dans le cadre du projet Appropriation Sociale des

---

<sup>35</sup> Gilles Maréchal, « Les circuits courts, une autre distribution de la valeur ajoutée », dans *Longue vie aux circuits courts, Transrural Initiatives*, Juillet 2006, p. 2.

<sup>36</sup> Andy Smith, *L'Europe politique au miroir du local*, op. cit.

<sup>37</sup> CIVAM Bretagne, *Candidature Systèmes alimentaires territorialisés (SALT) : stratégies économiques d'approvisionnement de proximité*, 2007.

Sciences (ASOSC). Dans cette perspective, les liens que Guillaume a réussi à tisser avec les élus locaux au cours de sa trajectoire professionnelle constituent une véritable ressource :

*« Il y a une question de personne. Il s'avère que je connaissais le président de Rennes métropole qui est une communauté d'agglomération et il se trouve que le vice-président chargé de l'agriculture était aussi à agro campus. Même s'il n'était pas du tout convaincu de notre démarche, j'ai eu des séances de cantine pour l'en persuader. Et puis, ils réfléchissaient à un plan pour préserver la ville d'archipel. Souvent dans l'urbanisme ils aiment bien les circuits courts. Et c'est là que fort de ce que l'on avait déjà fait, on a opté pour la stratégie de contournement. On ne va pas chanter les bienfaits de la relation directe entre producteurs et consommateurs. On va commencer avec une assise scientifique pour voir ce qui existe. Qu'est-ce que ça représente en termes de chiffres d'emplois. Considérant que les élus ne sont pas tous convaincus. On va essayer de faire un état des lieux sur le plan économique » (Guillaume, entretien du 29 novembre 2013).*

En outre, le cadre particulier d'un appel à projet relatif à l'appropriation des sciences explique que la participation de chercheurs soit particulièrement importante. Mais plus largement cette mobilisation s'inscrit dans un processus de légitimation de l'entreprise militante. L'expérience vécue au Brésil par Guillaume joue là encore un rôle prépondérant dans le poids qu'il accorde à la constitution des alliances avec des chercheurs : *« lorsque je me retrouve coordinateur des CIVAM en Bretagne et ayant vu dans le cadre de l'Amérique latine que la recherche est souvent mobilisée par le mouvement social en alliance pour associer les stratégies fondées sur la conviction du militantisme aux choses solides d'un point de vue scientifique, je m'y suis intéressé »*. Il s'agit principalement d'accorder une légitimité scientifique à un projet pour mieux convaincre des financeurs potentiels dont l'objectif est de développer économiquement leur territoire :

*« Si on était venu avec des chiffres qu'on avait fait nous-mêmes, nous n'aurions pas été crédibles, le fait d'avoir des chercheurs avec qui on a une proximité<sup>38</sup> mais qui sont garants de la validité des chiffres tout en posant des limites à ce qu'on faisait impliquait que notre démarche ne pouvait pas être balayée comme ça d'un revers de main. Ça méritait au moins de regarder. Et là on découvre qu'en terme d'emploi, en 2005, c'est entre 250 et 4000 emplois sur la métropole et un chiffre d'affaire qui va entre 15 et 20 millions d'euros. Alors quand vous dites ça à des élus, ils n'en ont jamais entendu parler. En prenant cet angle de vue, sur lequel on savait les élus sensibles, ça devenait un sujet d'intérêt » (Guillaume, entretien du 29 novembre 2013).*

Cette alliance avec des scientifiques viendrait renforcer ou réassurer la stratégie de contournement des oppositions traditionnelles sur les modes de production : *« le fait qu'on ait travaillé avec la recherche nous excluait de l'opposition idéal contre idéal, mais notre*

---

<sup>38</sup> Souligné par l'auteur.

*réflexion reposait sur la construction d'un argumentaire solide. Parler de circuits courts, c'est une stratégie de contournement des blocages qu'il y avait entre le système des Chambres d'agriculture et de la FNSEA d'un côté et des CIVAM de l'autre ». Il n'est dès lors pas étonnant que cette initiative ne rencontre pas l'assentiment des organisations professionnelles. Jouer la localisation des échanges marchands contre les équilibres sectoriels a pour inconvénient de s'éloigner de ses partenaires traditionnels comme peuvent l'être les représentants de l'agriculture biologique avec qui « les liens sont tendus car ils ne conçoivent pas qu'on puisse promouvoir des produits locaux non bio et c'est toujours le cas sur l'agriculture car nous n'avons pas uniquement un discours techniciste ».*

Des salariés d'organisations marginales du développement agricole mobilisent les questions liées à la commercialisation des biens agroalimentaires pour mieux contourner les oppositions technicistes qui structurent les débats au sein du secteur agricole. Ils parviennent à porter cette thématique auprès de nouveaux financeurs que sont l'Union Européenne et les collectives locales dans un contexte marqué par la multipolarisation de l'action publique et la crise du financement du développement agricole. Ce faisant, les « circuits courts » sont investis et redéfinis dans une dimension territoriale au sein de programmes de développement qui intègrent notamment des chercheurs. Reste maintenant à comprendre les logiques qui concourent, pour ces chercheurs, à s'intéresser aux « circuits courts ».

## SECTION II. L'EMERGENCE D'UN SUJET DE RECHERCHE DANS LE CHAMP DES SCIENCES AGRICOLES

Si l'on comprend les logiques de légitimation scientifique des démarches militantes et l'intérêt à mobiliser des chercheurs dans des programmes de développement qui prônent le partenariat, comment rendre compte, à l'inverse, de la participation de chercheurs à ces programmes<sup>39</sup> ? Dans un premier temps nous verrons que les sciences agricoles sont historiquement et organiquement autonomes par rapport au reste des sciences sociales. Le rapprochement des producteurs et des consommateurs y est exclusivement appréhendé sous l'angle de l'offre, ou autrement dit, de la commercialisation plutôt que de l'alimentation (A). Dans un deuxième temps, à partir de la trajectoire croisée de deux chercheurs, l'un appartenant à une institution légitime des sciences agricoles, et l'autre non, nous analyserons les logiques qui sont au principe de la construction des « circuits courts » en objet de recherche des sciences agricoles (B).

### A. Le confinement des recherches sur le rapprochement des producteurs et des consommateurs dans les sciences agricoles

Longtemps peu audible au sein d'un champ scientifique historiquement et structurellement voué à participer à l'amélioration de la production agricole (1), le rapprochement des producteurs et des consommateurs est d'abord pensé, avec la « vente directe » sous l'angle de la production au moment où les sciences agricoles s'alignent peu à peu sur les critères académiques et universitaires. Mais cette perspective reste peu étudiée face à la montée de l'économie hétérodoxe (2).

#### 1. Une discipline savante du marché marginalisée au profit du soutien à la production

En France, l'analyse des circuits de commercialisation de biens agroalimentaires a pendant longtemps été peu visible. Historiquement dominées par les disciplines agronomiques

---

<sup>39</sup> Sur l'intérêt d'une telle perspective, cf. Johanna Siméant, « Fiches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants » dans Philippe Hamman, Jean-Mathieu Méon, Benoît Verrier (Dir.), *Discours savants, discours militants*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 17-53.

et tournées vers l'application, les sciences agricoles<sup>40</sup> ont surtout œuvré en faveur du développement et de l'amélioration des productions agricoles<sup>41</sup>. L'INRA a été placé au centre de ces recherches dès sa constitution en 1921 au détriment des universités. Il faut attendre la Libération pour que l'économie et la sociologie y soient reconnues avec la création, à la fin des années 50, du département d'Economie et de Sociologie Rurales. On sait qu'à cette période, un lieu commun a été forgé dans certains milieux administratifs (et notamment le Commissariat général du Plan) qui soulignait le retard de l'agriculture par rapport aux autres secteurs de l'économie française<sup>42</sup>, justifiant en même temps le maintien des institutions d'enseignement et de recherche spécialisés en agriculture. Dans ce contexte, les premiers économistes intéressés à l'agriculture sont des agronomes formés à la gestion qui importent les perspectives néoclassiques américaines, via la revue spécialisée *Economie rurale*<sup>43</sup> fondée en 1953. Accompagnant le processus de modernisation de l'agriculture qui s'engage, ils mettent en avant la nécessité de rationaliser l'activité de production de l'exploitation agricole pour faire face au poids croissant des intermédiaires commerciaux, ce qui passe entre autre par une meilleure appréhension des enjeux de commercialisation par les agriculteurs. La perspective d'intégration des paysans au marché portée par ces modernisateurs donne par exemple lieu à un numéro spécialement consacré à la commercialisation des produits agricoles<sup>44</sup> en 1960. Dans la continuité de ces travaux, des gestionnaires se penchent sur la différenciation « circuits courts » / « circuits longs » sans se concentrer toutefois spécifiquement sur les premiers. Le poids grandissant pris par les industries agro-alimentaires et la grande distribution motivent l'élargissement des études au-delà de la seule dimension agricole pour rendre compte des diverses formes de structuration des filières agroalimentaires ; ce qui justifie la différenciation, d'un point de vue organisationnel, des circuits de distribution basée sur le nombre d'intermédiaires.

Ces perspectives se trouvent marginalisées à partir des années 1970 au sein des écoles d'ingénieur en agroalimentaire. La dimension appliquée des recherches agricoles est contestée par une nouvelle génération d'économistes et de sociologues qui se définissent avant tout

---

<sup>40</sup> Christophe Bonneuil, Gilles Denis, Jean-Luc Mayaud, (Dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris, L'Harmattan/Éditions Quae, 2010.

<sup>41</sup> Nathalie Jas, « Déqualifier le paysan, introniser l'agronome, France 1840-1914 », *Ecologie et politique*, n°31, 2005, p. 45-55.

<sup>42</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, op. cit.

<sup>43</sup> Marie-France Garcia-Parpet, « La construction intellectuelle des marchés agricoles : la Société Française des Economistes Ruraux et la revue *Economie rurale* », dans Actes du colloque Céline Bessière, Eric Doidy, Olivier Jacquet, Gilles Laferté, Julian Mischi, Nicolas Renahy, Yannick Sencébé, (Coord.), *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales*, 17 au 19 mai 2006.

<sup>44</sup> Denis Bergmann (Dir.), « Commercialisation des produits agricoles », *Economie rurale*, vol.44, 1960.



comme « ruralistes ». Marxistes pour certains, ils sont davantage sensibles aux questions théoriques (la question agraire) et adoptent une approche plus globale sur la place spécifique de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. La thématique de la distribution à l'échelle de l'exploitation s'avère ici peu pertinente. Postulant la faible capacité d'actions économiques des agriculteurs, c'est selon eux à l'État d'organiser les marchés. Pour certains chercheurs, souvent placés en dehors des organismes de recherche agronomique<sup>45</sup>, le maintien d'une petite agriculture en dépit du processus de spécialisation et de concentration des exploitations agricoles est interprété comme le résultat – heureux – d'une stratégie de diversification des activités de l'exploitation<sup>46</sup>. En effet, leur implication dans les mouvements sociaux de la fin des années 1970 leur donne un accès privilégié à la structuration d'initiatives qui promeuvent la réappropriation, par les agriculteurs, des fonctions de transformation et de commercialisation.

## 2. Tournant académique et échec de la vente directe comme catégorie savante

Pourtant, ces spécialistes de l'agriculture sont amenés à délaisser progressivement une orientation militante qui dépassait les cloisonnements disciplinaires et institutionnels, au profit d'un ajustement à des standards académiques nationaux et internationaux. La crise de légitimité scientifique que connaît le ruralisme et plus particulièrement l'économie rurale, entamée dans les années 1980, se manifeste, au sein du département d'économie et de sociologie rurale de l'INRA, par un « tournant académique<sup>47</sup> ». Les nouveaux modes de recrutement et de sélection font alors la part belle à des parcours exclusivement scientifiques<sup>48</sup> tandis que la création d'un département Sciences pour l'Action et le Développement (SAD) entend préserver la perspective initiale d'innovation et de développement de l'institution. Dès lors, les oppositions que l'on connaît au sein de l'université et du CNRS entre l'économie néoclassique et les perspectives jugées hétérodoxes<sup>49</sup> se réfractent à l'INRA et se diffusent au sein des écoles d'agronomie qui partagent les mêmes laboratoires. Face aux positions

---

<sup>45</sup> C'est par exemple le cas de Pierre Muller. Voir Pierre Muller, « Un métier né de la crise : exploitant rural », *Sociologie du travail*, n°4, 1987, p. 459-475.

<sup>46</sup> Voir le colloque *Pour une agriculture diversifiée. Arguments, questions, recherches* de 1986 publié en 1988 : Marcel Jollivet (Dir.), *Pour une agriculture diversifiée*, Paris, L'Harmattan, 1988.

<sup>47</sup> Christophe Giraud, *Rapport sur l'ESR. État des lieux de la sociologie dans le département « économie et sociologie rurale » de l'INRA*, 2002, p.64.

<sup>48</sup> Cf. entretien avec Jean Cavailès, directeur du département de Sciences Sociales de l'INRA entre 1994 et 1999, réalisé par Gilles Laferté et Nicolas Renahy, le 9 juin 2006.

<sup>49</sup> Frédéric Lebaron, *La croyance économique: les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2000.

dominantes gagnées par l'approche néoclassique renouvelée qui s'est spécialisée sur la Politique Agricole Commune<sup>50</sup>, une perspective alternative a consisté à réinvestir les thématiques inspirées des problématiques marxistes à l'aide des nouveaux outils de l'économie dite orthodoxe.

C'est typiquement ce qu'illustre le parcours scientifique de Danièle Capt qui, dans le courant des années 1990, effectue cet investissement pour défendre d'un point de vue analytique la « vente directe »<sup>51</sup> comme un des modes d'organisation possibles des marchés agricoles. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'une école privée d'agronomie, elle devient assistante en économie à l'Institut National de Promotion Supérieur Agricole de Dijon. Son profil semble alors correspondre à celui des économistes ruralistes mais elle passe par la suite un doctorat de sciences économiques à l'université de Bourgogne sous la direction de Jean Cavaillès, un des promoteurs de la conversion académique de l'INRA, avant d'obtenir un poste de maître de conférences en économie agricole et rurale. Danièle Capt s'approprie le thème de la diversification avec les outils de l'économie industrielle et de l'économie spatiale. Se conformant à la nouvelle exigence de formalisation mathématique des sciences économiques, elle s'appuie sur le recensement général agricole. Conçu pour mesurer l'évolution de la production agricole nationale<sup>52</sup>, cet outil statistique s'attache avant tout à évaluer la dimension économique des exploitations agricoles. Dès lors les tentatives de rapprochement des producteurs et des consommateurs sont appréhendées sous l'angle de la commercialisation plutôt que dans une logique plus transversale. Avec la catégorie statistique « vente directe » qui comprend dans le recensement de 1988 la vente à la ferme, en bordure de route, sur les marchés, en boutique, à la restauration, par correspondance, Danièle Capt évalue, du point de vue de l'offre et à une échelle nationale, la capacité créatrice de valeur ajoutée pour les agriculteurs, issue de l'activité de commercialisation. En effet, le projet est de pouvoir répondre à la baisse des revenus agricoles et à la désertification agricole par la diversification des activités de l'exploitation.

Cela dit, l'objet « vente directe » reste peu visible dans le champ de la recherche agricole. D'abord du fait des contraintes professionnelles vécues par Danièle Capt. Ses obligations liées aux activités d'enseignement au sein d'une école d'agronomie de province sujette à de fortes restructurations du fait d'un important renouvellement générationnel

---

<sup>50</sup> Eve Fouilleux, *La politique agricole commune et ses réformes. Une politique à l'épreuve de la globalisation*, *op. cit.*

<sup>51</sup> Danièle Capt, « Différenciation des produits de consommation finale et agriculture de service », *Economie rurale*, n°242, 1997, p. 36-44.

<sup>52</sup> Jacques Remy, « Une illusion bien fondée ? », Communication au séminaire de Sciences po, *Les mondes agricoles en politique*, Paris, 17 octobre 2006.

contraignent Danièle Capt à s'investir dans des responsabilités administratives au détriment de ses activités de recherche :

Danièle Capt : « *J'ai eu des responsabilités de professeur ici (à l'école d'agronomie de Dijon) et je n'ai pas pu continuer mes recherches sur la vente directe. Je n'ai plus mené de projets de recherche pendant 10 ans.*

Enquêteur : Parce qu'avant tu étais Maître de Conférence ?

Danièle Capt : *Oui, et quand je suis devenue professeure j'ai eu pas mal de responsabilités en tant que directrice de département. J'ai mis en place une formation au moment où le corps professoral s'est modifié dans l'école. Il y a eu des effets de génération importants dans la mesure où pas mal de professeurs sont partis et nous n'étions plus que trois professeurs. Dans les faits j'ai donc été amenée à prendre des responsabilités collectives pendant 10 ans. J'ai continué des recherches mais qui n'étaient pas là-dessus mais qui étaient sur l'économie spatiale avec un collègue. Ça a toujours été ma ligne de fond de mes recherches, l'économie spatiale, et je me suis arrêtée, c'était impossible de poursuivre avec mon niveau de responsabilité. J'étais dans le comité de direction de l'établissement au moment de la fusion des deux écoles d'agronomies de Dijon. Il n'était donc pas possible de continuer les deux » (Danièle Capt, entretien du 28 février 2012).*

Ensuite, la catégorie « vente directe » peine à devenir robuste d'un point de vue statistique<sup>53</sup> tant elle reste soumise, comme l'ensemble du recensement agricole, aux aléas des enjeux professionnels<sup>54</sup>. Enfin, dès le début des années 90, l'économie des conventions et l'économie de la régulation deviennent l'alternative principale aux théories économiques orthodoxes<sup>55</sup> et irriguent le domaine agricole en en faisant un « terrain de choix pour les recherches en économie institutionnelle<sup>56</sup> ». Il ne s'agit pas ici de réinvestir les thématiques inspirées des problématiques marxistes à l'aide des nouveaux outils de l'économie dite orthodoxe mais, à l'inverse, de se saisir des problématiques posées par l'économie standard et de les éprouver à partir de méthodes issues des sciences sociales. Sa déclinaison sous l'appellation d'économie de la qualité s'intéresse, dans le domaine agroalimentaire, à l'efficacité économique des labels et des certifications. Cette perspective rencontre un franc succès auprès des associations d'agriculteurs qui militent autour de la reconnaissance étatique de la qualité supérieure de leurs produits. En ce sens, l'ensemble des circuits de distribution apparaît pertinent pour parvenir à commercialiser ce type de produits

---

<sup>53</sup> Sur les difficultés liées au traitement statistique de l'activité fermière, cf. Danièle Capt, « La rareté des statistiques sur l'activité fermière », *Produits fermiers : démarches collectives de développement*, in Actes des rencontres de Cibeins, 1994. Entre le recensement général agricole de 1988 et celui de 2000, la définition de la vente directe est restée la même mais la convention de recueil de donnée a changé.

<sup>54</sup> Jacques Remy, « Une illusion bien fondée ? », *op. cit.*

<sup>55</sup> Frédéric Lebaron, *La croyance économique*, *op. cit.*

<sup>56</sup> Robert Boyer, « L'agriculture, terrain de choix pour les recherches en économie institutionnelle », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°29, 1993, p. 83-93. On peut également citer l'ouvrage de Gilles Allaire, Robert Boyer (Dir.), *La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Dijon, INRA/ECONOMICA, Coll. Economie Agricole et Agro-alimentaire, 1995.

alimentaires même si l'enjeu principal concerne la reconnaissance des moyens de production définis alors comme alternatifs. Les « circuits courts » et les « circuits longs » ne sont donc pas dissociés et présentent un intérêt informatif pour les agriculteurs. Ils se bornent donc aux espaces professionnels agricoles<sup>57</sup> sans pour autant devenir un enjeu scientifique. Tout concourt donc à rendre peu visibles les tentatives de rapprochement des producteurs et des consommateurs dans les sciences agricoles.

## B. L'importation d'un instrument du développement « territorial » par des chercheurs

A partir de la restitution de deux trajectoires savantes, l'une inscrite dans les sciences agricoles et l'autre en dehors, nous voudrions montrer comment les « circuits courts » ont pu devenir un objet de recherche à investir. La consécration académique de l'analyse sociologique des phénomènes économiques et marchands (1) autorise certains savants à s'intéresser à ce qui se présente comme de nouvelles formes de liens entre les agriculteurs et les consommateurs. Les programmes de développement sont les lieux au sein desquels circulent des catégories comme celle de « circuits courts » qui peuvent être réinvesties au sein des sciences agricoles (2).

### 1. Sociologie économique : l'institutionnalisation d'une discipline académique à investir

La rapprochement des agriculteurs et des consommateurs est d'abord investi par des chercheurs qui ne sont pas situés dans les sciences agricoles mais par des économistes hétérodoxes convertis à la sociologie qui trouvent, sur la base de réseaux locaux d'interconnaissance, une façon d'intégrer le milieu académique que l'hégémonie de l'économie orthodoxe rend de plus en plus difficile d'accès. Le renouveau de la sociologie économique et son institutionnalisation progressive au sein de l'Université française depuis les années 1990<sup>58</sup>, constitue un domaine de recherche particulièrement ajusté à ces stratégies. C'est ce qu'illustre la trajectoire de Renaud. Issu d'une famille d'enseignant, il réussit le

---

<sup>57</sup> ANDA, FN CIVAM, « Outil 1 : La grille méthodologique », *Raisonner la commercialisation des produits fermiers*, 2001. ANDA, FN CIVAM, « Outil 2 : Le mémento des formes de vente », *Raisonner la commercialisation des produits fermiers*, 2001.

<sup>58</sup> François Vatin, Philippe Steiner, « Sociologie et économie en France depuis 1945 », dans François Vatin et Philippe Steiner (Dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 2009, p. 12-50.

concours de l'agrégation de sciences économiques et de gestion après avoir bénéficié d'une passerelle entre l'École Normale Supérieure et l'Université. A partir de 1998, il est affecté à l'Université de Nantes en tant que Professeur agrégé d'enseignement du second degré (PRAG). Malgré des charges horaires de cours très importantes (les PRAG enseignent le double d'heure des maîtres de conférence), il s'inscrit en doctorat sous la direction d'Alain Caillé, représentant du Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales et qui avait été son directeur de mémoire dans le cadre de son DEA en économie institutionnelle à l'université de Nanterre. La marginalisation de cette école au sein des sciences économiques le conduit à privilégier la sociologie comme discipline principale de rattachement afin de multiplier ses chances d'accéder à un emploi dans le milieu académique après la soutenance de sa thèse :

Renaud : *« J'avais deux options, soit faire une thèse en économie institutionnaliste type économie des conventions, avec des gros risques en terme de carrière parce qu'après t'es pas sûr de te faire reconnaître par le CNU ...*

Enquêteur : C'est si marginal que ça ?

Renaud : *En quantité je n'en sais rien, mais en tout cas c'est très mal reconnu par le sérail. Donc tu ne publies pas dans les bonnes revues comme c'était le cas déjà quand j'étais en DEA. D'où des stratégies fortes d'affirmation de création de l'association française de l'économie politique. Toute une série d'initiatives avec André Orléan avec Robert Boyer. Il s'agit d'une autre façon de faire de l'économie plus institutionnelle et c'est pour cela qu'effectivement je m'inscris en sociologie et que je fais vraiment de la sociologie, de la sociologie économique. Alors je ne sais pas si c'est toujours à la mode, mais à l'époque cela émergeait un peu. Dix ans ou cinq ans auparavant, je ne pense pas que j'en aurais entendu parlé. Mais il y avait des gens qui commençaient à faire de la nouvelle sociologie économique, et j'ai préféré m'inscrire là-dedans. Cette stratégie était plus facile en terme de publication parce qu'il est possible de publier dans les bonnes revues »* (entretien du 8 février 2012).

En investissant les problématiques économiques, marchandes avec les outils de la sociologie, à travers une thèse sur le commerce équitable, il s'intéresse à la construction sociale des marchés sans dénier le poids des contraintes économiques émergentes. Cette perspective l'amène à intégrer un projet de recherche consacré à la consommation (projet ANR C3D<sup>59</sup>) et à s'intéresser aux problématiques liées à la localisation des échanges marchands alors même qu'il n'a pas *« d'entrée scientifique ni d'entrée militante sur ce terrain-là »* et qu'il reste contraint par ses charges de cours.

---

<sup>59</sup> Le projet Collectifs de consommateurs, questionnement social et consommation durable (C3D) a été soutenu dans le cadre de l'appel d'offres « agriculture et développement durable » du ministère délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche par l'Agence Nationale de la Recherche. Regroupant une dizaine de chercheurs, il a été dirigé par Sophie Dubuisson-Quellier.

Au sein des sciences agricoles, l'analyse sociologique des phénomènes économiques est également investie par des chercheurs dont la trajectoire savante est marquée par la recherche de biens académiques comme l'illustre celle de Yuna Chiffolleau. Ingénieure agronome ayant obtenu son diplôme en 1996 à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, elle soutient une thèse de doctorat en sociologie à l'université de Paris V sur le thème de la reconversion de l'agriculture vers des productions de qualité<sup>60</sup> avant d'être recrutée à l'Institut National de la Recherche Agronomique en 2001 au département du SAD. Son arrivée à Montpellier qui implique de s'inscrire dans le paysage académique local est synonyme d'un investissement dans une nouvelle discipline, la sociologie économique, qui présente le mérite de pouvoir contourner les contraintes universitaires à Montpellier :

*« J'avais fait ma thèse sur un profil de sociologie de l'action collective mais à l'INRA il faut se positionner par rapport aux écoles doctorales. Du fait des rencontres que j'ai pu faire l'idée était de se spécialiser en sociologie économique, pas monter un pôle de compétence mais en tout cas montrer qu'on fait de la socio-économique pour se positionner. Parce qu'ici y a deux écoles doctorales à Montpellier. Il y a celle d'économie gestion et l'autre qui est plus sciences sociales mais à l'université à Montpellier y a une sociologie mais qui est une sociologie de l'imaginaire. Donc pour moi qui suis sociologue à Montpellier l'idée était de rentrer dans l'autre école doctorale en économie gestion pour éviter cette alliance... » (Yuna Chiffolleau, entretien du 25 mai 2013).*

Dans cette optique, elle entame des recherches avec une économiste de formation néoclassique dans un domaine, celui du vin, qu'elle connaît bien depuis sa thèse. L'entreprise qui vise à se réapproprier des thématiques traditionnellement travaillées par l'économie, comme la formation des prix, à partir de méthodes des sciences sociales, la sociologie des réseaux en l'occurrence, reçoit un écho favorable auprès des revues consacrées par la sociologie comme le montre la publication d'un de leurs articles dans la revue française de sociologie<sup>61</sup>. Mais le décès de sa collègue économiste fragilise sans doute un peu plus une position scientifique difficilement audible dans un institut de recherche où les sciences sociales sont dominées par les sciences économiques<sup>62</sup>.

---

<sup>60</sup> Yuna Chiffolleau, « Réseaux et pratiques de l'innovation en milieu coopératif », thèse de sociologie, Université Paris V, 2001.

<sup>61</sup> Yuna Chiffolleau, Catherine Laporte, « La formation des prix : le marché des vins de Bourgogne », *Revue française de sociologie*, n°45, 2004, p. 653-680.

<sup>62</sup> Alice Barthez, « Au sujet de l'historicité du regard scientifique », dans Actes du colloque Céline Bessière et al., (Dir.), *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales, Actes du colloque, Dijon, 17-19 mai 2006*, Paris, Jouve, p. 439- 453.

Pour Renaud, l'analyse des phénomènes marchands dans une perspective sociologique renvoie à la place marginale de l'économie institutionnelle au sein de l'université. Alors que la sociologie économique est en voie d'institutionnalisation au sein de l'Université son statut de PRAG ne lui permet cependant pas de valoriser académiquement son travail dans une discipline qui se distingue de l'économie orthodoxe par un attachement à l'empirisme. De façon analogue, l'investissement de Yuna dans la sociologie économique renvoie à son inscription académique locale dans une institution dont la conversion à l'académisme implique pour ses chercheurs de faire partie d'une école doctorale. Mais cette position qui est valorisée au sein des revues consacrées de la sociologie reste fragile au sein d'un institut de recherche où les sciences sociales sont dominées par les sciences économiques.

## 2. Faire la preuve de l'utilité sociale de l'analyse sociologique des échanges marchands par les « circuits courts »

Dans cette configuration, les liens tissés avec des salariés d'associations régionales et avec des élus ou salariés des collectivités territoriales peuvent être réinvestis académiquement par des chercheurs qui se souhaitent avoir accès à des données de terrain dans un domaine – la sociologie économique – qui se distingue de l'économie standard par sa visée explicitement empirique<sup>63</sup>.

Renaud trouve par exemple le moyen de consacrer davantage de son temps à la recherche que son statut de PRAG ne permettait pas de réaliser entièrement jusqu'ici :

*« Dans le programme de la majorité PS Vert de Nantes Métropole, un des points portait sur la construction d'un pôle international de commerce équitable. Ils ont d'abord fait appel à un cabinet de consultant pour voir ce qu'on pouvait mettre dedans et finalement ça n'a pas été concluant. C'est pas du tout parti de la base ni quoi que ce soit. On ne savait pas bien qui avait écrit ça. Un axe qui visait à coordonner les acteurs du territoire, du commerce équitable et de la consommation responsable. Assez vite ça s'est élargi à la question de circuits courts à travers un autre axe sur les achats publics durables. La ville de Nantes avait déjà investi cette question et souhaitait s'engager davantage avec un axe recherche. C'est dans le cadre de l'axe recherche qu'ils sont venus me voir. Je leur ai dit que j'étais PRAG et que ma priorité était l'enseignement. Donc finalement ils avaient un peu de financements et donc ils ont accepté de financer sur l'année 2008, 2009 une décharge horaire qui correspondait à 40% de mon temps de travail pour que je fasse la recherche pour eux » (Renaud, entretien du 8 février 2012).*

---

<sup>63</sup> François Vatin, Philippe Steiner, « Sociologie et économie en France depuis 1945 », *op. cit.*

En outre, les liens tissés avec des associations locales et des collectivités territoriales permettent de collecter, sur la base de réseaux régionaux d'interconnaissance des données de terrain pour les valoriser académiquement. Les alliances autour de programmes de recherche-développement regroupant chercheurs et associations se déploient dès lors sur la base de réseaux locaux d'interconnaissance<sup>64</sup> dont les espaces militants et les écoles d'ingénieurs peuvent être le support. Dans la stratégie de légitimation scientifique des organisations de développement dont nous avons déjà pu voir les ressorts, les liens organiques qui existent avec des établissements de l'enseignement et de la recherche agronomique peuvent être mobilisés. L'essor du salariat associatif au détriment de la participation bénévole assure des débouchés professionnels pour les titulaires d'un diplôme octroyé par les écoles d'agronomie. Celles-ci ont connu depuis les années 1980 une conversion à l'académisme qui se manifeste par une plus grande proximité de l'enseignement avec la recherche et dont les étudiants peuvent tirer profit lorsqu'ils accèdent à l'emploi. Une fois salariés, ces derniers peuvent solliciter leurs anciens professeurs en vue de constituer une équipe pour répondre à un appel à projet. Ainsi, le salarié des CIVAM initiateurs du projet CROC est un ancien étudiant de l'école d'agronomie de Montpellier où Yuna Chiffolleau, qui sera un des partenaires scientifiques, enseigne. Cette sollicitation intervient au moment où Yuna Chiffolleau change d'objets de recherche, le vin, sans pour autant délaisser son parti pris méthodologique. La sollicitation du salarié de la fédération départementale des CIVAM Languedoc Roussillon lui procure cette opportunité tout en poursuivant le travail entrepris dans le domaine de la sociologie économique.

*« Je me suis intéressée aux circuits courts parce que je cherchais une réorientation. Je travaillais sur le vin, je voulais continuer à travailler sur le vin mais avec le décès de ma collègue et amie, j'ai décidé d'arrêter mes travaux sur ce thème. Les circuits courts tombaient bien parce que ça me permettait de rester sur des questions qui m'intéressaient » (Yuna Chiffolleau, entretien du 25 mai 2013).*

On le voit, l'intérêt pour les « circuits courts » permet de s'inscrire dans un domaine de recherche pour contester les principes de l'économie orthodoxe. Il s'agit d'investir une question portée par des organisations de développement qui puisse, à l'aide des outils éprouvés scientifiquement car développés par la sociologie comme l'analyse de réseau, discuter le monopôle des sciences économiques au sujet de l'analyse des phénomènes marchands :

---

<sup>64</sup> Pour un exemple dans le cadre d'un autre secteur : Yves Dutercq, Vincent Lang, « L'émergence d'un espace de régulation intermédiaire dans le système scolaire français », *Éducation et sociétés*, n°8, 2001, p. 49-64.



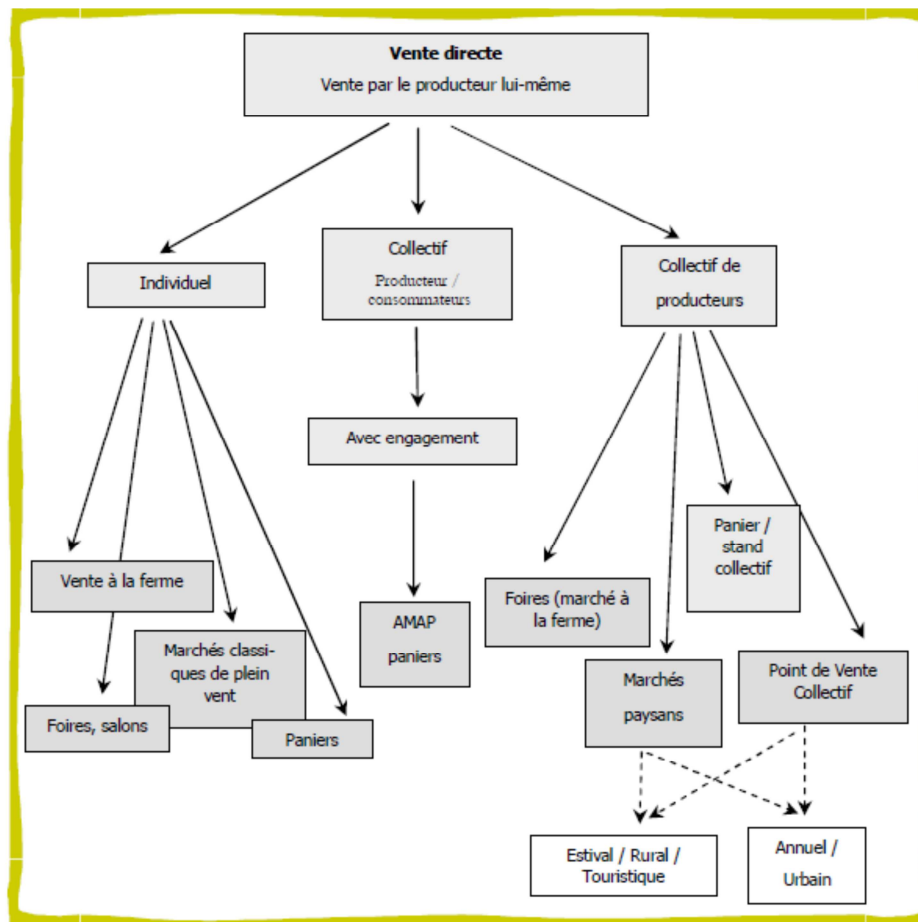
*« Dans les circuits courts tels qu'on en parlait à l'époque ce qui était intéressant avec l'hypothèse des CIVAM c'est que ça permettait de lutter contre l'exclusion économique pour permettre une plus juste rémunération des producteurs. Donc on abordait la formation, la construction des prix en montrant que ça ne suit pas une logique d'offre demande et l'exclusion sociale en repérant déjà des personnes isolées des réseaux locaux et qui avaient tout à construire et pourquoi pas construire avec les consommateurs. C'est pour ça qu'en intégrant les consommateurs ça me permettait de rebondir par rapport à des questions que j'avais en sociologie et de continuer sur la problématique relative à la lutte contre la pauvreté » (Yuna Chiffolleau, entretien du 25 mai 2013).*

En se concentrant plus particulièrement sur un département viticole historiquement dominé par le mouvement coopératif, Yuna Chiffolleau se réapproprie la catégorie de « circuits courts » telle qu'elle avait été définie par la FN CIVAM dans son rapport sur la commercialisation des produits fermiers pour réaliser une première typologie savante<sup>65</sup> (cf. infra) destinée aux associations de développement. A la différence de la promotion de la « vente directe », il s'agit non seulement de restreindre le nombre d'intermédiaires mais aussi d'élargir les recherches d'ordre économique à une approche sociologique. Spécialiste de l'analyse des réseaux pour appréhender les processus d'innovation, Yuna Chiffolleau peut donc évaluer l'impact du caractère « collectif et/ou innovant » des différents modes de commercialisation pour lutter contre l'exclusion de certains agriculteurs.

---

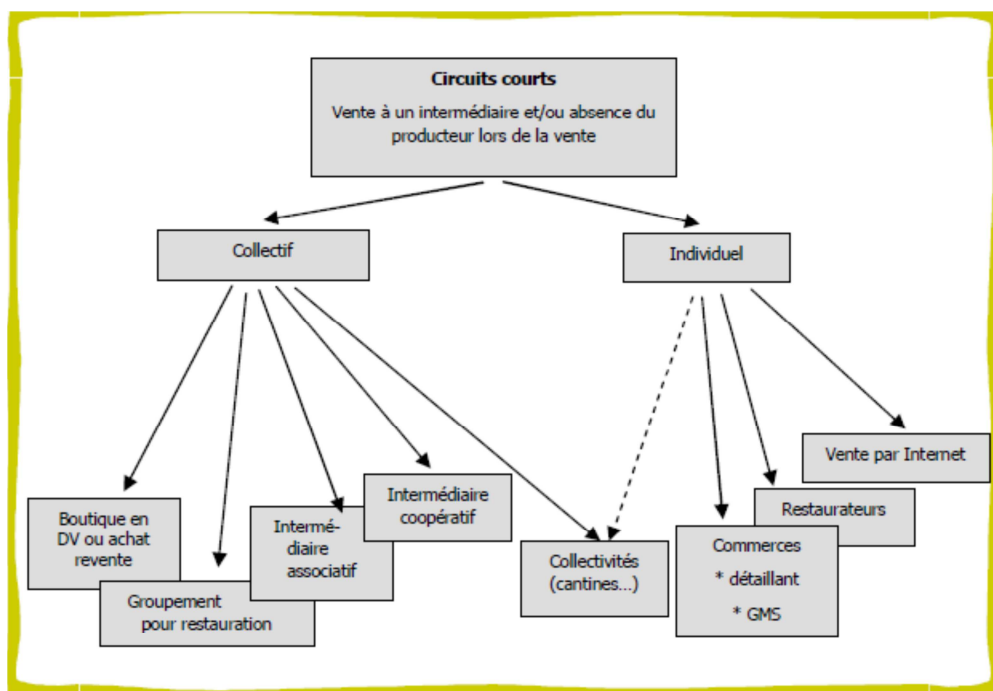
<sup>65</sup> Lydie Chaffote, Yuna Chiffolleau, « Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions et typologies », *op. cit.*.

FIGURE 1 : Typologie du système de vente directe (Projet CROC) (1)



Typologie des systèmes de vente directe

FIGURE 2 : Typologie du système de vente directe (Projet CROC) (2)



Typologie des systèmes de vente en circuits courts

L'intégration des agriculteurs à un système économique « territorial », autrement dit départemental et régional, justifie alors qu'une dimension géographique soit ajoutée à celle attentive aux nombres d'intermédiaires avec l'intégration d'une dimension géographique à travers les « circuits courts de proximité ». A partir des textes réglementaires européens, ils sont définis comme des circuits dont la distance entre production et lieu de vente au consommateur final est de 80 km.

La participation à de tels programmes de développement n'est pas en contradiction avec les objectifs d'un établissement comme l'INRA qui s'inscrit historiquement dans une perspective de soutien aux acteurs du développement. C'est plus particulièrement le cas pour le département du SAD dont le cœur d'activité consiste à travailler sur « les signaux faibles » mais qui est également soumis depuis le tournant académique adopté par l'INRA aux exigences scientifiques. Sous cet aspect, la participation à un programme comme CROC, financé par le Fonds Social Européen, est permis à la condition qu'elle puisse être réinvestie académiquement à travers la publication d'articles. Mais, les stratégies de reconversion des problématiques coconstruites avec les associations de développement et les collectivités territoriales se confrontent néanmoins aux perspectives des économistes tant au sein de l'institution que dans les revues académiques portant sur l'agriculture.

« Enquêteur : Quand vous commencez en 2005 personne ne parle de ces questions ?  
Yuna Chiffoleau : *Non personne n'en parle y compris ici (dans ce laboratoire). Tous mes collègues d'ESR travaillent sur les filières longues, sur des choses qui ont du sens économiquement et il y a une forme de mépris sur ces formes de vente qui à la limite sont vues dans des formes de diversification mais comme étant marginales...* » (Yuna Chiffoleau, entretien du 25 mai 2013).

Dès lors, la réappropriation des thématiques portées par des organisations militantes doit pouvoir démontrer l'utilité sociale de disciplines comme la sociologie dans l'étude des phénomènes marchands qui sont peu consacrées au sein des sciences agricoles<sup>66</sup>. En cherchant à modifier la hiérarchie des objets légitimes de recherche, ces savants se font alors les entrepreneurs d'un sujet provenant de l'univers militant pour en faire un objet de recherche légitime dans un champ scientifique qui est structurellement voué à répondre à la demande sociale. En retour, la participation de chercheurs à ces programmes permet aux associations relativement peu considérées dans le secteur agricole de faire la preuve de la scientificité de leur démarche auprès de leurs financeurs potentiels mais également au sein de l'enseignement agricole. Ainsi, le premier ouvrage spécialement consacré aux « circuits courts

---

<sup>66</sup> Alice Barthez, « Au sujet de l'historicité du regard scientifique », *op. cit.*

alimentaires<sup>67</sup> » est publié dans la maison d'éditions Educagri qui est placée sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture et destinée aux différents publics de l'enseignement et de la formation professionnelles agricoles. Coordonné par Guillaume, le salarié de la Fédération bretonne des CIVAM, on retrouve dans cet ouvrage des salariés des associations de développement ainsi que des chercheurs ayant collaboré aux différents projets portés par les CIVAM dont Yuna Chiffolleau et Renaud. A travers la participation d'auteurs issus de contextes géographiques et d'activités différentes, cet ouvrage collectif se donne pour objectif de mettre en lumière l'existence « un monde des circuits courts au sein de l'agriculture<sup>68</sup> ».

---

<sup>67</sup> Gilles Maréchal (Coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires*, op. cit.

<sup>68</sup> Gilles Maréchal, « Introduction », Gilles Maréchal (Coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires*, op. cit., p. 11.

### **SECTION III. LA DIFFUSION D'UNE CATEGORIE D'ORGANISATION MARCHANDE DANS UN SECTEUR AGRICOLE EN VOIE DE TERRITORIALISATION**

Nous avons vu jusqu'ici que la thématique du rapprochement des producteurs et des consommateurs était relativement extérieur au secteur agricole. Portés par des chercheurs individuels au sein d'institutions agronomiques de la recherche où les sciences sociales et plus encore leur objet de recherche sont structurellement en mal positionnés, les « circuits courts » vont malgré tout pouvoir être réinvestis au sein d'un secteur de plus en plus soumis à la territorialisation de l'action publique. Que ça soit dans le domaine de la recherche (A) ou auprès des organisations traditionnellement dominantes du secteur (B), la catégorie de « circuits courts » dont la définition est floue va se diffuser largement.

#### **A. La promotion du partenariat territorial dans les sciences agricoles**

Les recherches sur les « circuits courts » concernent jusqu'ici des savants situés dans le pôle relativement marginal des sciences agricoles, à savoir des chercheurs de l'INRA et des enseignants chercheurs de l'Université inscrits dans une discipline académique, la sociologie économique, peu reconnue par rapport à l'économie standard. Seulement, les sciences agricoles sont également soumises à la promotion des relations partenariales dans un cadre régional, favorisant ainsi le succès des recherches sur les « circuits courts » (2) à travers le programme de recherche développement Pour et Sur le Développement régional (1).

##### **1. Le programme Pour et Sur le Développement Régional**

L'évolution des modalités d'allocation de ressources publiques dans la recherche consacrée à l'agriculture, observée dans d'autres secteurs de l'action publique<sup>69</sup> ou de la

---

<sup>69</sup> Philippe Bezes, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Le lien social, 2009 ; Nicolas Belorgey, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le « nouveau management public »*, Paris, La Découverte, 2011.

recherche<sup>70</sup>, se manifeste entre autre par un désengagement progressif de l'État et une pluralisation des sources de financement. Par exemple les ressources propres contractuelles de l'INRA ont augmenté de 39% entre 2001 et 2010 pour représenter 22,69% du budget exécuté en 2013<sup>71</sup>. Dans ce contexte, l'INRA est amené à passer des partenariats de recherche développement avec les collectivités territoriales comme dans le cadre des Programmes de Recherche Pour et Sur le Développement Régional (PSDR). Financés durant 4 ans par l'INRA avec des conseils régionaux, ils visent à comprendre et accompagner les mécanismes du développement territorial en répondant « à la demande sociale exprimée par les élus et les professionnels dans le cadre d'une démarche originale de recherche-action construite collectivement et validée scientifiquement<sup>72</sup> ».

Face à l'exigence partenariale comme critère de financement, les liens tissés avec les associations de développement et les financeurs territoriaux au sein de précédents programmes peuvent être le support, pour les chercheurs, à la formulation de réponses à de nouveaux appels à projet commandités cette fois par des organismes scientifiques. Les partenariats facilitent la constitution d'un réseau d'alliés locaux mobilisables dans la formulation de réponses à de nouveaux appels à projet et garantissent aux financeurs des résultats obtenus précédemment<sup>73</sup> autorisant par exemple l'usage de la comparaison. Dans ce contexte, la troisième génération des programmes PSDR entamée en 2007 inclut deux projets sur les « circuits courts » alors entendus comme instruments du développement territorial. Le premier d'entre eux qui s'intitule « circuits courts de commercialisation en agriculture et en agroalimentaire : des innovations pour le développement régional<sup>74</sup> » est placé sous la direction scientifique de Yuna Chiffolleau qui parvient grâce au soutien de la région Languedoc Roussillon à intégrer le programme PSDR malgré les premières évaluations négatives de son projet :

*« Je connaissais déjà bien le mécanisme PSDR donc il ne me faisait pas peur. Ce qui a été rude c'est qu'après avoir déposé le projet, nous avons eu une évaluation moyenne d'un point*

---

<sup>70</sup> Par exemple dans le cadre de la recherche en électronique et les mico/nanotechnologies. Sur ce point voir Julien Barrier, « Partenaires particuliers : financements sur projets et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science industrie », *Genèses*, n°94, 2014, p.55-80.

<sup>71</sup> Rapport de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, *Implantation territoriale des organismes de recherche et perspectives de mutualisation entre organismes et universités*, Tome II, mai 2014.

<sup>72</sup> Claude Lacour, « Les territoires du développement régional : quelques leçons de PSDR Lyon, 9-11 mars », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°3, 2006.

<sup>73</sup> Marc Jouvenet, « Profession scientifique et instruments politiques : l'impact du financement " sur projet " dans les laboratoires de nanoscience », *Sociologie du travail*, n°53, 2011.

<sup>74</sup> Réponse à l'appel à projet PSDR, *Coxinel 2*, 2008, 45 p.

*de vue scientifique parce qu'il avait été évalué par des économistes. Du coup, j'ai fait une alliance avec des économistes de l'université de Montpellier intéressés à l'économie sociale et solidaire. Mais, cette alliance a moyennement convaincu, il y a eu une évaluation assez rude et du coup c'est la région qui nous a relevé. Parce que c'est un cofinancement Inra, Cemagref et région. La région Languedoc Roussillon a dit qu'il s'agissait, sous certaines conditions, d'un projet intéressant. Ils avaient bien compris que les Circuits Courts étaient à la mode. Par contre ils m'ont fait travailler le projet vingt-cinq fois » (Yuna Chiffleau, entretien du 25 mai 2013).*

En dépit de l'opposition d'économistes de l'INRA pour qui l'économie ne peut pas être traitée par les outils développés par la sociologie, Yuna Chiffleau bénéficie des liens tant scientifiques, militants mais surtout politiques locaux précédemment tissés lors du projet CROC pour contourner les logiques disciplinaires qui lui sont toujours défavorables.

Le deuxième est organisé autour de deux grands pôles : Grand Ouest et Rhône Alpes. Appelé LIPROCO pour Liens PROducteurs CONSommateurs, il a pour but de « faciliter une coopération active entre la recherche et le développement » en réunissant trente neuf chercheurs dont Renaud, vingt « acteurs du développement » et plusieurs conseils régionaux (en l'occurrence le conseil régional de Rhône Alpes, Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et le conseil régional du Poitou-Charentes). Cette coopération interrégionale imposée par les évaluateurs du projet s'inscrit également à des échelles départementales et régionales et implique de nouveaux acteurs professionnels (Chambres départementales d'agriculture, comités départementaux du tourisme, etc.) et scientifiques (école privée d'agronomie notamment), favorisant la propagation d'une appréhension localisée des modes de distribution au-delà de son contexte initial de production. Les « circuits courts » se présentent là encore comme un sujet permettant à des chercheurs déjà investis comme Renaud de valoriser scientifiquement leurs liens locaux d'interconnaissance tissés et consolidés lors de précédents programmes. C'est ainsi que Guillaume, coordinateur des CIVAM en Bretagne et du projet SALT sera associé à ce projet. Mais ces chercheurs peuvent également trouver des alliés auprès de collègues dont la position en tant que savant est l'objet d'une tension entre une exigence scientifique accrue et la portée finalisée de leurs travaux et dont la participation dans ce type de programme tend à résoudre. On retrouve parmi eux des enseignants chercheurs de l'Ecole Supérieure d'Agronomie d'Angers qui a été créée en 1898 par des professionnels du milieu agricole et par la compagnie de Jésus à qui la direction pédagogique était confiée jusque dans les années 1970. En 1963 l'Ecole obtient l'homologation du titre d'ingénieur en agriculture par l'État tandis qu'en 1984 est reconnue à l'enseignement agricole privée une mission de service public. Son rapprochement avec l'État implique néanmoins une conversion

à l'académisme semblable à celle qu'a pu connaître l'INRA dans les années 1980. En effet, l'ESA qui a aujourd'hui le statut d'une association prévue par la loi 1901 est sous contrat avec le ministère de l'Agriculture qui conditionne une partie de son aide à l'activité de recherche. Cette conversion aux logiques académiques s'est concrétisée par la création récente de cinq laboratoires de recherche dont l'unité de recherche en économie et sciences sociales en 2005, dont font partie plusieurs des membres de LIPROCO. Entre 1999 et 2009, le nombre d'enseignants chercheurs a augmenté de 116%, le nombre de personnels dédiés à la recherche de 224% et celui des équivalents temps plein de 216%<sup>75</sup> au sein de l'Ecole. Il s'agit pour ses enseignants-chercheurs d'accéder à une qualité scientifique et à des titres académiques en répondant à une demande finalisée de leurs partenaires locaux tout en trouvant de nouvelles ressources de financement. En ce sens, les « circuits courts » se présentent comme un sujet particulièrement pertinent à investir. Déjà traités scientifiquement dans l'univers académique, ils constituent également un sujet porteur auprès des collectivités territoriales dont la place est grandissante dans l'économie de la recherche à travers des programmes comme PSDR.

## 2. Division du travail et convergence territoriale

Quoi qu'il en soit, si la délimitation territoriale de ces programmes permet d'intégrer des chercheurs d'organismes de recherche régionaux historiquement spécialisés dans le domaine agricole comme l'INRA et les écoles privées d'agronomies, elle rend également possible la participation d'universitaires et de chercheurs du CNRS appartenant à des laboratoires locaux. En effet, l'interdisciplinarité de ces programmes fait intervenir des économistes, géographes, sociologues et gestionnaires dont les sujets sont initialement attachés à rendre compte du comportement des producteurs et des consommateurs dans d'autres domaines que l'agriculture. Ces groupes de recherche apparaissent donc faiblement structurés d'un point de vue académique, c'est à dire en fonction des disciplines et des établissements et laboratoires de recherche. Ils sont organisés autour d'axes thématiques qui sont par exemple pour le projet LIPROCO au nombre de quatre : le comportement des consommateurs, le travail agricole et le métier d'agriculteur, les stratégies des collectivités territoriales et la production du territoire.

Cependant, le temps consacré à l'élaboration de ces projets et celui que suppose leur gestion quotidienne peut apparaître extrêmement couteux, plus particulièrement, pour ceux

---

<sup>75</sup> Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire, *Observations définitives concernant l'association « groupe Ecole Supérieure d'Agriculture » (ESA) d'Angers*, 2 juillet 2002, p. 12.



qui sont tenus d'effectuer des charges d'enseignement. Ces contraintes gestionnaires apparaissent d'autant plus importantes pour le projet LIPROCO qu'il réunit un peu moins de quarante chercheurs inscrits dans six établissements de l'enseignement supérieures différents (Université Jean Monnet de Saint Etienne, Université de Lyon 2, Université d'Angers, Université de Nantes, Ecole Supérieure d'Agronomie d'Angers, Institut Supérieur d'Agriculture et d'Agroalimentaire de Rhône-Alpes, Centre National de la Recherche Scientifique, Institut National de la Recherche Agronomique) et dans deux régions différentes (Pays de la Loire et Rhône Alpes). Dans ces conditions, se mettent en place des formes de division du travail dont l'objet vise à donner aux chercheurs les moyens leur permettant d'assurer au mieux une activité de recherche ou autrement dit de se consacrer à la publication d'articles et à la participation à des colloques et des congrès. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'embauche d'une salariée, ingénieur de recherche, dont la fonction est de coordonner les différentes activités de recherche et de développement (cf. encadré 2).

En outre, les alliances entre associations et chercheurs constituent pour les savants des ressources susceptibles d'être réinvesties afin de mener à bien une activité scientifique dont les modalités d'évaluation reposent sur la bibliométrie dans des disciplines particulièrement attachées à l'empirisme. Les liens étroits tissés avec des organisations professionnelles donnent, en effet, un accès privilégié à des données de terrain dont la récolte peut s'avérer particulièrement contraignante face à des activités d'enseignement et d'administration de la recherche chronophages. Mais, ils peuvent également faciliter les tentatives d'intervention des salariés des organisations professionnelles sur les activités de recherche. Cette double contrainte explique la mobilisation fréquente d'étudiants qui sont chargés, par l'intermédiaire des stages qu'ils effectuent dans les organisations de développement, de récolter des matériaux empiriques présentés dans des mémoires de fin d'études<sup>76</sup>. Cette pratique permet aux encadrants scientifiques de se tenir à juste distance des milieux étudiés en s'aménageant la possibilité d'avoir accès à des données empiriques sans pour autant être directement engagés par leur terrain<sup>77</sup>. En retour, la généralisation des stages de fin d'études offre l'occasion à des étudiants d'acquérir une expérience professionnelle au sein d'associations que les difficultés de financement rendent demandeuses en main d'œuvre peu couteuse. Assurant la pérennité des liens entre les co-encadrants scientifiques et leurs partenaires

---

<sup>76</sup> Nous avons pu recenser 10 mémoires d'ingénieur pour le projet Coxinel et 12 pour le projet Liproco.

<sup>77</sup> Thomas Alam, Marion Gurruchaga, Julien O'Miel, « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés contemporaines*, n° 87, 2012, p.155-173.

professionnels<sup>78</sup> les mémoires deviennent alors le support de la circulation de références et de catégories communes entre les chercheurs, les étudiants et les salariés des organisations de développement d'un même projet. Dans cette perspective, l'homogénéité des collectifs souvent labile repose avant tout sur le partage d'un projet commun autour des « circuits courts » dont la définition communément partagée par l'ensemble du groupe devient un enjeu pour les chercheurs du projet LIPROCO comme l'indique l'ingénieur d'étude du projet :

*« Il y avait vraiment la confrontation au problème de traduction entre les chercheurs. Ils utilisaient le même mot mais ça ne voulait pas dire la même chose, donc y avait des pages et des pages d'écrites (...) On a finalement réussi à construire une approche commune mais ça nous a pris une bonne année »* (Flavie, entretien du 22 janvier 2011).

En effet, ces programmes de recherche facilitent une forme de convergence territoriale entre les chercheurs d'une part et entre les chercheurs et les organisations professionnelles d'autre part, l'acception territoriale (géographique) et/ou organisationnelle (en nombre d'intermédiaires) des « circuits courts » pouvant être mobilisées en fonction des configurations propres à chaque projet de recherche. Dès lors, les différentes prises de position renvoient davantage à l'inscription dans les différents projets construits en lien avec les organisations professionnelles locales et les collectivités territoriales, plutôt qu'à des logiques académiques et disciplinaires ou à des titres universitaires.

## B. Diffusion d'un instrument du développement territorial dans le secteur agricole

Même si les programmes de développement et de recherche développement ont pu favoriser des formes de convergence territoriale entre des chercheurs, des étudiants et des militants, autour des « circuits courts », cette thématique va être retraduite en fonction d'enjeux sectoriels dans le domaine scientifique (1) et dans celui du développement agricole (2).

---

<sup>78</sup> Sur l'importance des stages dans la pérennité des réseaux de collaboration alliant chercheurs et industrie, cf. Julien Barrier, « Partenaires particuliers : financements sur projets et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science industrie », *op. cit.*

### 1. Spécialisation académique et diffusion des « circuits courts »

La convergence « territoriale » ne s'affranchit pas totalement des hiérarchies académiques comme le montre le rappel à l'ordre dont Flavie est l'objet (cf. encadré 2). Sa contribution de plus en plus active dans l'activité de la valorisation de la recherche, avec la participation à des colloques internationaux notamment, s'apparente à une transgression symbolique au sein de l'espace académique. Cet acte peut s'apparenter, dans une moindre mesure évidemment, à la candidature de Baudelaire à l'Académie Française que mentionne Pierre Bourdieu au sujet de l'autonomisation du champ littéraire. Il est une forme d'attentat symbolique dans la mesure où « il met en question, et au défi, les structures mentales, les catégories de perception et d'appréciation qui étant ajustées aux structures sociales par une congruence si profonde qu'elles échappent aux prises de la critique la plus radicale en apparence, sont au principe d'une soumission inconsciente et immédiate à l'ordre culturel<sup>79</sup> ». Ici, la remise en cause de la séparation des activités sociales au sein du programme PSDR est l'objet d'un rappel à l'ordre qui solidifie, par les sanctions symboliques qu'il exprime, les frontières entre l'administration de la recherche et l'accumulation de biens proprement académiques. Mais à la différence de l'exemple de Baudelaire, cette transgression n'apparaît pas créatrice dans la mesure où elle n'est pas énonciatrice de l'autonomisation d'un espace des « circuits courts ». En effet, cette sanction symbolique impose à Flavie de renégocier ses aspirations scientifiques que la participation à un programme de recherche développement, par la proximité qu'elle induit entre les milieux académiques et les milieux professionnels, pouvaient pourtant conforter. Après cet épisode, Flavie se concentre son activité au sein du programme sur la rédaction des carnets Liproco qui sont destinés aux professionnels.

---

<sup>79</sup> Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, Coll. Libre examen, 1992, p. 95.

**ENCADRE 2 : Transgression symbolique et rappel à l'ordre d'une intermédiaire dans les  
« circuits courts »**

Née dans un chef-lieu de département de la région Centre, fille d'un père commerçant, elle vit avec toute sa jeunesse au-dessus de la boutique paternelle. Malgré cette proximité entre le lieu d'habitation et le commerce de son père, ce dernier sépare les sphères professionnelles et domestiques de sorte qu'aucun membre de la famille ne l'aide. *« Ma mère a dû essayer de l'aider une fois ou deux mais je crois qu'ils ne se sont pas entendus »* (rires). Sa mère trace sa carrière professionnelle dans l'enseignement, d'abord en tant qu'institutrice puis comme directrice d'école et enfin en devenant maître formatrice où elle est chargée de la formation des futurs instituteurs. Elle investit beaucoup dans la scolarité de ses enfants. Très bonne élève, Flavie obtient un baccalauréat économique et social avec une mention très bien avant de s'inscrire en première année d'Hypokhâgnes et de rejoindre l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon où elle suivra la spécialisation « Relations internationales, développement international de l'entreprise ». Même si certains membres de sa famille sont agriculteurs, c'est au cours de sa scolarité à Science Po qu'elle se forge une sensibilité aux problématiques agricoles à travers son activité militante. En effet, son engagement dans le sport qu'elle a longtemps pratiqué à haut niveau (championnat de France d'Athlétisme) se déporte lorsqu'elle abandonne cette activité sur les activités militantes à la faveur de rencontres de gens très politisés au sein de l'IEP. Elle adhère de 2003 à 2005 à une association étudiante de sensibilisation au commerce équitable où elle s'occupe de l'organisation d'évènements et notamment de la mise en place d'un marché en partenariat avec la ville de Lyon.

Elle effectue dans le cadre de ses études un stage de 6 mois au Pérou dans une association qui travaillait pour définir un statut juridique particulier au patrimoine biologique et culturel afin de faire reconnaître les savoirs traditionnels dans le maintien des paysages. En lien avec son intérêt pour le commerce équitable, elle *« découvre là-bas, le projet des agronomes sur les pommes de terre etc... et l'importance de l'agriculture. De voir la condition des petits agriculteurs du sud. Je te parle pas de ceux qui font de l'exportation mais ceux qui font de l'agriculture vivrière. Là-bas il y avait aussi des sensibilisations autour de la bio piraterie. C'est le fait que des variétés locales ancestrales soient brevetées par de grandes firmes qui viennent notamment des États-Unis. Dans l'association, il s'agissait de sensibiliser les paysans pour éviter qu'ils ne perdent leur patrimoine biologique. Je découvre alors la condition des petits producteurs du sud et en tant que future professionnelle, d'occidentale dans un pays dit en voie de développement, je me suis dit que j'avais besoin de gagner en expérience avant de pouvoir donner des leçons ou de travailler à l'extérieur. Il ne s'agit pas d'aller vers l'exotique mais de mettre des expériences au service de ... j'avais donc besoin de faire mon expérience et de me former en France avant d'aller ailleurs. De fait s'est vite posée la question des petits producteurs aujourd'hui en France et c'est là que je découvre vraiment le réseau des AMAP en Rhône Alpes »*.

A son retour en France et à Science Po, elle parvient, au prix de ce qu'elle considère être « un grand écart » à allier son engagement militant et ses études en réalisant un nouveau mémoire à Science Po sur le réseau des AMAP dans le cadre d'un séminaire qui s'appelait management des organisations : *« C'était bien parce que ce n'était pas un mémoire*

*uniquement militant. Mon mémoire est un peu double. Une première partie sur l'impact des AMAP dans le développement rural et une seconde qui est sur des préconisations pour améliorer l'organisation. »*

Travaillant en collaboration avec le seul salarié du réseau, Flavie apporte un soutien technique à plusieurs groupes de consommateurs pour la création d'AMAP et en parallèle, elle réalise une enquête par questionnaire auprès de trente-sept AMAP qu'elle restitue sous la forme d'un rapport pour l'organisation régionale. Elle tente d'identifier « les pratiques des AMAP et des producteurs partenaires au regard de la Charte ; les besoins et attentes des AMAP et des producteurs partenaires » afin « d'ajuster l'action du réseau ». Rapport qui sera d'ailleurs cité par des chercheurs dans le cadre d'un rapport scientifique<sup>80</sup> sur les petites exploitations diversifiées en circuit court. Elle participe également à la création de la première AMAP à Lyon dont elle sera pendant quelques mois administratrice. Voulant continuer à associer son engagement et son orientation scolaire et professionnelle, Flavie s'inscrit, entre 2007 et 2008, dans un master 2 de développement agricole durable à l'université Paris XI Sceaux. Intégrant le discours qui participe à une vision célébrée de la « professionnalisation<sup>81</sup> » dans l'enseignement supérieure elle dit ne pas y avoir appris grand-chose si ce n'est dans le cadre de son stage. Elle l'effectue au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine où elle fait « l'étude du fonctionnement de la restauration scolaire, de son organisation sur le territoire du parc ». Elle accompagne également deux sites pilotes sur l'introduction des produits locaux dont elle restitue et diffuse les résultats pour, dit-elle, « lancer une dynamique ». Etudes réalisées en collaboration avec des chercheurs et des membres de la FR CIVAM Bretagne en charge du projet, lesquels lui permettront de réaliser un nouveau mémoire qui portera cette fois-ci sur « la mise en œuvre d'un approvisionnement scolaire par l'agriculture locale dans une perspective de développement durable du territoire ».

Après ce stage centré sur l'introduction de produits locaux dans la restauration collective, elle souhaite préparer une thèse qui représente sans doute une option dans un parcours marqué par l'excellence scolaire. sujet serait le « développement rural dans les pays du sud » tout en ne sachant pas vraiment à quoi s'attendre. Elle contacte un enseignant chercheur à l'École Supérieure d'Agronomie d'Angers, lequel lui dit ne pas avoir de financement pour une thèse. En revanche, il lui propose de rejoindre son équipe de recherche pour travailler sur l'administration de la recherche dans le cadre du projet PSDR Liproco en tant qu'ingénieur d'étude.

Partenariat qui consiste à intégrer les acteurs au processus de recherche à travers des comités de pilotage et des séminaires communs, ce que Flavie appelle la « recherche participative ». Le recrutement ponctuel de personnels chargés des activités liées à

---

<sup>80</sup> Patrick Mundler, *Petites exploitations diversifiées en circuit court. Soutenabilité sociale et économique*, rapport final, janvier 2008.

<sup>81</sup> Gilles Moreau, *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La dispute, 2002 et sur le travail étudiant, Vanessa Pinto, « L'emploi étudiant. Apprentissage du salariat », thèse de sociologie, EHESS, 2009.

l'administration de la recherche s'avère nécessaire. Flavie cumule toutes les qualités pour ce poste. La connaissance des acteurs des circuits courts qu'ils soient militants, scientifiques ou institutionnels, situés dans le grand ouest ou en Rhône-Alpes, ainsi que son expérience pratique de l'expertise constituent alors des ressources déterminantes pour une équipe de recherche disloquée géographiquement et disciplinairement. Lorsque Flavie débute son emploi d'ingénieur d'études en octobre 2008 au sein du laboratoire de sciences sociales de l'ESA d'Angers, l'étendue de ses attributions n'est pas encore tout à fait délimitée. Nouveauté autant pour elle que pour l'équipe de recherche au sein de laquelle elle s'intègre, le poste reste donc à être défini.

Sa première mission consiste à coordonner, à animer le projet et à travailler sur les outils méthodologiques communs c'est à dire à pouvoir faire travailler des chercheurs issus de disciplines, de régions et de laboratoires de recherche différents. Mais très vite, son équipe d'accueil lui laisse la possibilité de travailler sur le contenu à travers, par exemple, la réalisation d'une trentaine d'entretiens pour une enquête sur la restauration collective. Elle cosigne des interventions au sein de colloques scientifiques et va jusqu'à présenter elle-même des interventions en tant que chercheur comme c'est le cas à Montréal dans le cadre du 78<sup>ème</sup> congrès de l'association francophone pour le savoir ou encore en Finlande. Activités qui seront toutefois vite recadrées par un membre de l'équipe : « *reste à ta place. Ce n'est pas ta place de faire de la recherche, ce n'est pas ton travail, y a des chercheurs pour ça !* », comme elle nous en fait part lors d'un entretien. Ce rappel à l'ordre objective alors la division du travail qui cantonne Flavie à sa mission administrative. Il marque la frontière au sein du champ scientifique au sein duquel elle consent ne pas se sentir à l'aise car peu « *légitime* ».

Dès lors, la division du travail scientifique assure paradoxalement les formes particulières de la convergence intellectuelle<sup>82</sup> à une échelle nationale ou interrégionale, autour de ce nouveau sujet de recherche. En effet, la division du travail scientifique entre l'activité de valorisation scientifique, d'administration de la recherche et de récolte des matériaux empiriques qui s'installe au sein des programmes de recherche, facilite la spécialisation des chercheurs quant à la participation à des colloques et séminaires et à la rédaction d'articles valorisables académiquement dans les domaines qui leur sont propres. Les données récoltées par les étudiants lors des stages de fin d'études et disponibles au sein de leur mémoire peuvent ainsi être réinvesties dans des publications comme le mentionne Renaud :

*« J'étais son maître de stage et il avait aussi un maître de stage professionnel qui était la personne qui le suivait dans l'association composée de collectivités territoriales, des villes, des aggro, des régions. S'intéressant à la question de l'achat public durable, ils ont organisés*

---

<sup>82</sup> Terry Shinn, Pascal Ragouet, « Formes de division du travail scientifique et convergence intellectuelle. La recherche technico-instrumentale », *Revue française de sociologie*, n°41, 2000, p. 447-473.

*un groupe de travail sur l'agriculture biologique local. Officiellement, c'était sur le bio mais en fait la dimension locale est apparue assez rapidement. Le salarié de la structure nous disait que c'était un gros dossier que les adhérents étaient très motivés. L'étudiant que j'encadrais a fait un petit peu l'animation de ce groupe de travail mais a surtout réalisé des enquêtes de terrain avec des petits repérages au téléphone sur mes conseils. Ce n'est pas une enquête ethnographique très approfondie mais il y a passé quatre, cinq jours et rencontré trois ou quatre personnes ce qui m'a permis d'utiliser ce travail dans un papier publié dans une revue à comité de lecture » (Renaud, entretien du 8 février 2012).*

Se développent ainsi, selon des logiques disciplinaires et institutionnelles, des concurrences sur ce qui devient un objet de recherche porteur. L'organisation par des économistes du SAD de l'INRA, dont fait partie Jean-Baptiste Traversac qui est ingénieur d'études, d'un cycle de séminaire de recherche consacré à une approche territoriale des filières de distribution<sup>83</sup>, thématique pourtant déjà portée par Yuna Chiffolleau au sein du même département de l'INRA, témoigne par exemple des rivalités qui peuvent apparaître entre les membres d'une même institution scientifique. L'autorité nouvelle accordée à ce concept sténographique<sup>84</sup> scientifiquement consacrée par l'INRA encourage également sa réappropriation de la part de chercheurs des sciences agricoles qui avaient pourtant investi d'autres objets de recherche. C'est précisément le cas de Danièle Capt qui, au cours d'une présentation dans ce nouveau séminaire, propose d'étudier les « circuits courts »<sup>85</sup> d'un point de vue économique pour rendre compte, à rebours des perspectives territoriales et dans la continuité de ses premiers travaux, des stratégies de diversification des exploitations et de leurs conséquences sur le revenu des agriculteurs. Sa présentation témoigne d'ailleurs de la difficulté à traiter d'un sujet dont il est, dans sa perspective, difficile d'évaluer la portée. Travaillant à partir des données du recensement général agricole, elle ne peut mobiliser que la catégorie de « vente directe », qui est la seule mentionnée dans le questionnaire du recensement pour rendre compte des activités de commercialisation des agriculteurs. On le voit, même s'ils sont critiqués ou même repoussés pour des raisons techniques comme ici, les

---

<sup>83</sup> Il s'agit d'un cycle de séminaire de recherche organisé par Jean-Baptiste Traversac, Leila Kebir, Christine Aubry qui font tous les trois partis de Equipe Proximité de l'UMR SAD-APT INRA Agroparistech et par Sophie Dubuisson Quellier, chargée de recherche en sociologie au Centre de Sociologie des Organisations de Science po.

<sup>84</sup> « Toutes les sciences connaissent l'existence de ces concepts qui, au titre de la « définition des choses », permettent d'identifier et de nommer des configurations singulières par la sélection et l'énumération des relations de fait qui les constituent spécifiquement », dans Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, Coll. L'évolution de l'humanité, 2006 [1991], p.113.

<sup>85</sup> Danièle Capt, « Permanence et changement dans la production et la commercialisation des produits fermiers en France. Une approche économique », Séminaire à l'INRA AgroParisTech, *Filières courtes de distribution, développement durable et territoires*, Paris, 8 avril 2008.

« circuits courts » ne peuvent plus être ignorés. Ils deviennent un sujet à partir duquel il est nécessaire de se positionner même si c'est au prix de sa retraduction.

**TABLEAU 1** : Tableau de définition des circuits courts effectué par Danièle Capt

VENTE DIRECTE* du producteur au consommateur final		VENTE A INTERMEDIAIRE	
a la ferme	En dehors de la ferme	un intermédiaire	plus d'un
dans un local libre-service libre-récolte	sur les marchés en bordure de route lors de tournées en magasin de produits fermiers par livraison à domicile avec système de panier en comité d'entreprise par correspondance par internet lors de réunion	grandes surfaces magasins spécial Restauration dépôt vente	Industriels Grossistes Représentant
Circuits courts			Circuits longs

Source : Danièle Capt, « Permanence et changement dans la production et la commercialisation des produits fermiers en France. Une approche économique », Séminaire à l'INRA AgroParisTech, *Filières courtes de distribution, développement durable et territoires*, Paris, 8 avril 2008.

\*En rouge : définition statistique RGA, enquêtes de structure.

En parallèle, la reconnaissance des « circuits courts » objet légitime des sciences agricoles permet à des enseignants chercheurs qui sont pourtant initialement extérieurs aux institutions scientifiques légitimes de l'encadrement agricole de les investir. Il en va par exemple ainsi de Renaud pour qui l'investissement dans ce sujet au sein des programmes de développement et de ceux organisés et financés par l'INRA, facilite l'obtention d'un poste de maître de conférence en sociologie à l'École d'agronomie de Montpellier en 2009. Alors que sa trajectoire scolaire et académique ne pouvait laisser présager une telle issue (il n'est pas ingénieur agronome et ne travaillait pas à l'origine sur l'agriculture) il parvient à se doter d'un crédit académique à propos d'un sujet nouvellement reconnu au sein des sciences agricoles. Cependant, l'exemple de Flavie nous montre que cette incursion dans les sciences agricoles et plus généralement dans le secteur agricole ne peut se faire sans se conformer aux règles qui concourent à la séparation des activités sociales.



## 2. Diffusion au sein des organisations professionnelles agricoles

Les organisations professionnelles historiquement dominantes du développement agricole sont elles aussi de plus en plus sujettes à une évolution de leur mode de financement et de fonctionnement. C'est par exemple le cas des Chambres d'Agriculture, institutions qui ont été un des pivots de la politique agricole mise en place à partir des années 1960. Comme nous l'avons vu, l'association qui gère une partie des fonds destinés au développement agricole, l'ANDA est dissoute en 2003 pour être remplacée par l'Agence de Développement Agricole et Rural (ADAR) qui prend le statut d'établissement public administratif. A cette occasion, l'attribution des subventions est soumise à de nouvelles procédures. Des programmes de développement subventionnés qui doivent s'inscrire dans des contrats d'objectifs passés par l'ADAR et l'État avec les organismes professionnels dans le respect des priorités nationales édictées par le ministère de l'Agriculture. Par ailleurs, une part du budget (10%) est nouvellement consacrée à des appels à projet sélectionnés par un jury « indépendant » dont la composition est gardée secrète. De nouveaux conflits ont entraîné, en 2006, la substitution du Compte d'Affectation Spécial Développement Agricole et Rural (CASDAR) à l'ADAR. Il est géré par deux directions générales du ministère de l'Agriculture, les organisations professionnelles n'ayant plus qu'un rôle consultatif. Les bénéficiaires sont regroupés en têtes de réseau et doivent remplir des contrats d'objectifs signés. Mais la procédure d'appels à projet est conservée et comprend plusieurs dispositifs que sont les réseaux mixtes technologiques, les appels à projets innovations et partenariats, recherche finalisée, semence et sélection végétale. Dans ce contexte, les Chambres d'agriculture peuvent apparaître en retard face aux organisations concurrentes qui, comme les CIVAM, sont parvenues à accumuler des ressources et des compétences dans la préparation et la conduite des programmes de développement et de recherche-développement portés par les institutions scientifiques dominantes du secteur agricole. C'est d'ailleurs en ce sens que la Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne remobilise ses partenaires autour d'un projet largement inspiré de celui cofinancé par la région Bretagne et l'Union Européenne, au point de porter le même nom SALT, dans le nouveau cadre du CASDAR.

De plus, la décentralisation qui a contribué à élargir les compétences des collectivités locales dans le domaine agricole et rural<sup>86</sup> fait de celles-ci des financeurs potentiels pour des Chambres d'agriculture plus autonomes par rapport aux priorités édictées par le syndicat majoritaire au sein de leur conseil d'administration comme le mentionne une conseillère de la Chambre d'agriculture du Maine et Loire. Le financement des Chambres d'agriculture est en effet assurée pour 40% par des taxes foncières non bâties et :

*« pour les 60% qui restent on a besoin des professionnels et de nos chefs aussi pour aller au conseil général, au conseil régional pour montrer qu'on a des projets intéressants qui méritent d'être subventionnés »* (Catherine, salariée d'une chambre départementale d'Agriculture, entretien du 29 mars 2013).

Dans ce contexte de redéploiement des modalités de financement du développement agricole, on comprend que les « circuits courts » deviennent un enjeu en tant qu'instrument du développement territorial dans les concurrences qui opposent les différentes organisations du développement agricole ; enjeu auquel chacune d'entre elles doivent se référer mais que les Chambres d'agriculture peuvent difficilement mobiliser, faute de connaissances sur le sujet.

Comme nous venons de le voir, l'appropriation des « circuits courts » par certaines composantes du secteur agricole ne peut être réduit à la convergence des intérêts et des attentes des consommateurs et des agriculteurs. Au contraire, il est le fait d'intermédiaires, savants et militants, qui sont parvenus, sur la base de liens entretenus lors de programmes de développement et de recherches développement, à faire des « circuits courts » un instrument du développement territorial. Les acteurs traditionnellement dominants du secteur agricole qui sont de plus en plus confrontés à la diversification de leurs sources de financement, que ça soit dans le domaine de la recherche ou du développement, sont contraints d'investir ce sujet devenu porteur.

Le flou de la catégorie observable par la mobilisation indifférenciée d'une conception visant à la réduction du nombre d'intermédiaire et/ou à la réduction de la distance géographique favorise son succès. En effet, les investissements multiples dont elle est l'objet est une des conditions de sa circulation au sein de multiples espaces qui les retraduisent en

---

<sup>86</sup> Marielle Berriet-Sollic, Aurélie Trouvé, « La politique agricole commune est-elle territoriale ? », dans Bertrand Hervieu, Nonna Mayer, et al. (Dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de sciences-Po, 2010, p.397- 413.

fonction des logiques qui leur sont propres. Car elle peut être interprétée à la fois en terme géographique et organisationnel, dans une dimension à la fois territoriale et sectorielle. C'est ce flou qui explique ce succès de la même manière que ce que Luc Boltanski a pu analyser pour les cadres : « la catégorie des cadres exerce peut être un effet d'attraction d'autant plus fort qu'elle est elle-même plus faible, plus floue, qu'elle exige moins de ceux qui se réclament d'elle, qu'elle est plus malléable, capable, selon les conjonctures et selon le regard que l'on porte sur elle, de se solidifier ou de se dissoudre, de se détacher, de façon saillante<sup>87</sup> ».

En outre, Marie-France Garcia-Parpet a montré comment les représentations savantes, loin d'être neutres, participaient au discrédit ou à la consécration des pratiques marchandes<sup>88</sup>. De la même façon, nous avons pu voir que l'investissement par les chercheurs dans une cause, celle du rapprochement des agriculteurs et des consommateurs, s'il s'inscrit dans une stratégie de reconnaissance académique, participe également à légitimation de pratiques marchandes au sein d'arènes qui valorisent les partenariats entre le recherche et le développement. De manière circulaire, la mobilisation de militants d'organisations du développement agricole contribue à faire la preuve de l'utilité sociale d'approches scientifiques sur l'étude des marchés qui tranchent avec l'économie standard. Par un effet de renforcement mutuel, des savants et des militants parviennent alors à se faire les propriétaires d'un sujet qu'ils peuvent mobiliser dans leurs espaces respectifs. Au sein de l'INRA et des écoles d'agronomie pour les chercheurs et auprès des collectivités territoriales et des organisations concurrentes pour les CIVAM. Cette mobilisation au sein des différents espaces du secteur agricole va contribuer à inscrire cette catégorie d'organisation des échanges marchands à l'agenda du ministère de l'Agriculture.

---

<sup>87</sup> Luc Boltanski, *Les Cadres*, *op. cit.*, p. 481.

<sup>88</sup> Marie-France Garcia-Parpet, « Représentations savantes et pratiques marchandes », *Genèses*, n°25, 1996, p. 50-71.

## Chapitre IV

### L'institutionnalisation du flou

#### La mise en forme labile d'une politique sectorielle

---

A la fin des années 2000, les « circuits courts » sont l'objet d'un investissement croissant dont la reconnaissance par le ministère de l'Agriculture signerait, d'un point de vue balistique<sup>1</sup>, l'aboutissement. Toutefois, cette appropriation étatique ne peut s'expliquer par la conséquence mécanique de l'entreprise de mobilisation des promoteurs des « circuits courts » tant ces derniers paraissent éloignés de la conduite ordinaire de l'action publique dans le secteur agricole. Même si elle est saisie par des chercheurs appartenant aux organisations scientifiques historiquement et organiquement très proches du ministère comme l'INRA, cette thématique reste encore circonscrite à un pôle relativement dominé des sciences agricoles. La mobilisation scientifique concerne principalement des sociologues ou des géographes qui, contrairement aux économistes, ne participent qu'à la marge à la conduite des politiques agricoles à l'échelle nationale. Par ailleurs, le rapprochement des producteurs et des consommateurs reste encore principalement porté par des associations très marginalisées dans la production de l'action publique nationale dans une configuration sectorielle historiquement marquée par des liens étroits entre le champ politique et les organisations professionnelles agricoles majoritaires.

En dépit de ce relatif confinement, le ministère de l'Agriculture réunit en 2009 un groupe de travail en vue de développer les « circuits courts de commercialisation ». Ce groupe de travail débouchera sur un plan d'action quelques semaines plus tard. La personnalité du ministre de l'Agriculture Michel Barnier est souvent mobilisée pour en expliquer tant la formation que son issue, ce dont témoigne sa requalification en « groupe de travail Barnier<sup>2</sup> »

---

<sup>1</sup> Sur la critique d'une analyse séquentielle des politiques publiques, Patrick Hassenteufel mentionne « une métaphore balistique inadéquate », Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : action publique*, Paris, Armand Colin, Coll. U, 2008, p. 32.

<sup>2</sup> Nous utiliserons cette appellation au cours de la démonstration dans un souci de clarté.

par les participants et même au-delà<sup>3</sup>. La personnification des enjeux s'impose alors comme une clé de lecture pour en analyser autant son succès que son échec, ce qui peut apparaître surprenant lorsque l'on sait que Michel Barnier n'a jamais participé personnellement aux réunions du groupe de travail. Pourtant, son origine montagnarde expliquerait son engagement en faveur des « circuits courts »<sup>4</sup>, quand la faible implication du ministère après 2009 est très largement imputée à l'arrivée de Bruno Le Maire son successeur. Sans surestimer l'incidence des stratégies des professionnels de la politique sur la conduite de l'action publique, on voudrait montrer que la personnification des enjeux relatifs à l'intervention des membres du ministère de l'Agriculture trouve son origine dans ce qu'il s'agit justement d'expliquer<sup>5</sup> : la forme labile prise par la participation des agents de l'État dans l'institutionnalisation du rapprochement entre les producteurs et les consommateurs.

Si les travaux de sociologie économique sont intéressés à la place de l'État dans la construction et l'organisation des marchés, rares sont ceux qui se penchent plus frontalement sur les conditions concrètes de production de l'action publique et sur les formes qu'elle recouvre dans ce domaine<sup>6</sup>. L'enjeu de ce chapitre consiste à se saisir d'outils développés par les sociologues de l'action publique afin de contourner la « myopie réciproque<sup>7</sup> » à laquelle

---

<sup>3</sup> La très grande majorité des personnes interrogées dans le cadre de nos entretiens parlait spontanément du « groupe de travail Barnier ».

<sup>4</sup> Voici un exemple qui illustre cette lecture : « *Barnier, c'est un homme de terrain, c'est un élu qui a une très bonne connaissance du terrain, du territoire, qui est très à l'écoute des territoires. Il ne faut pas oublier qu'il est montagnard et que les questions de « circuits courts » sont beaucoup portées en Rhône Alpes, ils sont très en avance sur ces questions-là parce qu'ils sont montagnards* » (Entretien avec Béatrice Midard, membre du bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole membre du ministère de l'Agriculture. Entretien du 11 octobre 2012).

<sup>5</sup> Sur l'intérêt qu'il y a à interroger les mises en récit dans les processus d'institutionnalisation, voir notamment Brigitte Gaïti : « Les récits (...) de fondation des institutions livrent, lorsque l'on entreprend de s'en dégager pour les interroger, les ressorts des processus d'institutionnalisation ; l'intrigue s'établit en sélectionnant et en saturant de sens les événements du passé, évacuant les fragilités, les incertitudes des premiers moments, retrouvant un dessein clarifié, et tenant progressivement à rendre certains actes, certains événements certaines prises de position, certaines alliances certains calculs ou certaines interprétations, inconcevables, incompréhensibles ou déviants quand d'autres deviennent rationnels, inéluctables ou prophétiques ». Dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (Dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique XVIIIe – XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 48.

<sup>6</sup> Vincent Dubois, *Action publique et processus d'institutionnalisation : sociologie des politiques culturelles et linguistiques et du traitement bureaucratique de la misère*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, 2001, 264 p.

<sup>7</sup> Pierre François, « Sociologie économique et analyse de l'action publique. Remarques sur une myopie réciproque », 10<sup>ème</sup> congrès de l'AFSP, "L'état de la science politique francophone", Grenoble, Institut d'études politiques, 7-9, Septembre 2009. Nous souscrivons à « l'intérêt d'un rapprochement entre sociologie économique et analyse de l'action publique qui passe moins – au moins dans un premier temps – par le dégagement d'une hypothétique plate-forme interdisciplinaire qui ferait consensus, que par une prise de connaissance approfondie des savoirs accumulés par nos vis-à-vis respectifs. (...) Ce rapprochement passe également, pensons-nous, par une réflexion sur les modalités de construction de nos objets. La plaidoirie comparatiste qui accompagne les exemples de manques à gagner analytiques montre bien que l'enfermement a priori dans des objets « de politistes » ou « de sociologue » (ou dans telle ou telle manière d'approcher un même objet) n'est sans doute pas

ces disciplines sont encore confrontées aujourd'hui. Or, l'activité des membres du ministère de l'Agriculture est sujette à un désintérêt des sciences sociales contemporaines<sup>8</sup> alors que, paradoxalement, les rares enquêtes qui s'en saisissent témoignent de la capacité du ministère à se maintenir malgré les nombreuses tentatives de déssectorisation auquel il est confronté<sup>9</sup>. Cette occultation scientifique est d'autant plus visible qu'elle contraste avec les recherches qui se sont penchées sur la place accordée à l'État dans l'effort de modernisation agricole impulsé après la seconde guerre mondiale<sup>10</sup>. Questionnements qui ont d'ailleurs contribué à faire de l'analyse des politiques agricoles, à partir des années 1980, un point d'appui de la construction des politiques publiques comme sous-champ disciplinaire<sup>11</sup>. En effet, l'entreprise de modernisation agricole se présente comme un cas idéal typique de l'avènement des politiques sectorielles d'après-guerre qui se forment au gré d'une interdépendance entre une élite réformatrice et certaines organisations professionnelles<sup>12</sup> qui prendra la forme d'une cogestion<sup>13</sup>. Mais, le désintérêt scientifique progressif pour l'agriculture, entamé à partir des années 1980, n'épargne pas le ministère qui en a la charge<sup>14</sup> d'autant que l'autonomisation grandissante de la Politique Agricole Commune<sup>15</sup> et l'accroissement des compétences des collectivités territoriales<sup>16</sup> justifient que ces échelles soient étudiées.

Toutefois, l'invisibilité scientifique dont le ministère de l'Agriculture est aujourd'hui l'objet n'est pas uniquement subie puisque son intervention sur les « circuits courts » se présente comme le résultat d'un groupe de travail qui aurait facilité la convergence des

---

la meilleure des stratégies s'il est question d'améliorer le dialogue entre ces deux sous-espaces disciplinaires ». p. 17

<sup>8</sup> Mais également dans la littérature consacrée aux « circuits courts ».

<sup>9</sup> Thomas Alam, « Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique », thèse de science politique, Université de Lille 2, 2007.

<sup>10</sup> Yves Tavernier, « Une nouvelle administration pour l'agriculture : la réforme du Ministère », *Revue française de science politique*, vol.17, n°5, 1967, p. 891-917.

<sup>11</sup> Dans Pierre Muller, *Les politiques publiques*, Coll. Que sais-je ?, Paris, Presses Universitaires de France, 2013. La politique agricole est un des trois exemples cités.

<sup>12</sup> Pierre Muller, *Le Technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture*, *op. cit.*

<sup>13</sup> Pierre Coulomb, « La cogestion : une nouvelle tentative corporatiste ? », dans Pierre Coulomb et al. (Dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 147.

<sup>14</sup> L'ouvrage collectif issu du dernier colloque organisé sur les *Mondes agricoles en politique* dans le cadre de l'Association française de science politique en témoigne : aucun chapitre ne concerne l'action du ministère de l'agriculture et plus largement celle de l'État alors que plusieurs d'entre eux sont consacrés à une analyse à l'échelle internationale et européenne. Bertrand Hervieu, Nonna Mayer, Pierre Muller, François Purseigle, Jacques Remy (Dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

<sup>15</sup> Voir notamment Eve Fouilleux, *La politique Agricole Commune et ses réformes. Une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2003 et Andy Smith, *L'Europe politique au miroir du local, les fonds structurels et les zones rurales en France en Espagne et au Royaume-Uni*, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 1995.

<sup>16</sup> Marielle Berriet-Sollic, Aurélie Trouvé, « La politique agricole commune est-elle territoriale ? », dans Bertrand Hervieu, Nonna Mayer, Pierre Muller, François Purseigle et Jacques Remy, *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences po, 2010, p. 397- 413.

intérêts des producteurs, soucieux de mieux valoriser leur production, et ceux des consommateurs attachés à un plus grand respect de l'environnement. À rebours de cette vision économiciste officielle conférant à l'action publique le rôle de chambre d'enregistrement des lois de l'offre et de la demande, nous voudrions rétablir le poids de plusieurs groupes, *a priori* inattendus, dans la consécration institutionnelle de la proximité.

Il s'agit alors de restituer les multiples interdépendances qui sont au principe de la production d'une action publique<sup>17</sup> à l'échelle nationale par l'étude conjointe des trois moments<sup>18</sup> qui constituent l'intervention du ministère de l'agriculture sur les « circuits courts »<sup>19</sup>. À la restitution de la mobilisation ministérielle entreprise en amont du groupe de travail (section I) succède l'analyse du travail du groupe (section II) et de la mise en application des mesures retenues par le ministère de l'agriculture (section III).

---

<sup>17</sup> Dans cette perspective, Vincent Dubois définit l'action publique comme « l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux ». Cf. Vincent Dubois, « L'action publique », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (Dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, Coll. Grands repères, p. 311-313.

<sup>18</sup> C'est l'invitation formulée par Claude Guilbert et Emmanuel Henry concernant la définition des problèmes publics qui permettrait de sortir d'une vision linéaire et séquentielle de l'action publique, dans Claude Guilbert et Emmanuel Henry, avec le concours d'Isabelle Bourdeaux, « Introduction. Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », dans Claude Guilbert et Emmanuel Henry (Dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique ?*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2009, p. 9-33.

<sup>19</sup> Pour des facilités de lectures nous opérerons, dans un premier temps, une homogénéisation artificielle des différents groupes et espaces étudiés dans ce chapitre (tels que « le ministère de l'agriculture » ou « ... ») ; nous rendrons toutefois compte, dans un second temps, de la relative hétérogénéité de ces espaces et des enjeux de luttes internes à ces derniers.

## **SECTION I. UNE REPRISE EN MAIN MINISTERIELLE DES « CIRCUITS COURTS » SOUS CONTRAINTES**

L'émergence des « circuits courts » au sein des groupements localisés de militants et de scientifiques remettent potentiellement en cause une configuration sectorielle agricole relativement stabilisée depuis les années 1960. Les multiples injonctions dont le ministère de l'Agriculture est l'objet précipitent son intervention dans un domaine dont il est *a priori* éloigné et cadrent les formes qu'elle doit prendre (A). Il s'agit, sur la base d'intérêts convergents avec ses partenaires traditionnels, de se réapproprier la thématique des « circuits courts » en la retraduisant selon une perspective soucieuse de la compétitivité d'un secteur dont il a la charge (B). Les logiques qui président au recrutement des participants au groupe de travail consistent à faire la preuve d'une capacité à mobiliser largement tout en délimitant les résultats de la concertation (C).



### ENCADRE 1 : Chronologie d'une reprise en main

**2007** : réunion du Groupe IV « vers des modes de production et de consommation durable » du Grenelle de l'environnement.

**19 juin 2007** : nomination de Michel Barnier à la fonction de Ministre de l'agriculture et de la pêche.

**26 février 2008** : désignation des deux membres du CGAAER pour rédiger un rapport sur les circuits courts.

**Avril 2008** : remise du Rapport de Mission sur les circuits courts de commercialisation au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

**21 janvier 2009** : première réunion du groupe de travail sur les circuits courts de commercialisation.

**24 janvier 2009** : le conseil national de l'UMP désigne Michel Barnier tête de liste aux élections européennes pour l'Île de France.

**18 février 2009** : deuxième réunion du groupe de travail sur les circuits courts de commercialisation.

**17 mars 2009** : troisième réunion du groupe de travail sur les circuits courts de commercialisation.

**Mars 2009** : élaboration du rapport sur les circuits courts de commercialisation.

**14 avril 2009** : annonce du plan d'action en faveur du développement des circuits courts par Michel Barnier dans une Amap d'Île de France.

**25 mai 2009** : début de la campagne officielle des élections européennes.

**4 juin 2009** : première réunion du comité de suivi « circuits courts ».

**7 juin 2009** : élections européennes et élections de Michel Barnier pour l'Île de France.

**23 juin 2009** : Bruno Le Maire remplace Michel Barnier à la tête du Ministère de l'agriculture.

**6 Avril 2010** : dernière réunion du comité de suivi « circuits courts ».

## A. Les sources endogènes et exogènes d'intervention du ministère de l'Agriculture

Inscrit au sein d'une architecture institutionnelle en évolution, le ministère de l'Agriculture est soumis à une concurrence avec les autres producteurs d'action publique (1) qui participe à son recentrage sur ce qui fait le cœur de ses attributions depuis les années 1960 : la défense des agriculteurs (2).

### 1. Un ministère face à la contestation de ses compétences

Sous le double effet de l'accroissement de la circulation des thématiques environnementales au sein de l'espace de production de l'action publique et du processus de concentration administrative, c'est l'existence même d'un ministère de l'Agriculture créé à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>20</sup> qui est de plus en plus contestée. S'il échappe à une intégration au sein « d'un grand ministère du Développement Durable<sup>21</sup> », fruit de la fusion en 2007 de quatre autres ministères, il est cependant contraint d'intégrer les thématiques environnementales. Le « verdissement du ministère » se matérialise par la création un an plus tard d'un service dédié à la stratégie agroalimentaire et du développement durable au sein de la nouvelle Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires<sup>22</sup> (DGPAAT). Le maintien de son autonomie n'est cependant que partiel puisque ses services déconcentrés – les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt – sont fusionnés avec les Directions Départementales de l'Équipement à partir de 2007 et, plus tard, avec le service environnement des préfetures au sein des Directions Départementales du Territoire.

Mais c'est par la recomposition de ses corps techniques traditionnels que se manifeste le plus la fragilisation de sa position dans l'architecture institutionnelle étatique. Dès son

---

<sup>20</sup> Créé en 1881, le ministère de l'Agriculture s'autonomise du ministère du commerce et des travaux publics. Cf. Yves Tavernier, « Une nouvelle administration pour l'agriculture : la réforme du Ministère », *Revue française de science politique*, *op. cit.*

<sup>21</sup> Pierre Lascoumes, Laure Bonnaud, Jean-Pierre Le Bourhis, Emmanuel Martinais, *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. L'écologie en questions, 2014.

<sup>22</sup> La nouvelle dénomination du corps d'Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement qui fait suite à la fusion des trois corps des Ingénieurs des travaux du Ministère de l'agriculture peut être lue comme la stratégie de maintien d'un corps relativement moins important dans la hiérarchie administrative.

origine, l'autonomie de ce Ministère reposait sur de grands corps d'État, faisant de lui un « ministère encadré essentiellement par des techniciens<sup>23</sup> » qui ne provenaient pas du recrutement ordinaire de la fonction publique mais des écoles d'ingénieurs agronomes. Bien que la modernisation agricole ait été accompagnée d'une ouverture au profit des administrateurs civils, les ingénieurs techniques se sont regroupés en partie au sein du corps des Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêts (IGREF) au détriment des professeurs en agriculture chargés jusque dans les années 1960 de mettre en œuvre la politique de vulgarisation agricole<sup>24</sup>. Dans l'une des rares enquêtes relatives à la composition du ministère de l'Agriculture, Thomas Alam montre comment les IGREF sont progressivement devenus « les équivalents fonctionnels des administrateurs civils, à mesure qu'ils se convertissent aux sciences économiques, devenues une ressource indispensable dans les directions d'orientation économique<sup>25</sup> ». Exercé aux dépens des autres corps techniques du ministère, comme celui des vétérinaires, ce rôle central s'est encore renforcé par l'intégration du corps des Ingénieurs d'agronomie en 2002. On retrouve ici la relation dialectique décrite par Julie Gervais entre un ministère et un grand corps qui lui est administrativement rattaché : « un grand corps prestigieux pouvant apparaître comme un rempart pour un ministère dont les attributions sont en déclin, quand le rattachement d'un corps à un ministère lui offre en retour une assise au sein de l'État, des positions professionnelles assurées et une légitimité à se prévaloir de l'intérêt général<sup>26</sup> ». La fusion de ce grand corps du ministère de l'Agriculture avec celui des Ingénieurs des Ponts et Chaussées historiquement rattaché au Ministère de l'équipement<sup>27</sup> puis au ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEDDAT) est néanmoins en partie significative de la fin de ce processus de

---

<sup>23</sup> Yves Tavernier, « Une nouvelle administration pour l'agriculture : la réforme du Ministère », *op. cit.*, p. 891-892.

<sup>24</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan*, *op. cit.*, Chapitre 4, « De l'élaboration d'une nouvelle politique agricole à la chute du professeur d'agriculture », p. 87-108.

<sup>25</sup> Thomas Alam, « Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique », *op. cit.* À travers l'étude des archives du Ministère, il analyse la composition de la Direction de la Production et des Echanges (DPE) et la Direction des Industries Agricoles et Alimentaires (DIAA) en 1972, 1976, 1978, 1983 et 1986 : « Les IGREF monopolisent un quart et plus de la moitié des fonctions de conception et de direction au sein des branches prestigieuses du Ministère », p. 256.

<sup>26</sup> Julie Gervais, « Fusionner pour durer ? Légitimité institutionnelle et rétributions matérielles dans les recompositions de corps en France », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol.74, n°3, 2010, p. 457.

<sup>27</sup> Décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, *Journal Officiel de la République Française*, n°0211 du 12 septembre 2009.

co-légitimation et participe à fragiliser l'assise d'un ministère entièrement dédié à l'Agriculture<sup>28</sup>.

L'émergence de la catégorie de « circuits courts » illustre précisément ce déclin. En effet, bien que mentionnés au sein de la lettre de mission de Michel Barnier, les « circuits courts de production et de livraison<sup>29</sup> » sont encore peu mobilisés par le ministère de l'Agriculture à la veille du groupe de travail. Ce faible investissement contraste avec celui du nouveau grand MEDDAT. Parce qu'encore floues au moment de sa création, ses attributions pourraient s'élargir sous l'effet de la dynamique mobilisatrice du Grenelle de l'environnement qui témoigne de sa capacité à mobiliser<sup>30</sup>. En ce sens, les conclusions du groupe intitulé « vers les modes de production et de consommation durables<sup>31</sup> » au sujet des « circuits courts » entendus comme outil permettant de réduire l'impact des transports sur l'environnement constituent une menace potentielle sur la compétence du ministère de l'Agriculture à laquelle il s'agit de répondre. Ainsi, le rapport de mission sur les « circuits courts de commercialisation » précise à cet égard :

*« Le fait de replacer le ministère au centre d'une mise en commun des savoirs et des pratiques pourrait offrir un levier de réaffirmation de la compétence du ministère, une opportunité d'implication sur ces questions des différentes directions concernées, une occasion de mise en synergie du monde de la recherche et des acteurs économiques ou sociétaux<sup>32</sup> ».*

L'enjeu est donc important puisqu'il s'agit de montrer la capacité du ministère de l'Agriculture à mobiliser sur des enjeux environnementaux pour mieux garantir sa place dans un ordre institutionnel en évolution. Dans cette optique, l'organisation d'un groupe de travail,

---

<sup>28</sup> En outre, la répartition des quarante-quatre postes offerts en qualité d'ingénieurs-élèves peut laisser supposer d'une supériorité des élèves ici de Polytechnique au détriment de ceux issus de l'AgroParisTech. École d'ingénieur agronome : 25 places pour les élèves de l'École polytechnique, 3 places pour les élèves des Écoles normales supérieures, 9 places pour les élèves d'AgroParisTech, 7 places pour les élèves d'autres grandes écoles. Cf. Arrêté du 5 février 2013 fixant au titre de l'année 2013 le nombre de postes offerts aux recrutements d'ingénieurs-élèves et d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts. *Journal Officiel de la République Française*, n°0037 du 13 février 2013.

<sup>29</sup> Président de la République et Premier Ministre, *Lettre de mission destinée au ministre de l'agriculture et de la pêche*, 11 Juillet 2007.

<sup>30</sup> Par exemple, la question de la pêche relevait en 2009 du Ministère de l'agriculture alors qu'en 2014, elle relève du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Pour une étude de la création de ce nouveau ministère, voir Pierre Lascoumes et al., *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État*, op. cit.

<sup>31</sup> Groupe IV « Vers des modes de production et de consommations durables », Synthèse et principales mesures, Grenelle de l'environnement, 2007.

<sup>32</sup> CGAAER, *Rapport de mission sur les circuits courts de commercialisation*, 2008, p. 34.

semble, selon les membres du ministère, répondre au mieux à l'exigence de concertation devenue contingente au traitement des questions environnementales depuis le Grenelle de l'environnement.

## 2. Un recentrage économique des attributions du ministère

Le faible investissement traditionnel du ministère de l'Agriculture sur le rapprochement des producteurs et des consommateurs se comprend au vu de la manière dont s'est structurée une action publique davantage orientée sur la défense des agriculteurs que sur l'alimentation. Bien qu'initialement compétent concernant l'hygiène alimentaire (les services vétérinaires) et le contrôle de la qualité alimentaire (la répression des fraudes), son action se concentre, à partir des années 1960, sur la modernisation des exploitations agricoles à la faveur d'une configuration politique qui concourt à l'émergence d'une alliance entre un pouvoir exécutif, en tant que groupe constitué autour de De Gaulle dans la légitimation des institutions naissantes, et des organisations professionnelles minoritaires<sup>33</sup> telles que le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA) composées de nouvelles couches paysannes<sup>34</sup>.

Les concurrences ministérielles auxquelles il est depuis confronté ne font qu'accentuer son recadrage autour de ses prérogatives relatives à la défense de la compétitivité de l'agriculture. Par exemple, si la « crise de la vache folle » a entraîné la création d'une agence indépendante (l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) du ministère qui dépossède sa Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) de certaines de ses attributions, elle a dans le même temps contribué à le recentrer autour des thématiques économiques<sup>35</sup>. Cette consolidation est renforcée par la concentration bureaucratique insufflée par la révision générale des politiques publiques qui accélère le regroupement de trois directions générales dans la nouvelle Direction Générale des Politiques Agricoles et Agroalimentaires des Territoires (DGPAAT)<sup>36</sup> marginalisant encore un peu plus celle attachée aux questions

---

<sup>33</sup> Brigitte Gaïti, *De Gaulle prophète de la cinquième république*, *op. cit.*

<sup>34</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan*, *op. cit.*

<sup>35</sup> Thomas Alam, « Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique », *op. cit.*

<sup>36</sup> Il s'agit de la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, de la Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi et de la Direction Générale des Politiques Economique et Internationale en 2008. Décret

alimentaires. Prendre en charge le dossier « circuits courts » consiste à rapatrier cette thématique dans le giron d'un ministère de plus en plus soucieux de la compétitivité économique de l'agriculture, justifiant l'intervention du bureau de l'organisation économique :

*« Parce que le bureau de l'organisation économique est à la DGPAAT et a en charge tout ce qui est lié à la production, donc il y a toutes les organisations professionnelles agricoles, tout ce qu'il y a en agriculture biologique tout ce qui est les appellations d'origine contrôlé. Dès lors qu'on avait une approche liée à la production, c'était plus ce bureau qui semblait pertinent. Parce qu'effectivement, il avait été identifié que le développement des circuits de commercialisation devait répondre à un besoin pour capter la valeur ajoutée de leur production, c'est là que le bureau de l'organisation économique trouve toute sa place »* (Béatrice, membre du Bureau de l'Aménagement du Territoire et du Développement Agricole du ministère de l'Agriculture. Entretien du 11 octobre 2012).

L'exemple de l'échec du décret relatif à l'usage de produits fermiers constitue une illustration des contraintes qu'il s'agit de contourner. Pourtant prévu par la loi d'orientation agricole de 1999, le décret transversal relatif à l'usage du terme « fermier » n'a jamais vu le jour du fait d'oppositions inconciliables entre les organisations professionnelles d'une part et les différentes administrations. En ce sens, l'intégration du service de répression des fraudes au ministère de la Consommation d'abord et du ministère des Finances ensuite a réduit les conditions d'intervention du ministère de l'Agriculture concernant un sujet relatif à la définition de la qualité alimentaire. De même, les oppositions syndicales entre les différentes conceptions de l'usage du terme fermier se sont cristallisées entre les promoteurs d'une singularisation relative aux produits et ceux revendiquant une singularisation inhérente aux producteurs et aux modes de production. Mentionner les « circuits courts » et non plus le terme « fermier » offre alors l'occasion de déplacer les débats puisqu'il s'agit selon Francis :

*« d'éviter cette opposition simple car spontanément tous les hommes politiques comme tous les journalistes mettent tout dans les cases. Voilà la FNSEA, les produits fermiers elle n'en veut pas, c'est les petits contre les gros... alors que c'est beaucoup plus complexe que ça. Je pense que là où Barnier a fait fort, c'est que Barnier parle de circuits courts au lieu de produits fermiers. Du coup il déplace le sujet, on est plus dans l'opposition liée aux produits*

---

n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du Ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, *Journal Officiel de la République Française*, n°0152 du 1 juillet 2008.

*fermiers mais on est sur la question de la commercialisation. À partir de là, les réunions des acteurs sont exactement avec les mêmes personnes » (Francis, Salarié de l'APCA, Entretien du 16 avril 2014).*

Problématiser les « circuits courts » sous le seul angle des modes de commercialisation et non plus sous celui des modes de production répond au besoin, construit comme tel, d'une intervention rapide en évitant qu'elle ne soit parasitée par l'ingérence d'autres ministères et par les lignes de fracture traditionnelles qui opposent les différentes organisations agricoles.

## B. Rapatrier les « circuits courts » dans le giron sectoriel

Dans le même temps, ces contingences institutionnelles entrent en résonance avec les intérêts de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), organisme national qui fédère l'ensemble des chambres, une des institutions pivot de la politique agricole conduite depuis les années 1960 qui est concurrencée par les promoteurs des « circuits courts » (1). Pour faire face à la remise en cause d'une configuration sectorielle, le ministère de l'Agriculture organise un groupe de travail qui est censé rapatrier les « circuits courts » dans le giron d'un ministère soucieux, avant tout, de la compétitivité économique du secteur (2).

### 1. Un partenaire traditionnel confronté à la généralisation des financements par projets

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les promoteurs des « circuits courts » ont bénéficié des politiques de développement territorial impulsées par l'Union Européenne en lien avec des collectivités locales, leur offrant ainsi l'opportunité de diversifier des sources de financement que leur position marginale au sein du développement agricole rendait nécessaire. Or, les transformations du financement du conseil agricole par le passage

d'une politique du guichet à celle du projet<sup>37</sup> concernent également les organisations professionnelles telles que les Chambres d'agriculture, que le processus de décentralisation rend, par ailleurs, de plus en plus dépendantes des demandes publiques locales. En effet, la décentralisation a élargi les compétences des collectivités locales<sup>38</sup>, faisant de celles-ci des financeurs potentiels auxquelles les Chambres d'agriculture sont alors de plus en plus dépendantes. Ce faisant, le rapprochement des producteurs et des consommateurs devient un enjeu important face aux nombreux projets portés par les organisations concurrentes<sup>39</sup>, tant il paraît faire écho aux priorités des collectivités territoriales.

Plus fondamentalement, les réseaux de recherche-développement qui se sont constitués autour des « circuits courts » viennent concurrencer les Chambres d'agriculture dans l'attribution des ressources étatiques auxquelles elles avaient prioritairement accès dans le cadre du développement agricole. En effet, la reprise en main par les organisations professionnelles du développement agricole à partir de 1966<sup>40</sup> a fait de ces Chambres consulaires le lieu où s'organise la modernisation agricole. Elles disposent à partir de là de budgets conséquents alloués par l'Association Nationale du Développement Agricole (ANDA) qui symbolise alors la cogestion<sup>41</sup>. Si des tentatives visant à fragiliser cette configuration sectorielle échouent au début des années 1980<sup>42</sup>, les réformes de l'État sur l'État<sup>43</sup> engagées à partir des années 2000 y contribuent finalement en introduisant de nouvelles procédures de financement dans la gestion nationale du développement agricole et rural. Un rapport de la Cour des Comptes<sup>44</sup> publicise la contestation des modalités de fonctionnement de l'ANDA à qui il est reproché de financer de manière détournée le syndicalisme agricole majoritaire, ce qui justifiera une séparation des fonds destinés aux syndicats agricoles avec ceux consacrés au développement agricole et rural. Parallèlement,

---

<sup>37</sup> Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery, (Coord.) *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Educagri, 2006.

<sup>38</sup> Marielle Berriet-Sollic, Aurélie Trouvé, « La politique agricole commune est-elle territoriale ? », *op. cit.*

<sup>39</sup> Sur une illustration de cette concurrence au niveau local, voir Madlyne Samak, « Quand la "bio" rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes », *Politix*, n°103, 2013, p. 125-148. Nous y reviendrons plus précisément dans le chapitre 7 à partir de l'enquête localisée que nous avons conduite.

<sup>40</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan*, *op. cit.*

<sup>41</sup> Ce terme pose cependant problème lorsqu'il est utilisé de façon mécanique sans que l'on puisse connaître les processus par lesquels s'exerce cette forme d'action publique ni même les configurations d'acteurs qui peuvent évoluer en fonction des contextes politiques notamment.

<sup>42</sup> Charles Suaud. « Le mythe de la base. Les États généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *art. cit.*

<sup>43</sup> Philippe Bezes, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, *op. cit.*

<sup>44</sup> Rapport public annuel de la cour des comptes, 2000, p. 528-545 dans lequel il est fait mention que « le ministère de l'Agriculture a progressivement perdu l'initiative en la matière, au profit des milieux professionnels », p. 529.



l'association est remplacée par l'Agence de Développement Agricole et Rural (ADAR) qui, bénéficiant du statut d'établissement public administratif, est placée sous la tutelle de l'État et n'est plus prévue par voie réglementaire en application du principe du consentement de l'impôt par le Parlement fixée par la loi organique relative aux lois de finances<sup>45</sup>. Outre la rationalisation du financement du développement agricole, il s'agit également d'éviter le risque de conflit d'intérêts que la représentation majoritaire de la profession agricole faisait peser [d'après le rapport d'information de la commission des finances du Sénat] « dans la mesure où les représentants chargés d'attribuer les aides étaient aussi ceux qui les recevaient<sup>46</sup> ».

La rénovation « d'un paysage institutionnel tourmenté<sup>47</sup> » passe alors par l'introduction de deux nouvelles procédures. Des programmes de développement subventionnés sont d'abord prévus dans le cadre de contrats d'objectifs passés par l'ADAR et l'État avec les organismes professionnels dans le respect des priorités nationales édictées par le ministère de l'Agriculture. Ensuite, une part du budget (10%) est nouvellement consacrée à des appels à projet sélectionnés par un jury présenté comme « indépendant » dont la composition est gardée secrète. De nouveaux conflits aboutissent, en 2006, au remplacement de l'ADAR par le Compte d'Affectation Spécial du Développement Agricole et Rural (CAS DAR) géré directement par deux directions générales du ministère de l'Agriculture qui négocient dorénavant des contrats d'objectifs avec des bénéficiaires préalablement regroupés en têtes de réseau. La procédure d'appels à projet est conservée et se décline à travers les réseaux mixtes technologiques, les appels à projets innovations et partenariats. Dès lors, cette redéfinition des modalités du financement national du développement agricole pourrait laisser présager d'une meilleure prise en compte des projets déposés par les promoteurs des « circuits courts » dont on a vu l'étendue des compétences pour satisfaire aux contraintes liées aux appels à projet. Les liens tissés entre certains chercheurs et la FR CIVAM Bretagne encouragent précisément le dépôt du projet « systèmes alimentaires territoriaux : des méthodes pour les circuits de proximité » auprès du ministère de l'Agriculture en 2007. Face aux risques de remise en cause d'une configuration sectorielle relativement stable depuis les années 1960 que peut faire craindre l'émergence des « circuits courts », le ministère de

---

<sup>45</sup> Les taxes para fiscales ainsi que leur assiette étaient prévues par voie réglementaire et sont remplacées par une taxe unique sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles.

<sup>46</sup> Rapport d'information n°49 (2007-2008) de M. Joël Bourdin, fait au nom de la commission des finances du Sénat, déposé le 24 octobre 2007 « Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles », p. 11.

<sup>47</sup> *Ibid*, p. 9.

l'Agriculture et certaines organisations sectorielles, au premier rang desquelles les Chambres d'agriculture, cherchent en quelque sorte à « reprendre la main ».

## 2. Une problématisation économique construite en lien avec les Chambres d'agriculture

Sur la base des liens étroits tissés entre les auxiliaires du personnel politique et des membres de l'organe national de représentation des Chambres d'agriculture, les « circuits courts » sont inscrits à l'agenda politique national. Ainsi, le membre du cabinet chargé de piloter l'intervention du ministère sur cette question a réalisé une grande partie de sa carrière professionnelle à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture<sup>48</sup>, au sein duquel il a notamment occupé le poste de directeur général adjoint en charge de la stratégie du groupe et du développement du réseau avant de rejoindre le cabinet du Ministre Michel Barnier. Ces liens facilitent alors les échanges informels avec les salariés de son ancien employeur :

*« On essaye de voir en amont sur quel sujet on peut s'entendre ou pas.... C'est par téléphone. Moi je suis très à l'aise parce que je le fais de la même manière avec toi maintenant c'est-à-dire que je suis Chambre d'agriculture, je suis une structure publique, j'ai envie que ça progresse. Donc je n'ai pas envie de dire « non ça sert à rien ». Après s'il y a des sujets qui sont clivants, on va les régler en réunion mais c'est pour les informer (les membres du cabinet) de ce qu'il se passait avant ». (Francis, Salarié de l'APCA, Entretien du 16 avril 2014).*

Aussi est-il peu surprenant que, sur la base de cette convergence d'intérêts, la problématisation des « circuits courts » renvoie à la volonté d'améliorer la « *compétitivité de notre agriculture*<sup>49</sup> ». La construction de cette problématisation fait écho à l'évaluation de la rentabilité économique des exploitations agricoles défendue par les Chambres

---

<sup>48</sup> Ainsi, avant de devenir conseiller spécial chargé de la stratégie et de la prospective au sein du cabinet du Ministre, la personne qui pilote la prise en charge des « circuits courts » au sein du cabinet a connu une ascension professionnelle au sein de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture. Il y a débuté, de 1978 à 1987, en tant que chargé d'études économiques, pour devenir ensuite Chef de service, sous-directeur des affaires économiques et sociales. Enfin, la pente ascendante de sa trajectoire professionnelle s'est matérialisée par l'accès à des postes de direction au sein de la chambre consulaire nationale. D'abord, comme directeur adjoint, et ensuite comme directeur général adjoint chargé de la stratégie du groupe et du développement du réseau.

<sup>49</sup> CGAER, *Rapport de mission sur les circuits courts de commercialisation*, p. 3.

d'agriculture depuis que leur est dévolu, à côté de leur mission de représentation des intérêts agricoles, un rôle lié à la production de connaissances technico économiques<sup>50</sup>.

Cependant, cette lecture des « circuits courts » se confronte à celle portée par leurs promoteurs initiaux comme le révèle un premier rapport du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Espaces Ruraux (CGAAER), l'organe d'expertise et d'inspection interne au ministère de l'Agriculture. En effet, l'ensemble de ses lignes souligne la tension entre la demande du cabinet du Ministre soucieuse de la « *compétitivité de notre agriculture* » que « *les principaux acteurs rencontrés ou les quelques analyses lues ici et là n'abordent pas*<sup>51</sup> ». Au soutien à la production face à la distribution, dans la captation de la valeur ajoutée défendue par les agents du ministère de l'Agriculture, s'opposent les enjeux relatifs au « *développement durable* » défini par sa différence avec « *le référentiel dominant* », par le partenariat avec des collectivités territoriales et la modification des rapports villes/campagnes et dont les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne semblent être le fer de lance.

On voit toute la difficulté pour les membres du ministère à mobiliser au-delà de leurs réseaux traditionnels, sur une thématique préalablement construite comme environnementale mais qu'il s'agit de se réapproprier pour mieux l'adosser à la question dont ils sont d'une certaine façon propriétaires, celles des enjeux économiques de l'agriculture.

### C. Des logiques de recrutement contradictoires

La composition du groupe de travail est le fruit de deux logiques apparemment contradictoires. S'il s'agit pour le ministère de faire la preuve de sa mobilisation ainsi que de son aptitude à rassembler autour de son action (1), sa marge de manœuvre limitée implique en revanche que la désignation d'experts sur les « circuits courts » soit maîtrisée (2).

---

<sup>50</sup> Sur l'évolution des fonctions des Chambres d'agriculture, voir, Mélanie Atrux, « Histoire sociale d'un corps intermédiaire. L'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA), 1924-1974 », thèse de doctorat d'histoire, université Lumière-Lyon 2, 2010, [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2010/atru\\_x-tallau\\_m](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2010/atru_x-tallau_m).

<sup>51</sup> Rapport CGAER, *op. cit.*, p. 3.

### 1. Afficher sa capacité à mobiliser et à se mobiliser

Le recrutement des membres du groupe de travail repose principalement sur une logique de représentation qui témoigne de la volonté d'afficher la participation de « l'ensemble des acteurs concernés comme on le voit dans la présentation de la composition du groupe dans le rapport final : État, organismes de recherche, collectivités territoriales, syndicats agricoles et structures ayant développé ces modes de commercialisation<sup>52</sup> ». La légitimité de la reprise en main des « circuits courts » par le ministère de l'Agriculture dépend donc de la capacité à mobiliser le plus largement possible, en commençant par les organisations agricoles traditionnelles – les syndicats majoritaires avec la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA) – qui sont *a priori* éloignées de la thématique des « circuits courts » et auxquelles s'ajoutent les syndicats minoritaires comme la Confédération Paysanne et la Coordination Rurale. En plus des syndicats sont bien évidemment invitées l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture ainsi que sa concurrente, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique.

La composition du groupe de travail atteste également de la stratégie des organisateurs d'intégrer les structures qui développent ces modes de commercialisation lesquelles y voient l'occasion d'être reconnues par une institution qui, parce qu'elle reste pourvoyeuse de ressources tant matérielles que symboliques se place au centre de « l'interdépendance tactique des acteurs<sup>53</sup> ». Ne pas participer à ce groupe de travail fragiliserait par exemple la prétention des deux mouvements concurrents des AMAP à s'accaparer le monopole de ce mouvement. À l'inverse, l'absence des acteurs de la distribution, pourtant directement concernés par la problématisation retenue, s'explique sans doute moins par une configuration sectorielle à laquelle ils sont moins tenus depuis le passage de la DGCCRF au ministère de l'Économie et des Finances.

On retrouve les mêmes mécanismes de mobilisation en ce qui concerne les représentants de l'État. Ils se manifestent par une participation des trois principales directions générales du Ministère : la Direction Générale de l'Alimentation, la Direction Générale de

---

<sup>52</sup> Rapport final du groupe de travail « circuits courts de commercialisation », ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2009, p. 2.

<sup>53</sup> Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit., p. 101.

l'Enseignement et de la Recherche et la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires dont on a vu qu'elle était chargée de l'organisation du groupe de travail. Outre l'administration centrale, sont également présents des membres des services décentralisées du ministère tant au niveau départemental qu'au niveau régional. Dans une perspective de composition élargie, des membres d'autres administrations sont également conviés. Il en va ainsi du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi ainsi que ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire qui est lui aussi particulièrement investi sur cette thématique. Sans oublier les collectivités territoriales, représentées par l'Association des Maires de France, l'Association des Régions de France, l'Association des Départements de France et l'Assemblée des communautés de France.

La logique de représentation implique qu'indépendamment de la qualité et de l'intensité de la participation du représentant, sa seule présence valide celle de son organisation ou de son administration. La sollicitation de nouveaux participants est dès lors possible et peut se poursuivre au-delà de la phase préparatoire du groupe selon l'avancée des débats. À la fin de la première réunion par exemple, apparaît le souci d'encourager la présence des consommateurs. Leur représentation sera assurée, à la demande des organisateurs, dès la seconde réunion par la CLCV, l'Association Nationale de défense des consommateurs et usagers.

C'est donc moins la contribution concrète aux travaux du groupe qui importe ici qu'une présence qui puisse assurer la capacité des membres du ministère à mobiliser et à se mobiliser.

## ENCADRE 2 : Liste des participants au groupe de travail

### « circuits courts de commercialisation »<sup>54</sup>

- FNSEA
- Confédération paysanne
- Coordination rurale
- Jeunes Agriculteurs
- APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux
- FNCIVAM (Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)
- FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique)
- IRABE (Institut de Recherche en Agriculture Biologique pour l'Europe)
- Coop de France
- Réseau des AMAP (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) d'Ile-de-France
- CREAMAP (Centre de Ressources pour l'Essaimage des AMAP)
- Collectif Ville Campagne
- Terres en Villes
- Réseau Cocagne
- Trame
- CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail)
- FNPHP (Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières)
- Légumes de France
- UNFD (Union Nationale des syndicats de détaillants en fruits, légumes et primeurs)
- CDR 3A (Centre de ressources agroalimentaire et alimentation) EPL La Roque / Plate-forme technologique "Viandes et Salaisons »

<sup>54</sup> Source : Rapport final du groupe de travail « circuits courts de commercialisation », Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2009, p. 11-12. Dans cette liste établie par le Ministère, ne figurent pas les organisateurs.

- Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir
- CLCV (Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie)
- INRA (Institut national de Recherche Agronomique)
- INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité)
- CEMAGREF
- ENESAD (Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon)
- ESA Angers – programme PSDR Liproco
- AMF (Association des Maires de France)
- ARF (Association des Régions de France)
- ADF (Assemblée des Départements de France)
- ADCF (Assemblée des Communautés de France)
- Groupement des DDAF
- Groupement des DRAF
- Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi / DGCCRF / sous-direction D
- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire / Commissariat général au développement durable
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / CGAAER
- Ministère de l' Agriculture et de la Pêche / DGER / SESRI
- Ministère de l' Agriculture et de la Pêche / DGAL / SA / SDSSA / Bureau des établissements de transformation et de distribution
- Ministère de l' Agriculture et de la Pêche / DGAL / SA / SDQA / Bureau de la nutrition et de la valorisation de la qualité des aliments
- Ministère de l'agriculture et de la pêche / DGPAAT / SPA / SDPM / Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées
- Ministère de l'agriculture et de la pêche / DGPAAT / SFRC / SDDRC / Bureau de l'aménagement des territoires et du développement agricole

2. Sélectionner des experts des « circuits courts » compatibles avec la problématisation retenue : une désignation sous surveillance

À la logique de représentation s'ajoute la logique experte et scientifique dont témoigne le travail préparatoire d'identification des chercheurs spécialistes de la question réalisé par des hauts fonctionnaires chargés d'une mission d'expertise au sein du ministère. En effet, le cabinet du ministre de l'Agriculture a saisi le Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) en 2008 afin de rédiger un rapport sur les « circuits courts de production et de distribution »<sup>55</sup> destiné à réaliser un état des lieux. Au sein du CGAAER sont notamment regroupés les inspecteurs généraux de l'agriculture et les ingénieurs généraux du génie rural des eaux et forêts. Aux connaissances légales et juridiques des premiers sont combinées les compétences économiques<sup>56</sup> des seconds. Ce travail d'identification – qui porte autant sur les structures ayant développé les « circuits courts » que sur les chercheurs qui travaillent sur ce sujet – est contraint par le délai de deux mois imparti pour l'élaboration du rapport. À ce premier niveau de sélection, les deux membres du CGAAER, pressés par le temps, investissent les espaces dont ils sont les moins éloignés, c'est-à-dire ceux qui sont organiquement et géographiquement proches du ministère de l'Agriculture. Aussi, le séminaire « filières courtes de distribution, développement durable et territoires » organisé à Agroparistech (grande école de l'enseignement agricole dans laquelle a été formé l'ingénieur général du génie rural des eaux et forêt) a joué le rôle de réservoir principal de recherches scientifiques. Lorsque la perspective d'un groupe de travail a été retenue, c'est sur la base du rapport des deux membres du CGAAER qu'ont été sollicités certains chercheurs. Ici, ce sont des logiques disciplinaires et institutionnelles qui ont prévalu. Jean-Baptiste Traversac, un des coorganisateur du séminaire, a été invité à participer au groupe de travail. Son appartenance au SAD à l'INRA en tant qu'ingénieur de recherche dans le domaine économique semble expliquer qu'il ait été mobilisé au détriment des autres

---

<sup>55</sup> Lettre de mission au CGAAER du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche en date du 7 février 2008.

<sup>56</sup> L'obtention d'une licence et d'un diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences Economiques par l'ingénieur générale du Génie Rural des Eaux et Forêts correspond en effet à la génération de ce corps technique convertie à la science économique étudiée par Thomas Alam dans sa thèse, Thomas Alam, « Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique », *op. cit.* Ce qui peut expliquer la mobilisation de nombreuses références économiques au sein du rapport. Cf. également, Marie-France Garcia-Parpet, « La construction sociale d'un marché parfait. Le marché au cadran de Fontaines-en-Sologne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.65, 1986, p. 2-13.



organisateurs du séminaire dont le statut de chargé de recherche au CNRS est pourtant supérieur dans la hiérarchie académique. En effet, il s'agissait de sélectionner les chercheurs dont les travaux correspondaient le mieux à une conception des « circuits courts » favorable à une amélioration de la compétitivité de l'agriculture alors que ceux « qui sont le plus investis sur ces questions se trouvent soit dans le domaine de la sociologie (examen de nouvelles pratiques) soit dans celui de la biologie de l'environnement (contribution de ces pratiques au développement durable)<sup>57</sup> ». Ainsi, l'invitation de Danièle Capt dont on a vu que les travaux intégraient depuis peu ce sujet de recherche, ne peut renvoyer à sa seule attache institutionnelle dans la mesure où d'autres chercheurs de l'Institut avaient également été identifiés. Ce sont davantage ses travaux d'économie relatifs à l'impact de la commercialisation sur la captation de la valeur ajoutée par les agriculteurs et sur l'emploi agricole qui permettent d'en rendre compte. Cette perspective qu'elle a par ailleurs développée en lien avec les Chambres d'agriculture semble la plus à même de participer au processus de légitimation d'une problématique économique des relations entre production et distribution défendue par les organisateurs du groupe de travail.

Mais, l'ouverture prévue dans les modalités de participation au groupe de travail permet à des personnes n'ayant pas été invitées de participer au groupe à leur demande, ce qui élargit la participation d'experts au-delà d'une seule dimension « mandatée<sup>58</sup> ». C'est notamment le cas de Yuna Chiffolleau qui, prenant connaissance de la constitution du groupe de travail grâce à sa proximité avec des associations ayant développé les « circuits courts », construite dans les programmes de recherche-développement que nous avons étudiés dans le chapitre précédent, fait prévaloir son autorité scientifique personnelle fondée notamment sur son appartenance au département du SAD de l'INRA.

---

<sup>57</sup> CGAAER, *Rapport de mission sur les circuits courts de commercialisation*, 2008, p.4.

<sup>58</sup> Robert Castel, « L'expert mandaté et l'expert instituant », *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Saint-Etienne, CRESAL, 1985, p. 81-92.

## SECTION II. LA PRODUCTION D'UN CONSENSUS A PARTIR D'ANTAGONISMES STRUCTURELS

L'exigence contradictoire qui sous-tend la reprise en main ministérielle des « circuits courts » observable par les liens entretenus entre le cabinet du ministre et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture d'une part et la nécessité d'intégrer le plus grand nombre d'organisations dont celles qui portent les « circuits courts » en référence au Grenelle de l'Environnement d'autre part conditionne la forme de l'intervention ministérielle : un groupe de travail. Sans réduire le déroulement de ce dispositif de concertation à sa seule dimension stratégique, son étude implique de ne pas oublier les effets de la distribution sociale sur les formes de participation. Ainsi, la variété des sources récoltées (Encadré 2) permet d'interroger les conditions de possibilité qui concourent, plus ou moins, à la fermeture des espaces du possible et du dicible des participants autour de ceux des organisateurs. Le groupe de travail sur les « circuits courts de commercialisation » est organisé de telle sorte qu'il peut être l'objet d'investissements très variés (A). En valorisant les compétences techniques des participants (B) les organisateurs parviennent à sélectionner les propositions et leurs auteurs qui sont les plus ajustés à leur demande. Une fois ces « besoins » identifiés, ils seront construits comme ceux de l'ensemble du groupe (C).

### ENCADRE 3 : La diversification des sources pour étudier le groupe de travail

N'ayant pas pu participer directement aux différentes réunions du groupe de travail, il fallait en effet pouvoir restituer l'espace des possibles des participants sans prendre le risque de dépendre des constructions rétrospectives. Si un certain nombre d'entretiens ont pu être conduits<sup>59</sup>, ceux-ci sont rapidement apparus incomplets lorsqu'ils n'étaient pas simplement impossibles. L'accès à certaines archives du ministère de l'Agriculture ainsi qu'à celles, privées, de plusieurs des participants au groupe de travail<sup>60</sup> ont alors permis de saisir plus concrètement les modalités de participation, par le calcul du nombre d'interventions lors des trois réunions du groupe de travail notamment. L'envoi de contributions ayant été demandé par les organisateurs, nous avons pu nous procurer 15 sur les 16 soumises entre la première et la deuxième réunion.

<sup>59</sup> Nous avons réalisé 14 entretiens avec 12 participants dont trois membres du ministère de l'Agriculture, le représentant du principal syndicat agricole, trois membres d'organisations qui militent pour le développement des « circuits courts », un salarié de l'organe national des Chambres d'agriculture ainsi que quatre des cinq scientifiques ou membres de groupe de recherche présents.

<sup>60</sup> Outre les documents internes de plusieurs organisations, Réseau AMAP Ile de France, Fédération Nationale des CIVAM, nous nous sommes procurés les archives manuscrites (prise de notes) de trois des participants au groupe de travail.

## A. Un groupe objet d'investissements hétérogènes

L'ouverture affichée par les organisateurs du groupe de travail ainsi que la sollicitation des structures ayant développé les « circuits courts » et de scientifiques rendent particulièrement hétérogènes des formes d'investissement au sein du groupe. Lorsqu'elle se fonde sur une logique de représentation, la participation au groupe de travail s'effectue selon les modes de délégation propres à chaque organisation sollicitée. En effet, la sélection des participants dépend de l'économie propre à chaque appareil représenté liant ainsi les modalités de participation aux ressources organisationnelles<sup>61</sup>. Dans ces conditions, les membres des principales organisations professionnelles agricoles apparaissent particulièrement bien disposés à intervenir (1) contrairement à celles et ceux, militants ou scientifiques, qui sont impliqués dans le rapprochement des producteurs et des consommateurs (2).

### 1. Des organisations professionnelles bien représentées

Pour la FNSEA, syndicat agricole historiquement majoritaire, sa représentation renvoie à ses modes de délégation internes, ce qui explique la présence du président de la commission diversification dont la trajectoire témoigne d'une forte spécialisation de la fonction de mandataire national.

---

<sup>61</sup> Alice Mazeaud, « Le Débat national sur l'avenir de l'École », *Politix*, vol.3, n°75, 2006, p. 142-162.

#### ENCADRE 4 : La trajectoire d'un « spécialiste des responsabilités<sup>62</sup> »

C'est en tant que président de la commission diversification de la FNSEA qu'Arnault participe au groupe de travail Barnier. Cette commission qui est en charge des questions liées au photovoltaïque et à l'éolien se compose d'élus de toutes les régions de France, des élus et des représentants des différentes associations spécialisées de la FNSEA et des élus représentants de la commission sociale de la FNSEA. La trajectoire d'Arnault témoigne d'une forte professionnalisation qui s'expérimente aux différentes échelles des syndicats majoritaires. « *Syndiqué depuis toujours<sup>63</sup>* », il connaît une rapide ascension au sein des Jeunes Agriculteurs (JA). D'abord président de la section départementale un an après son installation, il intègre ensuite le conseil d'administration du syndicat au niveau national pendant cinq ans avant de devenir président du conseil européen des jeunes agriculteurs. Expérience qui lui donne « *la chance d'être confronté aux autres européens et reconnu par les autres européens* ». Son parcours au sein des JA lui permet de tisser des liens avec le syndicat majoritaire: « *quand vous êtes président des JA, vous travaillez beaucoup avec la FDSEA et vous avez intérêt à vous entendre avec eux parce que tout se règle à la fédé donc après, ça m'a pas du tout dérangé de devenir secrétaire général de la fédé* ».

Après être devenu secrétaire général de la FDSEA il y est élu président pendant plus de dix ans ce qui lui permet d'intégrer un certain nombre de commissions départementales ainsi que le conseil d'administration de la FNSEA. Il y préside la commission diversification jusqu'en 2011 en même temps que la présidence de la fédération régionale.

Cette trajectoire militante s'accompagne d'un parcours au sein des chambres consulaires. D'abord élu entre 1995 et 2001 au niveau départemental, il est ensuite élu au sein de la Chambre régionale d'agriculture entre 2007 et 2013. Organe de représentation dont il devient le premier vice-président et président délégué au cours du mandat suivant.

En 2009, au moment du groupe de travail Barnier, il cumule donc un certain nombre de fonctions de représentant. Au niveau départemental, la présidence à la FDSEA, un poste électif au sein de la Chambre d'agriculture départementale et dans des commissions extérieures au secteur agricole. Il préside également la structure régionale de son syndicat. Au niveau national, il siège au conseil d'administration de la FNSEA et préside la commission diversification qui lui donne par ailleurs la possibilité de faire partie d'instances nationales de concertation.

Ces investissements l'éloignent du travail sur l'exploitation agricole, comme il le mentionne au cours de notre entretien : « *je suis très absent* ». La distanciation avec le travail agricole est rendue possible par les ressources offertes par ses différentes fonctions : « *une journée bénévole à Paris, on vous rembourse vos billets de train, votre fédé vous rembourse une fois que vous avez donné les pièces. Dans les Chambres d'agriculture, les gens sont indemnisés. Après c'est un peu mieux quand vous êtes président. Moi, je ne suis pas sur l'exploitation, ma*

<sup>62</sup> Sylvain Maresca. *Les dirigeants paysans*, Paris, Editions de Minuit, Coll. Le sens commun, 1983.

<sup>63</sup> Entretien réalisé le 25 octobre 2013.

*femme sait que je suis très absent* ». L'implication de ses fils et de sa femme au sein de l'exploitation permet de continuer à assurer le travail productif expliquant que « *la ferme ne tourne que pendant le week-end !* » comme s'en amuse l'un d'entre eux au cours de notre rencontre.

On retrouve ici la trajectoire des « spécialistes de la responsabilité » décrits par Sylvain Maresca dans son ouvrage consacré aux dirigeants paysans. En effet, la représentation de la FNSEA au sein du groupe de travail est effectuée par un agriculteur dont l'accumulation des charges électives à différentes échelles participe de sa distance à l'activité agricole, ce qui facilite sa présence à l'ensemble des réunions du groupe de travail. Dès lors, sa participation dépend moins de ses compétences techniques relatives aux « circuits courts » que d'un capital politique<sup>64</sup> qui se manifeste par exemple par sa capacité à renverser le stigmate que symbolise l'adhésion au syndicat majoritaire : « *je suis méchant, gros, de droite !* (il éclate de rire) », faisant de l'opposition aux représentations citadines, une ressource interne au groupe professionnel agricole<sup>65</sup>.

À cette forme de représentation, peuvent également être associées des compétences d'ordre technique grâce à la présence de salariés, que les ressources de l'organisation nationale rendent possible :

*« Il y avait une salariée de la FNSEA au groupe de travail. Il y a 110 salariés à Paris. On ne serait pas efficace si on n'avait pas de moyens. On cotise cher, la FDSEA reverse 90 000 à la FNSEA. Il s'agit de cotisations importantes qui permettent d'avoir une structure qui tient la route. Quand on fait ce qu'on fait avec l'éco taxe cette semaine, en termes de manifestation et d'aura médiatique, c'est grâce à des arguments bien calculés et à un service communication qui est en relation avec les médias pour que ça soit bien relayé. C'est l'intérêt d'avoir un syndicat qui a les moyens »* (Arnault, Président de la commission Diversification de la FNSEA, entretien réalisé le 25 octobre 2013).

Titulaire d'un diplôme de droit international, la salariée présente aux réunions du groupe de travail est spécialiste des questions communautaires et environnementales comme

<sup>64</sup> « Crédit fondé sur les innombrables opérations de crédit par lesquelles les agents confèrent à une personne socialement désignée comme digne de créance les pouvoirs même qu'ils lui reconnaissent » Pierre Bourdieu *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, Coll. Points Essais, 2001.

<sup>65</sup> Sur le retournement du stigmate comme ressource politique, voir par exemple, Annie Collovald, *Jacques Chirac et le Gaullisme*, Paris, Belin, Coll. « Socio-Histoires », 1999. Et plus particulièrement le chapitre 4 : « L'héritage inattendu : un charisme stigmatisé ».

l'illustre son passage par la Commission Européenne au sein de la Direction Générale de l'Environnement et son activité de consultante juridique au sein d'une organisation non gouvernementale internationale. Proche des salariés syndicalistes européens analysés par Anne Catherine Wagner, elle possède des compétences techniques et personnelles internationales « attestées par un diplôme dont la valeur est reconnue à l'extérieur du champ syndical <sup>66</sup> » qui sont aujourd'hui valorisées au sein d'organisations professionnelles particulièrement liées à la Politique Agricole Commune.

Ce syndicat agricole, par l'étendue des ressources qu'il offre à ses membres, peut être solidement représenté au cours des réunions du groupe de travail. D'abord d'un point de vue numérique puisque deux de ses membres sont présents à chacune des trois réunions. Par la variété des formes de délégation ensuite : une première qui repose sur une compétence politique et une seconde sur une compétence technique.

## 2. *Des spécialistes des « circuits courts » peu audibles*

Pour les structures qui organisent concrètement le rapprochement entre les producteurs et les consommateurs dont on a vu qu'elles s'étaient principalement développées à des échelles départementales et régionales, les modes de délégation sont en revanche beaucoup moins adaptés à ce dispositif. Pour les plus récentes comme les AMAP par exemple, la question de la représentation reste encore l'objet de conflits entre deux mouvements qui en revendiquent le monopole. En effet, les AMAP sont doublement représentées : par leur initiateur qui conteste l'existence même d'une structuration<sup>67</sup> et par son concurrent qui préside l'une des organisations régionales qui ne sont pas encore regroupées nationalement<sup>68</sup>.

En outre, l'échelle nationale favorise la participation des représentants nationaux au détriment d'autres membres de l'organisation qui détiennent pourtant plus de connaissances sur ces modes de commercialisation. C'est par exemple le cas pour Sébastien le représentant

---

<sup>66</sup> Anne-Catherine Wagner, « Syndicalistes européens. Les conditions sociales et institutionnelles de l'internationalisation des militants syndicaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 21.

<sup>67</sup> Sur l'histoire de ce mouvement, voir Claire Lamine, Nathalie Perrot, *Les AMAP. Un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?*, Gap, Editions Yves Michel, 2008.

<sup>68</sup> L'expérience du groupe du travail sur les circuits courts de commercialisation a d'ailleurs fortement encouragé les membres de ce mouvement des AMAP à se regrouper nationalement. C'est en ce sens que seront créées en mouvement inter-régional des AMAP en février 2010.

de la fédération nationale des CIVAM dont l'activité liée aux « circuits courts » date de moins de deux ans contrairement à son homologue de la fédération régionale de Bretagne dont on a vu dans le chapitre précédent qu'elle avait commencé au début des années 2000. La faiblesse des ressources organisationnelles de la fédération nationale explique également les difficultés à faire participer ses représentants élus qui sont des agriculteurs. En effet, les fonctions électives y sont moins spécialisées que dans le cadre des organisations syndicales telles que la FNSEA, rendant la participation d'agriculteurs élus difficile dans une période marquée par une forte sollicitation des pouvoirs publics nationaux<sup>69</sup>. La représentation de l'organisation est ainsi sujette à une plus grande instabilité<sup>70</sup> et s'avère davantage déléguée à son salarié qu'à ses élus :

*« Dans l'idéal pour bien faire, j'aurais dû y aller avec un professionnel pour que je ne parle pas en mon nom propre mais pour les professionnels... Quelqu'un est venu avec moi mais pas à chaque fois, il fallait se déplacer... À chaque fois, c'est deux jours de trajet. »* (Sébastien, chargé de mission de la FN CIVAM sur les « circuits courts ». Entretien réalisé le 28 février 2013).

La dimension nationale du groupe de travail qui sélectionne Sébastien malgré sa connaissance récente du sujet étudié trouve sa limite dans la forme incomplète de délégation dont il est dépositaire. On retrouve ici les effets de la dimension subjective de la compétence analysée par Daniel Gaxie dans le cadre des comportements politiques<sup>71</sup>. N'étant accompagné par aucun élu et contraint à participer en « son nom propre », il s'abstient de toute intervention lors de la première réunion alors que son association qui est particulièrement en pointe sur la question porte une vision très différente de celle retenue par les organisateurs du groupe de travail. Le mandat qu'il tient de son appareil est en effet limité à une dimension personnelle qui ne lui permet pas de parler au nom de la structure qu'il est censé représenter. Ce comportement contraste avec celui d'Arnault, le représentant élu de la FNSEA, qui détient

---

<sup>69</sup> Par exemple, les CIVAM ont participé au réseau rural français, à l'objectif Terre, aux groupes de travail sur la loi de modernisation agricole, au groupe de travail sur la prospective « agriculture Energie 2030, aux travaux sur les métiers de la croissance verte organisés par le MEEDDM, aux Assises des Territoires ruraux mis en place par le Ministère de l'espace rural et de l'Aménagement des Territoires sans compter sur les sollicitations des organismes scientifiques et notamment l'INRA pour participer au Groupement d'Intérêt Scientifique sur la relance agronomique », cf. Rapport annuel 2009 de la FNCIVAM.

<sup>70</sup> En effet, la représentation de la FNCIVAM est sujette à une instabilité. Lors de la première réunion du groupe de travail, seul le salarié spécialisé sur les « circuits courts » à la fédération nationale est présent. À la seconde, il est accompagné d'un élu et de la directrice générale.

<sup>71</sup> Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Paris, Seuil, Coll. Sociologie politique, 1978.

à la fois la compétence symbolique pour parler au nom du groupe qu'il représente mais également les savoir-faire incorporés tout au long de sa trajectoire militante qui rendent sa prise de parole moins couteuse. Cette compétence explique d'ailleurs qu'il prenne deux fois la parole contrairement à la salariée de son syndicat qui s'en abstient.

Dans ce contexte, la première réunion du groupe de travail est principalement le lieu de prises de positions politiques qui s'appuient sur des processus de montées en généralité<sup>72</sup> permettant par exemple d'appréhender les « circuits courts » au regard de l'histoire de la politique menée par le ministère. Face aux nombreuses discussions qui se cristallisent sur la définition des « circuits courts » ainsi que sur l'opportunité même d'une action publique en faveur de leur développement, les interventions des chercheurs apparaissent très dispersées et peu audibles. Forte de ses connaissances en matière statistique, Danièle Capt fait part du besoin d'amélioration des enquêtes quantitatives nationales pour mieux prendre en compte ces modes de commercialisation tandis que Yuna Chiffolleau prend également la parole à plusieurs reprises<sup>73</sup>, notamment sur le thème des innovations pédagogiques, pouvant se prévaloir d'un capital scientifique objectivé<sup>74</sup> par une connaissance personnelle sur les « circuits courts » et une appartenance à une institution légitime, l'INRA. Mais les interventions des savants s'inscrivent dans la dynamique d'une discussion sur laquelle ils ont difficilement prise même dans leur domaine de compétence. Par exemple, ils prennent peu la parole lorsque l'animateur du groupe de travail interroge les participants sur les besoins de recherche spécifique contrairement aux représentants des organisations professionnelles. Parmi ces derniers, les représentants des Chambres d'agriculture peuvent demander la réalisation de références technico économiques, qui relèverait du travail des instituts dont leur organisation fait partie.

---

<sup>72</sup> Voir l'étude des contraintes pesant sur les différentes stratégies de dénonciation de Luc Boltanski, Yann Darré, Marie-Ange Schiltz, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51, 1984, p. 3-40.

<sup>73</sup> Le nombre d'interventions a été calculé d'après un recouplement des trois prises de notes récoltées auprès des participants. Yuna Chiffolleau est intervenue deux fois et Danièle Capt quatre fois au cours de la réunion du 21 janvier 2009.

<sup>74</sup> Pierre Bourdieu définit le capital scientifique comme une espèce particulière de capital symbolique qui régit le fonctionnement du champ scientifique, pensé comme une structure des relations objectives entre les agents qui déterminent leur espace des possibles. Pierre Bourdieu identifie deux formes de capital scientifique : un « temporel (ou politique), pouvoir institutionnel et institutionnalisé qui est lié à l'occupation de positions éminentes dans les institutions scientifiques » et un « pouvoir spécifique (...) qui repose presque exclusivement, peu ou mal objectivée et institutionnalisée, de l'ensemble des paires ou de la fraction la plus dominante d'entre eux ». Pierre Bourdieu, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, INRA éditions, 2006, p. 28-29.



## B. Technicisation de la procédure de concertation

L'importance prise par les représentants des organisations professionnelles dans un dispositif qui valorise encore des ressources militantes, se confronte néanmoins rapidement au cadre qu'impose l'agent du ministère chargé de conduire les réunions du groupe de travail (1). La mise en place d'une procédure visant à faire des propositions concrètes modifie alors une configuration dans laquelle les compétences techniques vont être plus ajustées (2).

### 1. Le cadrage des débats à un registre technique

Alors que la première réunion du groupe de travail est principalement le lieu de prises de positions politiques, le travail de cadrage des organisateurs contraint peu à peu les débats à un registre beaucoup plus technique. À l'ouverture affichée s'accompagne une restriction importante des compétences du groupe auquel il est demandé « *d'établir un état des lieux sur les circuits courts et d'évoquer avec les acteurs concernés les motivations et les difficultés éventuellement rencontrées, afin d'identifier les solutions qui pourraient être proposées au Ministère*<sup>75</sup> ». Dans cette optique, le travail du groupe consiste à révéler les besoins « *des producteurs et des consommateurs* » et d'y apporter des solutions. C'est autour du seul aspect économique qu'est posée la définition très étroite des « circuits courts » auxquels « *il ne faut pas opposer les circuits longs*<sup>76</sup> » mentionne-t-on dès le départ :

« *L'objet de ce groupe de travail est d'aborder « les circuits courts » principalement sous leur aspect économique et comme nouvel atout pour la commercialisation de produits agricoles*<sup>77</sup> » sans que « *ces travaux visant à structurer et développer les circuits courts ne doivent venir en contradiction avec la consolidation de filières existantes déjà organisées selon d'autres modes de commercialisation*<sup>78</sup> ».

---

<sup>75</sup> Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2009 du Groupe de travail circuits courts, p.1.

<sup>76</sup> Prise de notes effectuée par Danièle Capt lors la réunion du 21 janvier 2009 du Groupe de travail circuits courts.

<sup>77</sup> Diaporama de présentation des enjeux des circuits courts par membre du cabinet de Barnier, 1<sup>ère</sup> réunion.

<sup>78</sup> *Ibid.*

La définition des « circuits courts » autour de la seule question des modes de commercialisation du point de vue économique est bien sûr l'objet de nombreuses discussions. Les organisations traditionnellement les plus critiques envers l'action du ministère comme la Confédération Paysanne et le réseau des AMAP Ile de France plaident pour la prise en compte des conditions de production. Mais la conduite des débats laisse finalement peu de place à toute forme de contestation. En effet, les compétences de la personne choisie pour conduire le groupe de travail paraissent particulièrement opportunes pour y faire face. Chef du service de la stratégie agroalimentaire de la DGPAAT, il est administrateur civil depuis 1997. Son corps d'appartenance ainsi que sa formation au sein d'un Institut d'études Politiques régional renforcés par un diplôme obtenu à l'Ecole d'Administration des Affaires Maritimes le rapproche des énarques étudiés par Jean Michel Eymeri-Douzans qui « ont en cela un avantage décisif sur les ingénieurs et les corps plus sectoriels. Car leur socialisation, tant à science Po et à l'ENA que durant leur parcours de carrière accéléré et varié, ne fabrique ni des experts ni des spécialistes, mais au contraire des généralistes dont l'excellence formelle se joue dans un art consommé de montée en généralité – le fameux « esprit de synthèse » – fait d'une extrême maîtrise sociale des formes imposées, des formes attendues, des formulations appropriées, compétences langagières d'une grande finesse doublée d'un art, tout conformiste du placement de soi, de ses attitudes, de ses opinions<sup>79</sup> ». Ces compétences symboliques semblent particulièrement appropriées dans un dispositif qui prévoit un cadrage important des discussions puisqu'il s'agit de pouvoir limiter les tentatives de montée en généralité des participants sans pour autant apparaître partie prenante. La maîtrise langagière de cet administrateur civil observable grâce à l'analyse des archives écrites de certains participants<sup>80</sup> lui offre la capacité de suggérer et d'inspirer la dynamique des discussions.

---

<sup>79</sup> Jean-Michel Eymeri-Douzans, « Frontières ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », dans Jacques Lagroye (Dir.), *La Politisation*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », p. 62.

<sup>80</sup> Voici un exemple. D'après des notes prises par Danièle Capt lors de la première réunion du groupe de travail, la confédération paysanne pose trois questions. La première porte sur l'installation et l'accès au foncier. La deuxième sur la sortie du décret relatif aux produits fermiers et la troisième sur les attentions du ministère de l'Agriculture. L'animateur répond dans l'ordre qu'« il n'y a pas de thème tabou », qu'« il était impossible de trouver un accord sur un décret général sur les produits fermiers » et que « la volonté du ministère de l'Agriculture est d'identifier les freins au développement des circuits courts et pas plus que cela ».

**TABLEAU 1 : Participation et prise de parole à la première réunion du 21 janvier 2009**

Nom	Prénom	Appartenance	Présent à la réunion du 21 Janvier 2009	Nombre d'interventions
MERILLON	Philippe	MAP/DGPAAT/Service de la stratégie agro-alimentaire et du développement durable	Oui	9
CHAMPANHET	François	MAP/DGPAAT/Service de la stratégie agro-alimentaire et du développement durable	Oui	0
ROINET	Katia	MAP/DGPAAT/Service de la stratégie agro-alimentaire et du développement durable/bureau de l'organisation économique	Oui	0
LE DEN	Stéphane	MAP/DGPAAT/Service de la stratégie agro-alimentaire et du développement durable	Oui	0
MARTINEZ	alexandre	MAP/DGPAAT/Service de la production agricole/bureau des fruits et légumes	Oui	1
LY	Carole	MAP/DGPAAT/Service de la forêt, de la ruralité et du cheval/bureau de l'aménagement des territoires et développement agricole	Oui	0
MIDARD	Béatrice	MAP/DGPAAT/Service de la forêt, de la ruralité et du cheval	Oui	0
DUVOUX	Bernard	MAP/DGPAAT/Service de la forêt, de la ruralité et du cheval/bureau de l'aménagement du territoire et du développement durable	Oui	0
FABRE	Dominique	MAP/CGAAER	Oui	5
TEXIER	Pierre	MAP/CGAAER	Oui	0
LALLEMENT	Patricia	MAP/DGAL/Service de l'alimentation/ bureau de l'établissements de transformation et de distribution adjoint/ cellule des actions transversales	Oui	1
GEFFROY	Yves	MAP/Groupement des DRAAF	Oui	0
PIQUEMAL	Jean-Philippe	MAP/Groupement des DDAF	Oui	0
GERARD	Jean-Louis	MINEFE/DGCCRF/Service de la régulation et de la sécurité/sous direction produits agricoles et alimentaires	Oui	0
HOUDERAIGT	Michel	MEDDAT	Oui	0
BRABANT	Stéphane	Coordination rurale	Oui	NA
ALLEAUME	Eric	Coordination rurale	Oui	NA
BOUCHUT	André	Confédération Paysanne	Oui	NA
DUPONT	Michel	Confédération Paysanne	Oui	NA
CHAMOIX	Capucine	FNSEA	Oui	0
POUCH	Arnault	FNSEA	Oui	2
MERCIER	Patrice	JA	Oui	0
CORNILLE	Cyril	JA	Oui	0
LANGHADE	Emmanuelle	APCA	Oui	NA
ERNALD	François	APCA	Oui	NA
TOURET	Claire	FNAB	Oui	0
RAYAN	Shah-Dia	AMAP Ile de France	Oui	NA
DEHONDT	Jérôme	AMAP Ile de France	Oui	NA
VUILLON	Daniel	CREAMAP	Oui	0
GUERIN	Marc	CEMAGREF	Oui	3
BONNEFOY	Serge	Terres en ville	Oui	6
ARMANS	Magali	Collectif ville campagne	Oui	0
HENKEL	Jean-Guy	Reseau Cocagne	Oui	NA
CHENAIS	Marc	Reseau Cocagne	Oui	NA
FLORIAN	Dominique	IRABE	Oui	1
OSCAR	Flavie	ESA Angers Programme PSDR LIPROCO	Oui	0
VILLEUX	Sébastien	FNCIVAM	Oui	0
CONTEAU	Cédric	Fédération des Parcs de France	Oui	5
CAPT	Danièle	INRA - ENESAD	Oui	NA
TRAVERSAC	Jean-Baptiste	INRA - AGROPARISTECH	Oui	3
CHIFFOLEAU	Yuna	INRA Montpellier	Oui	2

*Les NA correspondent à des prises de parole qui n'ont pas été attribuées nominativement mais en fonction de l'organisation d'appartenance. Il était dès lors impossible d'identifier qui en était l'auteur.*

Comme dans d'autres secteurs<sup>81</sup>, le travail réalisé en amont du groupe de travail facilite également la dépolitisation des débats. L'utilisation d'un diaporama présentant le travail d'expertise réalisé par les membres du CGAAER permet de donner quelques repères chiffrés et de justifier l'organisation d'un groupe de travail censé répondre à « une demande grandissante des consommateurs pour les circuits courts<sup>82</sup> ». L'enjeu des réunions ne se situe rapidement plus tant sur le terrain de la définition et de l'opportunité d'une intervention ministérielle mais davantage sur celui des propositions à formuler à partir des freins identifiés par les participants dans un cadre soumis par l'animateur des réunions. Il n'est dès lors pas étonnant de retrouver une grande similarité entre la structure du rapport final du groupe de travail et celle du diaporama de présentation<sup>83</sup>.

À côté de la participation aux réunions du groupe de travail, l'envoi de contributions entre les deux premières réunions est également sollicité par les organisateurs. Il s'agit cette fois pour l'ensemble des participants de mobiliser davantage leur compétence concrète en proposant « trois ou quatre actions à mettre en œuvre pour développer les circuits courts<sup>84</sup> » qui serviront à l'élaboration d'un plan d'action.

## 2. Valorisation des compétences techniques

Cette procédure qui inscrit le travail de proposition en dehors du groupe implique des connaissances techniques puisque l'enjeu se situe moins sur la définition des « circuits courts » que sur les propositions concrètes à formuler pour dégager des pistes d'action ou

---

<sup>81</sup> En ce qui concerne l'École et la carte scolaire par exemple, voir Lorenzo Barrault-Stella, « Participer sous l'aile de la bureaucratie. Les effets de la concertation avec les familles dans la fabrique de la sectorisation scolaire », *Participations*, n°2, 2012, p. 103-125.

<sup>82</sup> Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2009, Groupe de travail circuits courts, ministère de l'Agriculture, p. 10.

<sup>83</sup> Le rapport du groupe de travail est organisé en trois parties. La première est relative aux éléments de contexte et aux enjeux sur les circuits courts. On y retrouve la définition des circuits courts, des chiffres de cadrage, les enjeux des circuits courts ainsi que les motivations du producteur. Le diaporama présenté lors de la première réunion du groupe de travail se structure comme suit : Pourquoi ce groupe de travail ?, Eléments de définition des circuits courts, Quelques repères chiffrés, Les motivations du producteurs.

Le reste des deux documents suit également la même trame dont l'exhaustivité de l'exposition rendrait la lecture encore plus fastidieuse.

<sup>84</sup> Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2009, Groupe de travail circuits courts, ministère de l'Agriculture, p. 3.

autrement dit des instruments. Selon Pierre Lascoumes, « débattre des instruments peut être une manière de structurer un espace d'échanges à court terme, de négociations et d'accords, tout en laissant en touche les enjeux qui sont les problématiques<sup>85</sup> ».

Dès lors, les prises de position techniques et individuelles sont valorisées au détriment de celles d'ordre politique et/ou collectif. Seize contributions sont envoyées aux organisateurs qui se félicitent de « l'intérêt que portent les participants à ce groupe ». Mais on est en droit de s'étonner de leur faible quantité au regard du nombre d'organisations présentes<sup>86</sup>. Le délai d'un mois pour soumettre ces propositions favorise en effet les prises de position individuelles et donc les agents qui peuvent mobiliser leur propre compétence technique sur les « circuits courts ». En effet, pour ceux dont la participation à la concertation repose uniquement ou en grande partie sur une capacité à représenter<sup>87</sup> il paraît difficile de prendre position sur un sujet qu'ils ne connaissent pas et de faire appel, dans un délai aussi court, aux ressources internes de l'organisation qu'ils représentent. C'est particulièrement le cas des représentants des organisations professionnelles agricoles dont les interventions reposent, avant tout, sur des compétences militantes ou techniques mais éloignées du domaine des « circuits courts » qui deviennent peu efficaces dans ce contexte. La soumission par la plupart d'entre eux, de contributions après la date requise par les organisateurs du groupe de travail s'explique alors par l'expression d'un sentiment de compétence statutaire<sup>88</sup> lié à la place qui leur est traditionnellement accordée dans la conduite et l'élaboration des politiques agricoles.

---

<sup>85</sup> Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, « L'action publique saisie par ses instruments », dans Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès (Dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presse de science po, 2004, p. 26.

<sup>86</sup> Sur l'intérêt d'étudier les non réponses, cf. Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », dans Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, Coll. Reprise, 2002, [1984], p. 222-235.

<sup>87</sup> Sur la délégation au sein de la Confédération Paysanne par exemple, cf. Elise Roullaud, « Les "experts" de la PAC à la Confédération paysanne : saisir les logiques sociales de la représentation syndicale », *Politix*, vol.26, n°103, 2013, p. 31-52.

<sup>88</sup> Dans un article consacré au comportement électoral de la bourgeoisie, Eric Agrikoliansky observe un décalage original entre les compétences objectives et subjectives mobilisées. Il analyse ici l'effet de la compétence statutaire qui « conduit les catégories considérées et se considérant comme compétentes à exprimer des opinions et à manifester une connaissance de la politique qu'elle maîtrise parfois peu, ou en tout cas moins qu'on ne le croit, ou que ces électeurs ne sont disposés à le dire », dans Eric Agrikoliansky, « La politisation ordinaire d'une population extra-ordinaire : les électeurs des "beaux quartiers" en campagne électorale (2006-2008) », *Politix*, n°106, 2014, p. 144-145. C'est un mécanisme similaire que Pierre-Edouard Weill met en évidence pour rendre compte de la distribution sociale des manières de faire valoir ses droits devant une commission. Parmi les différentes stratégies mises en œuvre par les bénéficiaires potentiels du droit au logement opposable, certaines sont portées par des demandeurs dont la démarche renvoie à l'affirmation d'un statut. « Leur représentation de leur statut social fonde leur sentiment de savoir faire valoir leur droit, sans qu'ils disposent toujours des savoirs nécessaires à ce que leur recours trouve une issue favorable, et cela même lorsque leur situation répond aux critères de la loi » dans Pierre-Edouard Weill, « Savoir faire valoir son droit. Compétence statutaire et obtention d'un statut de "prioritaire" », *Sociologies pratiques*, n°24, 2012, p. 100.

**TABLEAU 2 : Date d'envoi des contributions par participants**

	Remis le 21 janvier	Envoie le 18 février	Envoi après le 18 février
FN Civam		X	
Confédération Paysanne			X
FNSEA			X
Coordination rurale			X
JA			X
APCA		X	
Danièle Capt		X	X
Flavie Oscar/Liproco		X	
JB Traversac		X	
Yuna Chiffolleau		X	X
Amap Ile de France (x2)		X	
Daniel Vuillon	X		
FNAB		X	
Fédération Nationale des parcs Régionaux		X	
Etablissement agricole public La Roque		X	
Trame		X	
MEDDAT		X	
Terres en ville		X	

*Nous avons pu récupérer 15 des 16 contributions mentionnés par les organisateurs du Groupe de travail lors de la réunion du 28 février.*

Au contraire, les promoteurs historiques des « circuits courts » peuvent rassembler plus rapidement les connaissances qu'ils ont pu accumuler jusqu'ici en mobilisant les ressources organisationnelles qui ne pouvaient pas l'être lors de la première réunion. Il en va par exemple ainsi de Sébastien, le salarié de la FN CIVAM qui peut bénéficier dans ce cadre de l'aide de son collègue de la fédération de Bretagne pour envoyer une contribution dans les délais impartis. C'est également le cas pour ceux qui sont tributaires d'une connaissance scientifique des « circuits courts » et dont les modalités de participation ne sont pas conditionnées à une prise de position collective. Aussi, n'est-il pas étonnant de comptabiliser une très forte proportion de contributions de chercheurs (4 sur 15) mettant en forme un besoin de recherches scientifiques qui se concrétisera par le placement de « l'amélioration de connaissance » en première position des actions retenues par le groupe de travail. Portées par une légitimité qu'ils détiennent du ministère, les participations de Danièle Capt et de Jean-Baptiste Traversac ont toute l'autorité pour mobiliser leur capital scientifique accumulé sur les « circuits courts ». La dimension individuelle de leur présence leur offre assez de réactivité pour rédiger des contributions.

Parce que n'étant pas encadrées formellement<sup>89</sup>, la rédaction des contributions favorise la segmentation de leur contenu en fonction des logiques propres à chaque contributeur, ce qui les rend très hétérogènes. En schématisant, on peut les classer sur un continuum :

D'un côté, se situent les contributions élaborées au nom des organisations historiquement les plus éloignées des logiques sectorielles qui tendent à présenter leurs propres actions sans prendre en compte leur faisabilité par le ministère de l'Agriculture. Une des deux contributions envoyées pour le réseau des AMAP Ile-de-France est idéale-typique de cette posture. En présentant la notion « *d'Écorégion*<sup>90</sup> », elle expose l'intérêt d'inscrire les activités écologiques dans une dimension régionale, c'est-à-dire précisément ce qui n'est pas du ressort du ministère de l'Agriculture mais qui, comme on l'a vu, concourt à remettre en cause son existence.

D'un autre côté, se placent celles rédigées par les membres d'organisations et par les chercheurs qui sont déjà en lien avec les services du ministère de l'Agriculture et peuvent ainsi retraduire les propositions en fonction de leurs attentes et de leurs contraintes. C'est par exemple le cas de Danièle Capt, qui dans sa contribution peut faire valoir son travail avec le service statistique du ministère (lors de séminaires et de la consultation du questionnaire du prochain Recensement Agricole) pour proposer d'intégrer une rubrique relative aux circuits courts dans le questionnaire du recensement agricole. Sa connaissance des actions du ministère lui permet également de « *proposer la mise en réseau des dispositifs et références technico-économiques (...) en s'appuyant sur les réseaux déjà constitués (comme le Réseau Produits fermiers des établissements d'enseignement de la DGER*<sup>91</sup>, *par exemple, etc.) et les mobiliser pour poursuivre la production de connaissances et d'expertises*<sup>92</sup> ».

Si la mise en place d'une procédure devant permettre d'identifier les solutions concrètes à mettre en œuvre pour développer les « circuits courts » encourage les compétences techniques, elle laisse donc la place à une relative hétérogénéité de leurs expressions.

---

<sup>89</sup> Contrairement à ce qui s'est passé lors du Grenelle de l'environnement où le travail de proposition s'est effectué à partir de fiches structurées. Cf. Pierre Lascoumes, « Des acteurs aux prises avec le "Grenelle Environnement". Ni innovation politique, ni simulation démocratique, une approche pragmatique des travaux du Groupe V », *Participations*, n°1, 2011, p. 277-310.

<sup>90</sup> Contribution du réseau des AMAP Ile-de-France au Groupe de travail sur les circuits courts, *Agriculture régionale et souveraineté alimentaire*, février 2009.

<sup>91</sup> Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture.

<sup>92</sup> Contribution de Danièle Capt au Groupe de travail sur les circuits courts, 15 février 2009, p. 1.

## C. La légitimation d'une intervention ministérielle par la production du consensus

Une fois les différentes contributions récoltées, il s'agit pour les organisateurs de parvenir à en extraire des propositions. Le travail de sélection consiste alors à retenir celles qui sont les plus adéquates aux contraintes des services du ministère (1) participant alors à construire un « besoin » qui devient celui de l'ensemble du groupe (2).

### 1. La sélection des thèmes à porter et le cloisonnement des prises de position

À partir des contributions au format très hétérogènes des quelques membres qui sont parvenus à se mobiliser dans les temps, les organisateurs élaborent cinq grands thèmes qui se présentent exclusivement comme des mesures positives à mettre en œuvre délaissant celles qui ne seraient pas favorables aux « circuits courts » d'une part et celles qui ne seraient pas de la compétence du ministère d'autre part :

- L'amélioration des connaissances
- L'amélioration de l'accès à une formation adaptée
- L'amélioration des conditions d'accès à l'installation
- L'amélioration de l'adaptation de l'outil de production
- L'amélioration du mode d'organisation des circuits courts

Si les thèmes retenus se présentent comme la retranscription de l'ensemble des contributions dont ils sont les seuls à avoir eu un exemplaire, les organisateurs procèdent là encore à une sélection. Concernant un enjeu, celui de la question foncière, qui est particulièrement prégnant en agriculture et qui a fait l'objet de nombreuses propositions au sein des contributions, les organisateurs du groupe de travail sont par exemple contraints d'explicitier les raisons de son abandon : « *La DGPAAT précise que la question du foncier a déjà fait l'objet d'un traitement dans le cadre du Grenelle de l'environnement et que cette*



*question dépasse le cadre du groupe de travail « circuits courts »* »<sup>93</sup>. En effet, s'intéresser à l'organisation de la distribution des terres et par extension aux conditions d'accès au métier d'agriculteur reviendrait à contester le contrôle des syndicats dominants dont on comprend la l'intérêt à « *clôre le débat sur le foncier*<sup>94</sup> ». C'est sans doute ce qui justifie que le thème consacré aux conditions d'accès à l'installation maintenant vidé d'une partie de sa substance soit rapidement rattaché à celui relatif à l'adaptation de l'outil de production. S'il ne s'agit donc pas de remettre en cause les grandes équilibres sectoriels existants, le but consiste davantage à retraduire les différentes propositions selon les compétences propres au ministère de l'Agriculture.

Ainsi, l'individualisation des prises de position qu'implique l'envoi de contributions permet aux organisateurs d'identifier les auteurs des propositions qui sont les plus ajustées à leurs demandes et de les solliciter avant même que le groupe de travail ne soit dissout. C'est en réponse à leur sollicitation explicite de formuler des propositions sur la « production de connaissances » - sous entendue d'ordre économique - relative aux « circuits courts », que Danièle Capt expose, dans une seconde contribution, les avantages d'une modification de l'appareil statistique agricole et de la mise en réseau de dispositifs et de références technico-économiques à un niveau national. Il s'agit de mieux modéliser et mesurer l'efficacité, principalement économique, des différents systèmes d'exploitation et formes d'organisation. Sa prise de position individuelle mobilise une légitimité scientifique basée sur son appartenance institutionnelle et sa connaissance personnelle du sujet :

*« Compte tenu du délai pour élaborer la contribution sollicitée, celle-ci ne peut être considérée comme celle de l'INRA (n'ayant pu donner lieu à échange avec les chercheurs d'autres unités travaillant sur le sujet considéré), elle est toutefois bien une contribution d'un chercheur INRA qui a mené des travaux sur les circuits courts (notamment la vente directe) depuis le début des années 90 et qui, en tant qu'enseignante, a également encadré nombre de mémoires d'ingénieur portant sur ce sujet en réponse à une demande et un questionnaire*

---

<sup>93</sup> Compte rendu de la réunion du 28 février 2009, Groupe de travail sur les circuits courts, ministère de l'Agriculture, p. 3.

<sup>94</sup> Intervention du président de la commission diversification de la FNSEA. Prise de notes effectuée par Danièle Capt lors de la réunion du 28 février 2009 du Groupe de travail circuits courts.

*d'organisations professionnelles - en particulier de Chambres d'agriculture et de CIVAM - situées dans différents contextes territoriaux.*<sup>95</sup> »

De la même manière que pour intégrer le groupe de travail, Yuna Chiffolleau parvient à contourner, dans un délai très court, le processus de sélection qui devait faire de Danièle Capt l'interlocutrice scientifique principale du ministère. Au sein d'une seconde contribution, elle intègre trois économistes participant au programme PSDR qu'elle dirige afin de rendre crédible une évaluation de l'impact économique des « circuits courts » sur les territoires. En effet, à celle attachée au calcul économique de la rentabilité à l'échelle des exploitations agricoles en « circuits courts » défendue par Danièle Capt, les quatre chercheurs de Montpellier opposent la mise en place d'indicateurs d'intégration régionale, de cohésion professionnelle et sociale pour mieux saisir la participation de ces formes de commercialisation au développement durable. Cette tentative de contournement des logiques de sélection de l'expertise se fonde encore ici sur les liens scientifiques interdisciplinaires et locaux tissés au cours des programmes régionaux de recherche-action que nous avons étudiés dans le chapitre précédent.

Paradoxalement, ces controverses scientifiques contribuent à mettre en forme, au sein des futures réunions, un « besoin » important concernant l'amélioration des connaissances, thème sélectionné par les services du ministère et qui devient du seul ressort des scientifiques. Ainsi, l'ensemble des débats qui sont maintenant organisés selon les quatre grands thèmes retenus et sélectionnés par les organisateurs favorisent le cloisonnement des prises de position en fonction des concurrences internes aux différents sous-secteurs représentés et participent à créer un « besoin » auquel les membres du ministère sont capables de répondre.

## *2. Un rapport pour exprimer les « besoins » du groupe de travail*

Très rapidement, les quatre thématiques retenues se présentent comme celles élaborées « par l'ensemble des participants du groupe de travail<sup>96</sup> » participant ainsi à disqualifier

---

<sup>95</sup> Danièle Capt, « Production de connaissances/références sur la production et la commercialisation de produits agricoles/alimentaires en circuits courts », *Contribution au groupe de travail « Circuits courts »*, 8 Mars 2009.

toutes les interventions extérieures au cadre maintenant défini. Il n'est pas étonnant que le représentant de la Confédération Paysanne soit l'un des seuls à s'en extraire explicitement. Au cours des deux dernières réunions du groupe de travail, ce mandataire élu d'un syndicat qui offre des conditions matérielles de représentation nationale continue à revendiquer la « *sortie du décret sur les produits fermiers* » et s'interroge sur « *le but d'améliorer les connaissances*<sup>97</sup> » remettant ainsi en cause le cadrage initial proposé par la DGPAAT. Le travail d'Elise Roullaud<sup>98</sup> sur le processus de sélection des secrétaires nationaux montre comment sont valorisées les compétences relatives à l'acquisition d'un capital militant qui s'appuie sur une « capacité à prendre de la distance par rapport à des textes techniques pour en faire une lecture politique<sup>99</sup> ». À mesure que ces prises de position sont disqualifiées, celles relatives à la dimension technique du développement des « circuits courts », lorsqu'elles ne remettent pas directement en cause les rapports de force sectoriels, sont au contraire encouragées et peuvent aller jusqu'à modifier le cadre initial posé par les membres du ministère. Alors qu'initialement la définition des « circuits courts » ne comprenait pas les AMAP, la première version du rapport rédigé par les services administratifs du ministère ont intégré la « *vente organisée à l'avance (AMAP)*<sup>100</sup> ».

La première version du rapport est d'ailleurs l'occasion de mettre en forme l'opinion du groupe qui était jusqu'ici objectivée dans les comptes rendus de réunion. À travers des formules unifiant et personnifiant le groupe (« le groupe a réfléchi<sup>101</sup> »), le pré-rapport conduit à euphémiser les divergences qui ont pu apparaître lors des réunions et à devenir « l'expression d'un être collectif »<sup>102</sup> pour reprendre les mots de Charles Suaud. Néanmoins, à la différence de la synthèse des États Généraux du Développement Agricole qu'il a étudié, le pré-rapport qui reprend la structure du diaporama présenté lors de la première réunion ne gomme pas totalement l'expression des multiples prises de position. La place accordée en annexe aux différentes « pistes de réflexion présentées par les membres du groupe de travail »

---

<sup>96</sup> Compte rendu de la réunion du 18 février 2009, Groupe de travail circuits courts, ministère de l'Agriculture, p. 2.

<sup>97</sup> Prise de notes effectuée par Danièle Capt lors la réunion du 28 février 2009 du Groupe de travail circuits courts.

<sup>98</sup> Elise Roullaud, « La Confédération paysanne à l'épreuve de la Politique agricole commune (1987-2007). Transformations des pratiques de représentation et du travail militant », thèse de science politique, Université de Lyon II, 2013. Et plus précisément son chapitre III consacré aux logiques de sélection sociale de la représentation au sein de la Confédération Paysanne.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 363.

<sup>100</sup> 1<sup>ère</sup> version du Rapport du groupe de travail sur les circuits courts de commercialisation, Ministère de l'Agriculture, 2009, p. 3.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>102</sup> Charles Suaud, « Le mythe de la base. Les États généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *art. cit.*, p. 73.

fait la preuve de la capacité du ministère de l'Agriculture à rassembler des opinions divergentes sans pour autant remettre en cause la parole construite du groupe. Ainsi, sur les cent six propositions faites par les participants, soixante-neuf entrent dans les quatre grandes thématiques retenues. Dès lors cet affichage conduit à placer les participants du groupe de travail sous « contrainte délibérative<sup>103</sup> » en les liant à un rapport final dont ils ne peuvent contester les résultats sans remettre en cause leur propre capacité à intervenir sur un dispositif de concertation.

En diversifiant les logiques de recrutement et les modalités de participation qui valorisent alternativement des compétences militantes et techniques, les membres du ministère parviennent à sélectionner les propositions ainsi que les membres du groupe de travail qui sont les plus adéquates à leur demande. Les tentatives de contournement de cette sélection, parce qu'elles accentuent une concurrence entre les membres du groupe, placent le ministère au centre des calculs. Une fois identifié, le « besoin » des membres du groupe devient celui de l'ensemble du groupe, c'est-à-dire ceux des producteurs et des consommateurs auquel le ministère de l'Agriculture est plus à même d'apporter une réponse. De manière analogue aux industriels du Comité Permanent Amiante analysé par Emmanuel Henry lorsqu'il fait référence à l'organisation du pouvoir de Louis XIV analysé par Norbert Elias<sup>104</sup>, les organisateurs du groupe de travail Barnier « occupent une position incontournable dans les différentes arènes d'interactions et de négociations : pour atteindre leurs objectifs, ils n'ont qu'à réguler une configuration d'acteurs traversée de tensions, de conflits latents et d'accords partiels dans une direction non contradictoire avec celle vers laquelle pousse un faisceau de logiques sociales relativement convergentes<sup>105</sup> ». La phase qui intervient une fois le groupe de travail dissout, montre précisément les limites et les possibles qu'offrent cette position.

---

<sup>103</sup> Alice Mazeaud, « Le Débat national sur l'avenir de l'École », *Politix*, n°75, 2006, p. 155.

<sup>104</sup> Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, Coll. Champs Essais, 1985, [1969].

<sup>105</sup> Emmanuel Henry, « Militer pour le statu quo. Le Comité permanent amiante ou l'imposition réussie d'un consensus », *Politix*, n°70, 2005, p. 50.

### **SECTION III : DES « CIRCUITS COURTS » AUX « CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ » : LA FORMATION D'UNE ALLIANCE POUR LE RAPPROCHEMENT TERRITORIAL DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS**

Pour ne pas déduire l'action mise en place par les agents du ministère de l'Agriculture des conclusions du groupe de travail, il est maintenant nécessaire de s'intéresser à la configuration suivante qui apparaît beaucoup plus discrète<sup>106</sup>. En effet, la fin du dispositif qui a fortement contraint les prises de position des différents protagonistes, laisse présager une fluctuation des capitaux valorisables pour l'élaboration d'une action publique relative au développement des « circuits courts ». Pourtant, le cloisonnement des enjeux techniques et politiques opéré jusqu'ici par les agents du ministère de l'Agriculture est maintenu un certain temps (A). Mais, les changements qui interviennent au sein du pôle politique du ministère vont modifier la place des « circuits courts » dans la hiérarchie des dossiers jugés importants (B). La thématique de la proximité dans les échanges marchands est alors réinvestie au sein de nouveaux espaces ministériels contribuant à la redéfinition des « circuits courts » en « circuits alimentaires de proximité » (C).

#### **A. Le cloisonnement fragile des enjeux techniques et politiques**

La séquence qui intervient, une fois le rapport élaboré, fait du Ministre de l'agriculture le principal porte-parole du groupe (1) tout en cloisonnant les enjeux politiques et techniques dans la mise en œuvre des mesures pour développer les « circuits courts ». Réunis au sein d'un comité de suivi, les anciens membres du groupe de travail sont encore contraints par un dispositif qui vise à les associer à la production de l'action publique tandis que les mesures potentiellement les plus conflictuelles sont attribuées à des chercheurs qui parviennent à modifier les contours de la demande ministérielle (2).

---

<sup>106</sup> Sur l'intérêt de ne pas s'arrêter à la phase de publicisation d'un problème public mais d'élargir l'investigation à leur définition pour saisir la tension entre espace confiné et espace public, voir Claude Guilbert, Emmanuel Henry, *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2009.

### 1. Un groupe de travail parlé par le Ministre de l'agriculture

L'usage d'un rapport qui est issu d'une commission, en général, et du groupe de travail sur les « circuits courts » en particulier, est déterminé par la nature de l'interdépendance entre ses commanditaires et ses producteurs qui penche structurellement en faveur des premiers. Pour reprendre l'observation de Philippe Bezès au sujet de la « mission Picq » et du rapport qui en résulte, « la contrainte finale [qui] repose toute entière sur la nature de la dépendance à l'égard de l'instance politique mandataire qui conserve toujours le pouvoir d'utiliser (ou non) la connaissance produite et de justifier (ou non) son action par le recours aux arguments de la mission<sup>107</sup> ».

La restitution des conditions concrètes de l'élaboration du rapport sur les « circuits courts » a pu montrer la très grande emprise des organisateurs sur le travail du groupe. Les délais qui lui sont imposés et l'imposition des termes du débat sont autant d'éléments qui participent à instaurer une relation asymétrique au bénéfice de ses organisateurs qui s'accroît une fois le travail du groupe terminé. En effet, l'absence d'une représentation propre au groupe qu'incarnerait un porte-parole donne aux membres du ministère de l'Agriculture le monopole pour en interpréter *a posteriori* la signification et plus particulièrement son pôle politique. Ainsi, la présentation des résultats du groupe de travail peut être assurée par le Ministre Michel Barnier et être inscrite dans une compétition électorale au sein de laquelle il est doublement engagé : comme candidat tête liste de la majorité présidentielle dans la circonscription de l'Ile-de-France et en tant que coordinateur de la campagne nationale pour l'UMP. Le candidat Michel Barnier dont la trajectoire politique revêt une forte dimension européenne<sup>108</sup> présente les 14 actions « proposées par le groupe de travail », le 14 avril, à quelques semaines du premier tour des échéances électorales. Le choix du lieu de cette présentation, une AMAP en Ile-de-France, peut être lu comme la volonté de se positionner par rapport aux thématiques environnementales qui dominent alors la campagne électorale, différenciant les alliances qui ont structuré la

---

<sup>107</sup> Philippe Bezès, « La mission Picq ou la tentation de l'architecte », *op. cit.*, p. 138.

<sup>108</sup> Michel Barnier a été ministre délégué aux Affaires Européennes entre 1995 et 1997, conseiller spécial du président de la commission européenne José Manuel Barroso et commissaire européen à la politique régionale de septembre 1999 à mars 2004 avant d'être nommé quelques mois après les élections européennes de 2009 au poste de commissaire européen au marché extérieur et aux services.

production des résultats du groupe de travail de celles qui agencent leur usage. C'est ce qu'indique l'inanité, dans cette nouvelle configuration, des liens entretenus entre le cabinet du Ministre et l'APCA :

*« Si je me souviens, j'ai été très vexé par l'annonce du plan dans une AMAP. Michel Barnier a toujours évité d'opposer, il a eu une vraie vision de l'agriculture et pour un ministre de droite il a toujours eu un intérêt pour ces questions innovantes, de société... Et donc il a vraiment été très bon sans doute avec un bon cabinet. Qu'ils sortent le plan au moment des élections, c'est de leur bon droit. Mais dans mon souvenir on avait été vexé et frustré. Parce qu'une mise en avant des AMAP, bon c'est toujours dans l'arrière-cour médiatique autour des 4,5% des ..., tant mieux pour eux, ça a marché très bien mais aujourd'hui le pôle médiatique c'est le e-commerce ou le drive. Mais si on prend le recensement agricole, les circuits courts c'est toujours la vente directe, sur les marchés et ensuite la restauration collective un petit peu. Donc y avait un fort lobbying des AMAP. Et j'ai été d'autant plus vexé, que le membre du cabinet chargé des circuits courts qui venait de l'APCA n'en a jamais entendu parler avant ». (Francis, Salarié de l'APCA, Entretien du 16 avril 2014).*

La position du membre du cabinet ancien salarié de l'APCA décrite par son ancien collègue résulte de la dissonance entre les enjeux propres à la compétition électorale dans laquelle est engagée son Ministre et ceux qui pouvaient prévaloir antérieurement lors de la constitution et de la formation du groupe de travail. La frustration qu'exprime Francis met en évidence une situation qu'il réproouve mais sur laquelle il n'a finalement peu de prise. En somme, elle témoigne d'une autonomisation partielle des logiques politiques, électorales en l'occurrence, par rapport aux rapports de force sectoriels.

**TABLEAU 3** : Mesures présentées par Michel Barnier pour développer les circuits courts<sup>109</sup>

<b>Premier axe : Améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser</b>	<b>Deuxième axe : Adapter la formation des agriculteurs</b>	<b>Troisième axe : Favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts</b>	<b>Quatrième axe : Mieux organiser les circuits courts</b>
Compléter la connaissance statistique en ouvrant le recensement général agricole et le réseau d'information comptable agricole	Adapter les programmes scolaires des lycées agricoles	Etablir des référentiels technico économiques spécifiques aux circuits courts	Mettre en place une charte sur les circuits courts permettant de les définir et d'établir des critères communs aux différentes démarches pour en garantir l'authenticité
Créer sur le site internet du ministère un espace dédié aux circuits courts	Recenser les offres de formation initiale et continue existantes	Intégrer la dimension « circuits courts » dans le dispositif des plans personnalisés de professionnalisation pour l'installation	Développer le conseil en organisation, notamment en informant les producteurs dans le cadre des appels à projet CAS DAR
Mobiliser les outils de financement disponibles (CAS DAR) afin de permettre la réalisation d'actions de recherche appliquée et d'innovation		Mieux informer les agriculteurs sur les dispositifs existants	Décliner des mesures au niveau régional en s'appuyant sur les Draaf
Diffuser auprès des agriculteurs les exigences sanitaires applicables dans le domaine des circuits courts		Poursuivre la mise en place de chartes départementales de maîtrise du foncier agricole	Sensibiliser les collectivités locales aux atouts que représente le développement des circuits courts pour leurs territoires

<sup>109</sup> Plan d'action pour développer les « circuits courts », ministère de l'Agriculture, 2009.



## 2. Le contournement des alliances sectorielles

Cependant, l'organisation d'un comité de suivi pour « *savoir comment mettre en place le plan d'action*<sup>110</sup> » montre que la contrainte délibérative pèse maintenant sur ceux qui en ont été à l'initiative. D'une part, les prises de position politiques des représentants des organisations professionnelles agricoles qui ne se sont jamais totalement interrompues continuent à se manifester, celui de la Confédération Paysanne souligne « *l'identification peu claire des acteurs*<sup>111</sup> » et s'interroge sur la cohérence d'avoir intégré la vente par internet et via les grandes et moyennes surfaces dans la définition des « circuits courts » tandis que celui de la FNSEA précise « *qu'il n'est pas question d'opposer les circuits courts aux filières*<sup>112</sup> ». D'autre part, les organisations ayant historiquement développé les « circuits courts » attendent que soient mises en œuvre les mesures présentées par le Ministre.

La division séquentielle des tâches<sup>113</sup> qui laissait au cabinet l'impulsion et la gestion politique et aux services administratifs l'organisation des réunions du groupe de travail s'effectue de manière moins prégnante que dans la configuration précédente. En effet, le comité de suivi témoigne d'un relâchement de la distinction entre les enjeux politiques et techniques comme l'illustre la participation du directeur du cabinet du Ministre qui avait été jusque-là absent des réunions du groupe de travail. Mais l'organisation de la réunion, toujours conduite par le chef de service de la stratégie agroalimentaire, autour des quatre grands axes cloisonne encore les débats. Les discussions relatives à la mise en œuvre des actions du plan intègrent maintenant les différents services administratifs compétents, ce qui tend à augmenter le nombre d'interlocuteurs ministériels. Les questions sanitaires sont par exemple prises en charge par la Direction Générale de l'Alimentation, celles relatives à la formation par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche. Le suivi de la modification du recensement agricole revient au Service de la Statistique et de la Prospective. L'élaboration de références technico-économiques est suivi par le bureau de l'organisation économique et « la mutualisation des expériences et la capitalisation de bonnes pratiques autour du développement des circuits courts » se réalise dans le cadre du réseau rural.

---

<sup>110</sup> Prise de note de Danièle Capt de la réunion du comité de suivi du 4 juin 2009.

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> Sylvie Aebischer, « Réinventer l'école, réinventer l'administration », *Politix*, n°98, 2012, p. 57-83.

Dans cette nouvelle configuration, la mise en place des actions qui sont potentiellement les plus conflictuelles comme la création de références technico-économiques est attribuée aux chercheurs qui sont parvenus à s'imposer dans un dispositif qui leur était particulièrement ajusté. Sur ce sujet particulièrement sensible parce qu'il détermine les critères de viabilité des exploitations en « circuits courts », l'objectif consiste à pouvoir opposer la contribution effective d'une institution jugée « neutre » comme l'INRA à celles plus politiques des différentes organisations. Alors que les Chambres d'agriculture sont historiquement chargées de conduire ce genre d'études et que les organisations qui militent pour le développement des « circuits courts » peuvent faire prévaloir une plus grande connaissance de ces modes de commercialisation, c'est l'autorité scientifique révélée au sein du groupe de travail qui motive le choix d'une expertise savante au détriment de celle, politique, qui est incarnée par les organisations professionnelles. La place accordée à Danièle Capt dont le parti pris scientifique converge avec l'approche économique du ministère justifie alors qu'elle soit sollicitée :

*« Après que le ministère m'ait sollicitée pour faire une contribution pour le mois de mars sur les références technico économiques on m'a tout de suite contactée pour me dire on vous convoque à une réunion tel jour. La première chose c'est de dire je ne suis pas disponible. « Toutes les directions du ministère sont présentes, on voudrait discuter de l'étude sur les CC. On a tel financement est ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que l'INRA est d'accord ? Parce qu'ils m'interpellaient en tant qu'INRA tout le temps (rire) parce que ce qu'ils veulent avoir en face d'eux c'est l'INRA, c'est pas Danièle Capt professeur à Agro sup. Et je suis celle qui, au niveau de l'INRA, qui travaille sur la production de connaissance. En me retrouvant en face d'eux je leur ai dit : « vous avez une demande mais elle est pas réalisable ». Alors à un moment donné, l'APCA a su que le ministère voulait financer une étude et son responsable est allé voir un membre du ministère pour lui dire qu'ils pouvaient faire l'étude... C'est pour dire qu'il y a un problème de légitimité. Est-ce que c'est à nous, aux instituts techniques ? Et donc la cohabitation n'est pas évidente entre recherche et profession. » (Danièle Capt, Professeur d'économie agricole et rural à Agro Sup Dijon. Entretien du 28 février 2012)*

Comme le fait remarquer Danièle Capt, le moment de la mise en place des actions fait planer le risque d'un retour à un jeu où les liens traditionnels entre les membres des organisations professionnelles et ceux du ministère sont remobilisés. En même temps, sa position scientifique qui justifiait sa participation au groupe de travail et sa sélection pour produire des références technico-économiques l'éloigne maintenant des injonctions des

services du ministère. L'enseignante chercheuse fait ainsi prévaloir la nécessaire « *validité scientifique* » de ce travail pour négocier une demande ministérielle qu'elle juge « *peu réalisable* » au regard des conditions temporelles et matérielles prévues. En outre, malgré les nombreux processus de sélection qui tendaient pourtant à l'en écarter si ce n'est à l'en exclure, Yuna Chiffoleau est arrivée à s'imposer en s'ajustant au cadre économique défendu par les organisateurs tout en l'aménageant. Après cette incursion et grâce à une autorité scientifique conquise lors du groupe de travail et reconnue par les membres du ministère, elle parvient à modifier la définition des références technico-économique en ajoutant à une analyse de viabilité celle environnementale et sociale de la durabilité pour évaluer les exploitations en « circuits courts ». Par la transformation des termes de la commande publique, elle a donc participé à la redéfinition de la demande d'expertise scientifique sur les « circuits courts » tandis que l'intervention du ministère de l'Agriculture sur ce domaine justifie, au sein des sciences agricoles, l'intérêt pour un sujet de recherche institutionnellement consacré<sup>114</sup>.

## B. Une labellisation dépendante des fluctuations du jeu politique

Particulièrement dépendante de la mobilisation du ministère de l'Agriculture sous l'impulsion de sa sphère politique, la mise en place de certaines mesures prévues par le plan d'action nécessite pourtant un investissement des organisations professionnelles agricoles et de celles qui militent en faveur des « circuits courts » (1). Cependant, le départ de Michel Barnier à la tête du ministère va modifier l'équilibre des forces sur un sujet qui deviendra « orphelin » (2).

---

<sup>114</sup> Yuna Chiffoleau, « Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture », *Économie rurale*, n°332, 2012, p. 88-101.

### 1. La création d'un nouveau groupe de travail pour labelliser les « circuits courts »

Le ministère de l'Agriculture est particulièrement mobilisé pour constituer les « circuits courts » en label, ce qui permettrait de rendre visible son intervention et d'étendre son influence aux nouvelles organisations telles que les AMAP. Or, la plupart des organisations, qu'elles soient attentives à une définition des « circuits courts » en terme de modes de commercialisation ou qu'elles défendent une approche moins cloisonnée, possèdent déjà leurs propres signes d'identification. La proposition est ainsi vécue comme une possible concurrence par rapport aux différentes initiatives existantes comme par l'APCA qui s'occupe déjà de la gestion de deux marques, Bienvenu à la ferme et Marché de producteurs de pays et s'inquiète de leur articulation avec la création d'une nouvelle charte :

*« La réflexion sur une charte « circuits courts » avancée dans les premières discussions est à expertiser. Mais il pourra être difficile, de la même manière que le terme « fermier », de définir très exactement la notion de « circuits courts » alors que les démarches existantes sont d'ores et déjà très diverses suivant les produits et les territoires. En tout état de cause, il faudra veiller à éviter que cette « charte » ou tout autre document ne crée une charge administrative supplémentaire pour les producteurs<sup>115</sup> ».*

Les AMAP qui disposent également de leur propre marque privée entament à la même période des réflexions sur l'élaboration d'une certification interne tandis que la Confédération Paysanne a mis au point une charte visant à définir les critères de l'agriculture paysanne<sup>116</sup>. En outre, l'élaboration d'une charte et d'un cahier des charges pose la question de l'entité chargée d'en vérifier la conformité. La plupart des organisations qui représentent les agriculteurs refusent que les contrôles soient à la charge des agriculteurs ce qui induit de faire peser cette activité sur une autorité étatique qui est elle-même fragmentée entre le ministère de l'Agriculture et la DGCCRF (répression des fraudes). Dès lors, selon Michel Barnier, *« mettre en place une charte sur les circuits courts permettant de définir et d'établir des critères communs aux différentes démarches pour en garantir l'authenticité<sup>117</sup> »* justifie que

---

<sup>115</sup> Pôle économie et politique agricole de l'APCA, Réflexion du Ministère de l'agriculture sur le développement des circuits courts, *Contribution de l'APCA*, 27 février 2009, p. 4.

<sup>116</sup> Voir Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », *op. cit.*

<sup>117</sup> Michel Barnier, *Plan d'action pour le développement des circuits courts de commercialisation*, 2009.

soit réuni un nouveau groupe de travail indépendant du comité de suivi et spécialement consacré à cette question. Regroupant les organisations professionnelles agricoles et les promoteurs des AMAP<sup>118</sup>, il s'agit, d'après Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier de jouer sur « la volonté que manifestent les acteurs pour se positionner et se distinguer les uns par rapport aux autres dans un champ concurrentiel donné (qu'il s'agisse du marché ou des mondes réputationnels) afin de les orienter, de manière souple, vers des options que les acteurs de l'action publique – l'État au premier chef – considèrent comme collectivement bénéfique<sup>119</sup> » :

*« Pour beaucoup, la charte était de la communication et pas une politique agricole en faveur des « circuits courts ». Pour autant, ils étaient tous énervés par le fait que ça donnait une opportunité pour beaucoup de faire tout et n'importe quoi. Alors les AMAP disaient qu'il y avait beaucoup d'initiatives qui faisaient un usage frauduleux du nom d'AMAP, sur internet notamment. Ils passent leur temps à envoyer des plaintes aux fraudes pour contrôler ça. L'APCA et la Confédération Paysanne étaient très énervées sur une initiative montée par le groupe Auchan qui vendait des produits régionaux avec un intermédiaire. La Confédération Paysanne était très énervée parce que ils utilisaient le mot de ferme » (Entretien avec Yuna Chiffoleau, chargée de recherche en sociologie à l'INRA, du 24 mai 2013).*

La création d'un nouveau groupe de travail témoigne des contraintes qui pèsent sur le ministère tant il semble difficile, dans ce secteur, de discipliner une concurrence sans que ses bénéficiaires potentiels n'en soutiennent totalement la démarche. Ainsi, le ministère de l'Agriculture trouve des relais favorables à l'élaboration d'une charte auprès de scientifiques comme Yuna Chiffoleau qui avait mentionné l'intérêt d'une labellisation dans sa première contribution<sup>120</sup> suivant ainsi une organisation semblable à celle qui prévalait au sein du premier groupe de travail. En somme, la gestion de ce dossier repose sur une alliance entre des services administratifs placés sous la forte impulsion du pôle politique du ministère de

---

<sup>118</sup> Sur les dix organisations représentées, huit sont composées de producteurs : APCA, Confédération paysanne, de la FNSEA, du groupe PAC 2013, de la FNCIVAM, du MIRAMAP, d'Inpact, coop de France.

<sup>119</sup> Henri Bergeron, Patrick Castel, Sophie Dubuisson-Quellier, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement & action publique*, n°3, 2014, p. 10.

<sup>120</sup> Sa deuxième proposition prévoyait de : « formaliser au sein de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, un groupe de travail chargé de réfléchir i) aux conditions et enjeux d'un signe de qualité lié à la proximité (géographique et/ou en nombre d'intermédiaires) entre producteurs agricoles et consommateurs, ii) à des contenus et méthodes de promotion/communication à développer sur le thème « Manger local » pour permettre, au grand et jeune public, de dépasser l'image réductrice aujourd'hui souvent associée aux circuits courts (produits chers, biologiques, réservés aux catégories supérieures...). », dans Yuna Chiffoleau, *Proposition de trois à quatre actions prioritaires, si possible rapidement opérationnelles, susceptibles de favoriser le développement de la dynamique « circuits courts »*, 12 février 2009, p. 1.

l'Agriculture et une scientifique, faisant face à un espace des différentes organisations particulièrement fragmenté et concurrentiel.

## 2. Un sujet devenu « orphelin »

Le suivi de l'application des mesures à mettre en œuvre proposées par le groupe de travail Barnier est donc particulièrement soumis à une impulsion politique. Aussi, le changement de Ministre de l'agriculture et de son cabinet après la victoire de Michel Barnier aux élections européennes va constituer un élément déterminant dans la forme prise par l'action publique relative aux « circuits courts ». Jusqu'à ce départ, elle était directement gérée au sein du cabinet du Ministre par le conseiller spécial de la prospective et de la stratégie dont la promotion en tant que directeur du cabinet à la suite du groupe de travail peut être vue comme une gratification de la bonne gestion de ce dossier considéré comme important. Mais, la nomination de Bruno Le Maire comme nouveau Ministre le 23 Juin 2009 va redéfinir les modalités d'intervention du ministère :

*« Lorsque j'étais dans le cabinet de Bruno Le Maire, les « circuits courts » étaient un petit sujet et comme tous les sujets qui n'ont pas de rattachement direct à une thématique forte, c'était un sujet un peu orphelin. Enfin orphelin pas vraiment mais en tout cas personne ne savait qui était vraiment en charge de ce dossier et en même temps plusieurs se sentaient concernés par ce sujet. Il n'y avait pas de conseiller « circuit court » qui avait ce label dans son portefeuille. Donc moi, je m'y intéressai parce que j'avais à prendre en charge toutes les politiques environnementales et les questions de développement durable. Le conseiller en charge de l'alimentation s'y intéressait parce que ça touchait directement au lien entre producteur et consommateur et la personne en charge du développement rural s'y intéressait parce que ça crée de l'activité économique locale dans les campagnes. (...) Ce petit sujet « circuits courts » n'a pas été formellement attribué donc on s'en est un peu occupé ensemble. Mais il y a un défaut dans ces formes de partage parce que dans un cabinet on est fortement sollicité donc si c'est un sujet partagé... » (Emmanuelle, conseillère technique chargée du développement durable, des grandes cultures, des cultures spécialisées, des industries agroalimentaires et des entreprises au cabinet de Bruno Le Maire, entretien réalisé le 10 mars 2014).*

L'absence d'un conseiller dédié au dossier « circuits courts » en fait un « *sujet orphelin* » dont le suivi est partagé entre plusieurs membres du cabinet ce qui accentue les risques de dispersion. En outre, la faible implication du cabinet ministériel s'explique par un contexte marqué par la grève européenne du lait. En effet, l'arrivée de Bruno Le Maire à la tête du ministère de l'Agriculture coïncide avec le moment où les organisations professionnelles agricoles se sont fortement mobilisées pour contester la baisse du prix de la production de lait. La médiatisation très importante de cette mobilisation<sup>121</sup> a contribué à modifier l'ordre des priorités des sujets à traiter au sein du cabinet expliquant sans doute que pour les organisations les plus proches de l'ancien Ministre comme celles qui représentent les AMAP franciliennes, « *le changement de ministre à la tête du (désormais) ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) a bien refroidi nos espoirs*<sup>122</sup> ».

Dans la mesure où, « la ventilation entre ce qui est « majeur » donc « politique » et le « reste » du ressort des services, fait l'objet de négociations cycliques entre les hauts fonctionnaires et chaque nouveau ministre, à raison des priorités d'action de celui-ci<sup>123</sup> », cette reconfiguration concourt à une nouvelle répartition des tâches entre la sphère politique et administrative. Nouvelle répartition qui peut sembler paradoxale puisqu'elle marque dans un premier temps la politisation du dossier. Alors que l'organisation du groupe de travail Barnier puis du comité de suivi témoignait jusqu'ici d'une relative séparation entre le pôle politique du ministère et son pôle technique, la seule réunion organisée sous l'égide de Bruno Le Maire est investie par plusieurs membres de son cabinet dont l'un est directement chargé de la conduire. Cet engagement au sein du comité de suivi qui n'a été réuni qu'une seule fois sous la tutelle de Bruno Lemaire signe d'une certaine façon sa fin :

« *Après nous n'avons pas refait de comité de suivi pour deux raisons : la première tient au fait que cette réunion du comité de suivi s'est très bien déroulée mais elle ne justifiait pas de notifier une autre réunion du comité de suivi. La seconde est que c'était un sujet parmi tant d'autres et se sont les services qui se sont chargés de suivre le plan avec leurs propres logiques* » (Conseillère technique chargée du développement durable, des grandes cultures,

---

<sup>121</sup> Élise Roullaud, « La grève "européenne" du lait de 2009 : réorganisation des forces syndicales sur fond de forte dérégulation du secteur », *Savoir/Agir*, n°12, 2010, p. 111-116.

<sup>122</sup> Réseau AMAP île de France, *Éléments pour rapport d'activité*, Assemblée Générale du 28 mars 2010.

<sup>123</sup> Jean-Michel Eymeri-Douzans, « Frontières ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », *op. cit.*, p. 51.

des cultures spécialisées, des industries agroalimentaires et des entreprises au cabinet de Bruno Le Maire, entretien réalisé le 10 mars 2014).

Ainsi, le reflux de l'impulsion du pôle politique du ministère va participer dans le même temps à modifier la prise en charge administrative de la mise en application des actions prévues pour le développement des « circuits courts ». Il engendre d'une part une démobilisation progressive des services administratifs qui étaient jusque-là sollicités, et d'autre part, l'investissement d'autres services dont les activités dépendent moins des fluctuations politiques. Dès lors, le départ de Michel Barnier ne signe pas l'arrêt complet des actions ministérielles en faveur des « circuits courts » mais plutôt leur réagencement autour d'une plus grande séparation entre le pôle politique et certains services administratifs du ministère de l'Agriculture au bénéfice des seconds.

### C. Des « circuits courts de commercialisation » aux « circuits alimentaires de proximité » : la recomposition des alliances

Si l'arrivée d'un nouveau Ministre amorce un désinvestissement vis-à-vis des « circuits courts » et par là, un relatif confinement de ce dossier et une inapplication de certaines mesures, elle laisse, dans le même temps, davantage de prise à une partie de la sphère administrative moins dépendante des contingences politiques. La démobilisation du service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable (SADD), et plus précisément du bureau de l'organisation économique sur lequel s'appuyait jusqu'ici le cabinet du ministre, offre l'opportunité à d'autres services du ministère de se saisir des « circuits courts » (1). Il en va ainsi du bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole (BATDA) qui, en bénéficiant d'une conjoncture favorable, participe à la transformation de la définition des « circuits courts » et à sa diffusion (2).



## 1. Un investissement inattendu dans le Réseau Rural Français

L'arrivée de Bruno Le Maire dont on a vu qu'elle avait modifié la hiérarchie des dossiers considérés comme importants au sein du ministère entraîne la démobilisation des services administratifs qui avaient jusqu'ici la charge du suivi concret du dossier. Par un effet de vase communicant, cette reconfiguration déplace le centre de gravité du traitement ministériel des « circuits courts » vers le BATDA :

*« En fait le comité de suivi n'a pas vraiment marché, il n'a pas existé. Bruno Le Maire n'a pas porté ce dossier. Il a été très apprécié de la profession agricole parce qu'il a su régler des problèmes liés à l'agriculture mais il a moins porté ce dossier. Il n'y a donc pas eu de suivi et comme la nature a horreur du vide, les structures se sont reportées vers le Réseau Rural et tout a un peu basculé ici (au bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole). C'est ici que globalement ça s'est passé en attendant et c'est aussi pour ça que ça a pris tant de place dans le CAS DAR, tant de place dans le cadre du Réseau Rural et puis parce qu'ici on a beaucoup plus l'habitude de la transversalité parce que sur ces dispositifs on a beaucoup travaillé avec les autres directions notamment avec la DGAL avec le bureau de l'organisation économique et la DGER mais il y a pas eu officiellement de suivi ». (Béatrice, membre du bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole membre du Ministère de l'agriculture. Entretien du 11 octobre 2012)*

Le désistement du pôle politique offre alors davantage de poids au Réseau Rural français dont le BATDA a la charge. Créé en 2008, le Réseau Rural est régi par le règlement du conseil européen sur le développement rural du 20 septembre 2005<sup>124</sup> et vise à « *décloisonner les acteurs du monde rural (...), faciliter la conception intégrée de projets de développement rural, d'améliorer la qualité des projets de développement rural financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural*<sup>125</sup> ». Il s'articule autour de deux groupes de travail thématiques nationaux : Politiques d'accueil et de maintien de nouvelles populations ; Valorisation économique des ressources locales, lequel est subdivisé en quatre sous-groupes « Forêt Bois » « Biomasse » « Gestion de l'espace » « Alimentation et Agriculture ». C'est dans ce dernier créé en juillet 2009 que se poursuivent les réflexions sur

---

<sup>124</sup> Règlement (CE) n°1698/2005 du 20 septembre 2005 (articles 67 et 68).

<sup>125</sup> Principes fondamentaux du réseau rural français adopté par l'Assemblée Générale du réseau rural français, 1<sup>er</sup> Avril 2008.

les « circuits courts ». Outre la démobilisation des services administratifs initiaux, l'implication du Réseau Rural s'explique par sa relative déconnexion par rapport aux enjeux internes au ministère de l'Agriculture. En effet, sa tutelle est partagée entre ce dernier et la Délégation interministérielle à la compétitivité des territoires (DIACT). Ce qui redeviendra la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) à la fin 2009 est placée sous la responsabilité du Premier Ministre, affranchissant ainsi partiellement le Réseau Rural des seules logiques propres au ministère de l'Agriculture.

De même, la trajectoire atypique de Béatrice, référente du réseau rural et du groupe « Alimentation et Agriculture » au BATDA, témoigne de la place marginale de ce bureau au sein du ministère de l'Agriculture. Issue d'une famille où il n'y a « aucun fonctionnaire » et titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en Droit privé, elle postule d'abord au ministère de la Culture. Mais, le manque de poste dans ce secteur et son intérêt pour les thématiques environnementales, lui font privilégier le ministère de l'Environnement qu'elle n'intégrera finalement pas. Elle ira contre toute attente à l'agriculture bien qu'elle n'appartienne à aucun de ses corps traditionnels : « *c'est vrai qu'au début ça m'a fait un choc, c'était le choc des cultures !* ». Après avoir fait partie d'un bureau comptable, elle devient chargée de mission au CGAAER. Ce poste au sein d'un service qui regroupe l'ensemble des corps du ministère lui donne l'occasion d'appréhender finement les structurations internes au ministère et plus particulièrement l'articulation entre les divisions administratives et les différents corps d'État.

Forte de cette expérience, elle intègre le service consacré au développement des territoires ruraux qui lui permet de travailler et de se familiariser avec les associations chargées de l'animation rurale et de défendre une approche territoriale et transversale de l'action du ministère de l'Agriculture. Cette double entrée est aujourd'hui au cœur de son activité professionnelle puisque, en plus du suivi du Réseau Rural, elle est en charge de la procédure de financement du développement agricole et rural et plus particulièrement de l'accompagnement des organisations qui militent historiquement en faveur des « circuits courts ».

Ainsi, le groupe « Alimentation et Agriculture » du Réseau Rural devient le lieu d'un important investissement<sup>126</sup> de la part d'organisations déjà présentes dans le groupe de travail

---

<sup>126</sup> En effet, cette forte mobilisation a donné lieu à une mise au point lors de la réunion du 2 Juin 2009 : « Pour le sous-groupe "Agriculture et alimentation", en particulier, il a été rappelé que le Réseau rural n'est pas prévu pour prendre en charge toutes les actions énoncées à l'issue du groupe de travail Barnier mais seulement l'une

Barnier<sup>127</sup> même si on peut également souligner l'absence des principaux syndicats agricoles. Dès lors, l'économie du groupe paraît différente de celle du groupe de travail Barnier et de son comité de suivi comme le mentionne son organisatrice. Si ces derniers regroupaient des « *hauts niveaux de représentations* » et notamment des « *élus* », le Réseau Rural est davantage composé de « *seconds couteaux, les chargés de mission, c'est-à-dire les gens qui ont vraiment la compétence mais qui ne sont pas des élus, qui ne sont pas des politiques* ». Les connaissances pratiques et techniques des « circuits courts » paraissent donc moins encadrées par des compétences politiques qui restaient toujours prégnantes lors des réunions ministérielles. Notre participation à une des journées de travail du groupe Agriculture et Alimentation<sup>128</sup> nous a donné à voir un dispositif où il s'agit de faire émerger des propositions à partir des expériences personnelles de chaque participant qui sont ensuite hiérarchisées par l'animateur en fonction d'un plan préétabli. Les structures qui valorisent les compétences techniques prennent alors davantage de poids que dans le groupe de travail Barnier. Comme le mentionne Béatrice, les « *groupes d'agriculture alternatif ont fait un peu un contre poids, un contre-pouvoir et de fait, les Chambres d'agriculture et les JA se sont sentis un peu moins à l'aise et donc ça a créé un équilibre*<sup>129</sup> ».

Les perspectives portées par ses associations dans lesquelles on retrouve la FNCIVAM rentrent alors en résonance avec celles développées par Yuna Chiffolleau qui a été choisie pour coordonner et animer le sous-groupe du Réseau Rural. C'est en effet à la faveur des liens tissés dans le cadre des projets de recherche développement qu'elle parvient, une nouvelle fois, à s'imposer comme un interlocuteur pertinent du ministère de l'Agriculture. Sa connaissance et sa proximité avec les associations et son approche territoriale apparues au

---

*des mesures proposées, à savoir la mutualisation des expériences et la capitalisation de bonnes pratiques autour du développement des circuits courts* ». Compte rendu de la réunion du comité de suivi du 2 Juin 2009, ministère de l'Agriculture.

<sup>127</sup> Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Assemblée Permanent des chambres de métiers et de l'artisanat, comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rural qui regroupe 15 réseaux associatifs, la Confédération générale de l'alimentation en détail, Coop de France, Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Fédération Nationale des Centres Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural, Fédération National des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole, Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, Fédération Régionale de des Centres Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural, Inra Montpellier, Les Jeunes Agriculteurs, Le ministère de l'agriculture, Savoir faire et découverte, terres en villes, TRAME.

<sup>128</sup> Séminaire inter-régional « Agriculture, alimentation, territoires » du 18 juin 2012 qui a eu lieu au ministère de l'Agriculture dans la salle Gambetta.

<sup>129</sup> Entretien avec Béatrice Midard, membre du bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole membre du ministère de l'Agriculture en date du 11 octobre 2012.

sein du groupe de travail Barnier ayant contribué à sa sélection au détriment d'autres chercheurs comme Danièle Capt.

Dès lors, la configuration du Réseau Rural voit converger autour de la problématique du développement rural l'investissement des organisations « alternatives », d'une sociologue dont les travaux sont attentifs à une approche localisée et d'une membre « atypique » de l'administration. Cette interdépendance participe à la redéfinition des « circuits courts » en « circuits de proximité » lesquels sont définis alors comme des « circuits rapprochant producteurs et consommateurs d'une même région, qui sont reconnus comme des facteurs de développement des activités agricoles, des liens urbain-rural et des territoires, même s'ils peuvent mobiliser plus de un intermédiaire selon les contraintes liées aux territoires, aux produits ou aux débouchés<sup>130</sup> ». Parce qu'elle se détache d'une approche qui porte sur la valorisation de la valeur ajoutée des producteurs, cette acception territoriale implique de renoncer au critère relatif au nombre d'intermédiaires.

## 2. La diffusion des « circuits alimentaires de proximité » dans le développement agricole et rural

Face à l'abandon de plusieurs mesures prévues par le groupe de travail Barnier, l'intégration des « circuits courts » aux thèmes financés par le développement agricole reste particulièrement prégnante puisqu'un million d'euros ont été réaffectés pour la réalisation d'actions de recherche appliquée et d'innovation ainsi que pour le conseil en organisation dans le cadre du CAS DAR (Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural) qui est en partie géré par le BATDA<sup>131</sup>.

Or, la disparition de l'Association Nationale pour le Développement Agricole et Rural, au profit du CAS DAR signe le passage d'une logique de reconduction automatique des financements à celle d'appels à projet partenariaux sur laquelle le BATDA possède une réelle marge de manœuvre. En effet, cette procédure d'attribution des financements s'appuie sur la

---

<sup>130</sup> Résultats des travaux du groupe de travail « alimentation et agriculture », 15 septembre 2011.

<sup>131</sup> Pour ces missions, le BATDA est associé aux bureaux d'autres directions Générales telles que le bureau des initiatives, des partenariats et des innovations de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche et celui des établissements de transformation et de distribution de la Direction Générale de l'Alimentation.

formation d'un « jury d'experts indépendants<sup>132</sup> » auquel participe Yuna Chiffoleau grâce à l'intervention de Béatrice (« *C'est nous qui l'avons introduite*<sup>133</sup> »). Le critère partenarial justifie la sélection d'un projet porté par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France<sup>134</sup> (FNPNRF) au détriment de celui présenté par les Chambres d'agriculture. Le chargé de mission de la FNPNRF qui en est l'auteur y mobilise les liens tissés lors de son passage au sein des CIVAM<sup>135</sup> pour avoir accès au projet déposé en 2007<sup>136</sup> ainsi qu'à un réseau<sup>137</sup> de chercheurs notamment au sein duquel on retrouve Yuna Chiffoleau<sup>138</sup>. À l'inverse, celui piloté par les Chambres d'agriculture n'est pas retenu au motif de ne pas avoir réussi à remplir les conditions liées à l'exigence partenariale<sup>139</sup> alors même qu'il est davantage en adéquation avec la définition des « circuits courts » attentive à la captation de la valeur ajoutée.

Comme nous l'avons vu, la démobilisation des tenants d'une approche économique des « circuits courts » au sein du ministère de l'Agriculture étend la capacité d'intervention de ceux qui promeuvent les « circuits de proximité » tels que Béatrice : « *comme la nature a horreur du vide et que plus personne ne s'y intéressait (aux « circuits courts ») et bien je me suis plus particulièrement investie et c'est comme ça que je suis aujourd'hui dans des comités de pilotage* », Yuna Chiffoleau et les membres d'organisations qui portent historiquement le rapprochement des producteurs et des consommateurs. On comprend donc pourquoi, à partir de 2011, s'effectue le passage d'une perspective attentive à la valorisation de la valeur ajoutée des producteurs à celle davantage attachée au développement territorial dans la formulation

---

<sup>132</sup> Circulaire DGER/SDI/C2009-2012.

<sup>133</sup> Entretien avec Béatrice, membre du bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole membre du Ministère de l'agriculture en date du 11 octobre 2012.

<sup>134</sup> Décret du 7 octobre 2009 de Bruno Le Maire, Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Le projet « Développer et organiser les circuits courts pour répondre aux attentes des territoires » porté par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux a reçu un montant de 470 530 euros.

<sup>135</sup> Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur agronome de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, il a été coordinateur agriculteur durable à la fédération régionale des CIVAM Pays de la Loire entre 2004 et 2008.

<sup>136</sup> Les archives consultées montrent que le dossier de financement a été rédigé sur la base de celui présenté par la FN CIVAM en 2007 et que le salarié de la Fédération Bretonne des CIVAM a participé à sa rédaction.

<sup>137</sup> Au niveau national, le partenariat est réalisé avec la FNCIVAM, la FRCIVAM Bretagne, la Bergerie de Rambouillet, l'ADEME. Au niveau « territorial », on y retrouve le Pnr Loire Anjou Touraine, la Chambre d'agriculture du Maine et Loire, le Pnr ariégeois, la Chambre d'agriculture de l'Ariège, le Pnr du Haut Languedoc, la FD CIVAM 34, le Pnr du Verdon, la Chambre d'agriculture des Alpes des Hautes Provence, la Chambre d'agriculture du Var, le CFPPA de Carmejane, le Pnr Ballons des Vosges, la Chambre d'agriculture du Haut Rhien, le Pnr d'Armorique, la FDCIVAM du Finistère, le Pnr du Verscors, le Pnr Scarpe Escaut, le Pnr du Lubéron.

<sup>138</sup> L'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers pour le projet Liproco, le CEMAGREF de Bordeaux, Yuna Chiffoleau pour l'INRA SAD de Montpellier, l'Agroparistech et l'Agrocampus de Rennes.

<sup>139</sup> Au cours d'un entretien, un des membres du jury de sélection a justifié le choix pour le projet porté par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux par sa dimension partenariale et l'élimination de celui porté par les Chambres d'agriculture. Nous avons préféré ne pas intégrer cet extrait au corps du texte afin de ne pas fragiliser celui qui en est l'auteur.

des appels à projet CAS DAR (voir encadré 4) auxquels participent finalement les membres des Chambres d'agriculture, passage que l'on retrouvera au cours de nombreux entretiens dans lesquels revient la même précision : « *aujourd'hui, on ne parle plus de circuits courts mais de circuits de proximité !* ».

Le glissement sémantique opéré vers les « circuits de proximité » s'explique par un investissement au sein du Réseau Rural français et de son sous-groupe alimentation et agriculture qui porte davantage une définition territorialisée de l'organisation des marchés des biens agroalimentaires. L'alliance entre la membre d'un bureau du ministère de l'Agriculture attentive au développement territorial, des salariés d'organisations de développement qui peuvent mettre à profit leurs expériences concrètes et une scientifique qui est parvenue à contourner les multiples processus de sélection qui devait l'en exclure, se cristallise au sein du Réseau Rural et s'étend dans le CAS DAR. Ils parviennent, en accédant aux mécanismes de financement offert par le ministère de l'Agriculture grâce à la diffusion des appels à projet qui s'impose à la fin des années 2000, à contourner une position marginale pour participer à la définition légitime des activités économiques agricoles.

**ENCADRE 4 : Les différents projets CAS DAR sur les « circuits courts »**

**1. LOCATERRE (2009 – 2012)**

Développer et organiser les circuits courts alimentaires pour répondre aux attentes des territoires

*Organisme chef de file : FN PNR*

**2. MECICO (2010- 2013)**

Métiers des Circuits courts

Comprendre l'évolution des métiers des agriculteurs et autres acteurs engagés dans les démarches des circuits courts pour mieux accompagner leur professionnalisation.

*Organisme chef de file : FN CIVAM*

**3. ATOMIC (2010- 2013)**

« Expérimenter sur des sites pilotes des ateliers modulaires et collectifs de transformation de produits agricoles afin d'encourager des formes d'organisation innovantes sur les territoires dans une démarche de circuit court »

*Organisme chef de file : FN Cuma*

**4. RCC : Références Circuits courts (2010 – 2013)**

Elaboration d'un référentiel pour évaluer la performance technique, économique, sociale et environnementale et favoriser le développement des CC

*Organisme chef de file : CERD et la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne*

**5. CODIA (2011- 2014)**

Circuits courts en Europe : Opportunités commerciales et dialogue avec la société

*Organisme chef de file : GRET*

**6. REALISAB (2011- 2014)**

Restauration et approvisionnement local : Identifier des systèmes adaptés aux besoins : structurer avec les agriculteurs des circuits de proximités adaptés aux besoins de l'approvisionnement de la restauration collective

*Organisme Chef de file : Chambre régionale d'agriculture de Franche Comté*

**7. INTERVAL (2012-2015)**

Quelle plus-value économique, sociale et environnementale des synergies entre les agriculteurs et acteurs économiques dans les circuits alimentaires de proximité

*Organisme chef de file : FR CIVAM Bretagne*

Les différentes contraintes et enjeux de luttes auxquels est confronté le ministère de l'Agriculture, cristallisés autour de la catégorie de « circuits courts », prennent forme dans le caractère ambivalent des prises de position qui s'expriment en son nom. Sur la base d'une convergence d'intérêts avec les membres de l'organisme national qui représente les Chambres d'agriculture, les agents qui composent le ministère de l'Agriculture tentent de se réapproprier cette catégorie ainsi que le sens qui en découle. Cette stratégie de redéfinition économique des « circuits courts » est dès lors réduite, dans son acception organisationnelle, au nombre d'intermédiaires. Le consentement des promoteurs historiques des « circuits courts » qui sont porteurs d'une définition concurrente, parce que plus large et attentive aux modes de production, est construit comme nécessaire pour rendre légitime une intervention ministérielle soumise à des injonctions délibératives. Pour autant, cette intégration ne doit pas remettre en cause le résultat des arbitrages intervenus en amont sous peine de montrer, par l'absence de prise de position qu'elle engendrerait, l'incapacité du ministère de l'Agriculture à s'adapter aux nouvelles contraintes notamment environnementales.

Afin de résoudre cette contradiction et d'acquérir une position légitime au sein de l'espace de luttes pour la définition des « circuits courts », les membres du ministère mettent en place un groupe de travail. Par le cadrage qui lui est imposé ainsi que par ses frontières poreuses qu'implique l'affichage de son ouverture, le groupe de travail reste très dépendant de son commanditaire. L'hétérogénéité des formes d'investissement possibles ainsi que l'organisation de procédures valorisant des ressources et des compétences contradictoires participent finalement à limiter la création d'une dynamique propre au groupe. Ainsi, le dispositif de concertation permet aux organisateurs de s'appuyer sur des logiques structurelles afin de créer un équilibre des tensions qui facilite la construction d'un consensus autour de la définition économique retenue en amont. Paradoxalement, les tentatives de contournement de la sélection des thématiques à porter, ne font que renforcer la construction de la nécessité d'une intervention ministérielle, qui se présente alors comme le résultat d'un besoin exprimé par les producteurs et les consommateurs.

L'usage de ce consensus réifié au sein d'un rapport, relève alors principalement de son commanditaire comme en témoigne la déconnexion entre les intérêts portés par le Ministre et par l'organisme représentant au niveau national les Chambres d'agriculture qui étaient pourtant à l'origine d'une intervention sectorielle. Si l'influence du pôle politique du ministère de l'Agriculture marquait jusqu'ici une forte impulsion dans cette tentative de reprise en main, le départ de Michel Barnier fait des « circuits courts » un sujet orphelin au sein du nouveau cabinet, participant à l'abandon de la mobilisation d'instruments d'action



publique dont la mise en place dépendrait d'une dynamique initiée par les professionnels de la politique. Cette mise en sommeil offre l'occasion aux services administratifs les moins interdépendants avec le cabinet du Ministre de se réapproprier le sujet. Le Réseau Rural Français ainsi que l'appel à projet CAS DAR, qui sont placés sous la responsabilité du Bureau de l'Aménagement du Territoire et du Développement Agricole, constituent ainsi les lieux où s'investissent la plupart des organisations et des chercheurs qui militent en faveur des « circuits courts ». N'étant plus liés par les attendus d'un dispositif qui avait créé un consensus autour d'une catégorie qui, en réalité, ne faisait pas l'unanimité, ils en créent une nouvelle, « les circuits alimentaires de proximité », laquelle s'entend dans une acception territoriale et remplace celle, économique, relative au nombre d'intermédiaires.

Ainsi, l'absence de définition stabilisée de la proximité, parce qu'elle témoigne d'un équilibre dans les luttes dont elle fait l'objet, illustre la construction d'un système de jeu commun<sup>140</sup>, où la question du rapprochement entre les producteurs et les consommateurs n'est plus remise en cause et dépasse les clivages partisans<sup>141</sup>. L'incertitude relative à la proximité est donc moins une caractéristique qui serait intrinsèque aux échanges marchands que le résultat de contradictions structurelles qui tendent à se neutraliser<sup>142</sup>.

En intégrant une configuration d'acteurs à laquelle ils étaient jusqu'ici extérieurs, les membres du ministère de l'Agriculture parviennent à s'associer à la production des catégories légitimes de pensée<sup>143</sup> de la proximité. Il ne s'agit plus tant ici pour eux, dans un cadre corporatiste, de s'assurer le soutien des groupes professionnels déjà constitués mais plutôt de réguler des tensions structurelles contradictoires entre plusieurs acteurs (scientifiques, organisations de développement...) qui, une fois annihilées, font émerger la nécessité d'une

---

<sup>140</sup> Olivier Nay, *La région, une institution : la représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 1997, p.112 : « Les conflits contribuent d'une part à la cristallisation de règles pratiques ou normatives autour desquelles s'organisent progressivement les échanges institutionnels, et d'autre part à la polarisation des acteurs politiques dans un système de jeu commun ».

<sup>141</sup> Sur cette question voir par exemple les discussions au Sénat liées à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche et à la question particulière des circuits courts : « M. le président. Quel est l'avis de la commission ? M. Gérard César, rapporteur. Nous souhaitons « tous privilégier les circuits courts » ; c'est d'ailleurs une exigence du Grenelle I de l'environnement. L'avis de la commission est donc favorable. Vous le constatez, nous pouvons être en symbiose, monsieur le ministre ! (Sourires.) », dans Séance intégrale des débats au Sénat du 20 mai 2010.

<sup>142</sup> En ce sens, l'incertitude structurelle n'est pas le résultat d'une conjoncture de crise analysée par Michel Dobry (Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit. p. 138-146) mais plutôt d'une lutte d'institutions. Ainsi, dans l'énigme que constitue le consensus relatif aux situations de blocage provoquées par l'organisation institutionnelle et leur maintien, Daniel Gaxie souligne l'effet des « contradictions structurelles, dans le sens où elles sont pour une part, des conséquences non voulues des stratégies développées par les élus dans le cadre des innombrables luttes et clivages qui structurent le champ politico-institutionnel », cf. Daniel Gaxie, « Structures et contradictions de l'édifice institutionnel », dans Daniel Gaxie (Dir.), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, L'Harmattan, Coll. Logiques juridiques, p. 271- 295.

<sup>143</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil/Raisons d'agir, Coll. Cours et travaux, 2012.

intervention ministérielle particulièrement soumise aux fluctuations du champ politique. Dans ce contexte, les formes d'objectivation apparaissent alors instables puisque les règles du jeu relatives au fonctionnement du marché ne consistent plus, pour le gouvernement et ses experts, à accorder « à un groupe de producteurs des rentes de position et un cadre institutionnel dans lequel négocier toute innovation<sup>144</sup> » mais, comme dans d'autres secteurs<sup>145</sup>, à dépolitiser les décisions au profit de logiques gestionnaires. Le polycentrisme de l'action publique qui contribue à diversifier les sources d'institutionnalisation et à allonger les chaînes d'interdépendances<sup>146</sup> dans la structuration des échanges marchands rend en effet beaucoup moins probable la manifestation du rôle coercitif de l'État, signant ainsi le « passage progressif du faire au faire-faire<sup>147</sup> » que l'élaboration d'une charte aurait dû matérialiser.

---

<sup>144</sup> Alessandro Stanziani, « Marques collectives : monopole ou signe de qualité ? », dans (Dir.) Jean Louis Multon, Henri Temple, Jean Luc Virués, *Traité de droit alimentaire*, Paris Lavoisier, p.568.

<sup>145</sup> En ce qui concerne le domaine scolaire, Lorenzo Barrault mentionne que l'incertitude structurelle relative à l'attribution des dérogations à la carte scolaire autorise la satisfaction de demandes des administrés sans l'attribution de nouveaux droits. Cf Lorenzo Barrault, « Gouverner par accommodements. La régulation publique de l'accès à l'École et les stratégies des familles », Thèse de science politique, 2011.

<sup>146</sup> Pour un exemple de ces chaînes d'interdépendance entre échelles d'action publique, voir le travail de Mathilde Sempé sur la politique du livre en Bretagne. Cf. Mathilde Sempé, « L'invention d'une identité régionale : la Bretagne et le livre (1945-2014) », Thèse de science politique, Université de Nanterre, 2014.

<sup>147</sup> Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, op. cit.



## Chapitre V

### L'objectivation statistique de l'offre en « circuits courts »

---

*Pour avoir une chance de ne pas se prendre à des représentations inexactes et par suite à des coïncidences fortuites ou trompeuses, notre expérimentation statistique doit toujours s'appliquer à saisir, d'abord, dans son allure propre le fait étudié, à le saisir dans la succession de ses phases, dans la décomposition de ces parties si c'est le cas ; et si elle en simplifie ensuite l'expression, comme il est peut être utile ou nécessaire pour la recherche même, si elle en laisse tomber telles ou telles particularités pour n'en retenir que certaines autres, elle doit savoir qu'elle fait cette délimitation et pourquoi et avec quelles conséquences possibles sur les résultats ultérieurs.*

François Simiand, *Statistique et expérience. Remarques de méthode*, Paris, Librairies des sciences politiques et sociales, 1922, p. 48.

Les chapitres précédents se sont attachés à retracer les voies empruntées par l'institutionnalisation des « circuits courts ». Bien que reconnus et définis par le ministère de l'Agriculture, cette organisation des échanges marchands n'a été instituée que de façon labile. Label non labellisé, son usage n'est pas encadré par le droit comme peuvent l'être l'agriculture biologique, les appellations d'origine contrôlée et les labels rouges. Pour autant, les processus nationaux d'objectivation le concernant ne sont pas inexistant. En témoigne l'intégration de la catégorie statistique de circuits courts dans le recensement général agricole (RGA) de 2010. Revendiquée par les chercheurs ayant participé au groupe de travail Barnier, elle se substitue dorénavant à celle de vente directe et s'autonomise partiellement des autres formes de diversification telles que le tourisme, le loisir et la transformation, puisque plusieurs questions lui sont spécifiquement consacrées<sup>1</sup>. Cette nouveauté constitue une véritable opportunité pour saisir beaucoup plus finement ces différentes pratiques commerciales ainsi que les exploitations agricoles qui y ont recours.

Mais, on sait aujourd'hui combien l'appareil statistique qui peut être l'objet de luttes importantes semble participer, lorsqu'il est saisi dans une perspective normative, à la

---

<sup>1</sup> Ce chapitre a bénéficié de l'appui technique de Pierre Wavresky et des conseils de Danièle Capt que nous tenons à remercier vivement. Ce travail n'aurait également pas été possible sans le soutien du Centre d'Accès Sécurisé aux Données qui nous a accordé l'autorisation de traiter des données individuelles du recensement agricole de 2010.

construction sociale de la réalité. Peut-être davantage que pour d'autres secteurs, le processus de quantification en agriculture est un enjeu prégnant dans la délimitation du groupe professionnel. D'abord parce qu'il repose sur des instruments qui lui sont propres comme le RGA au niveau national et le réseau d'information comptable agricole (RICA) à l'échelle européenne. Du fait ensuite de son contrôle par le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) créé en 1964 qui deviendra quarante-quatre ans plus tard le service de la statistique et de la prospective (SSP) au sein du ministère de l'Agriculture<sup>2</sup>. Alice Barthez, dans un effort d'historicisation de la statistique agricole, montre comment la définition de l'activité agricole en activité professionnelle avait contribué à « la diminution des effectifs comme si ce groupe social fondait dans un mouvement sans fin<sup>3</sup> ». Les exploitations considérées comme professionnelles par les groupes agricoles ayant la plus large écoute auprès du ministère de l'Agriculture sont alors celles qui ont le plus de chance de se maintenir en devenant la « population cible<sup>4</sup> » de la politique agricole. Processus par lequel peut advenir la prophétie auto-réalisatrice de la fin des paysans<sup>5</sup>.

Comment, dans ces conditions, traiter la nouveauté statistique qui nous est offerte par le recensement général agricole de 2010 ? Sans « prendre les résultats d'enquête pour la réalité elle-même, et oublier qu'ils n'en sont qu'une représentation<sup>6</sup> » ni, à l'inverse, présupposer leur effet performatif<sup>7</sup>, il s'agit plutôt d'identifier les exploitations agricoles qui sont susceptibles de bénéficier de l'appellation « circuits courts », telle qu'elle a été définie par l'État (ou autrement dit le groupe de travail Barnier) qui n'a ici de valeur que symbolique. Il serait illusoire de vouloir saisir grâce à cet unique outil initialement construit pour évaluer la production et la productivité agricole, l'ensemble des variables permettant d'expliquer

---

<sup>2</sup> Par l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions du secrétariat général, Journal officiel n°0152 du 1 juillet 2008.

<sup>3</sup> Alice Barthez, « Du labeur paysan eu métier d'agriculteur : l'élaboration statistique en agriculture », *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, n°3, décembre 1986, p. 69.

<sup>4</sup> Jacques Remy, « La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, n°29, 1987, p. 415-442. Voir également sur cette thématique Jacques Remy, « Une illusion bien fondée ? Le groupe des agriculteurs ». Intervention au *séminaire de Science po Paris*, 2006.

<sup>5</sup> On peut d'ailleurs être frappé par la présentation statistique des exploitations par le ministère de l'Agriculture qui exclue la plupart du temps les exploitations de petite taille économique des analyses pour se concentrer uniquement sur celles considérées comme professionnelles. Elles sont en quelque sorte en proie à une invisibilité statistique et sociale.

<sup>6</sup> Alice Barthez, « Du labeur paysan au métier d'agriculteur : l'élaboration statistique en agriculture », *art. cit.*, p. 47.

<sup>7</sup> En prenant l'exemple de l'intégration de la Roumanie à l'Union Européenne, Antoine Roger a montré que « si les instruments de quantification fournis par la commission européenne orientent bien les politiques agricoles mises en œuvre en Roumanie, ils n'en garantissent aucunement l'efficacité et ne suffisent pas à faire émerger un nouveau groupe social ». Antoine Roger, « Ceci n'est pas un agriculteur ! Ajustement aux catégories statistiques européennes et délimitation des groupes sociaux en Roumanie », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n°93, 2012, p. 11.

l'implication dans ces dispositifs marchands. Cela reviendrait à faire des agriculteurs, des êtres rationnels qui, détenant un égal accès à l'information dans un contexte institutionnel équivalent dans l'espace et dans le temps, réaliseraient un arbitrage entre les différentes ressources disponibles sur leur exploitation. Le risque résiderait alors dans la réification des caractéristiques économiques des exploitations, ce qui impliquerait, de façon tautologique, à expliquer l'économie par des facteurs uniquement économiques.

A partir des données issues du recensement général agricole de 2010, l'objectif de ce chapitre ne consiste donc pas à présenter l'ensemble des déterminants qui concourent à l'entrée sur les marchés en circuits courts mais plutôt à décrire l'espace social de cette offre telle qu'elle est construite dans le contexte institutionnel que nous avons décrit dans les chapitres précédents. Dans cette perspective, nous reviendrons d'abord sur les principales caractéristiques des exploitations en circuits courts (I) pour mieux déconstruire ensuite leur apparente homogénéité. Il s'agira d'identifier les différents groupes d'exploitations qui pratiquent ces formes de vente à partir d'une analyse géométrique des données (II).

## SECTION I. PORTAIT GENERAL DES EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS

Après être revenu sur les logiques qui nous ont conduits à définir notre population, la première section du chapitre décrira les exploitations agricoles qui sont en circuits courts au regard de leurs caractéristiques technico-économiques, des principales variables sociodémographiques relatives à leur chef et à leur conjoint. Un bref retour historique permettra de recontextualiser ces données pour mieux les replacer dans les tendances générales qui structurent l'agriculture française aujourd'hui.

### A. Des exploitations agricoles moins touchées par le processus de concentration et de professionnalisation de l'agriculture française

#### 1. Définition du groupe étudié

La définition institutionnelle des exploitations agricoles, unités statistiques du recensement agricole<sup>8</sup>, détermine celles qui peuvent bénéficier des différentes aides publiques. D'après le recensement de 2010, une exploitation agricole doit tout d'abord avoir pour finalité la production de produits agricoles. Sa dimension doit ensuite leur assurer de « participer à un processus de transaction commerciale (ou assimilé), comme la vente sur un marché ou l'échange<sup>9</sup> ». Pour ce faire, les trois conditions suivantes doivent être remplies : avoir une superficie agricole utilisée supérieure ou égale à un hectare ; dans le cas des cultures spécialisées, la taille est de 0,2 hectares ; sinon présenter une activité suffisante de production agricole estimée en nombre d'animaux, en surface de production ou en volume. Enfin, une exploitation doit être une unité de production dont la gestion courante est indépendante de toute autre unité<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Jusqu'en 1955 l'unité statistique était la commune avant qu'elle ne soit remplacée par l'exploitation agricole. Voir Alice Barthez, « Du labeur paysan au métier d'agriculteur : l'élaboration statistique en agriculture », *art. cit.*

<sup>9</sup> Instruction du recensement agricole de 2010, p.5.

<sup>10</sup> Cette définition est très large puisqu'elle intègre les exploitations qui sont dirigées par des retraités ou des pluriactifs dont le revenu principal n'est pas issu de l'agriculture. Le caractère extensif de la définition du ministère de l'Agriculture réside dans la volonté de quantifier le volume de production.

Sans revenir sur la construction de la catégorie de « circuits courts » dont nous avons dessiné les principaux traits dans les chapitres précédents, il est toutefois important d'en noter les implications pour le travail statistique que nous avons mené. L'analyse de l'évolution du nombre des exploitations concernées se confronte à l'instabilité statistique puisque cette catégorie est plus large que celle de vente directe qui la précédait dans les recensements agricoles antérieurs<sup>11</sup> : les circuits courts recouvrent la vente directe et la vente indirecte lorsqu'elle n'implique qu'un intermédiaire au maximum entre l'agriculteur et le consommateur (Tableau 1). Ainsi, les exploitations en circuits courts sont celles qui commercialisent sur les marchés, sur les points de vente collectifs, à la ferme, en tournée, par correspondance, sur les foires et les salons et via des paniers ainsi que via la restauration collective et la restauration commerciale, via des commerçants détaillants et via les grandes et moyennes surfaces. Les exploitations qui n'en font pas parties sont celles qui commercialisent leur production exclusivement en circuits longs, définis alors par la négative et qui recouvrent la vente à des organisations professionnelles et à des coopératives agricoles, à des grossistes et à des centrales d'achat.

**TABLEAU 1** : Définition de la vente directe, des circuits courts et des circuits longs d'après les recensements agricoles de 2000 et 2010

Circuits courts		Circuits longs
Vente directe	Vente indirecte	Plus d'un intermédiaire
A la ferme*	Restauration commerciale *	Organisations professionnelles
En point de vente collectif*	Restauration collective	Coopératives agricoles
Sur les marchés*	Commerçant détaillant	Grossistes
En tournée, à domicile*	Grandes et moyennes surfaces	Centrales d'achat
Par correspondance (Internet etc...)*		
En paniers (Type AMAP) *		
En salons et foires*		

**Source : Recensement agricole de 2000 et 2010.**

\*Dans les recensements antérieurs à 2010, la vente directe comprenait également la vente à la recommercialisation (restaurants, cafés, comités d'entreprises et autres groupes particuliers) et la vente par l'intermédiaire d'un Groupement d'intérêt économique.

Notre population totale se compose de 406 781 exploitations agricoles parmi lesquelles 62 218 pratiquent des circuits courts, soit 15,3%. La différence de proportion que l'on peut observer avec les chiffres du ministère de l'Agriculture tient à certains de nos choix

<sup>11</sup> La forte proportion d'exploitations ayant recours à la vente à des commerçants détaillants (69,4% des exploitations qui ont pour premier mode de commercialisation la vente à des commerçants détaillants n'utilisent que ce mode de commercialisation en circuits courts) empêche de pouvoir calculer l'augmentation ou la diminution du nombre d'exploitations pratiquant des circuits courts sur la base des données récoltées avant le recensement agricole de 2010.



sur lesquels nous reviendrons au cours des prochains paragraphes<sup>12</sup>. Nous avons pris le parti d'exclure les Départements et de Territoires d'outre-mer pour nous concentrer sur la France Métropolitaine et la Corse<sup>13</sup>.

La localisation des exploitations en circuits courts semble suivre le processus de spécialisation territoriale de l'agriculture. La carte ci-dessous met en évidence des différences géographiques notables : aux départements du sud-est de la France qui se caractérisent par une agriculture de montagne pouvant profiter d'une bande littorale très urbanisée<sup>14</sup> s'opposent ceux du nord de la France et de Bretagne marqués par le productivisme et les filières longues. Le département des Alpes maritimes qui compte 66% de ses exploitations en circuits courts connaît une forte diminution du nombre de ses unités de production agricole aux meilleurs performances économiques<sup>15</sup> au bénéfice des plus petites qui font des circuits courts. A l'inverse, la part des exploitations réalisant ces formes de vente est la plus faible au sein d'un département comme la côte d'or (10%). Dominé par des exploitations constituées de grandes surfaces (94 hectares en moyenne) qui sont en très grande majorité orientées en grandes cultures et de grandes dimensions économiques, ce département se place parmi les plus gros producteurs de céréales en métropole<sup>16</sup>. D'autres départements doivent leur position intermédiaire à une plus grande hétérogénéité des orientations productives. Les exploitations du Maine et Loire par exemple, qui, bien que principalement spécialisées dans l'élevage et de la coopération agricole, profitent des bords de Loire et de sa plaine maraîchère.

---

<sup>12</sup> Selon les chiffres du ministère de l'agriculture sur la population totale, on compte 19,8% des exploitations commercialisent leur produit tandis que le nombre total d'exploitations agricoles en 2010 est de 514 742.

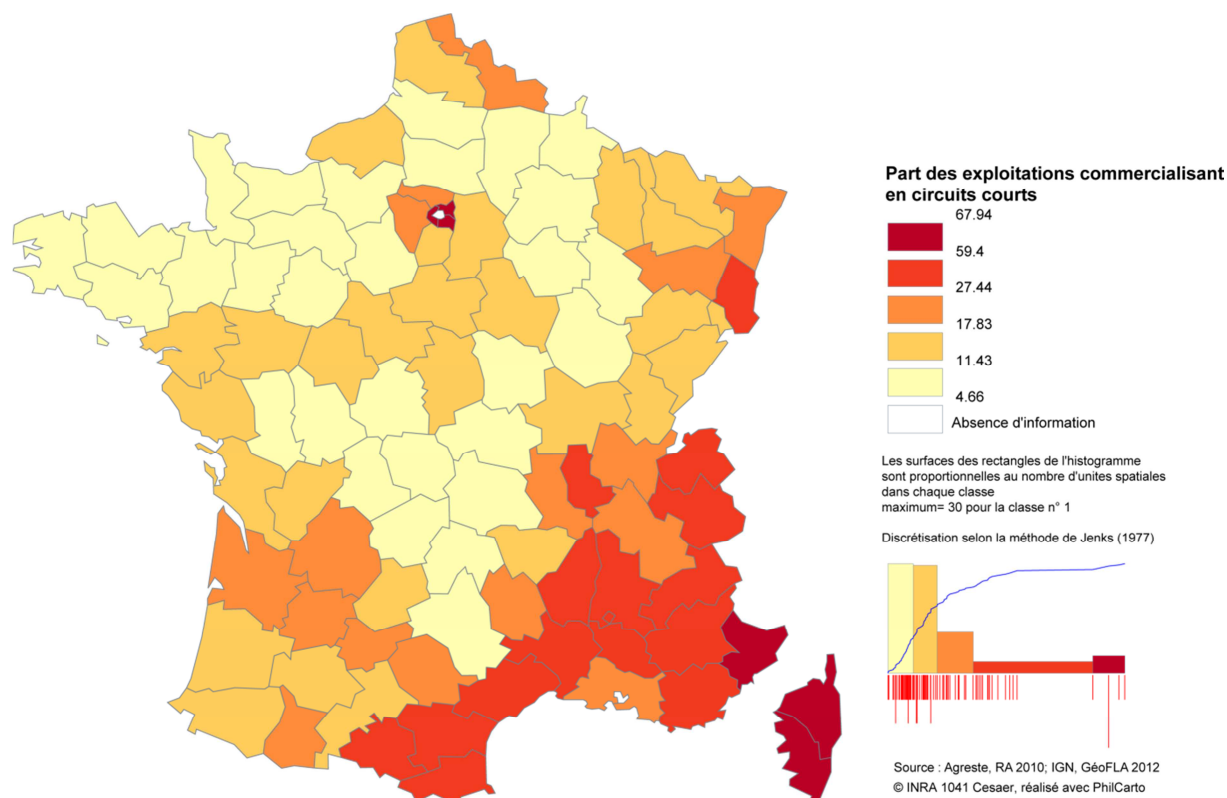
<sup>13</sup> D'après les chiffres publiés par le ministère de l'Agriculture, 66,3% des exploitations se situant outre-mer sont en circuits courts alors qu'elles ne sont que 18,5% pour la France métropolitaine SST, Agreste Primeur n°275, Janvier 2012.

<sup>14</sup> Pour les Alpes Maritimes, voir Madlyne Samak, « Un engagement par le travail. Enquête sur les maraîchers biologiques des Alpes-Maritimes », thèse de sociologie, Paris, EHESS, 2014.

<sup>15</sup> D'après les chiffres publiés par le ministère de l'Agriculture, elles représentent en 2010, 75% des exploitations du département. Cf. SSP, Premières tendances dans les Alpes Maritimes, Agreste n°68, Novembre 2011.

<sup>16</sup> Pour la côte d'or, voir Gilles Laferté, *L'embourgeoisement agricole dans les formes localisées de la structure sociale. Revisite et ethnographie collective*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris IV, 2013, 4 Tomes.

**ILLUSTRATION 1 : Part des exploitations en circuits courts selon les départements**



Note : Les unités géographiques sur lesquelles est fondée la typologie (part des exploitations commercialisant en circuits courts) sont des regroupements de départements pour des raisons de secret statistique. La classe figurée sur la carte est donc celle à laquelle appartient ce regroupement. Les départements regroupés sont 92, 93 et 94 (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Donc ces départements qui sont en rouge foncé le sont car l'entité géographique constituée par leur regroupement comprend plus de 59.4 % d'exploitations en circuits courts.

**TABLERAU 2** : Caractéristiques technico-économiques des exploitations en circuits courts et des exploitations recourant exclusivement aux circuits longs.

	<b>Ensemble</b>	<b>Pas de circuits courts</b>	<b>Circuits courts</b>
<b>Effectif total</b>	406781	344563	62218
<b>Capital productif</b>			
Surface Agricole Utilisée (en hectares)		66	53
Volume annuel de travail (en UTA)		1,3	1,7
<b>Taille économique (%)</b>			
Petites	37,29	37,33	37,02
Moyennes	30,76	29,83	35,93
Grandes	31,95	32,84	27,05
<b>Orientation productive (%)</b>			
Grandes cultures	28,95	31,68	13,83
Maraichage	1,43	0,75	5,22
Exploitations spécialisées en cultures fruitières	4,48	3,59	9,43
Exploitations spécialisées en élevage bovin	29,48	31,22	19,87
Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores	13,6	13,14	16,17
Exploitations avec combinaisons de granivores	7,09	6,77	5,85
Exploitations en polyculture et polyélevage	14,53	12,36	26,56
Autres	0,44	0,5	0,08
<b>Statut juridique (%)</b>			
Exploitation individuelle	69,92	69,51	72,19
GAEC	8,71	8,55	9,58
EARL	16,74	17,1	14,75
Autres sociétés	4,27	4,46	3,22
Autre statut	0,36	0,37	0,26

Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER.

2. Des exploitations agricoles à la surface agricole plus petite et au volume de travail plus important<sup>17</sup>

L'agriculture française est encore aujourd'hui en proie au mouvement de concentration de ses unités de production impulsé à partir des années 1960. Entre 2000 et 2010, à la disparition d'un quart des exploitations agricoles s'ajoute une augmentation de 13% de leur superficie moyenne<sup>18</sup>. En ce qui concerne les exploitations pratiquant des circuits courts, la surface agricole utilisée moyenne est de 53 hectares tandis qu'elle est de 66 hectares pour celles qui ont exclusivement recours à des circuits longs. Le constat d'une plus petite taille des exploitations agricoles en circuits courts ne doit cependant pas cacher l'hétérogénéité de leur situation qui se manifeste par leur grande dispersion<sup>19</sup>. Ainsi, les 10% des exploitations en circuits courts les plus petites ont une Surface Agricole Utile (SAU) inférieure ou égale à 1,2 hectare tandis que pour les 10% les plus grandes, elle est supérieure à 137,3 hectares. Variation qui n'est cependant pas propre à ces exploitations puisqu'elle est similaire pour celles qui sont en circuits longs<sup>20</sup>.

Le volume de travail effectué sur une année s'évalue à partir des Unités de Travail Annuelle (UTA)<sup>21</sup>. Entre 1988 et 2010, le volume de travail annuel agricole a diminué de près de 40%<sup>22</sup> suivant logiquement la baisse constante du nombre d'exploitations agricoles. Les exploitations qui pratiquent des circuits courts sont moins touchées puisqu'elles utilisent en moyenne 1,7 UTA par exploitations (contre 1,3 UTA pour les autres). Ce constat vient renforcer celui réalisé au sujet des exploitations dites diversifiées qui intégraient la vente directe<sup>23</sup>.

---

<sup>17</sup> Nous n'avons pas pris en compte ici les formes de capital d'exploitation que peuvent être par exemple le bâti et le cheptel sous-estimant sans doute le capital productif des exploitations très intensives qui se caractérisent par une très petite surface agricole utilisée et une valeur des bâtiments et des bêtes souvent très importante.

<sup>18</sup> Agreste, Primeur, n°266, septembre 2011. D'après les chiffres du Service de la Statistique et de la prospective, la Surface Agricole Utilisée moyenne atteint 55 hectares.

<sup>19</sup> Lorsque l'on s'intéresse à la médiane, la différence apparaît encore plus nettement puisqu'elle est de 46 hectares pour les exploitations n'étant pas en circuits courts et de 28 hectares pour celles qui le sont. La différence entre la médiane et la moyenne s'explique sans doute par la grande dispersion des exploitations.

<sup>20</sup> Pour celles-ci, les 10% les plus petites ont une SAU inférieure ou égale à 3 hectares, tandis que les 10% les plus grandes ont une SAU supérieure à 156,8 hectares.

<sup>21</sup> L'Unité de Travail Annuel est le volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année (229 jours).

<sup>22</sup> Il est passé de 1 090 000 UTA en 1988 à 651 000 en 2010.

<sup>23</sup> En 1988, les exploitations diversifiées mobilisaient 1,5 UTA par exploitations, contre 1,3 pour les exploitations exclusivement agricoles (...). En 2000 cet écart s'est accentué : elles génèrent 2,1 UTA en moyenne par exploitation tandis que les autres ont conservé le niveau moyen de 1,3 UTA par exploitation ».

Ce contenu en emploi plus important concerne d'ailleurs toutes les formes de travail, qu'elles soient salariales et/ou familiales. D'abord, la main d'œuvre familiale est davantage mobilisée sur les exploitations en circuits courts avec 1,3 UTA en moyenne contre 1,1 pour les exploitations en circuits longs. Ensuite, les exploitations en circuits courts apparaissent plus consommatrices du travail salarié puisqu'elles mobilisent en moyenne 1,5 UTA de travail salarié contre 1,2 pour les autres. Le travail agricole reste enfin une activité familiale quelque soit le mode de commercialisation adopté<sup>24</sup>. On peut toutefois noter l'originalité des exploitations en circuits courts dont la part augmente à mesure que le nombre de salariés permanents ne faisant pas partie de la famille du chef augmente. Elle est de 15% lorsqu'il n'y en a aucun, 20% lorsqu'il y en a un ou deux et 35% quand l'exploitation agricole en compte trois ou plus.

Bien que constant, le phénomène de concentration des exploitations reste progressif et non uniforme puisque l'agriculture est encore constituée d'unités de production à la dimension foncière pouvant être très variable tant pour celles qui ont recours à des circuits courts que pour celles qui n'en font pas. Les premières paraissent cependant moins dépendantes d'un patrimoine foncier, ce qu'elles compensent par le volume de travail, quel qu'en soit la forme (salariée et/ou familial).

## B. Des exploitations agricoles économiquement plus petites et moins spécialisées

### 1. Des exploitations de taille économique moyenne particulièrement concernées

Si nous avons repris ici les classifications du ministère de l'Agriculture, nous avons choisi de garder les exploitations considérées comme de petites tailles économiques<sup>25</sup> au sein de

---

Danièle Capt, Anne-Marie Dussol, « Exploitations diversifiées : un contenu en emploi plus élevé », *Agreste Cahiers*, n°2, Mars 2004, p. 11.

<sup>24</sup> Seulement 11% des exploitations ont recours à de la main d'œuvre permanente non familiale.

<sup>25</sup> La taille économique des exploitations est calculée à partir de la Production Brute Standard (PBS) qui s'applique pour la première fois lors du recensement agricole de 2010. Remplaçant la Marge Brute Standard, il s'agit à partir de ce coefficient de mettre en équivalence l'ensemble des exploitations agricoles malgré leur différence régionale, de spécialisation et autres. Le coefficient représente la valeur de la production potentielle par hectares ou par tête d'animal présent hors toute aide. Si la PBS est exprimée en euros, elle ne donne aucune indication sur le chiffre d'affaires réel d'une exploitation agricole mais plutôt un ordre de grandeur à partir duquel il est possible de hiérarchiser les exploitations entre elles.

notre population. La nomenclature du recensement agricole français offre encore cette possibilité tandis que celle réalisée au niveau communautaire les exclut pour se concentrer uniquement sur les exploitations dites « professionnelles ». Se pencher uniquement sur ces dernières sous-évaluerait le groupe des exploitations qui pratiquent des circuits courts dans la mesure où le calcul de la dimension économique des exploitations se fait sur la base des produits agricoles commercialisés en circuits longs<sup>26</sup>. Sans surestimer l'impact de la distinction institutionnelle des différentes performances économiques, on peut néanmoins observer que les petites exploitations sont celles qui subissent le plus fortement la diminution du nombre d'exploitations agricoles<sup>27</sup>. En 2010, elles représentaient 36% des exploitations contre 42% dix ans plus tôt. Alors qu'au cours de la même période 36% des petites exploitations agricoles ont disparu, la diminution n'a été que de 31% pour les moyennes et seulement de 4% pour les plus grandes.

---

<sup>26</sup> Nous reprenons ici l'argument de Danièle Capt et Pierre Wavresky, dans Danièle Capt, Pierre Wavresky, « Vers un développement des circuits courts dans le domaine alimentaire en France ? Importance, localisation et caractéristiques des producteurs », 5<sup>ème</sup> journées des Recherches en Sciences Sociales, SFER, Agrosup Dijon, 8 et 9 décembre 2011.

<sup>27</sup> Jacques Remy montre que la définition du titre d'agriculteur, dont l'exploitation professionnelle est une des variantes, est un enjeu très important qui n'est pas que symbolique puisqu'elle détermine les conditions matérielles (les aides à l'installation d'origine étatique) d'entrée dans la profession. Cf. Jacques Remy, « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *art. cit.*

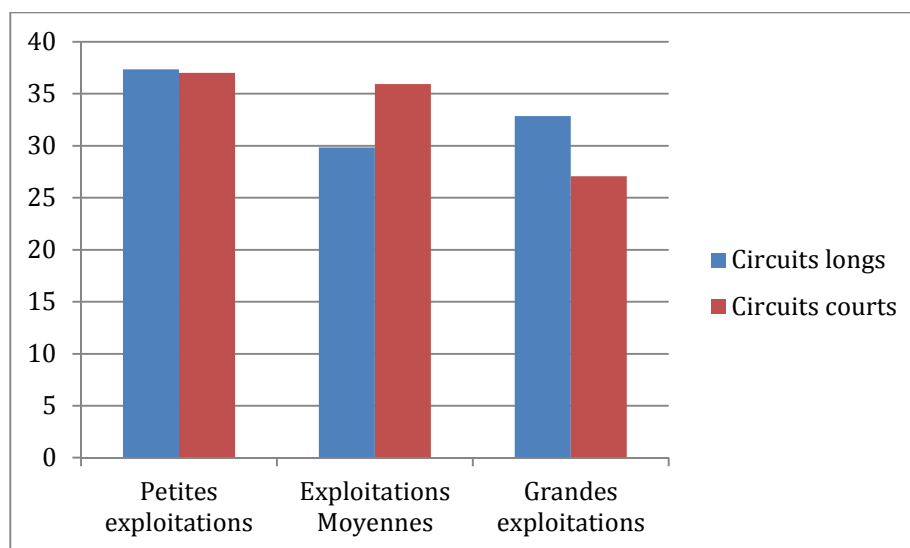
**TABLEAU 3 : Répartition et évolution des exploitations par taille économique**

	<b>2000</b>	<b>2010</b>	<b>Variation</b>
Ensemble des exploitations	663 800	490 000	-26%
Petites exploitations agricoles	277 500	177 800	-36%
Pourcentages	41,8	36,3	
Exploitations Moyennes	217 600	150 500	-31%
Pourcentages	32,78	30,7	
Grandes exploitations	168 700	161 700	-4%
Pourcentages	25,4	33	

*Source : Agreste – Recensement Agricole 2000 – 2010 provisoire. Les chiffres sont arrondis.*

La légère surreprésentation des exploitations de petite taille économique au sein de notre population doit sans doute être imputée à notre volonté de ne pas prendre en compte les exploitations viticoles. Légère, cette distorsion n'influence cependant pas la répartition des exploitations agricoles en fonction de leur taille puisque les plus petites restent les plus représentées (37%) suivies des plus grandes (32%) et des moyennes (31%).

**GRAPHIQUE 1** : Répartition des exploitations en circuits courts et en circuits longs selon leur taille économique (en pourcentage).



Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER.

Parmi les exploitations qui commercialisent leur production grâce à des circuits courts, 37 % sont de petite taille économique, pourcentage à peu près équivalent à celui des exploitations en circuits longs. En revanche, la proportion des exploitations moyennes est plus importante parmi les exploitations en circuits courts que parmi celles qui n'en font pas tandis que les exploitations les plus grandes économiquement sont moins représentées au sein des exploitations en circuits courts. A partir de cette observation, il est possible de nuancer l'idée selon laquelle les exploitations agricoles les plus concernées par les circuits courts seraient les plus petites<sup>28</sup>. Certes, ces dernières sont les plus présentes au sein des exploitations en circuits courts mais cette surreprésentation résulte de l'importance de leur effectif au sein de notre population totale. Les exploitations de taille économique moyenne sont proportionnellement les plus engagées dans ce mode de commercialisation puisque 17,9% d'entre elles sont dans ce cas contre 15,2% pour les plus petites et 13% pour les plus grandes.

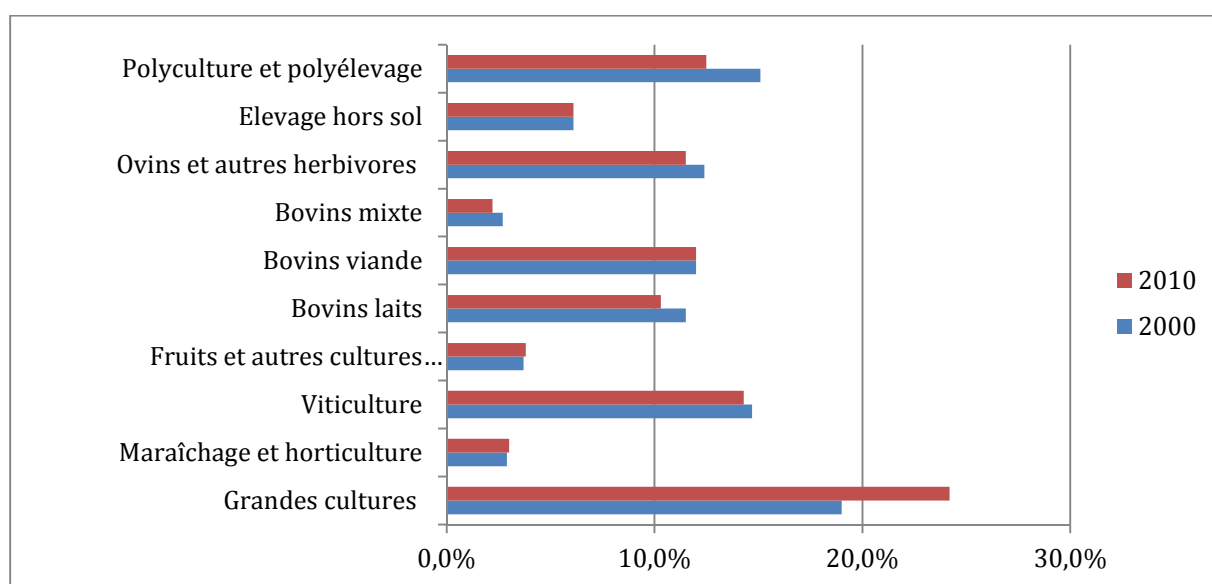
<sup>28</sup> Par exemple, la publication du ministère de l'Agriculture concernant les circuits courts mentionne que les exploitations en circuits courts « sont en générale plus petites », SSP, « Commercialisation des produits agricoles », *Agreste Primeur*, n°275, Janvier 2012, p. 2.



## 2. Une implication dans les circuits courts contrastée selon l'orientation technico économique

Le traitement de la variable relative à l'orientation productive des exploitations offre l'occasion de mettre en lumière l'usage des circuits courts au regard des filières de production et de la spécialisation agricole telles qu'elles se sont peu à peu structurées au cours du XXème siècle. Entre 2000 et 2010, les exploitations agricoles qui appartiennent à l'OTEX<sup>29</sup> bovins mixtes (lait et viande) sont celles qui ont le plus disparu (-39,5%) suivies de celles qui sont en polyculture et polyélevage (-38,7%). On voit se dessiner ici le processus de sélection qui exclut progressivement les exploitations les moins spécialisées. En revanche, la spécialisation en grandes cultures connaît la plus faible diminution du nombre de ses exploitations pour représenter en 2010 presque un quart des exploitations<sup>30</sup> agricoles.

**GRAPHIQUE 2** : Evolution de l'orientation technico-économique des exploitations entre 2000 et 2010<sup>31</sup>



Source : Agreste – Recensement Agricole 2000 – 2010 provisoire.

<sup>29</sup> C'est également à partir de la Production Brute Standard que se détermine l'appartenance d'une exploitation agricole à une classe d'Orientation technico économiques. Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

<sup>30</sup> Sont regroupées dans cette catégorie les exploitations qui produisent des céréales, des plantes oléagineuses et protéagineuses, en riz, en légumes de plein champ.

<sup>31</sup> Nous avons souhaité restituer l'ensemble des OTEX afin de pouvoir se représenter une vision générale de l'évolution de l'agriculture.

Pour délimiter notre population totale, nous avons choisi de ne pas prendre en compte la viticulture. Ce choix répond d'abord aux contraintes imposées par le questionnaire puisque les questions relatives aux modes de commercialisation de la viticulture sont différentes de celles qui concernent les autres organisations productives<sup>32</sup>. Outre les difficultés d'ordre technique, il s'agissait de prendre au sérieux cette différence qui s'objective au sein même du recensement. Comme nous l'avons vu dans le chapitre préliminaire, la filière viticole s'est organisée au début du siècle sur la base d'une différenciation basée sur l'origine géographique des produits avec la création des appellations d'origine contrôlée. Cette organisation marchande a permis aux viticulteurs qui en bénéficient de se réapproprier une fonction commerciale qui était jusque-là principalement exercée par des négociants. Trop particulières sur cette question, les exploitations viticoles auraient donc surestimées le poids des circuits courts. Enfin, le département que nous avons investi lors de notre enquête de terrain, comprend une proportion importante de production viticole qui tient une place autonome au sein des organisations professionnelles agricoles. Or, notre enquête s'est concentrée sur plusieurs cantons du nord-ouest du département très éloignées des bords de Loire où se situent les propriétés viticoles. Nous avons également exclu de notre population les exploitations spécialisées dans la production de fleurs et plantes ornementales dans la mesure où les circuits courts ont été construits dans le cadre des biens agroalimentaires<sup>33</sup>.

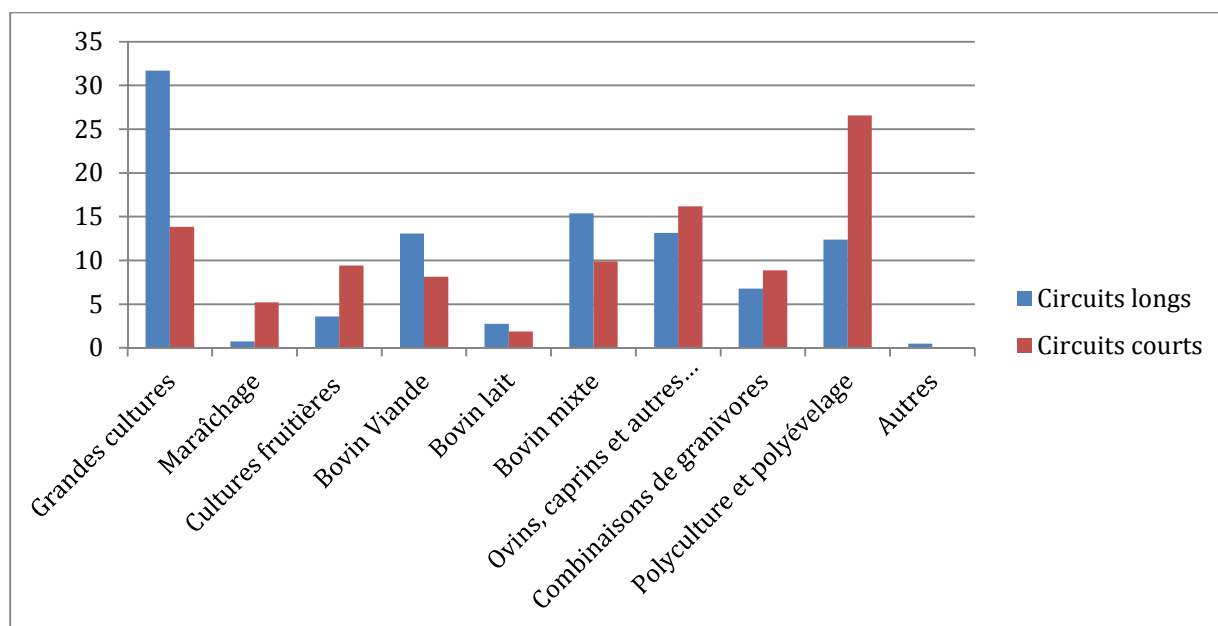
Aujourd'hui, la France reste un pays d'élevage puisque les spécialisations qui concernent cette orientation sont encore majoritaires même si les grandes cultures représentent un peu moins d'un tiers (29%) de l'agriculture française. Beaucoup moins répandus, le maraîchage et la culture de fruit ne concerne respectivement que 1,4% et 4,5% des exploitations tandis que l'absence de spécialisation ou, autrement dit, la polyculture polyélevage, malgré tout assez répandue (15%).

---

<sup>32</sup> Cette contrainte oblige soit à avoir une entrée par produits, ce qui permet d'intégrer le vin, soit à privilégier une entrée selon les types d'exploitations, les caractéristiques des chefs d'exploitation et conjoints, ce qui implique d'exclure la viticulture. Nous avons choisi la seconde solution.

<sup>33</sup> En ce sens, le recensement agricole précise que « la question se limite aux produits issus de l'exploitation et destinées à l'alimentation humaine », *Instructions aux enquêteurs*, p.115.

**GRAPHIQUE 3** : Comparaison des exploitations en circuits courts et en circuits longs en fonction de l'orientation technico économique



Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER.

Le croisement entre l'orientation technico économique et la commercialisation via des circuits courts fait apparaître de grandes différences. Les exploitations en maraîchage sont les plus enclines à investir ces marchés puisqu'elles sont plus de la moitié à être concernées. Mais son faible effectif explique qu'elles ne soient que très peu présentes parmi les exploitations agricoles qui font des circuits courts (5,2%). Les exploitations spécialisées en cultures fruitières ont également plus de chances de réaliser des circuits courts puisqu'elles sont 32% dans ce cas même si là encore leur nombre réduit les rend peu visibles au sein des exploitations en circuits courts. On peut sans doute expliquer ces premiers résultats par la structuration de l'organisation de la filière fruits et légumes. Cette filière a pris une voie originale au regard des principaux modèles économiques que constituent les appellations d'origine pour le vin d'une part et l'intervention étatique forte sur le marché des céréales d'autre part. Sa structuration ne s'est pas accompagnée d'une homogénéisation de la production mais a favorisé au contraire la diversification des modèles productifs. Historiquement placé sous un « régime libéral d'échanges<sup>34</sup> », la filière s'est organisée par l'élargissement des marchés de la standardisation des produits sous l'influence de la grande

<sup>34</sup> Antoine-Bernard de Raymond, *En toute saison : le marché des fruits et légumes en France*, Rennes/ Tours, Presses universitaires de Rennes/Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2013, p. 283.

distribution mais aussi par une économie de la variabilité<sup>35</sup>. A côté des exploitations intensives de légumes de plein champ (monoculture, recherche d'économie d'échelle) et des exploitations de polyculture, se sont également développées et maintenues des exploitations agricoles spécialisées dans la production de légumes qui diversifient leurs produits vendus grâce à plusieurs modes de commercialisation.

Sans surprise, l'orientation productive grandes cultures qui regroupe les exploitations les plus productivistes sont, à l'inverse, très peu concernées par ces formes commerciales. Leur poids non négligeable (14%) parmi les exploitations qui pratiquent des circuits courts ne doit pas cacher le fait qu'elles sont dans une très grande majorité exclusivement engagées dans des circuits longs (83%). Ce que l'on peut expliquer par un marché des céréales qui s'est organisé autour des coopératives à l'échelle nationale, européenne et mondiale.

L'élevage bovin, qu'il s'agisse de la production de viande et/ou de lait, est également faiblement concerné par les circuits courts (10%) même si il est important de souligner ici que l'élevage est loin d'être homogène, tant les différences entre la production de lait et celle liée à la viande peuvent être importantes.

Enfin, les exploitations non spécialisées c'est-à-dire celles qui réalisent de la polyculture et/ou du polyélevage sont 28% à réaliser des circuits courts. Leur forte proportion au sein de la population totale explique que cette orientation productive soit la mieux représentée au sein du groupe des exploitations en circuits courts puisque 27% d'entre elles sont des exploitations non spécialisées. On peut s'interroger sur les conséquences d'une plus grande structuration de l'agriculture française en fonction des filières agricoles, ce dont témoigne la baisse importante du nombre d'exploitations en polyculture et polyélevage, sur la pratique en circuits courts. Dans le contexte d'une diminution progressive des exploitations non spécialisées, il est possible de penser que la commercialisation en circuits courts puisse devenir une pratique qui, si elle ne disparaît pas, s'articule davantage aux enjeux propres à chaque filière de spécialisation.

---

<sup>35</sup> Pour une analyse de ce processus, voir le chapitre 2 de la thèse d'Antoine Bernard de Raymond intitulé « La production de fruits et légumes, fragmentations et passerelles », dans Antoine-Bernard de Raymond, *Maximes empiriques de l'activité économique : le marché des fruits et légumes en France (1936-2006)*, op. cit. p. 85 à 140.

### 3. Une grande majorité d'exploitations individuelles

Afin de nous intéresser aux caractéristiques du chef d'exploitation agricole, nous avons fait le choix d'exclure un certain nombre de statuts collectifs comme les statuts commerciaux, ceux sans profits et les statuts publics<sup>36</sup>. Le modèle de l'exploitation individuelle qui a été consacré à partir des années 1960 reste celui le plus répandu puisqu'il concerne encore 70% des exploitations agricoles même si l'usage des formes sociétaires est en constante progression<sup>37</sup> et principalement le statut d'Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) qui permet de dissocier le patrimoine de l'exploitation et celui de son chef. Cette tendance juridique générale à la sociétarisation semble moins concerner les exploitations ayant recours aux circuits courts puisqu'elles sont encore 72,2% à recourir au statut d'exploitations individuelles contre 69,5% des exploitations qui pratiquent uniquement des circuits longs.

#### C. Des exploitations plus diversifiées

Nous pouvons distinguer différentes formes de diversification. A celles, souvent compatibles avec la structuration des échanges marchands en filière, qui s'appuie sur une meilleure qualité des produits, s'ajoute celle qui s'attache à la diversification des tâches de l'agriculteur. En ce sens, l'agriculteur n'est plus uniquement producteur de biens agroalimentaires mais également restaurateur, transformateur et même vendeur s'agissant des circuits courts. C'est d'ailleurs ce qui explique que les questions relatives à la commercialisation en circuits courts soient intégrées dans cette rubrique au sein du questionnaire.

---

<sup>36</sup> Sur ce parti pris dans la constitution de la population, et pour une revue de littérature qui rend compte de ces contradictions, voir Danièle Capt et Pierre Wavresky, « Determinants of direct-to-consumer sales on French farms », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol.95, Septembre 2014, p. 359.

<sup>37</sup> SSP, « Un essor contrasté des formes sociétaires », *Agreste Les dossiers*, n°20, Juin 2014.

**TABLEAU 4** : Comparaison des exploitations en circuits courts et en circuits longs en fonction des activités de diversification

	<b>Ensemble</b>	<b>Pas de circuits courts</b>	<b>Circuits courts</b>
Effectif total	406781	344563	62218
<b>Agriculture Biologique</b>			
Pas d'AB	93,29	95,35	81,92
En conversion	3,29	2,71	6,48
En AB	3,42	1,94	11,59
<b>Activité d'hébergement, de restauration et loisir</b>	2,72	2,21	5,52
<b>Activité de transformation</b>	4,42	0,67	25,19

Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER.

### *1. Une implication variable selon les filières de qualité*

En France, les filières de qualité concernent encore très peu d'exploitations agricoles : 5% d'entre elles bénéficient des labels rouges et des appellations d'origine contrôlés<sup>38</sup>. Si les exploitations sont encore moins nombreuses à être certifiées en Agriculture biologique (3%)<sup>39</sup>, celles qui le sont ont davantage tendance à commercialiser leur production via des circuits courts. En effet, plus d'une exploitation en agriculture biologique sur deux sont dans ce cas, contre une sur cinq pour les exploitations en AOC (rappelons que notre champ exclut la viticulture) et un peu plus d'une sur six pour celles qui s'inscrivent dans les filières Label rouge. Comme nous l'avons vu dans le chapitre préliminaire, les labels rouges sont prioritairement destinés aux produits issus de l'élevage. Créés en références aux grandes filières, leur caractère intégré est organisé de sorte que la valeur ajoutée qui en est issue

<sup>38</sup> Ce chiffre est bien sûr sous-estimé du fait de l'exclusion des exploitations viticoles de notre population.

<sup>39</sup> A ce pourcentage nous pouvons également ajouter 3,3% d'exploitations qui sont dites en conversion. Les exploitations dites « en conversion » sont celles qui respectent les contraintes liées à l'agriculture biologique mais qui ne peuvent pas encore bénéficier de la certification. La période de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique peut aller de deux à trois ans.

bénéficie tout autant (si ce n'est plus) aux opérateurs de la distribution et de la transformation. On comprend alors que la proportion des exploitations qui sont impliquées dans cette filière de qualité soit équivalente parmi les exploitations en circuits courts et celles qui sont en circuits longs. L'histoire des appellations d'origine contrôlée est de ce point de vue différente puisqu'elles ont été créées à l'initiative de viticulteurs pour s'émanciper de l'emprise des intermédiaires marchands avant d'être généralisées à d'autres produits que le vin. Mais les groupements de producteurs qui gèrent ces appellations n'en sont cependant pas moins alliés avec la grande distribution, voyant dans cette alliance une opportunité nouvelle de s'affranchir des négociants. Contrairement aux exploitations en label rouge qui, sur la base de contrats intégrés commercialisent la totalité de leur production via cette filière, les exploitations en AOC peuvent diversifier leur mode de commercialisation. Enfin, l'agriculture biologique, qui s'est institutionnalisée plus récemment, oscille encore aujourd'hui entre un pôle de développement et un autre autonome<sup>40</sup> pour lequel ce label revêt une dimension transversale<sup>41</sup> intégrant la question de la commercialisation. Dans cette perspective et bien qu'il soit de plus en plus intégré au sein des filières longues, les formes de vente directe ou indirecte avec un intermédiaire au maximum sont très pratiquées par les exploitations qui en bénéficient.

## 2. Diversification en continuité et en discontinuité

Par diversification, il faut comprendre les activités lucratives qui « concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant qui sont autres que directement agricoles<sup>42</sup> ». Toujours comprise dans cette rubrique, la commercialisation de la production agricole s'en est partiellement autonomisée avec la création de questions spécialement dédiées aux circuits courts. Mais qu'en est-il de l'articulation entre ces différentes activités ?

Peu d'exploitations agricoles procèdent à la transformation de leurs produits<sup>43</sup> puisque cette activité ne concerne qu'à peine plus de 4% des exploitations. Mais parmi les

---

<sup>40</sup> Sur le cas des producteurs de viande bovine en agriculture biologique voir Guillemme Anzalone, « Les économies politiques de l'agriculture biologique. Production et commercialisation de la viande bovine biologique en France », thèse de sociologie, I.E.P. de Paris, 2012.

<sup>41</sup> Benoît Leroux, *Les agriculteurs biologiques et l'alternative. Contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir*, op. cit.

<sup>42</sup> Ministère de l'Agriculture, « Instructions aux enquêteurs », *Questionnaire pour le Recensement agricole 2010*, p. 111

<sup>43</sup> Pour le questionnaire du recensement agricole, la transformation concerne « la fabrication de produits laitiers à partir de lait produit sur l'exploitation ou acheté à l'extérieur, qu'il soit de vache, de chèvre ou de brebis » et la

exploitations qui pratiquent des circuits courts, elles sont presque neuf sur dix à y avoir recours. On peut d'ailleurs formuler le même constat au sujet des activités de diversification que l'on peut qualifier d'horizontale. A la différence de la transformation qui a pour objet la réappropriation des activités de l'aval, il s'agit ici d'étendre à d'autres champs que la production de biens agricoles, l'activité des exploitations. Parmi elles, se trouvent l'hébergement, la restauration et les loisirs<sup>44</sup>. Un peu plus de 30% des exploitations pratiquant ces activités recourent aux circuits courts tandis que la proportion est moitié moindre pour celles qui ne les pratiquent pas.

A l'inverse, le travail à façon qui se caractérise par le travail agricole réalisé pour d'autres exploitations n'est pas particulièrement pratiqué parmi les exploitations qui font des circuits courts puisqu'elles ne sont que 2,5% dans ce cas contre 2,6% pour les exploitations en circuits longs. Cette observation vient confirmer celle de Jacques Remy et Christophe Giraud pour qui cette forme de diversification s'inscrirait en « continuité » des tâches agricoles valorisées par la profession depuis les lois de modernisation agricole<sup>45</sup>.

Les exploitations qui commercialisent leur production via des circuits courts semblent moins impliquées que les autres dans le processus de concentration et de diminution de la main d'œuvre que connaît l'agriculture française encore aujourd'hui. Plus petites en moyenne et ayant recours à davantage de main d'œuvre, elles tendent à s'inscrire en agriculture biologique et à diversifier leurs activités. Mais ces formes de vente ne paraissent pas être non plus en entière contradiction avec la spécialisation des exploitations et leur « professionnalisation » même si, les exploitations individuelles de petites dimensions économiques et de polyculture poly-élevage sont nombreuses à y avoir recours. Leur forte imbrication avec certaines spécialisations dans les exploitations moyennes<sup>46</sup> laisse penser au contraire, qu'elles s'articulent aux logiques qui structurent aujourd'hui l'agriculture française. En outre, la diversité des surfaces utilisées et des volumes de travail mobilisés font également

---

transformation de « tout produit agricole primaire en un produit secondaire transformé, que la matière première soit produite sur l'exploitation ou ailleurs », ministère de l'Agriculture, « Instructions aux enquêteurs du questionnaire », *Recensement agricole 2010*, p.111

<sup>44</sup> Sont définies ainsi « les activités de loisir lucratives : visites de l'exploitation, activités sportives ou récréatives, fermes pédagogiques, location d'ânes, location de VTT, fermes équestres, journées de chasse. Ministère de l'agriculture, « Instructions aux enquêteurs du questionnaire », *Recensement agricole 2010*, p. 112.

<sup>45</sup> Christophe Giraud, Jacques Rémy, « Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas des activités de diversification agricole en France », *Travail, Genre et Société*, n°30, 2013, p. 155-172.

<sup>46</sup> On peut également s'étonner de la relative grande proportion d'exploitations de grande dimension économique.



pressentir une importante hétérogénéité des exploitations en circuits courts au regard de leurs caractéristiques technico-économiques.

#### D. Des chefs plutôt jeunes et diplômés

Nous présenterons ici les exploitations en circuits courts au regard des variables socio démographiques (sexe, âge) et celles relatives à la composition du capital culturel certifié du chef d'exploitation. Mais, dès lors que les exploitations agricoles sont les unités statistiques du recensement agricole, une difficulté est apparue pour traiter les caractéristiques du chef d'exploitation dans le cas des exploitations dirigées collectivement (GAEC ...). Pour faire face à ces situations lorsqu'elles se présentaient, nous avons été contraints de nous concentrer uniquement sur le premier co-exploitant.

**TABLEAU 5** : Comparaison des exploitations en circuits courts et en circuits longs selon les variables socio démographiques et le niveau de diplôme (général et agricole) du chef ou premier coexploitant.

	<b>Ensemble</b>	<b>Pas de circuits courts</b>	<b>Circuits courts</b>
Effectif total	406781	344563	62218
<b>Age du chef d'exploitation</b>			
<=30ans	3,59	3,45	4,36
]30-40 ans]	13,55	13,04	16,34
]40-50ans]	28,59	28,30	30,24
]50-60 ans]	32,87	33,01	32,08
>60ans	21,40	22,20	16,98
<b>Sexe du chef d'exploitation</b>			
Homme	78,25	78,24	21,76
Femme	21,75	78,29	21,71
<b>Diplôme général du 1er chef d'exploitation</b>			
<BEP	74,5	75,92	66,67
BEP	6,37	6,25	7,05
BAC	11,34	10,64	15,21
BTS	3,97	3,64	5,77
Etudes supérieures longues	3,82	3,55	5,30
<b>Diplôme agricole du 1er chef d'exploitation</b>			
<BEP	52,08	42,14	51,76
BEP	25,13	25,55	22,78
BAC	13,88	13,78	14,42
BTS	7,46	7,15	9,16
Etudes supérieures longues	1,45	1,37	1,88

Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER

1. Une indifférenciation genrée dans un contexte de féminisation de la profession agricole

La part des femmes chez les chefs d'exploitations et les co-exploitants est passée de 8% en 1970 à 27% en 2010<sup>47</sup>. Cette évolution marque une féminisation de la profession agricole même si elle est sans doute également le résultat d'une meilleure reconnaissance du travail des femmes au sein des exploitations agricoles<sup>48</sup>. En effet, dans les années 1970, les femmes n'avaient pas de statut au sein d'entités productives individuelles dont le chef était le plus souvent le mari et les autres membres de la famille des aides familiaux<sup>49</sup>. Leur activité était davantage considérée comme une extension des activités ménagères<sup>50</sup>. Mais la création de formes sociétaires (GAEC, EARL ...) a permis de les intégrer juridiquement au sein des exploitations agricoles en tant que co-exploitantes même si le choix que nous avons fait de nous intéresser qu'au chef d'exploitation ou au premier co-exploitant explique sans doute la sous-représentation des femmes parmi les chefs d'exploitations dans notre population totale (21,8%). La féminisation de l'agriculture a été accompagnée de manière indifférenciée par les exploitations pratiquant des circuits courts et celles qui n'en font pas puisque ces deux groupes sont dirigés par le même pourcentage de femmes chef d'exploitation. Si les activités de diversification et plus particulièrement la commercialisation ont pu offrir des voies d'autonomie professionnelle aux épouses des chefs d'exploitations<sup>51</sup>, elles semblent donc les délaissier lorsqu'elles dirigent leur propre ferme.

---

<sup>47</sup> Céline Laisney, Jérôme Lerbourg, « Les femmes dans le monde agricole », *Analyse du centre d'études et de prospective*, n°38, 2012.

<sup>48</sup> Pour une présentation de la reconnaissance du travail féminin sur les exploitations, voir le chapitre 6 « Devenir agricultrice » du livre d'Alice Barthez, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982, à partir de la page 74.

<sup>49</sup> Alice Barthez, « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », *Économie rurale*, n°289-290, 2005, p. 30-43.

<sup>50</sup> Alice Barthez, *Famille, travail et agriculture*, op. cit.

<sup>51</sup> Giraud Christophe, Rémy Jacques, « Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas des activités de diversification agricole en France », *art. cit.*

2. Des chefs d'exploitations plus jeunes dans un contexte général de vieillissement de la population agricole.

En dix ans, on peut observer un vieillissement des agriculteurs. En effet, alors qu'ils étaient un quart à avoir moins de 40 ans en 2000, ils sont un peu moins d'un sur six en 2010. Cette classe d'âge a été pratiquement divisée par deux en dix ans alors que celle de 50 ans et plus est devenue majoritaire.

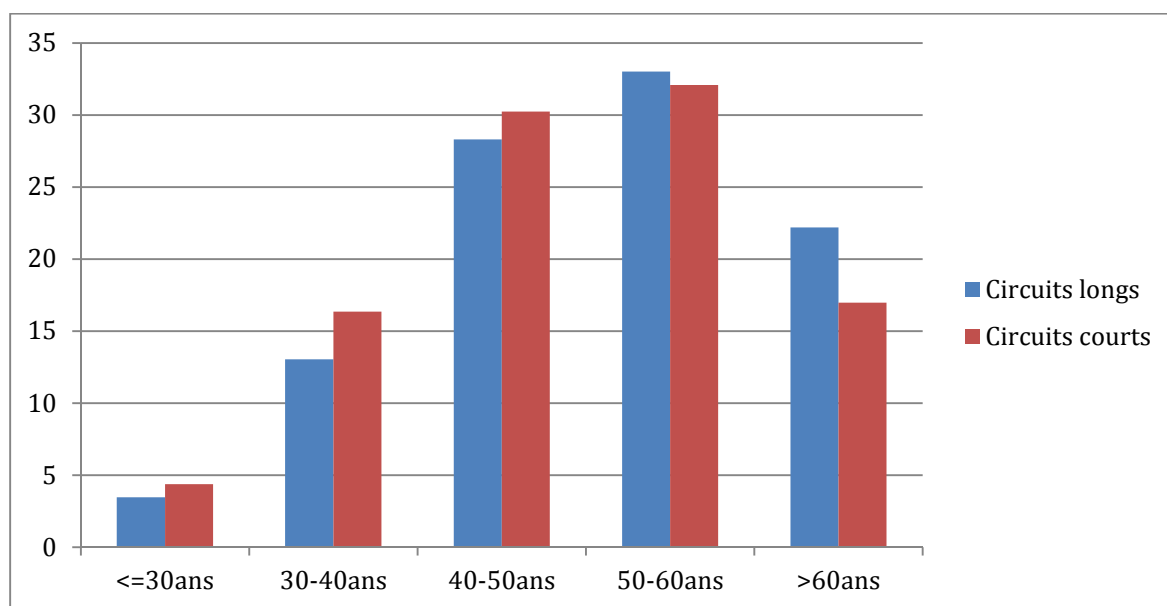
**TABLEAU 6** : Variation et pourcentage des chefs d'exploitations et du premier exploitant en fonction de l'âge.

	2000	2010	Variation
Ensemble	663 807	489 977	-26,20%
Moins de 40 ans	165 017	84 293	-48,90%
Pourcentage	24,90%	17,20%	
40 à moins de 50 ans	178 894	138 636	-22,50%
Pourcentage	26,90%	28,30%	
50 à moins de 60 ans	172 975	159 384	-7,90%
Pourcentage	26,1%	32,50%	
60 ans ou plus	146 921	107 664	-26,70%
	22,1%	22,0%	

*Source : Agreste – Recensement Agricole 2000 – 2010 provisoire. Les chiffres sont arrondis.*

Dans ce contexte, les exploitations en circuits courts sont dirigées par des chefs qui sont plus jeunes puisque 21% d'entre eux ont quarante ans au maximum et 49% ont cinquante ans et plus. En comparaison, les exploitations exclusivement impliquées dans des circuits longs sont dirigées par 17% de chefs qui ont quarante au plus et 55% qui ont cinquante au minimum. En outre, la chance de faire des circuits courts semble diminuer à mesure que l'âge augmente. Alors que 19% des chefs d'exploitations de trente ans ou moins font des circuits courts, ils ne sont plus que 16% lorsqu'ils ont entre quarante et cinquante ans et 12% lorsqu'ils ont plus de soixante ans.

**GRAPHIQUE 4** : Comparaison entre les exploitations en circuits courts et en circuits longs selon l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant



Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER. Parmi les exploitations qui ne font pas de circuits courts, 3,45% sont dirigées par un chef qui à 30 ans au plus. La proportion est de 4,36% parmi celles qui pratiquent des circuits courts.

### 3. Des chefs d'exploitation et premiers coexploitants généralement plus diplômés

Comparer le niveau de diplômes des agriculteurs qui pratiquent des circuits courts à ceux qui n'en pratiquent pas permet d'interroger la portée du capital culturel sur l'activité de commercialisation pour une profession où le capital productif est exclusivement abordé sous l'angle économique. Or, les enfants de paysans et d'agriculteurs ont été directement confrontés aux différentes phases de la généralisation de l'accès à l'enseignement par l'ouverture à l'Ecole, du lycée puis de l'enseignement supérieure. De manière sans doute plus intense que pour les autres franges des classes populaires, l'élévation du niveau scolaire a particulièrement touché les membres d'une profession agricole en voie de constitution dont l'accès a été progressivement conditionné à l'obtention d'un diplôme. Résultat des politiques modernisatrices qui voyaient dans l'élévation du niveau de formation des agriculteurs une des conditions pour améliorer la compétitivité et la rentabilité de l'agriculture<sup>52</sup>, cette injonction justifie d'ailleurs le maintien d'un système scolaire propre à ce secteur. Aujourd'hui, la

<sup>52</sup> François Cardi, *L'enseignement agricole en France, Eléments de sociologie*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 2004.

capacité professionnelle nécessaire à l'autorisation administrative d'exploiter peut être obtenue grâce à la présentation d'une certification scolaire tandis qu'il faut pouvoir justifier d'un diplôme agricole, de niveau baccalauréat depuis 1992, pour bénéficier des aides publiques à l'installation (dotation jeunes agriculteurs<sup>53</sup> et prêts bonifiés).

**ENCADRE 1 : Rehaussement du niveau de formation minimal pour accéder aux aides à l'installation<sup>54</sup>**

De 1974 à 1992 : Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole (BEPA, équivalent au BEP, diplôme de niveau V)

A partir de 1992 : Brevet de Technicien Agricole (BTA, équivalent au BAC, diplôme de niveau IV)

Depuis 1996 : Diplôme équivalent au bac professionnel ou au BTA complété par une formation professionnelle si le postulant à l'installation est né avant 1971.

Dès lors, l'Ecole ne se présente plus uniquement comme une institution concurrente de la famille dans la reproduction de ce groupe social comme avait pu le souligner Patrick Champagne à la fin des années 1980<sup>55</sup>. Bien que les aides à l'installation ne bénéficient pas à tous les agriculteurs nouvellement installés<sup>56</sup>, on sait que la généralisation de l'accès à l'Ecole concerne l'ensemble de la profession agricole même si c'est de façon hétérogène<sup>57</sup>, construisant ainsi de nouvelles hiérarchies internes au groupe. Il revient à l'institution scolaire de transmettre des compétences gestionnaires et comptables tandis que la transmission des compétences liées à la production, des savoir-faire pratiques et du goût pour le métier est endossée par la famille<sup>58</sup>. En outre, la mise en équivalence progressive du système scolaire agricole avec l'enseignement non agricole offre non seulement « une voie de

<sup>53</sup> La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) a été créée par le décret n°73-18 du 14 janvier 1973 pour les zones défavorisées avant d'être généralisées à l'ensemble de la France métropolitaine en 1976 par le décret n°76-129 du 6 février 1976.

<sup>54</sup> Sylvain Maresca, « La réussite d'une politique. Interrogations sur les effets sociaux des incitations publiques », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°6, 1988, p. 5-40.

<sup>55</sup> Patrick Champagne, « Jeunes agriculteurs et vieux paysans. Crise de la succession et apparition du troisième âge », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26, 1979, p. 83-117.

<sup>56</sup> Jacques Remy notait en 1997 qu'il existait encore des installations non aidées et une baisse des installations aidées dans Jacques Remy, « Les sans-dot de l'agriculture : faut-il aider les installations sans aide ? », *Économie rurale*, n°238, 1997, p. 33-37.

<sup>57</sup> Céline Bessière, Ivan Bruneau Ivan, Gilles Laferté, « Introduction. Les agriculteurs dans la France contemporaine », *Sociétés contemporaines*, n°96, 2014, p. 5-26.

<sup>58</sup> Lucie Alarcon, « Maintenant, faut presque être ingénieur pour être agriculteur. Choix et usages des formations professionnelles agricoles dans deux familles d'agriculteurs », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol.3, n°88, 2008, p. 95-118.

détournement<sup>59</sup> » vers les professions intermédiaires pour les enfants d'agriculteurs<sup>60</sup> mais également des passerelles d'entrée pour celles et ceux qui ne sont pas issus du milieu agricole<sup>61</sup>. La hausse générale du niveau de diplôme au sein de ce secteur se confirme en 2010 puisque 17% des chefs d'exploitations ou coexploitants ont un diplôme d'études supérieures contre 11%, dix ans plus tôt tandis que, « durant la même période, le nombre de titulaires d'un diplôme de niveau BAC (hors études supérieures) est passée de 16% à 21% <sup>62</sup>».

Le niveau de diplôme général reste cependant toujours relativement peu élevé parmi les chefs d'exploitation et premiers coexploitants puisque trois quart d'entre eux n'ont aucun diplôme général, 6% sont titulaires d'un BEP et moins d'un sur cinq ont un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat général. La composition relativement âgée de la profession agricole l'explique sans doute : 21 % de notre population à plus de 60 ans en 2009, c'est-à-dire qu'elle avait déjà 28 ans au minimum l'année de la généralisation de la DJA<sup>63</sup>. L'autonomie de l'enseignement dans ce secteur permet également d'en rendre compte comme le confirme le niveau plus élevé de capital scolaire technique agricole. Si les agriculteurs restent majoritairement peu détenteurs d'une certification scolaire agricole, un quart d'entre eux détient un BEP et un autre quart un diplôme supérieur au baccalauréat agricole<sup>64</sup>.

L'élévation du niveau de certification scolaire des agriculteurs concernent davantage les chefs d'exploitations qui pratiquent des circuits courts puisqu'à mesure que le niveau de diplôme général augmente, s'élève la part des exploitations en circuits courts<sup>65</sup>. C'est ce qui explique par exemple que la proportion des exploitations dont le chef possède un baccalauréat général est plus importante parmi les exploitations en circuits courts (15%) que parmi celles qui n'en font pas (11%).

---

<sup>59</sup> Patrick Champagne, « Jeunes agriculteurs et vieux paysans. Crise de la succession et apparition du troisième âge », *art. cit.*

<sup>60</sup> Pour une analyse récente des trajectoires des fils d'agriculteurs, Jacques Remy, Christophe Giraud, « Etre ou ne pas être fils agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs », dans Pierre Gassel, Jean-Philippe Choisis, Sandrine Petit, François Purseigle (Coord.), *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, Paris, Editions EDP, 2014, p. 305-326.

<sup>61</sup> Jean-Baptiste Paranthoën, « Déplacement social et entrées en agriculture. Carrières croisées de deux jeunes urbains devenus maraîchers », *Sociétés contemporaines*, n° 96, 2014, p. 51-76.

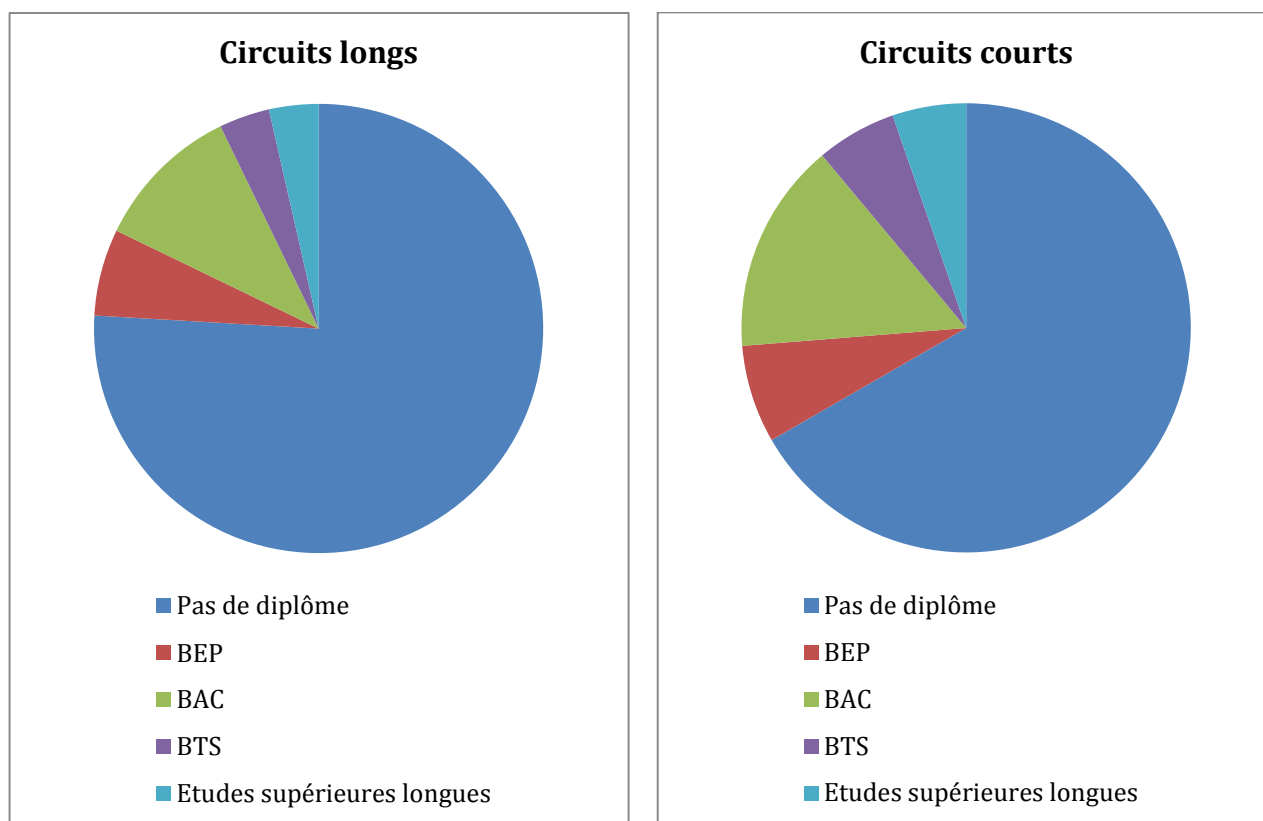
<sup>62</sup> *Agriste Primeur*, n°281, février 2012.

<sup>63</sup> On peut d'ailleurs remarquer une plus forte proportion de non diplômés parmi les chefs d'exploitations de plus de 60 ans que parmi les moins de 40 ans : « Ainsi, la part des exploitants agricoles sans aucun diplôme ou scolarisés jusqu'à l'école primaire passe de 49% parmi les plus de 60 ans à 2,6% pour les moins de 40 ans », *Agriste Primeur*, n°281, février 2012, p. 1.

<sup>64</sup> Pour une analyse du niveau de certification scolaire des enfants d'agriculteurs en fonction de l'âge, voir Jacques Remy, Christophe Giraud, « Etre ou ne pas être fils agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs », *art. cit.*

<sup>65</sup> Alors que 13,7% des exploitations dont le chef n'a pas de diplôme font des circuits courts, elles sont 21% lorsque le niveau de diplôme est équivalent ou supérieur au baccalauréat général.

**GRAPHIQUE 5** : Répartition des exploitations en circuits courts et en circuits longs selon le niveau de diplôme général du chef ou premier co exploitant



Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER

On peut également remarquer que la spécificité de l'enseignement agricole est encore prégnante puisque le niveau de diplôme agricole est supérieur au niveau de diplôme général. A titre d'illustration, la moitié des exploitations agricoles ont un chef qui détient au plus un diplôme inférieur au BEP agricole alors qu'elles ne sont qu'un quart à être dirigée un chef qui possède au plus un diplôme inférieur au BEP général. En outre, la proportion d'exploitations en circuits courts augmente à mesure que le niveau de diplôme agricole du chef augmente, mais de façon moins linéaire que pour l'enseignement général puisqu'elle ne concerne pas les exploitations dont le chef est titulaire d'un BEP agricole. Si 15 % des exploitations agricoles dont le chef n'a aucun diplôme ou un diplôme de niveau primaire pratiquent des circuits courts, elles ne sont que 14% pour le BEP et un peu moins de 20% lorsque leur chef à un diplôme supérieur long<sup>66</sup>.

<sup>66</sup> Si nous pouvons donc déduire un plus haut niveau de diplôme agricole et général parmi les exploitations qui réalisent des circuits courts, il faut néanmoins faire attention à ne pas sur-interpréter ce résultat. Il faudrait pouvoir comparer les niveaux de diplôme à âge équivalent pour atténuer l'effet de l'élévation du niveau de formation.



## E. Des chefs d'exploitations vivant moins seul

**TABLEAU 7** : Comparaison des exploitations en circuits courts et en circuits longs en fonction de la place du conjoint et de son capital culturel

	<b>Ensemble</b>	<b>Pas de circuits courts</b>	<b>Circuits courts</b>
Effectif total	406781	344563	62218
<b>Place du conjoint</b>			
Activité extérieure	1,25	1,21	1,49
Pas d'activité extérieure	61,53	60,86	65,21
Pas de conjoint	37,22	37,93	33,29
<b>Diplôme général du conjoint</b>			
Pas de conjoint	37,22	37,93	33,29
<BEP	32,54	32,54	30,76
BEP	7,32	7,32	7,39
BAC	10,89	10,89	13,63
BTS	6,8	6,8	8,46
Etudes supérieures longues	4,51	4,51	6,46
<b>Diplôme agricole du conjoint</b>			
Pas de conjoint	37,22	37,93	33,29
<BEP	51,81	51,28	54,75
BEP	5,77	5,83	5,46
BAC	2,74	2,67	3,11
BTS	1,81	1,7	2,41
Etudes supérieures longues	0,64	0,58	0,97

Les lois de modernisation agricole de 1960<sup>67</sup> et 1962 et la politique des structures qui en a résulté ont consacré la dimension familiale des exploitations agricoles alors composées du couple et de ses enfants. Ce modèle de l'exploitation à deux UTH<sup>68</sup> a placé la conduite de l'exploitation sous la seule responsabilité du mari devenu le chef et a cantonné l'épouse et ses enfants au statut d'aides familiaux, légitimant ainsi des liens de subordination au sein de la famille. Les transformations qu'a connues le secteur agricole se sont alors réalisées dans ces entreprises où s'imbriquaient les rapports marchands et familiaux : au mari revenait les tâches les plus valorisées par la profession tandis que l'activité des femmes, peu reconnue, se centrait sur le domaine domestique. Mais, la crise de la reproduction de la petite polyculture élevage étudiée par Patrick Champagne et Pierre Bourdieu prend la forme d'une crise de la reproduction familiale qui s'est manifestée par le départ des enfants de ces petits propriétaires terriens vers d'autres univers sociaux et par la diminution de leur attractivité sur un marché matrimonial en voie d'élargissement. Encore aujourd'hui, la part des exploitations dirigées par un chef ou un premier coexploitant qui n'a pas de conjoint continue à progresser puisqu'elle était de 23% en 1988, de 26% en 2000 pour atteindre 37% en 2010<sup>69</sup>. Même si cette progression peut s'expliquer par le recul du calendrier matrimonial, au sein des exploitations modernisées s'est renégociée l'organisation familiale du travail. En effet, depuis les années 1980, la création de statuts sociétaires a notamment permis aux épouses de devenir coexploitantes lorsqu'en parallèle, la généralisation de l'accès à l'École a progressivement participé à éroder la fermeture conjugale des agriculteurs étant parvenu à se maintenir. A partir du traitement statistique de l'enquête Emploi de 2000, Christophe Giraud et Jacques Remy mentionnent que si l'homogamie reste importante au sein du milieu agricole, elle diminue et devient minoritaire pour les plus jeunes agriculteurs qui ont davantage tendance à se tourner vers les filles d'ouvriers. « L'ouverture des possibles conjugaux <sup>70</sup> » des agriculteurs se manifeste par une intégration du conjoint au sein de l'exploitation agricole ou, au contraire, par une indépendance des sphères professionnelles des conjoints<sup>71</sup>. Les activités autrefois peu reconnues comme celles liées à la commercialisation peuvent alors être investies

---

<sup>67</sup> D'après l'article 2, aliéna 7 de la loi du 5 août 1960 (loi 60-808), il s'agit de « favoriser une structure d'exploitation de type familial, susceptible d'utiliser au mieux les méthodes et techniques modernes de production », Journal officiel du 7 août 1960, p.7360.

<sup>68</sup> L'Unité-travailleur humain était l'unité de mesure du travail agricole utilisée antérieurement à l'UTA (unité travailleur annuel). Elle correspondait au travail fourni pendant une année par un travailleur adulte et valide, travaillant sur l'exploitation pendant 300 jours de 9 heures.

<sup>69</sup> Ce constat doit être nuancé. En effet, la définition de notre population exclut notamment la viticulture.

<sup>70</sup> Christophe Giraud, Jacques Rémy, « Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas des activités de diversification agricole en France », *art. cit.*

<sup>71</sup> Solange Rattin, « Deux jeunes ménages d'agriculteurs sur cinq ont des ressources non agricoles », *Données sociales*, Paris, INSEE, 2002, p. 439-446.

par les femmes afin de se construire un espace d'autonomie professionnelle. A propos du cas particulier de la viticulture de la région de Chinon, Marie-France Garcia-Parpet montre que l'internationalisation et l'intellectualisation du marché valorise des ressources exogènes au milieu agricole, qui, articulées à des capitaux et savoir-faire transmis par la succession familiale, peuvent participer à la réussite économique des exploitations<sup>72</sup>. La gestion de la clientèle et les compétences relationnelles qu'elle implique peut être prise en charge par la conjointe qui n'est pas issue de l'agriculture. Ainsi, la part des exploitations ayant une femme de la famille qui effectue plus d'un mi temps est plus importante parmi les exploitations en circuits courts (37,3%) que parmi celles qui n'en font pas (24,3%).

Si l'impossibilité, à partir des données du RA, de connaître l'origine sociale des agriculteurs vaut également pour leur conjoint, il est en revanche possible d'évaluer leur niveau de diplôme. Parmi les exploitations dont le chef a un conjoint, elles sont six sur dix pour lesquelles ce dernier a un niveau scolaire général inférieur au baccalauréat et huit sur dix à n'avoir aucun diplôme agricole. De la même manière que pour le chef d'exploitation, la chance de faire des circuits courts augmente à mesure que le niveau de diplôme général et agricole du conjoint s'élève. Alors que les exploitations dont le chef a un conjoint n'ayant pas de diplôme général ne sont que 15% à faire des circuits courts, elles sont 21% lorsque les conjoints font des études supérieures longues. On peut également repérer une spécificité pour les exploitations dont le chef a un conjoint qui est titulaire d'un BEP agricole. Ainsi les exploitations qui recourent aux circuits courts sont dirigés par des chefs qui ont, avec leur conjoint lorsqu'ils en ont, un niveau de capital certifié, qu'il soit agricole ou non, plus élevé. Leurs chefs sont pour la grande majorité des hommes, plus jeunes que pour les exploitations qui pratiquent exclusivement des circuits longs.

La description générale du groupe des exploitations en circuits courts fait apparaître, grâce à la comparaison avec celles qui n'en font pas et au regard des dynamiques structurelles qui touchent l'agriculture, des premières tendances. Réparties selon les spécialisations régionales sur le territoire métropolitain et en Corse, les exploitations qui ont recours à la vente directe et indirecte avec un intermédiaire semblent s'inscrire moins que les autres dans les processus de concentration et de professionnalisation que connaît aujourd'hui l'agriculture

---

<sup>72</sup> Marie-France Garcia-Parpet, « Dispositions économiques et stratégies de reconversion. L'exemple de la nouvelle viticulture », *Ruralia*, n°7, 2000, [En ligne], mis en ligne le 22 janvier 2005, consulté le 26 décembre 2015.

française. Avec de plus petites surfaces mais un plus grand volume de travail mobilisé, elles apparaissent, généralement, moins performantes économiquement, moins spécialisées et peu concernées par la progression constante des formes juridiques sociétaires. Elles semblent dès lors contraintes de se diversifier en valorisant leur production, qu'elle soit agricole ou non (avec les activités de tourisme par exemple), en s'appuyant sur la présence d'un conjoint ainsi que sur un capital culturel certifié qu'il soit agricole ou général.

Mais, à rebours de cette image unifiante autant dépréciée que mythifiée de la petite ferme marchande, l'examen détaillé des caractéristiques technico économiques des exploitations en circuits courts met en évidence la forte implication des exploitations de taille économique moyenne et l'articulation de ces pratiques avec certaines spécialisations comme le maraîchage. Les caractéristiques relatives au chef d'exploitation font apparaître un niveau élevé de diplôme général et agricole, remettant ainsi en cause la vision passéiste de ces marchés. En outre, ces premières données descriptives laissent entrevoir une relative hétérogénéité dont témoigne par exemple la distribution très disparate du patrimoine foncier.

## SECTION II : DES EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS AU PROFIL TRES VARIE

Avant le recensement général agricole de 2010, il était encore impossible d'étudier à l'échelle nationale les modes de différenciation qui s'opèrent entre les exploitations en circuits courts tant ceux-ci étaient considérées comme secondaires. Contraintes par un questionnaire davantage consacré à l'évaluation de la production agricole et à la structure des exploitations, les études statistiques existantes se sont surtout attachées à identifier les variables qui expliquent, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de faire des circuits courts et/ou de la vente directe. Ne pouvant différencier les multiples formes de vente entre elles, les autres types de diversification que sont la transformation, l'activité de tourisme et de restauration ont pu constituer des points de comparaison susceptibles de rendre compte de la spécificité de cette activité commerciale. Cette difficulté statistique a contribué à forger un portrait type plus ou moins homogène des exploitations agricoles concernées et de leurs chefs. Portrait type qui varie alors au gré des traits mis en avant par leurs auteurs<sup>73</sup> donnant à l'expression de François Simiand, « la statistique prouve tout et ne prouve rien<sup>74</sup> », une coloration contemporaine. La description statistique officielle insiste par exemple sur le caractère « traditionnel » de ces modes de vente et des unités de production qui s'en saisissent<sup>75</sup>. Plutôt situées en Corse et dans les DOM TOM et peu dans les régions productives, ces exploitations apparaissent être de surfaces plus petites. Bien que dirigées par des chefs plus jeunes et mobilisant un important volume de main d'œuvre, elles sont principalement investies dans le mode de commercialisation « ancestral » qu'est la vente à la ferme. Certes peu éloignée du profil d'exploitation que nous avons présenté dans notre première section, cette rapide description qui gomme les différences pouvant exister entre ces unités productives et commerciales n'en occulte pas moins le plus haut niveau de diplôme de leur exploitant qui contredit ce schème passéiste. Tandis que nos premières constatations font apparaître leur dispersion au regard de leur capital foncier, des enquêtes localisées principalement basées sur des questionnaires et des entretiens ont permis d'identifier des différences notables au sein de ces exploitations. Mais se concentrant le plus souvent sur les

---

<sup>73</sup> Pour une revue de littérature qui rend compte de ces contradictions, voir Danièle Capt et Pierre Wavresky, « Determinants of direct-to-consumer sales on French farms », *art. cit.*

<sup>74</sup> François Simiand, *Statistique et expérience. Remarques de méthode*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>75</sup> Voir à ce sujet, Catherine Barry, « Commercialisation des produits agricoles. Un producteur sur cinq vend en circuits courts », *Agreste Primeur*, n°275, Janvier 2012. Les mots entre guillemet qui suivent en sont issus.

motivations de leurs chefs, elles tendent, dès lors qu'elles diluent leurs observations en autant de points de vue enregistrés, à sous-estimer, à l'inverse, ce qui peut les rapprocher. Qu'elle soit démentie ou supposée, l'homogénéité des exploitations en circuits courts est en fin de compte rarement interrogée<sup>76</sup>. Or, pour comprendre la logique d'un marché, encore faut-il nous dit Pierre Bourdieu, saisir « les différences entre les entreprises (...) et aussi les relations objectives de complémentarité dans la rivalité qui les unissent et les opposent à la fois<sup>77</sup> ». C'est précisément ce champ de forces structuré par la distribution des ressources présentes au sein des exploitations en circuits courts que nous voulons restituer ici.

Pour saisir l'espace des pratiques en circuits courts, nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur trois variables qui ont été intégrées dans le questionnaire du recensement agricole de 2010. Les deux premières permettent d'évaluer l'intensité de l'implication des exploitations dans ces activités marchandes. Il s'agit d'abord de saisir leur contribution dans la constitution du chiffre d'affaires des exploitations. A partir de cette variable, c'est la dépendance économique aux circuits courts qui est interrogée, et à travers elle, la complémentarité de cette pratique avec la vente en circuits longs. Le degré de spécialisation dans les circuits courts s'apprécie ensuite par le nombre de mode de commercialisation utilisé<sup>78</sup>. Enfin, la troisième variable offre à voir les différences internes aux exploitations qui sont en circuits courts en fonction du type de vente qui contribue le plus à la formation du chiffre d'affaires, ce qui nous détache de la définition ministérielle des circuits courts selon le nombre d'intermédiaire. Ces nouveautés statistiques comportent toutefois une limite importante puisqu'en se concentrant uniquement sur les pratiques d'ordre économique, elles ne permettent pas d'appréhender précisément les représentations des agriculteurs qui y sont engagés. Après avoir brièvement décrit la variété de ces pratiques marchandes nous allons construire l'espace de ces pratiques à l'aide d'une analyse des correspondances multiples pour identifier grâce à une classification ascendante hiérarchique les différents groupes qui le compose.

---

<sup>76</sup> Pour les typologies disponibles sur les exploitations en circuits courts, voir Emilie Lanciano, Marie Poisson et Séverinne Saleilles, « Un foisonnement de profils et de démarche », dans Anne-Hélène Prigent-Simonin, Catherine Hérault-Fournier (Coord.), *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Dijon, Educagri/Quae éditions, Coll. Sciences en partage, 2012, p. 85-102. Yvon le Caron et Ronan Daniel, « Motivations des agriculteurs d'après une enquête auprès des vendeurs directs en Bretagne », dans Hiroko Amemiya (Dir.), *L'agriculture participative. Dynamiques bretonnes de la vente directe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 95-124. Yuna Chiffolleau et Marie Ollagnon, « Diversité des producteurs en circuits courts », *Les cahiers de l'observatoire CROC/COXINEL*, n°8, septembre 2008.

<sup>77</sup> Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, op. cit.

<sup>78</sup> Outre le 1<sup>er</sup> mode de commercialisation en circuit court (vente à la ferme, sur les marchés, en paniers...), 2 variables similaires existent pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mode de commercialisation. À partir de ces 3 variables présentes dans le questionnaire, on peut créer une variable à 4 modalités : pas de circuit court, un seul mode de commercialisation en circuits courts, 2 modes de commercialisations, au moins 3 modes de commercialisation.

## A. L'espace des pratiques en circuits courts

### 1. Des degrés d'implication très variables dans les circuits courts

L'importance économique des circuits courts au sein des exploitations qui les pratiquent apparaît très variable puisque quatre exploitations sur dix sont économiquement très dépendantes de cette activité alors qu'elles sont trois sur dix pour lesquelles elle est, au contraire, très marginale (Tableau 1). Pour les autres exploitations, la contribution de ce mode de commercialisation dans le chiffre d'affaires est très contrastée puisqu'elle va de plus de 10% à 75%. Nous avons donc une population qui est polarisée entre les exploitations qui sont économiquement très investies dans ces formes de vente et d'autres qui le sont très peu.

**TABLEAU 8** : Répartition des exploitations en circuits courts selon la part des circuits courts dans le chiffre d'affaires

	10% et moins	Plus de 10 à 50%	Plus de 50 à 75%	Plus de 75%	Total
Effectif	19 387	13 057	5 377	24 397	62 218
Pourcentage	31,2	21	8,6	39,2	100

*Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER. Pour 39,2% des exploitations en circuits courts, ce mode de commercialisation représente plus de 75% de leur chiffre d'affaires.*

En revanche, une très grande majorité des exploitations qui pratiquent ces formes de vente n'utilisent qu'une seule d'entre elles (58%) tandis qu'elles sont 26% à en utiliser deux et 16% à en utiliser trois ou plus. Pourtant, lorsque le nombre de mode de commercialisation augmente, la part des circuits courts dans le chiffre d'affaires augmente également. En effet, alors que 42% des exploitations ayant seul un mode de commercialisation tirent une très faible part de leur chiffre d'affaires des circuits courts elles ne sont plus que 10% parmi celles qui en utilisent 3 ou plus. En comparaison la proportion des exploitations très impliquées économiquement dans les circuits courts diminue quand le nombre de mode de commercialisation augmente. Assez logiquement, plus les exploitations agricoles diversifient leurs modes de commercialisation en circuits courts, plus ces derniers ont un poids économique important. Mais, l'inverse ne se vérifie pas forcément puisque les exploitations qui n'ont recours qu'à un seul mode de commercialisation se divisent en deux sous-groupes.

Un premier qui ne réalise qu'une petite part de son chiffre d'affaires avec les circuits courts et un autre qui a, au contraire, une très grande importance dans l'économie de l'exploitation.

Par ailleurs, les dispositifs les plus utilisés et les plus importants économiquement sont ceux que l'on pourrait qualifier de « traditionnels » venant conforter la description officielle (tableau 11). Le premier d'entre eux est la vente à la ferme qui est pratiquée par les deux tiers des exploitations en circuits courts, suivis de la vente sur les marchés, via des commerçants détaillants et la vente en tournée et à domicile. Il s'agit paradoxalement des modes de commercialisation les moins étudiés par la littérature alors même qu'ils sont ceux qui contribuent le plus au chiffre d'affaires en circuits courts. En comparaison, la vente en paniers de type AMAP largement commentée par la littérature n'est utilisée que par un peu moins de 4% des exploitations en circuits courts.

Lorsque la vente à la ferme, en tournée et à domicile et celle qui s'effectue via des commerçants détaillants sont utilisées, elles le sont de façon quasi exclusive puisque pour plus de 60% des exploitations qui y ont recours ces formes de commercialisation sont les seules utilisées. A l'inverse, la vente en paniers, dans les salons et foires et en restauration collective sont les dispositifs qui sont les plus associés à d'autres modes de circuits courts<sup>79</sup>.

Lorsqu'une exploitation pratique la vente à la ferme comme mode de commercialisation principal, les circuits courts représentent soit une part très marginale du chiffre d'affaires (pour 41,9% d'entre elles), soit une part très importante. Or, nous avons vu que ce dispositif est souvent utilisé comme unique mode de commercialisation. Dès lors, deux pratiques de vente à la ferme peuvent être distinguées : la vente à la ferme comme activité de complément aux circuits longs et une autre qui serait totalement exclusive des autres modes de commercialisation qu'ils soient courts ou non.

---

<sup>79</sup> Seules 29,7% des exploitations qui vendent par des paniers, 18,6% des exploitations qui font de la vente dans les salons et dans les foires et 30,1% des exploitations qui ont recours à la restauration collective n'utilisent que ce mode de commercialisation en circuits courts. A l'inverse, les exploitations qui vendent principalement en paniers sont 37,2% à utiliser trois modes de commercialisation différents, elles sont plus de la moitié pour la vente dans les salons et dans les foires.



**TABLEAU 9** : Pourcentage des modes de commercialisation utilisés et de ceux qui sont plus importants économiquement (par ordre décroissant).

	Effectif	Pourcentage des modes de commercialisation utilisés	Pourcentage des modes de commercialisation les plus importants
<b>A la ferme</b>	41 581	66,83	50
<b>Sur les marchés</b>	17 462	28,07	18,56
<b>A des commerçants détaillants</b>	14 168	22,77	13,15
<b>En tournée et à domicile</b>	6 278	10,09	5,81
<b>En PVC</b>	6 050	9,72	5,19
<b>En GMS</b>	4 069	6,54	3,59
<b>En paniers</b>	2 405	3,87	1,56
<b>En restauration commerciale</b>	2 338	3,76	0,81
<b>En salons et foires</b>	1 936	3,11	0,63
<b>Par correspondance</b>	1 175	1,89	0,45
<b>En restauration collective</b>	774	1,24	0,24

Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER. Le tableau se lit ainsi : 66,83% des exploitations qui pratiquent des circuits courts font de la vente à la ferme. Les exploitations peuvent pratiquer plusieurs modes de commercialisation, ce qui explique que la somme de la deuxième colonne n'est pas égale à 100. En revanche, la somme de la troisième colonne est égale à 100 puisqu'il s'agit ici d'évaluer le mode de commercialisation le plus important dans la constitution du chiffre d'affaires. Pour 50% des exploitations qui font des circuits courts, la vente à la ferme constitue le mode de commercialisation le plus important économiquement. PVC : Point de vente collectif.

Ce dernier cas concerne également les exploitations qui vendent prioritairement à des commerçants détaillants. Pour une très grande majorité d'entre elles, l'utilisation de cette forme de vente se fait de façon quasi exclusive puisque, d'une part, elle est majoritairement utilisée comme unique mode de commercialisation en circuits courts, et que d'autre part, pour une bonne partie des exploitations qui y ont recours, les circuits courts constituent plus de

trois quart de leur chiffre d'affaires. En comparaison, la vente en salons et en foires est majoritairement mobilisée par des exploitations qui sont spécialisées économiquement en se diversifiant dans les circuits courts<sup>80</sup>. Le caractère occasionnel de cette forme de vente explique sans doute l'usage courant de plus de trois modes de commercialisation (50%).

Afin de mieux saisir la façon dont les différentes modalités de ces variables s'articulent et produisent dans une perspective multidimensionnelle leurs effets structurant, nous avons procédé à une ACM. Il s'agit, par l'analyse géométrique de nos données de construire l'espace des pratiques en circuits courts en y ajoutant par la suite les principales caractéristiques technico économiques des exploitations ainsi que celles relatives au chef de l'exploitation comme éléments supplémentaires<sup>81</sup>.

---

<sup>80</sup> 56,4% des exploitations pour lesquelles la vente dans des foires ou des salons constitue le circuit court le plus important économiquement ont un chiffre d'affaire composé de plus de 75% par des circuits courts.

<sup>81</sup> Sur la mise en application de cette méthode statistique, voir Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de minuit, 1979 et Philippe Bonnet, Frédéric Lebaron, Brigitte Le Roux, « L'espace culturel des français », dans Frédéric Lebaron, Brigitte Le Roux, *La méthodologie de Pierre Bourdieu en action. Espace culturel, espace social et analyse des données*, Paris, Dunod, p. 99-130.

## 2. La polarisation des pratiques en circuits courts

### ENCADRE 2 : Présentation des variables de l'ACM

Variables actives :

Le nombre de mode de commercialisation en circuits courts utilisés en trois modalités : Un mode de commercialisation (**nb\_1**), deux modes de commercialisation (**nb\_2**), trois modes de commercialisation (**nb\_3**).

L'importance économique des circuits courts dans le chiffre d'affaire de l'exploitation : [0% ;10%] ; [10% ; 50%] ; [50% ;75%] ; [75% ; 100%], respectivement **pcent\_1** ; **pcent\_2** ; **pcent\_3** ; **pcent\_4**.

Les modes de commercialisations utilisé regroupés en quatre modalités<sup>82</sup> : Vente à la ferme (**m1**), la vente sur les marchés (**m3**), la vente en point de vente collectif, la vente en tournée et à domicile, la vente par correspondance, la vente en paniers, la vente en salons et foires (**m24567**), la vente avec un intermédiaire : à la restauration commerciale, à la restauration collective, à des commerçants détaillants et à des grandes et moyennes surfaces (**m891011**).

Variables supplémentaires :

Caractéristiques technico économiques des exploitations :

Taille économique des exploitations en trois modalités : 1/Petite avec une PBS inférieur à 25 000 euros : **cd\_1** ; 2/ Moyenne avec une PBS comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros : **cd\_2** ; 3/ Grande : PBS supérieure à 100 000 euros : **cd\_3**.

Surface en cinq modalités (en hectares) : **s\_na** (pas de surface agricole) ; **s\_0-2** ; **s\_2-6** ; **s\_6-15** ; **s15-30** ; **s30-50** ; **s50-80** ; **s80-120**, **ssup120**.

Orientation technico-économique des exploitations en sept classes : grandes cultures (1500 + 1600) : **gcult** ; exploitations spécialisées en élevage bovin (4500+4600+4700) : **bovin** ; Maraichage et cultures fruitières (2800 + 3900) : **mar-fr** ; Exploitations en ovins, caprins et autres herbivores (4813 + 4840) : **ov-cap** ; Exploitations de granivores (5100+5200+5374) : **orsol** ; Polyculture et polyélevage (6184) : **poly-9**.

Utilisation du Travail Annuel en cinq modalités : UTA <1000 : **1** ; UTA = 1000 : **2** ; UTA <=2000 : **3** ; UTA <=3000 : **4** ; UTA >3000 : **5**.

Caractéristiques socio démographiques du chef d'exploitation ou premier co exploitant :

Diplôme général du chef en cinq modalités : Inférieur au BEP : **dgen\_1** ; BEP : **dgen\_2** ; BAC : **dgen\_3** ; BTS : **dgen\_4** ; Etudes supérieures : **dgen-5**.

Diplôme agricole du chef en cinq modalités : Inférieur au BEP : **dagr\_1** ; BEP : **dagr\_2** ; BAC : **dagr\_3** ; BTS : **dagr\_4** ; Etudes supérieures : **dagr-5**.

Age en 5 modalités : Inférieur ou égale à 30 ans : **<=30ans** ; Entre 30 et 40 ans : **30-40ans** ; Entre 40 et 50 ans : **40-50ans** ; Entre 50 et 60 ans : **50-60ans** ; Supérieur à 60 ans : **>60ans**.

Sexe du chef d'exploitation ou du premier coexploitant en deux modalités : Homme : **1** ; Femme : **2**.

<sup>82</sup> Comportant à l'origine 11 modalités, nous avons les regrouper en quatre classes pour assurer un équilibre des trois rubriques.

Deux axes principaux mettent en évidence les oppositions entre les 62 218 exploitations agricoles qui pratiquent des circuits courts en France métropolitaine et en Corse<sup>83</sup>. L'axe 1 est un indicateur d'intensité des pratiques en circuits courts qui prend en compte la part des circuits courts dans le chiffre d'affaires ainsi que le nombre de modes de commercialisation utilisés en circuits courts<sup>84</sup>. Les modalités de variables qui contribuent le plus à cet axe sont la faible part des circuits courts (entre 0 et 10%) dans le chiffre d'affaires (23%), la vente sur les marchés (18%), le grand nombre de modes de commercialisation en circuits courts utilisés (14%), l'utilisation d'un seul mode de commercialisation (13%), la vente à la ferme (12%) et la grande importance économique (entre 75% et 100%) que revêtent les circuits courts dans le chiffre d'affaires (11%). Les exploitations commercialisant peu de leurs produits dans les circuits courts et n'ayant recours qu'à un seul mode de commercialisation, la vente à la ferme le plus souvent, se trouvent à gauche de cet axe tandis que celles qui sont très diversifiées dans les circuits courts, qui en sont économiquement très dépendantes et qui ont principalement recours la vente sur les marchés se situent sur le côté droit.

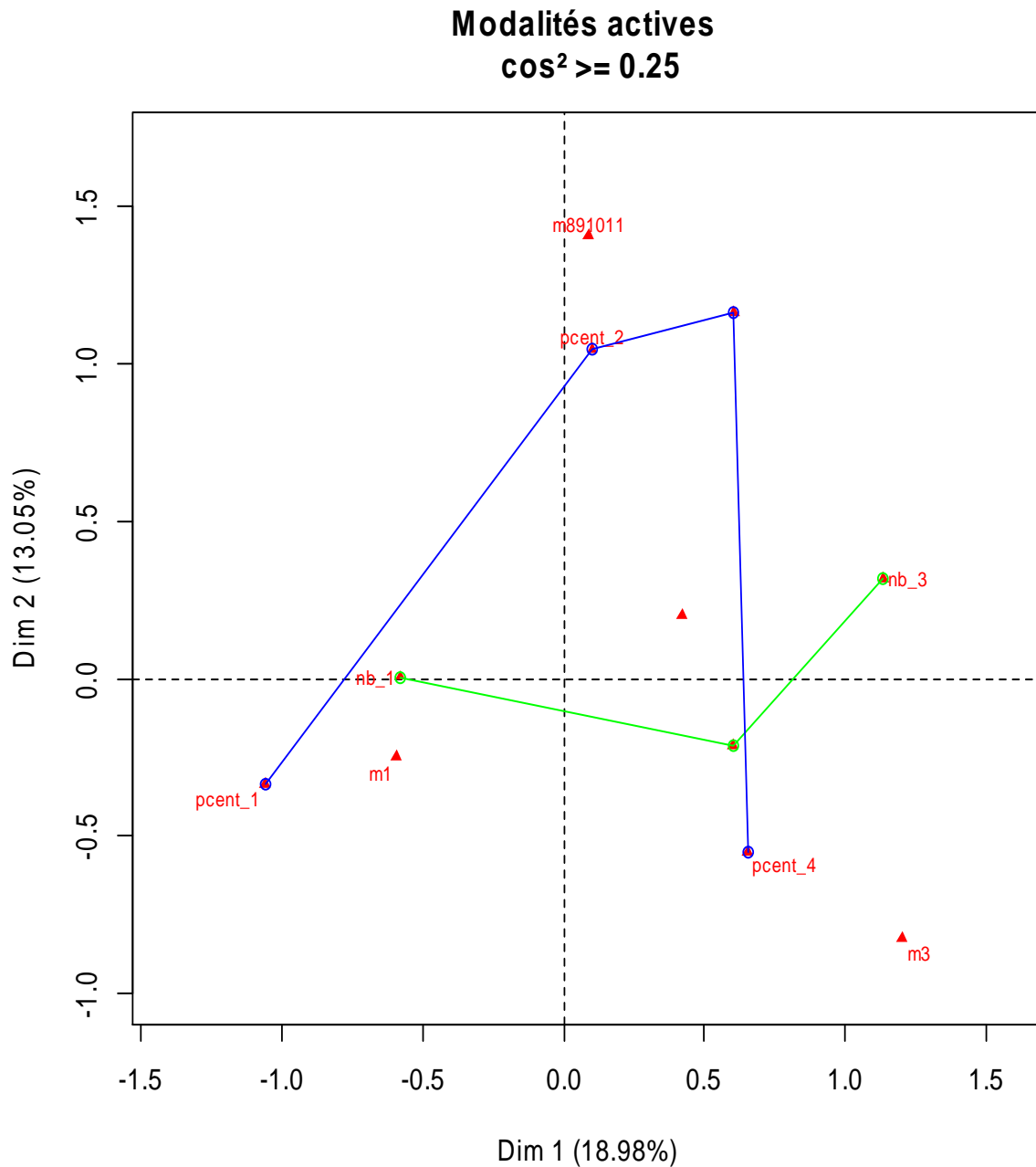
L'axe 2 explique quant à lui 13% de la variance de la population et oppose d'une part les pratiques traditionnelles de vente directe (la vente à la ferme et la vente sur les marchés) à la vente indirecte (à la restauration commerciale, à la restauration collective, à des commerçants détaillants et aux grandes et moyennes surfaces) et d'autre part, l'implication économique extrême (très faible ou très importante) à celle davantage moyenne. Les modalités qui contribuent le plus sont les formes de vente indirecte (34%), le pourcentage moyen des circuits courts dans le chiffre d'affaire (22%), la vente sur les marchés (12%) et la forte implication économique des circuits courts (11%). Les modalités correspondant aux formes traditionnelles de vente se trouvent en bas de l'axe tandis que celles relatives aux circuits incluant un intermédiaire se situent en haut de l'axe. Si la vente directe traditionnelle implique une intensité économique très forte ou à l'inverse très faible, la vente avec un intermédiaire correspond à un pourcentage moyen dans le chiffre d'affaires.

---

<sup>83</sup> Les deux premiers axes correspondent à un taux modifié de 32%.

<sup>84</sup> Nous interprétons les axes à partir de  $\cos^2 \geq 0,25$ .

**FIGURE 1** : Nuage des modalités (plan 1-2) : les 8 modalités retenues



### B. Un capital productif au volume et à la composition très hétérogène

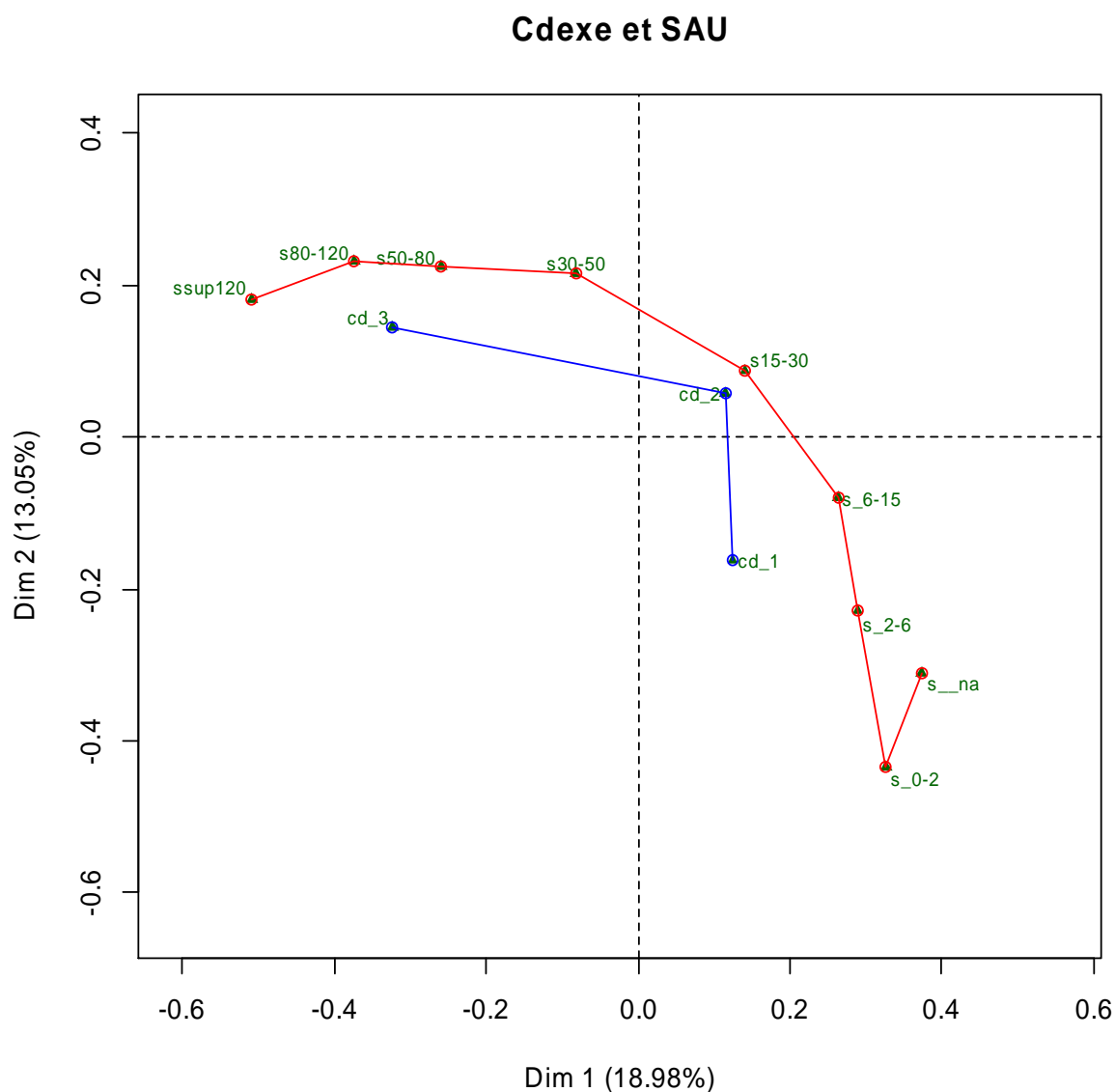
Après avoir décrit les principales oppositions qui structurent l'espace des pratiques en circuits courts, nous avons projeté les modalités de variables relatives aux caractéristiques technico économiques des exploitations et à celles relatives à leur chef.

1. Une dimension foncière inversement proportionnelle à l'implication dans les circuits courts.

Dans la première section du chapitre, nous avons pu voir que les exploitations en circuits courts détenaient un capital foncier moins important que les autres exploitations. La mesure de l'intensité de l'investissement dans ces modes de commercialisation vient confirmer ce constat dans la mesure où la surface agricole utilisée moyenne est ordonnée sur l'axe 1 (cf. Figure 1).

En effet, les modalités relatives à un volume important de capital foncier se trouvent du côté gauche de cet axe tandis qu'à l'inverse celles relatives à un faible volume de ce capital se trouvent dans la partie droite. On peut d'ailleurs observer que l'intensité, économique et en terme de nombre de modes de commercialisation utilisés, de la pratique des circuits courts augmente à mesure que la surface des exploitations diminue. Par exemple, plus les exploitations se diversifient dans les circuits courts et plus elles dépendent économiquement de ces formes de vente, plus la surface agricole utilisée est petite. Elle est par exemple de 55 hectares pour les unités de production agricole qui ne pratiquent qu'un circuit court et de 49 hectares lorsqu'elles en utilisent trois. L'intensité d'implication dans ces formes de vente, qu'elle soit économique ou numérique, apparaît donc inversement proportionnelle à la détention du capital foncier.

**FIGURE 2** : Nuage des modalités taille économique et en surface sur les plans 1-2



La surface de l'exploitation implique également des investissements différents dans les dispositifs commerciaux pratiqués comme le montre le caractère ordonné de ces modalités sur l'axe 2. Ainsi, les exploitations qui commercialisent principalement leur production via la vente avec un intermédiaire sont celles qui sont de dimension foncière plus importante. Ce qui n'est pas étonnant pour la vente en GMS ou en restauration collective qui sont les plus exigeants en termes de volumes de production et de standardisation des produits. A l'inverse, celles qui sont les plus traditionnelles - les marchés et la vente à la ferme – et pour lesquelles la qualité et la quantité des produits peut être variable, sont investies par les exploitations les moins pourvues en terre. On perçoit donc ici la relation qui peut exister entre le capital foncier

et les modes de commercialisation. Plus ces derniers impliquent une standardisation de la production et des volumes importants, plus les exploitations qui les investissent auront de grandes surfaces.

## 2. Un faible volume de travail pour les exploitations les plus impliquées économiquement

Les observations réalisées au sujet de la mobilisation du travail étaient en revanche inverses à celles que nous avons pu formuler sur le capital foncier puisque les exploitations en circuits courts semblaient constituées d'un volume de travail plus important. En effet, si la vente directe ou indirecte avec un intermédiaire permet de compenser le manque de surface peut être qu'à l'inverse, elle demande une main d'œuvre importante.

Mais, contrairement aux modalités liées à la surface agricole, celles relatives au capital humain ne sont pas ordonnées. Au contraire, le volume de travail est en moyenne deux fois plus grand pour les exploitations qui réalisent 10% de leur chiffre d'affaires au plus grâce aux circuits courts<sup>85</sup> que pour celles qui sont concernées à plus de 75%. Le lien entre la dimension humaine du capital productif et l'engagement dans les circuits courts n'est donc pas linéaire. C'est moins l'implication économique que la diversification des modes de commercialisation en circuits courts qui implique une plus forte utilisation du travail humain. En ce sens, l'UTA est de 1,6 pour les exploitations qui ne pratiquent qu'un mode de commercialisation alors qu'elle est de 2,4 pour celles qui en font trois. Autrement dit, les exploitations qui sont économiquement les plus investies n'ont pas recours à un plus grand volume de main d'œuvre au contraire de celles qui se diversifient le plus.

Par ailleurs, les modes de commercialisation avec un intermédiaire sont ceux qui mobilisent le plus de travail comme la vente via les grandes et moyennes surfaces (3,5 UTA), suivi de la restauration collective (1,9 UTA). Sans savoir si la main d'œuvre employée est directement destinée à l'activité de commercialisation, la cause de la mobilisation importante de travail reste bien sûr difficile à déterminer. Mais, il n'est sans doute pas étonnant que les modes de commercialisation qui impliquent les dimensions foncières les plus grandes soient également ceux qui semblent les plus consommateurs de main d'œuvre et à l'inverse, ceux qui requièrent peu de travail sont également ceux qui utilisent moins de terres.

---

<sup>85</sup> En outre, la médiane diminue lorsque la part des circuits courts augmente dans le chiffre d'affaires. Elle est de 1,6 UTA pour les exploitations dont le chiffre d'affaire dépend au plus de 10% du chiffre d'affaires, de 1,5 UTA quand c'est de 10% à 50%, de 1,4 UTA entre 50 et 75% et enfin de 1 UTA pour les exploitations dont le chiffre d'affaires est constitué à plus de 75% de circuits courts.



On peut toutefois mentionner la particularité de la vente en tournée et à domicile qui concerne des exploitations qui semblent à la fois grandes sans pour autant demander une contribution importante de main d'œuvre. Frédéric Lescureux a montré dans le contexte particulier du Nord-Pas-De-Calais que ce dispositif marchand s'inscrit pleinement dans le modèle d'excellence pratiqué en Flandre « à savoir des fermes d'élevage à forte dimension familiale (qui) présentent peu de différences structurelles avec les exploitations sans vente directe<sup>86</sup> ». Relativement grandes, elles sont peu nombreuses à s'être constituées en sociétés (EARL, SARL) et la vente itinérante est exercée par l'agriculteur lui-même.

Si le degré d'implication dans les circuits courts est inversement proportionnel à la détention du capital foncier, nous aurions pu supposer l'inverse en ce qui concerne le capital humain. En effet, nos premiers résultats montraient que les exploitations en circuits courts mobilisent davantage de main d'œuvre quelles que soient ses caractéristiques (familiale et/ou salariale). Or, contrairement à une idée souvent véhiculée, l'augmentation de l'investissement dans les circuits courts ne correspond pas de façon linéaire à une élévation du volume de travail puisque c'est moins l'implication économique qui est ici en jeu que la diversification des modes de commercialisation courts. Dès lors, les exploitations fortement dépendantes des circuits courts et diversifiées dans ce domaine ont souvent moins de surface et un volume de travail moins important que les autres exploitations.

## C. Caractéristiques technico économiques des exploitations et profil de leurs chefs

### 1. Une pratique davantage diversifiée pour les exploitations moyennes

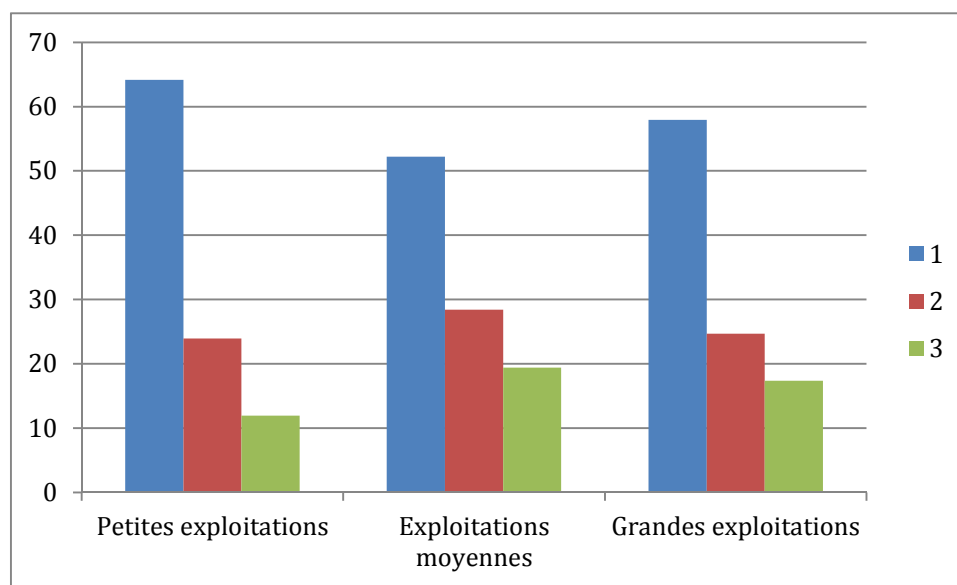
La première partie du chapitre a mis en évidence que les exploitations de petite taille économique composaient le plus gros contingent des exploitations pratiquant des circuits courts. De la même manière que pour la surface des exploitations, les modalités relatives à leur taille économique est ordonnée (Figure 2). On comprend alors que plus la part du chiffre

---

<sup>86</sup> Frédéric Lescureux, « En Nord-Pas-de-Calais, des réseaux tissés par des agriculteurs pratiquant le porte à porte », dans Hiroko Amemiya (Coord.), *Du Teikei aux AMAP : Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. Economie et société, 2011, p. 178.

d'affaires en circuits courts augmente et plus la proportion des exploitations de petites dimensions économiques s'élève. Pour 70% d'entre elles, les circuits courts représentent plus de 75% de leur chiffre d'affaires. En comparaison, les grandes exploitations sont beaucoup moins investies économiquement puisque pour 53% d'entre elles, les circuits courts représentent moins de 10% de leur chiffre d'affaires. Les exploitations les plus grandes sont donc celles qui sont les moins impliquées tant économiquement que numériquement dans les circuits courts. Si les exploitations de taille moyenne restent elles aussi majoritairement impliquées dans un seul mode de commercialisation, elles le sont moins que les autres et leur dépendance économique paraît forte puisque pour près de 37% d'entre elles, les circuits courts participent à plus de 75% du chiffre d'affaires. Leur usage des circuits courts apparaît donc plus diversifié.

**Graphique 6** : Dimension économique des exploitations en circuits courts et diversification des formes de vente



*Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER. Parmi les petites exploitations qui font des circuits courts, 11,92% utilisent trois modes de commercialisation au moins alors qu'elles sont 19,39% pour les exploitations de taille moyenne (rectangles verts).*

Comme nous l'avons vu, la vente à la ferme est le mode de commercialisation le plus répandu. Elle l'est d'ailleurs pour toutes les tailles économiques d'exploitation mais dans des proportions différentes. Les grandes exploitations sont celles qui ont le plus investi cette forme de vente directe comme premier mode de commercialisation (55%), suivies des plus petites (51%) et des moyennes (45%). Autrement dit, la vente à la ferme est surtout utilisée

par les exploitations qui pratiquent un unique mode de commercialisation en circuits courts qu'il soit en complément des circuits longs (pour les grandes exploitations) ou qu'il soit exclusif (pour les petites exploitations). La part des exploitations pratiquant la vente sur les marchés est plus importante parmi les exploitations de tailles petites et moyennes (autour de 20%) que parmi les exploitations de grande taille économique (13%). De la même manière que ce que nous avons pu observer au sujet du capital d'exploitation, la vente via un intermédiaire concerne davantage les exploitations qui ont une taille économique importante tandis que les formes traditionnelles de vente directe sont investies par les plus petites. Les exploitations moyennes sont quant à elles relativement dépendantes des circuits courts. On peut voir ici les limites du calcul de la dimension économique des exploitations tel qu'il est proposé par la nomenclature du ministère de l'Agriculture. En effet, réalisé sur la base des exploitations inscrites dans les filières longues, il tend à sous-estimer la capacité économique des exploitations qui sont en circuits courts. Il n'est alors pas étonnant de voir que les exploitations en circuits courts considérées comme les plus grandes sont celles qui sont finalement les plus proches des exploitations qui se consacrent uniquement aux circuits longs.

## *2. Un investissement différencié selon les filières de production*

L'intensité d'implication dans les circuits courts apparaît très diverse selon l'organisation productive des exploitations agricoles venant conforter les oppositions que nous avons pu constater dans la première section du chapitre. En effet, les spécialisations agricoles qui contiennent la plus forte proportion d'exploitations en circuits courts sont également celles pour lesquelles ces formes de vente ont une très grande importance économique. Par exemple, les circuits courts représentent une très forte proportion du chiffre d'affaires des exploitations spécialisées en maraichage puisque 70% d'entre elles sont très dépendantes de cette activité. Dans une moindre proportion, les exploitations spécialisées en culture fruitières, celles en ovins, caprins et de granivores, sont également très impliquées économiquement dans ce mode de commercialisation. Au contraire, les types de spécialisation qui étaient déjà peu concernées par ce mode de commercialisation, comme les grandes cultures ou encore l'élevage bovin, sont également celles pour lesquelles sa contribution dans le chiffre d'affaires apparaît la plus marginale : pour 44% des exploitations de grandes cultures qui pratiquent des circuits courts, cette activité ne représente pas plus de 10% de leur

chiffre d'affaires et une sur deux pour les exploitations en élevage bovins. Les exploitations de polyculture et polyélevage se situent ici aussi dans une position intermédiaire même si pour 42% d'entre elles, les circuits courts représentent une très forte proportion du chiffre d'affaires.

De la même manière que pour les modalités d'intensité s'intéressant à la place des circuits courts dans le chiffre d'affaires, il est également possible ici de relever des différences importantes entre les exploitations en maraîchage d'un côté (celui des modalités de forte intensité) et celles qui se consacrent à aux grandes cultures et à l'élevage bovin de l'autre. Une très grande majorité de ces dernières n'utilisent qu'un mode de commercialisation alors qu'elles ne sont que 10% à en avoir trois ou plus.

On comprend bien ici l'effet de la structuration de l'agriculture en fonction des filières de production et pour lesquelles l'organisation marchande renvoie à des logiques propres. On sait par exemple que la commercialisation des produits issus des grandes cultures comme les céréales est historiquement prise en charge par les coopératives agricoles dans une dimension européenne et internationale. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les exploitations agricoles qui s'inscrivent dans cette spécialisation soient peu enclines à commercialiser leur production par des circuits courts et lorsqu'elles le font c'est à la marge et en complément via un mode de commercialisation – la vente à la ferme le plus souvent - qui n'implique pas de séparer géographiquement l'activité de production et l'activité de vente. A l'inverse, les exploitations spécialisées en maraîchage ne sont qu'un quart à avoir principalement recours à ce mode de commercialisation tandis qu'elles sont un peu moins d'une sur deux (46,5%) à vendre leur production sur les marchés et investissent généralement peu la vente avec un intermédiaire.

### 3. Un degré d'investissement variable selon le niveau de diplôme

Il est à noter que les variables relatives au sexe et à l'âge ne semblent pas avoir d'effets sur les deux premiers axes<sup>87</sup>. Dans la section précédente, nous avons pu constater le niveau relativement important de diplôme des exploitants, qu'il soit général ou agricole, parmi les unités de production agricole qui procèdent à ces formes de vente. L'élévation du

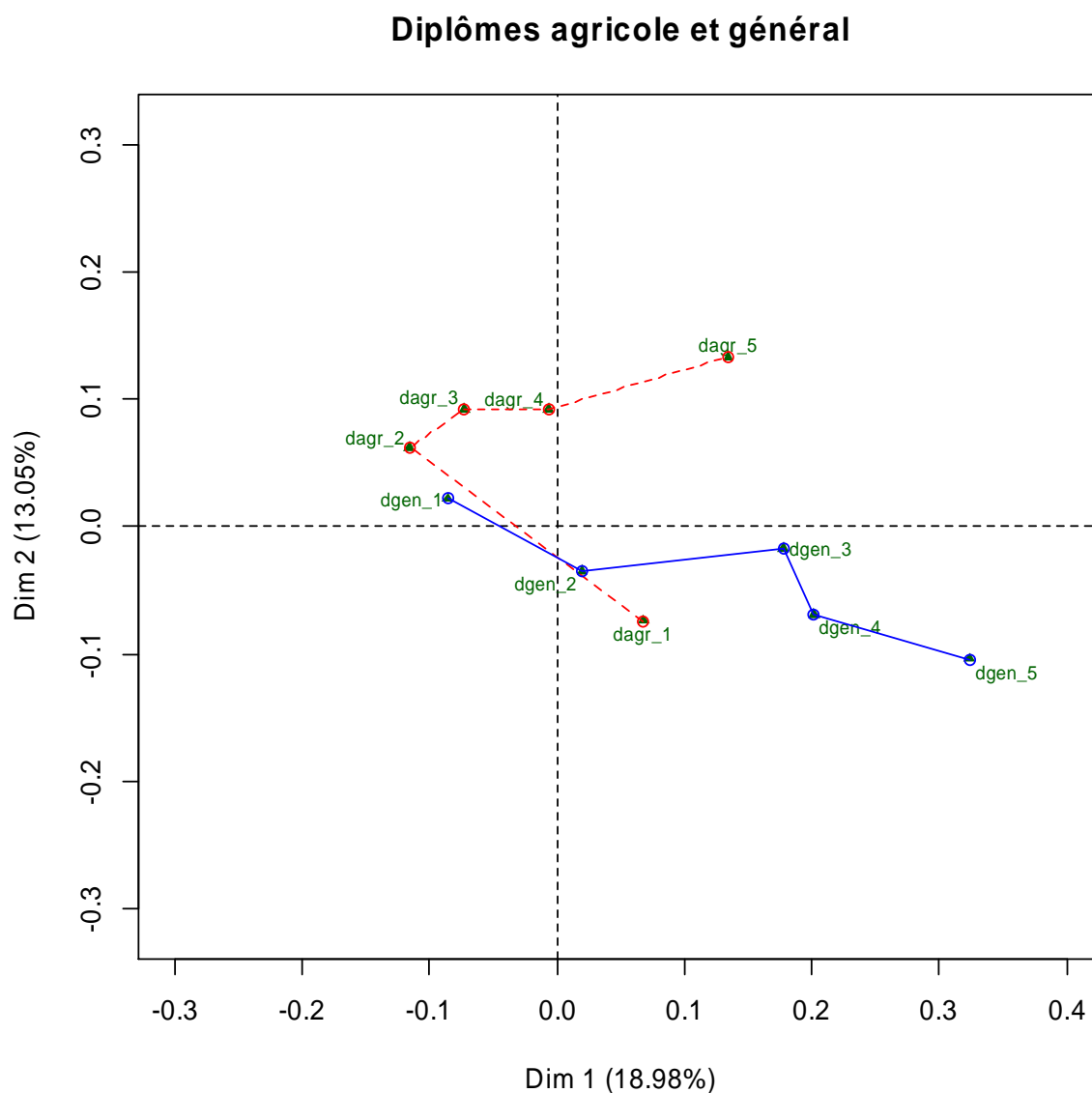
---

<sup>87</sup> Les tests ont montré que ces variables étaient peu significatives, c'est-à-dire que les écarts entre leurs modalités étaient faibles.

niveau scolaire en agriculture concerne-t-elle de façon homogène l'ensemble des exploitations qui pratiquent des circuits courts ?

La logique observée plus haut se confirme en ce qui concerne le diplôme général dans la mesure où l'intensité de l'implication économique dans les circuits courts semble augmenter en même temps que le niveau de diplôme général (Figure 3). Ainsi, les exploitations qui sont les plus engagées dans ces dispositifs marchands ont des exploitants plus diplômés que celles qui le sont peu : 80% des exploitations qui sont peu investies dans les circuits courts ont un dirigeant qui ont un niveau de diplôme inférieur ou égale au BEP général tandis qu'elles ne sont que 67% lorsqu'elles le sont beaucoup. Parallèlement, le pourcentage des exploitations ayant un chef avec un BTS au moins est plus important parmi celles qui font plus de 75% de leur chiffre d'affaires avec les circuits courts que celles pour qui ils ne représentent pas plus de 10%.

**FIGURE 3** : Nuage des modalités diplôme général et agricole dans le plan 1-2.



Il en va de même en ce qui concerne la diversification des modes de commercialisation en circuits courts : plus le chef ou le premier co-exploitant possède une certification scolaire générale élevée, plus il a recours à des modes de commercialisation en circuits courts différents. Ainsi les exploitations qui n'ont qu'un mode de commercialisation sont 78% pour lesquelles le chef d'exploitation a un niveau scolaire inférieur ou égal au BEP, le pourcentage tombant à 61% pour les exploitations qui utilisent trois modes de commercialisation. On peut faire le constat inverse en ce qui concerne la possession d'un diplôme général supérieur ou égal au BTS. Parmi les exploitations qui ont un seul mode de commercialisation, elles sont 9% à être dans ce cas contre 17% pour celles qui recourent à

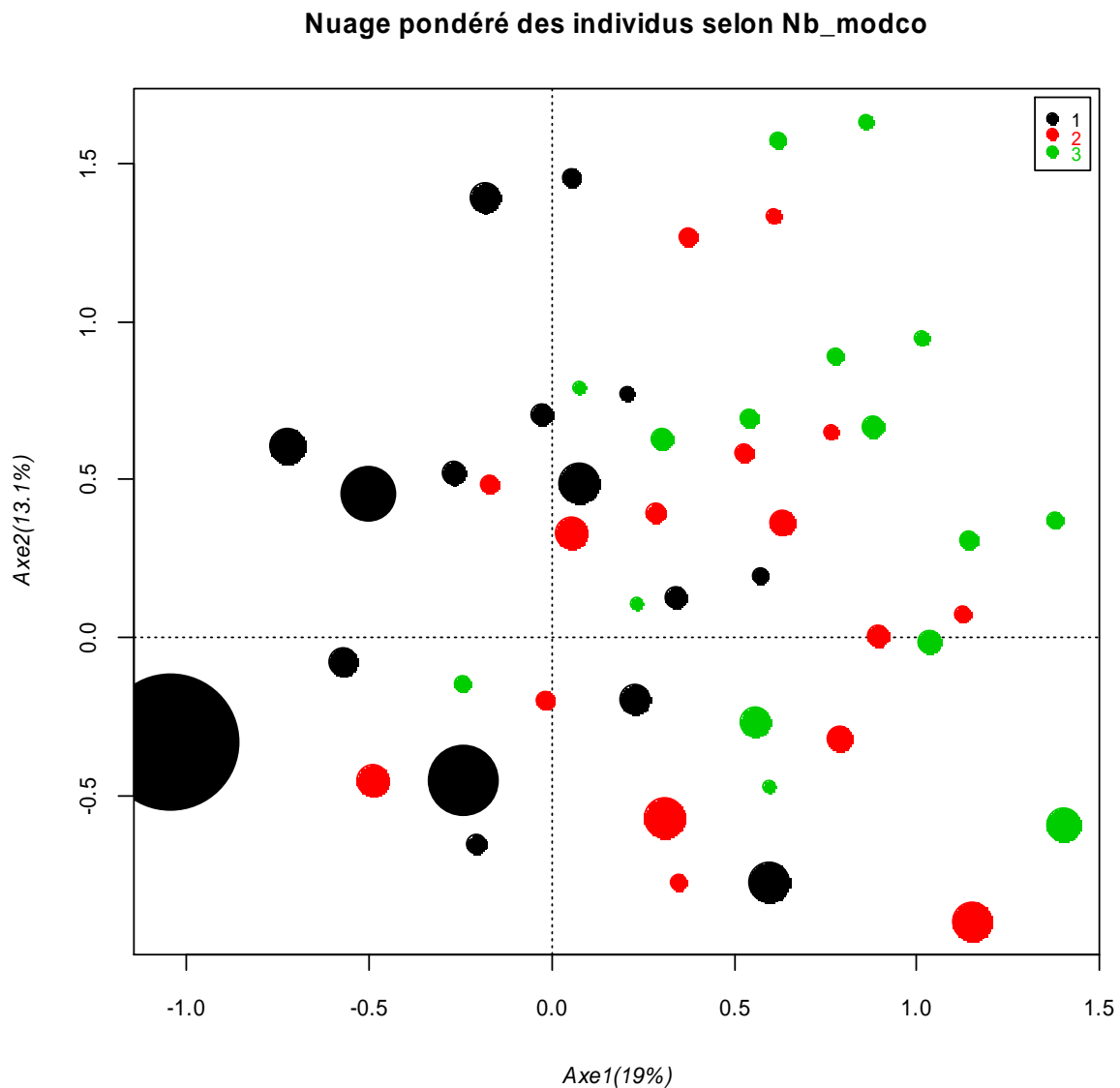
trois de ces formes de vente. La vente à la ferme comme premier mode de commercialisation est l'un de ceux dont le niveau de diplôme du chef est le plus bas puisque pour un peu moins de sept exploitations sur dix qui y ont recours le chef possède un niveau scolaire général inférieur au BEP. Les écarts entre les différentes modalités relatives au niveau de diplôme général sont en revanche très faibles sur l'axe 2.

L'élévation du niveau de diplôme agricole s'accompagne également d'une forte implication dans les circuits courts mais davantage lorsqu'elle concerne la diversification. Les exploitations qui recourent à plusieurs modes de commercialisation en circuits courts ont généralement un chef plus diplômé en agriculture. Par exemple, 42% des exploitations ayant recours à au moins trois modes de commercialisation ont un chef qui n'a pas de diplôme agricole supérieur ou égal au BEP alors qu'elles sont 55% lorsqu'elles n'utilisent qu'un mode de commercialisation. En parallèle, 18% des exploitations qui utilisent plus de trois modes de commercialisation ont un chef qui possède un diplôme agricole supérieur ou égal au BTS tandis qu'elles ne sont que 9% parmi celles qui ne pratiquent qu'un circuit court. Les bas diplômes agricoles sont quant à eux plus fortement attirés par une grande dépendance économique aux circuits courts que les hauts diplômes agricoles. Les formes de vente traditionnelles telles que la vente sur les marchés sont utilisées par des chefs plutôt moins diplômés de l'agriculture que pour les autres modes de commercialisation et plus particulièrement celles qui impliquent un intermédiaire

#### 4. *Trois groupes d'exploitation en circuits courts : les intermittents, les diversifiés et les spécialistes*

S'agissant du nuage de point des individus, nous avons été confrontés à un double problème. Le premier concerne le secret statistique puisque cette contrainte nous empêche de pouvoir baser notre interprétation sur les réponses des individus qui étaient par définition secrètes. Le deuxième est relatif au questionnaire lui-même puisque du fait du faible nombre de questions posées ce n'est pas tant un nuages d'individus mais plutôt un nuage de regroupements d'individus que nous avons étudié. Dès lors, nous avons pondéré la taille des points formant le nuage à partir de leur effectif.

**FIGURE 4** : Nuage pondéré des individus selon le nombre de mode de commercialisation utilisé



On observe alors une grande dispersion des points dans la partie située à droite du plan en opposition à la forte concentration du côté des pratiques peu intenses dans les circuits courts, signifiant que plus l'intensité des pratiques en circuits courts est forte plus les chances sont grandes de suivre des stratégies différentes. A l'inverse, faire peu de circuits courts accentue la possibilité d'avoir adopté une position similaire à d'autres exploitations.

A partir de ces observations, nous avons réalisés une Classification Ascendante Hiérarchique dans le but de dresser un typologie des pratiques en circuits courts<sup>88</sup>. Cette

<sup>88</sup> Les trois premiers axes de l'ACM ont été retenus.



méthode consiste à déterminer des classes de sorte que les « objets au sein de la même classe soient les plus proches les uns des autres que possibles alors que les objets appartenant à des classes différentes sont le plus éloignés les uns des autres<sup>89</sup> ». Le calcul de l'écart à la moyenne dans chacune des classes permet de déterminer le profil des exploitations concernées. La première classe rassemble 42,2% des exploitations en circuits courts, la seconde 15,3% et la troisième 42,5%.

Le premier groupe identifié est celui que l'on pourrait appeler des « exploitations intermittentes ». Plutôt dirigées par des hommes, ces exploitations utilisent surtout un seul mode de commercialisation (92% des exploitations de cette classe contre 58% en moyenne) dont elles sont par ailleurs très peu dépendantes économiquement. Les exploitations de très grande surface (supérieures à 120 hectares) y sont très présentes tout comme celles qui sont économiquement grandes et qui pratiquent l'élevage bovin. Les chefs d'exploitations ou co-exploitants qui détiennent de hauts niveaux de diplômes généraux sont moins représentés dans cette classe. Il s'agit des exploitations ayant le moins de main d'œuvre.

Le deuxième groupe est celui des « exploitations diversifiées » en circuits courts. Elles sont économiquement modérément dépendantes de ces pratiques marchandes même si elles ont recours à trois modes de commercialisation (30% contre 16%) et très peu deux modes (3% contre 26%). De dimension économique et foncière intermédiaires, l'élevage en ovins caprins est y bien présent.

Parmi les « spécialistes » qui constituent notre dernier groupe, on retrouve des exploitations très investies économiquement dans les circuits courts qui ont surtout recours à deux modes de commercialisation (53% contre 26% en moyenne). Les exploitations de très grandes tailles y sont très peu représentées contrairement à celles de petites tailles. Il n'est alors pas étonnant que les exploitations spécialisées en maraîchage et celles qui sont en polyculture polyélevage traditionnellement moins consommatrices de surface que de main d'œuvre y soient particulièrement présentes. Les exploitations qui composent ce groupe sont rarement grandes mais plutôt de taille moyenne et leurs chefs qui sont davantage des femmes possèdent un plus haut niveau de diplôme général que dans les deux autres classes.

---

<sup>89</sup> Frédéric Lebaron, *L'enquête quantitative en sciences sociales. Recueil et analyse des données*, Paris, Dunod, Coll. Psycho-Sup, 2006, p. 85.

A rebours d'une vision passéiste et/ou mythifié qui qualifie souvent les exploitations en « circuits courts », leur profil apparaît pourtant beaucoup plus nuancé comme l'ont déjà mentionné de nombreux travaux au sujet de la vente directe<sup>90</sup>. De dimension foncière et économique relativement moins importantes que celles produisant de la matière première destinée aux entreprises d'aval, ces exploitations emploient davantage de main d'œuvre. Si les exploitations de polyculture y sont très bien représentées, celles qui ont suivi les voies de la spécialisation des orientations productives peuvent l'être également. La structuration du marché des fruits et légumes explique par exemple que les exploitations qui se consacrent à ces productions soient particulièrement engagées dans ces formes de vente. La vente en circuits courts est d'ailleurs portée par des chefs d'exploitations qui sont généralement plus jeunes et plus diplômés.

Ce constat général témoigne finalement du faible impact de la reconnaissance des nouvelles formes de vente directe et de celles impliquant un intermédiaire. La comparaison des effectifs des différents modes de commercialisation montre en effet le très faible poids de la vente en paniers qui est pourtant l'un des plus commentés par la littérature tandis que celles plus anciennes comme la vente à la ferme et sur les marchés sont celles qui sont les plus investies mais paradoxalement les moins étudiées.

Sous l'apparente homogénéité des exploitations en circuits courts se cache en fait des pratiques variées dont témoignent les trois profils que nous sommes parvenus à identifier. A la première qui consiste à avoir recours par intermittence aux circuits courts, s'ajoutent celles qui visent à se spécialiser dans ces formes de vente. Une spécialisation intensive d'abord qui se manifeste par un engagement économique très important et une spécialisation diversifiée ensuite qui consiste à multiplier les modes de commercialisation. L'espace des pratiques relativement éclaté reflète un espace des positions des exploitations agricoles principalement structuré par leur dimension foncière et économique ainsi que par le niveau de diplôme détenu par leur chef.

---

<sup>90</sup> Danièle Capt, Pierre Wavresky, « Determinants of direct-to-consumer sales on French farms », *art. cit.*



## Chapitre VI

### Les stratégies de réappropriation des circuits commerciaux

#### Des « intermittents » aux « spécialistes »

---

Les chapitres précédents ont permis de mettre au jour les logiques qui ont concouru à l'institutionnalisation de la proximité dans les marchés agroalimentaires. Bien que les tentatives visant au rapprochement des producteurs et des consommateurs ont pendant longtemps été inaudibles, le contexte particulier des années 1990 ainsi que la multipolarisation de l'action publique a rendu possible l'expression, la diffusion ainsi que les multiples réappropriations de ces revendications. La participation des agents du ministère de l'Agriculture à la définition de la catégorie de « circuits courts » marquerait ainsi la reconnaissance de ces pratiques marchandes.

Pourtant, s'arrêter à ce moment de la démonstration ne permet pas de rendre complètement compte du fonctionnement concret de ces marchés d'autant que, comme nous l'avons vu, l'action publique ministérielle ne prend pas de forme fortement objectivée comme ce fut par exemple le cas pour les AOC. Au contraire, la définition de la proximité semble plus que jamais floue, oscillant entre une acception organisationnelle et/ou géographique au gré des configurations. En outre, sans revenir sur les limites inhérentes au traitement de l'appareil statistique agricole, nos connaissances sont finalement parcellaires en ce qui concerne les agriculteurs et même inexistantes sur les consommateurs ainsi que sur les conditions de leur rencontre. Si l'adoption d'une perspective nationale n'a que partiellement répondu à notre volonté de saisir la façon dont la proximité est mobilisée dans l'organisation des échanges marchands, les deux chapitres qui suivent s'attachent précisément à changer de focale. En effet, saisir les multiples investissements dont la proximité est l'objet implique de déplacer l'échelle d'analyse à une perspective localisée. Il s'agit ainsi de recontextualiser les positions sociales et les stratégies des acteurs concernés (et non plus des exploitations agricoles) tout en les réinscrivant dans une perspective dynamique qui prenne en compte les injonctions issues d'autres échelles et les modalités de leur appropriation locale<sup>1</sup>. Dans cette

---

<sup>1</sup> Nous souscrivons ici à la perspective présentée par Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki qui consiste à articuler le « local » et le « national ». Ainsi, le local est pensé comme « un lieu d'interactions entre des acteurs disposant de ressources différentes et « inégales, aussi bien locales (...) que nationales (...) ». Cf. Jean-Louis

perspective, nous avons investi un département de l'ouest de la France qui comprend beaucoup d'exploitations spécialisées en élevage bovin<sup>2</sup> et peu d'exploitations de grandes cultures<sup>3</sup> et qui se situe dans la moyenne nationale concernant la proportion des exploitations en « circuits courts<sup>4</sup> ». Alors que les développements précédents ont mis l'accent sur les nombreux intermédiaires ayant porté la cause du rapprochement des producteurs et des consommateurs, nous allons maintenant nous intéresser à ceux qui en sont à l'initiative, les agriculteurs. Nous reviendrons d'abord sur les conditions d'apparition du premier sous-groupe des « intermittents » (I) avant de rendre compte des modalités d'installation des « spécialistes » (II).

---

Briquet, Frédéric Sawicki, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, n°7-8, 1989, p. 13. Pour une mise en pratique dans les mondes ruraux, voir par exemple Julian Mischi, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

<sup>2</sup> Au niveau national, 29,5% des exploitations agricoles sont spécialisées dans l'élevage de bovins (viande et lait) contre 32,5% pour ce département.

<sup>3</sup> Au niveau national, 29% des exploitations sont spécialisées en grandes cultures contre 18,5% dans ce département.

<sup>4</sup> Pour rappel, la moyenne nationale est de 15,3%

## **SECTION I FAIRE DE LA VENTE DIRECTE DANS LES ANNEES 1990 A 2000 : « LES INTERMITTENTS »**

Dans la première partie de ce chapitre, il s'agit de s'intéresser plus précisément aux agriculteurs qui ont développé des stratégies visant à créer leurs propres circuits de commercialisation dans les années 1990. A rebours de la figure du petit paysan n'ayant pas pris le train de la modernisation agricole, les entretiens que nous avons réalisés mettent en évidence des trajectoires sociales davantage inscrites dans l'évolution de l'agriculture telle qu'elle se dessine en France depuis les années 1960. En effet, les quatre exploitations qui faisaient de la vente directe dans les années 1990 étaient alors dirigées par des agriculteurs qui mobilisent au cours des entretiens la figure de l'entrepreneur (A). Ces visions rétrospectives convoquées au moment où les circuits courts sont l'objet d'un intérêt grandissant – ce que ma présence en tant que chercheur de l'Inra ne fait que conforter – témoignent d'un certain rapport à l'agriculture et au monde social qu'il s'agit d'interroger. A cet égard, au moment de nos entretiens, il est important de noter qu'aucune des exploitations concernées n'avaient disparu malgré un contexte marqué comme nous le verrons par une forte diminution de leur nombre. La confrontation des trajectoires sociales de nos enquêtés avec celles analysées dans d'autres enquêtes met en évidence qu'il s'agit de modernisateurs engagés dans la spécialisation agricole et qui, placés sous dépendances tant économiques que techniques (B), parviennent, à partir d'une ouverture sociale, à créer leurs propres circuits de commercialisation (C). Loin d'être marginaux au sein de l'espace agricole local, certains d'entre eux parviennent d'ailleurs à réinvestir les ressources tant individuelles que collectives accumulées dans le cadre de ces activités commerciales pour devenir des dirigeants agricoles (D).

### **A. Mobiliser la figure d'un entrepreneur soumis à la nécessité économique : la réappropriation de la valeur ajoutée**

Dans les lignes qui suivent, nous nous attacherons à donner la parole à ces agriculteurs pour rendre compte de la manière dont ils peuvent construire *a posteriori* la trajectoire de leur

exploitation agricole. Il ressort de ces discussions informelles et de ces entretiens un discours qui insiste sur leur capacité à s'adapter, à adapter leur stratégie en fonction d'un contexte économique contraint (1), sans pour autant innover (2).

1. Arbitrer entre les ressources disponibles et les contraintes économiques : la mobilisation de la figure de l'entrepreneur schumpetérien

Les agriculteurs interrogés rendent compte de la trajectoire de leur exploitation à partir des nombreux arbitrages économiques et techniques qu'ils ont été amenés à effectuer entre les contraintes extérieures et leurs ressources disponibles. En mobilisant ce discours lors des entretiens, ils revêtent les habits de l'entrepreneur schumpetérien qui parvient à exécuter de nouvelles combinaisons productives et commerciales en fonction de circonstances changeantes<sup>5</sup>. Ainsi, Louis, ancien éleveur de vache allaitante, explique les nombreuses transformations opérées au sein de son exploitation par les logiques extérieures vis-à-vis desquelles il a dû et su s'adapter. Face aux injonctions issues des entreprises d'aval il présente pourtant comme un choix sa spécialisation dans la production de viande bovine. L'explication de la conversion à l'agriculture biologique et de l'adoption de la vente à la ferme comme

---

<sup>5</sup> « Pourquoi exécuter de nouvelles combinaisons est-il un fait particulier et l'objet d'une « fonction » de nature spéciale ? Chaque agent économique mène son économie aussi bien qu'il le peut. Sans doute il ne satisfait jamais idéalement à ses propres intentions, mais à la fin sous la pression d'expériences qui mettent un frein ou poussent de l'avant, il adapte sa conduite aux circonstances qui, en règle générale, ne se modifie ni brusquement ni tout d'un coup. Si une exploitation ne peut jamais en un sens être absolument parfaite, elle s'approchera cependant souvent d'une perfection relative, étant donné le milieu, les circonstances sociales, les connaissances de l'époque et l'horizon de chaque individu ou de chaque groupe adonné à cette exploitation. Le milieu offre sans cesse de nouvelles possibilités ; de nouvelles découvertes s'ajoutent sans cesse à la réserve de connaissances de l'époque. Pourquoi l'exploitant individuel ne peut-il pas user de ces possibilités aussi bien que des anciennes ; pourquoi, de même qu'il s'y entend à tenir suivant l'état du marché plus de porcs ou plus de vaches laitières, ne peut-il pas choisir un nouvel assolement, si on lui démontre qu'il est plus avantageux ? Dès lors quels problèmes et phénomènes particuliers nouveaux y a-t-il que l'on ne peut rencontrer dans le circuit traditionnel ? Dans le nouveau circuit accoutumé chaque agent économique est sûr de sa base, et il est porté par la conduite que tous les autres agents économiques ont adoptée en vue de ce circuit, agents auxquels il a affaire et qui, de leur côté, attendent qu'il maintienne sa conduite accoutumée ; il peut donc agir promptement et rationnellement ; mais il ne peut pas le faire d'emblée s'il se trouve devant une tâche inaccoutumée. Tandis que dans les voies accoutumées l'agent économique peut se contenter de sa propre lumière et de sa propre expérience, en face de quelque chose de nouveau il a besoin d'une direction. Alors que dans le circuit connu de toutes parts il nage avec le courant, il nage contre le courant lorsqu'il veut en changer la voie. Ce qui lui était là-bas un appui, lui est ici un obstacle. Ce qui lui était une donnée familière, devient pour lui une inconnue. Là où cesse la limite de la routine, bien des gens pour cette raison ne peuvent aller plus avant et les autres ne le peuvent que dans des mesure très variables » dans Joseph Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique, recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Paris, Dalloz, 1999, [1906], p. 113-114.

mode de commercialisation renvoie plus précisément à une rationalité économique mettant en jeu le contexte économique régional et l'organisation générale des filières agroalimentaires :

*« Si on est passé en bio c'est parce qu'on était dans une région intermédiaire, on avait les prix du nord de la France et les rendements du Sud. On n'avait pas les aides aux montagnes ni les aides aux régions défavorisées. En fait on est presque dans une zone défavorisée mais sans avoir droit aux aides. C'est pour ça que dans un premier temps en Normandie ils ne sont pas passés en bio, ni dans les pays où ils étaient riches, mais c'est dans les zones intermédiaires qu'on est passé en bio. Après certains se sont sentis motivés mais en principe les évolutions, la vente directe, c'est parce que la filière n'est pas assez rentable. En fait on évolue toujours parce qu'on n'y arrive plus et parce qu'il y a un besoin » (Louis, entretien du 26 mars 2013).*

Bien qu'il cherche à se distinguer des agriculteurs qui auraient adopté la vente directe suite à une crise comme celle provoquée par la maladie de la vache folle, Jean-Luc n'en mobilise pas moins une lecture qui rend compte de l'adoption de nouveaux modes de commercialisation par des logiques purement économiques, qu'il s'agisse de dépasser des difficultés financières ou de créer un emploi:

*« Dans les années 1990, c'était vraiment des gens qui avaient envie de faire ça. C'était pas suite à des crises agricoles, c'étaient des gens qui avaient vraiment fait le choix de se diversifier, pour différentes raisons. Certains pour des difficultés financières d'autres parce qu'ils voulaient créer de l'emploi. Le problème de la viande bovine est venu après » (Jean-Luc, entretien du 30 octobre 2013).*

Dès lors, l'orientation productive et commerciale retenue qui est présentée comme relevant d'un choix peut être imputée à la volonté de tirer un meilleur revenu appréhendé à partir du prix du marché à la manière de l'entrepreneur comme acteur économique percevant les écarts de prix défini par Israel Kirzner<sup>6</sup>. C'est par la prise en compte d'un différentiel de dix Francs entre le kilogramme de viande issue de la vache race locale qu'il élevait et la Blonde d'Aquitaine que Louis rend compte du remplacement complet de son cheptel au début des années 1990.

---

<sup>6</sup> « To compete is to act (or to be in a position to act) to offer buyers a more attractive deal, or to offer sellers a more attractive deal, than others are offering. To do so it is necessary to discover situations where incumbent market participants are offering less than the best possible deals, and move to grasp the profits made possible by filling the gap so created by the incumbents ; such activity is strictly entrepreneurial. » Israel Kirzner, *How markets work. Disequilibrium, entrepreneurship and discovery*, London, Institute of Economic Affairs, 1997, p. 49.



## 2. S'adapter sans innover pour autant

On peut ainsi être frappé par les multiples orientations productives et commerciales que semblent avoir entrepris ces agriculteurs puisque tous disent les avoir modifiés à plusieurs reprises. Marc nous indique par exemple qu'après s'être installé sur une exploitation de polyculture plutôt orientée dans la production de lait, il s'est spécialisé en élevage de bovins destinés à la boucherie, avec un complément de poulet en label puis d'élevage de canards et de moutons avant de commencer la production de myrtilles. Ces discours témoignent de l'adéquation de ces agriculteurs à une forme « d'attention obsessionnelle à l'adaptation<sup>7</sup> » propre au nouvel esprit du capitalisme qui semble cependant plus subie que revendiquée. En ce qui concerne plus particulièrement les stratégies commerciales, ces adaptations se font surtout par tâtonnement comme Marc peut le mentionner lorsqu'il revient sur leur première tentative relative à la commercialisation de la myrtille dont il venait d'entamer la production :

Marc : *« Après ça il a fallu trouver où les vendre. On n'avait rien, on avait nos pauvres barquettes, on en avait pas beaucoup au départ, ça ne donnait rien du tout. On avait été vendre quelques plateaux avec un gars qui vendait des poires. Il nous avait dit de lui emmener ce qu'on avait comme plateaux. Ça correspondait à une dizaine de plateaux.*

Enquêteur : Et vous l'aviez trouvé comment cet homme-là ?

Marc : *Les enfants allaient au maïs chez un voisin et ce voisin nous a conseillé d'aller voir ce monsieur-là qui avait un banc à Paris. Mais, ça a rien donné ça, il n'y a pas eu de suite. Après ça on a contacté une coopérative parce qu'on voulait trouver quelqu'un qui prenne nos myrtilles. Finalement on a vendu longtemps avec cette coopérative. (...) Le problème, c'est que les cours à la coopérative chutent énormément quand arrive le 15 juillet. Après avoir payé les jeunes et les emballages, ça nous laissait plus grand-chose ».*

(Marc et Elise, entretien du 16 octobre 2013).

Cette rationalité économique est également au principe de l'évaluation de leur rapport au groupe agricole. Elle est notamment l'occasion d'exprimer une forme de distinction par rapport au travail de leurs parents comme l'exprime Patrick : *« ils ont toujours fait du revenu mais surtout en travaillant beaucoup plutôt qu'en travaillant les marges. En faisant beaucoup de volumes de production<sup>8</sup> »*. De cette position pensée comme une forme d'avant-garde découle, pour Patrick, une distance avec le reste des agriculteurs qu'il s'agit alors d'accepter : *« Le fait de faire de la vente directe, de faire une ferme pédagogique, et maintenant en bio ça*

---

<sup>7</sup> Luc Boltanski, Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, Coll. Tel, 2013, [1999], p. 122.

<sup>8</sup> Entretien avec Patrick du 10 octobre 2013. Les phrases en italiques qui suivent sont extraites de cet entretien.

*fait trop de différence. Donc avec les autres agriculteurs de la commune je sens bien que quand tout va bien ça va mais dès qu'il y a un petit problème c'est là que ça se dégrade. Mais ça faut faire avec* ». Pourtant, les agriculteurs interrogés ne se présentent pas comme de réels innovateurs mais se réfèrent davantage à des figures tutélaires comme pour mieux atténuer la distance qui les séparent des autres membres du groupe ou pour ne pas apparaître trop à contre-courant pour reprendre les termes de Schumpeter. A la différence des militants de la Confédération Paysanne analysés par Ivan Bruneau<sup>9</sup>, il ne s'agit pas tant de cultiver une position marginale mais plutôt de l'atténuer. Ils insistent alors davantage sur les difficultés qu'ils ont pu rencontrer au moment du changement de stratégie sur l'exploitation comme le fait Patrick : *« pour changer de système, il a fallu que je sois acculé et pour mettre en place ce genre d'innovations il fallait que j'observe pendant un an parce que c'était trop éloigné de ma conception d'agriculteur. Je ne suis pas du tout un précurseur par rapport à des gars qui ont innové. Eux ils ont innové »*. Il s'agit pour eux de mobiliser les nécessités économiques pour mieux justifier leurs stratégies productive et commerciale singulières. D'ailleurs, le rapport à la commercialisation est loin d'être présenté comme enchanté. Au contraire, au cours des entretiens ces agriculteurs semblent ne pas toujours avoir apprécié cette activité qui reste éloignée de leur métier d'origine d'abord tourné vers la production comme le mentionne Marc et Elise qui sont aujourd'hui à la retraite :

Marc : *« La vente directe on l'a pas choisie nous finalement, c'est venu comme ça mais bon, moi j'aime pas le commerce.*

Elise : *C'était par nécessité.*

Enquêteur : *Parce que c'est un nouveau métier..*

Marc : *Olala oui c'est vachement dur, il faut aimer les contacts. Au début olala, se mettre dedans, rendre la monnaie faire tout ça, pff, j'aime mieux faire mon travail que faire...*

Elise : *Et même les gens qui y arrivent c'est pas non plus des gens qui sont ...*

Enquêteur : *Qui connaissent ?*

Elise : *Oui, mais faut pas être renfermé, faut être très ouvert.*

Marc : *Oh bah on se cassait pas trop la tête pour accueillir, ils voulaient un plateau c'était tel prix et puis voilà. Fallait pas me compliquer la situation. Avoir une caisse c'était très dur ».*

En effet, pour ces agriculteurs dont certains ont transmis leur exploitation, les multiples orientations productives et commerciales qu'ils ont entreprises sont le fruit d'une nécessité économique à laquelle ils ont su répondre par tâtonnement sans être de véritables innovateurs mais plutôt des entrepreneurs, connaissant à la fois les contraintes économiques

---

<sup>9</sup> Voir le Chapitre 4 de la thèse d'Ivan Bruneau « Les militants de la Confédération Paysanne et « le monde paysan ». Naturalisations, distance critique et revendication d'une position marginale », dans Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », *op. cit.*

auxquelles ils sont confrontés et la nécessité de s'y soustraire. C'est donc parfois contre leurs propres appétences qu'ils adoptent ces stratégies.

## B. Des agriculteurs modernisateurs placés sous dépendances

La présentation entrepreneuriale de l'activité du chef d'exploitation doit être maintenant mise en lien avec la position de celles et ceux qui y ont recours, sous peine de céder à une vision tautologique qui donnerait à ceux se présentant comme des entrepreneurs des qualités entrepreneuriales, de reprendre à notre propre compte la vision de l'*homo oeconomicus*. Comme nous y invite Pierre Bourdieu, il s'agit alors d'analyser « les variations des pratiques et des stratégies économiques selon différentes variables, économiques notamment, et faire ainsi apparaître que les dispositions calculatrices en matière de travail, d'épargne, de logement, de fécondité ou d'éducation sont liées, par la médiation des dispositions à l'égard de l'avenir (ou du passé<sup>10</sup>), à des conditions économiques et sociales de possibilité et d'impossibilité <sup>11</sup> ». Suivant cette perspective, on apprend qu'il s'agit d'agriculteurs qui se sont installés sur des exploitations parfois grandes mais encore peu spécialisées (1). Ces agriculteurs s'engagent dans la modernisation en intégrant pleinement les filières qui sont en voie de structuration, ce qui les place dans une position de dépendance tant technique qu'économique vis-à-vis d'organisations d'amont et d'aval (entreprises agroalimentaires, coopératives) en voie d'expansion (2).

### 1. Des exploitations agricoles de dimension foncière élevée en voie de modernisation

Il faut d'abord noter que dans un département qui a vu le nombre de ses exploitations diminué de 72% entre 1970 et 2010<sup>12</sup>, les agriculteurs que nous avons rencontrés sont parvenus à maintenir leur exploitation, soit parce qu'ils y continuent leur activité, soit par ce qu'ils l'ont transmises sans qu'elle ne soit dissoute dans d'autres entités vouées à

---

<sup>10</sup> Rajouté par l'auteur.

<sup>11</sup> Pierre Bourdieu, « La fabrique de l'habitus économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, 2003, p. 85.

<sup>12</sup> Dans le département 29344 exploitations agricoles ont été recensées en 1970 contre 8250 en 2010. Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 1970-1971 et SSP - Agreste - Recensement agricole 2010.

l'agrandissement. La taille de leur exploitation est assez peu homogène dans un département où la surface moyenne des exploitations est de cinquante-six hectares<sup>13</sup> en 2010. Au même moment, l'exploitation de Patrick fait cent-dix hectares tout comme celle de Jean-Luc et Marie Anne, tandis que celle de Louis est de soixante hectares. Celle que Marc et Elise ont cédée à leur fils en 2006 est la plus petite avec un peu moins de quarante hectares. Mais cette disparité ne doit pas cacher la taille relativement grande des exploitations au moment de l'installation de leur exploitant. Celle que Louis achète à son oncle en 1969 fait trente hectares tout comme celle de Marc alors qu'à cette période 71,5% des exploitations du département ne font pas plus de vingt-cinq hectares<sup>14</sup>. L'arrivée sur l'exploitation familiale peut d'ailleurs être l'occasion d'agrandir un peu plus sa surface comme pour Patrick qui au moment de rejoindre ses parents, apporte vingt-huit hectares à une exploitation qui en compte déjà un peu plus de quarante alors qu'à cette période, 91,5% des exploitations du département possèdent une surface agricole utile de moins de 65 hectares.

En outre, les agriculteurs les plus âgés ont été les témoins, et même les acteurs de la modernisation reprenant au moment de leur installation des fermes encore peu spécialisées et connectés à des réseaux commerciaux locaux comme le mentionne Louis :

*« la vente directe se faisait dans toutes les fermes. C'est-à-dire que ma mère avait des poules, des lapins, des canards, des dindons, des oies. Il y avait les marchés de commune qui étaient très importants dans les cantons et les gens, tout le monde pratiquait de la vente soit sur le marché, soit via des marchands qui passaient à la ferme, on appelait ça des coquassiers<sup>15</sup>, ou soit de la vente directe, les gens venaient dans les fermes s'approvisionner » (Louis, entretien du 26 mars 2013).*

Si les fermes sont de grande taille au moment de l'arrivée de cette nouvelle génération d'agriculteurs dans les années 1970 elles sont encore peu spécialisées. Pendant quelques années, elles sont d'ailleurs reprises sans être modernisées, leur nouveau propriétaire ne pouvant encore bénéficier, pour ceux qui se sont installés avant 1976 de la dotation jeune agriculteur, système étatique d'aide financière à l'installation. La ferme que Louis qualifie de « traditionnelle » est en polyculture élevage. Extensive et peu spécialisée, il y élève encore une race locale de vaches : « on faisait 1000-1500 litres de lait par vache, puisqu'on faisait téter les veaux jusqu'à trois mois, on trayait les vaches, on mettait deux veaux par vache. On

---

<sup>13</sup> Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010.

<sup>14</sup> Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 1970-1971.

<sup>15</sup> Il s'agit de marchands qui passaient de ferme en ferme acheter de la marchandise pour la revendre en ville.

*faisait tout, du lait de la viande, des céréales, des cochons* ». Le lait est alors collecté sur le bord de la route par bidons de vingt litres par la coopérative ou la laiterie.

Mais, sous l'impulsion d'un modèle coopératif qui s'étend dans la région (cf. encadré), est prescrite, à partir du milieu des années 1970, la spécialisation de ce qu'il convient alors d'appeler les exploitations : « *les laiteries nous ont dit qu'il fallait adopter des techniques de refroidissement pour la qualité du lait et donc augmenter la pression laitière* ». Comme le mentionne Louis, la mise en place des tanks dans chaque exploitation doit par exemple assurer une meilleure standardisation de la qualité du lait, ces réservoirs placés sur chaque exploitation devant permettre une réfrigération continue pour éviter son altération. La spécialisation de la production de lait se manifeste également par la construction de salles de traite et la substitution des vaches frisonnes<sup>16</sup> d'une productivité bien supérieure, aux vaches de race locale. Les exploitations étudiées ont toutes pris le chemin de la spécialisation et de la modernisation. C'est tout particulièrement le cas de l'exploitation reprise par Marc en 1975, sur laquelle il perpétue pourtant le système productif familial de polyculture élevage pendant quatre années. Mais, l'injonction productiviste l'amène à construire une stabulation<sup>17</sup> pour concentrer l'essentiel de son activité à la production de jeunes bovins. C'est en effet à cette période que la coopérative entreprend de développer le marché de la viande de bœuf qui amène les agriculteurs à élever leur bétail, non plus tout au long de leur cycle de vie mais uniquement pour la naissance ou pour l'engraissement. L'exploitation de Patrick a également pris dès 1968 le chemin de la « révolution agricole » sous la houlette de son père. Patrick le présente d'ailleurs comme un des précurseurs de la modernisation agricole qui s'est consacré à la production intensive de lait. Il est un des premiers à avoir adopté l'ensilage dans la région, technique venue des États-Unis destinée à la conservation du fourrage et du maïs pour l'alimentation des bêtes. Une stabulation « *innovante* » est construite dès 1983 : « *Mon père a toujours voulu être intensif. Là aussi les voisins qui ont du mal, ils critiquaient mon père qui était intensif. (...). Mon père avait mis en place le pire des systèmes que l'on puisse voir aujourd'hui mais il avait une productivité très bonne*<sup>18</sup> ». Les modifications structurelles des exploitations supposent cependant des investissements très importants auxquels il faut parfois

---

<sup>16</sup> Il s'agit du nom courant attribué à la race Française frisonne Pie Noire qui sera ensuite croisée avec la race Hollandaise Holstein pour donner la Prim Holstein.

<sup>17</sup> Il s'agit d'un bâtiment dans lequel les animaux sont maintenus, soit sur une période, soit tout au long de l'année.

<sup>18</sup> Entretien avec Patrick du 10 octobre 2013.

ajouter des emprunts concernant l'achat de la maison et des terres rendant leurs propriétaires plus dépendants d'un secteur économique qui est en formation.

## 2. Des exploitations sous dépendance économique et technique soumises aux lois du marché

L'augmentation des volumes de production qu'entraîne la spécialisation et la modernisation des exploitations implique que les autres tâches - les cultures et la commercialisation - soient délaissées aux acteurs économiques d'amont et/ou d'aval dont on peut voir l'importance dans la région lesquels supportent en retour les investissements parfois très importants qu'imposent de tels changements.

### ENCADRE 1 : L'histoire d'une coopérative agricole régionale

C'est en 1932, que la Coopérative Agricole de Noëlle Ancenis est créée à Saint Marres la Jaille par des militants du catholicisme social. D'abord spécialisée dans le blé en Loire Atlantique, son réseau s'étend géographiquement jusqu'au nord-ouest du Maine et Loire<sup>19</sup>, ce qui lui permet de s'extraire partiellement des logiques syndicales et administratives départementales. Après la Seconde Guerre mondiale, la coopérative diversifie son activité à destination de la production de lait et de viande. Grâce aux techniciens et aux machines qu'elle met à destination de ses sociétaires, elle impulse et accompagne le processus de spécialisation et de modernisation agricole sous la direction d'anciens jacistes<sup>20</sup>. Ainsi, les plus grandes exploitations s'orientent vers la production de céréales tandis que les plus petites se spécialisent sur les productions de lait ou de viande qui permettent d'associer des gains de productivité sur des petits domaines fonciers. La coopérative développe de nouveaux services comme la production d'aliments destinés au bétail qui permet d'extraire les éleveurs des problématiques culturelles. Au milieu des années 1950, le lait devient la première branche de la coopérative pour représenter 42% de son activité<sup>21</sup>, facilité par l'apparition des vaches frissonnes et la création d'un service de désinfection et de désinsectisation des étables qui permet d'améliorer les conditions de la collecte. Alors que le marché de la viande est encore dominé par les chevillards et les mandataires, des agriculteurs tentent de reprendre la main sur le circuit de distribution comme le dit Bernard Lambert<sup>22</sup> par ailleurs engagé parmi les Paysans Travailleurs<sup>23</sup>: « Ras-le bol des marchands de bestiaux, des intermédiaires, des

<sup>19</sup> En 1941, la moitié des agriculteurs du canton que nous avons particulièrement investi sont sociétaires de la coopérative, cf. Marie-Roberte Bédès, *Terres de l'Ouest. Histoire d'une coopérative agricole, la CANA*, Saint-Sébastien, Editions ACL-Crocus, 1989.

<sup>20</sup> Hugues Sibille, *Les paysans se lèvent à l'Ouest*, Paris, Editions Syros, 1982.

<sup>21</sup> Marie-Roberte Bédès, *Terres de l'Ouest. Histoire d'une coopérative agricole, la CANA*, op. cit., p. 69.

<sup>22</sup> Bernard Lambert est l'auteur de l'ouvrage, *Paysans dans la lutte des classes* qui marque l'importation des théories marxistes dans le paysage agricole, Bernard Lambert, *Paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970.

<sup>23</sup> Il s'agit d'un mouvement impulsé dans l'ouest de la France pendant les années 1970 par une fraction contestataire des syndicats majoritaires que sont la FDSEA et le CDJA. Pour une présentation, voir le premier chapitre de la thèse d'Ivan Bruneau, « La construction progressive de la lutte des classes. Ruptures politiques et

mandataires de la Villette et des circuits de distribution trop longs. Nous y perdons trop d'argent. Nous devons abattre nous-mêmes les animaux et nous rendre maîtres des circuits<sup>24</sup> ». La coopérative s'introduit sur le marché de la viande au début des années 1960 en absorbant une concurrente même si sa place est encore marginale à l'échelle nationale<sup>25</sup>. Elle est pourtant en pleine expansion. Constituée de trois mille sociétaires au milieu des années 1940 elle en représente 9 000 dix ans plus tard puis 32 000 au début des années 1970<sup>26</sup>. Date à laquelle elle emploie 1100 salariés pour un chiffre d'affaires annuelle de 600 millions de Francs. La coopérative qui prend le nom de Coopérative Agricole de Noëlle- Ancenis poursuit une stratégie d'expansion en étendant sa zone d'influence du sud de l'Ille et Vilaine au nord des Deux Sèvres<sup>27</sup>.

S'engage dans le même temps un encadrement de plus en plus contraignant de l'orientation des exploitations coopératrices afin d'améliorer une productivité qui est calculée à partir des exploitations les plus performantes. Ainsi, les exploitants de plus de trente-cinq hectares et à la production annuelle inférieure de vingt-cinq mille litres de lait doivent « s'équiper en froid, reconverter leur production de lait en viande ou bien assurer le prix de ramassage supérieur entre le bidon et la Tank »<sup>28</sup>. Cet encadrement prend la forme de contrats d'intégration en ce qui concerne la production de veau de boucherie. L'agriculteur doit apporter l'intégralité de sa production à la coopérative en échange d'un support technique. Il s'agit d'assurer une qualité standard et une quantité régulière pour l'approvisionnement des marchés nationaux et internationaux. Pour faire face au développement de la grande distribution et à la fluctuation des prix, la coopérative diversifie peu à peu ses activités vers l'aval et concentre ses investissements dans l'agroalimentaire au début des années 1980. Dans un secteur en voie de concentration, la coopérative fusionne avec plusieurs concurrentes pour former TERRENA. Aujourd'hui, le groupe représente cinq milliards d'euros de chiffre d'affaires<sup>29</sup>, 14 000 salariés, 2 millions d'hectares de surface agricole utilisée et rassemble de nombreuses marques comme Paysans bretons et Douce France.

Cet encadrement économique et technique des exploitations agricoles se réalise, notamment, par le biais de contrats d'intégration qui placent alors l'agriculteur sous un contrôle stricte des conditions de production. Il lui incombe de « respecter un cahier des charges précis, recevoir des instructions des techniciens ou ingénieurs de son cocontractant et perd par exemple toute liberté dans le choix des dates de récolte et d'abattage<sup>30</sup> ». On peut en

---

organisation de la contestation » dans Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », *op. cit.*

<sup>24</sup> Marie-Roberte Bédès, *Terres de l'Ouest. Histoire d'une coopérative agricole, op. cit.*, p. 83.

<sup>25</sup> « En 1963, la coopération viande ne représente que 6% des transactions commerciales françaises », Marie-Roberte Bédès, *Terres de l'Ouest. Histoire d'une coopérative agricole, op. cit.*, p. 87.

<sup>26</sup> Marie-Roberte Bédès, *Terres de l'Ouest. Histoire d'une coopérative agricole, op. cit.*, p. 37.

<sup>27</sup> En 1970, elle possède 62 agences en Loire Atlantique, 2 en Ville et Vilaine, 25 en Maine et Loire et 2 en Mayenne, cf. Marie-Roberte Bédès, *Terres de l'Ouest. Histoire d'une coopérative agricole, op. cit.*, p. 160.

<sup>28</sup> Marie-Roberte Bédès, *Terres de l'Ouest. Histoire d'une coopérative agricole, op. cit.*, p. 140.

<sup>29</sup> Elle était la 9<sup>ème</sup> coopérative agroalimentaire en Europe et la 3<sup>ème</sup> en France en terme de Chiffre d'affaire en 2010 selon une étude menée par le cabinet d'audit PWC. Cf. PWC, *Etude sur les coopératives agricoles*, Septembre 2011.

<sup>30</sup> Marc Lorvellec, « L'agriculture sous contrat », dans Alain Supiot (Dir.), *Le travail en perspectives*, Paris, L.G.D.J., 1998, p. 182. L'auteur précise plus loin qu'un « grand nombre d'agriculteurs concluent plusieurs contrats qui les lient avec une ou plusieurs entreprises à la fois en amont et en aval : des poussins et de l'aliment

percevoir toutes les implications concrètes de ces contrats dans la présentation qu'en fait

Marc :

Enquêteur : *« J'imagine qu'au moment où vous voulez passer en production de canard la coopérative ne doit pas être très contente ? »*

Marc : *« C'est venu par le fait d'un contrôle chez nous, ils étaient très très pointilleux. En plus la coopérative avait ses propres contrôleurs, c'était des contrôleurs agréés par leur grand organisme de contrôle. Ils avaient leurs contrôleurs mais ils étaient encore plus strictes que les vrais contrôleurs. Au mois de décembre on avait une chaîne qui était en panne, et puis moi j'étais avec le dépanneur en train de réparer la chaîne d'alimentation et les volailles n'avaient pas pu sortir. Alors on a eu une amende, parce que les poulets n'étaient pas sortis. »*

Enquêteur : *« Ah d'accord, ils mettent une amende ? »*

Marc : *« On a refusé de la payer et le chef du label nous a dit qu'il fallait quand même la payer pour ne pas démotiver ses employés. Alors on a regardé nos contrats et la date, et quelques mois après on a arrêté. C'était un argument en même temps, mais c'est vrai que c'était trop dur ».* (Marc et Elise, entretien du 16 octobre 2013).

Placés dans une dépendance très étroite vis-à-vis de leur filière de production, les agriculteurs « intermittents » sont alors particulièrement sujets aux aléas du marché national et international qui connaît d'importantes fluctuations à la fin des années 1980. L'exploitation sur laquelle s'est installé Jean-Luc a par exemple subi de grosses difficultés financières au moment où le système européen des prix garantis qui permettait jusqu'ici de protéger le marché européen de la concurrence est remis en cause. S'étant orienté dans l'élevage de dix mille poules pondeuses en complément de l'élevage de vache laitière, il dit avoir « pris un sacré bouillon » lorsqu'éclate la crise de l'œuf dont il ne se remettra que « dix à quinze ans plus tard ». La baisse générale des prix confronte également Louis et sa femme dans une précarité à laquelle ils n'étaient pas habitués : « On était des archi sous smicards. C'étaient des années très difficiles ». Ces difficultés financières vont prendre une autre ampleur lorsqu'éclate la crise de la vache folle qui contraint la principale coopérative régionale dont il est membre, à arrêter la production de jeunes bovins, supprimant du jour au lendemain son principal débouché. Le rapprochement avec le consommateur vise donc non seulement pour ces agriculteurs à se réapproprier une valeur ajoutée que les filières longues tendaient jusqu'ici à leur ôter mais également à contourner les contraintes liées à la qualité des produits telle qu'elle est construite sur les marchés nationaux et internationaux. Il s'agit alors moins de

---

leur sont fournis et ils doivent restituer des poulets parvenus à leur état de croissance. Parfois même, le groupe de contrats inclut une entreprise de construction qui, selon les plans types établis par la société intégratrice, construira le poulailler ou l'étable. Une banque fournit les prêts nécessaires, pour lesquels il arrive que la société agro-alimentaire se porte caution », p. 185.



vendre l'ensemble de sa production mais plutôt d'ajuster les débouchés selon les qualités hétérogènes de sa production<sup>31</sup>.

### C. Des agriculteurs ayant bénéficié d'une ouverture scolaire et matrimoniale

Agriculteurs ayant pris la voie de la modernisation agricole en se spécialisant et en intégrant les filières économiques chargées de leur assurer des débouchés, ils sont confrontés à la fin des années 1980 à la fluctuation d'un marché dont ils sont devenus particulièrement dépendants. Dans la perspective de ne pas se restreindre uniquement à l'analyse de leurs seules dispositions économiques pour expliquer leurs stratégies économiques, nous pouvons constater qu'ils ont pleinement bénéficié de l'ouverture scolaire (1) et matrimoniale (2).

#### 1. Des exploitations dirigées par des agriculteurs ayant un important capital scolaire

Les quatre exploitations étudiées sont dirigées par des agriculteurs qui ont, par rapport à leur classe d'âge respective, des niveaux de diplôme agricole élevés témoignant d'un apprentissage scolaire technique mais aussi économique. Trois d'entre eux (Marc, Louis et Jean-Luc) appartiennent à la « première génération scolaire » née entre le début des années 1940 et le milieu des années 1950 étudiée par Ivan Bruneau dans son travail consacré aux militants de la Confédération Paysanne. A un moment où la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans n'est pas encore adoptée<sup>32</sup>, l'entrée dans le secondaire apparaît particulièrement distinctive chez les enfants issus de la paysannerie dans un contexte où seulement 37% des enfants nés entre 1946 et 1954 ont continué leurs études après l'école primaire<sup>33</sup>. Or, les trois agriculteurs appartenant à cette génération ont suivi une scolarité dans le secondaire. Louis est

---

<sup>31</sup> Guilhem Anzalone montre dans le cas des éleveurs en agriculture biologique, que ces derniers sont souvent confrontés à un « certain décalage entre les caractéristiques de leur production et les catégories de produits utilisées dans les filières de commercialisation, celles-ci reflétant notamment la spécialisation de l'élevage produite dans le cadre de la modernisation de l'agriculture ». Dans ce cadre, la vente directe constitue un complément permettant de résorber ce décalage. cf. Guilhem Anzalone, « Les économies politiques de l'agriculture biologique, Production et commercialisation de la viande bovine biologique en France », thèse de sociologie, I.E.P. de Paris, 2014, p. 282 et suivantes.

<sup>32</sup> Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans adoptée en 1959 et appliquée à partir de 1967 pour la génération née en 1953.

<sup>33</sup> Cf. le chapitre 5 de la thèse d'Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », *op. cit.*

titulaire d'un Brevet Professionnel Agricole<sup>34</sup> (BPA) alors que seules 6,2% des exploitations du département sont dirigées par un chef qui possède ce niveau de diplôme en 1979<sup>35</sup>, soit dix ans après son installation. Ce diplôme est également obtenu par Jean-Luc en 1971 au moment où il n'est pourtant pas encore devenu obligatoire pour accéder au statut d'agriculteur<sup>36</sup>. Quant à Marc, il accède au Brevet d'Apprentissage Agricole (BAA) avant de poursuivre ses études pour apprendre la comptabilité et la gestion au Centre de Formation Pour la Promotion Agricole (CFPPA<sup>37</sup>) avant son installation.

Patrick, qui appartient à la génération suivante, celle « des enfants d'agriculteurs nés entre la deuxième moitié des années 1950 et la fin des années 1960, c'est-à-dire ceux qui ont quitté le système scolaire entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980<sup>38</sup> » a également connu une trajectoire scolaire particulièrement distinctive. A une période où le temps passé à l'École s'allonge sous l'effet de la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, seulement « 14,4 % seulement des fils d'agriculteurs nés entre 1960 et 1969 sont sortis sans diplôme ou avec le seul Certificat d'études primaires (CEP)<sup>39</sup> ». Pour cette génération, la sélection scolaire ne se réalise alors plus au moment de l'accès à l'enseignement secondaire mais entre nature et niveau d'éducation, les enfants d'agriculteurs se tournant davantage vers les cycles secondaires courts<sup>40</sup>. Dans ce contexte d'inflation des effectifs dans le secondaire, Patrick accède lui à l'enseignement supérieur. Bénéficiant d'un très bon dossier scolaire, il revendique être le premier agriculteur de sa commune à posséder un Brevet de Technicien Supérieur en Techniques Agricoles, Gestion et Entreprises « *pour être chef d'entreprise* » comme il le dit. Au cours de notre entretien, il présente ces deux années passées en BTS

---

<sup>34</sup> Jusqu'à la fin des années des années 1970, l'enseignement agricole secondaire se constituait de trois cycles : le premier sanctionné par le BAA ou le BPA, le second conduisait en trois ans à un brevet d'enseignement agricole (BEA) à partir de la 4<sup>ème</sup>, et en quatre ou cinq ans à un brevet d'agent technique agricole (BATA), et troisième par le brevet de technicien agricole (BTA).

<sup>35</sup> Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 1979-1980.

<sup>36</sup> Il ne le deviendra qu'à partir de 1974. Cette forme de sélection a d'ailleurs entraîné une élévation générale du niveau de diplôme de sorte que la certification scolaire est aujourd'hui un vecteur important de la reproduction sociale des agriculteurs. A ce sujet voir, Lucie Alarcon, « "Maintenant, faut presque être ingénieur pour être agriculteur". Choix et usages des formations professionnelles agricoles dans deux familles d'agriculteurs », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol.3, n°88, 2008, p. 95-118 et Céline Bessière, *De génération en génération. Arrangement de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raisons d'Agir, 2010.

<sup>37</sup> Créés en 1968, ces structures installées à proximité d'un lycée sont dirigées par un ingénieur des travaux, et des professeurs techniques.

<sup>38</sup> Cf. Chapitre V de la thèse d'Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », *op. cit.*

<sup>39</sup> Christophe Giraud, Jacques Remy, « Etre ou ne pas être fils d'agriculteurs. Capital scolaire et devenir socio-professionnel des fils d'agriculteurs », dans Pierre Gassel, Jean-Philippe Choisis, Sandrine Petit, François Purseigle (Coord.), *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, Paris, Editions EDP, 2014, p. 306.

<sup>40</sup> Guenhaël Jégouzo, Jean-Marc Brangeon, « Les chances scolaires des enfants de paysans », *Economie et statistique*, n°67, Mai 1975, p. 3-21.

comme une « *expérience extraordinaire* » durant laquelle il a côtoyé les meilleurs professeurs, des « *intervenants nationaux* » qui enseignaient la filière laitière ou encore l'économie générale. Il n'est dès lors pas surprenant que ces agriculteurs au capital scolaire agricole constitué de savoirs économiques et gestionnaires restituent le parcours de leur exploitation au regard de ces mêmes logiques économiques et gestionnaires.

L'ouverture sociale se manifeste également à travers leurs alliances matrimoniales. Si l'homogamie socioprofessionnelle des agriculteurs n'est plus aujourd'hui aussi importante qu'elle a pu l'être, elle constitue encore pour les agriculteurs nés dans les années 1950 une particularité certaine<sup>41</sup>. Sans généraliser à partir d'un corpus que nous savons relativement restreint, nous pouvons cependant souligner la singularité de la situation matrimoniale dont font preuves les agriculteurs rencontrés dans un contexte où « c'est la part des conjointes ouvrières qui compensent la baisse de celle des conjointes d'origine agricole<sup>42</sup> ». En effet, leur niveau de certification scolaire semble avoir facilité les alliances avec des femmes issus du pôle intellectuel des groupes sociaux intermédiaires. Ainsi, Marie-Anne, l'épouse de Jean-Luc est issue d'une famille d'enseignants, activité professionnelle qu'elle a elle-même exercée quelques années. Après une scolarisation à l'École Normale elle réussit le concours du CAPES pour devenir institutrice dans une école maternelle. L'activité professionnelle de sa fratrie témoigne d'ailleurs de cette appétence pour les professions intellectuelles puisque son frère est aujourd'hui journaliste et sa sœur bibliothécaire. L'épouse de Louis a également enseigné quelques années en tant qu'institutrice tandis que celle de Marc, bien qu'elle-même fille d'agriculteur a occupé un emploi salarié dans un hôpital. On peut d'ailleurs mentionner le cloisonnement initial entre l'emploi de ces femmes et le travail de la ferme qui est l'apanage des exploitations les plus capitalistes<sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup> A partir de l'enquête emploi de 2010, Christophe Giraud et Jacques Remy montre que si l'homogamie agricole socioprofessionnelle décroît, elle reste très importante pour la génération née au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Ainsi en 2000, 54,8% des conjointes sont d'origine agricole mais le pourcentage est de 74,9% pour les femmes de 50 à 55 ans. Christophe Giraud, Jacques Remy, « Les choix des conjoints en agriculture ». *Revue d'Etudes, en Agriculture et Environnement*, 2008, n°88, p. 21-46.

<sup>42</sup> Christophe Giraud et Jacques Remy relève que quand ils se marient en dehors du cercle agricole, les agriculteurs ont plus tendance que la moyenne à vivre avec des filles d'ouvrier, dans Christophe Giraud, Jacques Remy, « Les choix des conjoints en agriculture », *Revue d'Etudes, en Agriculture et Environnement*, art. cit., p. 28.

<sup>43</sup> Christophe Giraud, Jacques Remy, « Les choix des conjoints en agriculture », art. cit.

## 2. Aménager une place à sa femme au sein de l'exploitation agricole

Pour les exploitations sur lesquelles une activité de commercialisation est entamée dans les années 1990, la place de la femme apparaît déterminante puisqu'elle correspond à leur arrivée dans l'exploitation. Pourtant, l'orientation productive choisie invitait, comme nous l'avons vu, à un cloisonnement entre l'activité professionnelle de la femme et l'exploitation. Si cette hétérogamie témoigne de l'attractivité qu'avait ces agriculteurs sur le marché matrimonial, très loin des paysans du Béarn décrits par Pierre Bourdieu dans le *Bal des célibataires*, on peut également être surpris par le décalage avec le modèle de l'exploitation familiale à deux UTH<sup>44</sup> (Unités de Travail Homme) défendu à partir des années 1960 par les lois de modernisation agricole. L'organisation du travail sur l'exploitation ne repose donc pas initialement sur l'imbrication entre la sphère domestique et la sphère professionnelle mais sur leur stricte séparation qui est cependant remise en cause au moment de l'arrivée des enfants. En effet, les trois femmes ont arrêté leur activité professionnelle pour « se consacrer à leurs enfants », ce qui témoigne sans doute de la perception positive que pouvait avoir ces couples au sujet de leur avenir. Mais, les difficultés financières rencontrées dans les années 1980 et 1990 participent également à modifier cette distinction entre la vie familiale et l'exploitation. L'installation de l'épouse permet d'apporter une force de travail supplémentaire d'autant que les possibilités offertes pour entrer en agriculture à la suite d'une reconversion professionnelle sont facilitées comme le mentionne, Elisabeth, la femme de Louis :

« Avant j'étais institutrice, et j'ai arrêté au moment de l'installation et puis on a eu trois filles assez rapidement donc j'étais mère au foyer. J'ai fait une formation de 240 heures qu'on avait eu à l'antenne locale de la chambre d'agriculture pour essayer de connaître quand même un peu mieux le métier. Et puis petit à petit c'est comme ça que je suis rentrée dans l'exploitation<sup>45</sup> ». (Elisabeth et Louis, entretien du 26 mars 2013).

Si la reconnaissance juridique du travail des femmes entamée à partir des années 1980<sup>46</sup> a sans doute facilité leur intégration au sein de l'exploitation, le recours aux

---

<sup>44</sup> La loi du 5 août 1960 s'attache à promouvoir et favoriser une structure d'exploitation de type familiale » ainsi qu'une « exploitation mise en valeur directement par deux unités de main-d'œuvre » ou autrement dit par le couple. Loi 60-808, JO du 7 août 1960, p. 7360 et p. 7361.

<sup>45</sup> Entretien du 26 mars 2013.

<sup>46</sup> Alice Barthez, *Famille, travail et agriculture*, op. cit.

mécanismes d'aides à l'installation telle que la Dotation Jeunes Agriculteurs apparaît non négligeables dans un contexte économique difficile. Profitant ainsi de l'avènement du statut sociétaire des exploitations Marie-Anne a pu s'installer en 1989 en intégrant le GAEC<sup>47</sup> qui associait Jean-Luc et ses beaux-parents qu'elle a remplacé au moment de leur départ à la retraite.

La participation des femmes aux activités de l'exploitation semble favoriser l'activité de commercialisation comme le montre les parents de Patrick qui ont commencé la vente de lait cru dès 1965 avant d'entamer la transformation du fromage à partir de 1987. Leur exemple montre que l'orientation productiviste d'une exploitation n'est en rien incompatible avec l'activité de commercialisation. Au contraire, si son père était à la pointe de l'innovation productive, c'est sa mère qui se chargeait de la vente. Pendant l'entretien, Patrick assimile d'ailleurs la valorisation de l'image de la femme en agriculture, reçue en héritage par ses sœurs, à l'activité de vente directe et de transformation dont sa mère avait la charge au sein de la ferme familiale:

*« Mes sœurs avaient une vision très positive du métier parce que ma mère avait une vraie situation sur la ferme, la vente directe. Elle n'était pas dans le cas où la femme était uniquement femme d'exploitant et avait le droit de se taire »* (Patrick, entretien du 10 octobre 2013).

On retrouve ici ce que Christophe Giraud et Jacques Remy ont pu analyser à partir du traitement des statistiques agricoles<sup>48</sup>. En effet, les « activités en discontinuité », c'est à dire marchandes non agricoles comme la vente directe, la transformation et le tourisme, sont avant les années 2000 surtout exercées par les femmes. Elles permettent d'assurer un revenu supplémentaire à l'exploitation sans remettre en cause son orientation techniciste qui reste le cœur de métier de l'agriculteur. Cette division conjugale participe dans le même temps à la valorisation du travail de la femme au sein de l'exploitation leur accordant des formes de reconnaissance auxquelles elles n'accédaient que difficilement autrement. C'est d'ailleurs ce qui a motivé la venue de la femme de Patrick sur l'exploitation, voulant reproduire une division du travail déjà éprouvée par ses parents entre une perspective très technicienne qui l'amène à avoir le deuxième niveau de productivité le plus élevé du département et une activité de diversification portée par sa femme.

---

<sup>47</sup> Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

<sup>48</sup> Christophe Giraud, Jacques Rémy, « Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas des activités de diversification agricole en France », *Travail, genre et sociétés*, n°30, 2013, p. 155-172.

## D. Construire son propre débouché et le valoriser dans l'espace agricole local

Contraints par une crise des débouchés, les « intermittents » adoptent des stratégies visant à différencier leurs produits sur le marché des biens agroalimentaires. Bien que la conversion à l'agriculture biologique constitue une manière de construire leurs produits comme des singularités<sup>49</sup>, la faible structuration de cette filière empêche toutefois de pouvoir s'y investir entièrement. Dès lors, la construction de la qualité des produits se réalise davantage à partir de la qualité des producteurs qu'il s'agit alors de mettre en scène individuellement (1) ou collectivement (2).

### 1. Mettre en scène sa vie familiale pour se singulariser

A la faveur de compétences certes technicistes mais également gestionnaires qui leur permettent d'estimer les ressources dont ils disposent au regard d'un contexte économique qui les place dans une crise des débouchés, ces couples exogames<sup>50</sup> vont tenter de construire leurs propres circuits commerciaux. Tout comme les viticulteurs de Cognac suivis par Céline Bessière, placés sous la dépendance économique de négociants qui les ont réduits au « rôle de producteurs de vin à distiller<sup>51</sup> », il s'agit pour eux de s'extraire de relations économiques inégalitaires en cherchant à se réapproprier de la valeur ajoutée, en « *travaillant les marges* » comme le dit Patrick.

La stratégie visant à diversifier leur production agricole en associant plusieurs types d'élevage que peut permettre l'installation d'une femme non issue du milieu agricole se confronte en effet rapidement à son manque de connaissance technique qu'implique pourtant la gestion d'une production. Il est significatif que la seule exploitation qui ait suivi cette option soit celle codirigée par Elise, fille d'agriculteur. Mais dans ce cas également et peut être même davantage, ils sont confrontés, en investissant des productions de niches, à un marché national

---

<sup>49</sup> Lucien Karpik, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard, 2007.

<sup>50</sup> Marie-France Garcia-Parpet, « Dispositions économiques et stratégies de reconversion. L'exemple de la nouvelle viticulture », *Ruralia*, n°7, 2000, [En ligne], mis en ligne le 22 janvier 2005, consulté le 26 juillet 2016. URL : <http://ruralia.revues.org/179>.

<sup>51</sup> Céline Bessière, « Des producteurs indépendants face aux multinationales. Les viticulteurs de Cognac sous dépendance économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°190, 2011, p. 110.

sur lequel ils ont une situation peu favorable. Ne réservant qu'une toute petite partie de leur terre à la production de myrtille (ils élèvent également des canards et des moutons), ils sont moins compétitifs que des exploitations qui s'y consacrent entièrement. En plus, leur situation géographique dans une région intermédiaire ne leur permet pas d'approvisionner en avance un marché sur lequel toute l'offre arrive en même temps du fait de la saisonnalité de la myrtille de sorte que, comme ils le disent, « *au moment de la cueillette les cours s'effondrent* ». La coopérative commande la veille pour le lendemain une quantité de myrtille qu'ils ont parfois du mal à contenter. Au moment de la livraison qu'ils assurent parfois eux-mêmes, ils ne connaissent pas le prix du produit qu'ils vendent. Face à cette situation de dépendance, Elise et son mari entreprennent de commercialiser les myrtilles par eux-mêmes. S'ils commencent à faire des marchés, le temps que ce mode de commercialisation implique (temps passé sur place, transport) n'est pas vraiment rentable puisqu'il s'agit surtout de faire goûter les fruits comme nous l'évoque Elise : « *les gens ne connaissaient pas la myrtille il a fallu leur faire apprendre ce qu'est la myrtille, leur faire goûter*<sup>52</sup> ». Cultivant un fruit qui demande une importante main d'œuvre dont ils ne disposaient pas, ils décident de faire de la vente à la cueillette, mode de commercialisation qui consiste à vendre à un faible prix un produit récolté par les consommateurs eux-mêmes. C'est d'abord par le « *bouche à oreille* » qu'ils parviennent à solliciter les consommateurs. Le dépôt de « *petits papiers* » dans les boulangeries et la publication de publicités dans les journaux régionaux marquent la connaissance de ces dispositifs comme technique pour élargir une clientèle qui s'étend peu à peu à l'échelle de la région<sup>53</sup>. Plus que de réduire les coûts de transports tant pour les consommateurs que pour les agriculteurs, la préférence pour la vente à la ferme, lieu où s'exerce indifféremment la vie professionnelle et la vie familiale permet de recevoir les « *clients en amis*<sup>54</sup> ». La relation marchande est en effet euphémisée lorsque comme le mentionne Louis les morceaux de viande sont moralement vendus avant que ne se réalise l'échange :

« *Les gens pouvaient venir à partir de 15h et c'était dans notre salle à manger, on avait des cubes frigorifiques dehors avec toutes les caissettes, c'était dans notre salle à manger avec notre feu de cheminée tout ça, le café, les petits gâteaux, et la discussion. Et là les gens aimaient beaucoup ça, pour finir ils se connaissaient entre eux. La première vache est destinée aux amis, à la famille tout ça et après c'est le bouche à oreille, et c'est ça que le*

---

<sup>52</sup> Marc et Elise, entretien du 16 octobre 2013.

<sup>53</sup> Marie-France Garcia-Parpet, « Dispositions économiques et stratégies de reconversion. L'exemple de la nouvelle viticulture, *art. cit.*

<sup>54</sup> Christophe Giraud, « Recevoir le touriste en ami. La mise en scène de l'accueil marchand en chambre d'hôtes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 170, 2007, p. 14-31.

*commercial nous avait dit, faut faire du bouche à oreille et nous on n'a jamais fait de frais de publicité, jamais. Et ça marche bien. Bon après les clients ça va ça vient, parce qu'après il y a des clients qui sont emballés au départ et qui après ne savent pas faire cuire les pot-au-feu donc ils ne reviennent pas. Mais il y en a des nouveaux qui viennent, c'était pas trop difficile. Oui c'était vite fait de toute façon. De toute façon on la vendait avant de la tuer » (Marc et Elise, entretien du 16 octobre 2013).*

C'est sur la base de liens d'interconnaissance qu'ils ont pu tisser à la fois localement, « tout le monde connaît Louis », et grâce à son épouse, issue d'autres univers sociaux que celui de l'agriculture que s'élargit peu à peu, par le « bouche à oreille », les contours de la clientèle. A la différence de l'accueil touristique à la ferme, où l'hôte n'a pas les moyens de mobiliser la demande autrement que par son appartenance à un label<sup>55</sup>, la vente à la ferme est également l'occasion d'assurer aux agriculteurs le moyen de fidéliser une clientèle en faisant de leur maison un lieu de sociabilités. Dès lors ce n'est plus tant la référence à des normes nationales qui garantit de qualité d'un produit mais plutôt sa provenance appréhendée dans la relation directe avec le couple d'agriculteurs :

Louis : « *On était assurés que c'était notre vache et que c'était nous qui l'avions mise en caissette.*

Enquêteur : Et vous sentiez que pour les gens c'était important ?

Louis : *Ah oui, oui, oui, les gens étaient confiants, et quand je reviens de l'abattoir, l'oreille de la vache est restée avec la bague. Donc c'est notre vache ! »*

(Elisabeth et Louis, entretien du 26 mars 2013)

Dans un contexte – celui de la vache folle – qui remet en cause la capacité des filières longues à assurer la qualité des produits alimentaires, la confiance ne se construit pas uniquement à partir de garanties issues d'une autorité nationale, l'État, même si pour certains le passage à la vente directe intervient au moment d'une conversion en agriculture biologique, mais surtout par la « mise en scène marchande de l'intimité familiale<sup>56</sup> » (le feu de cheminé, recevoir les clients dans la salle à manger) qui permet d'attribuer la qualité d'un produit à partir de celle de son producteur. Mais cette perspective limite dans le même temps la capacité d'extension des réseaux commerciaux expliquant que la vente à la ferme soit avant tout une activité de complément à la commercialisation plus traditionnelle dans les filières longues.

---

<sup>55</sup> Il s'agit par exemple du Label Gîtes de France et Accueil à la ferme en ce qui concerne plus particulièrement les chambres d'hôtes tenues par des agriculteurs.

<sup>56</sup> Christophe Giraud, « Recevoir le touriste en ami. La mise en scène de l'accueil marchand en chambre d'hôtes », *art. cit.*, p. 15.



## 2. Créer son circuit de commercialisation à partir de ressources collectives remobilisables

Dans les stratégies visant à valoriser symboliquement l'agriculture et à travers elle les produits qui y sont issus et ceux qui les produisent, le rôle des femmes, souvent originaires de groupes sociaux dotés culturellement apparaît particulièrement déterminant. C'est dans cette perspective que Marie-Anne nous présente les conditions de la création d'un point de vente collectif au milieu des années 1990. Fille d'instituteurs ayant elle-même enseigné dans une école maternelle, elle participe à la conception d'événements culturels, foires-expos, parcours avec des conteurs chargés de faire découvrir les produits de l'exploitation :

*« Alors ce qui avait été intéressant c'est qu'on avait aussi des structures où il y avait l'accueil à la ferme, ferme-auberge, donc on a aussi tenté de mieux faire connaître le milieu agricole, mais de façon différente, on a fait pas mal de choses, plus culturelles. C'est-à-dire qu'on a fait des nuits contées, des soirées comme ça où on avait des gens, on faisait un parcours dans la nuit avec des conteurs et on faisait un repas avant avec les produits de tous les gens. Et puis il y avait autre chose, on faisait aussi Chantappart je sais pas si vous connaissez c'est dans le cadre d'associations, on a fait des foires-expos tous ensemble, donc ça donne un autre impact, une autre image » (Marie et Anne et Jean-Luc, entretien du 30 octobre 2013).*

Mes ces ressources *a priori* exogènes à l'agriculture ne doivent pas non plus cacher celles collectives qui sont plus spécifiquement accumulées au sein des mondes agricoles<sup>57</sup>. La création des points de vente collectifs est par exemple l'occasion de s'associer à des collègues placés dans des situations similaires. En effet, à l'instar de Louis, les agriculteurs que nous avons rencontrés ne semblent pas avoir, au moment où ils entament leur stratégie de commercialisation, une position marginale au sein de leur univers professionnel. Si Louis a pu bénéficier d'un soutien qu'il juge « *inadapté* » de la chambre d'agriculture dans la création de leur circuit de commercialisation, c'est plutôt sa trajectoire syndicale dont il faut rendre compte ici pour voir comment des ressources militantes peuvent être mobilisées à des fins économiques. Ainsi Louis a franchi tous les échelons de l'engagement syndical de la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FNSEA), syndicat majoritaire

---

<sup>57</sup> Sur la combinaison des ressources endogènes et exogènes à l'agriculture dans les stratégies familiales capitalistes et plus particulièrement viticoles, voir Marie-France Garcia-Parpet, « Dispositions économiques et stratégies de reconversion. L'exemple de la nouvelle viticulture », *art. cit.*

du département. D'abord responsable au niveau de la commune puis du canton, il sera élu président de la fédération départementale et deviendra dans le courant des années 1990, c'est-à-dire au moment où il commence la commercialisation, secrétaire adjoint du syndicat majoritaire au niveau national. Cette activité syndicale lui permet de voyager, de faire des rencontres comme il le dit pendant notre entretien : « *ça te fait aller voir un peu partout dans les autres régions, j'ai été faire des congrès FNSEA dans toute la France donc ça ouvre l'esprit*<sup>58</sup> ». Au cours d'une mission de reconnaissance d'agriculture biologique en Hollande qu'il effectue pour le syndicat, il découvre le potentiel économique de cette forme de production : « *alors que pour les premiers bio il n'y avait pas de marché, là le marché commençait à se découvrir. Donc en rentrant, on a décidé de passer bio* ». C'est également dans le cadre de ses responsabilités syndicales nationales qu'il commence à s'intéresser à la vente directe. Il y rencontre une agricultrice qui commercialise directement de la viande bovine et du lait. « *Alors, elle c'était une pionnière, je sais pas comment elle a fait ça mais ça faisait déjà 10 ans qu'elle faisait de la vente directe. Alors je sais pas pourquoi et comment elle avait entrepris. Donc un jour avec le CETA*<sup>59</sup> *viande, on a affrété un car et on est parti la voir chez elle en Indre et Loire* ». Si l'on pourrait légitimement penser que l'écart à la norme professionnelle définie à partir de compétences technicistes pourrait affaiblir des positions syndicales, il n'en est rien. Au contraire, ces stratégies construites comme entrepreneuriales peuvent même être réinvesties au sein d'un univers qui place l'indépendance comme critère de l'excellence professionnelle<sup>60</sup>. En effet, vendre soi-même son produit implique par exemple de réaliser des activités qui s'inscrivent davantage en continuité du travail productif participant à étendre ses sociabilités professionnelles. Il en va par exemple ainsi pour les éleveurs qui, confrontés au manque de bouchers susceptibles de procéder à l'abattage et à la découpe des carcasses, se réunissent dans le cadre de coopératives pour le faire par eux-mêmes. Dès lors, si l'engagement syndical peut faciliter l'accès à ces formes de commercialisation, ces dernières ont en retour permis de mobiliser les réseaux de sociabilités créés dans leur cadre au sein des structures syndicales et professionnelles dont les positions dominantes reposent essentiellement sur des « phénomènes générationnels de sociabilités<sup>61</sup> ». C'est précisément le cas de Jean-Luc qui à l'origine est certes adhérent des Jeunes

---

<sup>58</sup> Entretien avec Elisabeth et Louis du 26 mars 2013.

<sup>59</sup> Centre d'Etudes Techniques Agricoles.

<sup>60</sup> Alexandre Hobeika, « Les représentations de la FNSEA : profession, État, marchés. (Orne, années 1980-2015) », thèse de science politique, Paris, EHESS, 2016.

<sup>61</sup> A partir d'une enquête statistique basée sur le fichier d'adhérents de la section départementale de l'Orne, Alexandre Hobeika montre l'effet prédictif des phénomènes collectifs par rapport à la faible implication des propriétés individuelles pour expliquer l'adhésion au syndicat, *Ibid.*, p. 242 et suivantes.

Agriculteurs mais n'y va « *qu'un peu* ». Louis qu'il a rencontré en développant l'activité de vente directe lui propose de prendre la présidence de la commission environnement nouvellement créée par la FDSEA qu'il dirige. Bien qu'agrobiologistes faisant de la vente directe, c'est parce que sa position de producteur de pommes et de cidre ne remet pas directement en cause les équilibres économiques existants dans un contexte où les injonctions environnementales envers l'agriculture se font grandissantes qu'il est élu « *contre toute attente* » au niveau cantonal puis départemental. Cette trajectoire syndicale lui permet ensuite d'être élu à la chambre départementale d'agriculture en 2001 où il est chargé de la création d'un pôle destiné à « l'espace rural et à l'environnement » qui regroupe comme nous le verrons dans le prochain chapitre la plupart des conseillers de la chambre d'agriculture travaillant sur les « circuits courts ».

Paradoxalement, si à la faveur de trajectoires sociales spécifiques ils ont pu maintenir leur exploitation en dépit de la crise de reproduction agricole, ils se confrontent néanmoins à des difficultés au moment de transmettre leur outil de travail. Dans un métier où c'est d'abord au sein de la famille que s'organise la succession, on peut être surpris que sur les trois exploitations ayant été transmises ou en cours de l'être, deux le soient en dehors du cadre familial. L'exemple de Louis est particulièrement illustratif. Père de trois filles, l'investissement scolaire qu'il a porté avec sa femme, anciennement institutrice, a contribué à les éloigner du métier d'agriculteur si ce n'est de l'agriculture tant professionnellement que matrimonialement. Ainsi, la première fille est aide-soignante à l'hôpital, la deuxième travaille dans un centre de gestion agricole et a épousé un directeur de centre de vacances tandis que la plus jeune, mariée à un agrobiologiste de l'INRA est responsable financier d'une entreprise. N'ayant pas de repreneur familial, Louis et sa femme comptent par ailleurs beaucoup sur la vente de la maison pour leur retraite. Sa localisation au cœur de l'exploitation exclue toute idée de pouvoir y rester tout comme de la vouer à l'agrandissement, ce qui remettrait par ailleurs en cause leur capacité à avoir été de bons gestionnaires. Autrement dit, il faut que quelqu'un la reprenne en l'état. Mais, son coût très élevé du fait de l'intégration de la maison au sein d'un outil de production qui n'a pas connu d'investissements importants grâce à la diversification entreprise réduit considérablement le nombre de candidats intéressés. C'est Aurélie en voie de reconversion professionnelle après avoir été conseillère dans un institut technique agricole de la région parisienne qui reprendra l'exploitation. Si, l'argent qu'elle a pu accumuler en tant que salariée et la revente de son appartement parisien ont contribué à en faire une candidate sérieuse, ses capacités entrepreneuriales et sa volonté de faire uniquement de la « vente directe » ont sans doute participé à faire d'elle le parfait repreneur malgré des

savoirs faire techniques qu'elle ne possédait pas du tout, contraignant Louis à l'aider pendant plusieurs années<sup>62</sup>.

Tout se passe alors comme si la transmission de ces exploitations, ne pouvant pas toujours s'effectuer dans le cadre familial, privilégiait le parcours de personnes non issus du milieu agricole. L'ouverture dont témoigne leur origine tant sociale que géographique serait alors la meilleure caution pour reprendre une activité professionnelle qui intègre une importante dimension commerciale comme nous allons le voir dans la prochaine partie.

---

<sup>62</sup> Céline Bessière montre que dans la transmission et la figure du repreneur se joue à la fois la transmission d'un savoir faire technique, de qualités entrepreneuriales et d'un patrimoine tant professionnel que personnel. Céline Bessière, *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, op. cit.

## SECTION II. SE SPECIALISER DANS LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS : LE CAS DE DEUX JEUNES URBAINS

Contrairement aux « intermittents » qui vendent occasionnellement leur production pour mieux compenser les possibles désajustements entre le fruit de leur travail et les débouchés traditionnels, nous allons maintenant rendre compte de l'émergence dans le cours des années 2000, de « spécialistes » qui consacrent l'ensemble de leur production à la commercialisation dans des circuits courts. En restituant la carrière de deux jeunes urbains qui investissent de nouveaux modes de commercialisation, il s'agit de montrer plus précisément comment les conditions d'entrée dans le métier d'agriculteur accentuent la dimension commerciale d'une exploitation.

Or, ces modes d'entrée en agriculture jusqu'ici analysés dans la continuité des événements de mai-juin 68 et des tentatives communautaires utopistes ont été pensés à l'aune du schème du déclassé. En effet, l'agriculture en particulier, et le monde rural en général, devaient offrir une voie de reclassement pour une bourgeoisie en déclin et une petite bourgeoisie en ascension confrontées « au décalage (aggravé par la crise économique) entre les aspirations sociales liées à la possession d'un certain nombre de titres scolaires et universitaires et les conditions réelles d'insertion professionnelle et sociale ouvertes à leurs détenteurs<sup>63</sup> ». Ainsi au mouvement des utopistes s'ajoutait la « révolte des éducateurs<sup>64</sup> » que le désajustement entre les représentations de soi attachées aux professions intellectuelles et les conditions pratiques de leur exercice aurait précipité. L'élargissement du recrutement des « néoruraux » à la petite bourgeoisie nouvelle s'expliquait alors par les effets de la crise économique. Or, principalement centrée sur les conditions sociales de possibilité aux départs, cette herméneutique<sup>65</sup> tendait à rendre homogène sous l'appellation « du mouvement du retour » et des « néoruraux » des trajectoires qui pouvaient être pourtant très différentes en fonction des contextes locaux d'arrivée et des professions investies. Par ailleurs, l'accentuation de la déqualification structurale des titres scolaires depuis les années 1980<sup>66</sup> et la persistance des crises économiques auraient dû augmenter la proportion de ces outsiders

---

<sup>63</sup> Danièle Leger, « Les utopies du retour », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°29, 1979, p. 54.

<sup>64</sup> Danièle Hervieu Leger, Bertrand Hervieu, *Le retour à la nature : au fond de la forêt, l'État*, Paris, Seuil, 2005, [1979].

<sup>65</sup> Boris Gobille, « Crise politique et incertitude : régimes de problématisation et logiques de mobilisation des écrivains en mai 68 », thèse de science politique, Paris, EHESS, 2003.

<sup>66</sup> Stéphane Beaud, *80% au Bac et Après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2003.

dans l'agriculture. Les données statistiques confortent, au contraire, l'actualité de l'endoreproduction de cette profession (88,2% des agriculteurs ont un père exploitant<sup>67</sup>) ainsi que sa proximité avec les mondes ouvriers et indépendants. Les nouveaux entrants sont davantage issus de ces derniers (68%) que des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires réunies (18%). Mais même en s'intéressant ici à des entrées en agriculture en provenance d'une petite bourgeoisie urbaine, parcours *a priori* typique du déclassement, on voudrait montrer combien ceux-ci peuvent être compris dans une perspective longitudinale au-delà des seules ruptures biographiques. Redonner à ces formes de mobilité leur caractère dynamique revient alors à parler plutôt de « déplacements sociaux<sup>68</sup> ».

Les recherches attentives à la place de l'école dans les processus de reproduction sociale insistent sur les « contradictions de l'héritage<sup>69</sup> » qu'engendrent des socialisations conflictuelles parce qu'issues de classes sociales d'origine et d'arrivée distinctes et distantes. Principalement centrées sur les trajectoires de promotion sociale, elles se concentrent sur les coûts de ces déplacements sans pour autant prendre en compte les effets de continuité qui souligneraient davantage le travail de mise en cohérence et de conciliation des déplacés. Des travaux ethnographiques<sup>70</sup> et quantitatifs<sup>71</sup> récents montrent l'intérêt de prendre en compte les modalités d'actualisation des dispositions qui participent aux « ajustements » et aux « accommodements » qui rendent les multiples appartenances acceptables. Outil d'objectivation de la sociologie des professions, la notion de carrière<sup>72</sup> contribue alors à restituer les déplacements dans une logique processuelle tout en rendant compte du travail sur soi qu'ils impliquent<sup>73</sup>. L'analyse en termes de carrière, sensible aux diverses socialisations et à leurs négociations dans une perspective diachronique et synchronique, prend alors sa pleine mesure à l'échelle individuelle pour tenir compte des ressources mobilisées pour jouer des

---

<sup>67</sup> Source : INSEE - Enquête Formation et Qualification Professionnelle 2003.

<sup>68</sup> Dominique Memmi, « Les déplacés. Travail sur soi et ascension sociale : la promotion littéraire de Jules Romains », *Genèses*, vol.24, n°1, 1996, p. 57-80.

<sup>69</sup> Pierre Bourdieu (Dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, Coll. Points, 2015, [1993].

<sup>70</sup> Paul Pasquali, « Les déplacés de l'« ouverture sociale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°183, 2010, p. 86-105.

<sup>71</sup> Jules Naudet, « Se sentir proche quand on est loin », *Sociétés contemporaines*, vol.4, n°88, 2012, p. 125-153.

<sup>72</sup> Everett Huges, *Le regard sociologique. Essais choisis*. Textes rassemblés par Jean-Michel Chapoulie, Editions de l'EHESS, 1996.

<sup>73</sup> Dominique Memmi, « L'ascension sociale vue de l'intérieur : les postures de la conquête », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°100, 1996, p. 33-58.

possibles ouverts par le paysage institutionnel comme des « remaniements subjectifs qui y sont associés<sup>74</sup> ».

Ainsi, nous allons restituer la carrière d'installation de deux maraîchers « spécialistes » en quatre séquences. La première s'attache à comprendre comment l'agriculture devient un possible professionnel pour des jeunes urbains issus de la petite bourgeoisie (A) tandis que la seconde présente leurs modalités d'entrée dans la profession agricole (B). La troisième séquence mentionne les conditions sociales qui concourent au recrutement des consommateurs pour stabiliser les réseaux commerciaux des deux maraîchers (B). La dernière pointe la tension entre l'origine sociale des deux maraîchers qui facilite, sur la base d'une proximité sociale, le recrutement des consommateurs et leur appartenance nouvelle aux mondes agricoles (C).

## A. L'orientation vers l'agriculture face aux effets paradoxaux de la professionnalisation agricole

La première séquence s'attache à réinscrire l'orientation vers l'agriculture de deux jeunes urbains dans leurs possibles scolaires et professionnels. Tous les deux issus de la bourgeoisie parisienne, leur origine sociale et géographique ne les prédisposaient pas à investir le domaine agricole auquel ils n'étaient pourtant pas tout à fait étrangers (1). La convergence de l'enseignement agricole et de l'enseignement général facilite la transformation de leur titre scolaire tandis que leur apprentissage pratique du métier d'agriculteur se réalise à travers la multiplication de stages (2).

### 1. L'agriculture dans l'espace des possibles de deux jeunes urbains

Installés en GAEC<sup>75</sup> en maraîchage biologique depuis 2009 et 2010 sur une exploitation de 4,5 hectares, Pierre et Matthieu se sont rencontrés en seconde générale dans un lycée du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, lieu géographiquement très éloigné des mondes ruraux et agricoles. Pierre est fils d'indépendants. Après des études à l'école Boule<sup>76</sup>, son père, enfant de commerçants, connaît une grande réussite professionnelle à travers la création

---

<sup>74</sup> Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol.51, 2001, p. 199-215.

<sup>75</sup> Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

<sup>76</sup> Créée en 1886, l'école Boule est une des écoles françaises d'art les plus prestigieuses.

d'une agence publicitaire, ce qui lui permet de se constituer un important patrimoine mobilier et immobilier légué en partie à Pierre après son décès en 1996. Sa mère, qui n'a pas suivi d'études supérieures, travaille dans la restauration et devient propriétaire de son propre restaurant dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de la capitale. La trajectoire familiale de Matthieu se manifeste davantage par l'accès à des postes qualifiés de salariés dans la fonction publique diplômée dans une ville moyenne de province : son père est professeur de français au collège et sa mère infirmière. C'est après leur séparation que Matthieu rejoint Paris accompagné de sa mère et de sa sœur. L'observation des bulletins scolaires de Matthieu montre qu'il développe un rapport « compliqué » à sa scolarité et plus particulièrement au moment du lycée. Elle laisse apparaître une défiance passive vis-à-vis de l'institution qui se matérialise par une « *désinvolture*<sup>77</sup> » et un nombre d'absences « *très élevé* » rendant difficile son évaluation à l'aune de résultats jugés « *inquiétants*<sup>78</sup> ». Son maintien dans la filière générale, qui se fait au prix de trois redoublements, témoigne d'une stratégie familiale d'investissement particulièrement intense et d'autant plus visible qu'elle doit faire face à des injonctions d'orientation très fortes. Son parcours scolaire qui se conclut en 2004, par l'obtention du baccalauréat littéraire au rattrapage à l'âge de 21 ans, contraste avec celui de sa sœur, bonne élève, qui poursuit sa scolarité jusqu'à l'obtention d'un master 2 de sociologie.

Pour Pierre, fils unique, l'investissement familial dans l'institution scolaire s'accomplit d'abord dans les stratégies de placement qui l'amènent à connaître trois collèges en quatre ans et deux lycées en trois ans. Les menaces de redoublement le conduiront par exemple à poursuivre une partie de sa scolarité dans un collège privé hors contrat très réputé des quartiers bourgeois parisiens. Il obtiendra le baccalauréat littéraire au rattrapage et son faible investissement en première année de philosophie le mènera à abandonner rapidement l'université.

Après quelques tentatives avortées dans la restauration, Pierre se dirige finalement assez rapidement vers l'agriculture. Secteur d'activité qui réactive des pré-dispositions familiales à l'aventure indépendante, ses parents ayant également tous deux investi des domaines professionnels différents de ceux de leurs parents respectifs. Cet horizon agricole semble de surcroît d'autant plus réalisable qu'il rentre en résonance avec la trajectoire de son

---

<sup>77</sup> Appréciation générale du bulletin du deuxième trimestre de première littéraire, 2003.

<sup>78</sup> Appréciation générale du bulletin du premier semestre de terminale littéraire, 2004.



grand-père maternel qui, une fois devenu bachelier<sup>79</sup> dans les années 50, quitte l'univers familial de la bourgeoisie parisienne pour créer un élevage de volailles dans le sud-ouest de la France et se consacrer à l'écriture de poèmes. En outre, les vacances et les week-ends passés dans le manoir acquis par ses parents dans un village rural de l'ouest de la France participent à une première forme de familiarité aux espaces ruraux et agricoles. Bien qu'intermittent et d'ordre récréatif, cet ancrage local devient une ressource qui permet à sa mère de lui négocier, en 2004, un premier stage de six semaines chez un couple d'agriculteurs rencontrés sur un marché à proximité de leur manoir.

Si Matthieu n'a fait qu'envisager une inscription en lettres pour devenir professeur de français « comme son père », sa première expérience professionnelle après le bac lui donne un aperçu de l'écart entre ses prétentions professionnelles et les postes qu'autorise son titre scolaire. Standardiste, réceptionniste de nuit dans la clinique privée où travaille sa mère, il éprouve la précarité notamment affective que peut engendrer le travail nocturne et de façon concomitante, le rétrécissement de ses aspirations sociales, lesquelles se confrontent aux possibles que constituent les trajectoires des membres de son groupe commun de pairs. Après des études dans le secondaire, deux de ses amis s'inscrivent dans des classes préparatoires aux grandes écoles et un troisième se dirige dans le domaine de la restauration dans la lignée de ses parents en tant que serveur. L'agriculture comme possible professionnel se cristallise alors par l'intermédiaire de Pierre, en contrat d'apprentissage dans une exploitation maraîchère de la Sarthe. C'est sur cette même exploitation qu'il effectue à l'été 2005 son premier emploi dans le domaine agricole en compagnie de son ami, retrouvant ainsi l'espace rural, qui ne lui est pas tout à fait étranger pour avoir vécu pendant quelques années avant la séparation de ses parents dans un petit village rural du sud-ouest de la France.

On semble retrouver ici le quatrième des types de déclassement étudiés par Bernard Lacroix au sujet des « communards » dont la position héritée dominante et l'échec scolaire prédisposaient à une bifurcation tant improbable que radicale<sup>80</sup>. Insister sur la rupture de la bifurcation rend cependant difficile la compréhension des processus qui permettent de rendre acceptable de telles mobilités<sup>81</sup>. Ainsi, l'obtention d'un baccalauréat général marque

---

<sup>79</sup> L'histoire familiale raconte qu'il a obtenu les meilleures notes de l'Académie de Paris l'année d'obtention de son baccalauréat.

<sup>80</sup> Bernard Lacroix, *L'utopie communautaire. Mai 68, l'Histoire sociale d'une révolte*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, [1981].

<sup>81</sup> Mickaël Voegtli, « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence ». *Lien social et politiques - RIAC*, n°51, 2004, p. 145-158.

davantage l'ouverture d'une période d'indétermination<sup>82</sup> pendant laquelle peut s'expérimenter un certain nombre d'expériences sociales pour celles et ceux dont la pente de la trajectoire sociale n'est pas encore stabilisée. Paradoxalement, la faible conversion du capital culturel en titre scolaire participe, pour les enfants des groupes dotés culturellement, à les placer dans une position d'apesanteur sociale, position détachée, en apparence, des déterminismes. L'exemple de Pierre et Matthieu montre que la mobilisation du capital social dans sa dimension familiale ou amicale<sup>83</sup> constitue autant d'occasions pour multiplier les expériences d'altérité. Ce moment d'apesanteur peut dès lors prendre toute son ampleur à la campagne, réceptacle de la manifestation de la réalisation de soi en conformité avec leur appartenance d'origine. En effet, l'enfance passée avant la séparation de ses parents pour l'un, la vision récréative acquise pendant les week-ends et les vacances dans le grand manoir secondaire acheté par ses parents pour l'autre, les conduisent à valoriser la campagne comme « réserve culturelle » entendue comme « cadre d'un style de vie non prédateur et non-destructeur, affranchi des modes de consommations urbaines, respectueux des rythmes et des équilibres naturels<sup>84</sup> ».

C'est donc moins le déclassement que la mobilisation de capitaux autres que scolaires qui, d'une certaine manière, pousse Pierre et Matthieu à tenter leur chance dans un secteur assez proche pour être accessible et assez éloigné pour satisfaire l'aspiration à se réaliser par soi-même.

## 2. Les conditions de transformation d'un titre scolaire général en titre scolaire agricole

La généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire dont un des corollaires est la convergence des filières d'enseignement, a rendu possible une mobilité sociale des enfants d'agriculteurs. Mais, à l'inverse, elle a également eu comme conséquence d'assouplir les conditions d'entrée des jeunes dont les parents ne sont pas agriculteurs dans les études spécialisées du domaine agricole. Si l'agriculture constitue un avenir envisageable et envisagé, c'est aussi parce que le titre scolaire de Matthieu et Pierre, le baccalauréat littéraire en l'occurrence, est une ressource susceptible d'être réinvestie dans l'enseignement agricole, par le système des équivalences. Avec un baccalauréat général, désormais, ils peuvent

---

<sup>82</sup> Gérard Mauger, « Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et prévisions* (CNAF), n° 40, 1995, p. 19-36.

<sup>83</sup> Rémi Sinthon, *Que sont-ils devenus ? Sociogenèse des trajectoires et professionnelles des élèves d'une classe de terminale scientifique*, Mémoire de master, ENS/EHESS, 2008.

<sup>84</sup> Jean-Claude Chamboredon, « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », *Revue française de sociologie*, vol.21, n°1, 1980, p. 97-119.

candidater à un BTS agricole. La convergence du système éducatif général et de l'enseignement agricole engagée à partir des lois de modernisation agricole de 1962 ainsi que l'élévation du niveau de diplôme requis pour l'accès aux aides à l'installation sont autant de mécanismes qui rendent possible l'existence de passerelles, qu'elles s'expriment par une intégration du rôle de l'école dans les stratégies de reproduction familiales agricoles<sup>85</sup> ou à l'inverse par un investissement d'outsiders. L'accès différencié des deux futurs maraîchers à l'enseignement agricole montre cependant que la seule certification scolaire n'est pas suffisante pour accéder à la profession. La connaissance pratique de l'agriculture constitue un filtre d'entrée dans l'enseignement agricole notamment pour le BTS. Ainsi, après avoir effectué deux stages, Pierre parvient à intégrer à 19 ans un BTS ACSE<sup>86</sup>, le plaçant parmi les 26% des exploitants agricoles de moins de 40 ans diplômés de l'enseignement supérieur agricole<sup>87</sup>. A l'inverse, Matthieu, qui n'a aucune expérience pratique en agriculture, s'en voit refuser l'accès. Ce n'est qu'après une année d'accumulation d'emplois non ou mal rémunérés dans ce secteur, qu'il parvient à intégrer un BPREA, une formation professionnelle pour adulte<sup>88</sup> moins exigeante que l'enseignement supérieur agricole.

Les stages et les emplois de saisonniers déterminent alors, pour ceux qui n'ont pas été socialisés par la famille au monde agricole, les voies d'accès à l'apprentissage pratique de l'agriculture et à l'acquisition d'une expérience professionnelle, laquelle s'appréhende au prisme du statut d'ouvriers agricoles et s'éprouve par des tâches d'exécution comme le désherbage pour l'activité maraîchère. Cette dernière, très demandeuse en main d'œuvre non qualifiée, apparaît comme une production susceptible d'être investie par les candidats à l'agriculture. Bien que saisonnier, le maraîchage offre des emplois sur une longue période de l'année pour ceux qui sont prêts à suivre le rythme productif en fonction des régions. Cette période pendant laquelle s'appréhende l'agriculture « par le bas » contraint à une importante mobilité géographique<sup>89</sup> et résidentielle obligeant par exemple Matthieu à « vivre dans son camion ».

---

<sup>85</sup> Lucie Alarcon, « "Maintenant, faut presque être ingénieur pour être agriculteur". Choix et usages des formations professionnelles agricoles dans deux familles d'agriculteurs », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol.3, n°88, 2008, p. 95-118.

<sup>86</sup> Analyse et conduite des systèmes d'exploitation.

<sup>87</sup> Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010.

<sup>88</sup> Le Brevet Professionnel Responsable d'une exploitation agricole est une formation pour adulte. Cf. *Le devenir professionnel des femmes titulaires d'un BPREA*, ENESAD, 2002. On y apprend qu'en 2002, l'âge moyen des stagiaires masculins en BPREA est de 31 ans et de 33 ans pour les femmes. Les conditions d'accès au diplôme sont les suivantes : être âgé de plus de 18 ans, être titulaire d'un CAPA ou avoir suivi un cycle complet conduisant au BEPA ou avoir suivi une scolarité complète en seconde et justifier d'une année de pratique professionnelle à temps plein lors de la dernière évaluation.

<sup>89</sup> Pendant cette période, Matthieu a travaillé dans trois départements différents et Pierre dans cinq.

La connaissance pratique de l'agriculture, critère de sélection dans l'accès aux formations agricoles, apparaît dès lors comme une caution à l'investissement du candidat et un moyen d'incorporer des connaissances professionnelles spécifiques. Une fois cette condition remplie, les ressources scolaires initiales réinvesties au sein du parcours agricole peuvent offrir une voie à la réussite scolaire. Mais surtout, l'hybridation des compétences requises démontre l'importance de la perpétuation par l'enseignement agricole du contrôle de la profession sur sa propre reproduction<sup>90</sup> et constitue pour les candidats issus des villes des moments de socialisation qui forgent une distance aux normes citadines, notamment d'habitation.

## B. S'installer par substitution

Dans un métier dont l'entrée se fait principalement par transmission familiale, l'obtention des dispositifs étatiques d'aides semble particulièrement déterminante pour ceux qui sont issus d'autres univers sociaux (1). Les trajectoires de Pierre et Matthieu, qui symbolisent une extériorité aux mondes agricoles, sont valorisées par des agriculteurs qui sont à la marge des organisations professionnelles agricoles, favorisant ainsi l'accès au capital foncier (2).

### 1. Mises à distance du salariat et dévouements au travail

Si l'obtention de titres scolaires agricoles est si importante dans le cas d'agriculteurs hors cadres familiaux, c'est parce qu'elle procure la capacité agricole, critère nécessaire mais pas suffisant pour bénéficier des dotations jeunes agriculteurs (DJA)<sup>91</sup>. Celles-ci sont un enjeu important pour les outsiders qui aspirent à entrer dans une profession dont la transmission du

---

<sup>90</sup> Claude Grignon, « L'enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°1, 1975, p. 75-97.

<sup>91</sup> Les critères pour pouvoir bénéficier de la DJA sont les suivants : Le bénéficiaire doit être âgé au moins de 18 ans et ne pas avoir atteint les 40 ans au moment de sa première installation comme agriculteur à titre principal ou secondaire ; Etre titulaire de la capacité professionnel agricole (diplôme et expérience) ; Obligation de s'installer sur au moins un demi-SMI (10 ha SAU pondéré) ; Suivre un stage collectif pour l'installation ; Réaliser un plan de développement de l'exploitation pour vérifier la faisabilité du projet et la présenter à la C.D.O.A ; Le PDE doit faire ressortir un revenu prévisionnel en 5<sup>ème</sup> année > 1 SMIC par unité de travail agricole familial, pour les ATP ; S'engager à rester exploitant ATP ou ATS pendant cinq ans, tenir une comptabilité de gestion et respecter dans les 3 ans, les normes relatives à la protection de l'environnement et au bien-être animal ; Remboursement des aides en cas de non respect d'un des engagements .

patrimoine productif familial (capital d'exploitation et patrimoine foncier) est un pré-requis pour l'accès au statut d'indépendant. L'installation en maraîchage, orientation productive qui sollicite peu de terres et d'investissements, peut s'accomplir en grande partie grâce à des subventions publiques pour les prétendants écartés des successions familiales. Plus connues sous le nom d' « aides à l'installation », leur octroi est conditionné, entre autres, au dépôt d'un plan de développement de l'exploitation devant la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) du département<sup>92</sup> composée majoritairement de représentants du secteur agricole. Par la validation ou non des dossiers, elle participe à la définition des frontières professionnelles.

Bien que principalement orientés autour de la dimension économique et comptable du projet d'installation, les plans de développement de l'exploitation (PDE) contiennent une injonction biographique à travers l'exposition des « expériences agricoles » dans le cadre plus général de la « présentation de l'exploitant ». Loin d'être aussi complets que des autobiographies d'institution à vocation totalisante<sup>93</sup>, ils donnent tout de même à voir le travail de mise en forme symbolique des trajectoires relevant alors d'une forme d'autobiographie professionnelle. Aussi matérialisent-ils pour nos deux candidats les stratégies respectives de présentation de soi face aux attentes supposées et anticipées de la profession agricole<sup>94</sup>.

---

<sup>92</sup> La CDOA doit réunir trente-deux membres parmi quatre types de membres : cinq membres représentant l'État et des collectivités territoriales (DDA, Conseil Régional, Conseil Général, Communautés de communes...) ; quatorze membres représentant le secteur agricole proprement dit (Syndicats, MSA, Chambre d'Agriculture, banques...) ; huit membres représentant des activités concernées par l'agriculture (entreprises agro-alimentaires, coopératives, distributeurs..), cinq membres au titre d'associations ou d'experts.

<sup>93</sup> Claude Pennetier, Bernard Pudal, « Ecrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939) », *Genèses*, vol.23, n°1, 1996, p. 53-75.

<sup>94</sup> Sylvain Maresca, « Le théâtre de la profession », *Actes de la recherche en sciences sociales*. n°65, 1986, p. 77-85.

## ENCADRE 2 : Matthieu

« J'ai rencontré Pierre en seconde au Lycée, et nous sommes restés amis. C'est en passant le voir au printemps 2005 sur une exploitation maraîchère où il travaillait pendant son BTS acse par apprentissage que j'ai changé radicalement d'orientation. Les premières esquisses du projet datent de ce moment. Mais l'ESA d'Angers m'a refusé un BTS productions horticoles en doutant de ma motivation et de mon appréciation de la difficulté du métier. Pour éviter un deuxième refus l'année suivante, j'ai travaillé sans congés dans plusieurs exploitations, le plus souvent sans rémunération, jusqu'aux inscriptions. Mais alors que ma candidature était acceptée, je me suis fait conseiller une formation plus adaptée à mes attentes : le BPREA en Agriculture biologique, spécialité maraîchage. J'ai l'année suivante profité des contacts de Sidy pour travailler sur des fermes maraîchères à l'étranger. Je m'y suis marié, ce qui m'a empêché de monter un projet commun en première année avec Pierre. J'ai pu, par l'intermédiaire du cédant, passer en stage parrainage et commencer avec lui sur le terrain<sup>95</sup>. »

La mise en récit, par Matthieu, de son « expérience agricole » révèle une certaine forme d'extériorité. C'est en effet par une succession de rencontres qu'il décrit son parcours sinueux fait à la fois d'échecs, de renoncements et d'empêchements mais aussi de réussites. Son entrée dans l'univers agricole inscrit dans un changement radical d'orientation s'explique par son lien d'amitié antérieur avec Pierre. Les conseils, la mise à disposition de contacts et son mariage à l'étranger (en Inde), sont désignés comme les ressorts de l'irrégularité de son itinéraire scolaire agricole et professionnel, révélant l'importance de ses autres sphères de vie (amicale et amoureuse) et leur imbrication, qu'elles soient d'ailleurs convergentes ou non. La mobilisation du registre du management pour exposer son parcours à l'installation (« *Les premières esquisses du projet* », « *monter un projet* ») constitue dès lors l'assurance d'une réflexion et d'une implication sur son devenir dans l'agriculture mais qui, à la différence de Pierre, ne s'articule pas à un vocabulaire technique.

---

<sup>95</sup> Plan de développement de l'exploitation de Matthieu, 2010.

### ENCADRE 3 : Pierre

« Lorsque j'ai pris la décision de devenir agriculteur, j'ai d'abord effectué plusieurs stages de tâtonnement avant de découvrir le maraîchage diversifié et d'entamer un apprentissage de deux ans dans cette production au GAEC la Cigale. J'ai ensuite réalisé un contrat de professionnalisation d'un an dans un groupement de trois producteurs maraîchers qui pratiquaient également la vente au panier. Au cours de ces expériences, j'ai pu me former sur des exploitations d'une bonne technicité et d'une bonne viabilité. Pendant mes congés, intéressé par l'utilisation du cheval de trait, j'ai pu effectuer des stages dans plusieurs exploitations où celui-ci était utilisé. Récemment j'ai pu être convaincu de la faisabilité de son utilisation dans le Loiret.<sup>96</sup> »

A travers la présentation d'une trajectoire rectiligne largement centrée sur le poids de la volonté, Pierre inscrit sa bifurcation biographique dans l'ordre de la responsabilité individuelle, « j'ai pris la décision de devenir agriculteur ». Le registre discursif qu'il emploie pour faire état de son parcours prend quant à lui un caractère personnel et professionnel qui s'insère dans le répertoire entrepreneurial lié à l'univers économique: « technicité », « viabilité », « faisabilité ». Alors que Matthieu se réfère uniquement à des rencontres humaines, Pierre explique son accumulation d'une expérience agricole par le passage au sein de structures, dans un « GAEC », un « groupement de trois producteurs maraîchers » et « plusieurs exploitations » présentés au regard de leur type de production (« le maraîchage diversifié »), leur mode de production (« le cheval de trait ») ou de commercialisation (« la vente au panier »). Il ne fait pas non plus de liens directs entre ses « expériences » agricoles et ses autres sphères de vie, ce qu'illustre la première phrase de son autobiographie. En commençant par sa prise de décision, il éloigne finalement son passé hors de l'agriculture distinguant ainsi sa vie privée de sa vie professionnelle.

Face à cette commission (CDOA), ils tentent, chacun à leur manière, de convaincre la profession qu'ils se sont bien convertis à l'agriculture. Leur présentation respective de leur arrivée dans l'agriculture souligne explicitement pour le premier et implicitement pour le second une rupture biographique mettant ainsi en scène la distance à leur vie passée dont ils se seraient soustraits. L'éloignement des symboles du salariat que constitue le « travail sans congés » et « sans rémunération » manifesterait alors une garantie de leur implication et d'une intériorisation d'un rapport dévoué au travail proche de celui des indépendants,

---

<sup>96</sup> Plan de développement de l'exploitation de Pierre, 2009.

abandonnant implicitement le monde « protégé » du salariat, monde auquel leur origine urbaine renvoie symboliquement. Bien que le jugement porté par les membres de la commission ne puisse être directement appréhendé ici, l'obtention par Pierre et Matthieu du niveau d'aide le plus important possible témoigne, malgré le caractère « atypique »<sup>97</sup> du projet, d'une conformité aux attentes. D'ailleurs au cours d'un entretien réalisé avec la conseillère installation de la chambre d'agriculture qui a suivi le projet de Pierre, celle-ci reconnaîtra l'effort d'explicitation d'un projet pourtant jugé « exotique ».

L'agriculture apparaît alors comme une profession dont l'entrée est conditionnée pour les nouveaux arrivants à la mise à distance de leurs origines sociales et donc à la mise en récit de leur propre conversion<sup>98</sup>. On retrouve ici le travail de mise en concordance biographique à partir duquel se jouent les mécanismes d'adhérence et qui contribue à construire les frontières symboliques du groupe.

## 2. « Se faire installer » dans une région d'éleveurs

S'implanter, lorsque l'on « *n'a pas de terres et qu'on est libre de s'installer dans plusieurs régions*<sup>99</sup> » peut s'avérer très difficile comme cela a été étudié à propos des « transmissions artisanales en zone rurale<sup>100</sup> ». Alors que les trajectoires de Pierre et Matthieu ne sont pas particulièrement marquées par des activités militantes, les réseaux militants locaux vont constituer une ressource face au processus endogène et autochtone de transmission foncière, ressource d'autant plus importante quand le patrimoine familial est faible. En effet, la caution de Matthieu en vue d'un prêt sera supportée par des militants, le faible volume de patrimoine familial ne suffisant pas pour la banque, à la différence de Pierre dont l'accès au crédit est largement facilité par le patrimoine mobilier et immobilier important dont il a hérité après le décès de son père.

C'est en répondant à une annonce consultée sur le bulletin d'informations du Groupement d'Agriculture Biologique départemental, association représentative des producteurs en agriculture biologique, qu'ils prennent connaissance de la possibilité d'accéder

---

<sup>97</sup> Sont considérés comme atypiques par la Chambre d'agriculture et la CDOA chargée du parcours à l'installation, les projets qui sont en dehors des productions principales du canton. Exemple : producteur de safran, pépiniériste.

<sup>98</sup> Peter Berger, Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006, [1966].

<sup>99</sup> Livret de formation de Pierre, *Certification et conduite de production en agriculture biologique et commercialisation*, CFPPA, 2008.

<sup>100</sup> Alice Mazeaud, « Le rôle du capital d'autochtonie dans la transmission d'entreprises artisanales en monde rural », *Regards sociologiques*, n°40, 2010, p. 45- 57.



à des terres sur la commune de Saint Raphael du Bois. Denis, éleveur de vaches laitières, propose la cession par la vente et le bail oral de 4,5 hectares pour la création d'une exploitation maraîchère dans un contexte local où la question foncière, marquée par une forte concentration des exploitations agricoles, est un enjeu important. La commune connaît conjointement entre 2002 et 2007 une diminution de 20% du nombre de ses exploitations et une augmentation conséquente de la surface moyenne utilisée (de 52 à 64 hectares)<sup>101</sup>. Militant de la Confédération paysanne et membre fondateur du Réseau Agriculture Durable, Denis est éleveur de vache laitière depuis 1981 après avoir été, pendant quelques années, salarié d'une importante coopérative. Fils cadet d'une famille de deux enfants, il ne reprend pas l'exploitation familiale transmise à son frère aîné, ce qui le contraint à acheter une ferme. La conversion en agriculture biologique à partir de 1999 le marginalise dans l'espace agricole local, ce qui l'amène à multiplier des liens professionnels et militants au niveau départemental et régional ainsi qu'à cultiver des sociabilités quotidiennes en dehors de l'univers agricole. La question de la transmission familiale de son exploitation, si elle ne se pose pas encore, paraît s'éloigner dans la mesure où aucun de ses trois enfants ne semble pour l'instant concerné. Ils s'orientent vers le domaine artistique et sont encore fortement mobiles. Son fils aîné vit dans le sud de l'Espagne et a mis en place un jardin d'éveil pour enfants en complément de ses activités de musicien. Sa fille, inscrite au conservatoire régional, apprend à être chanteuse de jazz alors que son fils cadet poursuit un voyage autour du monde principalement financé par sa musique. Leur disposition aux activités artistiques et leur appétence pour le voyage les rendent finalement proches de Matthieu et Pierre, du point de vue générationnel et du capital culturel, qu'ils côtoient par ailleurs, mais les éloignent dans le même temps de l'activité de leur père. La situation de création qui se caractérise par la vente et la location d'une petite partie des terres s'apparente dès lors à un processus de transmission dans lequel la famille intervient, non pas directement mais par procuration. Le capital culturel des maraîchers pressenti à l'aune de leur parcours se présente comme une caution « d'ouverture<sup>102</sup> » qu'ils partagent avec les enfants de Denis, permettant à ce dernier de résoudre la contradiction entre la prétention à la reproduction et son éloignement. Comme observé dans le contexte complètement différent des reprises non familiales d'exploitation productiviste en GAEC<sup>103</sup>, se construisent entre le cédant et les repreneurs partiels des relations de quasi parenté. Par

---

<sup>101</sup> Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988, 2000 et Chambre d'agriculture du Maine et Loire, données synthétiques sur l'agriculture 2007, Juin 2008.

<sup>102</sup> Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », *op.cit.*

<sup>103</sup> Alice Barthez, « Installation "hors du cadre familial" et relation d'adoption », *Économie rurale*, n°253, 1999, p. 15-20.

leurs propriétés sociologiques, Matthieu et Pierre sont d'une certaine manière des fils par procuration de Denis, filiation qui renvoie à la « dimension affective au personnel de socialisation » propre au processus d'alternation décrit par Berger et Luckmann<sup>104</sup>. Leur trajectoire atypique, urbaine et dotée en capital culturel de par leur famille et milieu d'origine (profession des parents et devenir de leurs fratries et relations amicales) qui s'exprime par leur goût du voyage et leur ouverture sociale, en font les alliés des membres marginalisés et contestataires de la profession agricole.

La création, parce qu'elle se situe en dehors du marché foncier classique, participe à leur mise à distance de l'agriculture et des organisations professionnelles agricoles locales<sup>105</sup> centrées sur l'élevage que la position du cédant avait initiée. En effet, la petite surface de l'exploitation, la production « atypique » en maraîchage, les écartent de la stratégie de la CUMA<sup>106</sup> de la commune, orientée vers l'achat de matériel adapté à des exploitations agricoles spécialisées en élevage bovin de plus grande dimension.

### C. Mobiliser des réseaux locaux pour des allochtones

L'entrée de Pierre et Matthieu à la marge de l'agriculture les éloigne des circuits commerciaux traditionnels. La mobilisation des réseaux locaux d'interconnaissance visant à la création d'une AMAP se réalise alors grâce à des agriculteurs et des groupes militants, qui se font en quelque sorte les intermédiaires (1) entre des producteurs et des consommateurs très proches socialement (2).

#### 1. L'intervention d'intermédiaires pour mobiliser les consommateurs

De la même manière que les conditions d'installation des deux transfuges participent à une mise à distance du monde agricole, leur stratégie de commercialisation basée sur la création d'une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) les place en dehors de la structuration économique de la profession autour des filières. Ce mode de commercialisation offre l'avantage de s'assurer de la pérennité d'un débouché par

---

<sup>104</sup> Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, op. cit., p. 262.

<sup>105</sup> Le marché foncier est un enjeu très important pour les organisations professionnelles qui leur permet d'entretenir un réseau d'adhérents, cf. Alexandre Hobeika, « Les représentations de la FNSEA : profession, État, marchés. (Orne, années 1980-2015) », op. cit.

<sup>106</sup> Coopérative d'utilisation de matériel agricole.

l'abonnement de consommateurs à la livraison de paniers via des contrats de six mois tout en autorisant des formes d'investissements hétérogènes<sup>107</sup>. Situés sur une petite exploitation agricole maraîchère dans une région d'élevage, Pierre et Mattieu peuvent en effet difficilement s'insérer dans les circuits commerciaux traditionnels que constituent la revente à un grossiste ou les marchés de détail. Leur installation qui ne rentre pas dans le cadre d'une reprise mais dans celui d'une création ne peut pas bénéficier des circuits commerciaux de leur cédant qui est éleveur de vache laitière<sup>108</sup>. Cette difficulté se manifeste particulièrement au moment d'investir le marché hebdomadaire de la ville sous-préfecture située à une vingtaine de kilomètres de leur exploitation. Profitant du départ d'un collègue, ils entament la vente sur le marché le samedi matin qui s'avère toutefois très peu rentable. En effet, ce marché qui vient d'être créé et ne regroupe que trois commerçants pâti largement de la concurrence avec celui du mercredi qui, bénéficiant le même jour de la tenue d'un des plus importants marchés à bestiaux de France, réunit près de cent trente exposants.

Mais si la commercialisation en AMAP constitue un mode de commercialisation pensable qu'ils ont pu préalablement appréhender au cours de leurs différents stages, la difficulté réside pour ces allochtones, dans le fait de mobiliser des clients dans un dispositif marchand qui repose avant tout sur des réseaux locaux d'interconnaissance<sup>109</sup>. Mais, ne provenant pas d'un canton dont le caractère rural diminue d'autant plus les chances de pouvoir solliciter des clients ne cultivant pas leur propres légumes, Pierre et Matthieu vont pouvoir bénéficier de l'intervention d'intermédiaires dont leur principal allié Denis. La position relativement marginale de Denis au sein de l'espace local agricole va paradoxalement constituer une ressource dans la construction de l'AMAP destinée à devenir le principal débouché de Pierre et Matthieu. En s'appuyant sur le réseau des agriculteurs agrobiologistes du canton il permet tout d'abord d'agrandir l'offre de l'AMAP à d'autres produits comme l'huile, la viande de bœuf, les œufs et le fromage. En outre, l'arrivée de ces nouveaux producteurs, parce qu'ils sont eux-mêmes inscrits dans des réseaux de sociabilités extérieurs à l'agriculture, va également permettre d'élargir un peu plus la clientèle potentielle. Si comme nous l'avons vu, la hausse du niveau d'études requis pour devenir agriculteur a entraîné un

---

<sup>107</sup> Comme le montre Madlyne Samak dans sa thèse, ce dispositif est l'objet d'investissements hétérogènes que l'on peut d'ailleurs expliquer par un mode de structuration régional et national qui est encore en voie de construction s'il n'est pas ouvertement contesté. C'est précisément le cas dans le département qui nous concerne. Cf. Madlyne Samak, « Un engagement par le travail ? Enquête sur les maraîchers biologiques des Alpes Maritimes », thèse de sociologie, EHESS, 2014.

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> Fabrice Ripoll, « L'économie "solidaire" et "relocalisée" comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) », *Regards sociologiques*, n°40, 2010, p. 59-75.

accroissement du volume de capital culturel des agriculteurs, elle a également rendu possible des trajectoires professionnelles beaucoup moins rectilignes que celles que pouvaient connaître les générations antérieures. La généralisation de l'accès à l'école, ainsi que la convergence de l'enseignement agricole et de l'enseignement général ont contribué à élargir l'espace des possibles des futurs agriculteurs en rendant de plus en plus fréquent l'exercice d'un autre métier avant de reprendre l'exploitation familiale. Ces itinéraires, parce qu'ils participent à la multiplication des expériences au sein d'autres univers sociaux, concourent à la constitution d'un réseau de sociabilités hors agriculture, comme l'atteste le parcours de Grégory. Après des études supérieures agricoles, il suit une spécialisation en fiscalité agricole qui l'amène à entamer sa carrière professionnelle dans un cabinet d'expertise comptable, et à la poursuivre dans l'enseignement technique agricole en tant que professeur de gestion. Il ne reprendra l'exploitation céréalière de ses parents que bien après, diversifiant au passage son activité par l'élaboration d'huiles végétales. Sa trajectoire l'amène à côtoyer d'autres univers sociaux que ceux relatifs à l'agriculture à travers des pratiques culturelles telles que le théâtre :

*« Dans les relations qu'on a, il y a des gens qui ont une certaine sensibilité à la bio en tant que consommateurs. Je sais pas si tu connais X et Y (des consommateurs de l'AMAP), tous ces gens-là ce sont des gens qu'on connaît par le biais d'activités culturelles ou autres. Et donc tous ces gens sont dans le culturel, par le théâtre. Certains ont été les initiateurs de pièces de théâtre. D'autres ont été dans la chorale. Moi aussi, malgré mon emploi du temps, je suis un passionné du théâtre, je fais du théâtre. Donc tu sais dans les activités culturelles on se côtoie. J'ai fait un peu de théâtre à Saint Raphael du Bois, on se fait des relations, plein de choses. Bon il y a la bio coop aussi. Un autre qui est un ami de vingt-cinq ans, qui a des ruches sur l'exploitation. C'est plein de connaissances comme ça. J'ai fait partie de l'association Slovénie échange. On est allé en Slovénie ensemble, c'est-à-dire qu'on avait un projet qui avait été avalisé par l'Europe. En réalité ce projet consistait à montrer l'agriculture Bio française à la Slovénie. Et on avait un village qui était jumelé avec la commune. On était deux producteurs à aller là-bas. C'était huit jours et nous on est resté trois semaines. Donc on retrouve les gens qui... alors qui n'ont pas forcément la même sensibilité dans tous les paramètres, bien entendu. Je pense notamment par rapport au paramètre religieux. Moi je suis complètement athée, alors qu'il y a des gens qui dans ce milieu-là, que ça soit sur l'environnement ou on est d'accord mais sur le côté religieux on ne s'entendra jamais. Et puis ce groupe s'élargit. Et puis je pense que ce qui est intéressant c'est que c'est dans la démarche de chacun, en fonction de son vécu, de son éducation, mais j'ai toujours recherché ce qui sortait un peu du moule collectif. Parce que c'est vrai que dans ce monde de la bio, de l'AMAP etc., entre guillemets, on est pas dans le moule, on est des marginaux » (Grégory, agriculteur, producteur de céréales et d'huiles végétales, entretien du 3 août 2009).*

Les réseaux militants permettent d'étendre encore un peu plus le « bouche à oreille » qui constitue la principale voie de recrutement de la clientèle. En effet, Denis comme Grégory

militent au sein d'une association écologique du canton créée à l'occasion des élections municipales de 2008. Si le but initial de l'association éco-pignéenne consistait à interpeller les candidats sur les problématiques environnementales pour les contraindre à prendre position à partir d'un corpus de propositions, son champ d'intervention s'élargit aux questions relatives au cadre de vie une fois les élections passées<sup>110</sup>. N'étant ni une formation explicitement politique puisqu'elle n'a constituée aucune liste ni une association telle qu'elle est définie localement, à savoir sportive, culturelle ou sociale<sup>111</sup>, il s'agit dorénavant pour ses membres de « *prouver concrètement que c'est possible* ». Dans cette perspective, l'installation de Pierre et Matthieu, et à travers elle la création de l'AMAP, constitue une véritable opportunité qui permet dans le même temps de consolider un peu plus les liens entre des agriculteurs qui s'en font les porte-paroles (cf. encadré 2) et des militants environnementaux qui y voient une manière de mettre en pratique leur engagement en réduisant la distance géographique entre les lieux de production et les lieux de consommation<sup>112</sup>.

---

<sup>110</sup> Frédéric Sawicki, « Le temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », dans Jacques Lagroye (Dir.), *La politisation*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 2003, p. 123-146.

<sup>111</sup> Il existe alors cinquante huit associations au sein de la commune de Pigné, chef-lieu de Canton lesquelles sont répertoriées sur le site de la mairie selon cette répartition : association sportive, culturelle et sociale.

<sup>112</sup> Le journal des adhérents de l'association mentionne par exemple que « Les produits bio eux-mêmes ne dérogent pas à la règle et voyagent parfois beaucoup avant d'arriver dans notre assiette, avec les inconvénients que l'on sait : délais et frais de transport, fraîcheur, sans oublier le rejet de CO2 dans l'atmosphère », cf. *Journal des adhérents de l'éco Pignéenne*, n°1, 2009, p. 3.

#### ENCADRE 4 : Réunion de l'association éco-pignéenne du Jeudi 9 Octobre 2008

Ce soir-là, une réunion est organisée par l'association écologique éco-pignéenne qui est intéressée par la création de l'AMAP. Pierre est nerveux, conscient qu'une partie de la réussite de l'AMAP et à travers elle de son installation va s'y jouer. Denis, l'agriculteur qui l'installe sur son exploitation est à l'initiative de la réunion et nous emmène. Membre de l'association écologique, il souhaite présenter le jeune maraîcher en cours d'installation à des militants pouvant également être de futurs clients.

La salle où se trouve la réunion est prêtée par la mairie de Pigné. Toute petite, sans chauffage, chaises ni même de tables, elle témoigne sans doute des relations compliquées que l'association peut entretenir avec les élus de la ville. La réunion commence par un rapide tour de table permettant à l'ensemble des participants de se présenter. La moyenne d'âge est de quarante-cinq ans, le plus jeune étant le maraîcher et la plus âgée, une retraitée. A quatre agriculteurs qui se trouvent être déjà associés à la création de l'AMAP, s'ajoutent neuf autres participants qui exercent ou ont exercé des professions intermédiaires de l'enseignement et de la santé. L'une d'entre eux est infirmière tandis qu'un autre s'occupe de personnes handicapées dans une structure spécialisée. L'ordre du jour prévoit la présentation du fonctionnement d'une AMAP dont peu de personnes présentes, excepté les producteurs, ne connaissent le principe. Pierre, le maraîcher, est invité à exposer « *son projet d'installation* » ainsi que la composition de ses paniers de légumes, non sans de nombreuses hésitations dues certainement à l'ampleur de l'enjeu, qui rendent son explication difficilement compréhensible. Voyant les difficultés de Pierre à s'exprimer, Denis reprend la parole avec beaucoup plus d'aisance. Il peut mobiliser son expérience à parler en public qu'il a accumulé lors de ces nombreuses activités militantes (confédération paysanne, réseau agriculture durable et éco-pignéenne) pour se faire en quelque sorte le porte-parole et le garant de Pierre. Une fois la présentation terminée, l'ensemble des membres de l'association s'accorde pour dire que la création de l'AMAP permettra d'attribuer à l'association une certaine visibilité et de « *prouver concrètement que c'est possible* ». Certains membres se disent même intéressés pour devenir consommateurs.

Outre que le soutien de cette association permette d'ouvrir le recrutement de consommateurs à des cercles militants, elle participe à élargir encore un peu plus les contours de la clientèle potentielle. En effet, les pratiques militantes routinières que sont la distribution de tracts (cf. document), le collage d'affiche et la mobilisation de journalistes locaux, facilitent l'enrôlement de consommateurs qui sont particulièrement préoccupés par les questions liées à une alimentation saine comme Eléonore et Benoit qui ont pris connaissance de l'initiative en lisant un prospectus. Travaillant respectivement à la mairie de Pigné en tant que secrétaire et dans le commerce, ils ne sont pas adhérents d'associations et encore moins militants d'autant que comme le confie Benoit « *ce n'est pas compatible avec son travail* ». C'est plutôt

l'intégration de l'alimentation au sein des préoccupations liées à la santé qui s'impose rapidement comme l'élément d'explication de leur adhésion comme le mentionne Eléonore :

Enquêteur : « *Qu'est ce qui t'as intéressé dans ce principe ?* »

Eléonore : *J'en avais déjà entendu parler et c'est le fait, enfin je dis toujours, on habite Pigné qui est en milieu rural et ça m'impressionne toujours quand on va dans les grandes villes de traverser plein de champs et d'être obligé d'acheter ses légumes au supermarché. Et c'est vrai que je ne les achète jamais au supermarché mais au marché de Pigné. Et du coup, je me suis intéressée de savoir d'où venaient les fruits, les légumes et c'est là qu'on se rend compte que les haricots verts viennent du Kenya, même en cette saison-là. Donc quand j'ai entendu parler de l'AMAP, j'y suis tout de suite allée.*

Enquêteur : C'est donc une collègue de la mairie qui t'a donné le prospectus ?

Eléonore : *Oui, parce qu'elle sait que je suis à l'affût de tout ce qui est bio et même au niveau de la médecine et tout ça. Enfin, nous on est suivi depuis longtemps par un médecin homéopathe et c'est vrai que je ne vais pas sur Pigné parce qu'aussitôt que les enfants ont un petit truc ils les mettent sous antibiotiques et je ne suis pas du tout d'accord. Donc j'ai trouvé un médecin qui me convient et donc elle sait que je suis assez proche de la nature. C'est pas ça mais je fais attention à ce que je mange. J'ai mon plus jeune qui fait de l'eczéma alors que je l'ai allaité sept mois exclusivement parce que moi je fais pas mal d'allergies et je voulais pas qu'il les ait mais ça n'a pas empêché de... Mais a priori, ça venait de mon alimentation à moi parce que je consomme encore des choses que je ne devrais pas consommer. »*

(Eléonore, entretien du 1<sup>er</sup> Juillet 2009)

Les arguments apportés par Élodie pour son choix d'adhérer à l'AMAP font apparaître la prise en compte de l'alimentation dans le domaine de la santé que véhicule la médecine homéopathe. A ses questionnements au sujet des modes de commercialisation des fruits et légumes ainsi qu'à leur provenance s'articulent ses préoccupations au « niveau médical ». A travers le lien étroit construit entre sa propre alimentation au moment de l'allaitement et l'eczéma de son fils se dessine les prescriptions médicales telles qu'elles apparaissent, par exemple, au moment de la prise en charge de la grossesse et de la petite enfance. Bien que de plus en plus généralisée, la réception des normes alimentaires notamment lorsqu'elles sont d'ordre médical reste encore aujourd'hui clivante socialement parce que largement corrélées à la détention d'un niveau relativement élevé de capital culturel<sup>113</sup>. Se formalise alors une montée en généralité, une philosophie sociale qui permet d'associer la santé, l'alimentation et à travers elle les modes de commercialisation autour de la question plus générale de « l'environnement ».

---

<sup>113</sup> Séverine Gojard, « Changement de normes, changement de pratiques ? Les prescriptions alimentaires à destination des jeunes enfants dans la France contemporaine », *Journal des Anthropologues*, n°106-107, 2006, p. 269-285.

## 2. La mise en scène du producteur « garant de la qualité des produits »

Si par le flou dont elle est l'objet<sup>114</sup>, la figure de consommateur constitue une véritable ressource<sup>115</sup> pour le recrutement de futurs clients, sa mobilisation risque cependant d'engendrer dans le même temps des comportements consuméristes dans un dispositif qui nécessite un engagement collectif et durable<sup>116</sup>. L'objectif de l'organisation d'une réunion publique en janvier 2009 qui a certes pour but de diffuser l'information de sa création afin de recruter les futurs adhérents vise aussi à expliciter le mode de fonctionnement de l'AMAP. Dans la salle polyvalente de la petite commune rurale de Saint Raphael du Bois, une soixantaine de personnes informées par les tracts, les affiches et le bouche à oreille, se regroupent. Sur l'estrade, trois membres de l'association écologique qui se présentent comme des « *consommateurs potentiels* » sont chargés d'animer la réunion. Face à eux, au premier rang, se tiennent les « *producteurs* » et derrière eux, les « *consom'acteurs* ». Séparation spatiale qui met en scène la division des rôles sociaux et qui fait exister par son caractère objectivé ces deux catégories de classement.

A la responsabilisation du consommateur<sup>117</sup>, « *acteur de sa consommation, solidaire et citoyen* » est présentée une « *transparence* » du producteur qui doit être « *accessible en matière d'information sur l'exploitation, sur sa politique, se faire connaître et rendre compte au consommateur de ses produits* ». En d'autres termes, la classification professionnelle indigène<sup>118</sup> de producteur renvoie à un gage de proximité notamment relationnelle lors de sa présence à la vente en même temps qu'elle met à distance la figure de l'agriculteur productiviste, éloigné socialement. Dès lors que les paniers de légumes sont vendus à l'avance, c'est moins la qualité des produits qui est directement en jeu mais plutôt la qualité

---

<sup>114</sup> En revenant sur la manière dont la catégorie de consommateur s'est construite dans l'espace public, Louis Pinto montre l'hétérogénéité de ses usages qui oscillent entre celui issu de la théorie économique et celui relatif à leur défense. Louis Pinto, *La constitution du consommateur comme catégorie de l'espace public*, CSU, 1985, 170 p.

<sup>115</sup> Sophie Dubuisson-Quellier montre toute l'ambiguïté des mouvements qui critiquent les consommateurs et leurs pratiques consuméristes tout en les mobilisant, cf. Sophie Dubuisson-Quellier, « Cible ou ressource : les ambiguïtés de la mobilisation des consommateurs dans la contestation contre l'ordre marchand », *Sociologie et sociétés*, vol.41, n° 2, 2009, p. 189-214.

<sup>116</sup> Sophie Dubuisson-Quellier et Claire Lamine, « Faire le marché autrement. Le cas des paniers de fruits et de légumes bio comme mode d'engagement politique des consommateurs ». *Sciences de la société*. 2004, n°62, 145-167.

<sup>117</sup> Sophie Dubuisson-Quellier, *La consommation engagée*. Paris, Presses de Science Po, 2009.

<sup>118</sup> Cédric Lomba et Jean-Philippe Mazaud, « Approches ethnographiques et historiques », *Sociétés contemporaines*. vol.2, n°54, 2004, p. 5-13.



de ceux qui les produisent et leur capacité à remplir les clauses du contrat<sup>119</sup>. Le travail d'appariement semble alors d'autant moins contraignant que les producteurs et les consommateurs, lorsqu'ils ne s'inscrivent préalablement pas dans les mêmes réseaux de sociabilité apparaissent sociologiquement proches. Grégory consacre par exemple l'essentiel de son intervention à décrire les valeurs nutritionnelles des différentes huiles qu'il vendra dans le cadre de l'AMAP. Son discours, très technique et précis, proche de celui que pourrait tenir un nutritionniste, résonne alors avec les attentes d'Élodie en termes d'alimentation. Tout se passe comme si, sur la base d'affinités électives, la trajectoire sociale de Grégory lui permettait de répondre et de s'ajuster aux aspirations des consommateurs. Ce qu'Élodie formalisera en entretien en rendant compte de son intérêt pour l'explication de la vertu des huiles.

En ce qui concerne Pierre et Matthieu, c'est leur origine sociale et résidentielle, parce qu'elle est la manifestation la plus certaine de leur extériorité au monde agricole traditionnel, qui apparaît comme une assurance de leur compréhension des attentes formulées par des consommateurs issus de la petite bourgeoisie rurale. Dans ce territoire rural de faible densité (42 habitants au km<sup>2</sup>), marqué par une forte présence ouvrière et une diminution régulière du nombre d'agriculteurs (cf. tableau)<sup>120</sup>, on observe une expansion des services publics après la Seconde guerre mondiale, puis des secteurs de l'enseignement et de la santé (ouverture de structures médico-sociales dans le chef-lieu de canton, par exemple). Se développe alors, à partir de la fin des années 70, une population salariée relativement stable économiquement, et davantage dotée culturellement.

---

<sup>119</sup> En effet, ce dispositif diminue l'importance de la mise en scène des produits au moment de la distribution, contrairement par exemple aux artisans d'art qui ont recours à un « appareillage à la fois matériel et symbolique, conçu pour attirer l'œil du client ». Cf. Anne Jourdain, *Du cœur à l'ouvrage. Les artisans d'art en France*, Belin, Paris, Coll. « Socio-histoires », 2014, p. 200.

<sup>120</sup> Je tiens à remercier Abdoul Diallo, ingénieur du CESAER pour la mise en forme de ces données.

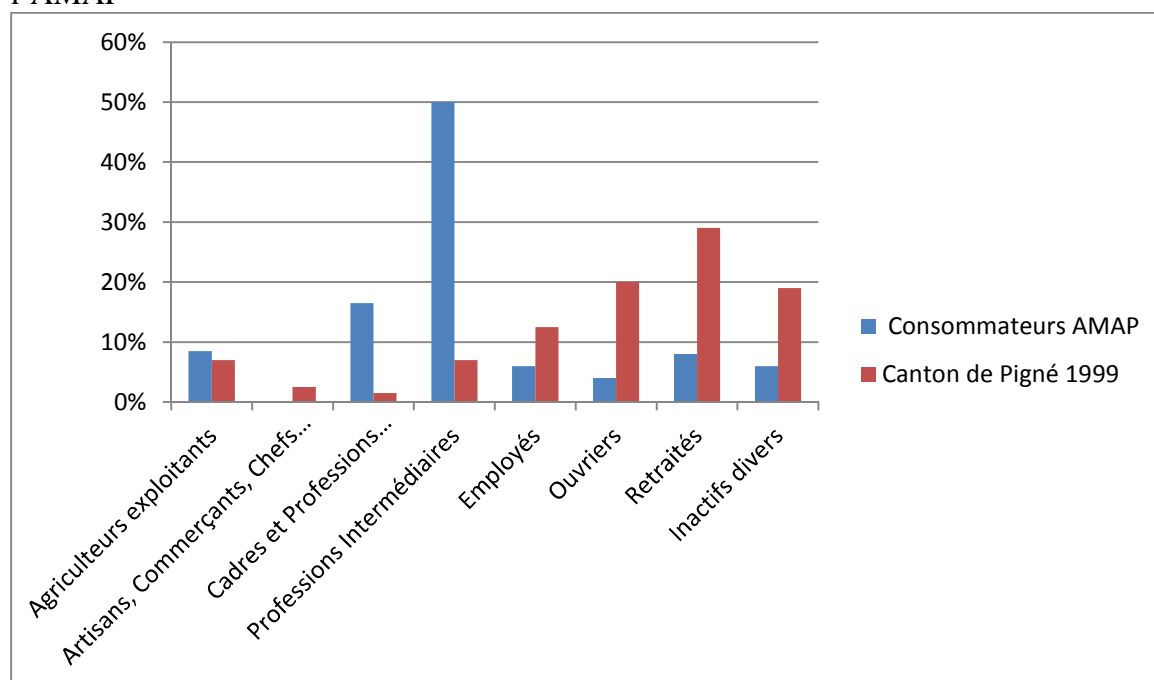
**TABLEAU 1 : Répartition de la population active par CSP**

<b>Pigné</b>	<b>1968</b>	<b>1975</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2008</b>
Population active de 15 ans ou plus	4608	4425	4308	4072	4191	4453
Agriculteurs exploitants	42	32	29	22	14	10
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8	8	6	7	5	6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2	2	2	4	3	5
Professions intermédiaires	6	8	11	11	14	16
Employés	10	13	15	18	25	23
Ouvriers	31	37	37	38	39	40
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Source: insee-rp68-99 données harmonisées, rp 2008 exploitation complémentaire*

Quasi exclusivement, ce sont en effet des membres de cette petite bourgeoisie qui adhèrent à l'AMAP, comme l'attestent les résultats d'un questionnaire que nous avons élaborer. En effet, alors que les ouvriers, retraités et inactifs constituent 68 % de la population du canton, ils ne représentent que 18 % des membres de l'AMAP. A l'inverse, les professions intermédiaires ainsi que les cadres et les professions intellectuelles y sont surreprésentés : 67 % des adhérents à l'association sont issus de ces groupes, qui ne forment pourtant que 9 % de la population locale (Graphique 1). Parmi eux, les cadres de la fonction publique et les professions intermédiaires de l'enseignement et de la santé sont particulièrement nombreux.

**GRAPHIQUE 1** : Comparaison de la population du canton de Pigné et des consommateurs de l'AMAP



Source : INSEE - RP1999<sup>121</sup>.

Majoritairement recrutés au sein de la fraction culturelle de la « petite bourgeoisie rurale renouvelée <sup>122</sup> », c'est-à-dire des cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques et des membres des professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilée, les membres de l'AMAP sont proches culturellement des deux maraîchers. Les affinités électives et distinctives qui s'expriment dans l'accord tacite autour de la figure de producteur garant de la « *qualité des produits* » déterminent dès lors les contours d'une activité professionnelle entendue principalement dans sa proximité physique et sociale avec une clientèle dotée culturellement. Plus rurale qu'agricole, l'exploitation est donc principalement structurée par les logiques commerciales<sup>123</sup>. La définition de l'agriculture autour d'une problématisation alimentaire participe ainsi à la définition de normes professionnelles non plus uniquement produites par le monde agricole autour des compétences techniques liées à la capacité de production mais également par des personnes issues des groupes sociaux relativement dotés qui promeuvent avant tout des aptitudes commerciales. La tenue vestimentaire de Pierre et Matthieu montre

<sup>121</sup> Inactifs divers : Jeunes de moins de 15 ans, étudiants, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

<sup>122</sup> Ivan Bruneau, Nicolas Renahy, « Une petite bourgeoisie au pouvoir. Sur le renouvellement des élus en milieu rural », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°191-192, 2012, p. 48-57.

<sup>123</sup> Pierre Muller, « Un métier né de la crise : exploitant rural », *Sociologie du travail*, vol.87, n°4, 1987, p. 459-475.

l'intériorisation, l'incorporation des injonctions liées à la production de légumes telle qu'elle se joue dans l'interaction commerciale.

**ENCADRE 5 : Journal de terrain du 13 avril 2012**

Arrivé un peu plus tôt au lavoir Matthieu arrive dans son camion de pompier transformé en moyen de transport de légumes. Après l'avoir aidé à installer sa marchandise, je donne un coup de main à André, producteur de volaille pour mettre en place sa vitrine de refroidissement. Surpris par sa tenue vestimentaire (il est habillé d'un long manteau noir, d'un jean propre et repassé et de chaussures cirées), je lui fais remarquer qu'elle contraste avec celle de Matthieu (dreads locks, tongues, jean délavé et troué, plein de terre).

André me répond : « *en tant que producteur de viande, je m'oblige à avoir l'air propre parce que la viande c'est spécifique. Alors que pour les légumes c'est différent, les images renvoyant aux problèmes de l'hygiène sont différents. C'est un peu l'inverse pour les maraîchers. Des maraîchers qui paraissent trop propres seraient soupçonnés de ne pas vraiment travailler la terre mais de faire de l'achat revente.* »

L'intervention d'André montre qu'une tenue vestimentaire acceptable pour un maraîcher n'est pas la même que celle d'un « *producteur de viande* », ce qui renvoie à la définition du producteur par rapport à sa production, c'est-à-dire à la qualité attendue et spécifique à chaque produit. Il existerait dès lors une tenue vestimentaire propre à chaque produit construite par exemple pour la viande au regard des normes hygiéniques et pour les légumes au regard de leur origine. Si comme nous l'avons vu précédemment, Matthieu et Pierre sont présentés et pensés comme des producteurs garants de la qualité de leur produit, leur tenue vestimentaire montre l'intériorisation de cette définition. Les vêtements usés et imprégnés de terre qu'ils portent lors des distributions constituent ainsi une garantie de la provenance des légumes se conformant aux représentations des consommateurs. Et plus fondamentalement, elle met en jeu une forme de distinction par rapport aux commerçants et à d'autres maraîchers aux pratiques de production qui peuvent être très éloignées et dont l'activité d'achat revente les éloigne du contact avec la terre<sup>124</sup>.

---

<sup>124</sup> Madlyne Samak, « Les conditions pratiques d'un engagement économique et moral. Les maraîchers biologiques et la saisonnalité des fruits et légumes », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, n°1, 2013, p. 93-116. Sur la mise en scène de la distance du commerce par les producteurs, voir également Anne Jourdain, *Du cœur à l'ouvrage*, op. cit.

## D. Eloignement social de la clientèle et recherche d'indépendance

La proximité sociale des maraîchers avec les membres de la petite bourgeoisie rurale facilite la création d'un dispositif marchand permettant aux premiers de se maintenir économiquement. Cependant, la dimension commerciale de l'exploitation les rend économiquement très dépendant d'une clientèle vis-à-vis de laquelle ils s'éloignent à mesure de leur maintien dans l'agriculture (1). L'enjeu consiste alors de s'en extraire en multipliant des modes de commercialisation qu'il leur revient toujours de créer (2).

### 1. L'éloignement social de leur clientèle

L'importance de la dimension commerciale de l'exploitation compense l'acquisition d'un faible volume de patrimoine productif, les rapprochant des professions libérales dont la spécificité réside dans la détention d'un patrimoine immatériel constitué par une clientèle. La contractualisation de leur débouché avec un groupe de consommateurs les insère dans une situation de dépendance économique propre à un marché monopsonistique, de sorte que leur maintien économique est conditionné à l'entente qu'ils entretiennent avec les membres de l'AMAP et à leur capacité à pouvoir répondre à leurs attentes. Or, leur faible revenu (800 euros par mois pour chacun d'entre eux les premières années de leur installation) dépendant pour moitié des aides publiques (régionales et nationales) les éloigne de certaines pratiques notamment culturelles de la petite bourgeoisie rurale avec qui ils sont pourtant alliés, ce qui les conduit à n'entretenir, avec les « amapiens », que peu de relations en dehors des moments liés à la distribution des paniers. Au contraire, les contraintes liées à un temps de travail exigeant et à un possible économique restreint les rapprochent finalement des franges les moins stabilisées des mondes ruraux et les éloignent des styles de vie d'un salariat travaillant dans le secteur public. Cette fragilité économique (faible patrimoine productif, petite exploitation par la surface et revenu faible), et dont témoigne le mobil home comme logement, les situe finalement dans la partie la plus instable de l'agriculture et des mondes ruraux. L'exploitation devient par exemple le lieu où des amis ayant des difficultés à se loger parce que n'exerçant pas d'emplois stables viennent provisoirement garer leurs camions et leurs caravanes pour dormir et où s'organisent des grandes fêtes qui viennent perturber la tranquillité du village voisin.

Mais les deux maraîchers s'inscrivent également dans un espace des possibles qui revêt une dimension internationale leur permettant de contourner une position potentiellement ambivalente sur le marché matrimonial local par exemple : la valorisation de leur parcours par les franges les plus dotées culturellement des mondes ruraux lesquelles s'accommodent difficilement de la rudesse de leurs conditions matérielles de vie. Ces stratégies à portée internationale ont par exemple permis à Matthieu de rencontrer sa femme lors d'un voyage en Inde comme « wwoofer<sup>125</sup> ». Cette dernière ayant travaillé sur la petite exploitation qui a accueilli Matthieu et de nationalité indienne, son origine sociale et géographique la rend familière de conditions de vie éloignées des standards occidentaux. Bien que pouvant être décrit comme précaire, l'hébergement en mobil home ne les a pas empêché d'avoir un enfant auquel la femme de Matthieu se consacre d'ailleurs entièrement. Si son origine étrangère renforce encore un peu plus une garantie d'extériorité, elle rend cependant difficile, du fait de sa méconnaissance du français, les interactions avec les consommateurs qui sont avant tout des consommatrices <sup>126</sup> . On comprend alors que contrairement aux agriculteurs « intermittents », Pierre et Matthieu ne peuvent donc pas faire de leur lieu d'habitation celui de la mise en scène marchande de la vie familiale tant celle-ci semble éloignée des normes portées par les membres de la petite bourgeoisie dont ils sont dépendants économiquement.

## 2. *Des producteurs en voie d'indépendance*

Le rapport différencié qu'ils entretiennent au statut d'indépendant du fait de leur origine sociale, ne concerne cependant pas l'activité de commercialisation qui est au contraire l'occasion pour l'un comme pour l'autre de s'extraire momentanément de l'exploitation et de l'activité productive. Ils participent parfois tous les deux aux distributions qui sont alors davantage le moyen d'aller voir des collègues pour échanger des conseils de production que de discuter avec des consommateurs auxquels ils peuvent reprocher de ne pas prendre le temps. Ne pouvant plus tout à fait anticiper la demande de clients dont ils s'éloignent de plus en plus socialement, ils doivent alors mobiliser des moyens pour saisir leurs goûts et leurs envies sous peine d'être confrontés à de grandes difficultés économiques et de remettre en

---

<sup>125</sup> World-Wide Opportunities on Organic Farms. Il s'agit association internationale dont le principe réside dans l'accueil de jeunes étrangers soucieux de découvrir la France et l'agriculture en échange d'une aide sur l'exploitation

<sup>126</sup> Sur les 49 personnes ayant répondu à notre questionnaire, 38 étaient des femmes. Nos observations nous ont également permis de constater que c'étaient surtout des femmes qui venaient récupérer les paniers.

cause l'existence même de leur exploitation. Les discussions informelles au moment des distributions ne suffisent plus à saisir d'une part les attentes de leurs adhérents et de transmettre d'autre part, les obstacles et les réussites auxquelles ils doivent faire face. Ils mettent alors en place des techniques, comme des questionnaires qui, s'ils permettent d'identifier les goûts et les envies de leurs adhérents témoignent de la distance nouvelle qui les séparent. L'extrait d'une des réponses au questionnaire reproduit ci-dessous met d'ailleurs en évidence la façon dont ceux-ci tentent d'intervenir directement sur l'offre des maraîchers.

#### ENCADRE 6 : Questionnaire

**On va vous donner la liste des légumes que vous avez eu sur ces 6 mois, et une liste de critères. C'est à vous ensuite, de choisir ce sur quoi vous avez envie de vous exprimer. Précisez bien pour chaque remarque le mois dans lequel vous vous projetez. + quel légume auriez-vous aimé avoir, et qui vous a manqué ? (ex : pomme de terre primeur)**

**Choux pointu, oignon jaune, oignon blanc botte, carotte, pomme de terre, topinambour, betterave botte, courgette, melon, concombre, tomate, aubergine poivron, pastèque, mâche, salade, radis rose, persil, basilic, épinard, bettes, petit pois, fève, haricot vert, haricot mi-sec.**

**La fréquence, la quantité, le goût, la présentation, le prix.**

Alors, tout d'abord, nous désirons vous féliciter tous les deux, de tout cœur, pour le travail, le courage et l'endurance que vous déployez en vue de mener à bien votre initiative, malgré les difficultés et les déboires qui ont entravés votre chemin. De tout façon, la première année est une période d'expériences dont il faut tirer les leçons nécessaires en vue d'améliorer la production de l'année prochaine. Donc, vu les difficultés auxquelles vous avez dû faire face, nous n'avons pas beaucoup de critiques à formuler et ce que nous avons à dire, vous le savez déjà par vous-même, mais puisque vous nous demandez notre avis, le voici, : trop de courgettes, d'aubergines et pas assez de petits pois, haricot vert, oignon

Nous voudrions faire une remarque importante : les melons n'étaient vraiment pas bons et présentaient très rapidement des signes de pourriture. Nous sommes convaincus que notre climat n'est pas propice à la culture de ce fruit. A vous de juger. D'autre part, nous nous sommes fait la réflexion suivante :

Nous pensons (et sommes pratiquement convaincus) que vous dépensez trop d'énergies à vouloir planter et produire les variétés de légumes et condiments spéciaux tels que différentes sortes de courgettes, tomates, aubergines, basilic....

Ne vaudrait-il pas mieux concentrer les efforts sur les légumes de base avec lesquels vous auriez de bonnes récoltes jusqu'à ce qu'une routine soit acquise et ensuite s'offrir le plaisir de jouer avec des choses spéciales lorsque le reste est devenu, disons, une routine dans 2 ou 3 ans. Voilà c'est un avis tout à fait gratuit et ne consiste, en aucun cas, une critique.

Pour le reste, cela nous convenait.

Si, dans le cadre de ce questionnaire, les deux maraîchers invitaient les consommateurs à donner leur avis sur la qualité des produits, leur prix ainsi que les conditions de leur distribution, les *critiques* formulées débordent le cadre proposé. Tandis que c'est l'avis

du consommateur qui est mobilisé, la réponse apportée concerne tout autant les choix productifs des deux agriculteurs concernant l'adéquation des produits cultivés par rapport au climat local ainsi que la perspective de proposer des mêmes légumes mais de variétés différentes. C'est leur capacité à opérer les choix productifs adéquats qui est remise en cause, dans un métier où, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent et dans la présentation que Pierre fait de sa trajectoire, les questions liées à la conduite productive d'une exploitation restent un critère d'excellence professionnelle même pour des maraichers spécialisés dans la commercialisation de leur produit. On voit donc bien à travers cet exemple la tension qui peut exister entre les prescriptions de consommateurs relatives non seulement aux produits mais également aux moyens de les produire et l'exercice d'un métier qui repose essentiellement sur l'autonomie sans doute assez relative des agriculteurs quant à l'orientation productive de leur exploitation. Paradoxalement, à mesure qu'une distance sociale se creuse avec leurs consommateurs, ils se rapprochent peu à peu des mondes agricoles. Leurs sociabilités professionnelles construites dans le cadre de l'AMAP ne sont plus dépendantes de celles de Denis, ce qui leur donne accès à d'autres groupes de consommateurs. En outre, la notoriété qu'ils ont parvenus à construire au sein de l'espace agricole local leur permet par exemple de devenir un lieu de stages pour celles et ceux qui, souhaitant devenir maraîcher à leur tour, sont inscrits dans les écoles d'agriculture de la région.

Comme on a pu le voir avec les « intermittents », l'activité commerciale n'est pas incompatible avec la modernisation et la spécialisation des exploitations agricoles. S'ils mobilisent le registre entrepreneurial, ils tentent pourtant de se détacher de la figure de l'innovateur pour mieux se tenir à juste distance du groupe agricole. Placés à la tête d'exploitations de grandes tailles, ces agriculteurs ont un parcours scolaire distinctif qui leur a permis de construire des alliances matrimoniales avec des femmes appartenant à d'autres groupes sociaux souvent culturellement dotés. A la différence des agrobiologistes et des militants de syndicats contestataires, c'est moins une politisation antérieure qui expliquerait l'adoption de stratégies professionnelles hétérodoxes qu'une position économiquement fragile. Contraints par une organisation marchande qui les a privé d'exercer des activités commerciales, ils sont confrontés à une crise des débouchés à laquelle ils répondent en créant leurs propres modes de commercialisation. Leur stratégie vise à associer leur inscription dans les réseaux marchands traditionnels à la vente occasionnelle à la ferme, lieu au sein duquel se



met en scène leur propre existence familiale. Recrutés par l'intermédiaire du bouche à oreille, les clients se fient à la qualité du producteur évaluée à travers les sociabilités créées lors des livraisons. Les ressources collectives des « intermittents » leur offrent également la possibilité d'élaborer des points de vente collectifs en s'associant à d'autres producteurs. Le capital culturel accumulé au cours de leurs propres trajectoires sociales et de celles de leurs épouses visent, par les évènements culturels créés, à donner une autre image de l'agriculture et à travers elle du producteur et de son produit.

Ceux qui se spécialisent comme Pierre et Matthieu sont initialement beaucoup plus éloignés des mondes agricoles que les possibles institutionnels ont permis d'attirer. Possédant un très faible capital productif, leur exploitation est alors d'autant plus dépendante des logiques commerciales. L'intervention d'un intermédiaire apparaît alors déterminante tant pour leur permettre de trouver des terres que pour mobiliser la demande. Bien qu'extérieurs aux réseaux locaux d'interconnaissance, c'est leur origine sociale et géographique qui devient la meilleure garantie de leur capacité à reproduire une position marginale dans l'espace agricole local et à anticiper les goûts de consommateurs dont ils sont proches socialement. Mais leur maintien dans l'agriculture les éloigne peu à peu de ces homologues sociaux tout en les intégrant dans des sociabilités professionnelles qui leur permettent de se diversifier dans les circuits courts.

On le voit ces différentes pratiques commerciales s'effectuent en dehors des cercles des organisations professionnelles agricoles même si celles-ci peuvent être amenées à valoriser des stratégies entrepreneuriales. Or, dans le courant des années 2000, la question des « circuits courts » émerge au sein de l'espace départemental de l'encadrement agricole et devient l'objet d'investissement de la part de nouveaux intermédiaires, ce qui participe à l'émergence d'un troisième sous-groupe, celui des « diversifiés ».

## Chapitre VII

### La proximité réinvestie par les intermédiaires

---

Au cours de l'enquête ethnographique entamée avec la création de l'AMAP de Saint Raphael du Bois, nous sommes parvenus à identifier de nouveaux acteurs à mesure que s'élargissaient les cercles d'interconnaissances auxquels nous avons peu à peu eu accès. Suivant dans le même temps une perspective ascendante, nos entretiens et nos observations se sont alors attachés à saisir la façon dont les organisations plus traditionnelles de l'encadrement agricole investissaient le thème de la proximité. Parmi elles, la Chambre départementale d'agriculture a été imposée comme un acteur central des initiatives visant au rapprochement des producteurs et des consommateurs dans les échanges marchands. Dans ce chapitre, nous entendons restituer les activités d'intermédiation auxquelles les salariés de la chambre consulaire se livrent. Cette perspective se confronte cependant à une invisibilité sociale dont ces agents sont doublement l'objet. A la fois perçus par les autres agents comme de simple diffuseurs d'information, ces intermédiaires, comme nous le verrons, trouvent par ailleurs un certain intérêt à rendre ou à laisser invisible leurs interventions dans l'encadrement des échanges marchands.

Notre enquête se donne pour objectif de prendre au sérieux ces professionnels du marché<sup>1</sup> ou autrement dit de les remettre au travail. La perspective alliant la sociologie des marchés à la sociologie du travail apparaît particulièrement féconde pour rendre compte des activités liées à l'animation des relations marchandes. Bénéficiant aujourd'hui d'une documentation très dense concernant les pratiques culturelles et leurs producteurs<sup>2</sup>, la sociologie de la culture offre un stimulant point d'appui pour qui voudrait s'intéresser aux pratiques professionnelles des intermédiaires<sup>3</sup>. Parce qu'il s'agit de prendre pour objet un

---

<sup>1</sup> Franck Cochoy, Sophie Dubuisson-Quellier, « Introduction. Les professionnels du marché : vers une sociologie du travail marchand », *Sociologie du travail*, vol.42, 2000, p. 359-368.

<sup>2</sup> Olivier Roueff, Séverine Sofio, « Intermédiaires culturels et mobilisations dans les mondes de l'art », *Le Mouvement Social*, n°243, 2013, p. 3-7.

<sup>3</sup> Pour une première généralisation, voir notamment le chapitre VII de l'ouvrage de Wenceslas Lizé, Delphine Naudier, Olivier Roueff, *Intermédiaires du Travail artistique, A la frontière de l'art et du commerce*, La Documentation Française, Coll. Questions de culture, 2011, p. 221-242.

territoire professionnel<sup>4</sup> marqué par « le flou des attributions, l'hétérogénéité des logiques d'action à coordonner et la complexité relationnelle des activités<sup>5</sup> », ces auteurs préconisent de s'intéresser à leurs pratiques concrètes. L'enquête ethnographique que nous avons menée constitue dans cette perspective une véritable opportunité. Mais s'intéresser aux activités qui sont au principe de la position réticulaire de ces intermédiaires de la proximité implique de revenir préalablement sur l'espace départemental de l'encadrement agricole avant de restituer l'aménagement des possibles professionnels à partir de leur trajectoire.

Après avoir restitué, dans un contexte départemental spécifique, la position prépondérante des agents de la Chambre d'agriculture, qui apparaît dès lors comme une institution à même de monopoliser la définition légitime du développement (I), nous montrerons qu'un tel phénomène suscite l'apparition d'un personnel spécialisé. Cette avant-garde professionnelle, productrice de norme, constitue finalement un vivier d'entrepreneur de morale marchande (II). A l'appui d'une analyse ethnographique, nous montrerons combien ces intermédiaires parviennent à rendre leur position indispensable à la bonne gestion de la proximité, définit comme bien politique territorial. Finalement nous verrons que l'apparent paradoxe que constitue l'apparition d'intermédiaires dans l'institutionnalisation concrète des circuits-courts au niveau départemental va de pair avec un phénomène d'invisibilisation de leur pratique, nécessaire à la pérennisation de leur position (III).

---

<sup>4</sup> La notion de territoire professionnel est empruntée à Andrew Abbott qui la définit comme « un ensemble des tâches qui délimitent un espace de concurrences et de division du travail entre plusieurs modèles d'expertise professionnelle », Andrew Abbott, *The system of professions. An Essay of the Division of Expert Labour*, Chicago, University of Chicago Press, 1989.

<sup>5</sup> Wenceslas Lizé, Delphine Naudier, Olivier Roueff, *Intermédiaires du Travail artistique, A la frontière de l'art et du commerce*, op. cit., p. 17.

## SECTION I. LA POSITION MONOPOLISTIQUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT

Longtemps admise, la stricte division au sein de l'encadrement agricole entre les coopératives chargées de la commercialisation de la production d'une part et la Chambre d'agriculture concentrée sur l'amélioration de la productivité d'autre part (A), est modifiée par l'intervention croissante des collectivités locales (B). Paradoxalement, ce sont les conditions d'exercice du monopole de la Chambre d'agriculture sur ces organisations concurrentes qui facilite l'intégration des préoccupations des élus locaux (C).

### A. Un espace du développement départemental dominé par les enjeux de production

Historiquement organisé par les filières longues et la chambre consulaire (1), l'encadrement agricole départemental est très peu concerné par la revendication du rapprochement des producteurs et des consommateurs si bien que la reconnaissance ministérielle des « circuits courts » est peu investie par les organismes qui en avaient pourtant été à l'origine (2).

#### 1. « Chez nous, ça bouge doucement, chez nous c'est la filière longue, on est les rois de la coopération »

Bien que « le premier ouvrage de vente directe agricole édité en France » ait été publié par la Chambre d'agriculture départementale<sup>6</sup> dès la fin des années 1980, la question du rapprochement entre les producteurs et les consommateurs est longtemps restée marginale au sein des organisations de développement dans un département dominé par le mouvement coopérateur. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'organisation économique du secteur agroalimentaire dans le grand ouest cantonne l'agriculteur à une activité de production de biens de matières premières tandis qu'il revient aux acteurs d'aval (coopératives, industries agroalimentaires, grande et moyenne surface) de transformer et de commercialiser les produits finis. Dans ce contexte, les organismes de conseil en

---

<sup>6</sup> Chambre d'agriculture départementale, *Couleur locale : Guide de la vente à la ferme. Du producteur ... au consommateur*, Chambre d'Agriculture du Maine et Loire, 1989.

développement agricole et les Chambres d'agriculture sont chargés de diffuser des savoirs et des techniques aux agriculteurs en vue d'augmenter la production et la productivité d'un secteur lui-même inscrit dans une économie de l'offre fortement encadrée par les pouvoirs publics<sup>7</sup>. Il n'est donc pas étonnant que l'espace départemental de l'encadrement agricole se polarise surtout autour d'oppositions relatives aux techniques de production. C'est dans le but de contester le monopole de la Chambre d'agriculture qu'émergent, au milieu des années 1990, des organismes chargés de la promotion de l'agriculture biologique<sup>8</sup> d'une part et des systèmes de production autonomes<sup>9</sup> d'autre part. Dans ces conditions, les initiatives des agriculteurs pour se rapprocher des consommateurs constituent un enjeu mineur pour les organismes de développement et reposent comme nous l'avons vu sur des initiatives surtout personnelles. Les activités de la chambre départementale d'agriculture se concentrent ainsi sur l'accompagnement technico économique des exploitations, la commercialisation étant du ressort quasi exclusif des coopératives. Il faut par exemple attendre le milieu des années 1990 pour qu'un premier salarié de la chambre consulaire consacre la moitié de son emploi du temps à la question de la diversification de la production qui se limite alors aux activités de tourisme. Arrivée à ce poste en 1998, Francine se confronte à un contexte encore peu favorable puisque « *la région est surtout organisée en filière longue*<sup>10</sup> ».

Les élections professionnelles de 2001 marquent une première inflexion. Ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, des agriculteurs qui ont développé « la vente directe » dans les années 1990 accèdent à des positions de représentations au sein des organismes syndicaux et professionnels départementaux en valorisant ces démarches marchandes au moment où les injonctions environnementales<sup>11</sup> à destination de l'agriculture s'accroissent. Mais l'accès à ces positions participe paradoxalement à contenir, en se l'appropriant à moindre frais, l'expression d'un discours avant-gardiste. C'est le cas de Jean-Louis dont l'activité commerciale a contribué à son accession à la présidence du secteur nouvellement constitué « Espace rural et Environnement » de la Chambre d'agriculture. Une

---

<sup>7</sup> Pierre Muller explique la chute de leurs prédécesseurs, les professeurs d'agriculture chargés de la vulgarisation agricole, par la contradiction entre une dimension technique de leur activité et une dimension politique de médiation entre la société et les paysans qui est contestée par les modernisateurs. La reprise en main du développement agricole par les organisations professionnelles agricoles a marqué la dépossession de la fonction politique du rôle social des agents chargés du développement qui se restreint alors à sa fonction technique. Cf. Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan, op. cit.*

<sup>8</sup> Le Groupement d'Agriculture Biologique a été créé en 1994.

<sup>9</sup> Le Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural du département a été créé en 1995.

<sup>10</sup> Entretien du 4 février 2013.

<sup>11</sup> La loi d'orientation agricole de 1999 a redéfini les missions des institutions du développement : autour de plusieurs objectifs « les objectifs de développement durable, de qualité des produits, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural » (article L820-1 du Code Rural).

première enquête y est menée pour identifier les références technico économiques des exploitations en vente directe<sup>12</sup>, témoignant d'une première forme de reconnaissance symbolique dont ces initiatives sont l'objet<sup>13</sup>. Plusieurs salariés de la structure départementale s'y consacrent peu à peu, mais de manière peu spécialisée. Parmi les quinze salariés de l'équipe chargée de l'accompagnement des projets liés à l'installation des agriculteurs, deux s'en occupent occasionnellement : le premier avec le suivi des exploitations dites « atypiques<sup>14</sup> » et la seconde dont la spécialisation dans la filière viticole l'a vite amenée à s'y intéresser. Leur position reste toutefois relativement marginale au sein de l'institution. Comme le concède l'une d'entre eux : « *on a été longtemps assez seuls, on s'est perfectionné chacun de notre côté. Il fallait quand même se bagarrer auprès de l'institution de façon générale pour dire qu'on avait le droit d'exister* ». Les clivages au sein des mondes agricoles se réfractent parmi les salariés de la Chambre d'agriculture de sorte que les conseillers travaillant sur ces questions adoptent les identités attribuées aux agriculteurs qu'ils suivent faisant d'eux des conseillers « atypiques » et « marginaux »<sup>15</sup>.

## 2. Les effets (limités ?) de la reconnaissance ministérielle des « circuits courts »

La reconnaissance des « circuits courts » par le ministère de l'agriculture ne vient pas modifier le déséquilibre des forces institutionnelles d'autant qu'elle est venue consacrer des modes de commercialisation qui sont portés par des agriculteurs relativement éloignés des structures traditionnelles de l'encadrement agricole. Certes, la question du rapprochement des producteurs et des consommateurs circule au sein des organisations agricoles départementales mais de manière relativement anecdotique. Les dirigeants du syndicat des Jeunes Agriculteurs<sup>16</sup> consacrent par exemple leur rapport annuel d'orientation de 2010 sur le thème « *Comment retrouver la valeur ajoutée de nos produits agricoles ?* ». Conformément au rapport ministériel, les auteurs y présentent les « circuits courts » comme un moyen de se réapproprier de la valeur ajoutée face aux intermédiaires et plus particulièrement aux « *GMS qui font des marges sur les produits allant de 30 à 60% au détriment des producteurs et des*

---

<sup>12</sup> Chambre d'Agriculture du Maine et Loire. *Champs d'action. Lettre de la Chambre d'Agriculture*, n°14, Mars 2003. Il s'agit d'une enquête portant sur trente exploitations qui font de la vente directe de viande bovine.

<sup>13</sup> Jacques Remy, « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, vol.29, n°4, 1987, p. 415-441.

<sup>14</sup> Les exploitations dites « atypiques » sont celles qui ne s'inscrivent pas dans les orientations technico économiques dominantes.

<sup>15</sup> Cf. section II.

<sup>16</sup> Le syndicat agricole des Jeunes Agriculteurs est une des organisations agricoles dominantes.

*consommateurs*<sup>17</sup> ». Mais ces marchés qui sont présentés comme des niches viendraient révéler un problème plus profond que seule la réorganisation collective des circuits conventionnels de vente permettrait de résoudre.

En outre, les financements ouverts grâce au groupe de travail Barnier offrent des opportunités professionnelles. L'exemple de Maxime montre comment la reconnaissance ministérielle des « circuits courts » a pu faciliter l'entrée dans les organisations d'encadrement agricole les plus périphériques pour celles et ceux qui ont été amené à participer à la production et à la circulation de cette catégorie à travers les projets de recherche-action. Fils de producteurs de lait en Bretagne, Maxime a toujours été intéressé par l'agriculture. Une fois le baccalauréat scientifique obtenu, il rejoint d'abord un IUT en agriculture dans le but d'allier la « *théorie et la pratique*<sup>18</sup> ». Il réalise un premier stage à l'Ecole Supérieure d'Agricultures d'Angers qu'il intègre peu après. Cette école a l'avantage de ne pas se situer très loin de sa famille, de bénéficier d'une bonne réputation dans le grand ouest au niveau agricole et d'être moins sélective que les écoles publiques comme celle de Rennes. Au cours de sa dernière année de formation, il réalise un nouveau stage au sein de l'Institut Supérieur de l'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA). Cette école d'ingénieur en agronomie privée participe, en lien avec le Laboratoire d'études rurales de Lyon 2, au projet Pour et Sur le développement Régional Liproco<sup>19</sup>. C'est dans ce cadre qu'il rédige un mémoire de fin d'études sur les « circuits courts » d'où « *l'intérêt d'aller en Rhône-Alpes parce qu'en Bretagne, on est surtout dans les filières longues et je trouvais ça intéressant de voir la valorisation en circuits courts. C'était une thématique complètement nouvelle pour moi*<sup>20</sup> ». Ses connaissances nouvellement acquises sur ce thème facilitent d'autant plus son arrivée au sein du CIVAM départemental que cette organisation est également partie prenante, même de manière périphérique, au projet de recherche développement Liproco. Créée en 1995, elle est spécialisée dans la mise en place d'une agriculture durable et emploie deux salariés chargés respectivement de la coordination d'associations, du baromètre du développement durable et de la formation, de l'accompagnement de groupe, des systèmes herbagers et de la qualité de l'eau. L'arrivée de Maxime dans l'organisation comme animateur technicien coïncide avec la reconnaissance des circuits courts par le Ministère de l'agriculture. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, le groupe de travail ministériel a permis de consacrer des financements de projets relatifs aux

---

<sup>17</sup> JA 49, *Comment retrouver la valeur ajoutée de nos produits agricoles ?* Rapport d'orientation 2010, p.4.

<sup>18</sup> Entretien réalisé le 26 février 2013.

<sup>19</sup> Pour rappel, ce projet de recherche développement est financé par l'INRA et les conseils régionaux. Il est le support de la circulation et de la réussite de la catégorie de « circuits courts », cf. chapitre 3.

<sup>20</sup> Entretien réalisé le 26 février 2013.

circuits courts dans le cadre du CASDAR<sup>21</sup>. Or, la fédération régionale Pays de la Loire des CIVAM qui en bénéficie à travers le projet « Comprendre l'évolution des métiers des agriculteurs et autres acteurs engagés dans les démarches de circuits courts pour mieux accompagner leur professionnalisation » (Mecico) met Maxime à disposition de la structure du département, ce qui représente un peu plus de 4% des produits de l'association au cours de l'exercice de 2012 (cf. Graphique 1).

Pour autant, lorsqu'il entame son activité, aucun dossier n'est encore ouvert. Certes, son prédécesseur s'est occupé de la création d'une coopérative destinée à la transformation en commun et à la valorisation en « circuits courts » mais elle a disparu en 2008. La thématique garde d'ailleurs une place relativement marginale puisque en 2012, Maxime n'y consacre que 14% de son temps de travail représentant 5% de la répartition de l'ensemble du temps de travail des trois salariés<sup>22</sup>. On peut être surpris par le peu d'intérêt porté pour une problématique dans une organisation qui a pourtant été l'un de ses principaux promoteurs. D'autant que si Maxime accompagne la création d'AMAP d'un point de vue technique, son activité liée aux circuits courts se consacre moins à la construction de marchés qu'à organiser des formations collectives. Privilégiant une approche ascendante du développement, son travail consiste principalement à accompagner les échanges entre agriculteurs : *« ce sont les agriculteurs qui construisent les échanges, les savoir-faire et pas un conseiller extérieur qui demande, qui oriente localement. C'est vraiment répondre aux attentes du terrain »*. Cette approche l'éloigne des préoccupations de recherche développement auxquelles il a pourtant participé pendant son stage comme le montre la distance qu'il entretient à l'égard des enjeux de définition au sujet des circuits courts :

Enquêteur : « Qu'est que tu entends par circuits courts ? »

Maxime : (Rire). *On se préoccupe peu de la définition, ça n'intéresse pas les acteurs. L'idée c'est de limiter les intermédiaires et la distance aussi dans la commercialisation. Après on peut avoir deux intermédiaires. Ça ne préoccupe pas vraiment les agriculteurs mais plutôt les agents de développement, l'action recherche où on décrit le mot circuit court. Alors qu'on voit bien aujourd'hui qu'il y a des circuits de proximité, de la commercialisation locale. On utilise beaucoup le mot de circuit court mais on n'y a pas vraiment réfléchi »* (Maxime, salarié circuits courts de la fédération départementale des CIVAM, entretien du 26 février 2013).

Tout comme Maxime, le rapport d'activité de l'association datant de 2012 mentionne alternativement les « circuits courts », la « vente directe » et les « circuits alimentaires de

---

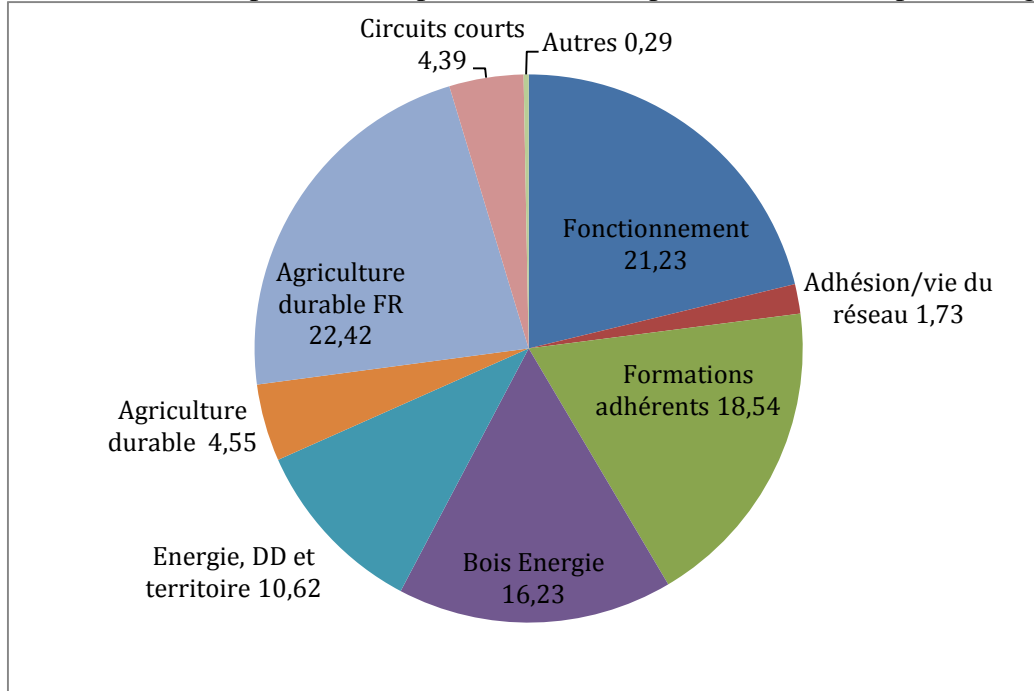
<sup>21</sup> Pour rappel, il s'agit du Compte d'affectation spéciale qui finance le développement agricole et rural via des appels à projets.

<sup>22</sup> CIVAM départemental, Rapport d'activité 2012, Assemblée générale du 12 mars 2013, p. 2-3.



proximité » montrant que la vision du rapprochement entre producteurs et consommateurs n'est pas du tout stabilisée au sein d'une organisation pourtant particulièrement investie sur le sujet. Bien que les résultats du groupe de travail participent à la construction de possibles professionnels malgré tout fragiles, apparaissent ici clairement les limites relatives à l'imposition ministérielle d'un regroupement symbolique autour d'une définition stabilisée de la proximité.

**GRAPHIQUE 1 : Répartition des produits selon les postes en 2012 (en pourcentage)**



Source : CIVAM départemental, Rapport d'activité 2012, Assemblée générale du 12 mars 2013.

## B. La construction de la proximité comme bien politique local

Tandis que les organisations départementales de développement se sont historiquement peu saisies des questions relatives à la commercialisation, les multiples injonctions dont sont l'objet les collectivités locales vont rencontrer les intérêts d'élus locaux<sup>23</sup>. A travers deux exemples d'intervention d'une municipalité et d'une communauté de

<sup>23</sup> Daniel Gaxie note ainsi que « les possibilités d'introduire des modifications dans l'organisation ou les pratiques des institutions territoriales sont fonction des intérêts que les élus concernés ont à les mettre en œuvre », cf. Daniel Gaxie, « Des luttes d'institutionnelles à l'institution dans les luttes », dans Daniel Gaxie (Dir.), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 20.

communes, il s'agit de restituer la façon dont l'agriculture de proximité est mobilisée comme catégorie d'action publique<sup>24</sup> (1). Prenant la forme du développement durable ou de développement économique, qu'elles émanent de prescriptions issues des échelles institutionnelles supérieures ou des configurations politiques locales, les élus des collectivités locales se réapproprient le rapprochement des producteurs et des consommateurs à partir d'un « ré-enchantement mythique des politiques locales<sup>25</sup> » qui fait du territoire « le lieu fonctionnel du traitement efficient des problèmes<sup>26</sup> » (2).

### 1. La participation des élus locaux au développement durable

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'approvisionnement de la restauration collective a été identifié comme un moyen d'introduire une dimension environnementale au secteur agricole. En imposant aux pouvoirs publics d'introduire 20% de produits issus de l'agriculture biologique avant 2012, le législateur<sup>27</sup> a voulu sécuriser les débouchés de cette filière en créant les conditions économiques favorables à l'augmentation de la surface agricole utilisée des exploitations agricoles ayant recours à ce mode de production. Les collectivités territoriales sont particulièrement concernées : les municipalités sont compétentes en ce qui concerne le service de restauration des écoles publiques maternelles et élémentaires ainsi que la gestion du personnel de cuisine et l'achat des produits destiné aux enfants, tandis que les conseils généraux le sont pour les collèges et les conseils régionaux pour les lycées.

Sous leur impulsion, le « glissement du bio au local<sup>28</sup> » répond à l'argument d'une plus grande cohérence écologique avec la promotion d'une agriculture locale qui contraste avec l'achat des produits issus de l'agriculture biologique dont l'origine géographique peut

---

<sup>24</sup> Sur le changement de perception du maraîcher bio par les élites locales à travers la promotion de la proximité, voir le II du chapitre 7 de la thèse de Madlyne Samak, « Un engagement par le travail ? Enquête sur les maraîchers biologiques des Alpes Maritimes », thèse pour l'obtention du doctorat de sociologie, EHESS, 2014, p. 377-385.

<sup>25</sup> Fabien Desage, Jérôme Godard, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, vol.55, n°4, 2005, p. 633-661.

<sup>26</sup> Rémi Lefebvre, « Rhétorique de la proximité et "crise de la représentation" », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n°35-36, 2001, p. 118.

<sup>27</sup> La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui fixe à l'État l'objectif, pour ses services de restauration collective, de recourir à des produits biologiques pour une part représentant 15 % des commandes en 2010 et 20 % en 2012. En complément la circulaire n° 5297/SG du 2 mai 2008 incite les services de l'État à utiliser des produits issus de l'agriculture biologique.

<sup>28</sup> Leïla Kebir, « Les cantines bio : que reste-t-il de l'esprit pionnier ? », *Métropolitiques*, 2012, consulté en ligne le 4 Juillet 2014 sur : <http://www.metropolitiques.eu/Les-cantines-bio-que-reste-t-il-de.html>.

être parfois lointaine<sup>29</sup>. Argument d'ailleurs repris dans le titre I de la loi du 27 juillet 2010<sup>30</sup> de modernisation de l'agriculture et de la pêche relatif à la définition et à la mise en œuvre de la politique publique de l'alimentation qui prévoit la mise en œuvre de l'approvisionnement en produits agricoles locaux dans la restauration collective publique comme privée. Pour répondre à ces injonctions, l'association des maires de France du département, en lien avec la Chambre d'agriculture, a entrepris une action de sensibilisation auprès des acteurs de l'approvisionnement des cantines scolaires avec la création d'un annuaire des fournisseurs et d'un guide de la commande publique en matière de restauration collective. Inscrite dans une perspective de « développement durable », la ville de Sègre met ainsi en place un agenda 21 qui à la suite de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement adoptée au Sommet Planète Terre en 1992, fait des collectivités territoriales des acteurs essentiels de ces démarches. Dans une perspective transversale qui consiste à voir « *le territoire avec la dimension économique, sociale et environnementale* », Marine, la première adjointe chargée des affaires scolaires souhaite introduire des produits bio et/ou locaux au sein d'une cantine scolaire dont elle a la charge. L'objectif est non seulement de donner aux enfants l'accès à des produits de qualité dans une perspective nutritionnelle, mais aussi de faire appel au dernier producteur situé sur la commune :

Enquêteur : « C'était une demande qui venait des familles ? »

Marine, adjointe au maire de Sègre : *Non c'est une volonté politique. C'est vrai que dans le cadre du Grenelle, il allait falloir introduire un pourcentage de produits locaux et bio, donc les parents commençaient à s'interroger. Mais on avait cette volonté là, ce n'était pas une contrainte. Après l'analyse de l'introduction des premiers produits bio, on a travaillé avec un grossiste qui assurait la traçabilité des produits. On a continué à s'interroger. Il se trouve qu'on a qu'un seul agriculteur sur la commune avec qui on travaille. Le seul même si c'est un peu plus cher que ce qu'on payait, c'était une volonté politique d'introduire une fois de temps en temps de la viande et de faire travailler un producteur local... » (Marine, Adjointe au maire de la commune de Sègre, entretien du 6 février 2013)*

La constitution du rapprochement des producteurs et des consommateurs en enjeu politique local vient paradoxalement de la capacité d'élus locaux à anticiper les injonctions issues d'échelons institutionnels supérieurs qui font du territoire le lieu pertinent pour conduire une politique de développement durable.

---

<sup>29</sup> Ronan Le Velly, Jean-Pierre Bréchet, « Le marché comme rencontre d'activités de régulation : initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective », *Sociologie du travail*, vol.53, n° 4, 2011, p. 478-492.

<sup>30</sup> LOI n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

## 2. Une demande forgée au prisme du développement économique et de l'aménagement du territoire

Aux multiples injonctions venues des échelons supérieurs de la hiérarchie institutionnelle s'ajoutent également les enjeux propres au marché politique local comme en témoigne les conditions d'intervention de la communauté de communes de Pigné. Une première initiative relative à la valorisation des produits locaux est lancée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en 2011 dans le cadre d'un contrat de développement social territorialisé (CDST) dont l'objectif « vise l'émergence de projets et de nouvelles solidarités ». La concertation (questionnaire, rencontres, porte-à-porte) mise en œuvre pour associer les acteurs du territoire s'appuie sur les réseaux locaux d'interconnaissance déjà constitués<sup>31</sup>. Le dispositif favorise l'investissement des membres de l'AMAP de Saint Raphaël du Bois qui parviennent, en se faisant les représentants des agriculteurs et des consommateurs auxquels les autres participants ne peuvent prétendre, à créer un groupe d'action consacré à la valorisation des produits locaux. Ce faisant, les comptes rendus de réunion du groupe<sup>32</sup> laissent apparaître la mise en forme d'un intérêt conjoint pour les agriculteurs et pour les consommateurs d'introduire des produits locaux dans la restauration scolaire. Mais le groupe d'action se confronte rapidement à l'opposition de la communauté de communes qui y voit un risque d'empiétement sur les prérogatives des élus locaux<sup>33</sup> au moment où une liste d'opposition proposant la construction d'une cuisine centrale approvisionnée par des producteurs locaux se constitue. Face à l'émergence de ce qui apparaît peu à peu comme un enjeu politique local, la communauté de communes se saisie de la thématique comme l'explique sa présidente :

*« On s'est aperçu que les gens ne savaient plus qui faisaient quoi : "Comment ça la communauté fait une enquête sur les produits locaux alors que nous au CDST on travaille dessus". Certains ont oublié d'où ça venait. Ils se sont attribués le CDST en se disant : "Ca c'est notre affaire à nous. Le logo de la communauté de communes est un peu trop gros, il faudrait même le supprimer, nous c'est la MSA et on a notre logo maintenant". On n'est pas les uns à côté des autres mais il s'agit bien d'être ensemble pour aller vers ».* (Marie-Pierre,

---

<sup>31</sup> A la question de savoir comment les délégués de la MSA chargés du CDST avaient trouvé les personnes ayant participé à la concertation, l'un d'entre eux nous a répondu : « C'est surtout avec nos réseaux ». Entretien du 28 mars 2013.

<sup>32</sup> Comptes rendus de réunion du 28 février 2012 et du 02 avril 2012

<sup>33</sup> Au cours d'un entretien le délégué de la MSA chargé du CDST nous confirme : « Beaucoup de questions se sont intéressées aux cantines mais la communauté de communes a refusé en disant oui mais les cantines c'est quand même nous au niveau des communes qui gérons donc on voudrait pas qu'il y ait des débordements, qu'il y ait des choses décidées au niveau d'une commission alors que nous élus, on est dans la maîtrise d'œuvre. Donc ils ont dit que c'était à leur niveau à eux ». Entretien du 28 mars 2013.

Maire de Saint Raphaël du Bois, Présidente de la commune de commune de Pigné et conseillère générale, entretien du 8 janvier 2014).

N'ayant pas de compétences propres dans le domaine agricole, c'est dans le cadre de ses attributions relatives au développement économique et à l'aménagement du territoire que la communauté de communes de Pigné se donne pour objectif de « *permettre aux élus du territoire de mettre en synergie les acteurs des circuits alimentaires de proximité*<sup>34</sup> ». L'appropriation par une vision économique de ce qui devient un bien politique au sein du marché électoral local est confortée par l'expérience personnelle de la présidente de la communauté de communes qui, fille d'agriculteurs, est également l'épouse d'un éleveur de vaches allaitantes qui a entamé la vente directe dans les années 1990.

Marie-Pierre : *J'ai toujours considéré, aux vues des évolutions de l'agriculture, que l'agriculteur s'est fait déposséder de son bien dans les systèmes de commercialisation. A partir du moment où vous livrez votre lait à une laiterie, vous livrez vos animaux. C'est l'abattoir qui va le catégoriser, qui va vous faire la facture. Au final vous ne savez pas très bien si le produit qui vous appartient...*

Enquêteur : Quand une bête part on ne connaît pas le prix ?

Marie-Pierre : *Non puisque c'est l'abattoir qui va définir les critères et le prix. J'ai toujours considéré que l'agriculteur au fur et à mesure s'est fait dépossédé de son bien et de son produit. Dans ces démarches locales, c'est bien une réappropriation de la maîtrise de leur produit que les agriculteurs recherchent. Même si ils sont dans une recherche de reconnaissance de la qualité de leur produit par les consommateurs qui ne savent plus trop qui fait quoi.... Quand on est dans ces marchés on a un producteur en face, on achète plus en confiance, on a le relationnel et on est face à l'état d'esprit qu'il a pour le produire (Marie-Pierre, entretien du 6 mars 2009).*

Dès lors, ces démarches permettraient à l'agriculteur de se réapproprier son outil de travail tandis que le consommateur aurait l'assurance d'une meilleure qualité du produit. Il s'agit pour les élus locaux de faciliter cette rencontre à l'échelle du territoire : « *l'agriculture est un élément fort du territoire sur le plan du développement économique, c'est générateur d'emploi même si une exploitation ça ne paraît pas beaucoup. Et en termes de chiffre d'affaires sur le plan économique, c'est un certain poids. (...) Dans le développement économique, on a identifié qu'il fallait promouvoir des produits locaux. Considérant que localement il y avait des richesses qui était méconnues et qu'il est important que nous collectivité, on impulse cette démarche ou qu'on participe mieux ...* ». Les spécificités du monde rural viennent par ailleurs renforcer l'opportunité de l'usage d'une rhétorique de la proximité : « *On s'est lancé sur les produits locaux parce qu'on a des spécificités sur le monde rural et je pense qu'il faut arrêter de penser qu'il n'y a que le schéma de*

---

<sup>34</sup> Comcom infos, *La lettre de la communauté de communes de Pigné*, n°13, Juin 2013, p. 16.

*développement urbain qui est bien. Dans ce sens-là il est important de pouvoir promouvoir cette économie locale qui est par définition non délocalisable ».*

Ces deux exemples mettent en évidence les multiples sources constitutives de l'appropriation politique des thématiques agricoles par les élus locaux. Mais comme tend à le démontrer l'exemple du CDST, la promotion de l'agriculture de proximité n'est pas uniquement un enjeu politique. Sans remettre en cause la position quasi monopolistique de la Chambre d'agriculture, il témoigne surtout de l'opportunité d'avoir accès à des ressources financières vis-à-vis desquelles la Chambre d'agriculture est particulièrement dépendante.

### C. Une position centrale menacée ?

Outre les financements par projets ouverts par le ministère de l'Agriculture, ceux émanant des collectivités territoriales se font de plus en plus essentiels dans le fonctionnement des organismes de développement agricole<sup>35</sup>. Au moment où ces derniers se sont confrontés à l'impérative diversification de leurs sources de financement, la décentralisation a élargi les compétences des collectivités locales<sup>36</sup> qui deviennent alors de nouveaux partenaires incontournables (1). De manière similaire aux associations que les politiques de développement des années 1960 avaient marginalisées<sup>37</sup>, cette dépendance nouvelle concerne tout autant la Chambre départementale d'agriculture (2).

#### 1. Une Chambre d'agriculture particulièrement dépendante des prestations

Depuis quelques années, le conseil agricole est l'objet d'importantes mutations auxquelles les Chambres départementales d'agriculture sont également confrontées. Principales structures de développement depuis que le décret du 4 octobre 1966 les a

---

<sup>35</sup> Laurence Barthe, « Le développement territorial dans les espaces ruraux, nouveau défi des politiques publiques », dans Claude Compagnone, Caroline Auricoste, Bruno Lémery (Coord.), *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques*, Dijon, Educagri/Quae, Coll. Sciences en partage, 2009, p. 99-114.

<sup>36</sup> Marielle Berriet-Sollic, Aurélie Trouvé, « La politique agricole commune est-elle territoriale ? », dans Bertrand Hervieu, Nonna Mayer, et al. (Dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010. Pour une première évaluation des interventions des départements et régions dans les années 1990, voir, Marielle Berriet-Sollic, *Les interventions décentralisées en agriculture. Essai sur la composante territoriale de la politique agricole*, L'Harmattan, 1999.

<sup>37</sup> Cf. le chapitre 2 et le chapitre 3.

consacrées comme « lieu de réalisation et de coordination des actions de développement<sup>38</sup> » elles ont disposé de budgets conséquents et pérennes avec l'affectation de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, leur permettant d'accueillir des conseillers qui sont toutefois placés sous l'autorité des représentants professionnels. L'explosion du nombre de leurs agents entre la fin des années 1950 et aujourd'hui<sup>39</sup> a largement contribué à l'accompagnement de la modernisation de l'agriculture française.

A la croisée du XX<sup>ème</sup> et du XXI<sup>ème</sup> siècle, la baisse des dotations au titre du développement a contraint les Chambres d'agriculture à diversifier leurs sources de financement et plus particulièrement pour celles qui ont choisi d'avoir un grand nombre de salariés. La Chambre d'agriculture qui nous occupe a justement adopté cette stratégie « *depuis vingt ans* » comme nous l'indique une de ses salariées :

Jeanne : « *Une des missions de la Chambre c'est de représenter l'agriculture dans les grands projets d'aménagement ou autre et donc d'avoir des actions qui ne sont pas à financer si vous voulez. Mais à côté de ça, notre Chambre d'agriculture est très étendue et riche en personnel parce qu'on a beaucoup de prestations et on finance énormément nos postes par nos prestations donc ... et on a cette consigne là aussi ...*

Enquêteur : C'est à dire que sur les projets de restauration collective vous facturez des prestations, enfin votre travail ?

Jeanne : *C'est jamais facturé au tarif qu'il faudrait, ça ne finance pas l'ensemble. La Chambre prend une partie à sa charge mais oui oui, c'est en aucun cas des accompagnements gratuits ou bénévoles* » (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la Chambre départementale d'agriculture, entretien du 25 janvier 2013).

Ainsi, l'attribution de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti ne représente plus que 40% de son budget en 2013. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'elle puisse recueillir cent quatre-vingt salariés alors que la moyenne nationale n'est que de soixante-dix-neuf<sup>40</sup>. Comme le mentionne Jeanne, le nombre de ces derniers dépend directement des financements accordés sur la base de projets ou de prestations payantes.

---

<sup>38</sup> Hélène Brives, « La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », dans Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Eduagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 27.

<sup>39</sup> En 2004, ont été recensés 13 600 agents de conseil et de recherche-développement en équivalent temps plein dont 6100 pour les seules chambres d'agriculture départementales et régionales. Cf. Georges Vedel, « Développement agricole et conseil aux agriculteurs : de la productivité au développement durable », dans Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Eduagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 41.

<sup>40</sup> Georges Vedel mentionne qu'une chambre départementale d'agriculture moyenne dispose de soixante-dix-neuf salariés en équivalent temps plein avec des grandes disparités. La chambre la moins importante comprend vingt ETP contre cent quatre-vingt-cinq pour la plus grande. Georges Vedel, « Développement agricole et conseil aux agriculteurs : de la productivité au développement durable », dans Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Eduagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 37-58.

## 2. La remise en cause potentielle du monopole de la chambre consulaire

Le passage d'une logique de guichet à une logique de projet<sup>41</sup> implique l'augmentation des prestations payantes dans les budgets des chambres consulaires<sup>42</sup>. Il incombe alors aux conseillers de trouver une partie des fonds qui doivent financer leur emploi, plus particulièrement pour les chargés de mission dont le poste est assuré à la condition qu'un budget leur soit préalablement consacré. Ce faisant, il s'agit autant de répondre à la demande des agriculteurs qui souhaitent être accompagnés dans leur projet d'installation par exemple, qu'à celle des collectivités locales qui souhaitent organiser la rencontre entre les agriculteurs et les consommateurs à l'échelle de leur territoire.

L'augmentation des opportunités financières offertes par la demande des collectivités territoriales accroît alors les concurrences entre les organismes susceptibles d'en bénéficier<sup>43</sup>. Certes, la Chambre d'agriculture apparaît pour la plupart des élus locaux comme le représentant légitime de ce secteur et le nombre de ses salariés lui permet d'accéder à un degré de spécialisation et un maillage territorial sans comparaison. D'ailleurs, nombreux sont ses agents répartis au sein des trois antennes locales du département tandis que les organismes concurrents (Groupement Agriculture Biologique et CIVAM) qui salarient respectivement trois salariés peuvent difficilement s'étendre autant géographiquement. Mais c'est justement à l'échelle locale que sa position est la plus susceptible d'être contestée. En effet, parce qu'ils adoptent les approches transversales, les dispositifs de concertation visant à conduire l'action publique locale favorisent les réseaux d'interconnaissance déjà constitués comme le montre l'investissement des membres de l'AMAP de Saint Raphaël du Bois dans la création d'un groupe de travail relatif à la promotion des produits locaux. La Chambre d'agriculture qui est à l'origine très éloignée d'initiatives visant au rapprochement des producteurs et des consommateurs risque dans ces conditions d'être contournée du fait de sa fonction à

---

<sup>41</sup> Patrick Mundler, Virginie Brun, « Les conseillers d'entreprise entre guichet et projet », dans Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Educagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p.119-135.

<sup>42</sup> Georges Vedel mentionne une répartition du financement des chambres d'agriculture en quatre postes : 49% par la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, 8% par l'ADAR (aujourd'hui CASDAR), 16% d'autres financements issus de l'État, des collectivités territoriales et de l'Union Européenne et 27% des prestations. Cf. Georges Vedel, « Développement agricole et conseil aux agriculteurs : de la productivité au développement durable », *art. cit.*, p. 42.

<sup>43</sup> Sur ces formes de concurrences liées au développement du financement public par projet en agriculture biologique au niveau départemental, voir Madlyne Samak, *Un engagement par le travail ? Enquête sur les maraîchers biologiques des Alpes Maritimes*, *op. cit.*, p. 404-415, dans le cas des Alpes Maritimes et Benoit Leroux, *Les agriculteurs biologiques et l'alternative. Contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir*, *op. cit.*, p. 74-83, pour le Gers.



représenter les agriculteurs. Il n'est pas étonnant à cet égard que la conseillère de l'antenne locale de la chambre d'Agriculture ait vu dans l'initiative du CDST une possible remise en cause de sa position locale.

Paradoxalement, la position monopolistique d'une chambre consulaire particulièrement dépendante des ressources extérieures favorise la prise en compte des enjeux politiques locaux qui se constituent autour de la promotion de la proximité territoriale. Dès lors, la diffusion d'appels à projet par les collectivités territoriales constitue autant d'opportunités pour une avant-garde professionnelle en voie de spécialisation.

## SECTION II. LA SPECIALISATION PROGRESSIVE D'UNE AVANT-GARDE PROFESSIONNELLE

La chambre d'Agriculture devient le lieu où se spécialisent des agents chargés d'accompagner les agriculteurs à se rapprocher des consommateurs. Pour rendre compte de la position sociale et de la trajectoire biographique des agents chargés des « circuits courts » dans une perspective tant diachronique que synchronique, nous pouvons bénéficier d'un renouvellement des enquêtes qui leur sont consacrées. Dès lors, la confrontation de ces données permettent de souligner les caractéristiques sociales très spécifiques de nos enquêtées qui sont au principe du désajustement entre leurs aspirations personnelles et leurs possibles professionnels (A), et d'une distance appréhendée tant au regard de leurs collègues que vis-à-vis d'un public qu'ils sont amenés à accompagner (B).

### A. Concilier un intérêt pour la bonne alimentation et une trajectoire professionnelle à la chambre d'Agriculture

Bien que les salariés des chambres d'agriculture aient été pendant longtemps relativement homogènes socialement, ce métier est aujourd'hui l'objet d'une diversification des profils (1). Nos enquêtées qui s'inscrivent pleinement dans ces évolutions (2) se placent cependant à la marge d'un espace professionnel (3), structuré autour d'une division du travail calquée sur celle qui a cours dans les exploitations agricoles. Cette entrée dans le poste de conseillère leur permet cependant de concilier des aspirations personnelles pour les thématiques de l'alimentation à leurs possibles professionnels (4).

#### 1. Des conseillères sur les circuits courts homogènes socialement

La diffusion du progrès est d'abord une affaire d'État dont les professeurs départementaux d'agriculture se font les représentants. L'objectif est de maintenir une population tout en la faisant évoluer socialement et techniquement pour renforcer son lien avec la République. Dans le climat productiviste d'après-guerre qui doit faire de l'agriculture un secteur à part entière de l'économie française, la nouvelle exigence d'adaptation<sup>44</sup>

---

<sup>44</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan, op. cit.*

implique un encadrement qui puisse impulser une modernisation de l'activité agricole par l'amélioration de la productivité des exploitations et l'élévation du niveau de vie des exploitants. Sous l'impulsion du courant moderniste des jeunes agriculteurs, la place de l'État se renégocie au moment où les chambres d'agriculture apparaissent de plus en plus comme les lieux où doivent se regrouper les agents vulgarisateurs qui sont encore très dispersés. La reprise en main par les organisations professionnelles de ce qu'il convient d'appeler le développement agricole à partir de 1966<sup>45</sup> consacre les chambres d'agriculture qui disposent de budgets conséquents et de structures départementales. Leur reconnaissance officielle s'accompagne d'une homogénéisation des situations des conseillers qui, salariés et placés sous l'autorité des professionnels, se voient attribuer un rôle technique et social<sup>46</sup>. Ces postes sont principalement investis par les fils d'agriculteurs n'ayant pas repris l'exploitation familiale. La proximité sociale entre des dirigeants agricoles et des conseillers devenus « des pairs dans un nouveau monde en construction <sup>47</sup> » a d'ailleurs facilité la modernisation agricole des années 1960 et 1970 et a participé à l'euphémisation des relations hiérarchiques au sein des institutions consulaires. A la valorisation de l'ancrage sur le terrain et d'une connaissance technique appréhendée comme « ce qui se constate matériellement », se succède une figure professionnelle de l'agent de développement<sup>48</sup> lui-même chargé de la professionnalisation des exploitants agricoles. C'est alors en référence au monde de l'entreprise qu'il s'agit d'assurer un accompagnement technique et économique des exploitations par la fourniture de services et la production d'informations. La remise en cause partielle de la politique du développement à partir des années 1980<sup>49</sup> et la concurrence des autres organisations professionnelles agricoles, économiques notamment, vont contribuer à un éclatement de l'espace professionnel et à une diversification des profils<sup>50</sup>. Pourtant, les conseillers travaillant sur les circuits courts que nous avons rencontrés apparaissent très homogènes socialement. Au regard de leurs caractéristiques sociales, femmes entretenant des liens initiaux relativement éloignés de l'agriculture et issues des catégories intermédiaires et

---

<sup>45</sup> L'article 1 du décret du 4 octobre 1966 donne au développement agricole un double objectif : la diffusion des techniques et l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs.

<sup>46</sup> Bruno Lémery, « Une position d'expert incertaine : les conseillers techniques en agriculture », dans Jean-Pierre Darré (Dir.), *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissances pour l'action*, Ramonville, Editions Erès, Coll. Technologies/Idéologies/Pratiques, 1994, p. 91-116.

<sup>47</sup> Roger le Guen, « Les relations employeurs-employés. Des affinités électives à la prise de distance », dans Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Eduagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 77.

<sup>48</sup> Bruno Lémery, « Une position d'expert incertaine : les conseillers techniques en agriculture », *op. cit.*

<sup>49</sup> Avec par exemple, Les États généraux du développement agricole en 1982. Cf. Charles Suaud. « Le mythe de la base. Les États Généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.52-53, 1984, p. 56-79.

<sup>50</sup> Bruno Lémery, « Une position d'expert incertaine : les conseillers techniques en agriculture », *op. cit.*

des catégories intellectuelles et supérieures, elles s'inscrivent à l'avant-garde du métier de conseiller.

**TABLEAU 1** : Caractéristiques socio démographiques des conseillères en Circuits courts

	Naissance	Prof. Père	Prof. Mère	Diplôme	Institution	Activités en CC	Prof. conjoint	Année arrivée à un poste en CC	Synd.
Francine	1957	Agri.	Conj Agri	Ingénieur en agriculture	Département Pole territoire	Suivi ind. Et collectif	Responsable jardinerie GMS	1998	CFDT
Véronique	1973	Ingénieur Min. Agr.	Pharm-acienne	Ingénieur tech. Agri.	Département Pole territoire	Restau collective	Directeur envir.	2012	CFDT
Catherine	1972	Instit.	Secrétaire armée	Ingénieur agronome œnologue	Département Conseil entreprise	Stratégie d'entreprise	Agri.	1997	CFDT
Jeanne	1979	Médecin	Médecin	Ingénieur en agriculture	Antenne locale	Circuits alimentaires de proximité	Sécurité alimentaire	2011	CFDT
Emma	1969	Instit.	Instit.	Ingénieur en agriculture, Master tourisme et des loisirs	Chambre régionale	Coord. programme régional	Non renseigné	2006	Aucun

## 2. *D'une entrée par le haut dans le conseil...*

L'origine sociale de nos enquêtées ne les prédisposait pas toutes à s'orienter dans le domaine de l'agriculture. Alors que la proportion d'enfants d'agriculteurs reste encore aujourd'hui significative parmi les conseillers<sup>51</sup>, les liens initiaux avec ce secteur d'activité apparaissent beaucoup plus ténus pour celles chargées des « circuits courts ». Lorsqu'il se

<sup>51</sup> 25% des conseillères d'une enquête menée en 2010 ont un père agriculteur contre 43% dans l'enquête de Jacques Remy menée en 1982. Mais cette diminution apparaît très relative compte tenu du déclin constant de la population agricole. Cf. Claude Compagnone, Francis Kockmann, Bruno Lémery, Pascale Morrety, Sandrine Petit, Opération de recherche 5 ; enquêtes agents. Rapport final du projet SEPIA « Quels services pour répondre aux nouvelles exigences de la production en agriculture ? », Janvier 2010, 77 p. et Jacques Rémy, « Portrait social des conseillers : retour sur image », dans Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Educagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 84-99.

manifeste dans leur histoire familiale, c'est de façon lâche : soit parce qu'il est récent, comme pour Françoise dont le père est le premier de la famille à devenir agriculteur céréalier ; soit, parce qu'à l'instar de Véronique qui est issue d'une longue lignée familiale de viticulteur et dont le père travaille au ministère de l'Agriculture, il s'intellectualise. Le diplôme offert par les écoles d'ingénieurs et plus particulièrement par les écoles privées d'agriculture dont l'accès est ouvert sur dossier après le baccalauréat<sup>52</sup>, participe à l'attractivité de ce secteur en offrant des alternatives à l'entrée dans l'enseignement supérieur via l'université. En mentionnant le hasard au principe de son entrée dans une école privée d'agriculture qui l'amène à changer de région, Jeanne souligne l'attrait de la formation d'ingénieur au regard de la hiérarchie scolaire : « *l'entrée à l'Ecole Supérieure d'Agriculture s'est fait par hasard, ne voulant pas faire la fac, mon père m'a inscrit au concours en fait. N'étant pas issue du milieu agricole c'est vraiment un hasard de circonstances* ». Fille de médecins, elle s'amuse d'ailleurs de cette extériorité aux mondes agricoles en mentionnant que « *le dernier agriculteur de la famille, c'était en 1684 !* ». Pour des enfants dont les parents appartiennent aux professions intellectuelles et supérieures ou aux professions intermédiaires (plusieurs d'entre elles ont des parents ayant travaillé dans la petite fonction publique), ce n'est donc pas tant l'aspiration à travailler dans le domaine agricole mais plutôt la stratégie visant à l'accumulation d'un capital scolaire certifié qui les amène à intégrer des écoles d'ingénieur. Stratégie qui s'avère modérément fructueuse car si elles sont parmi les plus diplômées des conseillers, elles se confrontent à la dévaluation des titres scolaires dans un métier qui connaît une très forte élévation du niveau de diplôme<sup>53</sup>.

Leur rapport au domaine agricole s'inscrit moins à travers la continuité d'une prime socialisation que par une scolarisation et des premières expériences professionnelles qui se présentent comme autant d'opportunités, pour les plus jeunes d'entre elles, de s'inscrire dans des mobilités géographiques. Mais ces lieux les socialisent avant tout à la dimension technico économique de l'encadrement agricole. Outre les enseignements techniques qu'elles suivent au sein des écoles d'ingénieur fréquentées, elles occupent des postes d'accompagnement

---

<sup>52</sup> En comparaison, les écoles publiques d'agronomie sont accessibles après une classe préparatoire comme beaucoup d'autres écoles d'ingénieur.

<sup>53</sup> Par rapport à l'enquête conduite par Jacques Remy, celle de Bruno Lémery, Claude Compagnone, Sandrine Petit, François Kockmann et Pascale Moretti met au jour une diminution du nombre d'agents dont le niveau scolaire est inférieur au baccalauréat, un accroissement de la proportion de titulaires d'un bac +4 et une stabilisation des agents ayant un diplôme intermédiaire de licence ou BTS. Parmi les conseillers qui ont entre 36 et 55 ans, ils sont 60% à avoir un niveau Bac +4 et plus. Cette proportion est de 80% pour les conseillers des moins de 36 ans. Voir : Claude Compagnone, Francis Kockmann, Bruno Lémery, Pascale Morrety, Sandrine Petit, Opération de recherche 5 ; enquêtes agents. Rapport final du projet SEPIA « Quels services pour répondre aux nouvelles exigences de la production en agriculture ? », Janvier 2010, 77 p.

individuel et collectif des agriculteurs grâce auxquels elles intériorisent le rôle d'appui à la production et à la gestion des exploitations agricoles comme l'illustre la trajectoire de Catherine. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome spécialisé en viticulture et en œnologie, son mémoire de fin d'études est consacré à l'incidence des bois utilisés pour la construction des barriques d'alcools. Lors de sa première expérience professionnelle, elle occupe un poste consacré à la technique de production du Cognac où elle parvient à valoriser ses connaissances scolaires : « *La technique elle sert quand on est face aux gens et qu'on commence à expliquer, à rentrer un peu dans le détail de ce qu'ils font et qu'on leur dit : "non mais je comprends très bien, ou ça vous allez pas me faire une entourloupe, parce que je suis œnologue. Ah vous êtes œnologue ?! On peut pas vous raconter n'importe quoi ?! Ben non... "* ils apprécient le côté, il y a le conseiller économique certes mais quand ils ont quelqu'un en face qui a du répondant sur la technique, ils apprécient aussi. Ah ça m'a valu des descentes de cave mémorables ! ». Aux savoirs techniques relatifs aux pratiques de production, s'ajoutent des savoirs comptables, gestionnaires et juridiques appropriés au sein des postes de conseil en entreprise que la plupart d'entre elles ont occupé.

### 3. ...à des évolutions professionnelles contrariées

Dans un contexte de féminisation de l'encadrement et des professions intellectuelles supérieures, le métier de conseillers en agriculture ne semble pas faire exception à la règle<sup>54</sup>, au contraire. En effet, si les femmes ne représentaient que 13% des ingénieurs et cadres techniques d'entreprises<sup>55</sup> au milieu des années 1990, elles sont au même moment 40% parmi les conseillers des chambres d'agriculture<sup>56</sup>. En effet, les écoles d'ingénieurs du secteur agricole ont connu une très forte progression de la proportion de femmes comparativement à celles d'autres spécialités<sup>57</sup>. Mais, de manière similaire aux autres professions intellectuelles et supérieures la féminisation du conseil agricole n'a pas, semble-t-il, bouleversé la division traditionnelle du travail dans la mesure où les femmes s'insèrent avant tout dans des métiers

---

<sup>54</sup> Les femmes représentent 10% des enquêtés de Jacques Rémy en 1982 contre 46% dans celle de 2010 qui constate également une grande majorité de femmes parmi les plus jeunes. Cf. Jacques Rémy, « Portrait social des conseillers : retour sur image », dans Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Eduagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 84-99.

<sup>55</sup> Jacqueline Laufer, Annie Fouquet, « À l'épreuve de la féminisation », dans Paul Bouffartigue (Dir.), *Les Cadres. La grande rupture*, Paris, La Découverte, 2000, p. 249-267.

<sup>56</sup> Bruno Lémery, « Une position d'expert incertaine : les conseillers techniques en agriculture », *op. cit.*

<sup>57</sup> Entre 1972 et 2000 la part des femmes dans les écoles d'ingénieur en agriculture et industries agroalimentaire passe de 9,1% à 61,9%. Sur la même période, la part des femmes dans les écoles d'ingénieur généralistes est passée de 3,6% de femmes à 26,5%. Voir le tableau p. 109 dans Catherine Marry, *Les femmes ingénieurs, Une révolution respectueuse*, Paris, Belin, Coll. Perspectives sociologiques, 2004.

considérés comme féminisés<sup>58</sup>. L'entrée de Françoise à la chambre consulaire est particulièrement illustrative de cette répartition sexuée des postes. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'agriculture au moment où les femmes y ont encore peu accès<sup>59</sup>, elle occupe à son arrivée en 1986 un premier emploi destiné à l'animation auprès du public féminin. La répartition des positions occupées au sein de la chambre d'Agriculture semble reproduire la division conjugale du travail qui s'opère au sein de l'exploitation agricole entre les activités de diversification (dont fait partie la vente directe) déléguées aux femmes et les tâches productives qui sont du ressort du chef d'exploitation<sup>60</sup>. Dans un univers encore dominé par la figure du producteur de matière première, les femmes chargées d'accompagner les activités de diversification sont ainsi marginalisées. Dès lors, les trajectoires professionnelles de nos enquêtées semblent se confronter à une barrière symbolique pour l'accès aux postes de direction alors que les cadres sont historiquement voués à « s'identifier à un modèle de progression hiérarchique au sein d'une même entreprise<sup>61</sup> ». Parmi les plus âgées d'entre elles, lorsqu'elles ne sont pas restées aux mêmes fonctions depuis vingt ans<sup>62</sup>, ce plafond de verre les oriente de façon horizontale à divers postes et services qui sont hiérarchiquement équivalents<sup>63</sup>. Par homologie à la division sexuelle du travail sur les exploitations, les perspectives d'évolution professionnelle des conseillères des chambres d'agriculture se confrontent à des possibles restreints verticalement et cantonnés à des activités considérées comme féminines.

#### 4. Un intérêt « personnel » pour l'alimentation

Mais réduire l'investissement dans ces postes à leur caractère subi tendrait à négliger les aspirations que les conseillères que nous avons rencontrées partagent. En ce sens, l'intérêt

---

<sup>58</sup> Par exemple, la première femme qui obtient le statut de conseillère agricole au milieu des années 1970 occupe un poste de ménagère, voir Jacques Rémy, « Portrait social des conseillers : retour sur image », *art. cit.*, p. 84-99.

<sup>59</sup> Au sein de sa promotion qui a obtenu le diplôme en 1979, elle se souvient que sur 63 diplômés, 13 étaient des filles.

<sup>60</sup> Sur cette répartition au sein de l'exploitation agricole, cf. Christophe Giraud, Jacques Rémy, « Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas des activités de diversification agricole en France », *Travail, genre et sociétés*, vol.2, n°30, 2013, p. 155-172.

<sup>61</sup> Jacqueline Laufer, Annie Fouquet, « À l'épreuve de la féminisation », *art. cit.*, p. 253.

<sup>62</sup> Carole est au même poste depuis 20 ans. En comparaison, celui qui deviendra son supérieur hiérarchique possède un diplôme de degré inférieur d'ingénieur en agriculture obtenu en 1994 à l'École supérieure d'agriculture d'Angers. C'est en 2000 qu'il rejoint la même Chambre d'agriculture avant de devenir sept années plus tard le responsable de l'équipe Installation, transmission, stratégie d'entreprise qui regroupe vingt quatre conseillers dont Carole.

<sup>63</sup> Comme le note Catherine Marry, les femmes « sont une majorité à rester, après 30 ans, dans des positions sans responsabilités (60%) pour une minorité d'hommes », Catherine Marry, *Les femmes ingénieurs, Une révolution respectueuse*, *op. cit.*, p. 225.

pour les thématiques liées à l'alimentation est apparu particulièrement prégnant au cours de nos entretiens. Relevant historiquement du travail des femmes au sein de la division des tâches domestiques<sup>64</sup>, l'alimentation peut avoir présidé à leur entrée dans l'agriculture comme c'est par exemple le cas pour Emma : « *Si je suis venue à l'agriculture c'est parce que j'étais intéressée par l'alimentation, les produits du terroir, les savoir-faire historiques et cette forme d'agriculture. Je suis arrivée par la qualité et j'ai aussi rencontré des agriculteurs qui étaient là-dedans*<sup>65</sup> ». Cette lecture de l'agriculture à partir de la position de consommatrice a également pu être forgée dans le cadre de sociabilités professionnelles avec des collègues conseillers. Pour Jeanne, alors qu'elle travaille encore dans l'accompagnement technico-économique des exploitations spécialisées dans la production de lait et qu'elle n'était pas initialement intéressée par les questions liées à l'alimentation, son entrée à la chambre d'Agriculture va l'immerger dans un contexte particulièrement favorable :

Enquêteur : « Vous disiez au tout début de l'entretien que c'étaient des thématiques qui vous avaient toujours plu, vous savez d'où ça vient, et pourquoi ?

Jeanne : *Alors c'est une spécificité de l'équipe d'ici. On est un peu ... particuliers! En fait bon ça fait dix ans que je suis là et il y a une espèce d'ambiance ici qui fait qu'on fait toujours attention à ce qu'on mange, qu'on aime beaucoup échanger sur ce qu'on mange, comment on mange et ce qu'on en a fait et sur les petites trouvailles qu'on peut avoir. On fait des échanges de graines, on fait des échanges de légumes. C'est venu naturellement. Sur les bons produits j'ai dit « Tiens j'ai découvert ça, j'ai découvert ça » et au final on fait tout livrer ici et on s'alimente quasiment qu'en local. Voyez on a eu une petite livraison avant-hier de tisanes. Ce sont mes coffrets cadeaux donc on s'approvisionne aussi, il y a le cidre d'à côté, le pâté...*

Enquêteur : D'accord donc c'est vraiment commun... Mais c'était antérieur au fait de rentrer dans ce métier?

Jeanne : *Ah pas du tout, non, non, enfin après y'a peut-être des étudiants qui font très attention à ce qu'ils mangent. C'est en venant ici, c'est une éducation particulière, en fait, une ouverture d'esprit », (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).*

Leur activité professionnelle leur permet également de tisser des relations avec les producteurs qui partagent une vision similaire de l'agriculture et de la qualité des produits. Sur la base de ces « *affinités personnelles* » peuvent d'ailleurs naître des amitiés mais également des liens matrimoniaux comme pour Catherine qui a rencontré son mari, éleveur en vente directe, dans le cadre de son travail. Tant leur profil que leurs pratiques liés à l'alimentation semblent alors relativement proches de ceux des consommateurs en AMAP que

---

<sup>64</sup> Malgré la réduction des écarts entre les sexes, l'approvisionnement alimentaire ainsi que la cuisine domestique quotidienne sont encore majoritairement à la charge des femmes au sein du couple. Cf. Faustine Régnier, Anne Lhuissier, Séverine Gojard, *Sociologie de l'alimentation*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2006.

<sup>65</sup> Entretien du 29 mars 2013 avec Emma.



nous avons décrits dans le chapitre précédent : stabilité économique du salariat dans le secteur public et parapublic, haut niveau de diplôme pour des consommateurs, qui sont avant tout des consommatrices<sup>66</sup>. Il n'est alors pas étonnant qu'elles s'approvisionnent dans des systèmes de panier, des magasins de producteurs ou des marchés. Mais à la différence des consommateurs en AMAP, elles n'appréhendent pas l'agriculture à partir de leur seule position de consommatrices puisque leur activité professionnelle les amène à se préoccuper également de la rentabilité des exploitations agricoles. Ni tout à fait consommatrices, ni tout à fait agricultrices, mais dans un rôle intermédiaire, leur place se joue davantage dans une sphère professionnelle qui semble jusqu'ici peu accueillante. Inscrites dans des trajectoires de reclassement ou de promotion sociale, nos enquêtées voient leur parcours limité par une distribution sexuelle du travail qui reproduit celle qui a cours au sein des exploitations agricoles. Pourtant entrées par le haut au sein du métier de conseiller après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur, elles appréhendent le conseil en agriculture à partir d'une représentation géographiquement et socialement horizontale du monde social et d'un intérêt pour les questions liées à l'alimentation qu'elles ne semblent pas encore pouvoir entièrement reconvertir au sein de leur espace professionnel.

## B. Une avant-garde professionnelle productrice de normes

Investir ou plutôt créer des postes relatifs au rapprochement marchand des agriculteurs et des consommateurs permet alors de réduire la tension qui peut exister au sein de l'activité de ces conseillères, entre des aspirations à l'avancement professionnel contrariées et une appétence « personnelle » pour les questions liées à l'alimentation (1). Mais, une fois ces nouveaux postes créés ou aménagés grâce au développement des appels à projet territoriaux, c'est la distance à un monde agricole considéré comme fermé qui s'objective et qui est au principe d'une définition des compétences légitimes de l'agriculteur vendeur (2).

### 1. Créer son emploi et se former sur le tas

Loin d'adopter une stratégie d'*exit* envers un univers professionnel qui ne répond pas entièrement à leurs attentes, elles développent à l'inverse une perspective visant à la

---

<sup>66</sup> Les ingénieurs et cadres d'études et de développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts sont placés parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures d'après la nomenclature de l'INSEE relative aux professions et catégories socioprofessionnelles en 2003.

transformation de leur métier. Il est en ce sens particulièrement significatif qu'une grande proportion d'entre elles soient ou aient été syndiquées à la CFDT et même élues en tant que déléguée du personnel. A la manière des éducateurs spécialisés étudiés par Francine Muel-Dreyfus, elles parviennent à effectuer un travail d'invention, de redéfinition de leur poste<sup>67</sup> :

Enquêteur : « Et ensuite comment s'est passé votre recrutement c'était fléché ou c'est vous qui décidez de porter plus sur cette question ?

Jeanne : *Pas du tout, en fait étant là depuis un moment, je savais d'une part que ce poste ( de conseiller en développement territorial) allait se libérer, j'ai prévenu mon supérieur actuel que je voulais intégrer ses équipes, une de ses équipes, n'importe laquelle, mais que moi je voulais bosser sur les produits locaux, sur tout ce qui était alimentation, qualité de produits, etc. et voilà il a réussi à goupiller, parce qu'il y a eu deux recrutements en même temps donc il a réussi à séparer les missions de façon à ce que l'on puisse chacun s'épanouir dans le boulot, parce que je pense qu'il a très bien compris ce (responsable-là) qu'on tirait le meilleur de ce qu'on a si il nous mettait sur des missions qui nous branchaient » (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).*

Ces postes sont donc créés et/ou rénovés par celles qui n'ont pas pu accéder jusque-là aux positions auxquelles leur titre scolaire pouvait leur permettre de prétendre. Empruntant une formule que Pierre Bourdieu consacre aux professions nouvelles et rénovées, nos enquêtées « s'efforcent de produire des postes ajustés à leurs ambitions plutôt que d'ajuster leurs ambitions à des postes déjà existants<sup>68</sup> ». Il n'est dès lors pas surprenant que le registre de la vocation qui témoigne d'un ajustement des dispositions aux positions professionnelles occupées puisse être mobilisé<sup>69</sup> :

Enquêteur : « ça vous a jamais traversé l'esprit de vous installer (en agriculture) ?

Françoise : *Si, si, moi si je m'étais installée j'aurais fait de la vente directe et sans doute de la restauration à la ferme. Je ne suis pas là par hasard sur ce poste. C'est pour ça que je m'y accroche jusqu'à la retraite ! (rires). Je ne suis pas là par hasard si c'est ça votre question. Moi je suis arrivée à un endroit où je suis très bien ! Et ça correspond vraiment à des aspirations qui auraient pu être personnelles.*

Enquêteur : Et quand vous dites que ça vous a toujours intéressé, c'est-à-dire qu'avant d'être dans ce poste là, ça se manifestait comment ?

Françoise : *Je pense que c'est un intérêt pour avoir des légumes, enfin de l'alimentation saine. L'amour de la cuisine, moi j'aime bien cuisiner donc tout ça en fait partie, la recherche du produit ... » (Françoise, salariée de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 29 mars 2013).*

---

<sup>67</sup> Francine Muel Dreyfus, *Le métier d'éducateur*, Paris, Editions de minuit, Coll. Le sens commun, 1992.

<sup>68</sup> Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les éditions de Minuit, Coll. Le sens commun, 2007, [1979], p. 415.

<sup>69</sup> Charles Suaud, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *Revue française de sociologie*, vol.15, n°1, 1974, p. 75-111.

Pourtant, les enseignements qu'elles ont suivis étant encore dominés à cette période par une forte dimension technique, leurs connaissances en ce qui concerne les savoirs relatifs à la mise en marché comme le marketing leur sont encore étrangers dans une organisation qui en est culturellement très éloignée : « *"Plan marketing" : quand on arrivera à utiliser le terme on aura fait des progrès* ». De façon similaire au conseiller économique promoteur du marché au cadran présenté par Marie-France Garcia-Parpet<sup>70</sup>, ces savoirs peuvent être importés d'univers sociaux, et plus particulièrement scolaires, extérieurs aux institutions agricoles comme pour Emma qui a suivi un master développement du tourisme et des loisirs au cours d'une année sabbatique. Mais plus encore, ces types de connaissances « s'apprennent sur le tas » :

Enquêteur : « Lorsque vous arrivez et que vous commencez à vous intéresser à ces questions de marketing, de commercialisation, vous devez vous former j'imagine. Vous les trouvez où ces formations c'est des formations internes aux chambres, ou au contraire, à l'extérieur ?

Catherine : *Alors au départ je me suis formée en organisant des formations pour les agriculteurs, avec des intervenants extérieurs (un cabinet de marketing management notamment). Et après sur le tas, quand t'en as deux ou trois par an répétées tous les ans ça finit par rentrer* » (Catherine, salariée de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 29 mars 2013).

La sollicitation d'intervenants extérieurs est certes d'abord destinée à la formation des agriculteurs que les connaissances des salariés de la chambre d'Agriculture ne permettaient pas de satisfaire mais elle offre également la possibilité à ces derniers de se former.

## 2. Concilier le marchand et le service public dans le développement territorial

Les tentatives de ces agents pour faire concilier leurs aspirations personnelles au sein de la chambre d'Agriculture se confrontent cependant à des résistances qui les placent dans une position ambivalente. Si le déni des relations hiérarchiques employeurs-employés témoignait d'une proximité sociale et idéologique pour la première génération de conseillers<sup>71</sup>, l'engagement de nos conseillères au sein de la CFDT est significatif de la prise de distance vis-à-vis de ceux qu'elles perçoivent comme leurs « patrons ». Le sentiment de

---

<sup>70</sup> L'auteure montre dans cet article, comment un conseiller économique de la Chambre d'agriculture formé aux théories néoclassiques a pu participer à la création d'un marché « pur et parfait ». Marie-France Garcia, « La construction sociale d'un marché parfait. Le marché au cadran de Fontaines-en-Sologne », *Actes de la recherche en sciences sociales*. vol.65, 1986, p. 2-13.

<sup>71</sup> Roger le Guen, « Les relations employeurs-employés. Des affinités électives à la prise de distance », dans Jacques Rémy, Hélène Brives, Bruno Lémery (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Educagri, Coll. Sciences en partage, 2006.

devoir « se bagarrer » au sein de l'institution, comme nous avons vu dans la section précédente, se manifeste par exemple au moment de faire face aux critiques de ceux qu'elles sont chargées d'accompagner et représenter :

Enquêteur : « Et il y a des gens justement pour qui ça marche pas, enfin ils n'y arrivent pas parce que ça demande, comme vous disiez tout à l'heure, de sourire, de plaire au client, alors est ce qu'il y en a qui sont réfractaires à ça ?

Catherine : *Oui ça peut... Je fais une petite journée dans le stage installation sur le marketing depuis 8 ans, depuis 2005. Ça fait trois quatre journées dans l'année. Au tout début, donc en 2005-2006, j'avais beaucoup de gens qui me disaient ouais le marketing c'est pas beau, c'est méchant, c'est forcer les gens à acheter ».* (Catherine, salariée de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 29 mars 2013).

Bien sûr, les conclusions du Grenelle de l'environnement et du groupe de travail Barnier viennent conforter symboliquement l'investissement des plus anciennes conseillères. Mais, l'apparition des collectivités locales comme financeur potentiel des chambres d'Agriculture à travers la diffusion d'appels à projet territoriaux apparaît pour elles comme une opportunité permettant de s'extraire partiellement des liens de subordination qui les liaient jusqu'ici à leur public traditionnel. Ces projets sont en effet l'occasion de travailler avec et pour les nouveaux interlocuteurs que sont les élus des collectivités territoriales. Tandis que le développement du financement par les prestations peut se confronter à la réticence de certains élus qui y voient une remise en cause du rôle consulaire de la chambre, les conseillères en « circuits courts » y voient le moyen de concilier les logiques marchandes et les logiques liées au service public sur le modèle d'une entreprise publique comme le mentionne Catherine à cours de notre entretien : « *Même si on fait des prestations, on est quand même dans du parapublic, dans le service au public, on a un salaire qui est moins intéressant que la fonction publique et qui monte très très lentement, donc on cherche autre chose que le salaire. On se rapprocherait plus d'une entreprise publique sur ces aspects-là ».*

Sont alors partiellement remises en cause les frontières existantes dans l'organisation du conseil qui était jusque-là calquée sur celles des filières de production. L'approche par la vente offre en effet l'occasion de dépasser les difficultés de compréhension liées aux techniques de production et à la gestion économique de l'exploitation qui pouvaient jusqu'ici exister dans la relation concrète que les conseillères entretenaient avec les agriculteurs :

Jeanne : « *Ce matin je suis allée voir un éleveur de poules pondeuses, j'ai découvert le monde de la poule pondeuse, donc forcément dans une discussion technique et économique ça n'aurait pas pu le faire. Alors là c'est de la vente directe donc on part sur une discussion*

*vente directe, donc on se comprend, on se rend compte que c'est bien d'avoir un lien avec l'éleveur pour pouvoir apprécier les mêmes choses ».*

D'un point de vue organisationnel, la majorité d'entre elles se regroupent alors dans le pôle consacré au développement territorial de la chambre d'Agriculture<sup>72</sup> tandis que leurs fonctions se spécialisent peu à peu, suivant les découpages hiérarchiques et géographiques existants (cf. tableau).

### *3. Distanciation au monde agricole et naturalisation d'un savoir être commercial*

Une fois concrétisés, les possibles professionnels viennent conforter le décalage entre l'agriculture telle qu'elle est perçue et telle qu'elle doit être. En effet, les conseillères adoptent les principes de classement semblables à ceux étudiés en ce qui concerne les avant-gardes agricoles que sont par exemple les militants de la confédération paysanne. Ivan Bruneau montre dans le travail qu'il leur a consacré<sup>73</sup> comment l'adhésion à ce syndicat contestataire s'articule à un discours visant à rendre symboliquement légitime une position marginale au sein de la profession agricole. De la même manière, le processus d'objectivation de la distance aux normes professionnelles repose alors sur des principes de di-vision qui tendent d'abord à les distinguer d'un univers professionnel pensé comme corporatiste. Lorsque je demande par exemple à Jeanne si elle a gardé des liens avec ses camarades d'école d'ingénieur, elle me répond : *« J'ai gardé des potes mais c'est tout. Pas de corporatisme ! »*. Situées elles aussi à l'avant-garde du monde agricole entendu ici comme secteur, les conseillères en circuits courts mobilisent le même registre de classement qui oppose un monde fermé vis-à-vis duquel il faudrait se détacher à une ouverture sociale qui les caractériserait. Au cours du même entretien, je m'étonne de la similitude des profils des conseillers rencontrés qui, comme elles, ne sont pas issus du monde agricole. Jeanne explique alors ce lien par une *« ouverture d'esprit »* issue de leur extériorité initiale à l'agriculture qui trancherait avec un *« carcan culturel »* dont auraient hérité ses collègues, enfants et petits-enfants d'agriculteurs : *« il y a une ouverture d'esprit enfin une espèce de candeur qui fait qu'on se permet de s'intéresser à des choses. J'imagine comme ça parce que au lieu de se dire moi je connais la production moi je vais faire comme ça, ou alors j'ai cette idée-là, parce*

---

<sup>72</sup> Sur les cinq conseillères rencontrées à l'échelle départementale quatre font partie du pôle territoire.

<sup>73</sup> Voir le Chapitre 4 de la thèse d'Ivan Bruneau, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », thèse pour l'obtention du doctorat de science politique, Université Paris X-Nanterre, 2006.

*que mes parents, mes grands-parents, mes arrière grands-parents faisaient comme ça, on n'a pas cette espèce de carcan culturel, enfin je l'imagine comme ça ».*

La recomposition opérée au sein de la chambre d'Agriculture, sous l'effet conjugué de la diversification du recrutement de ses agents et la transformation de ses missions, facilite ainsi ce que Michel Dobry nomme la régression vers les habitus<sup>74</sup> des conseillères. Le désajustement entre les postes espérés et les postes occupés, qui se réduit à mesure que les possibles professionnels s'élargissent à la faveur de la marchandisation du conseil agricole, rend opérante l'expression des dispositions sociales à partir desquelles le monde agricole est pensé. Or, dans le balancement entre l'identification aux agriculteurs et leur objectivation qui caractérise le métier de conseiller<sup>75</sup>, tout se passe comme si leur regard porté sur le monde agricole, appréhendé à partir de dispositions sociales particulièrement actives, concernait non seulement leurs collègues mais également leur public<sup>76</sup>. Dans un premier mouvement, leurs trajectoires professionnelles les conduit à s'identifier à un public auquel elles sont assignées, partageant, sur la base « *d'affinités personnelles* », une position marginale au sein du monde agricole. Mais à partir de leurs propres expériences, de consommatrices notamment, elles naturalisent, dans un deuxième mouvement, les caractéristiques sociales des agriculteurs considérés alors comme légitimes pour pratiquer la vente :

*Catherine : « Ceux qu'on voit en formation vente, on les incite fortement de toute façon à s'intéresser au client, enfin la personne qui est en face. Pour vendre il faut pas forcer sinon la personne ne viendra pas. Et après, de façon un peu plus machiavélique, si une personne vient pour acheter une tomme de beurre et qu'on a envie aussi de lui vendre du fromage, si on la questionne pas un peu, on n'arrivera pas à placer son fromage ! Donc ça force les gens à être ouverts aux autres, s'ils l'étaient pas naturellement. Et en général il devrait y avoir un naturel de départ sur l'écoute et la sensibilité à l'autre. Et les gens complètement fermés qui voient ça que par la marge ou c'est ma femme qui va s'en occuper, ils ne tiennent pas énormément de temps parce que les clients aussi le ressentent. Nous quand on va au restaurant on le voit*

---

<sup>74</sup> Avec cette notion, il s'agit pour Michel Dobry d'interroger les contextes qui rendent plus ou moins effectifs les dispositions des agents sociaux. Dans le prolongement des travaux de Pierre Bourdieu concernant les habitus, il pose « le fait que l'espace de leurs contextes d'"opération" laissent au jeu des dispositions – qui ne sont pas les déterminants exclusifs des conduites et des perceptions – puisse connaître de sensibles variations conjoncturelles », dans Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations sectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, [1986], p. 264. Pour une discussion de la notion voir les échanges entre Lilian Mathieu et Cyril Lemieux dans Myriam Aït-Aoudia, Antoine Roger (Dir.), *La logique de désordre. Relire la sociologie de Michel Dobry*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

<sup>75</sup> Bruno Lémery, « Une position d'expert incertaine : les conseillers techniques en agriculture ». op. cit.

<sup>76</sup> Sur cette question Vincent Dubois a montré, pour les agents d'accueil des caisses d'allocation familiale, comment « les transformations conjointes de la population des visiteurs et des missions de ces institutions ont remis en cause des évidences constituées. (...) Cette situation nouvelle, génératrice d'incertitude et d'inquiétude, est particulièrement propice à l'activation des dispositions personnelles des guichetiers » dans, Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, Coll. Etudes politiques, 2003, [1999], p. 108. Dans le cas qui nous concerne, ce sont plutôt les transformations de la population des conseillers agricoles et des missions de la Chambre d'agriculture qui engendrent une importante incertitude.

*aussi, on dit "Ah la serveuse elle était pas aimable" enfin voilà c'est dans plein de commerces différents » (Catherine, salariée de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 29 mars 2013).*

Une fois objectivées les caractéristiques personnelles des agriculteurs « faits » pour l'activité commerciale, les conseillères sont amenées à évaluer les écarts au savoir-être considéré comme légitime au cours de leur activité professionnelle d'encadrement. En effet, à mesure que le métier de conseiller en circuits courts se spécialise, se développe une offre visant à l'accompagnement des pratiques commerciales et avec elle un public qui, en s'élargissant, met en lumière les écarts à la norme alors construite :

Enquêteur : « Ca demande vraiment une formation particulière la vente directe ?

Jeanne : *C'est une façon d'être. J'ai quelques exemples en tête : on peut faire des formations, mais quand on n'aime pas les gens... C'est un vrai boulot la vente directe, c'est du commerce, soit on l'a, soit on l'a pas. On ne peut pas décider du jour au lendemain de faire de la vente directe alors qu'on ne peut pas voir deux personnes dans sa cour. Mais je comprends aussi ceux qui n'ont pas envie » (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).*

Si nous avons montré comment les membres de cette avant-garde professionnelle sont parvenus à construire des postes relatifs à l'encadrement des activités de vente des agriculteurs et à penser le monde agricole à partir de leurs propres dispositions, reste à étudier l'étendue de leurs moyens d'action au sein de l'institution et auprès des agriculteurs. C'est dans cette perspective que nous allons maintenant nous intéresser aux différentes pratiques qui conduisent à construire le marché.

### SECTION III. PRATIQUES DE MEDIATIONS ET MEDIATIONS DES PRATIQUES

A travers toute une série de dispositifs, les agents de développement de la chambre d'Agriculture se font les entrepreneurs de la morale marchande. En voie de spécialisation, l'activité de médiation reste néanmoins encore contrainte par la position ambivalente de celles qui la pratiquent. Il en résulte une tension entre les deux types d'entrepreneurs de morale décrits par Howard S. Becker<sup>77</sup>. Se faisant tantôt créatrices de normes et tantôt celles qui les appliquent, leurs missions consistent à accompagner les agriculteurs dans le cadre de formations et de conseils (A). Mais l'activité relative à la création et au développement de marchés, lorsqu'elle fait intervenir les élus locaux comme prescripteurs des consommateurs, élargit encore un peu plus leur territoire de médiation. C'est à partir de la définition ou plutôt de l'absence de définition stabilisée de la proximité que les conseillères peuvent alors se faire les magiciennes du marché (B). S'il s'agit d'élargir ou de resserrer l'espace des producteurs en fonction des contraintes des collectivités locales, l'organisation de ces marchés tels qu'ils sont en partie élaborés par ces intermédiaires contribue également à jouer sur la nature de l'offre ou autrement dit sur les agriculteurs eux-mêmes (C).

#### A. Former les agriculteurs au marché : se faire les pédagogues du marché

Pour un métier qui est historiquement consacré à l'accompagnement des agriculteurs, les activités liées à la construction des marchés consiste d'abord à façonner l'offre en amont des échanges marchands. Ce faisant, l'intervention des conseillers sur l'espace des producteurs se réalise dans le cadre de formations et de suivis individuels au cours desquels sont prescrites des normes tant objectivées qu'incorporées (2) visant à former les agriculteurs à l'esprit marchand (1).

---

<sup>77</sup> Howard S. Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985. Pour une description des deux types d'entrepreneurs de morale voir p. 171-188.



## 1. Former les agriculteurs à l'esprit du marché

Former les agriculteurs à la vente revient à retranscrire les stratégies commerciales des agriculteurs en fonction des possibles économiques et institutionnels. On retrouve ici le rôle du vendeur de maisons individuelles étudié par Pierre Bourdieu qui consiste à réaliser une « leçon de réalisme économique au cours de laquelle le client (l'agriculteur ici), assisté et encouragé par le vendeur (le formateur), travaille à rapprocher le niveau de ses aspirations du niveau de ses possibilités afin de se disposer à accepter le verdict du tribunal de l'économie, c'est-à-dire la maison réelle (le projet réalisable), souvent très éloigné de la demeure (du projet) rêvée, à laquelle il a droit en stricte logique économique <sup>78</sup>». Mais, à la différence du vendeur de maisons individuelles, le formateur est à la fois un prestataire de service et un représentant dont le client ou le mandant est l'agriculteur. La confrontation des aspirations des agriculteurs aux réalités économiques et institutionnelles ne prend donc pas tant la forme d'un verdict explicite et définitif sur les conditions de réalisation des projets mais il s'agit plutôt de « faire prendre conscience » à ceux qui les portent de leur faisabilité en les confrontant à « la réalité du marché ». La tension inhérente à leur position de conseiller se dénoue ainsi dans l'activité de suggestion des possibles commerciaux envers des agriculteurs qu'ils doivent accompagner dans le cadre des formations. Détenteurs du savoir tout en étant dépendant de ceux qu'ils sont chargés d'instruire, ces intermédiaires se font pédagogues<sup>79</sup> du marché comme le mentionne l'une d'entre elles : « *on essaie d'amener l'agriculteur à prendre des décisions qu'il souhaite, on ne le guide pas on l'accompagne, parce que c'est pas nous qui trouvons les solutions c'est lui, on l'amène à les trouver* ». Au cours des formations, le travail des salariés de la chambre s'inscrit alors dans un va-et-vient permanent entre les projets des agriculteurs et les réalités institutionnelles et économiques telles qu'elles sont objectivées et incorporées.

---

<sup>78</sup> Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>79</sup> Voir le dossier coordonné par Benjamin Lemoine et Vincent Gayon, « Pédagogie économique », *Genèses*, n°93, vol.4, 2013 : « La position du pédagogue se coule dans une relation verticale homologue à celle du gouvernant et de ses assujettis. Elle transporte avec elle une légitimité culturelle inscrite dans le rapport privilégié du pédagogue à la vérité. Le pédagogue, en étant celui qui sait, ou du moins celui qui le revendique localement avec un certain succès, réduit celui qui l'écoute à l'état d'apprenant, d'élève. Mais son étymologie renvoie aussi le pédagogue à sa position d'esclave chargé de conduire les enfants de son maître à l'école, puis dans la Rome antique à sa position de précepteur chargé de l'instruction d'un enfant de famille riche. Avec cette dernière figure est isolée la relation de dépendance possible du pédagogue à une autorité commanditaire, comme peuvent l'être aujourd'hui l'expert, le consultant, le *think tank*, ou l'éditorialiste », p. 3.

En 2013, sur les quatre-vingt-sept formations proposées par la chambre départementale d'agriculture, cinq sont consacrées au thème « commercialiser ses produits ». Il s'agit de « créer ou développer une activité de vente directe ; perfectionner ses pratiques commerciales ; vendre à la restauration collective ; bien prendre et retoucher ses photos : un atout pour une communication attrayante ; je crée et je gère ma page facebook, j'utilise les réseaux sociaux ». Afin de comprendre plus précisément comment est enseignée l'activité de commercialisation aux agriculteurs, nous avons participé à la formation relative au premier thème. Organisées dans les bureaux de la chambre départementale d'agriculture par Francine, ces deux journées ont selon elle pour objectif de « *construire un projet techniquement, économiquement viable et humainement valorisant* ». La formation réunit onze participants, dont six femmes, aux profils et aux projets variés. Y sont représentés plusieurs tailles et types de production : maraîchage, élevage caprin, ovin, bovin lait et/ou viande, céréales. Certains projets sont portés par des candidats à l'installation et d'autres par des agriculteurs qui, comme le mentionne l'un d'entre eux, souhaitent « *sortir un peu de leur exploitation* ». Le dispositif mis en place est organisé pour que les agriculteurs confrontent leur projet à la réalité du marché tel qu'il est pensé et présenté par la formatrice. A cet effet, les agriculteurs ou ceux qui souhaitent le devenir, sont invités à présenter leur projet devant faire la preuve qu'ils en sont maîtres, qu'ils en connaissent autant les atouts que les inconvénients. Les interventions de la formatrice visent alors à re-cadrer les présentations et à identifier les stratégies de commercialisation qu'elle considère comme les plus adaptées au contexte économique et à l'exploitation agricole : « *pour vous la principale difficulté c'est de trouver des clients et les fidéliser* », « *il va falloir aller vers le client* » (cf. Encadré 1). Pour ce faire, l'ancienneté et l'abnégation de la formatrice gagent de sa compétence : « *Avant, la région était surtout organisée en filière longue mais avec un travail de petite fourmi ça a changé !* ». Elle peut également se prévaloir d'une bonne connaissance du terrain qui lui permet d'apprécier l'accessibilité des différents interlocuteurs qu'ils seront amenés à solliciter.

### ENCADRE 1 : Soumettre son projet à l'appréciation de ses pairs

Parce que le parcours de Marine est sans doute le plus éloigné de celui des autres membres du groupe, l'appréciation de son projet par ses pairs et par la formatrice explicite les normes professionnelles mobilisées. En effet, sa présentation qui se transforme en véritable interrogatoire portant autant sur la vie professionnelle que sur la vie personnelle de la jeune femme consiste non plus uniquement à déterminer si sa stratégie commerciale est ajustée aux caractéristiques de sa future exploitation mais à évaluer sa capacité à être agricultrice.

**Marine** : C'est un projet d'installation en maraichage plantes médicinales. On a repoussé notre installation, parce qu'on fait une installation progressive. On n'est pas du tout du milieu agricole. J'étais intermittente du spectacle pendant sept ans avant, j'ai fait un changement d'orientation en étant couturière et maintenant je vais devenir paysanne.

**Formatrice** : Le projet que vous voulez mettre en place.

**Marine** : C'est vendre des légumes en vente directe, de la tisane, des bouquets aromatiques. A plus long terme on aimerait faire du miel et du pain mais après ça peut être un peu plus compliqué parce qu'on va faire de la traction animale et en blé, c'est plus compliqué. En terme d'atouts, géographiquement on est entre deux grandes villes même si nous on aimerait faire du vrai local de proximité mais c'est compliqué dans le rural parce que y a pas mal de gens qui ont leur potager. C'est pour ça que je fais cette formation pour bien savoir quel est mon territoire et savoir ce qu'on peut attendre de nous. Tout est à faire sur 3 hectares. Après c'est un agriculteur qui nous installe.

**Formatrice** : des difficultés ?

**Marine** : Ben c'est qu'il y a tout à faire c'est pour ça qu'on prend notre temps. La grosse difficulté c'est qu'on s'installe sur un territoire très rural.

**Formatrice** : Donc il va falloir aller vers le client là.

**Autre intervenant** : Faire les marchés ?

**Marine** : Faire les marchés, mais y a déjà pas mal de maraichers bios qui sont dans le coin. Ça serait vraiment dans les 20 km.

**Autre Intervenant** : C'est à côté de la plaine maraichère de Nantes ?

**Formatrice** : Mais c'est des gens qui sont surtout structurés en filières longues, en coopérative. Mais y en a déjà quelques-uns.

**Marine** : Y a pas mal de maraichers dans le coin mais vu qu'on est des petites structures avec peu de charges on n'a pas besoin de vendre des grosses quantités de légumes. En soit, c'est pas inaccessible de se dire qu'on va nourrir 40 foyers.

**Formatrice** : Parce que vous vous dirigez vers les paniers AMAP.

**Marine** : On ne sait pas. C'est très confortable en terme de production mais après on se retrouve pas complètement dans toute la charte.

**Formatrice** : Mais c'est très confortable...

**Marine** : Après pour la tisane on ne sait pas trop non plus....

**AI** : Ca demande de la transformation ?

**Mélanie** : un séchoir, un déshumidificateur. C'est pas beaucoup de transformation.

**Formatrice** : Et donc vous avez dit que vous n'étiez pas du milieu agricole, c'est pas un milieu dans lequel vous avez travaillé, votre compagnon non plus, vous avez fait des formations ?

**Marine** : On a fait un BPREA<sup>80</sup> et des stages. Notre démarche vient du fait qu'on essaye d'être autonome alimentaires depuis 5 ans et on arrive à plus trop acheter notre nourriture et on se dit qu'on va nourrir les autres.

---

<sup>80</sup> Voir chapitre 6.

**Formatrice** : Et vous êtes salariés ?

**Marine** : Mon compagnon est au chômage et moi je suis encore couturière en intérim. Je vais continuer un peu.

**AI** : Et vous allez vous installer avec un statut sociétaire ?

**Marine** : On ne sait pas encore, c'est le statut qui nous paraît le plus logique.

**AI** : Vous allez bénéficier des aides à l'installation ?

**Marine** : Oui, mais on ne sait pas encore. Après y a des conditions comme gagner une certaine somme d'argent au bout de 5 ans sous peine de rembourser. Et l'idée c'est d'être le plus autonome possible.

**AI** : Et en traction animale, t'as déjà manié des chevaux ?

**Marine** : Oui, on a fait des formations et on va acheter un cheval.

**AI** : Ca veut dire que sur les 3 hectares faudra lui consacrer...

**Marine** : (Elle le coupe un peu agacée) 1 hectare. Ce qui fait 7000 ares de maraichage et 2000 de culture expérimentales.

**AI** : Et sur les trois hectares, y a aussi la nourriture du cheval ?

**Mélanie** : Oui mais avec l'agriculteur qui nous cède les terres, on se troque de la paille, du foin.

(Rire dans la salle)

**AI** : Faut se méfier des arrangements comme ça. Au début ça va mais après on est dépendant...

En soumettant à l'évaluation des pairs et de la formatrice la faisabilité des projets, le dispositif tend non seulement à valoriser les ressources communicationnelles des intervenants, mais également l'expression d'une véritable rationalité économique. Le projet de Marine qui consiste à « faire du vrai local de proximité » est d'abord réinscrit dans son environnement. La localisation de la future exploitation dans un territoire très rural invite à une première nuance puisqu'elle implique d'« aller vers le client ». Les marchés constituent une première option qui se confronterait à une concurrence importante mais aussi au désir de Marine de rester « dans les 20 km ». C'est alors le système des AMAP qui est envisagé puisqu'il est « confortable en terme de production » bien qu'il ne convienne pas tout à fait à Marine. L'incertitude de la porteuse de projet quant à sa stratégie commerciale déplace alors les débats sur le sérieux de son installation auquel personne ne semble croire.

Une fois les projets des participants identifiés, le travail pédagogique consiste dans un deuxième temps à « *bien utiliser le même langage et avoir la même idée en tête, la même référence* ». En présentant la définition arrêtée par le groupe de travail Barnier relatif aux circuits courts - « *c'est des modes de commercialisation des produits agricoles qui s'exercent par la vente directe du producteur au consommateur et par la vente indirecte s'il n'y a qu'un intermédiaire* » - la formatrice se fait le relai de diffusion des catégories d'organisation marchande. Mais c'est davantage la variété des termes utilisés « *vente directe* », « *circuits alimentaires de proximité* » plutôt que l'usage systématique de l'un d'entre eux qui affleure tout au long de la présentation. Tout se passe comme si c'était la capacité à mobiliser les multiples sens qui étaient attribués à la proximité (territoriale, organisationnelle...) qui était enseignée ici.

Outre l'appréhension de ces catégories d'entendement, apprivoiser le marché consiste également à prendre conscience d'une concurrence à l'échelle régionale et nationale. A partir des données du recensement agricole de 2009<sup>81</sup>, la comparaison géographique donne l'occasion à Francine de montrer l'impact des territoires : *« un projet de circuits courts est fortement impacté par le territoire. Faut que vous ayez conscience de tout ça même si ça dépend pas de vous. Ça joue quand même »*. La demande est quant à elle caractérisée d'après les données de l'INSEE et du CREDOC<sup>82</sup> mais également à partir de l'enquête LIPROCO au sujet des motivations des consommateurs que nous avons mentionnées dans les chapitres précédents. Le but est de replacer l'alimentation dans un contexte général et national : *« Moi ce que je veux vous dire, c'est que vous arrivez sur un marché. Enfin un marché, les consommateurs que vous êtes comme moi, la part alimentaire dans leur budget a diminué d'années en années. Après on n'a pas le même salaire. Mais il faut savoir qu'il y a moins de demande de produits alimentaires. Nous n'avons aussi qu'un seul estomac. Aujourd'hui on le remplit et il va falloir chercher des clients chez... vous ne créez pas de produits innovants, neufs, c'est pas de la nouvelle technologie. C'est pas quelque chose de nouveau sur le marché, c'est quelque chose qui existe depuis toujours l'alimentaire donc c'est forcément devoir aller chercher la clientèle chez quelqu'un d'autre. Les collègues, la grande surface etc... Il va falloir aller chercher les clients (...)*». C'est à partir de l'objectivation des attentes des préférences des Français et de la particularité de leur produit que doit s'élaborer la stratégie commerciale la plus efficace. Le but est de s'adapter, dans un contexte concurrentiel, à la demande qui est définie à partir d'éléments statistiques permettant de décrire en comparaison du profil du consommateur français lambda, celui des acheteurs de produits issus de circuits courts. Au moment où la part de l'alimentaire diminue et où l'approvisionnement dans les hypermarchés s'accroît, la stratégie commerciale consiste alors à améliorer sa visibilité et à se rapprocher du client. Le rôle du formateur consiste donc à donner le plus d'informations afin que le « porteur de projet » puisse se repérer sur le marché. On retrouve ici une représentation economiciste des rapports sociaux qui conduit par exemple à dépolitiser les échanges marchands comme le montre la présentation du système de panier ou l'AMAP. Ni l'historique du mouvement ni son caractère politique ne sont explicités, la présentation de ce mode de commercialisation se faisant par la seule description des avantages et des inconvénients économiques.

---

<sup>81</sup> Voir sur cette question, le chapitre 5.

<sup>82</sup> Respectivement Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie.

## 2. Confronter les agriculteurs à leurs marchés ou la révélation par le terrain

Le travail de révélation prend toutefois une forme plus pressante au moment du suivi individuel des projets. Cette prestation propose aux futurs agriculteurs de les accompagner dans l'élaboration concrète de leur projet avant qu'il ne soit soumis à l'approbation de commissions chargées d'attribuer les aides de l'État<sup>83</sup> et des banques. Dans la mesure où le conseiller met en jeu sa capacité à présenter des projets considérés ensuite comme viables, le verdict se fait alors plus explicite. Pour le « porteur de projet », il s'agit alors moins de confronter ses aspirations à une réalité économique et institutionnelle objectivée dans des savoirs statistiques ou de les soumettre à l'évaluation de ses pairs mais plutôt de les mettre en forme par soi-même à partir de la réalité du terrain. Dans ce cadre, celui qui se fait prestataire amène l'agriculteur à identifier la demande potentielle à partir de techniques de marketing comme le relevé de l'offre :

*« Le relevé de l'offre c'est savoir qui sont les concurrents ou des gens qui ne sont peut-être pas concurrents directs mais qui proposent un produit similaire. L'année dernière j'ai eu une jeune fille qui voulait faire du fromage de chèvre, elle me dit j'ai pas de concurrent, alors je lui dis : avant de rentrer à la maison, vous passez par le supermarché et vous comptez le nombre de fromages de chèvre qu'il y a dans le magasin. Elle m'a répondu qu'elle l'avait fait peu de temps avant et qu'il y en avait 25 ! (rires) Elle me dit oui mais c'est pas fermier. Alors non c'est pas fermier, mais le client il a 25 références différentes de fromage de chèvre dans son magasin. C'est des petites choses pour essayer de leur montrer que la concurrence elle se cache à tout moment là où on ne l'imagine pas ! (rire)».*

Comme le montre l'intervention de Catherine, son rôle consiste à démontrer par l'expérience pratique des techniques de marketing qu'elle confronte à la demande d'un client dont elle se fait le porte-parole, les contraintes commerciales auxquelles seront soumis les futurs agriculteurs. Et c'est selon toute raison économique qu'il devrait être amené à choisir par lui-même la stratégie commerciale la plus adaptée. Mais, dès lors que les décalages entre les ambitions et les possibles tels qu'ils sont perçus par Catherine ne sont pas résorbés par le jeu des interactions avec le futur agriculteur, tout juste se permet-elle d'intervenir auprès de celui qu'elle conseille : *« les gens un peu trop, c'est même pas par rapport à mon métier c'est par rapport à mes valeurs propres, les gens qui vont être à la fois trop argent, argent, argent ou à l'inverse, gagner 500 euros par mois ça me suffira et je vais vivre en yourte, c'est vrai que je m'implique moins, après je vais faire le boulot, mais c'est... De temps en temps je vais*

---

<sup>83</sup> Comme les CDOA, cf. chapitre 6.

*essayer de dire ce que j'en pense aussi* ». En revanche, dans le cas où le projet s'inscrit dans les « valeurs propres » de Catherine et qu'il révèle des conditions économiques construites comme favorables, son intervention vient apporter tout le crédit économique de la chambre d'Agriculture au projet d'installation auprès des banques et des professionnels.

## B. Jouer sur l'indétermination de la proximité pour accéder à une position réticulaire

A travers leur activité liée à la création des marchés, les conseillères en circuits courts participent à assurer des débouchés aux exploitations agricoles ou autrement dit, à les rendre économiquement viables. Si elles connaissent des difficultés à apparier une offre et une demande qu'elles ont beaucoup de difficultés à façonner dans le cadre des marchés locaux (1), il en va tout autrement dans le cadre de l'approvisionnement des cantines scolaires. Leur position réticulaire les amène alors à s'autonomiser partiellement des agriculteurs qu'elles sont pourtant chargées de représenter (2).

### 1. Une mise en correspondance partielle de l'offre et de la demande sur les marchés locaux

Les salariés de la chambre d'Agriculture chargés des « circuits courts » sont également amenés à trouver des débouchés pour les agriculteurs. Mais cette activité se confronte vite à une capacité d'intervention très réduite tant sur l'espace de réception que sur l'espace de production. En effet, comme nous l'avons vu, les habitudes de consommation sont appréhendées à partir de données nationales qui dressent une figure type du consommateur. Certes, les études de l'INSEE et du CREDOC permettent de mettre au jour les grandes tendances de consommation mais ces enquêtes quantitatives nationales semblent peu pertinentes au niveau local. Malgré cette représentation objectivante des consommateurs<sup>84</sup> et ne disposant pas à eux seuls des savoirs et des capacités matérielles pour réaliser des enquêtes

---

<sup>84</sup> Sandrine Barrey, Franck Cochoy, Sophie Dubuisson-Quellier, « Designer, packager et merchandiser : trois professionnels pour une même scène marchande », *Sociologie du travail*, vol.42, 2000, p. 457–482.

de marketing (sondages par exemple) la figure du consommateur est dès lors construite à partir des propres pratiques de consommation des conseillères de la chambre d'Agriculture :

Jeanne : « *Le consommateur, moi, à mon humble niveau, il intervient quand je fais le marché, quand je le construis dans ma tête et quand je contacte les producteurs en disant « Qu'est ce que j'aimerais trouver moi sur un marché ? »*

Enquêteur : Comment vous le construisez ce consommateur ? C'est par rapport à vous ?

Jeanne : *Je me dis un consommateur il faut essayer d'avoir la plus grande amplitude possible donc voilà moi je suis un peu pénible, mais je vais enquiquiner les producteurs jusqu'à ce que je trouve un par famille de produit. Parce que je ne conçois pas un marché sans un maraicher par exemple, on ne conçoit pas un marché sans un petit coup à boire alors que ce soit du cidre ici, ou du vin si on peut trouver, du fromage pour avoir la palette totale des productions »* (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).

C'est donc à partir de ses propres représentations incorporées du consommateur que cette conseillère entreprend d'apporter des débouchés aux agriculteurs. Or, cette vision du consommateur et du marché idéal qui en découle implique un grand nombre de producteurs qu'il est impossible tant de sélectionner en amont des transactions que de contraindre dans leurs pratiques marchandes pour des agents qui doivent par ailleurs leur garantir une rentabilité économique.

Jeanne : « *On se confronte rapidement au problème de la rentabilité pour les producteurs à venir à ce type de marché. C'est-à-dire que même nous quand on crée un marché, alors ça va dépendre des conditions dans lesquelles ça a pu être fait, mais y'en a qui viennent pour se faire de la pub, pas pour vendre, donc bon ... Y'a des fois ça vend très bien, la clientèle est parfois difficile à suivre mais je vois ma collègue qui en fait un. Au début il devait y avoir un marché par mois, et puis au final ils se sont dits "on va faire un marché d'automne" et puis là elle est en train de préparer le marché de printemps donc c'est parti dans la longueur, dans la durée, ce sont des producteurs qui tournent parce que selon la périodicité des produits ils viennent ou ils viennent pas et ils sont remplacés par d'autres mais on est vraiment très liés à la saisonnalité, notamment pour les fruits et légumes, y'a des fois on a rien à proposer.. »* (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).

On comprend ici toute leur difficulté à pouvoir offrir des débouchés rentables à leurs mandants qui investissent des marchés sur lesquels il est d'autant plus difficile d'orienter le choix des consommateurs que la définition des agriculteurs n'est pas non plus entièrement de leur ressort. Dans ces conditions, les médiations qui consistent à mettre en lien une demande collective, les consommateurs, avec une offre elle-même collective, les agriculteurs, se restreignent à une pédagogie vis-à-vis de ces derniers. Ne pouvant agir directement dans la définition de l'offre et de la demande, on comprend que le travail des conseillères vise à faire



de l'agriculteur son propre intermédiaire à « aller vers le consommateur » au cours des formations.

Mais, comme nous l'avons vu, sous l'effet de la décentralisation et de la marchandisation des prestations des chambres d'agriculture, la demande est également constituée par les collectivités locales. Dans un contexte où le nombre d'agriculteurs est en constante diminution parmi les élus locaux<sup>85</sup> et où les phénomènes de périurbanisation tendent à les repousser géographiquement vers les communes les plus rurales, la chambre d'Agriculture parvient à s'imposer comme intermédiaire entre ces deux mondes qui s'éloignent. En effet, les élus locaux se confrontent à une méconnaissance de l'offre de producteurs locaux, ou autrement dit de leur nombre, de leur capacité de production tant en nature qu'en volume et en qualité. Ce faisant, il s'agit pour les salariés de la chambre d'Agriculture de mettre en lien les agriculteurs et les collectivités locales, ou autrement dit « d'apporter » les producteurs locaux aux collectivités d'une part et d'ouvrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs d'autre part. Mais les difficultés liées aux activités d'intermédiation perdurent s'agissant de la création de marchés de producteurs locaux commandés par les collectivités dans la mesure où le client (les collectivités) et les consommateurs sont dissociés. Dans ce cadre, le travail de médiation qui demeure restreint concernant les consommateurs consiste avant tout à tenter de solliciter les agriculteurs locaux en nombre réduit pour satisfaire une demande grandissante des collectivités locales :

*Jeanne : « Les marchés, faire des marchés c'est bien, mais ça se multiplie pas à l'infini, tout simplement, parce que c'est pas le fait des collectivités, parce que toutes les collectivités voudraient avoir leur marché, ce n'est pas un souci. Elles préféreraient qu'on les organise gratuitement, mais ça c'est autre chose. Le problème c'est qu'on a des producteurs sur zone qui sont un peu toujours les mêmes et qui n'ont pas le don d'ubiquité et qui ne sont pas non plus saucissonnables. Donc on a une limite de ce côté-là quoi. On peut pas les solliciter à l'infini ça passe pas » (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).*

Avec le découplage entre consommateur et client, la difficulté réside dans le fait de pouvoir répondre à la demande des collectivités locales, qui possèdent elles-mêmes une force

---

<sup>85</sup> Pour une quantification de cette diminution, voir Sébastien Vignon, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, vol.2, n° 209-210, 2011, p. 135-148. La périurbanisation engendre également un « glissement des types de légitimité mayorale ». De la construction symbolique d'une unité villageoise sur la base d'un travail personnalisé de démarchage électoral favorable aux agriculteurs, se substitue un registre de légitimation managériale et gestionnaire davantage porté par les catégories intermédiaires et intellectuelles et supérieures. Sébastien Vignon, « Des maires en campagne(s). Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, n° 113, 2016, p. 17-42.

prescriptive toute relative sur les consommateurs, tout en mobilisant des agriculteurs peu nombreux auxquels il est toujours difficile d'assurer une rentabilité. Se manifeste ici toute la limite du travail d'intermédiation qui pâtie de l'incapacité à pouvoir aménager des conditions favorables à la prescription de la demande et à la production d'une offre qui lui serait ajustée.

## 2. Devenir les magiciennes de la restauration collective

En revanche, les modalités d'intervention de ces intermédiaires se font beaucoup moins étroites concernant l'approvisionnement des cantines scolaires qui associait jusqu'ici « le prestataire, le client et le consommateur<sup>86</sup> ». Les collectivités, lorsqu'elles en ont la compétence, deviennent en effet les prescripteurs des consommateurs, les enfants scolarisés, qui sont relativement captifs. Comme nous l'avons vu dans la première section, il s'agit pour les collectivités de répondre à une contrainte légale imposant l'introduction de produits locaux et/ou bio dans les cantines scolaires et de solliciter des agriculteurs locaux dans un souci de développement économique du territoire. Les conventions passées entre la chambre d'Agriculture et les collectivités visent alors à mettre ces dernières en relation avec des agriculteurs dans un contexte marqué par leur éloignement. Passées pour plusieurs années, ces conventions s'inscrivent dans le temps long, ce qui modifie l'économie des médiations tandis que les contrats qui associent les collectivités aux agriculteurs ne sont que d'une année :

Jeanne : *« C'est une convention de travail entre nous et la mairie, c'est-à-dire que la mairie nous charge d'abord de faire un état des lieux sur ce qui se fait dans la cantine et puis ensuite de les aider à introduire des produits locaux. Après il y a une autre relation commerciale qui s'établit, moi je mets les gens en relation mais je ne m'insère pas dans la relation commerciale, c'est-à-dire qu'en aucun cas je ne vais aller négocier pour la commune, c'est pas ça mon boulot. Moi je suis là pour proposer aux agriculteurs de travailler avec la mairie.*

Enquêteur: D'accord, ensuite eux acceptent, ou pas. Ils proposent un tarif, et ensuite ils négocient entre eux ?

Jeanne : *Voilà moi je transfère le tarif à la mairie, ça va, ça va pas, après je me retire, j'ai plus rien à voir là-dedans. Moi c'est juste de la mise en relation, parce qu'il faut pas oublier que moi je bosse pour les agriculteurs, je suis pas là pour leur faire baisser leurs prix. C'est pas le but ».* (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).

---

<sup>86</sup> Sophie Dubuisson-Quellier, « Le prestataire, le client et le consommateur. Sociologie d'une relation marchande », *Revue française de sociologie*, vol.4, n°40, 1999, p. 671-688.

Cet extrait d'entretien souligne la rationalisation d'une position ambivalente<sup>87</sup> de ces intermédiaires qui travaillent pour et au nom des agriculteurs mais qui sont amenés à répondre à la demande des collectivités locales, dont dépend en partie leur devenir professionnel. Cette tension se manifeste tout particulièrement en ce qui concerne la détermination du prix des produits. N'ayant pas la possibilité d'intervenir sur le budget des collectivités locales qui est soumis aux logiques propres de la gestion financière des pouvoirs publics, la négociation à la baisse des produits des agriculteurs reviendrait par ailleurs à négliger leur rôle qui consiste à assurer la rentabilité des exploitations agricoles. Pour résoudre la contradiction qu'engendre cette figure de double conseiller, il ne s'agit plus de se faire uniquement les pédagogues de la morale marchande auprès des agriculteurs mais plutôt de se présenter comme le simple relai d'informations entre leurs deux mandants. Ne pas participer directement à la négociation des termes du contrat vise ainsi à écarter les critiques qui porteraient sur les manquements à leur activité relative à la défense des agriculteurs tout en continuant à conseiller les collectivités.

L'identification de l'offre se fait alors dans le cadre d'un travail d'observatoire qui est dévolu aux conseillers de terrain attachés aux antennes locales. Si l'enquête statistique du ministère de l'Agriculture relative aux circuits courts permet de réaliser un travail de veille sur l'ensemble du département, les connaissances concrètes récoltées sur les agriculteurs apparaissent plus efficaces pour répondre à une demande territoriale. Outre une base de données comportant quelques informations relatives aux exploitations agricoles, c'est surtout un savoir incorporé qui permet par exemple à Jeanne d'identifier « ce qui se fait ». Elle peut ainsi valoriser les renseignements accumulés lorsqu'elle était conseillère en installation, activité qui lui a permis de suivre tous les projets des jeunes<sup>88</sup> candidats à l'agriculture de la région. On comprend ici la mine d'informations que peut comporter les dispositifs au cours desquels peuvent être évalués autant les projets que les savoir être des agriculteurs et à partir desquels peut s'exercer *a priori* une sélection des agriculteurs considérés comme étant faits pour la vente. En même temps, avoir les collectivités comme clients ouvre l'accès à un certain nombre d'informations concrètes au sujet de cette demande particulière (identification des élus locaux, des cantines scolaires potentiellement intéressées...) ce qui n'était pas le cas lorsque celle-ci était uniquement composée de consommateurs. Dans cette configuration les

---

<sup>87</sup> Ainsi que le mentionnent Laurent Jeanpierre et Olivier Roueff au sujet des intermédiaires culturels, les discours sur leur influence et leur utilité n'est pas seulement produit par l'espace de production et de réception mais aussi par les intermédiaires eux-mêmes. Laurent Jeanpierre, Olivier Roueff (Dir.), *La culture et ses intermédiaires. Dans les arts, le numérique et les industries créatives*, Paris, Editions archives contemporaines, 2014.

<sup>88</sup> « Jeune » fait référence à une catégorie professionnelle qui délimite la tranche d'âge pendant laquelle les candidats à l'installation peuvent avoir accès aux aides d'État pour créer ou reprendre une exploitation agricole.

conseillers parviennent à se faire les principaux détenteurs des informations concernant à la fois les agriculteurs et les collectivités.

Cette mise en relation n'apparaît toutefois pas suffisante au regard des contraintes qui pèsent tant sur les collectivités que sur les agriculteurs. Ces derniers sont de plus en plus étrangers aux modalités de conduite de l'action publique locale qui concourent d'ailleurs à les exclure de ces postes électifs tandis que, soumis au code des marchés publics, les élus locaux doivent mettre en œuvre des appels d'offre dont ils appréhendent difficilement les conditions d'élaboration. L'enjeu réside alors dans la capacité à pouvoir intercéder le plus tôt possible dans l'élaboration du projet, ce qui explique l'intérêt à organiser des réunions d'information visant à solliciter l'intérêt des collectivités locales mais également à définir a priori l'univers des possibles. En se présentant comme les meilleurs connaisseurs du monde agricole, les conseillers parviennent non seulement à convoquer la demande mais surtout à se rendre indispensables pour faciliter les échanges entre les agriculteurs et les élus locaux comme le mentionne cette adjointe au maire : *« peut-être qu'on était maladroit, qu'on ne s'adressait pas aux bons agriculteurs alors qu'avec la chambre d'Agriculture, eux connaissent la façon de faire. C'est très intéressant cette démarche et cet accompagnement de la chambre d'Agriculture. Moi je suis élue je n'ai pas forcément de compétence pour ça, et la chargée de mission en développement durable, elle n'est pas spécialisée légumes. Je trouve que c'est presque indispensable »*. Dans ces conditions, la tâche qui consiste à sélectionner les « bons agriculteurs », à savoir ceux qui correspondent le mieux aux exigences des élus locaux, leur revient. Or, contrairement à l'agriculture biologique, définie par un cahier des charges stricte qui laisse peu de places à l'incertitude, l'agriculture locale peut être l'objet d'une définition relativement lâche parce que non définie *a priori*. Ce flou constitue une opportunité pour Jeanne qui peut définir la qualité des produits à partir de ses propres critères de sélection :

Enquêteur : « Et comment vous mettez en relation les partenaires publics, enfin que ce soit la mairie, avec des producteurs, c'est vous qui démarchez les producteurs, c'est vous qui faites ce lien ?

Jeanne : *Oui, alors la mairie m'a demandé de lui trouver des producteurs, mais des producteurs qui produisaient correctement parce qu'on sait tous à peu près qu'il y a de tout dans la nature, même en local on peut tomber sur des producteurs qui ... enfin moi j'en ai pas mais je m'assure toujours de connaître à peu près les gens que j'envoie.*

Enquêteur : D'accord, parce que ça serait quoi un agriculteur qui serait ...

Jeanne : *Qui serait limite ? Par exemple, dans le cas de l'élevage, on pourrait imaginer quelqu'un qui a le label bio parce qu'il nourrit ses animaux en bio et par contre qui les nourrit mal, qui les loge mal, les animaux sont maigres, donc ça ne sera pas de la bonne viande, même si elle est bio. Imaginez. Plutôt que quelqu'un qui est en conventionnel et qui traite bien, qui les finit à l'herbe ou voilà. Donc on est plus parti sur cette histoire de qualité*

*là. Ils préfèrent le bio bien entendu mais bon là je suis en train de faire la comparaison, pour chercher pour eux de la volaille, on se rend compte que les tarifs en bio ... » (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).*

Tandis que leur travail de médiation consistait jusqu'ici à tenter d'appareiller une offre peu maîtrisable avec une demande laborieusement identifiable, les conseillères de la chambre d'Agriculture qui mettent alors en jeu leur propre réputation profitent de la relative indétermination qui caractérise la proximité pour appareiller les deux espaces.

Enquêteur : « Vous parlez de produits locaux, et jusqu'où va la limite du local ?

*Jeanne : Alors ça a été défini au niveau régional. On fonctionne par cercles concentriques, ça va dépendre un peu du type de produit recherché parce que bien entendu on n'a pas tout, ça tombe sous le sens. Mais au-delà, ça va dépendre aussi du niveau de transformation : je peux facilement faire des volailles entières pour la cantine ça pas de soucis, mais si la cantine me dit moi je ne veux que des blancs de poulet, je ne peux pas lui trouver ça au niveau de la commune parce que les producteurs ils vont jamais faire ça donc je vais plutôt les amener à regarder au niveau du département, voire de la région. Et puis on peut aussi trouver de la 4ème gamme parce que je ne sais pas si je l'ai dit, mais si mon responsable était là il ne serait pas content. On est sur des produits locaux, circuits courts et circuits longs de proximité. On a des outils pour que la valeur ajoutée reste sur le territoire. La valeur ajoutée agricole. Après on est tout à fait conscient qu'on peut pas demander à un producteur de fournir 270 blancs de poulet parce que qu'est ce qu'il fait du reste ? C'est pour ça que les entreprises agroalimentaires rentrent dans le jeu et du coup on en a pas forcément partout. Donc ce que je vous disais ça va être selon la famille, selon le volume et selon la qualité demandée. C'est un peu ça. Mais on se rend compte qu'on a de la chance, là où on est que au pire, on va jusqu'à l'Ile et Vilaine qui est juste à côté même si c'est pas la même région. Parce qu'à un moment on s'était dit on peut rester seulement sur le département, et puis comme on touche tous à des départements limitrophes on s'est dit non, ça va pas être possible. Donc on essaie la région, ou les départements limitrophes à la région, mais le tout c'est que ce soit en cohérence.*

Enquêteur : Et quand vous parlez de produits locaux, de circuits courts et de circuits longs de proximité, qu'est-ce que vous entendez par là ?

*Jeanne : Le circuit court ça va être le producteur qui amène à l'établissement scolaire. Je crois qu'on admet un intermédiaire éventuellement mais on essaie de faire directement. Autrement les filières longues de proximité ça va être par exemple, un producteur de bœuf qui va faire abattre sa vache dans un autre canton, et après la coopérative a une usine de transformation à quelques kilomètres. La viande proviendra quand même du territoire, mais elle sera passée par tout un circuit de commercialisation.*

Enquêteur : En nombre d'intermédiaires, ça sera plus important mais ça restera sur le territoire.

*Jeanne : On voulait pas se limiter aux circuits courts parce que vous nous mettez au défi, moi je vous trouve de la vanille en circuit court, mais elle viendra de la Réunion.*

Enquêteur : Oui il suffit de commander un panier sur internet ...

*Jeanne : Complètement. Donc on a vraiment une entrée territoire, c'est vraiment ça l'important c'est garder la valeur ajoutée sur le territoire et en aucun cas exclure les outils parce qu'on est sur un département et sur une zone du département qui a choisi les filières longues donc... On a suivi la Bretagne là-dessus et donc on a des entreprises qui sont là et*

*qui font partie de la valeur ajoutée qui peut être amenée* ». (Jeanne, salariée de l'antenne cantonale de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 25 janvier 2013).

Face aux contraintes budgétaires des collectivités locales, les intermédiaires peuvent ainsi élargir l'espace des producteurs à d'autres agents que les seuls agriculteurs. Lorsque le prix tel qu'il est présenté par l'agriculteur local et/ou bio ne convient pas aux élus locaux, le conseiller propose l'intervention de prestataires plus traditionnels que sont les entreprises de l'agroalimentaire. Mais reste que pour continuer à justifier leur activité de conseil auprès des collectivités, la question de la proximité territoriale demeure une ressource symbolique à faire fructifier. En ce sens, il s'agit de remplacer les prestataires que sont des entreprises nationales par des entreprises locales dont les limites ne sont là encore pas figées. Dans cette perspective, ce n'est plus la valeur ajoutée des agriculteurs qui est recherchée mais plutôt la valeur ajoutée du territoire.

### C. Trajectoires croisées de spécialisation d'agriculteurs : l'émergence des « diversifiés »

Si la définition de l'offre peut impliquer la réapparition des acteurs de la filière longue, elle implique également un travail de sélection des agriculteurs qui participe à la construction du groupe. A travers la restitution de deux trajectoires d'agriculteurs en voie de spécialisation, celle de Jean-Louis (1) et celle d'Henri (2) nous aimerions montrer les conséquences de l'intervention de ces intermédiaires sur les frontières et la composition de l'espace des agriculteurs en circuits courts.

#### 1. Jean-Louis ou une spécialisation inachevée

Jean-Louis est issu d'une grande famille d'agriculteur. Il mentionne au cours de notre entretien que son père a fait partie de ceux qui ont pleinement accompagné la modernisation agricole et a eu des responsabilités professionnelles cantonales en tant que président de la caisse locale du crédit agricole et des comices agricoles « *au moment où ç'était important, pas comme aujourd'hui*<sup>89</sup> ». Responsabilités qu'il a pu reconverter politiquement, devenant maire

---

<sup>89</sup> Entretien du 5 février 2013. Les phases en italiques qui suivent sont extraites de cet entretien.

de sa commune. Les membres de la fratrie dont Jean-Louis est le quatrième élément s'orientant soit dans le domaine agricole, soit vers le travail social. S'il semble voué à devenir agriculteur (il a fait partie de la jeunesse agricole catholique et a suivi des enseignements agricoles), sa position dans la fratrie l'empêche de reprendre l'exploitation familiale qui est destinée à son aîné. Il travaille alors dans la restauration comme saisonnier avant de revenir aider son frère sur l'exploitation familiale une fois son service militaire terminé. Désirant s'installer à son tour, il passe une maîtrise de conduite d'exploitation agricole, un diplôme de niveau baccalauréat qui lui permet d'avoir accès aux aides à l'installation même si son projet de production de pigeons, moutons et vaches est considéré comme atypique et essuie quelques refus de la part des banques. Installé en 1981 sur la commune familiale, il commercialise lui-même une partie de sa production à partir de 1995. Destinée à des proches, la vente ponctuelle à la ferme assure un complément à son revenu. Son insertion dans l'espace agricole local lui permet de participer au lancement d'un groupe consacré à cette question au sein de la chambre d'Agriculture et de créer une coopérative pour le découpage et le conditionnement de la viande bovine. Fort de cette expérience, il devient un certain temps référent viande bovine au sein de la FDSEA, syndicat majoritaire dans le département. Particulièrement touché par la crise de la vache folle à la fin des années 1990, il peut bénéficier de l'aide de sa femme qui travaille à mi-temps dans une étude notariale. Il se présente comme ayant toujours été proche de l'agriculture biologique à laquelle il se convertit grâce à l'intervention de ses enfants qui semblent avoir été déterminants dans ce choix et plus particulièrement sous l'influence de son fils qui travaille en tant qu'ingénieur dans l'installation d'éoliennes. Sa trajectoire s'inscrit jusqu'ici parmi celles des agriculteurs pionniers analysés dans le chapitre précédent.

Pourtant, cette orientation le marginalise au sein de sa commune où les débats se cristallisent autour des modes et des techniques de production comme il l'évoque : « *les bio n'ont pas le droit à l'erreur, dès qu'ils en font une, ils sont tirés au fusil. C'est une façon de parler bien sûr* ». Au cours de notre discussion, il nous fait part de sa grande satisfaction d'avoir réussi à faire acheter du matériel adapté à son mode de production à la coopérative d'utilisation de matériel agricole communale alors que « *les autres utilisent surtout de l'engrais pour la culture du maïs* ». Son choix productif le place dans une situation d'autant plus délicate que la carrière politique de son épouse, devenue entre-temps maire puis présidente de la communauté de communes et conseillère générale, repose en partie sur un électorat agricole toujours important. Il adopte d'ailleurs un regard distant vis-à-vis de la création de l'AMAP de Saint Raphael du Bois par Pierre et Matthieu, les deux maraîchers

bios venant de Paris. Il n'y participe pas en tant que producteur et qu'occasionnellement comme consommateur. En effet, le caractère atypique de leur installation auquel il risque d'être associé en tant qu'agrobiologiste menace de le marginaliser encore un peu plus au sein de l'espace agricole local même si ce projet lui fait dire que « *c'est un peu en train de changer* ». Face à ce constat, il entreprend de commercialiser lui-même sa production. Ne pouvant s'appuyer sur des réseaux militants locaux auxquels il n'appartient pas et qui risquerait de compromettre l'activité politique de sa femme, il évacue également l'idée de la restauration collective : « *c'est un peu du pipo parce que derrière y a quand même Sodexo, qu'il faut faire des gros volumes et qu'il faut aussi baisser sa culotte au niveau des prix* ». Il participe aux marchés locaux qu'organise l'antenne locale de la chambre d'Agriculture même si l'investissement en temps apparaît peu rentable.

Il préfère investir avec des collègues agrobiologistes l'essentiel de son temps et de son argent dans la création d'un magasin collectif dans la ville la plus peuplée du département. Ayant suivi des formations à la chambre d'Agriculture, il souscrit à l'idée d'aller chercher le client où il se trouve, autrement dit en ville, même si ça lui demande un temps de trajet conséquent (quatre-vingt minutes aller-retour). Mais, cherchant à obtenir l'appui économique et technique de la chambre d'Agriculture pour conduire son projet, il se confronte à un refus. En effet, les points de vente collectifs sont définis par voie réglementaire et sont réservés aux agriculteurs qui doivent par ailleurs être présents sur le lieu de vente. Imaginé comme un petit supermarché, le magasin propose des produits issus du commerce équitable pour disposer d'une gamme élargie de produits. En outre, la vente est assurée par des salariés, travaillant seul sur son exploitation, il ne peut pas se permettre de consacrer des journées entières à vendre ses produits. Eloigné du centre-ville et situé dans une zone où se concentrent toutes les organisations traditionnelles de l'encadrement agricole (chambre départementale et régionale d'Agriculture, crédit agricole) son accès se fait essentiellement en voiture. Pourtant situé à quelques mètres de la chambre d'Agriculture, le magasin aurait pu profiter de la clientèle que constituent les conseillers mais leur refus d'accompagner le projet a tendu leurs relations. Installé dans une ancienne station-service, le magasin est difficilement identifiable du fait de l'architecture très spécifique du bâtiment. Mais le plus étonnant est qu'il se situe à l'entrée du Marché d'Intérêt National<sup>90</sup> marquant symboliquement une appartenance à ce qui représente

---

<sup>90</sup> Créé par le décret du 30 Septembre 1953 reprenant un rapport du Plan, il s'agit de moderniser le marché des denrées alimentaires en mettant en concurrence au niveau national les circuits de distribution. « L'instrument de cette mise en concurrence doit être la construction de marchés physiques modernes (dotés d'infrastructures logistiques importantes et reliés au rail et à la route) où sera concentré l'ensemble de l'offre et de la demande ».



la modernisation agricole et le commerce en gros, c'est-à-dire précisément ce par rapport à quoi il souhaite se distinguer. D'ailleurs, lorsque nous accompagnons Jean-Louis dans le magasin qu'il ne fréquente qu'au moment de ses livraisons, on croise un de ses collègues qui lui fait part de son inquiétude : « *il y a quelque chose qui ne va pas dans ce magasin, je ne sais pas quoi, mais ça ne va pas* ». En dehors des tâches administratives, l'activité de Jean-Louis consiste essentiellement à s'assurer de la bonne tenue du présentoir qui lui est réservé et de son approvisionnement. Même s'il n'est jamais directement confronté à ses clients, il fait attention à bien s'habiller « *quand il va en ville* ». On retrouve sur l'affiche qui le met en scène, les conseils dispensés par les salariés de la chambre d'Agriculture lors des formations auxquelles il a assisté. Il y présente son « *attachement au monde rural*<sup>91</sup> », son souci « *du respect de l'environnement* » et le choix d'une race de vache dont la « *qualité est supérieure* ». L'échange avec les consommateurs y est présenté comme l'occasion de « *pouvoir présenter avec fierté et conviction, son exploitation, son activité, son savoir-faire, ses produits de qualité* ». Pourtant la confrontation directe avec les clients apparaît plus difficile dans les faits comme en témoigne cette anecdote. Au moment de vérifier son présentoir, il est sollicité par une cliente qui aimerait prendre trois paquets de viande alors qu'il n'en reste plus qu'un. Cette remarque qui tend à remettre en cause sa capacité à satisfaire sa clientèle n'est pas appréciée par Jean-Louis qui lui répond qu'il y en avait le samedi précédent comme pour démontrer la fréquence de ses livraisons. Ce à quoi elle rétorque qu'elle était présente samedi (ce qu'il ne peut pas vérifier car n'étant pas présent tout au long de la journée) mais qu'elle n'a rien vu, contestant ici soit sa sincérité soit son aptitude à présenter son produit. Il ressort de cet échange une sorte d'incompréhension entre deux mondes qui se matérialise d'ailleurs dans le langage puisque Jean-Louis possède un accent que la consommatrice ne semble pas très bien saisir. Incompréhension entre une citadine qui de la même manière que dans un supermarché, auquel se réfère explicitement l'organisation du magasin, souhaite s'approvisionner de façon régulière et un agriculteur qui lui est soumis à des contraintes de production et de transport. Eloigné tant géographiquement que socialement de sa clientèle, tout se passe comme s'il l'appréhendait à partir de sa propre position d'agriculteur comme en témoigne le mot d'ordre qui clôt sa présentation sur le présentoir : « *En agriculture, on t'apprend à soigner la plante, en la traitant. Ce qu'on oublie, c'est que si la terre est saine, la plante se porte bien, la tête du paysan aussi !* ».

---

Cf. Antoine-Bernard de Raymond, « La construction d'un marché national des fruits et légumes : entre économie, espace et droit (1896-1995) », *Genèses*, n°56, 2004, p. 42.

<sup>91</sup> Affiche présentant Jean-Louis dans le magasin collectif.

Confronté à des difficultés économiques, le magasin est rapidement amené au licenciement de plusieurs salariés avant de fermer définitivement quelques mois après notre venue. Cette fermeture place Jean-Louis dans une situation financière très difficile dans la mesure où il avait beaucoup espéré de ce mode de commercialisation.

## 2. Henri, le commercial avisé

C'est au cours d'une discussion que Jeanne, salariée de la chambre d'Agriculture chargée des circuits courts dans le canton, nous incite à faire la rencontre d'Henri, « *ça peut être intéressant*<sup>92</sup> » nous dit-elle. Installé depuis 2000 en bénéficiant des aides de l'État sur une exploitation de 180 hectares dont une moitié est consacrée aux veaux de boucherie et l'autre à la production de céréales, Henri se charge de la vente directe et de la gestion du troupeau tandis que son cousin ancien directeur d'une station de semence dans la région parisienne se charge des cultures et des bâtiments. Auparavant commercial dans une coopérative agricole, après avoir passé un BTS agricole, il dit vouloir « *valoriser ses compétences* » en faisant de la vente directe mais « *pas comme les autres*<sup>93</sup> ». Suite à des lectures, il souhaite proposer une viande de qualité qui s'inspire du régime crétois riche en oméga 3 et intègre dans ce cadre une « *association à vocation santé* » reconnue par le Ministère de l'agriculture. Cette perspective permet de singulariser son produit par la qualité sans pour autant pâtir des oppositions qui structurent l'espace agricole local. Faisant sien le dicton selon lequel la politique est mauvaise pour les affaires, il affirme ne pas vouloir faire de politique et n'est pas affilié à un syndicat comme ça « *il peut aller à toutes les réunions* ».

Jusqu'en 2011, l'essentiel de sa production est intégrée<sup>94</sup> tandis que l'activité de vente directe dont la clientèle est constituée de particuliers est marginale malgré la création d'un site internet. Marié avec une éducatrice spécialisée qui travaille à trois quart temps et qui bénéficie de huit semaines de vacances, il commande un audit auprès de la chambre d'Agriculture afin de « *travailler moins et gagner plus* ». Cette volonté semble avoir été satisfaite puisqu'au moment de notre rencontre, il parvient à s'accorder quatre semaines de vacances par an. En

---

<sup>92</sup> Entretien avec Jeanne du 25 juillet 2013.

<sup>93</sup> Entretien avec Henri du 27 mars 2013. Les phases en italiques qui suivent sont extraites de cet entretien.

<sup>94</sup> Pour rappel, une production intégrée signifie que c'est une entreprise qui fournit les animaux ainsi que leur alimentation et parfois même les bâtiments. L'agriculteur qui n'est donc pas propriétaire de l'ensemble des moyens de production est rémunéré sur la base du prix au poids de la bête revendue.

effet, sur la base de cet audit, les deux associés décident d'arrêter de travailler dans le cadre de la filière d'intégration et « *de changer leur fusil d'épaule au niveau de la vente directe au moment où ça commençait un peu partout au niveau des circuits courts* ». Son associé « *joue pas mal avec le marché à terme des céréales en vendant au plus offrant* » et délègue une partie du travail productif à un prestataire. A la différence de Jean-Louis qui se charge de son troupeau, de la production de son alimentation et de la transformation, Henri peut se consacrer davantage à l'activité commerciale de son exploitation. Sa spécialisation est plus complète par le jeu d'une plus grande division du travail au sein de l'exploitation qui permet de résoudre la tension entre travail commercial et travail productif. Tandis que Jean-Louis privilégie un seul mode de commercialisation sur la base de ses réseaux professionnels, il peut investir individuellement plusieurs formes de marché.

Henri crée un marché de producteurs en lien avec la chambre d'Agriculture qui se charge de constituer le dossier administratif. L'objectif est de « *couper les choses* » entre la vie familiale et la vie professionnelle en recevant ses clients non plus à la maison comme il le faisait jusque-là mais sur le marché. La division du travail sur l'exploitation lui permet de se rendre dans des lieux qui sont géographiquement éloignés. Il entame une activité de livraison en région parisienne où vivent son frère, inspecteur d'académie à Paris et les sœurs de sa femme. A leur sujet Henri précise : « *Ils ne trouvaient pas de la bonne viande et donc ils m'ont dit tu veux pas nous en ramener ? Je leur ai dit qu'il fallait qu'ils me trouvent des clients. Ils ont fait venir les voisins et les copains puis après... le bouche à oreille* ». Henri investit également le marché de la restauration collective. Il monte d'abord « *des projets avec la communauté de communes* » d'un département voisin avant d'étendre sa zone de chalandise grâce à Jeanne, l'agent de développement territorial de la chambre d'Agriculture : « *C'est Jeanne qui me dit, Henri faut aller voir par là. C'est elle qui fait le boulot. C'est ma représentante* ». Elle lui permet ainsi de rentrer en contact avec plusieurs cuisines scolaires même si c'est à lui de négocier directement avec les collectivités gestionnaires. D'ailleurs, il se charge de fidéliser les cuisiniers comme le fait la concurrence. Il les invite par exemple « *à manger des grillades à la maison et leur faire visiter la ferme après. Je l'ai déjà fait avec un groupe de restaurants et ça a super bien marché* ». Bien sûr, il participe à quelques réunions de formations dispensées par la chambre même si son passé de commercial pourrait l'en dispenser. C'est d'ailleurs à partir de cette expérience qu'il parvient à s'adapter à sa clientèle. Alors que Jean-Louis pâtit d'une tension entre la réglementation relative à la définition des points de vente collective et la volonté de s'appuyer sur les réseaux du commerce équitable, Henri bénéficie quant à lui de l'absence de définition de la proximité. Anticipant les envies

d'une clientèle qui, si elle ne lui est pas proche géographiquement l'est socialement, il peut mobiliser les différentes acceptions de la proximité : « *Quand je vends dans la région, c'est plus la question du local et quand je vends à Paris, c'est plus le terme de circuits courts parce que y a rien de local.* »

A travers la mise en parallèle de ces deux trajectoires, nous pouvons mettre au jour le travail des conseillers sur les conditions sociales qui concurrencent à la spécialisation en « circuits courts ». Initialement inscrits dans les filières longues, le changement d'orientation de l'exploitation de Jean-Louis et d'Henri intervient au moment où la fluctuation du marché de la viande les expose à la baisse des prix. Si les raisons de leur spécialisation semblent similaires, leurs modes d'entrée sont différents. Jean-Louis, ne pouvant bénéficier de l'aide de la chambre d'Agriculture, est d'une certaine manière livré à lui-même. Il apparaît comme prisonnier d'un monde marqué par tous les symboles de l'agriculture dont il semble pourtant vouloir s'extirper. Henri profite quant à lui pleinement de l'appui des conseillères en « circuits courts » qui en construisant les conditions sociales de sa réussite économique facilitent son passage à la spécialisation. En aménageant, à partir d'un audit, une division plus stricte du travail dans une exploitation que la dimension collective de l'exploitation facilitait déjà, elles autorisent la diversification des sources de revenu par la multiplication des modes de commercialisation et une séparation entre l'activité de vente de viande et celle de production de céréales. Cette organisation protège l'exploitation des échecs commerciaux. La division des tâches commerciales et productives rend opérantes les dispositions sociales permettant d'aller chercher une clientèle qui, si elle n'est pas proche géographiquement, l'est socialement. Dans des marchés basés sur la singularité des produits et des producteurs, le lien direct avec les clients, qu'ils soient consommateurs où intermédiaires, permet d'ajuster les qualités du produit et du producteur en fonction de la demande. En effet, il s'agit moins de prescrire la demande que de l'anticiper. C'est précisément ce que Jean-Louis ne semble pas pouvoir faire dans l'un des rares moments où il rencontre une cliente. L'individualisation des pratiques marchandes portée par la conseillère de la chambre, la « représentante » d'Henri dans le cadre de l'approvisionnement des cantines scolaires, contraste alors avec la création d'un point de vente collectif qui repose avant tout sur la mutualisation des efforts des agriculteurs. La connaissance qu'elle a d'Henri lui permet de s'assurer de la fiabilité – de son « professionnalisme » - qui met en jeu sa propre réputation auprès des collectivités locales.

La position de quasi-monopole de la chambre d'Agriculture au sein de l'espace départemental du développement, construite sur une fonction historique relative à l'amélioration de la productivité des exploitations, expose paradoxalement ses salariés aux sollicitations des collectivités locales dont le périmètre d'intervention s'élargit dans le domaine agricole, sous l'impulsion des lois de décentralisation. La proximité, construite comme enjeu politique local dans une acception géographique, est alors saisie par l'avant-garde des conseillers de la chambre d'Agriculture qui y voit l'opportunité de consolider des positions professionnelles qui étaient jusque-là marginales. Longtemps assimilés au public auquel ils sont sociologiquement les plus proches, ces conseillers, qui sont surtout des conseillères, parviennent à modifier leur poste, par l'alignement de leurs aspirations personnelles et professionnelles que la diffusion des appels à projet territoriaux rend possible. La distance éprouvée par rapport à un public qui s'élargit mais qu'elles doivent continuer à représenter, les place dans une ambivalence qui se dénoue dans la figure du pédagogue. S'il s'agit de former les agriculteurs à l'esprit marchand, leur territoire professionnel ne leur permet pas d'assurer complètement la viabilité économique de leur mandat. La création de marchés locaux témoigne de la difficulté à apparier un espace de producteurs relativement autonome, et une demande qu'elles ne peuvent construire que théoriquement à partir de leurs propres pratiques de consommation. Mais, l'accroissement de la demande des collectivités locales pour s'approvisionner en produits locaux et/ou bios permet aux conseillères de pouvoir se faire les véritables magiciennes du marché. Parce qu'elles ne sont plus confrontées à une multitude de consommateurs dont elles ont toute difficulté à anticiper le comportement mais à un seul client lui-même prescripteur des consommateurs, ces intermédiaires deviennent incontournables en modifiant l'offre et la demande. Profitant de l'éloignement tant social que géographique des agriculteurs et des élus locaux, elles parviennent à prescrire la demande des collectivités qu'elles alignent à un espace des producteurs sur lequel elles ont toute latitude. Parce qu'elles sont confrontées à de fortes contraintes s'agissant tant du prix que de la qualité des produits, c'est à partir du flou inhérent à la définition de la proximité qu'elles parviennent à aménager l'offre.

Dans le cadre d'une vision diffusionniste du progrès, les conseillères sont perçus comme un simple échelon ou au mieux des porte-parole de la science tandis que la « modernisation agricole » qui a donné les clés du développement aux agriculteurs les cantonnerait à un simple rôle de passeurs d'informations. Mais, la construction de cette invisibilité sociale ne semble pas uniquement subie puisqu'elle est également le fruit d'un travail de rationalisation effectué par les agents de développement eux-mêmes. On touche

d'ailleurs là tout le paradoxe inhérent à la position d'intermédiaires qui promeut le rapprochement des agriculteurs et des consommateurs pour mieux s'imposer comme point de passage obligé.

Alors que les agriculteurs attachés à la création de leur propre modes de commercialisation étaient éloignés des organisations traditionnelles de l'encadrement agricole, la montée des intermédiaires participe à la formation d'un sous-groupe qui s'ajoutent aux « intermittents » et aux « spécialistes », celui des « diversifiés ». Jusqu'ici, les agriculteurs les plus performants définissaient les conditions d'entrée dans la profession par « l'élection » des agriculteurs éligibles aux aides de l'État<sup>95</sup>. Sur la base de caractéristiques sociales similaires, les agents de développement se faisaient les simples vecteurs de cette sélection par la diffusion des normes professionnelles légitimes. Mais, en retraduisant les aspirations des agriculteurs en un projet économiquement viable au moment des formations et des conseils individuels, les conseillères en « circuits courts » facilitent l'installation des agriculteurs qui reste toutefois conditionnée à l'évaluation de leurs pairs et des banques. Elles assurent dans le même temps, même à des degrés divers, les conditions de leur maintien par la création des marchés. En définissant le taux de conversion des caractéristiques sociales des agriculteurs en valeur économique, ces intermédiaires offrent alors les conditions sociales de leur reproduction même si la tension qui existe entre la représentation de ses intérêts et ces mandants historiques les amène dans le même temps à s'autonomiser partiellement de ceux qu'elles sont chargées d'accompagner.

---

<sup>95</sup> Jacques Remy, « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *op. cit.*



## Conclusion

L'étude de l'institutionnalisation de la proximité dans les marchés agroalimentaires s'est attachée à offrir un regard original sur un objet qui est aujourd'hui largement travaillé par la littérature scientifique. Ainsi, la perspective qui vise à alterner les échelles d'analyse du national au local a permis de rompre avec les représentations de sens commun investies dans la notion de « proximité » et de rendre compte des luttes de définition dont elle fait en réalité l'objet. Par ailleurs, ce travail aboutit à la mise au jour d'un phénomène paradoxal : l'incursion d'un certain nombre d'intermédiaires tant dans la construction sociale des circuits courts que dans leur fonctionnement concret, comme condition de leur félicité.

L'importation des outils d'analyse de la sociologie politique dans l'étude des marchés a révélé les conditions sociales et historiques qui ont concouru à la naturalisation de la proximité comme caractéristique vertueuse de la relation marchande. A l'appui d'une esquisse d'histoire sociale de l'intermédiation dans les marchés agroalimentaires, a été mis en valeur l'intérêt de réinscrire la division des sphères de production et de consommation dans des processus longs qui ont connu une accélération considérable à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans cette perspective, ce sont *les conditions d'enclavement de la cause* visant au rapprochement des producteurs et des consommateurs qui ont pu être mises au jour. Les stratégies des agriculteurs relatives à la singularisation de leur production dans les marchés agroalimentaires ont longtemps été captées par les organisations professionnelles, les agents du ministère de l'Agriculture et par les opérateurs économiques d'aval attachés à la pérennisation du secteur agricole. En ce sens, les tentatives de réappropriation des activités de transformation et de commercialisation par les agriculteurs sont retraduites dans la constitution de filières de qualité qui perpétuent la division du travail entre les producteurs de matière première et les opérateurs de la transformation et de la distribution.

Pendant longtemps peu audibles, les initiatives visant à rapprocher les producteurs et les consommateurs ont connu une dynamique exceptionnelle au cours des années 1990 à la faveur d'une configuration marquée par l'internationalisation des possibles. Alors que l'origine des AMAP est souvent attribuée à l'intervention « mythique » d'un couple de maraîchers et à l'importation de modes de commercialisation venant des Etats-Unis ou du



Japon, l'enquête a souligné l'intérêt de réinscrire ces initiatives dans une histoire politique et militante. La cause relative au rapprochement des producteurs et des consommateurs a subi de nombreuses transformations ayant conduit de la contestation d'accords internationaux à la promotion des AMAP. La restitution de la trajectoire de l'Alliance PEC, qui regroupe des organisations d'horizons très variés, a souligné les conditions d'émergence et de maintien d'une association transectorielle pourtant vouée à disparaître au moment de l'adoption des mesures qu'elle conteste. Paradoxalement, c'est parce qu'elle a longtemps pu être l'objet d'investissements hétérogènes qu'elle s'est peu à peu institutionnalisée. Les salariés de l'Alliance occupent une place déterminante dans ce processus. La diffusion des appels à projet comme mode de financement des associations trouve en effet une résonance auprès d'agents qui, en dévaluant les formes traditionnelles d'engagement, parviennent à conjuguer leur engagement moral et leur trajectoire professionnelle. Le soutien de l'Alliance aux initiateurs des AMAP s'inscrit dans une stratégie basée sur la mise en place de mesures concrètes destinées à rapprocher des agriculteurs et des consommateurs, non plus au niveau d'organisations représentatives, mais à l'échelle individuelle. Le passage d'un répertoire d'actions contestataire à une logique d'expertise rend particulièrement dépendante la morphologie de l'association aux fluctuations institutionnelles. Le transfert d'une partie du financement des associations vers les collectivités territoriales va ainsi précipiter le désengagement dans l'Alliance nationale et encourager dans le même temps l'autonomisation de ses fédérations régionales qui portaient jusqu'à peu la trace de cette histoire. C'est à ce niveau que sont dorénavant recrutés des salariés chargés de promouvoir les AMAP.

Mais, c'est au début des années 2000, sous l'impulsion de la territorialisation de l'action publique, que certains agents du secteur agricole ont participé à l'unification symbolique de ces dispositifs marchands autour des « circuits courts » entendus comme *catégorie d'organisation marchande*. L'alliance objective entre les membres d'organisations professionnelles attachés à contourner une position que les lois de modernisation agricole des années 1960 avaient marginalisés, et des chercheurs, soucieux de contester le monopole des économistes dans l'étude des relations marchandes, a permis, dans le cadre d'appels à projet, la diffusion et la légitimation des « circuits courts ». Ainsi, l'investissement de chercheurs dans une cause, celle du rapprochement des agriculteurs et des consommateurs, s'inscrit dans une stratégie de reconnaissance académique et participe également à la légitimation de pratiques marchandes au sein d'arènes qui valorisent les partenariats entre la recherche et le développement. De manière circulaire, la mobilisation de militants d'organisations du

développement agricole contribue à faire la preuve de l'utilité sociale d'approches scientifiques sur l'étude des marchés qui tranchent avec celles de l'économie standard. Par un effet de renforcement mutuel, des savants et des militants parviennent alors à se faire les propriétaires d'un sujet, les « circuits courts », qu'ils peuvent d'autant plus valoriser dans leurs espaces respectifs qu'il est flou.

S'ils parviennent encore à capter les calculs de leurs alliés traditionnels et des membres hétérodoxes de l'agriculture, les agents du ministère de l'Agriculture, de plus en plus insérés dans des chaînes d'interdépendance qui s'allongent et se diversifient, se confrontent aujourd'hui à la dévaluation de leur capacité à organiser des marchés agroalimentaires. En effet, le domaine agricole qui était un cas idéal-typique d'une politique sectorielle corporatiste est soumis à une recomposition de ses modalités de régulation. Pour autant, l'absence d'un État coercitif ne marque pas la fin de l'intervention d'un des acteurs les plus importants dans la construction des marchés mais plutôt le changement de ses moyens d'action. En effet, l'enquête a pointé le *rôle incitatif de l'État* qui place ses agents au centre d'une coalition d'acteurs qu'il s'agit alors, sur la base des oppositions existantes, de réguler. Peu objectivée nationalement et structurellement incertaine, la proximité dans les marchés agroalimentaires est alors l'objet d'une redéfinition constante entre une acception organisationnelle attentive au nombre d'intermédiaires et celle relative à la distance géographique.

L'analyse statistique du recensement général agricole de 2010 a également permis de saisir l'espace social des exploitations agricoles engagées dans ces marchés. Alors que les enquêtes oscillaient jusque-là entre une perspective quantitative qui tendait à homogénéiser les stratégies de diversification et celles qualitatives qui les diluaient au contraire dans les spécificités territoriales, nous avons pu présenter les différents degrés d'intensité de l'implication dans ces marchés. A l'aide des outils proposés par l'analyse géographique des données, l'enquête statistique a ainsi révélé, que loin d'être homogène, l'espace social des exploitations en circuits courts se structurait selon le degré d'intensité d'implication dans ces marchés. Trois sous-groupes ont été identifiés. Le premier, celui « *des intermittents* », est composé des exploitations faiblement impliquées dans des modes de commercialisation qui sont d'abord la vente à la ferme. Le second, les « *diversifiés* », regroupe les exploitations modérément dépendantes de ces marchés d'un point de vue économique mais ayant recours à plusieurs modes de commercialisation en circuits courts. Le dernier, constitué de « *spécialistes* » rassemble des exploitations qui sont économiquement et organisationnellement très investies dans les circuits courts.

En changeant de focale d'analyse, nous nous sommes alors attachés à saisir plus précisément le fonctionnement des marchés en circuits courts et à recontextualiser les positions sociales et les stratégies des acteurs concernés tout en les réinscrivant dans une perspective dynamique qui prend en compte les injonctions issues d'autres échelles et les modalités de leur appropriation locale. Ainsi, les agriculteurs intermittents sont ceux qui ont commencé les circuits courts dans les années 1990. Situés sur des exploitations de grande taille ayant suivi la voix de la modernisation et de la spécialisation, ces agriculteurs ont mobilisé leurs ressources scolaires gestionnaires pour créer leurs propres modes de commercialisation afin de s'extraire des contraintes économiques auxquelles ils étaient soumis. Apparus plus tardivement, les spécialistes sont placés dans une situation de plus grande dépendance commerciale vis-à-vis des consommateurs dont ils sont proches socialement. En étudiant la constitution d'une AMAP dans un canton rural, nous avons découvert l'importance de la *proximité sociale dans la construction de dispositifs marchands* associant des agriculteurs issus de groupes sociaux extérieurs aux mondes agricoles et des consommateurs qui appartiennent à la petite bourgeoisie rurale. Mais, la restitution de la carrière d'installation de deux jeunes urbains devenus maraîchers a également mis en lumière la tension structurelle entre les logiques commerciales et productives des agriculteurs en circuits courts.

Tandis que la création de ces marchés était jusque-là de l'initiative des agriculteurs, le dernier chapitre a mis au jour l'incursion progressive d'intermédiaires dans les circuits courts. La reconnaissance de la proximité au sein de l'encadrement agricole départemental a offert à des conseillères de la chambre d'Agriculture l'occasion d'investir une thématique qui rentrait en résonance avec les modalités de leur entrée dans ce métier. Grâce au flou qui entoure la définition de la proximité, ces conseillères accèdent à une position réticulaire qui leur donne la possibilité d'appareiller l'offre et la demande. Soumises à des contraintes relatives au financement de leur poste, leurs activités s'autonomisent peu à peu des intérêts des agriculteurs qu'elles sont pourtant censées défendre. Elles participent alors à redéfinir l'espace des producteurs et à produire elles-mêmes des producteurs. C'est ce qui explique la formation du troisième sous-groupe des « diversifiés ». On est bien ici dans une configuration où ce sont moins les groupes agricoles, par leur système de reproduction sociale, qui ont la capacité d'offrir des producteurs adaptés à cette nouvelle exigence de consommation, mais c'est plutôt l'inverse, de nouveaux modes de consommation, portés par des intermédiaires, qui produisent de nouveaux producteurs adaptés à leur exigence, à leur image, renforçant d'autant plus l'homologie sociale entre consommateurs et producteurs en circuits courts.

### 1. L'incertitude structurelle comme facteur de transformation des marchés

On comprend alors beaucoup mieux toutes les difficultés à se saisir sociologiquement de l'objet « proximité » sans participer à sa naturalisation. A la fois très investie et faiblement objectivée, la proximité témoigne d'une incertitude qui serait intrinsèque au fonctionnement des marchés. Dans une approche fonctionnaliste, l'intervention d'intermédiaires et la création d'institutions permettraient précisément de résoudre cette incertitude en facilitant la rencontre entre l'offre et la demande. A la fin de notre travail, ce flou apparaît pourtant moins comme une caractéristique naturelle des activités marchandes que comme le résultat d'actions publiques structurellement incertaines qui sont la conséquence des stratégies d'agents inscrits à différentes échelles dans des luttes et des clivages organisant le système d'intermédiations qu'est le marché agroalimentaire. En ce sens, le faible degré d'objectivation de la proximité, parce qu'il autorise de multiples formes d'appropriations, peut être vu comme une des conditions de sa réussite.

La relation dialectique entre l'État et certaines organisations professionnelles, qui assurait de façon idéal-typique la consécration du secteur agricole, participant à cantonner l'activité de l'agriculteur à une fonction de production de matière première en prise avec les opérateurs de la transformation et de la commercialisation, est aujourd'hui soumise à une renégociation. D'une part, l'État est l'objet d'une redéfinition de ses sphères de compétence sous l'effet de luttes institutionnelles engendrées par la multipolarisation de l'action publique et de nouvelles modalités d'intervention. D'autre part, les groupes professionnels traditionnellement efficaces dans la production de l'action publique se sont eux-mêmes diversifiés, remettant en cause les modes de production de leurs intérêts, et sont aujourd'hui confrontés à la concurrence d'autres acteurs, notamment scientifiques. Dans une conjoncture routinière, c'est moins l'absence de régulation institutionnelle que la reconfiguration de l'action publique à différentes échelles qui explique la forte incertitude qui caractérise l'encadrement des circuits courts. Ainsi, la compétition sur les marchés n'est donc plus uniquement une compétition pour le pouvoir sur le pouvoir de l'État pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu mais une compétition pour le pouvoir sur les différentes échelles d'action publique dont le résultat ne prend pas nécessairement la forme d'une norme sociale fortement objectivée. En ce sens, l'État, particulièrement pour le domaine agricole, semble donc en pleine mutation, passant d'un acteur central et décisif dans la construction du marché, à un

acteur parmi d'autres, parmi un ensemble d'acteurs aux formes diverses, institutionnelles, publiques, associatives, professionnelles... Le jeu de l'action publique se complexifie et semble en somme sans chef d'orchestre. Le pouvoir d'imposition de l'État dans la construction du marché apparaît tant central que secondaire, faisant de son intervention un accompagnateur de mouvements sociaux sans que cette politique publique puisse en elle-même définitivement prescrire le marché à l'échelle nationale. Cette affaiblissement du pouvoir de l'État sur le marché renforce l'incertitude sur le devenir même du marché privé d'un cadre juridique ou réglementaire strict. Malgré tout, les acteurs sociaux et marchands engagés dans la structuration des circuits courts semblent comme embarqués dans une direction commune, dont le ressort principal ne serait pas le produit d'une unique institution de politique publique au contour prescriptif, mais un produit collectif régi par une norme sociale, l'exigence de la proximité. Dans cette lutte économique, loin d'une vision d'un marché contrôlé par des intérêts purement économiques de grands firmes au pouvoir d'influence sur le pouvoir de l'État, ici, apparaissent des intérêts très diversifiés, comme ceux de chercheurs ou de militants, qui visent d'abord des rétributions symboliques et matérielles dans des champs sociaux autres que les marchés agricoles, les mondes académiques, les mondes militants.

Si les institutions sont le produit de luttes, la proximité comme institution marchande illustre l'état des rapports de force en présence. Alors que certains groupes professionnels comme celui de l'artisanat d'art éprouvent des difficultés à trouver des relais expliquant ainsi le faible degré d'institutionnalisation de leurs marchés, ça n'est vraisemblablement pas le cas pour les agriculteurs, même s'agissant de ceux qui font pourtant partie des franges hétérodoxes, lesquels parviennent à trouver des soutiens auprès de scientifiques, de consommateurs, de bureaucrates et d'élus locaux. Mais en même temps, l'enrôlement de ces soutiens engendre autant de médiations qui concourent à une forme de dépossession. Loin d'être neutres, ces multiples intermédiaires qui assurent une mise en correspondance entre l'offre et la demande, font intervenir leurs propres logiques de fonctionnement. Les reconfigurations institutionnelles qui interviennent avec la multipolarisation de l'action publique dans le domaine agricole, ouvrent ainsi des interstices entre différentes échelles qu'investissent ces agents pour s'imposer dans la définition légitime des cadres de l'échange. On voit toute la difficulté qu'il y aurait à insister sur le rôle de facilitateur des intermédiaires sans participer à rendre légitime l'intervention de ces agents qui ne tiennent leur pouvoir qu'à la condition de dissimuler ou d'atténuer l'ampleur de leurs activités. En effet, la tension qui

existe entre la défense des intérêts de leurs mandants et de leurs propres intérêts est résolue par la revendication d'une neutralité. Mais contrairement au champ culturel où de nombreux intermédiaires occupent une place centrale et surtout visible, les salariés des organisations de développement agricole et rural, les chercheurs, les agents du ministère de l'Agriculture sont encore contraints à une forme d'invisibilité sociale qui témoigne sans doute de la relative précarité de leur position au sein des marchés agroalimentaires. Apparaître au sein d'institutions marchandes construites contre la multiplication des intermédiaires rend en effet nécessaire pour ces acteurs de minimiser leurs interventions et d'entretenir ainsi l'illusion d'une proximité qui paradoxalement ne peut pas fonctionner sans ces derniers.

## 2. Segmentation des marchés agroalimentaires et développement d'une agriculture de projet

L'incursion de ces intermédiaires et leur poids relatif au sein de l'organisation des marchés agroalimentaires laisse présager des répercussions sur les mondes agricoles. Comme on a pu commencer à l'observer, et de manière similaire au champ culturel, le développement de ces intermédiaires semble s'accompagner d'une personnalisation des processus de singularisation sur les marchés, de sorte que l'entrée et le maintien au sein de l'espace de production ne serait plus uniquement attachée à l'appartenance à une profession, à un label, mais à la capacité pour les agriculteurs à valoriser leur notoriété qui serait soumise au filtre de prescripteurs.

L'effort d'homogénéisation de l'agriculture impulsé depuis les années 1960 a certes eu des effets, cependant ces derniers restent limités et le processus n'a pas pour autant conduit à la fin des paysans. On est alors fondé à penser que la reconnaissance des différentes formes d'agriculture contribuera d'autant plus à leur maintien et à la segmentation des marchés agroalimentaires. Dès lors, les logiques de structuration des mondes agricoles ne reposeraient plus uniquement sur la place qui leur est accordée au sein de la division du travail ni sur le type de production choisi (par types de produits) mais également à partir des modes de commercialisation investis. Ainsi, l'agriculture de proximité semble accéder aujourd'hui à ses propres moyens de reproduction comme le montre la création de couveuses d'activités agricoles. Des dispositifs comme celui créé en 2009 par le réseau AMAP Ile-de-France qui porte le nom de « champs des possibles » sont destinés à favoriser l'installation en AMAP de

futurs agriculteurs qui ne sont pas issus du monde agricole. Financés par les collectivités territoriales (Régions et Départements), ils permettent aux « porteurs de projet » d'avoir accès au capital productif qu'ils ne possèdent pas *a priori*, favorisant la transmission des savoirs professionnels non plus uniquement au sein de l'univers familial et scolaire mais également au sein d'associations. Bénéficiant des mécanismes d'aide à la création d'entreprise qui facilitent les reconversions professionnelles, comme les contrats d'appui à la création d'entreprise, les candidats « entrepreneurs » sont amenés à y développer leur propre moyen de production ainsi que leur clientèle. Dans cette perspective, on ne naît plus agriculteur on le devient, de sorte que des consommateurs ou des salariés de l'association peuvent se muer à leur tour en producteurs d'AMAP. On perçoit tout l'intérêt qu'il y aurait à étudier ces dispositifs qui deviennent le lieu où sont produits tout à la fois les agriculteurs, et leur demande.

## Bibliographie

### GENERALITES : SOCIOLOGIE, SCIENCE POLITIQUE ET HISTOIRE

ABBOTT Andrew, *The system of professions. An Essay of the Division of Expert Labour*, Chicago, University of Chicago Press, 1989.

AÏT-AOUDIA Myriam, ROGER Antoine (Dir.), *La logique de désordre. Relire la sociologie de Michel Dobry*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

ARMENGAUD André, « Le rôle de la démographie » dans BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Ernest, *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 1979, p. 161-172.

BEAUD Stéphane, *80% au Bac et Après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2003.

BECKER Howard S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006, [1966].

BOLTANSKI Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de minuit, Coll. Le sens commun, 1982.

BOLTANSKI Luc, DARRE Yann, SCHILTZ Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51, 1984, p. 3-40.

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, Coll. tel, 2013, [1999].

BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, « Le production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, juin 1976, p. 3-73.

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de minuit, Coll. Le sens commun, 1979.

BOURDIEU Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, Coll. Libre examen, 1992.

BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », dans BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, Coll. Reprise, 2002, [1984], p. 222-235.

BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil/Raison d'Agir, Coll. Cours et travaux, 2012.

BOURDIEU Pierre (Dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, Coll. Points, 2015, [1993].

BOURDIEU Pierre, « Les modes de domination », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°2-3, 1976, p.122-132.



- BOURDIEU Pierre, WACQUANT Loïc, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, « Libre Examen », 1992.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations sectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. Références, 2009, [1986].
- DUBY Georges, WALLON Armand (Dir.), *Histoire de la France rurale. De 1914 à aujourd'hui*, 4 tomes, Paris, Seuil, 1975-1976.
- DURKHEIM Emile, MAUSS Marcel, « De quelques formes de classification – Contribution à l'étude des représentations collectives », *Année sociologique*, n°6, 1901-1902, p. 1-72.
- DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 2004.
- DURKHEIM Émile, « Sociologie et sciences sociales », dans Émile DURKHEIM, *La science sociale et l'action*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970, p. 137-170.
- CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXème siècle*, Paris, Seuil, 1981.
- ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, Coll. Champs Essais, 1985, [1969].
- ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976, [1939].
- JOLLIVET Marcel, GERVAIS Charles, TAVERNIER Yves, *Histoire de la France Rurale. La fin de la France paysanne. De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 1977.
- GAXIE Daniel, *Le cens caché*, Paris, Seuil, Coll. Sociologie politique, 1978.
- GRIGNON Claude, « L'enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°1, 1975, p. 75-97.
- GRIGNON Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et littérature*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1989.
- GRIGNON Claude, « Composition romanesque et construction sociologique », dans GRIGNON Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et littérature*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1989, p. 205-227.
- HUGHES Everett, *Le regard sociologique. Textes présentés et rassemblés par Jean-Michel CHAPOULIE*, Paris, Editions de l'EHESS, 1996.
- MARESCA Sylvain, « Le théâtre de la profession », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°65, 1986, p. 77-85.
- MARX Karl, *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1984, [1851], p. 188-189.
- MUEL-DREYFUS Francine, *Le métier d'éducateur*, Paris, Éditions de minuit, Coll. Le sens commun, 1992.
- OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998, [1994].
- PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, Coll. L'évolution de l'humanité, 2006, [1991].
- POLANYI Karl, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, [1944].

SCHUMPETER Joseph, *Théorie de l'évolution économique, recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Paris, Dalloz, 1999, [1906].

SIMIAND François, *Statistique et expérience. Remarques de méthode*, Paris, Librairies des sciences politiques et sociales, 1922.

SUAUD Charles, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *Revue française de sociologie*, vol.15, n°1, 1974, p. 75-111.

WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science*. Troisième essai, Paris, Plon, 1913.

WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, Coll. Champs, 1999, [1905].

WEBER Max, *Economie et Société. Tome I. Les catégories de la sociologie*, Paris, 1995, Pocket, [1971].

### **STRATIFICATION SOCIALE, SOCIOLOGIE DES AGRICULTEURS ET DES MONDES RURAUX**

ALARCON Lucie, « "Maintenant, faut presque être ingénieur pour être agriculteur". Choix et usages des formations professionnelles agricoles dans deux familles d'agriculteurs », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol. 3, n°88, 2008, p. 95-118.

BARTHEZ Alice, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982.

BARTHEZ Alice, « Du labour paysan au métier d'agriculteur : l'élaboration statistique en agriculture », *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, n°3, décembre 1986, p. 46-72.

BARTHEZ Alice, « Installation "hors du cadre familial" et relation d'adoption », *Économie rurale*, n°253, 1999, p. 15-20.

BARTHEZ Alice, « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », *Économie rurale*, n°289-290, 2005, p. 30-43.

BESSIERE Céline, *De génération en génération. Arrangement de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raisons d'Agir, Coll. Cours et travaux, 2010.

BESSIERE Céline, BRUNEAU Ivan, « La vie moderne de Raymond Depardon, ou la beauté de la mort paysanne », *Revue de synthèse*, tome 136, 6ème série, n°3, 2011, p. 448-454.

BESSIERE Céline, « Des producteurs indépendants face aux multinationales. Les viticulteurs de Cognac sous dépendance économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°190, 2011, p. 108-125.

BESSIERE Céline, BRUNEAU Ivan, LAFERTE Gilles, « Introduction. Les agriculteurs dans la France contemporaine », *Sociétés contemporaines*, n°96, 2014, p. 5-26.

BRUNEAU Ivan, RENAHY Nicolas, « Une petite bourgeoisie au pouvoir. Sur le renouvellement des élus en milieu rural », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°191-192, 2012, p. 48-57.

CHAMBOREDON Jean-Claude, « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », *Revue française de sociologie*, vol. 21, n°1, 1980, p. 97-119.

CHAMBOREDON Jean-Claude, MATY Jean-Philippe, MEJEAN Anne, WEBER Florence, « L'appartenance territoriale comme principe de classement, et d'identification », *Sociologie du sud-est*, n°41-44, 1984-1985, p. 61-85.

- CHAMPAGNE Patrick, « Jeunes agriculteurs et vieux paysans. Crise de la succession et apparition du troisième âge », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26, 1979, p. 83-117.
- GIRAUD Christophe, REMY Jacques, « Les choix des conjoints en agriculture ». *Revue d'Etudes, en Agriculture et Environnement*, 2008, n°88, p. 21-46
- GIRAUD Christophe, REMY Jacques, « Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas des activités de diversification agricole en France », *Travail, genre et sociétés*, n°30, 2013, p. 155-172.
- HERVIEU LEGER Danièle, HERVIEU Bertrand, *Le retour à la nature : au fond de la forêt, l'État*, Paris, Seuil, 2005, [1979].
- JEGOUZO Guenhaël, BRANGEON Jean-Marc, « Les chances scolaires des enfants de paysans », *Economie et statistique*, n°67, Mai 1975, p. 3-21.
- LAFERTE Gilles, *L'embourgeoisement agricole dans les formes localisées de la structure sociale. Revisite et ethnographie collective*, mémoire d'Habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Paris IV, 2013.
- LAISNEY Céline, LERBOURG Jérôme, « Les femmes dans le monde agricole », *Analyse du centre d'études et de prospective*, n°38, Mars 2012, p. 1-8.
- LAUFER Jacqueline, FOUQUET Annie, « À l'épreuve de la féminisation », dans BOUFFARTIGUE Paul (Dir.), *Les Cadres. La grande rupture*, Paris, La Découverte, 2000, p. 249-267.
- LEGER Danièle, « Les utopies du "retour" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°29, 1979, p. 45-63.
- MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs, Une révolution respectueuse*, Paris, Belin, Coll. Perspectives sociologiques, 2004.
- MAUGER Gérard, « Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et prévisions (CNAF)*, n°40, 1995, p. 19-36.
- MAZEAUD Alice, « Le rôle du capital d'autochtonie dans la transmission d'entreprises artisanales en monde rural », *Regards sociologiques*, n°40, 2010, p. 45-57.
- MEMMI Dominique, « Les déplacés. Travail sur soi et ascension sociale : la promotion littéraire de Jules Romains », *Genèses*, vol. 24, n°1, 1996, p. 57-80.
- MEMMI Dominique, « L'ascension sociale vue de l'intérieur : les postures de la conquête », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°100, 1996, p. 33-58.
- NAUDET Jules, « Se sentir proche quand on est loin », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n°88, 2012, p. 125-153.
- PARANTHOËN Jean-Baptiste, « Déplacement social et entrées en agriculture. Carrières croisées de deux jeunes urbains devenus maraîchers », *Sociétés contemporaines*, n° 96, 2014, p. 51-76.
- PASQUALI Paul, « Les déplacés de "l'ouverture sociale" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°183, 2010, p. 86-105.
- PINTO Vanessa, « L'emploi étudiant. Apprentissage du salariat », thèse de sociologie, EHESS, 2009.
- RATTIN Solange, « Deux jeunes ménages d'agriculteurs sur cinq ont des ressources non agricoles », *Données sociales*, Paris, INSEE, 2002, p. 439-446.

REMY Jacques, « Les sans-dot de l'agriculture : faut-il aider les installations sans aide ? », *Économie rurale*, n°238, 1997, p. 33-37.

REMY Jacques, GIRAUD Christophe, « Être ou ne pas être fils agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs », dans GASSELIN Pierre, CHOISIS Jean-Philippe, Sandrine PETIT, PURSEIGLE François (Coord.), *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, Paris, Editions EDP, 2014, p. 305-326.

RIVIERE Jean, « Des ploucs de droite aux pavillonnaires lepénistes. Sur la construction médiatique de vote des ruraux », *Agone*, n°51, 2013, p. 65-83.

SINTHON Rémi, *Que sont-ils devenus ? Sociogenèse des trajectoires et professionnelles des élèves d'une classe de terminale scientifique*, Mémoire de master, ENS/EHESS, 2008.

VOEGTLI Mickaël, « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence ». *Lien social et politiques - RIAC*, n°51, 2004, p. 145-158.

## SOCIOLOGIE POLITIQUE

### SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE ET DES INSTITUTIONS

AEBISCHER Sylvie, « Réinventer l'école, réinventer l'administration », *Politix*, n°98, 2012, p. 57-83.

AMIEL Bastien, « "Entre "Libération" et "Guerre froide". Le Rassemblement Démocratique Révolutionnaire et la recomposition du champ politique en France (1945-1951) », thèse de Science politique, Université de Nanterre, en cours.

BARRAULT LORENZO, « Gouverner par accommodements. La régulation publique de l'accès à l'École et les stratégies des familles », Thèse de science politique, Université Paris I, 2011.

BARRAULT-STELLA LORENZO, « Participer sous l'aile de la bureaucratie. Les effets de la concertation avec les familles dans la fabrique de la sectorisation scolaire », *Participations*, n°2, 2012, p. 103-125.

BELORGEY Nicolas, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le « nouveau management public »*, Paris, La Découverte, 2010.

BERGERON Henri, CASTEL Patrick, DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement & action publique*, vol. 3, n°3, 2014, p. 7-31.

BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Le lien social, 2009.

COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le Gaullisme*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 1999.

DOUILLET Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol.53, n°4, 2003, p. 583-606.

DUBOIS Vincent, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 1999.

DUBOIS Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, Coll. Etudes politiques, 2003, [1999].

DUBOIS Vincent, « L'action publique », dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard, RIUTORT Philippe (Dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, Coll. Grands repères, p. 311-325.

EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, « Frontières ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », dans Jacques Lagroye (Dir.), *La Politisation*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », p. 47-77.

FRANÇOIS Bastien, *Naissance d'une constitution : la Cinquième République (1958-1962)*, Paris, Presses de Science Po, 1996.

FRANÇOIS Pierre, « Sociologie économique et analyse de l'action publique. Remarques sur une myopie réciproque », 10ème congrès de l'AFSP, "L'état de la science politique francophone", Grenoble, Institut d'études politiques, 7-9, Septembre 2009.

GAÏTI Brigitte, *De Gaulle Prophète de la Vème République*, Paris, Presses de Science Po, 1998.

GAÏTI Brigitte, « Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions », dans Antonin COHEN, Bernard LACROIX, Philippe RIUTORT (Dir.), *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique (XVIII-XXème siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 39-64.

GAXIE Daniel, *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997.

GERVAIS Julie, « Fusionner pour durer ? Légitimité institutionnelle et rétributions matérielles dans les recompositions de corps en France », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol.74, n°3, 2010, p. 453-468.

GUILBERT Claude, HENRY Emmanuel, avec le concours de BOURDEAUX Isabelle, « Introduction. Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », dans GUILBERT Claude, HENRY Emmanuel (Dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique ?*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2009, p. 9-33.

HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : action publique*, Paris, Armand Colin, Coll. U, 2008.

HENRY Emmanuel, « Militer pour le statu quo. Le Comité permanent amiante ou l'imposition réussie d'un consensus », *Politix*, n°70, 2005, p. 29-50.

LACROIX Bernard, LAGROYE Jacques (Dir.), *Le Président de la République : usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

LAGROYE Jacques, OFFERLE Michel, « Introduction générale. Pour une sociologie des institutions », dans LAGROYE Jacques, OFFERLE Michel (Dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, p. 11-29.

LAGROYE Jacques, *La vérité dans l'Église catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin, Coll. Sociologiquement, 2006.

LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick, « L'action publique saisie par ses instruments », dans LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick (Dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presse de Sciences po, 2004, p. 11-44.

- LASCOUMES Pierre, « Des acteurs aux prises avec le "Grenelle Environnement". Ni innovation politique, ni simulation démocratique, une approche pragmatique des travaux du Groupe V », *Participations*, n°1, 2011, p. 277-310.
- LASCOUMES Pierre, BONNAUD Laure, LE BOURHIS Jean-Pierre, MARTINAIS Emmanuel, *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. L'écologie en questions, 2014.
- LEHNER Paul, « Conseillers d'orientation dans l'enseignement secondaire : un métier impossible ? (1954-1993) », Thèse de science politique, Université de Nanterre, en cours.
- MAZEAUD Alice, « Le Débat national sur l'avenir de l'École », *Politix*, vol.3, n°75, 2006, p. 142-162.
- MISCHI Julian, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- MOREAU Gilles, *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La dispute, 2002.
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ?, 2013.
- NAY Olivier, *La région, une institution : la représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 1997.
- PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, « Ecrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939) », *Genèses*, vol. 23, n°1, 1996, p. 53-75.
- POUPEAU Franck, *Une sociologie d'État. L'École et ses experts*, Paris, Le Seuil/Raison d'Agir, Coll. Terrain et travaux, 2003.
- SEMPE Mathilde, « L'invention d'une identité régionale : la Bretagne et le livre (1945-2014) », Thèse de science politique, Université de Nanterre, 2014.
- TAICLET Anne-France, « Le développement économique territorial au regard des hypothèses de la gouvernance territoriale » dans PASQUIER Romain, SIMOULIN Vincent, WEISBEIN Julien (Dir.), *La gouvernance territoriale. Pratique, discours et Théorie*, Paris, L.G.D.J., 2013.
- TAICLET Anne-France, « Le crépuscule des lieux ? Une gestion politique du déclin économique territorial. Reconversion et développement dans les bassins industriels en crise », thèse pour l'obtention du doctorat de science politique, Université Paris 1, 2009.
- TISSOT Sylvie, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*. Paris, Seuil, Coll. Liber, 2007.
- VIGNON Sébastien, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, vol.2, n° 209-210, 2011, p. 135-148.
- VIGNON Sébastien, « Des maires en campagne(s). Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, n°113, 2016, p. 17-42.
- WEILL Pierre-Edouard, « Savoir faire valoir son droit. Compétence statutaire et obtention d'un statut de "prioritaire" », *Sociologies pratiques*, n°24, 2012, p. 93-105.

ALAM Thomas, « Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique », thèse de science politique, Université de Lille 2, 2007.

BARRAL Pierre, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, Cahiers de la FNSP/Armand Colin, 1968.

BARTHE Laurence, « Le développement territorial dans les espaces ruraux, nouveau défi des politiques publiques », dans COMPAGNONE Claude, AURICOSTE Caroline, LEMERY Bruno (Coord.), *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques*, Dijon, Educagri/Quae, Coll. Sciences en partage, 2009, p. 99-114.

BERRIET-SOLLIEC Marielle, *Les interventions décentralisées en agriculture : essai sur la composante territoriale de la politique agricole*, Paris, L'Harmattan, 1999.

BERRIET-SOLLIEC Marielle, TROUVE Aurélie, « La politique agricole commune est-elle territoriale ? », dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, et al. (Dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de sciences-Po, 2010, p. 397- 413.

BRIVES Hélène, « La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », dans REMY Jacques, BRIVES Hélène, LEMERY Bruno (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Eduagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 15-30.

BUREAU Jean-Christophe, *La politique agricole commune*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2007.

CARDI François, *L'enseignement agricole en France, Eléments de sociologie*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 2004.

CERF Marianne, LENOIR Daniel, *Le développement agricole en France*, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ?, 1987.

CHATRIOT Alain, *L'État et les groupes sociaux dans l'élaboration des politiques économiques et sociale en France au XXe*, Mémoire d'habilitation à la direction de recherche, I.E.P. de Paris, 2013.

COULOMB Pierre, « La cogestion : une nouvelle tentative corporatiste ? », dans COULOMB Pierre, DELORME Hélène, HERVIEU Bertrand, JOLLIVET Marcel, LACOMBE Phillipe (Dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 147-158.

FOUILLEUX Eve, *La politique agricole commune et ses réformes. Une politique à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2003.

HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, REMY Jacques (Dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

MARESCA Sylvain, « La réussite d'une politique. Interrogations sur les effets sociaux des incitations publiques », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°6, 1988, p. 5-40.

MULLER Pierre, *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, Editions ouvrières, 1984.

PARANTHOËN Jean-Baptiste, « L'incursion des scientifiques dans l'organisation des marchés agricoles : la promotion des circuits courts », *Politix*, n°111, 2015, p. 119-140.

ROGER Antoine, « Constructions savantes et légitimation des politiques européennes. La circulation des savoirs sur la vigne et le vin », *Revue française de science politique*, vol. 60, n°6, 2010, p. 1091-1113.

ROGER Antoine, « Ceci n'est pas un agriculteur ! Ajustement aux catégories statistiques européennes et délimitation des groupes sociaux en Roumanie », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n°93, 2012, p. 5-29.

SMITH Andy, *L'Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 1996.

SUAUD Charles, « Le mythe de la base. Les États Généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, 1984, p. 56-79.

TAVERNIER Yves, « Une nouvelle administration pour l'agriculture : la réforme du Ministère », *Revue française de science politique*, vol.17, n°5, 1967, p. 891-917.

TROUVE Aurélie, « Le rôle des régions européennes dans la redéfinition des politiques agricoles », thèse de sciences économiques, Université de Bourgogne, 2007.

#### POLITISATION, SOCIOLOGIE DU MILITANTISME ET DES MOUVEMENTS SOCIAUX

AGRIKOLIANSKY Eric, « La politisation ordinaire d'une population extra-ordinaire : les électeurs des "beaux quartiers" en campagne électorale (2006-2008) », *Politix*, n°106, 2014, p. 135-157.

COLLOVALD Annie, « De la défense des "pauvres nécessiteux" à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphoses d'une cause politique », *Politix*, n°56, 2001, p. 135-161.

COLLOVALD Annie, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », dans COLLOVALD Annie (Dir.), *L'humanitaire ou le management du dévouement. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 177-229.

ELJORAS Bernard, « Associations et isomorphisme institutionnel », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n°261, 3<sup>ème</sup> trimestre, 1996, p. 68-81.

FILLIEULE Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol.51, 2001, p. 199-215.

GOBILLE Boris, « Crise politique et incertitude : régimes de problématisation et logiques de mobilisation des écrivains en mai 68 », thèse de science politique, Paris, EHESS, 2003.

HELY Matthieu, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Lien social, 2009.

JACOB Jean, *Histoire de l'écologie politique*, Paris, Albin Michel, 1999.



LACROIX Bernard, *L'utopie communautaire. Mai 68, l'Histoire sociale d'une révolte*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, [1981].

MATHIEU Lilian, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de "Nous sommes la gauche" à Occupation », *Revue française de science politique*, vol.59, n°1, 2009, p. 77-96.

MINONZIO Jérôme, VALLAT Jean-Philippe, « L'union nationale des associations familiales (UNAF) et les politiques familiales. Crises et transformations de la représentation des intérêts familiaux en France », *Revue française de science politique*, vol.56, 2006, p. 205-226.

POUPEAU Franck, MATONTI Frédérique, « Le capital Militant. Essai de définition », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°155, 2004, p. 4-11.

RUCHT Dieter, « Movement Allies, Adversaries, and Third Parties », in SNOW David, SOULE Sarah, KRIESI Hanspeter (Dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, 2004, p. 197-216.

SAWICKI Frédéric, « Le temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », dans LAGROYE Jacques (Dir.), *La politisation*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 2003, p. 123-146.

SIMEANT Johanna, « Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants », dans HAMMAN Philippe, MEON Jean-Mathieu, VERRIER Benoît (Dir.), *Discours savants, discours militants*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 17-53.

SNOW David, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », dans CEFAÏ Daniel, TROM Danny (Dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, Coll. Raisons pratiques, 2001, p. 27-49.

TILLY Charles, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

WAGNER Anne-Catherine, « Syndicalistes européens. Les conditions sociales et institutionnelles de l'internationalisation des militants syndicaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 12-33.

#### SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES MOBILISATIONS AGRICOLES

ATRUX Mélanie, « Histoire sociale d'un corps intermédiaire. L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), 1924-1974 », thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière-Lyon 2, 2010.

BEDES Marie-Roberte, *Terres de l'Ouest. Histoire d'une coopérative agricole, la CANA*, Saint-Sébastien, Editions ACL-Crocus, 1989.

BRUNEAU Ivan, « La Confédération paysanne : s'engager à "juste" distance », thèse de science politique, Université Paris X-Nanterre, 2006.

BRUNEAU Ivan, « L'érosion d'un pouvoir de représentation. L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *Politix*, n°103, 2013, p. 9-29.

CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.52-53, 1984, p. 19-41.

CONQ Jean, GUILLOTEAU Charles-Henri, LEPRIEUR François, VILBOUX Bernard, *JAC/MRJC, Origines et mutations, Un mouvement de jeunesse au cœur de la société française*, Lyon, Editions de la Chronique sociale, 1996.

DELEAGE Estelle, « Les mouvements agricoles alternatifs », *Informations sociales*, n°164, 2011, p. 44-50.

HOBEIKA Alexandre, « Les représentations de la FNSEA : profession, État, marchés. (Orne, années 1980-2015) », thèse de science politique, Paris, EHESS, 2016.

HUBSCHER Ronald, LAGRAVE Rose-Marie, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 48e année, n°1, 1993, p. 109-134.

LAMBERT Bernard, *Paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970.

LE GUEN Roger, « Les relations employeurs-employés. Des affinités électives à la prise de distance », dans REMY Jacques, BRIVES Hélène, LEMERY Bruno (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Eduagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 71-82.

LEROUX Benoit, « Les agriculteurs biologiques et l'alternative. Contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir », thèse de sociologie, EHESS, 2011.

MALIAUSKI Antoine, « L'Union du Sud Est des Syndicats Agricoles de 1888 à 1939 », thèse pour le doctorat de droit, Université de Louvain, 1912.

MARESCA Sylvain, *Les dirigeants paysans*, Paris, Editions de Minuit, 1983.

MUNDLER Patrick, BRUN Virginie, « Les conseillers d'entreprise entre guichet et projet », dans REMY Jacques, BRIVES Hélène, LEMERY Bruno (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Educagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 119-136.

REMY Jacques, « Une illusion bien fondée ? », Communication au séminaire de Sciences po, *Les mondes agricoles en politique*, Paris, 17 octobre 2006.

REMY Jacques, « Portrait social des conseillers : retour sur image », dans REMY Jacques, BRIVES Hélène, LEMERY Bruno (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, INRA/Educagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 83-99.

PESCHE Denis, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2000.

PIRIOU Solenne, « L'institutionnalisation de l'agriculture biologique », thèse de doctorat de l'ENSAR, Rennes 2, 2002.

PURSEIGLE François, « La coordination rurale. Un nouvel acteur sur l'échiquier syndical », dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, REMY Jacques, *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Science Po, 2010, p. 241-272.

REMY Jacques, « La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du Travail*, vol. 29, 1987, p. 415-441.

ROULLAUD Elise, « L'élargissement du front de la contestation de la PAC », *Terrains & travaux*, n°20, 2012, p. 53-68.

ROULLAUD Élise, « La grève "européenne" du lait de 2009 : réorganisation des forces syndicales sur fond de forte dérégulation du secteur », *Savoir/Agir*, n°12, 2010, p. 111-116.

ROULLAUD Elise, « La Confédération paysanne à l'épreuve de la Politique agricole commune (1987-2007). Transformations des pratiques de représentation et du travail militant », thèse de science politique, Université de Lyon II, 2013.

ROULLAUD Elise, « Les "experts" de la PAC à la Confédération paysanne : saisir les logiques sociales de la représentation syndicale », *Politix*, vol.26, n°103, 2013, p. 31-52.

SAMAK Madlyne, « Les conditions pratiques d'un engagement économique et moral. Les maraîchers biologiques et la saisonnalité des fruits et légumes », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, n°1, 2013, p. 93-116.

SAMAK Madlyne, « Quand la "bio" rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes », *Politix*, n°103, 2013, p. 125-148.

SAMAK Madlyne, « Un engagement par le travail ? Enquête sur les maraîchers biologiques des Alpes-Maritimes », thèse de sociologie, EHESS, 2014.

SIBILLE Hugues, *Les paysans se lèvent à l'Ouest*, Paris, Editions Syros, 1982.

VEDEL Georges, « Développement agricole et conseil aux agriculteurs : de la productivité au développement durable », dans REMY Jacques, BRIVES Hélène, LEMERY Bruno (Coord.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, Editions INRA/Educagri, Coll. Sciences en partage, 2006, p. 37-58.

## **SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DE LA PROXIMITE**

### GENERALITES

BASTARD Benoit, GUIBENTIF Pierre, Dossier « Justice de proximité », *Droit et société*, n°66, 2007.

DESAGE Fabien, GODARD Jérôme, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4, p. 663- 662.

LEFEBVRE Rémi, « Rhétorique de proximité et "crise de représentation" », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n°35-36, 2000, p. 111-132.

LE BART Christian, LEFEBVRE Rémi, « Introduction » dans LE BART Christian, LEFEBVRE Rémi (Dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. *Res Publica*, 2005, p. 11-30.

LE GOFF Tanguy, « L'insécurité "saisie" par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°3, 2005, p. 443.

GIULIANI Frédérique, PAYET Jean-Paul, « Introduction. Les logiques scolaires de la proximité aux familles », *Education et sociétés*, n°34, 2014, p. 5-21.

MARIOT Nicolas, *Bain de foules. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 2006.

MULLER Pierre, « Un métier né de la crise : exploitant rural », *Sociologie du travail*, vol. 29, 1987, p. 459-475.

PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN Jean-Benoît, « Introduction. Les fondements d'une économie de proximités », dans PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN Jean-Benoît (Dir.), *Economie de proximité*, Paris, Lavoisier, 2004, p. 13-42.

PELICAND Antoine, « Les juges de proximité en France, une réforme politique ? Mobilisations et usages de la notion de proximité dans l'espace judiciaire », *Droit et société*, n°66, 2007, p. 275-293

RESTIER-MELLERAY Christiane, « La proximité dans les médias : retour sur une loi », dans LE BART Christian, LEFEBVRE Rémi (Dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. *Res Publica*, 2005, p. 251-270.

RINGOOT Roselyne, ROCHARD Yvon, « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 2005, n°77, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 29 août 2016.

TORRE André, « Economie de la Proximité et Activités Agricoles et Agro-alimentaires », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, 2000, p. 407-426.

#### VENTE DIRECTE, CIRCUITS COURTS ET SYSTEMES ALIMENTAIRES ALTERNATIFS

AMEMIYA Hiroko (Dir.), *Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. *Economie et sociétés*, 2011.

AMEMIYA Hiroko, « En Bretagne, un nouveau rôle pour les citoyens », dans Hiroko AMEMIYA (Dir.), *Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. *Economie et sociétés*, 2011.

BARRY Catherine, « Commercialisation des produits agricoles. Un producteur sur cinq vend en circuits courts », *Agreste Primeur*, n°275, Janvier 2012, p. 1-4.

BERGMANN Denis (Dir.), « Commercialisation des produits agricoles », *Economie rurale*, vol. 44, 1960.

BRECHET Jean-Pierre, LE VELLY Ronan, « Le marché comme rencontre d'activités de régulation : initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective », *Sociologie du travail*, vol. 53, 2011, p. 478-492.

CAPT Danièle, « La rareté des statistiques sur l'activité fermière », *Produits fermiers : démarches collectives de développement*, dans Actes des rencontres de Cibeins, 1994.

CAPT Danièle, « Différenciation des produits de consommation finale et agriculture de service », *Economie rurale*, n°242, 1997, p. 36-44.

CAPT Danièle, DUSSOL Anne-Marie, « Exploitations diversifiées : un contenu en emploi plus élevé », *Agreste Cahiers*, n°2, Mars 2004, p. 11-18.

CAPT Danièle, « Permanence et changement dans la production et la commercialisation des produits fermiers en France. Une approche économique », Séminaire à l'INRA AgroParisTech, *Filières courtes de distribution, développement durable et territoires*, Paris, 8 avril 2008.

CAPT Danièle, WAVRESKY Pierre, « Vers un développement des circuits courts dans le domaine alimentaire en France ? Importance, localisation et caractéristiques des producteurs », *5<sup>ème</sup> journées des Recherches en Sciences Sociales, SFER*, Agrosup Dijon, 8 et 9 décembre 2011.

CAPT Danièle, WAVRESKY Pierre, « Determinants of direct-to-consumer sales on French farms », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol. 95, Septembre 2014, p. 351-177.

CHAFFOTTE Lydie, CHIFFOLEAU Yuna, « Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions et typologies », *Les cahiers de l'observatoire Croc*, n°1, 2007.

CHIFFOLEAU Yuna, OLLAGNON Marie, « Diversité des producteurs en circuits courts », *Les cahiers de l'observatoire CROC/COXINEL*, n°8, septembre 2008, p. 1-12.

CHIFFOLEAU Yuna, « Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture », *Économie rurale*, n°332, 2012, p. 88-101.

DEVERRE Christian, LAMINE Claire, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, n°317, mai-juin 2010, p. 57-73.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, LE VELLY Ronan, « Les circuits courts entre alternative et hybridation », dans MARECHAL Gilles (Coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Dijon, Educagri, 2008, p. 105-112.

JOLLIVET Marcel (Dir.), *Pour une agriculture diversifiée*, Paris, L'Harmattan, 1988.

KEBIR Leila, « Les cantines bio : que reste-t-il de l'esprit pionnier ? », *Métropolitiques*, 2012.

LAMINE Claire, PERROT Nathalie, *Les AMAP. Un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?*, Gap, Editions Yves Michel, Coll. Société civile, 2008.

LANCIANO Emilie, POISSON Marie, SALEILLES Séverine, « Un foisonnement de profils et de démarche », dans PRIGENT-SIMONIN Anne-Hélène, HERAULT-FOURNIER Catherine (Coord.), *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Dijon, Educagri/Quae éditions, Coll. Sciences en partage, 2012, p. 85-102.

LE CARON Yvon, DANIEL Ronan, « Motivations des agriculteurs d'après une enquête auprès des vendeurs directs en Bretagne », dans AMEMIYA Hiroko (Dir.), *L'agriculture participative. Dynamiques bretonnes de la vente directe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Économie et société, 2007, p. 95-124.

LESCUREUX Frédéric, « En Nord-Pas-de-Calais, des réseaux tissés par des agriculteurs pratiquant le porte à porte », dans AMEMIYA Hiroko (Dir.), *Du Teikei aux AMAP : Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Economie et société », 2011, p. 175-188.

LE VELLY Ronan, *La promesse de différence : sociologie des systèmes alimentaires alternatifs*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches en sociologie, I.E.P. de Paris, 2015, p. 9-20.

MARECHAL Gilles, « Les circuits courts, une autre distribution de la valeur ajoutée », dans *Longue vie aux circuits courts, Transrural*, n°313, 2006, p. 2-3.

MARECHAL Gilles (Coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires*, Dijon, Educagri, 2008.

MARECHAL Gilles, « Introduction », MARECHAL Gilles (Coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires*, Dijon, Educagri, 2008, p. 11-17.

PARANTHOËN Jean-Baptiste, *La construction d'une AMAP en milieu rural. L'enjeu de la responsabilisation des consommateurs*, Mémoire de master 2 de sociologie politique, Université Paris X Nanterre, 2009.

PERRIN Thierry, « Les fournitures directes des cultivateurs à l'administration militaire », thèse pour le doctorat de droit, Paris, 1903.

PRIGENT-SIMONIN Anne-Hélène, HERAULT-FOURNIER Catherine (Coord.), *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les « circuits courts alimentaires »*, Dijon, Educagri, Coll. Sciences en partage, 2012.

RIPOLL Fabrice, « L'économie "solidaire" et "relocalisée" comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) », *Regards sociologiques*, n°40, 2010, p. 59-75.

VUILLON Denise, *L'Histoire de la première AMAP. Soutenir les paysans pour se nourrir durablement*, Paris, l'Harmattan, 2011.

## **SOCIOLOGIE ECONOMIQUE ET DES RELATIONS MARCHANDES**

### GENERALITES

BOURDIEU Pierre, « Le champ économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 119, 1997, p. 48-66.

BOURDIEU Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2000.

BOURDIEU Pierre, « La fabrique de l'habitus économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, 2003, p. 79-90.

CHIFFOLEAU Yuna, « Réseaux et pratiques de l'innovation en milieu coopératif », thèse pour l'obtention d'un doctorat en sociologie, Université Paris V, 2001.

CHIFFOLEAU Yuna, LAPORTE Catherine, « La formation des prix : le marché des vins de Bourgogne. », *Revue française de sociologie*, vol. 45, 2004, p. 653-680.

CONVERT Bernard, HEILBRON Johan, « La réinvention américaine de la sociologie économique », *l'Année sociologique*, vol.55, 2005, p. 329-364.

CONVERT Bernard, JANY-CATRICE Florence, SOBEL Richard, « Éditorial. Prouver le mouvement en marchant. Contexte, enjeux et ambitions de la RFSE », *Revue Française de Socio-Économie*, n°1, 2008, p. 3-7.

COCHOY Franck, *Une histoire du marketing. Discipliner l'économie de marché*, Paris, La Découverte, Coll. Textes à l'appui, 2010.

DE RAYMOND Antoine-Bernard, CHAUVIN Pierre-Marie, *Sociologie économique, Histoire et courants contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2013.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, FRANÇOIS Pierre, « Introduction. Institutions économiques et institutions marchandes », dans FRANÇOIS Pierre (Dir.), *Vie et mort des institutions marchandes*, Paris, Presses de Science Po, 2011.

- ENJOLRAS Bernard, *Le marché providence : aide à domicile, politique sociale et création d'emplois*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.
- FRANÇOIS Pierre, *Sociologie des marchés*, Paris, Armand Colin, Coll. U, 2008.
- GARCIA-PARPET Marie-France, « Représentations savantes et pratiques marchandes », *Genèses*, n°25, 1996, p. 50-71.
- GARCIA-PARPET Marie-France, *Le marché de l'excellence. Les grands crus à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2009.
- Fligstein Neil, *The architecture of markets : an economic sociology of twenty-first-century capitalist societies*, Princeton, Princeton Press University, 2001.
- GAYON Vincent, LEMOINE Benjamin, « Pédagogie économique. Introduction », *Genèses*, n°93, vol.4, 2013, p. 2-7.
- GAYON Vincent, LEMOINE Benjamin, « Maintenir l'ordre économique. Politiques de désencastrament et de réencastrament de l'économie », *Politix*, n°105, 2014, p. 7-35.
- GRANOVETTER Mark, « Economic Action and Social Structure : the Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, n° 91, 1985, p. 481-510.
- KIRZNER Israel, *How markets work. Disequilibrium, entrepreneurship and discovery*, London, Institute of Economic Affairs, 1997.
- JEANPIERRE Laurent, « La marchandise à l'ère de son incommensurabilité sensible », *Critique*, n° 740-741, 2009, p. 120-133.
- JOURDAIN Anne, *Du cœur à l'ouvrage. Les artisans d'art en France*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 2014.
- KARPIK Lucien, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard, 2007.
- LAFERTE Gilles, *La Bourgogne et ses vins : image d'origine contrôlée*, Paris, Belin, Coll. « Socio-histoires », 2006.
- LEBARON Frédéric, *La croyance économique: les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2000.
- LE VELLY Ronan, *Sociologie du marché*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2012.
- SALAS Robert, BAVEREZ Nicolas, REYNAUD Bénédicte, *L'invention du chômage*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 1999, [1986].
- SIMIAND François, *Critique sociologique de l'économie*, Textes présentés par MARCEL Jean-Christophe et STEINER Philippe, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le Lien social, 2006.
- STEINER Philippe, « Une histoire des relations entre économie et sociologie », *L'Économie politique*, n°12, 2001, p. 32-45.
- STEINER Philippe, « Le marché selon la sociologie économique », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLIII, n° 132, 2005, p. 31-64.
- STEINER Philippe, VATIN François, *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 2009
- STEINER Philippe, VATIN François, « Sociologie et économie en France depuis 1945 », dans STEINER Philippe, VATIN François, *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 2009, p. 12-50.

STEINER Philippe, *La sociologie économique*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2011, [1999].

THIS SAINT-JEAN Isabelle, « Peut-on définir la sociologie économique ? », *L'Année sociologique*, vol. 55, 2005, p. 307-326.

WEBER Florence, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *Genèses*, n°41, 2000, p. 85-197.

« Ethnographie économique », *Genèses*, n°25, 1996.

« Comment décrire les transactions », *Genèses*, n°41, 2000.

« Sociologie et économie », *Revue française de sociologie*, vol. 38, n°3, 1997.

« Les sociologies économiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°103, 1997.

« Enquêtes sur les activités économiques », *Terrains & Travaux*, n°4, 2003.

« Les sociologies économiques », *L'Année sociologique*

« Pauvre consommateur », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n°199, 2013.

« La mise en ordre de l'économie », *Politix*, n°105, 2014.

#### SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DES MARCHES AGROALIMENTAIRES

ABAD Reynald, *Le Grand Marché : l'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002.

ALLAIRE Gilles, BOYER Robert, *La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, INRA/ECONOMICA, Coll. Economie Agricole et Agro-alimentaire, 1995.

ANZALONE Guillemme, « Les économies politiques de l'agriculture biologique. Production et commercialisation de la viande bovine biologique en France », thèse de sociologie, I.E.P. de Paris, 2012.

AUBRY-BRETON Marie-Louise, « La floraison des foires et des marchés au XIXe siècle. L'exemple d'un département breton : l'Ille-et-Vilaine », *Études rurales*, n°78-80, 1980, p. 169-174.

AYMARD Maurice, « Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie ? », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 38<sup>e</sup> année, n° 6, 1983, p. 1392-1411.

BARRAL Pierre, « La crise agricole », dans BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Ernest (Dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Tome III, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 1979, p. 364-400.

BOYER Robert, « L'agriculture, terrain de choix pour les recherches en économie institutionnelle », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°29, 1993, p. 83-93.

CHATRIOT Alain, LEBLANC Edgard, LYNCH Edouard (Dir.), *Organiser les marchés agricoles. Le temps des fondateurs*, Paris, Armand Colin, 2012.

DAUMAS Jean-Claude, « L'invention des usines à vendre. Carrefour et la révolution de l'hypermarché », *Réseaux*, n°135-136, 2006, p. 59-91.



- DE RAYMOND Antoine-Bernard, « La construction d'un marché national des fruits et légumes : entre économie, espace et droit (1896-1995) », *Genèses*, n°56, 2004, p. 28-50.
- DE RAYMOND Antoine-Bernard, « Maximes empiriques de l'activité économique. Le marché des fruits et légumes en France (1936-2006) », thèse de Sociologie, Ecole Normale Supérieure de Cachan, 2007.
- DESERT Gabriel, « Prospérité de l'agriculture », dans DUBY Georges, WALLON Armand (Dir.), *Histoire de la France rurale*, tome III, Paris, Seuil, 1976, p. 221-254.
- DESSAUX Pierre-Antoine, « Des vermicelliers au groupe Danone : consommer, produire et vendre des pâtes alimentaires en France, XVIIe-XXe siècles », thèse pour le doctorat d'Histoire, EHESS, 2003.
- DESSAUX Pierre-Antoine, « Comment définir les produits alimentaires ? La production des références pour l'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 entre expertise et consensus professionnel », *Histoire, économie & société*, n°5, 2006, p. 83-108.
- GARCIA-PARPET Marie-France, « Dispositions économiques et stratégies de reconversion. L'exemple de la nouvelle viticulture », *Ruralia*, n°7, 2000, [En ligne].
- GIRAUD Christophe, « Recevoir le touriste en ami. La mise en scène de l'accueil marchand en chambre d'hôtes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 170, 2007, p. 14-31.
- JACQUET Olivier, LAFERTE Gilles, « Le contrôle républicain du marché : vigneron et négociants sous la III<sup>ème</sup> République », *Annales HSS*, n°5, 2006, p. 1147-1190.
- LEON Pierre, « La conquête de l'espace national », dans LABROUSSE Ernest, BRAUDEL Fernand, *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 1979, p. 241-274.
- LETEUX Sylvain, « Libéralisme et corporatisme chez les bouchers parisiens (1776-1944) », thèse pour le doctorat d'Histoire, Université Lille III, 2005.
- LONDEIX Olivier. *Le biscuit et son marché. Olibet, LU et les autres marques depuis 1850*, Rennes/Tours, Presses Universitaires de Rennes/Presses Universitaires François Rabelais, Coll. Tables des Hommes, 2012.
- LORVELLEC Marc, « L'agriculture sous contrat », dans SUPIOT Alain (Dir.), *Le travail en perspectives*, Paris, L.G.D.J, 1998, p. 179-197.
- MARGAIRAZ Dominique, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1988.
- MAYAUD Jean-Luc, *La petite exploitation rurale triomphante. France, XIXe siècle*, Paris, Belin, 1999.
- NADAU Thierry, *Itinéraires marchands du goût moderne. Produits alimentaires et modernisation rurale en France et en Allemagne (1870-1940)*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 2005.
- STANZIANI Alessandro, *Histoire de la qualité alimentaire XIXe-XXe*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 2005.
- STANZIANI Alessandro, « Accaparement et spéculation sur les denrées alimentaires », dans BRUEGEL Martin (Dir.), *Profusion et pénurie. Les Hommes face à leurs besoins alimentaires*, Rennes/Tours, Presses Universitaires de Rennes/Presses Universitaires François Rabelais, Coll. Tables des Hommes, 2009, p. 103-120.

SYLVANDER Bertil, « Conventions de qualité, concurrence et coopération ; le cas du "label rouge" dans la filière volailles », dans Gilles Allaire, Robert Boyer (Dir.), *La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, INRA/Economica, 1995, p. 73-96.

WACKERMANN Gabriel, « Les places marchandes agricoles en France », *Études rurales*, n°78-80, 1980, p. 15-64.

#### SOCIOLOGIE DE LA CONSOMMATION ET DE L'ALIMENTATION

DESSAUX Pierre-Antoine, « Le consommateur oublié : industrie et commerce alimentaire en France », dans CHATRIOT Alain, CHESSEL Marie-Emmanuelle, HILTON Matthew (Dir.), *Au nom du consommateur*, Paris, La Découverte, Coll. L'espace de l'histoire, 2005, p. 329-343.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, LAMINE Claire, « Faire le marché autrement. L'abonnement à un panier de fruits et légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs », *Sciences de la société*, n° 62, 2004, p. 144-167.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, *La consommation engagée*, Paris, Presses de Science Po, 2009.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Cible ou ressource : les ambiguïtés de la mobilisation des consommateurs dans la contestation de l'ordre marchand », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n°2, 2009, p. 189-214.

GOJARD Séverine, « Changement de normes, changement de pratiques ? Les prescriptions alimentaires à destination des jeunes enfants dans la France contemporaine », *Journal des Anthropologues*, n°106-107, 2006, p. 269-285.

PINTO Louis, *La constitution du consommateur catégorie de l'espace public*, Paris, Centre de Sociologie Urbaine, 1985.

PINTO Louis, « Le consommateur : agent économique et acteur politique », *Revue française de sociologie*, vol.31, n°2, 1990, p. 179-198.

REGNIER Faustine, LHUISSIER Anne, GOJARD Séverine, *Sociologie de l'alimentation*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2006.

#### SOCIOLOGIE DES INTERMEDIAIRES

BARREY Sandrine, COCHOY Franck, DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Designer, packager et merchandiser : trois professionnels pour une même scène marchande », *Sociologie du travail*, vol. 42, 2000, p. 457-482.

COCHOY Franck, DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Introduction. Les professionnels du marché. Vers une sociologie du travail marchand », *Sociologie du travail*, vol. 42, 2000, p. 359-368.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Le prestataire, le client et le consommateur. Sociologie d'une relation marchande », *Revue française de sociologie*, n°40, 1999, p. 671-688.

DUTERCQ Yves, LANG Vincent, « L'émergence d'un espace de régulation intermédiaire dans le système scolaire français », *Éducation et sociétés*, vol.2, n°8, 2001, p. 49-64.

GAUTIE Jérôme, GODECHOT Olivier, SORIGNET Pierre-Emmanuel, « Arrangement institutionnel et fonctionnement du marché du travail. Le cas de la chasse de tête », *Sociologie du travail*, vol. 47, 2005, p. 383-404.

HATCHUEL Armand, « Les marchés à prescripteurs. Crises de l'échange et genèse sociale », dans Annie JACOB, Hélène VERIN (Dir.), *L'inscription sociale du marché*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 205-225.

LIZE Wenceslas, NAUDIER Delphine, ROUEFF Olivier, *Intermédiaires du Travail artistique, A la frontière de l'art et du commerce*, La Documentation Française, Coll. Questions de culture, 2011, p. 221-242.

JEANPIERRE Laurent, ROUEFF Olivier, « Introduction », dans Laurent JEANPIERRE, Olivier ROUEFF (Dir.), *La culture et ses intermédiaires. Dans les arts, le numérique et les industries créatives*, Paris, Edition des archives contemporaines, 2014, p. I-XXXIV.

ROUEFF Olivier, « La montée des intermédiaires. Domestication du goût et formation du champ du jazz en France, 1941-1960 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°181-182, 2010, p. 34-59.

ROUEFF Olivier, « Les homologues structurales : une magie sociale sans magiciens ? La place des intermédiaires dans la fabrique des valeurs », dans Philippe COULANGEON, DUVAL Julien (Dir.), *Trente ans après La distinction*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, p. 153-164.

ROUEFF Olivier, SOFIO Séverine, « Intermédiaires culturels et mobilisations dans les mondes de l'art », *Le Mouvement Social*, n°243, 2013, p. 3-7.

## **SOCIOLOGIE DES SCIENCES ET DE L'EXPERTISE**

BARRIER Julien, « Partenaires particuliers : financements sur projets et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science industrie », *Genèses*, vol. 1, n°94, 2014, p. 55-80.

BARTHEZ Alice, « Au sujet de l'historicité du regard scientifique », dans BESSIERE Céline, DODY Eric, JACQUET Olivier, LAFERTE Gilles, MISCHI Julian, RENAHY Nicolas, SENCEBE Yannick (Dir.), *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales, Actes du colloque, Dijon, 17-19 mai 2006*, Paris, Jouve, p. 439- 453.

BERARD Yann, ROGER Antoine (Dir.), Dossier « Sociologie politique des sciences », *Politix*, n° 111, 2015.

BONNEUIL Christophe, DENIS Gilles, MAYAUD Jean-Luc (Dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris, L'Harmattan/Éditions Quae, 2010.

BOURDIEU Pierre, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, INRA éditions, 2006

CASTEL Robert, « L'expert mandaté et l'expert instituant », *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Saint-Etienne, CRESAL, 1985, p. 81-92.

GARCIA PARPET Marie-France, « La construction intellectuelle des marchés agricoles : la Société Française des Economistes Ruraux et la revue *Economie rurale* », dans BESSIERE Céline, DOIDY Eric, JACQUET Olivier, LAFERTE Gilles, MISCHI Julian, RENAHY Nicolas, SENCEBE Yannick (Coord.), *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales*, Actes du colloque du 17 au 19 mai 2006.

JAS Nathalie, « Déqualifier le paysan, introniser l'agronome, France 1840-1914 », *Ecologie et politique*, n°31, 2005, p. 45-55.

JOUVENET Marc, « Profession scientifique et instruments politiques : l'impact du financement "sur projet" dans les laboratoires de nanoscience », *Sociologie du travail*, vol. 53, 2011, p. 234-252.

LACOUR Claude, « Les territoires du développement régional : quelques leçons de PSDR Lyon, 9-11 mars 2005 », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°3, 2006, p. 315-327.

LEMERY Bruno, « Une position d'expert incertaine : les conseillers techniques en agriculture », dans DARRE Jean-Pierre (Dir.), *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissances pour l'action*, Ramonville, Editions Erès, Coll. Technologies/Idéologies/Pratiques, 1994, p. 91-116.

SHINN Terry, RAGOUET Pascal, « Formes de division du travail scientifique et convergence intellectuelle. La recherche technico-instrumentale », *Revue française de sociologie*, vol.41, n°3, 2000, p. 447-473.

WILLEMEZ Laurent, « De l'expertise à l'enchantement du dévouement », dans COLLOVALD Annie (Dir.), *L'humanitaire ou le management du dévouement. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 49-78.

## **METHODE DES SCIENCES SOCIALES**

ALAM Thomas, GURRUCHAGA Marion, O'MIEL Julien, « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés contemporaines*, n°87, 2012, p. 155-173.

BAJARD Flora, « Enquêter en milieu familial. Comment jouer du rapport de filiation avec le terrain ? », *Genèses*, n° 90, 2013, p. 7-24.

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.

BECKER Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, Coll. Grands Repères, 2007, [2002].

BONNET Philippe, LEBARON Frédéric, LE ROUX Brigitte, « L'espace culturel des français », dans LEBARON Frédéric, LE ROUX Brigitte, *La méthodologie de Pierre Bourdieu en action. Espace culturel, espace social et analyse des données*, Paris, Dunod, p. 99-130.

BONGRAND Philippe, LABORIER Pascale, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, 2005, p. 73-111.

BRIQUET Jean-Louis, SAWICKI Frédéric, L'analyse localisée du politique, *Politix*, n°7-8, 1989, p. 6-16.

CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel, WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16, 1994, p. 114-132.

DARMON Muriel, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, n° 58, 2005, p. 98-112.

GOURIR Marie, « L'observatrice, indigène ou invitée ? Enquêter dans un univers familial », *Genèses*, n° 32, 1998, p. 110-126.

LAURENS Sylvain, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants" », *Genèses*, n° 69, 2007, p. 112-127.

LEBARON Frédéric, *L'enquête quantitative en sciences sociales. Recueil et analyse des données*, Paris, Dunod, Coll. Psycho-Sup, 2006.

LOMBA Cédric, MAZAUD Jean-Philippe, « Approches ethnographiques et historiques », *Sociétés contemporaines*, vol. 2, n°54, 2004, p. 5-13.

NAUDIER Delphine, SIMONET Maud, « Introduction », dans Delphine NAUDIER, Maud SIMONET (Dir.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, 2011, p. 5-21.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, n° 3, 1991, p. 120-133.

PUDAL Bernard, « Du Biographique entre "science" et "fiction". Quelques remarques programmatiques », *Politix*, n°27, 1994, p. 5-24.

REVEL Jacques, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Hautes Etudes/Gallimard/Le Seuil, 1996.

SORIGNET Pierre-Emmanuel, « Double appartenance et objectivation », communication au colloque « Ethnographies du travail artistique », Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 21-22 septembre 2006. [http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/laboratoire\\_georges\\_friedmann/Sorignet.pdf](http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/laboratoire_georges_friedmann/Sorignet.pdf). (Consulté le 29 janvier 2014).

## DOCUMENTS ET RAPPORTS

COUR DES COMPTES, « Le rôle de l'Association Nationale pour le Développement Agricole », *Rapport au Président de la République*, 1999.

GIRAUD Christophe, *Rapport sur l'ESR. État des lieux de la sociologie dans le département « économie et sociologie rurale » de l'INRA*, 2002, p. 64.

Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire, Observations définitives concernant l'association « groupe Ecole Supérieure d'Agriculture » (ESA) d'Angers, 2 juillet 2002.

MUNDLER Patrick, *Petites exploitations diversifiées en circuit court. Soutenabilité sociale et économique*, rapport final, janvier 2008.

COMPAGNONE Claude, KOCKMANN Francis, LEMERY Bruno, MORRETY Pascale, PETIT Sandrine, Opération de recherche 5 ; enquêtes agents. Rapport final du projet SEPIA « Quels services pour répondre aux nouvelles exigences de la production en agriculture ? », Janvier 2010, 77 p.

*Le réseau CIVAM. Un demi-siècle d'innovation et de développement en milieu rural*, réalisé dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire des CIVAM, 2011.

SSP, « Premières tendances dans les Alpes Maritimes », *Agreste*, n°68, Novembre 2011.

SSP, « Commercialisation des produits agricoles », *Agreste Primeur*, n°275, Janvier 2012.

SSP, « Un essor contrasté des formes sociétaires », *Agreste Les dossiers*, n°20, Juin 2014.

Rapport de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, *Implantation territoriale des organismes de recherche et perspectives de mutualisation entre organismes et universités*, Tome 2, mai 2014.

## **ANNEXES**

## Table des Annexes

<b>OBSERVATIONS PRINCIPALES</b>	p.457
<b>ENTRETIENS REALISES</b>	p.468
Enquête nationale	p.468
Enquête localisée	p.459
<b>ARCHIVES ET DOCUMENTS</b>	p.462
Alliance PEC et Réseau AMAP Ile de France	p.462
Organisations professionnelles agricoles	p.462
Recherches	p.463
Institutions	p.463
<b>DONNEES STATISTIQUES</b>	p.465
Tableau 1 : Degré d'implication économique dans les circuits courts selon, les caractéristiques technico-économiques de l'exploitations, les caractéristiques socio démographiques et le capital culturel certifié de leur chef	p.466
Tableau 2 : Diversification dans les circuits courts, selon, les caractéristiques technico-économiques de l'exploitations, les caractéristiques socio démographiques et le capital culturel certifié de leur chef	p.466
NUAGE DES MODALITES 1 : ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS, DANS LE PLAN 1-2, A.	p.467
NUAGE DES MODALITES 2 : ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS, DANS LE PLAN 1-2, B.	p.468



<b>ILLUSTRATIONS</b>	p.469
Couverture des Actes du colloque de Rambouillet, 12-13 décembre 1989, (Chapitre I)	p.469
Couverture des Actes des rencontres de Cibeins, 1994, (Chapitre I)	p.470
Tract de présentation de l'Alliance, (Chapitre II)	p.471
Article de presse annonçant l'envoi de bouteilles de « Grand Cru du GATT », (Chapitre II)	p.472
Lettre de Michel Cadot à Paul Vialle, (Chapitre IV)	p. 473
Fonctionnement du CAS DAR, (Chapitre IV)	p. 474
Organigramme de la Direction Générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, 2009, (Chapitre IV)	p. 475
Document de présentation de l'AMAP, (Chapitre VI)	p. 477
Questionnaire relatif à l'AMAP, (Chapitre VI)	p. 478
Document de présentation, (Chapitre VII)	p. 480

## Observations principales

### 1. Enquête nationale

Séminaire « Nouveaux enjeux alimentaires et sciences sociales », Prospective, Agricultures, Politiques publiques et Territoires), Institut des sciences de l'homme, Lyon, 20 janvier 2010

Séminaire « Interroger les circuits courts pour mieux les accompagner », Restitution chercheurs-acteurs du programme PSDR, Lyon, 2 décembre 2010

Colloque « Les coopératives et les circuits courts », Paris, 29 novembre 2010.

Séminaires Filières courtes de l'INRA, « Consommation alimentaire – Idées neuves et tendances », Paris, 8 avril 2010

Séminaire de restitution et d'échanges « Circuits courts et cohésion sociale », Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, 10 décembre 2010

Premières rencontres nationales des AMAP du 5 et 6 décembre 2009, Anneyron

Deuxièmes rencontres nationales des AMAP du 3 et 4 décembre 2011, Avignon

### 2. Enquête localisée

Journée de formation « créer ou développer une activité de vente directe » de la Chambre départementale d'Agriculture du 15 octobre 2013

Journée de formation « créer ou développer une activité de vente directe » de la Chambre départementale d'Agriculture du 22 octobre 2013

Réunion du groupe « valorisation des productions agricoles locales » du Contrat de Développement Territorial et Social de la communauté de communes de Pigné,

## Entretiens réalisés

### 1. Enquête nationale :

- a. Associations, syndicats, Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures, autres

Elodie : Déléguée générale de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, entretien du 27 novembre 2012

Sinda : Salariée du réseau AMAP Ile de France, entretien du 25 juillet 2011

Adrien : Salarié de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs, entretien 13 janvier 2013

Alexandre : représentant de Greenpeace à l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs, entretien du 20 janvier 2013

Sébastien : Chargé de mission « circuits courts » à la FN CIVAM, entretien du 3 mars 2014

Arnault : Agriculteur, président de la commission diversification de la FNSEA, entretien du 25 octobre 2013

Guillaume : Salarié de la Fédération bretonne des CIVAM, entretien du 29 novembre 2013

Sabine : Salariée de la Fédération Nationale des CIVAM, entretien du 10 février 2014

Serge : Responsable des études à l'APCA, entretien du 14 mars 2014

Francis : Salarié à l'APCA, entretien du 16 avril 2014

Anne Sophie : Salarié de Légumes de France, entretien du 18 février 2014

### b. Ministère

Béatrice : Membre du Bureau de l'Aménagement du Territoire et du Développement Agricole au ministère de l'Agriculture, entretien du 11 octobre 2012

Emmanuelle : Membre du cabinet du Ministre de l'Agriculture Bruno Lemaire, entretien du 10 mars 2014

Pierre Louis : Membre du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, entretien du 19 mars 2012

### c. Chercheurs

Danièle Capt : Professeur d'économie à Agrosup Dijon, entretien du 21 novembre 2011 et du 28 février 2012

Flavie : Ingénieur de recherche dans le programme de recherche Liproco, entretien du 22 novembre 2012

Renaud : Maître de conférence en sociologie à Supagro Montpellier, membre du projet de recherche Liproco, entretien du 8 février 2012

Yuna Chiffolleau : Chargée de recherche en sociologie à l'INRA au département du SAD, entretien du 25 mai 2013

Jean-Claude : Professeur d'économie à Agrosup Dijon, entretien du 16 janvier 2014

## 2. Enquête localisée

### a. Agriculteurs

Denis : Eleveur de vache laitière à Saint Raphaël du Bois, entretien du 5 février 2013

Jean-Louis : Eleveur de vache allaitante, producteur de viande à Saint Raphaël du Bois, entretien du 5 février 2013

Grégory : Céréaliériste et producteur d'huile dans le canton du Pigné, entretien du 3 juillet 2009

Damien : Eleveur de mouton, producteur de myrtille, entretien du 10 mars 2013

Aurélie : Eleveuse de vache laitière et allaitante, productrice de fromage, entretien du 13 mars 2013

Louis : Eleveur de vache allaitante à la retraite, entretien du 26 mars 2013

Henri : Eleveur de vache allaitante, entretien du 27 mars 2013

Patrick : Eleveur de vache laitière, producteur de fromage, entretien du 10 octobre 2013

Marc et Elise : Eleveurs de moutons, producteurs de myrtille à la retraite, entretien du 16 octobre 2013

André : Eleveur de volaille, entretien du 22 octobre 2013

Bernard : Eleveur de vache allaitante, administrateur de la coopérative TERRENA, entretien du 6 janvier 2014

Maxence : Eleveur de vache allaitante, entretien du 10 janvier 2014

Patrice : Maraîcher, entretien du 12 janvier 2014

#### b. Consommateurs

Henriette : Retraitée, consommatrice de l'AMAP de Saint Raphaël du Bois, entretien du 9 août, 2009

Estienne : Cadre ingénieur, consommateur de l'AMAP de Saint Raphaël du Bois, président de l'association éco-pignéen, entretien du 10 août 2009

Eleonore : Secrétaire de mairie, consommatrice de l'AMAP de Saint Raphaël du Bois, entretien du 1<sup>er</sup> juillet 2009

Benoit : Commerçant, consommateur de l'AMAP de Saint Raphaël du Bois, entretien du 1<sup>er</sup> juillet 2009

Didier : Aide éducateur, consommateur de l'AMAP Saint Raphaël du Bois, entretien du 3 février 2009

#### c. Politiques et institutionnels

Marine : Adjointe au maire de Sègre chargée des affaires sociales et scolaires, entretien du 6 février 2013

Marie-Pierre : Marie de la commune de Saint Raphaël du Bois, présidente de la communauté de communes de Pigné et conseillère générale, entretien du 6 mars 2009 et du 8 janvier 2014

Gilles : Directeur de l'Association des Maires de France du département, entretien du 24 octobre 2013

Christophe : Eleveur de vache laitière, Président de la commission Agriculture à la communauté de commune de Pigné, entretien du 31 octobre 2013

#### d. Chambre départementale et régionale d'Agriculture, autres

Francine : Salariée de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 4 février 2013

Véronique : Salariée de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 4 février 2013

Christian : Salarié de chambre départemental d'Agriculture, entretien du 4 février 2013

Jeanne : Salariée de la chambre départementale d'Agriculture, antenne de Sègre, entretien du 25 janvier 2013

Hélène : Salariée de la Mutuelle Sociale des Agriculteurs à Sègre, entretien du 27 mars 2013

Catherine : Salariée de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 29 mars 2013

Emma : Salariée de la chambre régionale d'Agriculture, entretien du 29 mars 2013

Jean-Luc : Producteur de pomme et cidre, vice-président de la chambre départementale d'Agriculture, entretien du 30 octobre 2013

e. Associations de développement agricole

Maxime : Salarié du réseau départemental des CIVAM, entretien du 26 février 2013

Caroline : Salariée du Groupement départemental d'Agriculture Biologique, entretien du 26 février 2013

f. Autres

Pierre : Chômeur, habitant de Saint Raphaël du Bois, entretien du 10 juin 2009

Gérard : Responsable du Super U de Pigné, entretien du 10 octobre 2013

## Archives et documents consultés

### A. Alliance PEC et Réseau AMAP Ile de France

- Déclaration d'existence de l'Alliance Paysans écologistes consommateurs, 16 décembre 1991.
- Communiqué de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs du 16 Septembre 1991.
- Compte rendu de l'Assemblée plénière du 6 mai 1992.
- Compte rendu de la Réunion plénière du 1 juillet 1992.
- Compte rendu de la Réunion plénière du 2 septembre 1992.
- Compte rendu de la journée d'étude consacrée aux démarches collectives de vente directe du 22 juin 1993.
- Compte rendu de la réunion de bureau du 22 septembre 1993.
- Compte rendu de la réunion du Conseil D'administration du 16 octobre 1993.
- Editorial : « 1994, une année de changements positifs ? », *Alliance Infos*, n°7, novembre / décembre 1993.
- Compte rendu du Conseil d'administration du 8 Janvier 1994.
- Décision du bureau du 5 mars 1994.
- Lettre du Président de l'Alliance du 11 avril 1994.
- Patrick Goutagny, « Pour en finir avec la PAGAILLE AGRICOLE COMMUNE », Editorial du Bulletin d'information de l'ALLIANCE n°9, Avril mai, Juin 1994.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs du 10 et 11 décembre 1994 au Mans.
- Compte rendu de la réunion du bureau du 31 mai 1995.
- *Edito*, éditorial du bulletin d'information de l'ALLIANCE décembre 1996.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Alliance de Juin 1996.
- Conseil d'Administration du 26 novembre 1998.
- Compte rendu du conseil d'administration du 12 juillet 2000.
- Lettre envoyée aux membres du conseil d'administration en date du 4 juillet 2001.
- Note d'orientation du projet Ama, 2001.
- Compte rendu de l'Assemblée générale du 26 avril 2002.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 avril 2006.

### B. Organisations professionnelles agricoles

- « Systèmes Alimentaires Territorialisés (SALT) : stratégies économiques d'approvisionnement en proximité », Candidature portée par la CIVAM Bretagne, 2006, 15p.
- Rapport d'activité FN CIVAM 2011, 30p.
- Rapport d'activité FN CIVAM, 2012, 36p.

- Rapport d'activité et rapport financier CIVAM départementale, 2012, 16p.
- *Transrural initiatives*, « Longue vie aux circuits courts », n°313, 4 juillet 2006, 8p.
- *Transrural initiatives*, « Longue vie aux circuits courts (2) », n°333, 9 mai 2007, 8p.
- Documents distribués lors de la formation « créer ou développer une activité de vente directe » de la Chambre départementale d'agriculture du 15 octobre 2013.
- Programme de formations 2013-2014 de la Chambre départementale d'Agriculture, 47p.
- Revue Chambres d'agriculture, n°867, juillet/août 1998, 40p.

#### C. Recherches

- « Circuits courts de commercialisation en agriculture et agroalimentaire : des innovations pour le développement régional », Candidature au programme PSDR 3portée par l'INRA Montpellier, 2007, 45p.
- « Démarches de valorisation des produits alimentaires et activités connexes fondées sur les proximités producteurs-consommateurs », Candidature portée par l'Université d'Angers et l'Université de Saint-Etienne, 2007, 85p.
- Notes manuscrites de Danièle Capt des réunions du groupe de travail Barnier
- Notes manuscrites de Yuna Chiffolleau des réunions du groupe de travail Barnier

#### D. Institutions

- « Transformer et vendre des produits fermiers : un avenir », Actes du colloque de Rambouillet du 12-13 décembre 1989 organisé par le ministère de l'Agriculture et de la forêt, ENITA de Clermont Ferrand, FNGEDA, GRET
- « Produits fermiers : de démarches collectives de développement », Actes des rencontres de Cibeins, 1994.
- « Rapport de mission sur les circuits courts de commercialisation », Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, avril 2008, 38p.
- « Rapport du groupe de travail sur les circuits courts de commercialisation, ministère de l'Agriculture, mars 2009, 24p.
- « Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs. Plan d'action pour développer les circuits courts », ministère de l'Agriculture, 2009, 4p.
- « Compte rendu de la réunion du groupe de travail du 21 janvier 2009 », ministère de l'Agriculture, 13p.
- « Compte rendu de la réunion du groupe de travail du 18 février 2009 », ministère de l'Agriculture, 3p.
- « Demande de validation du rapport du groupe de travail circuits courts », ministère de l'Agriculture, 3p.
- « Propositions au groupe de travail du Ministère de l'agriculture », FN CIVAM, 2009.
- « Contribution de la Confédération paysanne aux travaux du groupe "Circuits courts" », Confédération Paysanne, 13 mars 2009.
- « Contribution de Danièle Capt au groupe de travail "Circuits courts", Danièle Capt, 15 février 2009.



- « Production de connaissances/références sur la production et la commercialisation de produits agricoles/alimentaires en circuits courts », Danièle Capt, 6 mars 2009.
- « Proposition de trois à quatre actions prioritaires, si possible rapidement opérationnelles, susceptibles de favoriser le développement de la dynamique « circuits courts », Yuna Chiffolleau, 12 février 2009.
- « Production de connaissances/références sur la production et la commercialisation de produits agricoles/alimentaires en circuits courts. Remarques complémentaires aux propositions de Danièle Capt à destination du groupe de travail "Circuits courts" », Yuna Chiffolleau, Jean-Louis Rastoin, Jean-Marc Touzard, Benoît Prevost, 30 mars 2009.
- « Note au Groupe de Travail Circuits Cours DGPAAI », Jean-Baptiste Traveras, 11 février 2009.
- « Groupe de travail Circuits Courts. Contribution Jeunes Agriculteurs », Jeunes Agriculteurs, 16 mars 2009.
- « LES ESPACES-TEST D'ACTIVITÉS AGRICOLES ET RURALES. De l'éveil des vocations à la création d'activités rurales », Réseau AMAP Ile-de-France, 23 février 2009.
- « AGRICULTURE ÉCORÉGIONALE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE. La démarche écorégionale, un fil conducteur pour désamorcer les menaces et offrir des opportunités de développement », Réseau AMAP Ile-de-France, 23 février 2009.
- « Contribution aux réflexions du groupe de travail "Circuits courts", Liproco, 12 février 2009.
- « Réflexion du ministère de l'agriculture sur le développement des circuits courts. Contribution de l'APCA », APCA, 27 février 2009.
- « Contribution au second groupe de travail "circuits courts en agriculture" », Commissariat général au développement durable, 12 avril 2009.
- « Rapport du groupe de travail relatif aux circuits court. Contribution de la FNSEA », FNSEA, 27 mars 2009.
- « Pour une agriculture nourricière, locale, saine, dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles », CREAMAP, 21 janvier 2009.
- « Propositions FNAB. Priorités à mettre en œuvre pour dynamiser les circuits courts », FNAB, 12 février 2009.
- « Propositions d'actions prioritaires pour favoriser le développement de la dynamique des Circuits Courts », TRAME, 12 février 2009.

## Données statistiques

**TABLEAU 1 :** Degré d'implication économique dans les circuits courts selon, les caractéristiques technico-économiques de l'exploitations, les caractéristiques socio démographiques et le capital culturel certifié de leur chef

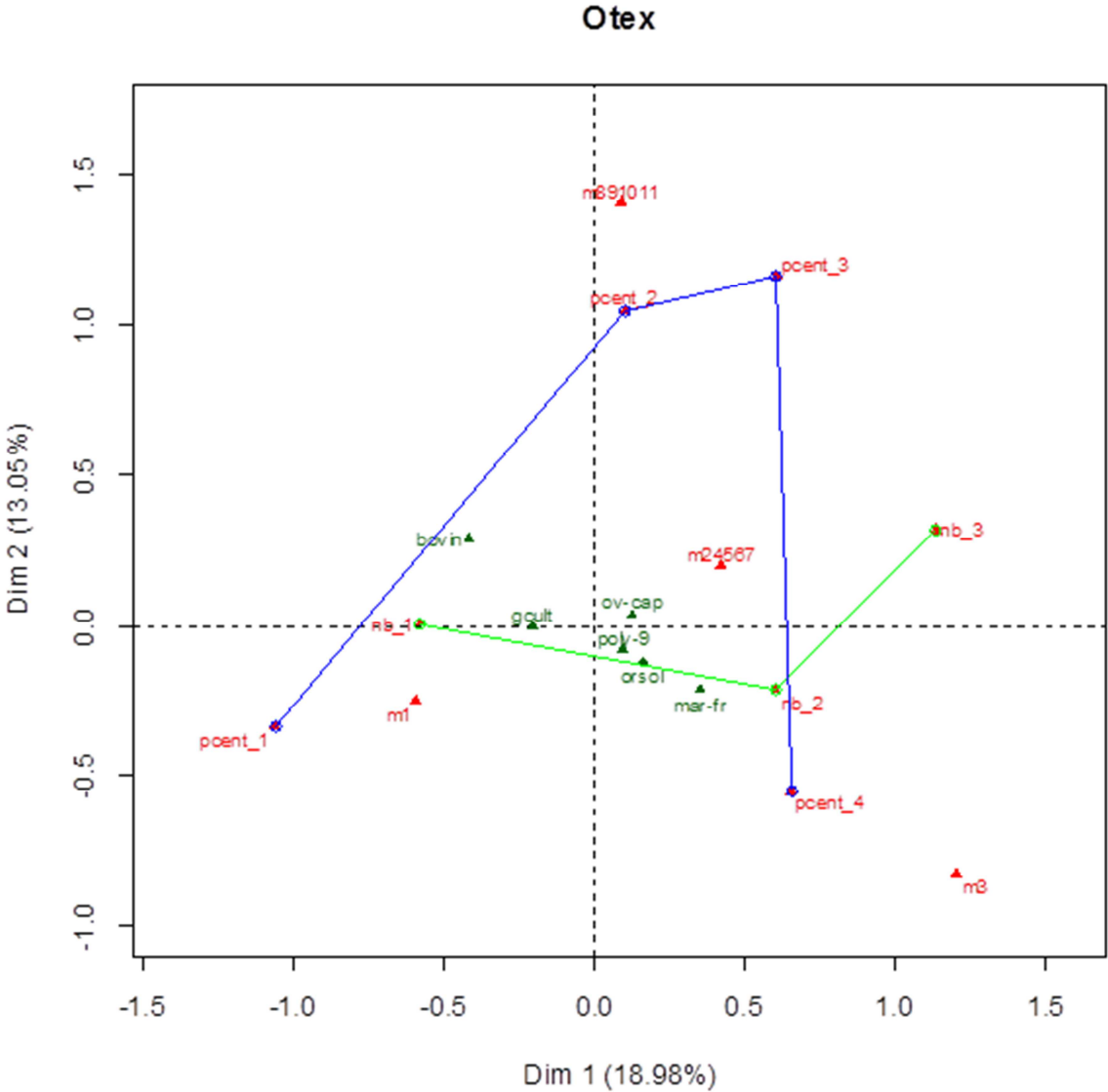
	Ensemble	]0-10%]	]10-50%]	]50-75%]	>75%
Effectif total	62218	31,16	20,99	8,64	39,21
<b>Caractéristiques technico économiques des exploitations</b>					
<b>Capital productif</b>					
Surface Agricole moyenne Utilisée (en hectares)	53,2	83,3	64,3	45,5	23
Volume annuel moyen de travail (en UTA)	1,8	2	1,9	2	1,5
<b>Taille économique</b>					
Petites	37,02	19,62	26,51	37,59	56,35
Moyennes	35,93	34,39	40,56	40,25	33,73
Grandes	27,05	45,99	32,92	22,17	9,92
<b>Orientation productive</b>					
Grandes cultures	13,83	19,45	16,18	11,42	8,62
Maraichage	5,22	1,6	2,59	4,54	9,65
Exploitations spécialisées en cultures fruitières	9,43	6,72	8,07	10,08	12,16
Exploitations spécialisées en élevage bovin	19,87	31,89	23,14	15,68	9,5
Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores	16,17	9,84	14,77	19,81	21,14
Exploitations avec combinaisons de granivores	8,85	7,35	7,38	9,71	10,64
Exploitations en polyculture et polyélevage	26,64	3,15	27,87	28,77	28,28
<b>Caractéristiques du chef d'exploitation</b>					
<b>Age du chef d'exploitation</b>					
<=30ans	4,36	4,81	4,25	4,15	4,11
]30-40 ans]	16,34	18,23	16,14	15,88	15,05
]40-50ans]	30,24	32,99	32,34	29,64	27,06
]50-60 ans]	32,08	31,84	33,36	33,46	31,29
>60ans	16,98	12,13	13,9	16,87	22,5
<b>Sexe du chef d'exploitation</b>					
Homme	78,29	83,33	80,12	77,18	73,55
Femme	21,71	16,67	19,88	22,82	26,45
<b>Conjoint</b>					
Oui	66,71	70,58	68,5	65,54	62,92
Non	33,29	29,42	31,5	34,46	37,08
<b>Capital culturel du chef</b>					
<b>Diplôme général du 1er chef d'exploitation</b>					
<BEP	74,5	73,32	69,95	66,02	59,78
BEP	6,37	6,65	6,44	7,18	7,67
BAC	11,34	12,59	14,47	16,01	17,51
BTS	3,97	4,37	5,28	5,39	7,23
Etudes supérieures longues	3,82	3,06	3,86	5,39	7,8
<b>Diplôme agricole du 1er chef d'exploitation</b>					
<BEP	51,76	39,4	45,45	52,82	64,72
BEP	22,78	28,94	25,81	22,13	16,41
BAC	14,42	18,44	16,4	14,32	10,18
BTS	9,16	11,43	10,18	8,82	6,89
Etudes supérieures longues	1,88	1,79	2,16	1,92	1,8

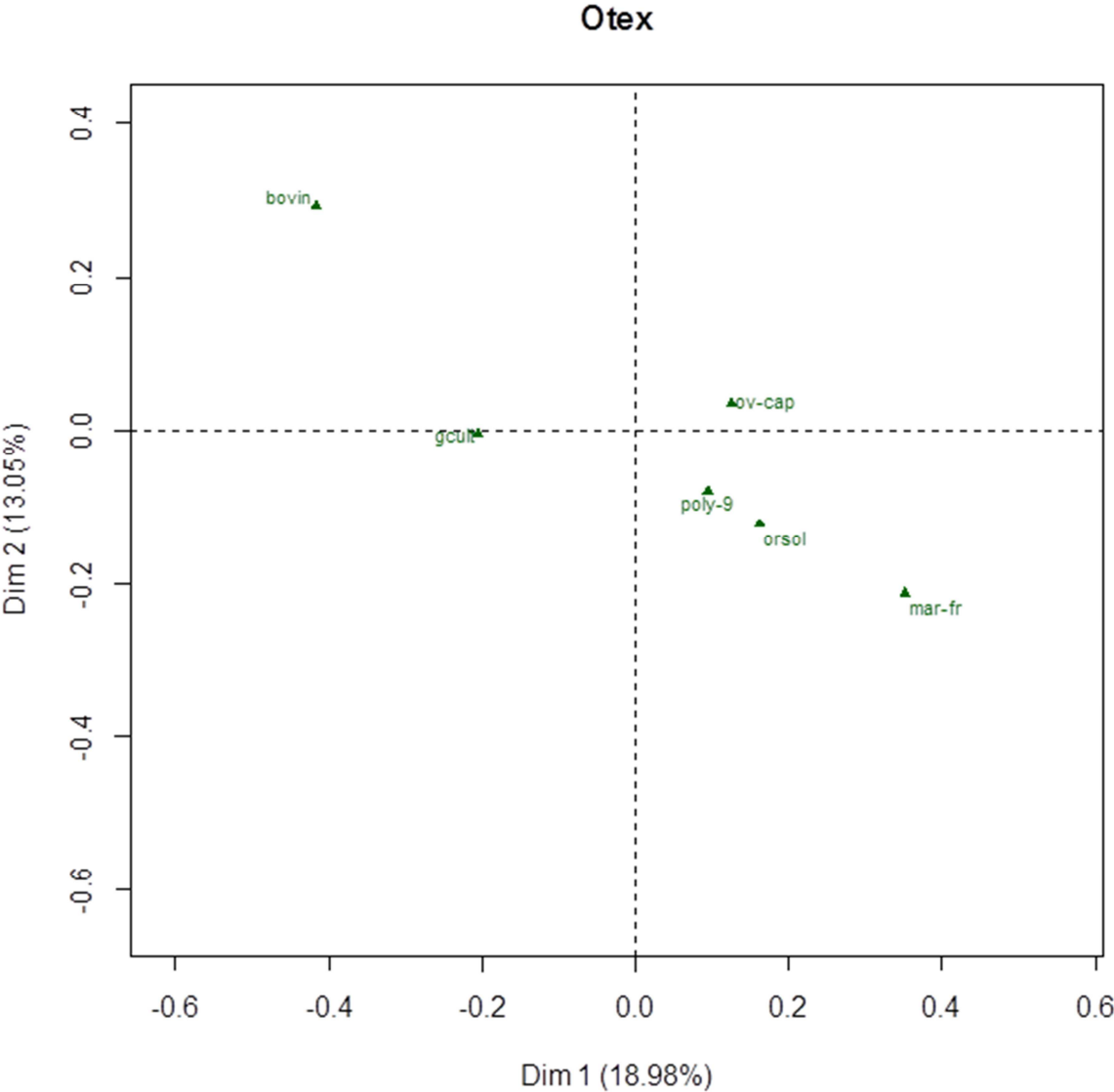
Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER. 19,2% des exploitations pour lesquelles les circuits courts ne représentent pas plus de 10% du chiffre d'affaires sont de petite dimension économique.

**TABLEAU 2 : Diversification dans les circuits courts, selon, les caractéristiques technico-économiques de l'exploitations, les caractéristiques socio démographiques et le capital culturel certifié de leur chef**

	<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Effectif total	62218	31,16	20,99	8,64
<b>Caractéristiques technico économiques des exploitations</b>				
<b>Capital productif</b>				
Surface Agricole moyenne Utilisée (en hectares)	53,2	55,4	50,69	49
Volume annuel moyen de travail (en UTA)	1,8	1,6	1,9	2,4
<b>Taille économique</b>				
Petites	37,02	40,82	34,4	27,45
Moyennes	35,93	32,25	39,64	43,34
Grandes	27,05	26,93	25,96	29,21
<b>Orientation productive</b>				
Grandes cultures	13,83	14,82	13,43	10,87
Maraîchage	5,22	4,67	6,1	5,81
Exploitations spécialisées en cultures fruitières	9,43	8,82	10,09	10,57
Exploitations spécialisées en élevage bovin	19,87	23,95	14,95	12,98
Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores	16,17	15,78	15,54	18,54
Exploitations avec combinaisons de granivores	8,85	7,46	10,33	11,53
Exploitations en polyculture et polyélevage	26,64	24,5	29,55	29,71
<b>Caractéristiques du chef d'exploitation</b>				
<b>Age du chef d'exploitation</b>				
<=30ans	4,36	3,93	4,62	5,5
]30-40 ans]	16,34	14,69	17,03	21,19
]40-50ans]	30,24	28,64	31,08	34,69
]50-60 ans]	32,08	32,11	32,57	31,23
>60ans	16,98	20,63	14,71	7,39
<b>Sexe du chef d'exploitation</b>				
Homme	78,29	79,13	77,77	76,1
Femme	21,71	20,87	22,23	23,9
<b>Conjoint</b>				
Oui	66,71	42,78	66,92	70,76
Non	33,29	57,22	33,08	29,24
<b>Capital culturel du chef</b>				
<b>Diplôme général du 1er chef d'exploitation</b>				
<BEP	74,5	71,26	63,68	54,86
BEP	6,37	7,03	7,51	6,39
BAC	11,34	12,84	16,44	21,82
BTS	3,97	4,79	6,41	8,32
Etudes supérieures longues	3,82	4,09	5,95	8,61
<b>Diplôme agricole du 1er chef d'exploitation</b>				
<BEP	51,76	54,87	51,11	41,54
BEP	22,78	22,67	22,9	22,97
BAC	14,42	13,31	14,7	17,98
BTS	9,16	7,73	9,37	14,02
Etudes supérieures longues	1,88	1,42	1,92	3,49

Source : CASD, Recensement agricole 2010, traitement CESAER.



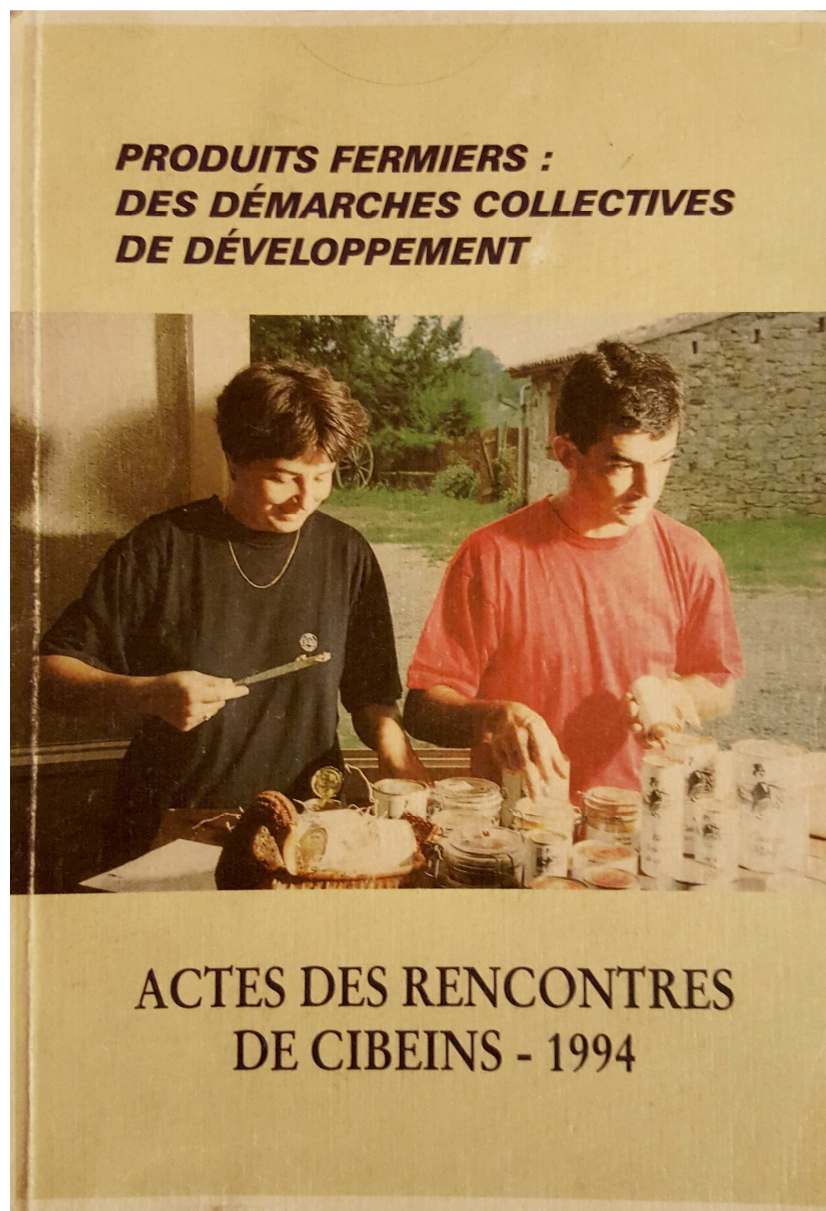


## Illustrations

Couverture des Actes du colloque de Rambouillet, 12-13 décembre 1989, (Chapitre I)

---





## Tract de présentation de l'Alliance, (Chapitre II)

---

# L' ALLIANCE

CONSOMMATEURS - ECOLOGISTES - PAYSANS

Paris, le 16/09/91

### Nous

associations, mouvements et syndicats, de consommateurs, d'écologistes et d'agriculteurs,

### Constatons

que la politique agricole des trente dernières années est globalement un échec économique, écologique et social,

**Avec un coût financier toujours plus lourd, elle a soutenu une agriculture intensive qui a entraîné :**

- La dégradation des écosystèmes et des paysages ;
- Le déséquilibre dans l'occupation du territoire, avec concentration de la production dans quelques zones et désertification de régions de plus en plus nombreuses ;
- Des surplus, coûteux pour les contribuables, conduisant à la faillite la majorité des paysans français et dont l'écoulement à coups de subventions ruine l'agriculture du tiers monde ;
- La production d'aliments industriels d'une mauvaise qualité nutritionnelle et gustative contenant de nombreux résidus et additifs chimiques toxiques.

Aujourd'hui, les négociations internationales (GATT) et la réforme de la politique agricole européenne (PAC), risquent d'aggraver encore cette situation.

### Exigeons

**Une nouvelle politique agricole et rurale qui permette :**

- La promotion d'une alimentation de qualité : chaque Etat doit pouvoir définir ses propres normes pour protéger ses consommateurs ;
- Le maintien d'activités agricoles sur tout le territoire par de nouvelles solidarités villes-campagnes, favorables à un monde rural vivant ;
- Le partage de la production agricole entre agriculteurs, régions et nations en respectant le droit de chaque Etat à l'autosuffisance alimentaire ;
- La rémunération des paysans ;
- Le développement d'une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement et économe des ressources naturelles.

### Appelons

- Au regroupement dans chaque région des consommateurs, des agriculteurs et des écologistes ;
- A l'interpellation des élus et des décideurs pour qu'ils répondent à ces exigences ;
- A une large consultation populaire sur la réforme de la PAC.

### Signataires

Bulle Bleue	France Nature Environnement
Comité de Liaison pour les Energies Renouvelables	Les Amis de la Terre
Confédération Paysanne	Mouvement Rural des Jeunes Chrétiennes
Ecoropa	Nature et Progrès
Environnement sans Frontières	Union Fédérale des Consommateurs

L'ALLIANCE

24, rue de l'Ermitage, 75020 Paris. Tel: (1) 46 36 45 25



### Essai manqué de livraison d'un «Grand Cru» du GATT à chaque parlementaire

La questure a refusé le 18 décembre 1991 le cadeau-messagerie qu'Arthur Dunkel destinait à chacun des députés du Palais Bourbon, une bouteille très spéciale : un Grand Cru du GATT, sélection Arthur Dunkel.

Ce cadeau de l'ALLIANCE devait rappeler à chaque parlementaire que la signature très prochaine de l'Uruguay Round des accords du GATT entraînerait une dégradation de la qualité alimentaire ainsi que les normes laxistes en matière de résidus chimiques.

GATT menace directement toute agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs.

Cependant, 10 ministres du gouvernement recevaient ce Grand Cru le 18 décembre.

Le jour même, le Conseil des Ministres annonçait que la France ne ratifierait pas l'Uruguay Round.

Renseignements - Tél. : 46 36 45 25

Arthur Dunkel, Directeur Général du GATT, est heureux de vous envoyer cette délicieuse bouteille contrôlée par le Codex Alimentarius. Dès la signature de l'Uruguay Round, les normes pour les résidus de pesticides et autres substances toxiques admissibles dans l'alimentation seront fixées, non plus par l'OMS et les gouvernements nationaux, mais par le Codex.

Comité du Codex Alimentarius, dont le siège est à la FAO à Rome, est composé de représentants des plus grandes firmes agro-alimentaires, qui fixent donc scientifiquement les normes de résidus admissibles.

Jusqu'à présent vous n'aviez pas le droit à ce cru

**"Le Gatt travaille assidument à la médiocratisation des produits issus de l'agriculture. Il est heureux de vous présenter une de ses toutes premières réalisations: un vin, produit n'importe où, n'importe comment, pour n'importe qui, selon des normes sanitaires laxistes internationalement garanties..."**

multinational sous prétexte d'atteinte au bon goût comme à la santé des consommateurs. Désormais, si votre gouvernement tentait de vous en interdire la dégustation, il serait possible de représailles économiques dans le cadre du GATT.

Dans le même souci, le GATT a prévu pour vous les nécessaires mesures d'harmonisation commerciale:

- L'extension des brevets aux espèces vivantes, animales et végétales, sorties de nos meilleurs laboratoires, génétiquement recombinaées, que vous pourrez acquérir et reproduire moyennant de modestes royalties pour chaque génération.
- Une protection de l'environnement parfaitement adaptée aux exigences de la libre circulation des ressources et des déchets.

- Le GATT œuvre par ailleurs pour que la CEE recadre sa Politique Agricole Commune dans des paramètres favorables aux échanges commerciaux internationaux. Les populations européennes doivent se libérer du passéisme nostalgique, ruralisant et gastronomique.

En espérant pouvoir vous proposer bientôt un Codex Parlementarius, nous vous souhaitons une excellente dégustation. Si toutefois cette dégustation ne vous convainc pas, vous pouvez demander le dossier de:

**L'ALLIANCE**  
24, rue de l'Hermitage  
75020 Paris  
Tél:(1) 46 30 45 25

## Lettre de Michel Cadot à Paul Vialle, (Chapitre IV)

---

*République Française*

*Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche  
Le Directeur de Cabinet*  
N/Réf : CI/414381

*Paris, le 7 FEV. 2008*

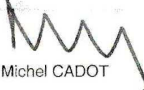
Monsieur le Président,

Dans sa lettre de mission au Ministre de l'agriculture et de la pêche, le Président de la République a cité la mise en place de circuits courts de production et de livraison comme un instrument susceptible de contribuer au renforcement de la compétitivité de notre agriculture. Cette question sera examinée dans le cadre des Assises de l'agriculture, au sein du groupe «gouvernance des filières».

Au vu de la connaissance acquise par le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) ces dernières années dans le domaine des circuits de distribution, je souhaiterais lui confier une mission d'expertise sur cette thématique. Elle consisterait, dans un premier temps, à dresser un état des lieux des formes et initiatives actuelles dans ce domaine et en apprécier la portée, puis à évaluer les solutions pouvant être encouragées, généralisées ou adaptées selon les différentes filières.

Je vous remercie de bien vouloir désigner un membre du Conseil général pour accomplir cette mission dont les conclusions devront être rendues le 15 mars 2008. Les services de la Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale fourniront l'appui nécessaire à la bonne exécution de cette mission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs *M. Cadot*.

  
Michel CADOT

Monsieur Paul VIALLE  
Vice-Président du Conseil Général de l'Agriculture,  
de l'Alimentation et de des Espaces ruraux  
251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS CEDEX 15

*78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp - Tél : 01.49.55.49.55*

## Fonctionnement du CAS DAR<sup>1</sup>, (Chapitre IV)

---

Le Ministre chargé de l'agriculture détermine, sur la base des travaux de la commission « Développement agricole et rural » du Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et agroalimentaire et des assises de l'agriculture, 26 actions dans le Plan National Pluriannuel de Développement Agricole et Rural (PNDAR) de 2009-2013.

Créé par la loi de finances de 2006, le CASDAR est chargé du financement des actions qui relèvent du PNDAR et qui concernent quatre catégories d'actions :

- Les actions des chambres d'agriculture sur la base d'un contrat d'objectifs pluriannuel
- Les actions des instituts et centres techniques agricoles sur la base d'un contrat d'objectifs pluriannuel
- Les programmes des autres organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR<sup>2</sup>)
- Les projets de recherche et développement, sélectionnés après appels d'offres.

Le CASDAR est structuré en deux programmes :

- Le programme 775 « développement et transfert en agriculture » assure le financement des programmes des chambres 'agriculture et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), de Coop de France et des ONVAR. La répartition budgétaire pour 2010 est : 40,81 M€ pour l'APCA et le réseau des chambres ; 3,03 M€ pour Coop de France ; 3,03 M€ pour les ONVAR.
- Le programme 776 « recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, la conduite d'études, la réalisation d'expérimentations, l'émergence et la diffusion d'innovations technologiques portant sur les produits, l'organisation et les filières. La répartition des crédits :

Les appels à projet visent à encourager l'esprit d'innovation, de décloisonner et de faciliter le travail commun au sein des réseaux et de capitaliser les expériences dans le cadre d'opérations collectives. Quatre appels à projet sont mis en œuvre sur le financement du programme 776 :

---

<sup>1</sup> Source : Jacques Bourdreux, Fabrice Dreyfus et Georges Gosset, pour le CGAAER, *Rapport d'évaluation des actions 3 et 8 du contrat d'objectifs ACTA 2009-2013*, Mai 2012, 115 p.

<sup>2</sup> Les ONVAR regroupent : l'Association de Formation et d'Information pour le développement des Initiatives Rurales (AFIP), l'Association Nationale des Sociétés et Groupements Agricoles pour l'exploitation en Commun (ANSAGAEC), la Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FN CIVAM), La Fédération Nationale des Services de Remplacement (FNSR), l'Inter Association de Formation Collective à la Gestion (Inter AFOCG), le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), le Service des Echanges et des Stages Agricoles dans le Monde (Sésame), La Tête de Réseaux pour l'Appui Méthodologique aux entreprises, (TRAME). Cf. Ministère de l'agriculture, *le Contrat d'objectifs des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale pour les programmes de développement agricole et rural de la période 2009-2013*.

- L'appel à projets « recherche finalisée » doit permettre d'entendre des actions encourageant la prise de risque, l'anticipation et les nécessaires évolutions méthodologiques des Instituts techniques agricoles. Les projets sont analysés par le conseil d'orientation scientifique et technique de l'ACTA.
- L'appel à projets « semences et sélections végétales » vise à rapprocher la recherche et les professionnels du secteur des semences pour fournir ensuite aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide à des semences améliorées.
- L'appel à projets « réseaux mixtes technologiques » a pour objet la sélection de nouveaux RMT ou le prolongements de ceux qui sont déjà existants. Les projets sont analysés conjointement par les comités scientifiques de l'ACTA et de l'APCA.
- L'appel à projets « d'innovation et partenariat » dont l'objet est de produire des résultats opérationnels sous une forme facilement transférable auprès des agriculteurs

	Bénéficiaires des dépenses d'intervention	2007 K€	2008 K€	2009 K€	2010 K€	2011 K€	2012 K€
Programme 776	Instituts techniques agricoles et ACTA	40 462	39 701	41 091	42 655	41 316	41 316
	Appels à projets	10 750	12 000	13 435	13 000	10 976	11 000
	Actions d'accompagnement	/	/	4 453	4 116	1 403	1 500
	Sélection végétale (Appels à projet)	/	/	/	/	1 330	1 330

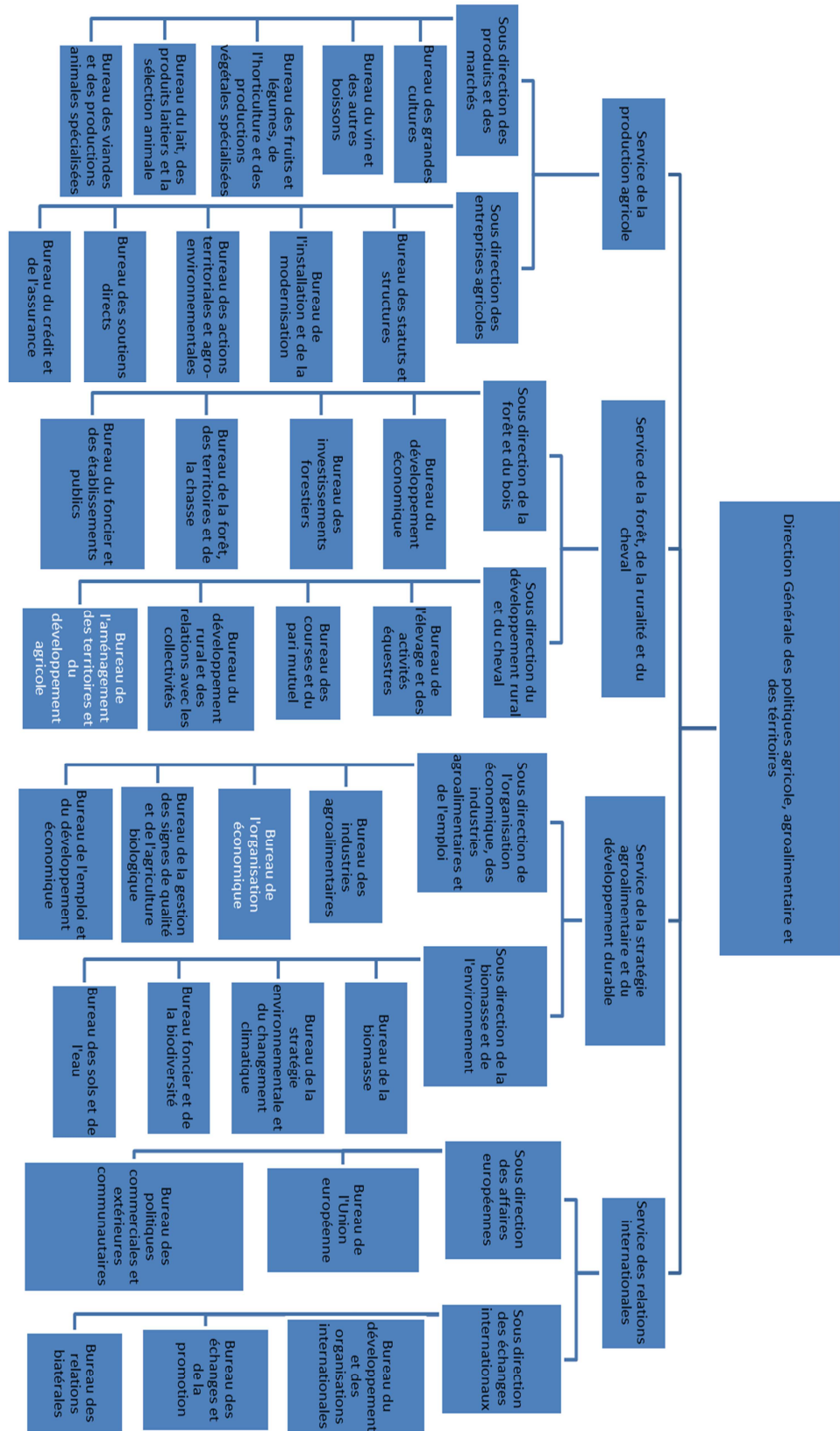
Source : Jacques Bourdreux, Fabrice Dreyfus et Georges Gosset, pour le CGAAER, *Rapport d'évaluation des actions 3 et 8 du contrat d'objectifs ACTA 2009-2013*, Mai 2012, p. 6.

C'est dans ce dernier cas, qu'est alloué à partir de 2009, 1 million d'euros sur le thème des circuits courts. L'octroi de financement dans le cadre des appels à projet est placé sous la responsabilité du bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (BDAPI) de la Direction Générale de l'enseignement et de la recherche (DGER). La procédure s'organise en deux phases :

- Les organismes qui souhaitent postuler à cet appel à projet doivent tout d'abord présenter une Manifestation d'intérêt afin de donner aux porteurs de projet une indication sur l'intérêt et la solidité de leur dossier et de permettre des regroupements entre projets similaires.
- La sélection des projets finalisés.

La sélection est effectuée par un jury d'expert composé de quatorze membres dont le président est désigné *intuitu personae* par le Ministre.

Organigramme de la Direction Générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, 2009, (Chapitre IV)



**Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne...**

... locale et respectueuse de l'environnement



**Qu'est ce qu'une AMAP ?**

Une association de consommateurs et de producteurs qui s'engagent ensemble : les premiers achètent par abonnement directement aux seconds qui garantissent des produits sains, naturels et abordables

**Comment ça marche ?**

Ensemble, consommateurs et producteurs déterminent les produits du panier, le prix de la souscription et les modalités de distribution (fréquence, lieu, horaires...)

**La main dans le panier**

Le panier se composera d'un large éventail de légumes et de fruits suivant les besoins et les saisons, du fromage, des produits laitiers, de la viande, de la farine, du pain, de l'huile, des œufs...



**Ca commence quand ?**

Dès avril 2009 avec le début de la saison maraîchère



- Choisir sa nourriture avec un accès à une offre diversifiée de produits biologiques
- Un panier régulier, payé d'avance au producteur en début de saison
- Un coût ajusté et équitable (vente directe)
- De solitaire, le consommateur devient solidaire et citoyen : "donner un visage à ce que je mange" et soutien de l'agriculture respectueuse de l'environnement



- Diversifie les espèces et variétés produites en garantissant la qualité (transparence sur la vie de l'exploitation)
- Libéré du souci de vendre, il se consacre à son savoir-faire et à la qualité des productions
- Un prix rémunérateur
- "connaître et rencontrer les consommateurs de ses produits", avec un réseau de distribution de proximité, sans intermédiaire

**Les plus AMAP**

Sur le principe du partenariat, l'AMAP favorise les liens sociaux, la (re) découverte des produits simples et de qualité ainsi que la manière de les cuisiner, le respect de l'environnement et des ressources naturelles (eau,



**Les plus de l'AMAP à**

la création d'emplois avec l'installation de 2 jeunes maraîchers et une offre diversifiée de produits 100% biologiques avec une douzaine de producteurs

## Questionnaire relatif à l'AMAP, (Chapitre VI)

---

Je réalise un travail dans le cadre de mes études. Ce questionnaire est entièrement anonyme. Veuillez répondre avec le plus de précisions possibles et encore **merci pour votre participation**.

### Questionnaire

✍ Etes-vous ? :     consommateur     producteur     référent

✍ Etes-vous abonné à des paniers ? :     Oui /  Non

✍ Si oui, auxquels :

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Légumes        | <input type="checkbox"/> Huile    |
| <input type="checkbox"/> 10 euros       | <input type="checkbox"/> Volaille |
| <input type="checkbox"/> 20 euros       | <input type="checkbox"/> Lait cru |
| <input type="checkbox"/> Fruits         | <input type="checkbox"/> Œufs     |
| <input type="checkbox"/> Fromage vache  | <input type="checkbox"/> Pain     |
| <input type="checkbox"/> Fromage chèvre | <input type="checkbox"/> Veau     |
| <input type="checkbox"/> Porc           |                                   |
| <input type="checkbox"/> Bœuf           |                                   |

✍ Précisez à quel moment vous avez pris connaissance de la création de l'AMAP:

- Avant la réunion publique du 13 Janvier 2009
- Après la réunion publique du 13 Janvier 2009

✍ Par quel moyen avez-vous pris connaissance de la création de l'AMAP:

- Par des amis
- Par des tracts
- Par des membres de votre famille
- Par les journaux
- Par des relations de travail
- Autres, précisez .....

✍ A quelle(s) réunion(s) avez-vous participé ?

- Réunions préparatoires à la réunion publique du 13 Janvier 2009
- Réunion publique du 13 Janvier 2009
- Réunion du 4 Février 2009
- Réunion du 5 Mars 2009

- Quelles sont les raisons de votre adhésion (plusieurs réponses sont possibles) ?
  - Pour manger de meilleurs produits
  - Pour développer du lien social
  - Pour aider des agriculteurs à s'installer
  - Pour consommer autrement
  - Pour trouver de nouveaux débouchés
  - Pour la santé de vos enfants (sécurité alimentaire)
  - Pour s'engager de façon générale
  - Autres, précisez .....
- Connaissez-vous le système d'AMAP auparavant ?  Oui  Non
- Etes-vous membre :
  - D'autres associations ou collectifs, précisez le type : .....
  - D'un parti politique
  - D'un syndicat
  - Autres, précisez .....
- Quelle est votre profession :
 

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants</li> <li><input type="checkbox"/> Artisans</li> <li><input type="checkbox"/> Commerçants et assimilés</li> <li><input type="checkbox"/> Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus</li> <li><input type="checkbox"/> Professions libérales et assimilés</li> <li><input type="checkbox"/> Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques</li> <li><input type="checkbox"/> Cadres d'entreprise</li> <li><input type="checkbox"/> Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés</li> <li><input type="checkbox"/> Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises</li> <li><input type="checkbox"/> Techniciens</li> <li><input type="checkbox"/> Contremaîtres, agents de maîtrise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Employés administratifs d'entreprise</li> <li><input type="checkbox"/> Employés de commerce</li> <li><input type="checkbox"/> Personnels des services directs aux particuliers</li> <li><input type="checkbox"/> Ouvriers qualifiés</li> <li><input type="checkbox"/> Ouvriers non qualifiés</li> <li><input type="checkbox"/> Ouvriers agricoles</li> <li><input type="checkbox"/> Anciens agriculteurs exploitants</li> <li><input type="checkbox"/> Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise</li> <li><input type="checkbox"/> Anciens cadres et professions intermédiaires</li> <li><input type="checkbox"/> Anciens employés et ouvriers</li> <li><input type="checkbox"/> Chômeur n'ayant jamais travaillé</li> <li><input type="checkbox"/> Inactifs divers (autres que retraités)</li> </ul>
--	---
- Quel est votre âge : .....
- Sexe :  Féminin /  Masculin
- Situation :  Célibataire /  En couple /  Avec des enfants
- Accepteriez-vous de participer à un entretien dans le prolongement de ce questionnaire ?
  - Oui
  - Non
- Adresse mail :



**Vous voulez**

**Argumenter vos choix de circuits de vente**

- L'environnement économique et le marché en Maine-et-Loire
- Circuits de vente
- Type de consommateurs. Réseaux de vente directe. Prescripteurs, alliances
- Repérer l'état de l'offre et de la demande locales sur ses produits

**Clarifier vos objectifs personnels et l'organisation du travail**

**Identifier les conditions de réussite d'une exploitation en vente directe**

- Visite d'une exploitation et témoignage
- L'organisation du travail, la stratégie commerciale, les circuits de commercialisation

**Connaître le cadre réglementaire du projet**

- Les règles en matière fiscale et juridique, et d'accueil du public.
- Les règlements sanitaires

**Déterminer votre gamme de produits, les prix, les circuits et modes de distribution**

- Identifier les concurrents
- Bien connaître ses clients
- Les 4 P : politique de communication, politique de prix, politique de produit et de distribution

**Identifier les supports de communication utilisables**

- logos, visuels, contenu, diffusion
- nouveaux supports (Internet, réseaux sociaux...)

**Estimer son coût de revient. Vendre son prix**

- Définition de marge brute, marge nette, calcul de prix de revient.
- Les différentes charges à estimer : Charges de fonctionnement. Coût de la main d'œuvre. Charges d'investissements. Budget partiel
- Les charges supplémentaires de la commercialisation
- Les différentes façons de fixer son prix

**Les méthodes**

Apports théoriques et échanges. Visite d'une exploitation en vente directe

**Les intervenants**

**Christine Ours** chargée de mission marchés et services de proximité  
**Spécialiste de la réglementation**  
**Christine Ours** conseillère d'entreprise CA49

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS**



**Tarif : voir bulletin d'inscription**

Les frais de repas et les déplacements sont à la charge du participant

Mardi 15 octobre 2013  
Mardi 22 octobre 2013  
Mardi 5 novembre 2013  
Mardi 12 novembre 2013  
à [redacted]  
De 9h45 à 17h30

**VOS ATTENTES**

Créer ou développer une activité de vente directe

Ce questionnaire permettra de mieux vous connaître et de cerner vos attentes pour adapter la formation

1. Sur quels circuits de vente souhaitez-vous vendre vos produits ? Connaissez-vous leurs exigences ?  
.....  
.....
2. Connaissez-vous l'offre et la demande locales des produits que vous voulez commercialiser ?  
.....  
.....
3. Avez-vous fait toutes les démarches réglementaires nécessaires à votre projet ?  
.....
4. A quels clients souhaitez-vous vous adresser plus particulièrement ?  
.....  
.....
5. Avez-vous calculé le coût de revient de vos produits ?  
.....
6. Quels tarifs allez-vous pratiquer ?  
.....  
.....
7. Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?  
 Non  Oui, laquelle et quand ?  
.....

Consulter toutes nos formations sur [redacted]

## Table des encadrés

---

### INTRODUCTION

<b>ENCADRE 1</b> : Extrait du carnet de terrain suite à l'entretien réalisé avec Renaud, maître de conférence en sociologie dans une école d'agronomie, effectué le 8 février 2012	p. 38.
--	--------

### CHAPITRE I

<b>ENCADRE 1</b> : La généralisation des marchés à terme et la standardisation des produits	p. 64.
---	--------

### CHAPITRE II

<b>ENCADRE 1</b> : L'amnésie d'une cause	p. 104.
<b>ENCADRE 2</b> : Du bénévolat à la reconversion professionnelle	p. 129.
<b>ENCADRE 3</b> : Grille de lecture des candidatures envoyée le 4 juillet 2001	p. 140.
<b>ENCADRE 4</b> : Curriculum Vitae sélectionné pour le poste d'animateur	p. 141.
<b>ENCADRE 5</b> : Des Associations pour le Maintien de l'Agriculture : une nouvelle économie solidaire pour la ville et la campagne	p. 143.

### CHAPITRE III

<b>ENCADRE 1</b> : Le développement rural en Europe	p. 161.
<b>ENCADRE 2</b> : Transgression symbolique et rappel à l'ordre d'une intermédiaire dans les « circuits courts »	p. 187.

### CHAPITRE IV

<b>ENCADRE 1</b> : Chronologie d'une reprise en main	p. 200.
<b>ENCADRE 2</b> : Liste des participants au groupe de travail « circuits courts de commercialisation »	p. 213.
<b>ENCADRE 3</b> : La diversification des sources pour étudier le groupe de travail	p. 217.
<b>ENCADRE 4</b> : La trajectoire d'un « spécialiste des responsabilités »	p. 219.
<b>ENCADRE 5</b> : Les différents projets CAS DAR sur les « circuits courts »	p. 254.

### CHAPITRE V

<b>ENCADRE 1</b> : Rehaussement du niveau de formation minimal pour accéder aux aides à l'installation	p. 285.
<b>ENCADRE 2</b> : Présentation des variables de l'ACM	p. 298.

### CHAPITRE VI

<b>ENCADRE 1</b> : L'histoire d'une coopérative agricole régionale	p. 325.
<b>ENCADRE 2</b> : Matthieu	p. 349.
<b>ENCADRE 3</b> : Pierre	p. 350.
<b>ENCADRE 4</b> : Réunion de l'association éco-pignéen du Jeudi 9 Octobre 2008	p. 357.
<b>ENCADRE 5</b> : Journal de terrain du 13 avril 2012	p. 363.
<b>ENCADRE 6</b> : Questionnaire	p. 366.

## CHAPITRE VII

**ENCADRE 1** : Soumettre son projet à l'appréciation de ses pairs

p. 402.

## Table des tableaux

---

### CHAPITRE II

<b>TABLEAU 1</b> : Evolution de la répartition des adhérents dans l'Alliance hors Alliances locales (1993-2002)	p. 132.
<b>TABLEAU 2</b> : Le total des produits pour l'année 2001	p. 138.
<b>TABLEAU 3</b> : Origine des financements pour l'année 2001	p. 138.

### CHAPITRE III

<b>TABLEAU 1</b> : Tableau de définition des circuits courts effectué par Danièle Capt	p. 191.
--	---------

### CHAPITRE IV

<b>TABLEAU 1</b> : Participation et prise de parole à la première réunion du 21 janvier 2009	p. 226.
<b>TABLEAU 2</b> : Date d'envoi des contributions par participants	p. 229.
<b>TABLEAU 3</b> : Mesures présentées par Michel Barnier pour développer les circuits courts	p. 239.

### CHAPITRE V

<b>TABLEAU 1</b> : Définition de la vente directe, des circuits courts et des circuits longs d'après les recensements agricoles de 2000 et 2010	p. 263.
<b>TABLEAU 2</b> : Caractéristiques technico-économiques des exploitations en circuits courts et des exploitations recourant exclusivement aux circuits longs	p. 266.
<b>TABLEAU 3</b> : Répartition et évolution des exploitations par taille économique	p. 270.
<b>TABLEAU 4</b> : Comparaison des exploitations en circuits courts et en circuits longs en fonction des activités de diversification	p. 277.
<b>TABLEAU 5</b> : Comparaison des exploitations en circuits courts et en circuits longs selon les variables socio démographiques et le niveau de diplôme (général et agricole) du chef ou premier coexploitant	p. 281.
<b>TABLEAU 6</b> : Variation et pourcentage des chefs d'exploitations et du premier exploitant en fonction de l'âge	p. 283.
<b>TABLEAU 7</b> : Comparaison des exploitations en circuits courts et en circuits longs en fonction de la place du conjoint et de son capital culturel	p. 288.
<b>TABLEAU 8</b> : Répartition des exploitations en circuits courts selon la part des circuits courts dans le chiffre d'affaires	p. 294.
<b>TABLEAU 9</b> : Pourcentage des modes de commercialisation utilisés et de ceux qui sont plus importants économiquement (par ordre décroissant)	p. 296.

### CHAPITRE VI

<b>TABLEAU 1</b> : Répartition de la population active par CSP	p. 361.
--	---------

### CHAPITRE VII

<b>TABLEAU 1</b> : Caractéristiques socio démographiques des conseillères en Circuits courts	p. 387.
--	---------



**CHAPITRE III**

- FIGURE 1** : Typologie des systèmes de vente directe p. 177.  
**FIGURE 2** : Typologie des systèmes de vente en circuits courts p. 177.

**CHAPITRE V**

- ILLUSTRATION 1** : Part des exploitations en circuits courts selon les départements p. 265.  
**GRAPHIQUE 1** : Répartition des exploitations en circuits courts et en circuits longs selon leur taille économique (en pourcentage). p. 271.  
**GRAPHIQUE 2** : Evolution de l'orientation technico-économique des exploitations entre 2000 et 2010 p. 272.  
**GRAPHIQUE 3** : Comparaison des exploitations en circuits courts et en circuits longs en fonction de l'orientation technico économique p. 274.  
**GRAPHIQUE 4**: Comparaison entre les exploitations en circuits courts et en circuits longs selon l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant p. 286.  
**GRAPHIQUE 5** : Répartition des exploitations en circuits courts et en circuits longs selon le niveau de diplôme général du chef ou premier co-exploitant p. 289.  
**FIGURE 1** : Nuage des modalités (plan 1-2) : les 8 modalités retenues p. 302.  
**FIGURE 2** : Nuage des modalités taille économique et en surface sur les plans 1-2 p. 304.  
**GRAPHIQUE 6** : Dimension économique des exploitations en circuits courts et diversification des formes de vente p. 307.  
**FIGURE 3** : Nuage des modalités diplôme général et agricole dans le plan 1-2 p. 311.  
**FIGURE 4** : Nuage pondéré des individus selon le nombre de mode de commercialisation utilisé p. 313.

**CHAPITRE VI**

- GRAPHIQUE 1** : Comparaison de la population du canton de Pigné et des consommateurs de l'AMAP p. 364.

**CHAPITRE VII**

- GRAPHIQUE 1** : Répartition des produits selon les postes en 2012 (en pourcentage) p. 379.

## Table des matières

---

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>7</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>11</b>
PROLOGUE : LE CHERCHEUR, LE MINISTRE ET LA CONSEILLERE.....	12
SECTION I. LA « PROXIMITE » COMME OBJET SOCIOLOGIQUE .....	16
1. Un objet très investi scientifiquement.....	17
2. Associer la construction sociale des marchés et leur fonctionnement.....	19
3. Pour une sociologie des institutions marchandes « en train de se faire ».....	23
4. La reconfiguration des alliances dans un jeu d'échelle complexifié.....	26
5. Questionner la place des intermédiaires dans l'institutionnalisation des échanges marchands .....	29
SECTION II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA RECHERCHE, CHANGEMENT D'ECHELLE ET VARIATION DES SOURCES.....	33
1. Une entrée sur un terrain géographiquement éloigné et socialement proche .....	34
2. Contraintes professionnelles et remontée vers le national.....	35
3. L'appartenance à l'INRA comme ressource pour l'enquête .....	36
4. Le sociologue devenu doctorant à l'INRA de retour sur le terrain initial : ouverture et fermeture des opportunités de recherche .....	40
SECTION III. ECONOMIE DE LA THESE .....	42
<b>CHAPITRE I.....</b>	<b>49</b>
<b>CONTRIBUTION A UNE HISTOIRE SOCIALE DE L'INTERMEDIATION DANS LES MARCHES AGROALIMENTAIRES.....</b>	<b>49</b>
SECTION I : L'UNIFICATION NATIONALE DES MARCHES AGROALIMENTAIRES.....	52
A. <i>Les conditions sociales de la différenciation des sphères de production et de consommation .....</i>	<i>52</i>
1. L'expansion de la paysannerie marchande .....	52
2. Extension des voies de transports et éloignement géographique des lieux de production et de consommation .....	55
B. <i>L'amorce d'une division du travail verticale et horizontale dans les marchés agroalimentaires.....</i>	<i>56</i>
1. Différenciation verticale des activités de production, de transformation et de distribution dans une économie de pénurie .....	56
2. La spécialisation régionale et culturelle de l'agriculture dans un marché national .....	58
C. <i>La structuration nationale d'un marché agroalimentaire français.....</i>	<i>59</i>
1. Un libéralisme économique égalitaire .....	60
2. Une alliance entre les paysans et les agrariens.....	62
D. <i>Le regroupement commercial inachevé des agriculteurs pour faire face à l'asymétrie des transactions.....</i>	<i>63</i>
1. L'encadrement de la fraude et de la spéculation par la transparence .....	64
2. L'impossible rapprochement des producteurs et des consommateurs .....	65
SECTION II. LE XX <sup>EME</sup> SIECLE OU L'AVENEMENT DE L'AGRICULTEUR PRODUCTEUR DE MATIERE PREMIERE ..	68
A. <i>L'organisation étatique des marchés agroalimentaires.....</i>	<i>69</i>
1. L'exclusion des consommateurs au profit d'une alliance entre le pouvoir réglementaire et les producteurs.....	70
2. La légitimation des stratégies de segmentation du marché.....	72
B. <i>Politiques d'intervention sur les prix ou l'avènement d'un État commercial .....</i>	<i>73</i>

1.	Une organisation étatique des marchés par le soutien des prix .....	74
2.	Le développement du mouvement coopératif et des associations spécialisées par la structuration de l'offre agricole .....	74
<b>C.</b>	<b><i>Concentration des secteurs économiques de l'aval et productivisme agricole</i></b> .....	<b>76</b>
1.	Concentration de la distribution et de l'industrie agroalimentaire depuis l'après-guerre .....	76
2.	Les lois de modernisation de 1960 et 1962 : le productivisme agricole .....	78
3.	La Politique Agricole Commune .....	79
<b>D.</b>	<b><i>Intégration de l'agriculture et différenciation verticale : les filières agroalimentaires</i></b> .....	<b>80</b>
1.	Vers un secteur économiquement intégré aux filières .....	81
2.	Stratégies de différenciation intégrées aux configurations marchandes élargies .....	82
3.	Stratégies diversifiées de commercialisation .....	83
<b>SECTION III : L'ÉLABORATION INACHEVÉE D'UNE RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR L'UTILISATION DU</b>		
<b>TERME « FERMIER » DANS LES ANNÉES 1990 .....</b>		
<b>A.</b>	<b><i>Diversification des activités agricoles et protection juridique du terme « fermier »</i></b> .....	<b>86</b>
1.	La revendication de la diversification des activités agricoles .....	87
2.	Un cadre juridique hétérogène .....	88
3.	Une conception restrictive de la commercialisation des produits fermiers .....	89
<b>B.</b>	<b><i>La nationalisation des enjeux liés à l'usage du terme « fermier »</i></b> .....	<b>90</b>
1.	Une initiative initialement portée en dehors des organisations professionnelles agricoles .....	90
2.	La revendication du statut de « producteur fermier » .....	92
3.	...face à la définition des produits « fermiers » .....	93
<b>C.</b>	<b><i>L'extension des modes de commercialisation : de la « vente directe » aux circuits de commercialisation</i></b> .....	<b>94</b>
1.	L'évolution jurisprudentielle et réglementaire en faveur d'une extension des modes de commercialisation .....	94
2.	L'échec du décret général fermier .....	96
<b>CHAPITRE II .....</b>		
<b>101</b>		
<b>DE LA CONTESTATION DU GATT AUX AMAP .....</b>		
<b>101</b>		
<b>LA MÉTAMORPHOSE DE LA CAUSE DE L'ALLIANCE ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES</b>		
<b>CONSOUMMATEURS .....</b>		
<b>101</b>		
<b>SECTION I : LA FORMATION D'UN COLLECTIF AUTOUR DE LA CONTESTATION DE L'URUGUAY ROUND ET DE LA</b>		
<b>PAC : 1991 / 1994 .....</b>		
<b>105</b>		
<b>A.</b>	<b><i>La création d'une coalition dans un contexte d'internationalisation des enjeux agricoles</i></b>	<b>105</b>
1.	La création d'une coalition multisectorielle en réponse à l'internationalisation des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux .....	105
2.	La convergence des dissidences .....	106
<b>B.</b>	<b><i>Le succès d'une coalition hétérogène</i></b> .....	<b>109</b>
1.	Un répertoire d'actions collectives protestataire .....	110
2.	Une coalition peu structurée dépendante des ressources des organisations participantes .....	112
<b>SECTION II : AUTONOMISATION PARTIELLE DE L'ALLIANCE PEC ET CONVERSION A L'EXPERTISE : 1994 /</b>		
<b>1996 .....</b>		
<b>115</b>		
<b>A.</b>	<b><i>L'autonomisation symbolique et juridique de l'Alliance PEC</i></b> .....	<b>116</b>
1.	Division du travail interne et salarisation du militantisme .....	116
2.	Une création juridique pour cadrer les activités de l'Alliance PEC .....	117
3.	Constituer une expertise sur le rapprochement concret des agriculteurs et des consommateurs .....	118
<b>B.</b>	<b><i>Les enjeux de la pérennisation d'une coalition transectorielle</i></b> .....	<b>120</b>
1.	L'institutionnalisation de l'Alliance PEC .....	120
2.	Le passage d'une logique de contestation à une logique d'expertise agricole et rurale .....	122
<b>SECTION III : DE LA DÉFENSE DES PAYSANS A LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ : 1996 /</b>		
<b>2002 .....</b>		
<b>125</b>		



A. <i>Désinvestissement syndical et valorisation des compétences d'animation</i> .....	125
1. Le retrait progressif de la Confédération Paysanne.....	125
2. ... à la participation de plus en plus active de la FNAB .....	126
3. Des compétences d'animation mises au profit d'un rapprochement entre les producteurs et les consommateurs.....	127
B. <i>La « crise de la vache folle » et la promotion de la qualité des aliments</i> .....	130
1. Le contexte favorable de la « Crise la vache folle ».....	130
2. La promotion de la qualité alimentaire en lien avec la grande distribution .....	134
SECTION IV : REGIONALISATION DE L'ALLIANCE ET PROMOTION DES AMAP : 2002 / 2009.....	137
A. <i>La « professionnalisation » de l'Alliance</i> .....	137
B. <i>L'importation du management par projet et l'appui au développement des AMAP</i> .....	142
C. <i>La diffusion régionale des AMAP</i> .....	145
<b>CHAPITRE III</b> .....	<b>149</b>
<b>APPROPRIATIONS ET DIFFUSION D'UNE CATEGORIE D'ORGANISATION DES ECHANGES MARCHANDS : LES « CIRCUITS COURTS »</b> .....	<b>149</b>
SECTION I. LA TERRITORIALISATION DES « CIRCUITS COURTS ».....	153
A. <i>La stratégie de contournement d'une organisation marginale du développement agricole</i> 153	
1. Naissance du développement agricole et stratégie de « diversification » d'une organisation de vulgarisation.....	154
2. Investir la thématique de la commercialisation pour contourner les oppositions agricoles technicistes 156	
B. <i>La réappropriation territoriale des « circuits courts »</i> .....	159
1. Multipolarisation de l'action publique et diversification des sources de financement.....	159
2. La mobilisation des réseaux régionaux d'interconnaissance .....	163
SECTION II. L'EMERGENCE D'UN SUJET DE RECHERCHE DANS LE CHAMP DES SCIENCES AGRICOLES .....	166
A. <i>Le confinement des recherches sur le rapprochement des producteurs et des consommateurs dans les sciences agricoles</i> .....	166
1. Une discipline savante du marché marginalisée au profit du soutien à la production.....	166
2. Tournant académique et échec de la vente directe comme catégorie savante.....	168
B. <i>L'importation d'un instrument du développement « territorial » par des chercheurs</i> .....	171
1. Sociologie économique : l'institutionnalisation d'une discipline académique à investir .....	171
2. Faire la preuve de l'utilité sociale de l'analyse sociologique des échanges marchands par les « circuits courts » .....	174
SECTION III. LA DIFFUSION D'UNE CATEGORIE D'ORGANISATION MARCHANDE DANS UN SECTEUR AGRICOLE EN VOIE DE TERRITORIALISATION .....	180
A. <i>La promotion du partenariat territorial dans les sciences agricoles</i> .....	180
1. Le programme Pour et Sur le Développement Régional.....	180
2. Division du travail et convergence territoriale .....	183
B. <i>Diffusion d'un instrument du développement territorial dans le secteur agricole</i> .....	185
1. Spécialisation académique et diffusion des « circuits courts ».....	186
2. Diffusion au sein des organisations professionnelles agricoles.....	192
<b>CHAPITRE IV</b> .....	<b>195</b>
<b>L'INSTITUTIONNALISATION DU FLOU</b> .....	<b>195</b>
<b>LA MISE EN FORME LABILE D'UNE POLITIQUE SECTORIELLE</b> .....	<b>195</b>
SECTION I. UNE REPRISE EN MAIN MINISTERIELLE DES « CIRCUITS COURTS » SOUS CONTRAINTES .....	199
A. <i>Les sources endogènes et exogènes d'intervention du ministère de l'Agriculture</i> .....	201
1. Un ministère face à la contestation de ses compétences.....	201
2. Un recentrage économique des attributions du ministère.....	204

B. <i>Rapatrier les « circuits courts » dans le giron sectoriel</i> .....	206
1. Un partenaire traditionnel confronté à la généralisation des financements par projets .....	206
2. Une problématisation économique construite en lien avec les Chambres d'agriculture.....	209
C. <i>Des logiques de recrutement contradictoires</i> .....	210
1. Afficher sa capacité à mobiliser et à se mobiliser .....	211
2. Sélectionner des experts des « circuits courts » compatibles avec la problématisation retenue : une désignation sous surveillance.....	215
SECTION II. LA PRODUCTION D'UN CONSENSUS A PARTIR D'ANTAGONISMES STRUCTURELS.....	217
A. <i>Un groupe objet d'investissements hétérogènes</i> .....	218
1. Des organisations professionnelles bien représentées.....	218
2. Des spécialistes des « circuits courts » peu audibles.....	221
B. <i>Technicisation de la procédure de concertation</i> .....	224
1. Le cadrage des débats à un registre technique .....	224
2. Valorisation des compétences techniques.....	227
C. <i>La légitimation d'une intervention ministérielle par la production du consensus</i> .....	231
1. La sélection des thèmes à porter et le cloisonnement des prises de position.....	231
2. Un rapport pour exprimer les « besoins » du groupe de travail.....	233
SECTION III : DES « CIRCUITS COURTS » AUX « CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE » : LA FORMATION D'UNE ALLIANCE POUR LE RAPPROCHEMENT TERRITORIAL DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS	236
A. <i>Le cloisonnement fragile des enjeux techniques et politiques</i> .....	236
1. Un groupe de travail parlé par le Ministre de l'agriculture .....	237
2. Le contournement des alliances sectorielles.....	240
B. <i>Une labellisation dépendante des fluctuations du jeu politique</i> .....	242
1. La création d'un nouveau groupe de travail pour labelliser les « circuits courts » .....	243
2. Un sujet devenu « orphelin ».....	245
C. <i>Des « circuits courts de commercialisation » aux « circuits alimentaires de proximité » : la recomposition des alliances</i> .....	247
1. Un investissement inattendu dans le Réseau Rural Français.....	248
2. La diffusion des « circuits alimentaires de proximité » dans le développement agricole et rural.....	251
<b>CHAPITRE V</b> .....	<b>259</b>
<b>L'OBJECTIVATION STATISTIQUE DE L'OFFRE EN « CIRCUITS COURTS »</b> .....	<b>259</b>
SECTION I. PORTAIT GENERAL DES EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS.....	262
A. <i>Des exploitations agricoles moins touchées par le processus de concentration et de professionnalisation de l'agriculture française</i> .....	262
1. Définition du groupe étudié.....	262
2. Des exploitations agricoles à la surface agricole plus petite et au volume de travail plus important.....	267
B. <i>Des exploitations agricoles économiquement plus petites et moins spécialisées</i> .....	268
1. Des exploitations de taille économique moyenne particulièrement concernées.....	268
2. Une implication dans les circuits courts contrastée selon l'orientation technico économique.....	272
3. Une grande majorité d'exploitations individuelles .....	276
C. <i>Des exploitations plus diversifiées</i> .....	276
1. Une implication variable selon les filières de qualité.....	277
2. Diversification en continuité et en discontinuité .....	278
D. <i>Des chefs plutôt jeunes et diplômés</i> .....	280
1. Une indifférenciation genrée dans un contexte de féminisation de la profession agricole.....	282
2. Des chefs d'exploitations plus jeunes dans un contexte général de vieillissement de la population agricole.....	283
3. Des chefs d'exploitation et premiers coexploitants généralement plus diplômés.....	284
E. <i>Des chefs d'exploitations vivant moins seul</i> .....	288
SECTION II : DES EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS AU PROFIL TRES VARIE.....	292
A. <i>L'espace des pratiques en circuits courts</i> .....	294

1.	Des degrés d'implication très variables dans les circuits courts .....	294
2.	La polarisation des pratiques en circuits courts.....	298
<b>B.</b>	<b><i>Un capital productif au volume et à la composition très hétérogène</i></b> .....	<b>300</b>
1.	Une dimension foncière inversement proportionnelle à l'implication dans les circuits courts.....	301
2.	Un faible volume de travail pour les exploitations les plus impliquées économiquement.....	303
<b>C.</b>	<b><i>Caractéristiques technico économiques des exploitations et profil de leurs chefs</i></b> .....	<b>304</b>
1.	Une pratique davantage diversifiée pour les exploitations moyennes.....	304
2.	Un investissement différencié selon les filières de production.....	306
3.	Un degré d'investissement variable selon le niveau de diplôme.....	307
4.	Trois groupes d'exploitation en circuits courts : les intermittents, les diversifiés et les spécialistes.....	310
<b>CHAPITRE VI .....</b>		<b>315</b>
<b>LES STRATEGIES DE REAPPROPRIATION DES CIRCUITS COMMERCIAUX .....</b>		<b>315</b>
<b>DES « INTERMITTENTS » AUX « SPECIALISTES » .....</b>		<b>315</b>
SECTION I FAIRE DE LA VENTE DIRECTE DANS LES ANNEES 1990 A 2000 : « LES INTERMITTENTS ».....		317
<b>A.</b>	<b><i>Mobiliser la figure d'un entrepreneur soumis à la nécessité économique : la réappropriation de la valeur ajoutée</i></b> .....	<b>317</b>
1.	Arbitrer entre les ressources disponibles et les contraintes économiques : la mobilisation de la figure de l'entrepreneur schumpetérien .....	318
2.	S'adapter sans innover pour autant.....	320
<b>B.</b>	<b><i>Des agriculteurs modernisateurs placés sous dépendances</i></b> .....	<b>322</b>
1.	Des exploitations agricoles de dimension foncière élevée en voie de modernisation.....	322
2.	Des exploitations sous dépendance économique et technique soumises aux lois du marché.....	325
<b>C.</b>	<b><i>Des agriculteurs ayant bénéficié d'une ouverture scolaire et matrimoniale</i></b> .....	<b>328</b>
1.	Des exploitations dirigées par des agriculteurs ayant un important capital scolaire .....	328
2.	Aménager une place à sa femme au sein de l'exploitation agricole .....	331
<b>D.</b>	<b><i>Construire son propre débouché et le valoriser dans l'espace agricole local</i></b> .....	<b>333</b>
1.	Mettre en scène sa vie familiale pour se singulariser .....	333
2.	Créer son circuit de commercialisation à partir de ressources collectives remobilisables.....	336
SECTION II. SE SPECIALISER DANS LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS : LE CAS DE DEUX JEUNES URBAINS.....		340
<b>A.</b>	<b><i>L'orientation vers l'agriculture face aux effets paradoxaux de la professionnalisation agricole</i></b> .....	<b>342</b>
1.	L'agriculture dans l'espace des possibles de deux jeunes urbains .....	342
2.	Les conditions de transformation d'un titre scolaire général en titre scolaire agricole .....	345
<b>B.</b>	<b><i>S'installer par substitution</i></b> .....	<b>347</b>
1.	Mises à distance du salariat et dévouements au travail.....	347
2.	« Se faire installer » dans une région d'éleveurs.....	351
<b>C.</b>	<b><i>Mobiliser des réseaux locaux pour des allochtones</i></b> .....	<b>353</b>
1.	L'intervention d'intermédiaires pour mobiliser les consommateurs .....	353
2.	La mise en scène du producteur « garant de la qualité des produits ».....	359
<b>D.</b>	<b><i>Eloignement social de la clientèle et recherche d'indépendance</i></b> .....	<b>364</b>
1.	L'éloignement social de leur clientèle.....	364
2.	Des producteurs en voie d'indépendance.....	365
<b>CHAPITRE VII.....</b>		<b>369</b>
<b>LA PROXIMITE REINVESTIE PAR LES INTERMEDIAIRES.....</b>		<b>369</b>
SECTION I. LA POSITION MONOPOLISTIQUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT		371
<b>A.</b>	<b><i>Un espace du développement départemental dominé par les enjeux de production</i></b> .....	<b>371</b>
1.	« Chez nous, ça bouge doucement, chez nous c'est la filière longue, on est les rois de la coopération ».....	371
2.	Les effets (limités ?) de la reconnaissance ministérielle des « circuits courts » .....	373
<b>B.</b>	<b><i>La construction de la proximité comme bien politique local</i></b> .....	<b>376</b>

1.	La participation des élus locaux au développement durable .....	377
2.	Une demande forgée au prisme du développement économique et de l'aménagement du territoire....	379
<b>C.</b>	<b><i>Une position centrale menacée ?</i></b> .....	<b>381</b>
1.	Une Chambre d'agriculture particulièrement dépendante des prestations.....	381
2.	La remise en cause potentielle du monopole de la chambre consulaire.....	383
<b>SECTION II. LA SPECIALISATION PROGRESSIVE D'UNE AVANT-GARDE PROFESSIONNELLE .....</b>		<b>385</b>
<b>A.</b>	<b><i>Concilier un intérêt pour la bonne alimentation et une trajectoire professionnelle à la chambre d'Agriculture</i></b> .....	<b>385</b>
1.	Des conseillères sur les circuits courts homogènes socialement.....	385
2.	D'une entrée par le haut dans le conseil.....	387
3.	...à des évolutions professionnelles contrariées.....	389
4.	Un intérêt « personnel » pour l'alimentation .....	390
<b>B.</b>	<b><i>Une avant-garde professionnelle productrice de normes</i></b> .....	<b>392</b>
1.	Créer son emploi et se former sur le tas.....	392
2.	Concilier le marchand et le service public dans le développement territorial .....	394
3.	Distanciation au monde agricole et naturalisation d'un savoir être commercial.....	396
<b>SECTION III. PRATIQUES DE MEDIATIONS ET MEDIATIONS DES PRATIQUES.....</b>		<b>399</b>
<b>A.</b>	<b><i>Former les agriculteurs au marché : se faire les pédagogues du marché</i></b> .....	<b>399</b>
1.	Former les agriculteurs à l'esprit du marché .....	400
2.	Confronter les agriculteurs à leurs marchés ou la révélation par le terrain.....	405
<b>B.</b>	<b><i>Jouer sur l'indétermination de la proximité pour accéder à une position réticulaire</i></b> .....	<b>406</b>
1.	Une mise en correspondance partielle de l'offre et de la demande sur les marchés locaux.....	406
2.	Devenir les magiciennes de la restauration collective.....	409
<b>C.</b>	<b><i>Trajectoires croisées de spécialisation d'agriculteurs : l'émergence des « diversifiés »</i></b> ...413	
1.	Jean-Louis ou une spécialisation inachevée.....	413
2.	Henri, le commercial avisé .....	417
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>423</b>
1.	L'incertitude structurelle comme facteur de transformation des marchés.....	427
2.	Segmentation des marchés agroalimentaires et développement d'une agriculture de projet.....	429
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>431</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>454</b>
<b>RESUMES .....</b>		<b>492</b>

## Résumés

### L'organisation des « circuits courts » par les intermédiaires La construction sociale de la proximité dans les marchés agroalimentaires

La thèse porte sur l'institutionnalisation de la proximité dans les marchés agroalimentaires et la place qu'occupent un certain nombre d'intermédiaires non économiques (salariés d'association, chercheurs, membres du ministère de l'Agriculture, conseillers des chambres d'agriculture) dans ce processus. En variant les échelles d'enquête, du national au départemental, et en articulant les méthodes qualitatives et quantitatives, ce travail pointe le paradoxe que constitue le développement de ces agents à mesure que la proximité est définie et objectivée comme caractéristique vertueuse de la relation marchande. A partir d'une sociologie des institutions marchandes attentive à l'étude concomitante des conditions historiques et sociales de la construction des marchés et de leurs logiques concrètes de fonctionnement, il s'agit de restituer les luttes pour le monopole de la définition légitime des « circuits courts » entendus comme catégorie d'organisation marchande. Dans un contexte de reconfiguration des alliances qui encadraient et hiérarchisaient jusqu'alors les marchés agroalimentaires, l'analyse montre que le rapprochement des agriculteurs et des consommateurs dans les échanges marchands repose sur la réduction de leur distance sociale et politique. Mais la structuration des « circuits courts » n'est finalement permise qu'au prix de l'autonomisation d'agents d'intermédiations qui contribuent à les légitimer et à les définir, dans le même temps qu'ils tendent à rendre invisible leurs propres pratiques. En accédant à une position réticulaire sur ces marchés, ces intermédiaires participent ainsi à redéfinir les frontières de l'espace des producteurs.

---

**MOTS-CLES :** Agriculteurs, institution marchande, sociologie politique, circuits courts, AMAP, proximité

The organisation of short supply chain by intermediaries  
The social construction of proximity in agri-food markets

The dissertation deals with the institutionalisation of proximity in agri-food markets and the place occupied in this process by non-economic intermediaries (employees of associations, researchers, members of staff from the ministry of Agriculture, advisers of the chambers of agriculture). By varying the scales of investigation, from the national to the departmental level, and by articulating qualitative and quantitative methods, this work points out the paradox that constitute the development of those intermediary agents, as proximity is progressively defined and objectified as a virtuous component of the merchant relationship. On the basis of a sociology of merchant institutions attentive to study concurrently historical and social conditions of market constructions and their specific operating logics, we aim to restore the struggles for the monopoly of the legitimate definition of “short supply chain”, understood as a category of merchant organization. In the context of reconfiguration of alliances which previously framed and ranked agri-food markets, the analysis shows that the linking of farmers and consumers in market exchange rests on the reduction of their social and political distance. But finally, the structuration of “short supply chain” is only allowed because of the self-empowerment of intermediary agents contributing to legitimize and define them, as in the same time they make invisible their own practices. Therefore, by gaining a reticular position on those markets, the intermediaries contribute to redefine the frontiers of the producers' space.

---

**KEYWORDS :** Farmer, merchant institutions, political sociology, short supply chain, AMAP, proximity